This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

52.D



LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
DAVIS

JAMES
Proud.
Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

EXPLICATION

DE LA

DOCTRINE CATHOLIQUE.

4

Digitized by Google

Lyon, impr. de Louis LESNE.

Digitized by Google

EXPLICATION

HISTORIQUE, DOGMATIQUE ET MORALE

DE TOUTE

LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

ET CATHOLIQUE

CONTENUE

DANS LE CATÉCHISME DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE GENÈVE

OUVRAGE UTILE A TOUS LES FIDÈLES, ET SPÉCIALEMENT AUX PÈRES DE FAMILLE ET AUTRES PERSONNES CHARGÉES DU DEVOIR DE L'INSTRUCTION

PAR M. L'ABBÉ DU CLOT

ANCIEN ARCHIPRÊTRE ET CURÉ DU DIOCÈSE DE GENÈVE

Qui diligunt eum, replebuntur lege ipsius.
Eccli. II. 19.

TOME QUATRIÈME

CONTENANT

LA SUITE DU SACREMENT DE PÉNITENCE, L'EXTRÊME-ONCTION, L'ORDRE ET LE MARIAGE; LA DOCTRINE SUR LA PRIÈRE EN GÉNÉRAL, ET L'EXPLICATION DE L'ORAISON DOMINICALE EN PARTICULIER, DE LA SALUTATION ANGÉLIQUE, DU CHAPELET ET DU ROSAIRE, DE L'ANGELUS, DE CE QU'ON DOIT FAIRE POUR SANCTIFIER SON TRAVAIL, SES MALADIES, ETC.; ENFIN TOUT CE QUI CONCERNE LES FÊTES ET LES SOLENNITÉS DE L'ÉGLISE.

LYON

LOUIS LESNE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

Grande rue Mercière, 26.

ANCIENNE MAISON RUSAND

PARIS, POUSSIELGUE-RUSAND, RUE HAUTEFEUILLE, 9.

1843

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
DAVIS

Digitized by Google

Digitized by Google

EXPLICATION

DE

LA DOCTRINE CATHOLIQUE.

CLXVIII. DISCOURS.

DU PRÉCEPTE DIVIN, DE LA CONFESSION SACRAMENTELLE ET DU CHOIX D'UN CONFESSEUR.

Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis; et quorum retinueritis, retenta sunt.

Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. (JOAN. 20. v. 23.)

JÉSUS-CHRIST, après sa résurrection, apparaissant à ses apôtres, leur parla ainsi : *La paix soit avec vous : comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie.* Il souffla sur eux et leur dit : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* Or, dans le pouvoir que Jésus-Christ a donné à ses apôtres de lier ou de délier, il a renfermé la loi qui oblige les fidèles à la confession de leurs péchés. En effet, il faut connaître la nature du crime pour en juger; mais il n'est pas possible que les prêtres connaissent une infinité de fautes, si ceux même qui les ont commises ne les révèlent pas. Il faut donc leur découvrir ses liens, si l'on veut qu'ils les délient : c'est une loi fondée sur l'Evangile, soutenue par la tradition constante de tous les siècles, justifiée par les canons si respectables que l'Eglise avait établis pour la pénitence : loi qui, de l'Orient à l'Occident, s'est constamment observée jusqu'à nos jours. Ce qui, sous la loi de Moïse, était réservé au jugement de Dieu, nous dit saint Ambroise (In Ps. 38.) Jésus-Christ l'a commis au jugement de ses apôtres : *Quod antè erat judicii Dei, suis dedit apostolis.* Ils sont juges, et ne doivent pas juger en aveugles; ils sont médecins des âmes, et ne doivent pas hasarder les remèdes sans connaissance. La confession fait donc une partie essentielle du sacrement qui réconcilie le pécheur; elle a été instituée par Jésus-Christ même, et aucun pé-

Digitized by Google

cheur n'a le droit de se soustraire à ce précepte. C'est ce que nous devons établir aujourd'hui.

La confession sacramentelle, qui est la seconde partie du sacrement de pénitence, est une déclaration et une accusation que le pécheur fait lui-même de ses péchés à un prêtre qui a juridiction sur lui, afin d'en obtenir le pardon, par la puissance des clefs que Jésus-Christ a données à son Eglise.

La confession est une *accusation*, parce que le pénitent doit paraître devant le confesseur comme un témoin et comme un criminel devant son juge; ainsi, il se doit accuser et condamner lui-même. D'où il s'ensuit qu'on ne doit pas déclarer ses péchés au prêtre, ni par ostentation, ni par forme d'entretien, mais avec un esprit de componction et d'humiliation, se condamnant soi-même, et désirant de satisfaire pour ses fautes à la justice de Dieu.

La confession sacramentelle doit être faite à un prêtre *qui ait juridiction sur le pénitent;* car, quoique les prêtres reçoivent à leur ordination la puissance de remettre les péchés, ils ne peuvent administrer le sacrement de pénitence, ni remettre les péchés, qu'à ceux qui leur ont été soumis par les supérieurs légitimes, comme nous le démontrerons, quand nous parlerons du pouvoir que Jésus-Christ a donné aux prêtres de conférer l'absolution aux pécheurs.

Il est incontestable que Jésus-Christ a donné aux apôtres, et en leur personne aux ministres de l'Eglise, le pouvoir de lier et de délier, d'absoudre et de condamner. Penserions-nous que c'est pour en user témérairement et sans connaissance de cause? Dieu n'a-t-il pas eu soin de nous marquer lui-même (I. Cor. 4. v. 2.) que ce qui est le plus à désirer dans les dispensateurs des mystères, c'est qu'ils soient trouvés exacts et fidèles? Lorsque le Sauveur, pour accomplir la promesse qu'il avait faite à ses disciples (Matth. 18. v. 18.) leur dit avant de monter au ciel : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez,* ne les chargea-t-il pas de faire le discernement entre les péchés qu'il faudrait pardonner, et les péchés qu'il faudrait retenir? et ce discernement peut-il se faire sans connaître le détail? et ce détail peut-il se connaître sans l'aveu du pénitent? Qui ne voit donc ici la nécessité de la confession parfaitement établie, non par une conclusion amenée de fort loin, mais par la conséquence la plus naturelle?

Les protestants me diront peut-être que le passage cité ne fait connaître autre chose, sinon que c'est un bon moyen pour obtenir la rémission de ses péchés, que de s'adresser au prêtre pour s'en faire absoudre, après les lui avoir déclarés; mais au fond,

Digitized by Google

qu'il ne paraît pas par ce passage qu'il soit nécessaire de s'adresser au prêtre comme à son juge, et qu'il peut y avoir d'autres voies de parvenir à la réconciliation avec Dieu. Mais ils ne font donc pas attention à ces paroles : *Les péchés que vous retiendrez seront retenus.* Comment seront-elles vraies, s'il y a d'autres voies indépendantes de la confession, propres à réconcilier le pécheur avec Dieu? Je suppose que le prêtre refuse l'absolution au pénitent ; dans ce cas, il lui retient sans doute ses péchés. Vous dites que le pénitent a d'autres moyens de faire sa paix avec Dieu : vous prétendez donc que les péchés lui seront remis, quoique le prêtre les lui retienne? Mais, en le prétendant, n'êtes-vous pas contraires à Jésus-Christ? Il est donc absolument nécessaire de se faire absoudre par le prêtre, après lui avoir donné une connaissance suffisante de l'état de sa conscience; et, à parler régulièrement, c'est l'unique moyen de rentrer en grâce avec Dieu. Que si la contrition toute seule justifie dans les cas où l'on ne peut pas se confesser, elle ne peut avoir cet effet, comme nous l'avons déjà observé, à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un désir sincère de se confesser au plus tôt.

D'ailleurs, selon l'expression de l'Evangile, les clefs ont été données aux ministres de l'Eglise ; et ce n'est pas sans dessein que le Sauveur a employé cette métaphore, pour exprimer le pouvoir qu'il leur donnait. Car de même que personne ne peut entrer dans une maison fermée, que celui qui en a la clef, de même aussi personne ne peut entrer dans le ciel qui lui a été fermé par le péché, s'il ne lui est ouvert par le ministère des prêtres. Certainement, si l'on y pouvait entrer d'ailleurs, ce serait en vain que les apôtres et leurs successeurs auraient reçu les clefs du royaume des cieux. Que servirait-il d'avoir les clefs d'une maison, si l'entrée en était ouverte à quiconque, malgré celui-là même qui en a les clefs?

Remarquons encore qu'on ne donne pas les clefs à un homme pour lui faire déclarer que la porte est ouverte ou fermée, mais que c'est pour l'ouvrir ou la fermer effectivement; ce qui marque parfaitement bien la qualité du pouvoir qui a été donné aux ministres de l'Eglise. Car c'est ainsi que leur pouvoir ne consiste pas à déclarer seulement que le pécheur est lié ou délié, mais à le lier ou délier effectivement ; ce qui est absolument contraire aux principes des protestants, par lesquels ils prétendent se soustraire à la nécessité de la confession.

Le passage de saint Jean, au chapitre premier de sa première Epître, n'est pas moins propre à nous faire comprendre que la confession est une condition moyennant laquelle Dieu est prêt à nous pardonner nos péchés, et sans laquelle il ne nous les pardonnera pas : *Si nous confessons nos péchés*, dit cet apôtre, *Dieu est fidèle*

Digitized by Google

et juste pour nous les pardonner. Je sais que les protestants prétendent qu'il faut entendre ce passage de la confession qui se fait à Dieu seul; mais qu'ils nous disent donc en quel lieu de l'Ecriture Dieu a promis le pardon à ceux qui se confesseraient à lui seul, pour avoir donné lieu à l'apôtre de dire que Dieu sera fidèle à s'acquitter de sa promesse. Il n'y a aucun texte où cette promesse soit contenue; mais il est écrit : *Les péchés que vous remettrez seront remis;* et c'est en accomplissant cette parole envers ceux qui se font absoudre par les prêtres, que Dieu se trouve fidèle dans sa promesse.

Les premiers fidèles, qui vivaient du temps des apôtres, n'ont pas ignoré le précepte de la confession, eux qui, au rapport de saint Luc (Act. 19. v. 18.) vinrent confesser et déclarer ce qu'ils avaient fait, détaillant si bien leurs actions, que sur l'exacte connaissance qu'en eut saint Paul, il leur ordonna de brûler les mauvais livres qu'ils avaient lus, et ils en brûlèrent pour une somme considérable.

Depuis les apôtres, l'usage de la confession sacramentelle a été reçu dans l'Eglise en tous les siècles, et n'a point été interrompu. La tradition sur ce point est si suivie, qu'on peut dire hardiment que, de toutes les traditions apostoliques, il n'y en a point qui soit plus sensible et plus évidente que celle qui regarde la nécessité de la confession des péchés, même les plus cachés. Elle a toutes les marques qui, selon saint Augustin (Lib. 4. contra Donatist.) sont le véritable caractère d'une tradition apostolique. Elle n'a pris son origine d'aucune ordonnance de l'Eglise, dont on puisse marquer l'auteur ou le commencement; elle a passé dans tous les siècles et dans toutes les églises, et elle est venue comme de main en main jusqu'à nous. On voit par ce consentement unanime et général, comme le remarque le concile de Trente (Sess. 14. de Conf. c. 5.) une réfutation manifeste de la calomnie de ceux qui ont eu la témérité de publier que la confession sacramentelle n'est qu'une invention humaine, et non pas un commandement de Dieu, et qu'elle n'a pris commencement qu'au concile de Latran, sous Innocent III : car l'Eglise, dans ce concile, n'a point établi le précepte de la confession, sachant bien qu'elle était déjà reçue universellement, et nécessaire de droit divin; mais elle a seulement ordonné que tout fidèle, quand il serait parvenu à l'âge de discrétion, se confesserait au moins une fois tous les ans. Et certes, il faut bien qu'on ait regardé l'obligation de confesser ses péchés, comme d'une nécessité indispensable, imposée par Jésus-Christ même, pour s'y être soumis sans résistance. Quoi! une loi si gênante et si humiliante aurait été reçue sans opposition, et aurait été observée sans mur-

Digitized by Google

mure dans tout le monde chrétien, jusqu'au temps de Luther, si elle n'eût été qu'une invention humaine, imaginée par les évêques dans un concile? N'a-t-on pas vu tant de fois les provinces et les royaumes refuser d'accepter des lois ecclésiastiques bien plus faciles, parce qu'elles semblaient blesser certains droits, ou parce que la dureté du siècle en rendait l'exécution difficile? Quoi! les évêques, qui étaient les maîtres de faire cette loi ou de ne pas la faire, se seraient-ils imposé à eux-mêmes une obligation si mortifiante, comme est celle de confier leur honneur, leur réputation, à des prêtres qui sont leurs inférieurs? N'est-il pas plus révoltant pour un médecin de découvrir à d'autres des plaies humiliantes qu'il ne saurait guérir lui-même? Tous cependant, prêtres, évêques, jusqu'au chef même de l'Eglise, se reconnaissent obligés de se confesser comme le dernier des fidèles, et cette obligation est d'autant plus gênante, plus rigoureuse, plus humiliante pour eux, que ne pouvant faire licitement aucune fonction de leur ministère, sans être en état de grâce, la confession leur devient d'une nécessité étroite, pressante, indispensable, presque aussitôt qu'ils s'aperçoivent coupables.

Je pourrais prouver ici, par les témoignages de presque tous les écrivains ecclésiastiques qui ont vécu depuis les apôtres, que la nécessité de la confession sacramentelle a été reconnue, et son usage reçu en tous les siècles. Mais comme le temps ne me permet pas de rapporter tous les passages et toutes les autorités des conciles et des Pères sur ce sujet, et que d'ailleurs cette matière a été traitée à fond dans plusieurs ouvrages de controverse, je me bornerai à citer quelques endroits des plus anciens et des plus illustres docteurs de l'Eglise, et à ne rapporter que des passages clairs et décisifs, sur lesquels il ne puisse y avoir aucun sujet raisonnable de contester.

Saint Irénée, qui vivait dans le second siècle, nous apprend (lib. 1. contr. hæres. cap. 9.) que des femmes, qui avaient été séduites par le magicien Marc, revenant à l'Eglise, confessaient leurs péchés secrets et cachés, s'accusant d'avoir été corrompues par lui dans leurs corps, et de l'avoir aimé passionnément.

Voici comment s'exprime Tertullien qui vivait dans le même siècle (Tert. de pœnit. ed. Froben, p. 484.): « J'estime que plu-
« sieurs évitent de déclarer leurs péchés, ou qu'ils diffèrent de jour
« en jour à le faire, parce qu'ils ont plus de soin de leur honneur
« que de leur salut; ils sont en cela semblables à ceux qui, ayant
« contracté une maladie dans les parties secrètes du corps, cachent
« leur mal au médecin, et se laissent ainsi mourir par une mal-
« heureuse honte... O le grand avantage qui leur reviendra d'a-
« voir célé leur péché! Pensons-nous que, pour l'avoir dérobé à la

Digitized by Google

« connaissance des hommes, il échappera à celle de Dieu ? » On voit qu'il s'agit ici de péchés secrets, que la pensée de Tertullien est qu'il faut les déclarer aux hommes, et qu'il ne suffit pas de les confesser à Dieu seul, et que de plus il juge que le salut y est très-fort intéressé.

Origène, qui a suivi de près Tertullien, compare (Hom. 2. in Ps. 37, tom. 1. ed. Froben, p. 529) les péchés secrets qui chargent la conscience, aux viandes indigestes qui chargent l'estomac; il dit qu'il faut avoir recours à la confession pour jeter ses péchés et en guérir : il ajoute qu'il faut un grand discernement pour choisir un médecin spirituel, auquel on découvre les plaies de son âme; qu'après en avoir fait choix, il faut lui obéir en tout, et s'*il juge qu'on doive déclarer quelqu'une de ses fautes devant toute l'assemblée des fidèles, il faudra s'y soumettre.* Par où l'on voit qu'avant de faire une confession publique, on en faisait auparavant une secrète au prêtre, et qu'on ne déclarait pas dans la publique tout ce qu'on avait déclaré dans la secrète.

Que dirai-je de saint Cyprien, qui a été contemporain d'Origène, qui a souffert le martyre en l'an 258 ? Ce grand homme n'emploie-t-il pas toutes les forces de son éloquence, pour porter les fidèles à se confesser exactement de leurs péchés? « Que chacun, dit-il (Serm. « de lapsis, ed. Froben, p. 226.) confesse sa faute pendant qu'il « est encore en ce monde, pendant qu'on peut recevoir sa confes- « sion, pendant que la satisfaction qu'il fera, pourra être agréée « de Dieu. » Ne rapporte-t-il pas l'exemple d'une fille qui fut punie de Dieu, pour n'avoir pas confessé son péché avant de communier ?

Saint Basile, mort en 378, dit en termes exprès (Regula 288, tom. 2, ed. Paris. p. 728.) qu'il faut nécessairement confesser ses péchés à ceux qui ont reçu la dispensation des mystères de Dieu. Or, qui sont ceux à qui la dispensation des mystères a été confiée, si ce ne sont les prêtres ? Qu'y a-t-il de plus formel et de plus opposé aux prétentions des protestants ? Que Kemnitius, ministre de Brunswich, nous dise après cela (N° 50, p. 344, ed. Francfort.) : Il est bon, il est avantageux de confesser les péchés qui chargent le plus la conscience, pour demander conseil au prêtre ou pour en recevoir quelque instruction ? Mais ce n'est pas là ce que dit saint Basile : ce Père dit qu'il est nécessaire, *necessarium est*, αναγκαιον Que ce ministre dise encore qu'il ne s'agit là que de la confession faite en des termes généraux. Mais saint Basile prétend (Regula 229.) que la confession se fasse afin que la pénitence puisse être proportionnée à la qualité du péché. Or, comment le prêtre pourra-t-il le faire, s'il n'a pas une connaissance exacte du péché ?

Digitized by Google

Saint Ambroise, dans les deux livres de la pénitence (Lib. 2, de pœnit. cap. 3, tom. 2. ed. nova Paris. p. 422. libr. 1. cap. 16. p. 414.) nous fournit plusieurs preuves de la nécessité de confesser ses péchés aux prêtres ; et sans avoir recours à ses paroles, ne trouvons-nous pas dans sa conduite une preuve complète de la vérité que nous défendons? N'est-il pas dit dans sa vie, qui a été écrite par Paulin, l'un de ses diacres, et par conséquent auteur contemporain, qu'il répandait beaucoup de larmes en entendant les confessions des pénitents, et que par là il les obligeait à pleurer avec lui? L'auteur n'ajoute-t-il pas (In vitâ sancti Ambr. ed. Froben, p. 10.) que le saint gardait un profond secret sur tout ce qui lui avait été confié?

On voit par une exhortation de saint Pacien, évêque de Barcelonne, qu'on n'exigeait pas moins des pénitents au quatrième siècle, qu'on en exige aujourd'hui. Ce saint évêque conjure les fidèles de ne rien cacher, de ne point voiler leur conscience blessée (Biblioth. Patr. tom. 4. p. 316.); il se plaint de ceux qui s'adressent à des prêtres ignorants ou peu instruits, dans la vue de les surprendre; il compare ceux qui, ayant confessé soigneusement leurs péchés, refusent de se soumettre aux œuvres de pénitence, à des malades qui font venir le médecin chez eux, lui découvrent fidèlement leurs plaies, mais ne font rien de tout ce que le médecin a ordonné.

Saint Augustin établit la nécessité de la confession sacramentelle en plusieurs endroits de ses ouvrages; tantôt il blâme fort (Hom. 49.) ceux qui disent qu'il suffit de se confesser à Dieu, tantôt il reprend (Hom. 50. tom. 10, ed. Froben, p. 559.) les pécheurs qui n'ont pas recours aux clefs de l'Eglise, se flattant que, dès là qu'ils sont chrétiens, ils seront sauvés; et il les exhorte à aller trouver les prêtres qui ont l'*administration* des clefs de l'Eglise, de qui ils recevront la sentence d'absolution.

Saint Léon, qui n'est mort qu'environ trente ans après saint Augustin, a commencé à restreindre l'usage de la confession publique dans l'Eglise latine, et n'en a pas voulu d'autres en certains cas que celle qui se fait au seul prêtre en secret, *parce qu'il suffit*, dit ce grand pape (Ep. 136. ed. Quenel. pag. 356.) *de découvrir aux prêtres, par une confession secrète, les péchés dont on se sent coupable....* Il dit encore : *La confession qu'on fait premièrement à Dieu, et ensuite au prêtre, doit suffire.*

Saint Chrysostôme dit (Lib. 3. de sacerd. tom. 5. apud Hugonem. p. 509.) que Dieu a accordé aux prêtres un pouvoir qu'il n'a point accordé aux anges ni aux archanges, ne leur ayant jamais dit : *Les péchés que vous remettrez seront remis.* Ce saint docteur exige (Hom. 9. in ep. ad Hebr. tom. 4. ibid. p. 393.) comme le pre-

Digitized by Google

mier devoir de la pénitence, que l'on condamne ses péchés, et qu'on les confesse; et pour faire voir que c'est au prêtre qu'il faut les confesser, il ajoute qu'on doit rendre aux prêtres le respect qui leur est dû, parce que c'est à eux à remettre les péchés. Il exhorte, dans un autre endroit, les fidèles (Hom. 30. in Genes. tom. 1. p. 50.) à faire une confession sincère pendant la semaine sainte; il dit que l'évêque (Lib. 2. de Sacerd. tom. 4. apud Hugonem. p. 500.) ou celui qui est chargé du soin des âmes, doit entrer dans tous les replis du cœur par une exacte recherche à qui rien n'échappe; il dit formellement (Hom. 33. in Joan. tom. 3. op. 36.) que, si on manque à déclarer les péchés les plus secrets, on n'évitera pas la confusion publique au jour du jugement. Quoi de plus clair et de plus précis?

Comment donc Kemnitius a-t-il osé soutenir que la confession secrète a été abolie du temps de Nectaire et de saint Jean Chrysostôme? Et quand nous compterions pour rien tout ce que nous venons de voir de ce Père, Sozomène qui l'a suivi de fort près, ne pose-t-il pas pour principe incontestable (Lib. 7. hist. cap. 16. ed. Valesii. p. 726.) que, pour demander et obtenir le pardon de ses péchés, il faut nécessairement les confesser au prêtre? S'il était vrai que Nectaire et saint Chrysostôme eussent supprimé la confession secrète, comment Sozomène eût-il pu, trente ou quarante ans après la suppression prétendue, tenir un langage si contraire aux règlements faits par les patriarches de Constantinople? Qu'on nous dise donc qui a rétabli la confession parmi les Grecs? car il est incontestable qu'elle a toujours été en usage dans leur Eglise; aussi Jérémie, patriarche de Constantinople, en condamnant l'hérésie des luthériens touchant la confession, a avoué que la pratique et la doctrine de l'Eglise grecque étaient conformes à la croyance de l'Eglise romaine, ce qui a été reconnu depuis dans le synode de Parthenius, patriarche de Constantinople, tenu en 1642, et dans celui de Bethléem, célébré sous Dosithée, patriarche de Jérusalem en 1677. Au reste, Nectaire abolit effectivement la confession publique des péchés cachés et secrets, comme saint Léon le fit à Rome, à cause d'un scandale arrivé à Constantinople, et supprima la charge de pénitencier; mais il ne fut jamais question de la confession sacramentelle.

Je supprime, M. F. une infinité d'autres témoignages que je pourrais alléguer. Ce que je viens de dire suffit pour démontrer jusqu'à l'évidence que les Pères des premiers siècles ont reconnu une obligation stricte et indispensable de confesser tous les péchés mortels, même les plus secrets, non-seulement à Dieu, mais encore au prêtre.

Digitized by Google

Les protestants se retranchent sur ce que la confession est une pratique trop onéreuse pour être de la loi nouvelle; il est vrai qu'elle est humiliante et mortifiante : mais les humiliations et les mortifications ne conviennent-elles pas aux chrétiens? et la peine que la confession cause n'est-elle pas bien adoucie par les avantages qu'on en reçoit? Elle fait concevoir aux pécheurs de l'horreur de leurs désordres, elle leur facilite par son humilité le pardon de leurs péchés, elle leur sert de frein contre les rechutes, elle satisfait à la justice de Dieu par la confusion que les pénitents souffrent. Y a-t-il une pratique plus utile à entretenir l'innocence, plus propre à ramener les plus grands pécheurs, plus efficace pour tranquilliser les consciences, enfin plus heureuse dans ses ressources, pour rétablir l'ordre et la justice, et réparer des dommages irréparables par toute autre voie?

On doit se confesser quand on a commis quelque péché mortel, le plus tôt que l'on peut.

Nous avons déjà parlé du précepte ecclésiastique au sujet de la confession annuelle (*). Le précepte divin oblige à confesser ses péchés, 1° quand on est en péril évident de mort, ou sur le point de s'y exposer : c'est pourquoi ceux qui se trouvent attaqués d'une maladie dangereuse, qui sont commandés pour aller au combat, qui sont près de s'embarquer sur mer, les femmes enceintes, quand elles sont près de leurs couches, doivent se confesser dans ces différents cas.

2° On est obligé par le précepte divin de se confesser, quand on est coupable de péché mortel, et qu'on doit faire une action qui ne convient pas à un homme souillé de péché mortel, comme lorsqu'on veut administrer ou recevoir un sacrement.

3° Lorsqu'on est tombé dans quelque péché mortel, on doit se confesser le plus tôt que l'on peut. On ne peut négliger de le faire sans s'exposer à s'endurcir dans le mal. C'est une marque que l'on conserve de l'affection pour le péché, lorsqu'on reste longtemps dans l'état de damnation, sans vouloir se servir du moyen que Jésus-Christ nous a donné pour en sortir. L'incertitude de l'heure de la mort, et l'avis que le Sauveur nous a donné de nous tenir toujours prêts pour ce redoutable passage, afin de n'être par surpris, doivent engager tout fidèle qui ne veut pas s'exposer à devenir pour jamais la proie des flammes de l'enfer, à recourir le plus tôt possible au remède salutaire de la confession.

Puisqu'il est si utile et si nécessaire en tant de rencontres de se soumettre aux avis et à la conduite de son confesseur, un chrétien

(*) Voyez le CVI Discours.

Digitized by Google

zélé pour son avancement spirituel, qui vit dans un lieu où il y a plusieurs confesseurs, doit s'appliquer à en choisir un qui ait les qualités nécessaires pour le bien conduire. Il est vrai que par la vigilance des évêques, les prêtres sont beaucoup mieux instruits qu'ils ne l'étaient dans les siècles précédents; toutefois il s'en trouve moins qu'on ne pense qui aient toutes les qualités requises. Saint François de Sales dit (Liv. 1. Intr. à la vie dévote) qu'un confesseur doit être plein de charité, de science et de prudence. Sainte Thérèse disait qu'il fallait prendre garde de ne pas soumettre son entendement à celui qui ne l'a guère bon; car agir de la sorte, c'est agir sans lumière et sans raison, et c'est vouloir obliger Dieu à faire un miracle, qui serait de nous éclairer par un aveugle.

Les fonctions des confesseurs marquent clairement le besoin qu'ils ont de la science : 1° ils sont les guides des âmes; ainsi ils doivent connaître les voies du ciel pour y conduire leurs pénitents, et les voies qui conduisent au précipice pour les en détourner. *Si un aveugle*, dit Jésus-Christ (Matth. 15. v. 14.) *en conduit un autre, ils tomberont tous deux dans la fosse.* 2° Ils sont juges; ainsi ils doivent savoir la loi de Jésus-Christ et celle de l'Eglise, et ce dont ils doivent juger. 3° Ils sont médecins; ainsi ils doivent connaître les maladies de l'âme, et les remèdes que Jésus-Christ a institués pour les guérir : elles sont plus cachées et plus dangereuses que celles du corps; il faut par conséquent beaucoup d'habileté pour les guérir.

Il s'ensuit, M. F. de ces principes, que l'on ne doit pas prendre un confesseur sans discernement; qu'il faut en demander à Dieu un qui nous convienne et qui soit selon son cœur; qu'on doit s'adresser au plus habile et au plus vertueux qu'on puisse trouver : il s'ensuit qu'on ne saurait porter l'imprudence plus loin que de choisir tout exprès un confesseur d'un caractère faible et timide, un confesseur qui ait quelque sorte d'intérêt à nous flatter ou à nous ménager, un confesseur qui soit peu versé, peu éclairé dans la science du salut. Voilà cependant le parti insensé que prennent un grand nombre de chrétiens de nos jours, pour les affaires de l'éternité et de leur conscience, tandis qu'ils se garderaient bien d'en agir ainsi pour les affaires de ce monde. A-t-on besoin, en effet, d'un avocat pour consulter un procès, d'un médecin pour traiter une maladie, d'un expert pour décider sur quelque point de l'art, on ne voit persomne qui vise à prendre parti contre lui-même, qui cherche quelqu'un qui le surprenne, et dont il soit bien aise d'être trompé; mais s'agit-il de prendre un guide pour nous conduire à Dieu, on cherche celui qui n'a de difficulté sur rien, qui interprète, qui accommode, qui ajuste toutes choses

Digitized by Google

selon nos inclinations corrompues et notre lâcheté, qui ne nous reprend point, qui ne nous refuse jamais l'absolution, et qui nous laisse vivre à notre fantaisie. Malheur, M. F. oui, malheur à ceux qui trouvent des confesseurs de ce caractère! On leur plaît, mais on ne les sauve pas; que dis-je? on les endort sur le bord de l'abîme, on les trompe, on les aveugle, on les endurcit, on les damne.

Quel autre péril encore dans le changement perpétuel de confesseur, si ordinaire à tant de personnes! Non qu'il n'y ait quelques rencontres où un tel changement ne soit utile et même nécessaire; mais ce que l'on ne saurait assez condamner, c'est la conduite de ceux qui changent de confesseur pour se cacher à celui à qui ils ont coutume de s'adresser, dans la crainte d'être renvoyés sans absolution; n'est-ce pas alors vouloir se confesser sans se faire connaître, et par là même n'est-ce pas vouloir tromper et surprendre le nouveau confesseur, qui ne peut appliquer des remèdes convenables aux maladies spirituelles d'une âme, qui lui sont inconnues? Ne devrait-on pas plutôt craindre de ne pas assez découvrir sa conscience, puisqu'il n'y a que celui qui connaît nos penchants, nos habitudes et les fautes que nous faisons ordinairement, qui soit capable de nous donner des conseils salutaires, et de juger de nos dispositions?

Ah! M. F. puisque notre salut dépend de la validité de nos confessions et du guide qui nous conduit, nous ne saurions certainement prendre assez de précautions dans une matière de si grande conséquence. Demandez donc à Dieu qu'il vous donne un confesseur plein d'un véritable zèle, et qu'il sanctifie de plus en plus ceux qu'il a appelés à ce ministère sacré. Votre intérêt propre doit vous y engager fortement; car si nous ne sommes pas toujours ce que nous devrions être, qui sait si Dieu ne le permet pas peut-être pour vous punir vous-mêmes? Il disait un jour (II. Paralip. 18. v. 19.) à une troupe de malins esprits assemblés : *Qui est-ce de vous qui veut aller tromper Achab? J'irai, moi,* répondit un d'entre eux, *et j'inspirerai le mensonge à tous les prophètes qu'il a accoutumé de consulter.* Une autre fois Dieu disait à Ezéchiel (Ezech. 3. v. 26.) : *Je te ferai sécher la langue dans ta bouche, et quand les pécheurs viendront à toi, tu seras muet, et tu ne pourras leur dire rien de propre pour les toucher et les convertir.* Terribles châtiments, M. F. dont Dieu punit dans sa colère ceux qui ont méprisé sa parole et les remontrances des saints confesseurs! Humilions-nous donc d'en avoir si peu profité jusque ici, ou d'avoir négligé de recourir à ceux qui étaient pleins de l'esprit de Dieu; ne recherchons désormais que ceux que nous croirons propres à nous détacher du péché, et à nous faire avancer dans la vertu. C'est

Digitized by Google

par ce moyen que nous expierons nos péchés par une sincère pénitence, et que nous aurons lieu d'espérer que Jésus-Christ ratifiera dans le ciel les sentences d'absolution qui auront été prononcées par ses ministres ici-bas. Dieu nous en fasse la grâce. *Amen.*

CLXIX. DISCOURS.

DES QUALITÉS DE LA CONFESSION.

Pro animâ tuâ ne confundaris dicere verum; est enim confusio adducens peccatum, et est confusio adducens gloriam et gratiam.

Ne rougissez point de dire la vérité pour le salut de votre âme; car il y a une confusion qui fait tomber dans le péché, et il y en a une autre qui attire la gloire et la grâce. **(Eccl. 4. v. 24.)**

Que nous serions à plaindre, M. F. étant tous pécheurs comme nous le sommes, toujours fragiles et capables de faire des chutes à tout moment dans la voie du salut, si Jésus-Christ notre Sauveur n'eût établi dans son Eglise le sacrement de la réconciliation, où nous puissions aller nous purifier de nos péchés, et par l'humble et douloureuse confession de nos crimes, en obtenir la rémission autant de fois que notre faiblesse nous aurait fait tomber ! Oui, M. F. voilà quelle est notre solide consolation dans l'attente formidable des jugements de Dieu : Jésus-Christ a établi ici-bas, pour tous les pécheurs, le tribunal de la pénitence, afin qu'ils puissent y recourir toutes les fois qu'ils en ont besoin; et la même foi qui m'enseigne qu'il est horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant, m'enseigne aussi que tous les péchés qui auront été remis à ce tribunal de miséricorde par les successeurs des apôtres, seront remis absolument pour toujours, sans que l'on doive jamais en rendre un nouveau compte, non pas même à Dieu.

Quels efforts ne fait pas l'esprit de mensonge pour détourner les pécheurs d'une pratique si sainte, et dont il n'ignore pas que dépendent leur conversion, leur sanctification et leur salut ? Aux uns il persuade qu'il n'est pas nécessaire de se confesser, il entretient dans les autres les illusions les plus funestes sur la manière de le faire. Nous avons fait voir aux premiers, dans l'instruction précédente, que la confession est nécessaire de droit divin à tous ceux qui ont péché mortellement depuis leur baptême : nous commen-

Digitized by Google

cerons aujourd'hui à instruire le.

Les conditions que la confession doit avoir pour être telle, c'est-à-dire qu'il faut se confesser avec l'humiliation qu'a de la confusion et qui veut les péchés, qui s'en repent, fasse ses péchés avec exactitude, mais expier. Un pénitent qui raconte, comme il raconterait une histoire sans douleur, sans confusion et sans humilité.

1° La confession doit être humble qui sent le poids de ses indifférente, se confesse sans humilité.

La sagesse de Dieu a voulu attacher le pardon de nos péchés à la déclaration humiliante qu'il en faut faire au confesseur. Sa divine Majesté qui a été offensée par l'insolence de la créature rebelle à ses lois, ne pouvait en exiger une réparation plus convenable que l'humiliation du pécheur prosterné qui s'accuse comme coupable.

C'est manquer à une des plus importantes conditions de la confession, d'alléguer des excuses pour diminuer l'idée de ses fautes dans l'esprit du confesseur : agir de la sorte, c'est plutôt vouloir se justifier, que se déclarer pécheur; c'est se rendre indigne du pardon que l'on recevrait par un humble aveu. La confession n'est établie que pour nous accuser.

L'Eglise prescrit une posture humiliée à ceux qui se confessent; elle commande aux princes même d'y être à genoux, sans épée, la tête et les mains nues. Ce sont des marques extérieures et sensibles de l'humiliation du cœur que Jésus-Christ demande. L'arrogance, la bonne opinion de soi-même, l'attachement à son propre sens, le souvenir de sa qualité et du rang qu'on a dans le monde, le désir d'être estimé, distingué et même respecté du confesseur, la résistance à ses avertissements ou à ce qu'il ordonne, la persuasion qu'on mérite l'absolution, la manière fière dont on confesse ses péchés : toutes ces choses sont des marques d'un pénitent sans humilité, et vont directement contre la fin de la confession, qui est d'humilier et d'abaisser le pécheur.

Enfin, le pénitent doit être humble dans l'extérieur, se présenter au tribunal avec un habit modeste, qui ne ressente en aucune manière le luxe ou la vanité, dans la posture d'un criminel qui demande grâce. Le pénitent doit être humble dans la manière de déclarer ses péchés, sentant le poids de ses fautes, ne les rejetant point sur les tentations du démon ou sur les sollicitations des hommes, ne s'excusant point sur son tempérament, ni sur l'incompatibilité de l'humeur de ceux avec qui il est obligé de vivre, ne racontant point le bien qu'il a fait, et ne faisant point l'énumération du mal qu'il n'a pas commis, comme font plusieurs qui, au lieu de s'accuser des péchés qu'ils ont faits, disent au contraire

Digitized by Google

tout ce qu'ils n'ont pas
l'intérieur, n'attribuant
devant Dieu dans la connais
de la miséricorde divine.

2° Le pénitent ne doit dire pré
pour faire connaître au confesseur l'ent
de ses péchés, ne mêlant aucunes ce
les discours étudiés et les longs entreti
s'appliquer qu'à découvrir au confesseur l'é
qu'il est, sans en venir à des histoires ou à
Une personne veut s'accuser, par exemple, de s'
lère, et dans son emportement, de s'être échappé
de paroles injurieuses; pour cela elle commence par un long
préambule et un ennuyeux narré de tout ce qui a donné occasion à
la querelle, du mauvais génie de ceux qui l'ont outragée, afin de
préparer le confesseur à convenir qu'ayant été ainsi provoquée,
elle n'a pas eu tant de tort de se fâcher. Tout cela n'est qu'un or-
gueilleux raffinement de l'amour-propre qui commence par s'excu-
ser avant de s'accuser de rien; il faut dire simplement: *Je me suis
mis en colère, et me suis échappé en plusieurs termes offensants
contre le prochain, parce que je n'ai pas eu la vertu de souffrir
des mécontentements où mon orgueil se croyait offensé.* Il faut
retrancher ces accusations vagues, ces plaintes de ménage et des
vices d'autrui, en un mot, toutes ces histoires, tous ces raisonne-
ments inutiles dont plusieurs se font une routine, qui font perdre
beaucoup de temps au confesseur, fatiguent son attention et la
patience de ceux qui attendent pour se confesser.

3° La confession doit être sincère, c'est-à-dire, sans ambiguité,
sans détours, sans artifice, sans déguisement. Il faut déclarer ses
péchés comme on les connaît sans les augmenter ou diminuer, dire
les choses comme elles sont et comme on les pense, et se repréſen-
ter au confesseur tel qu'on croit être aux yeux de Dieu. Les perſon-
nes qui enveloppent tellement leurs paroles, qu'un confesseur ne
peut pas discerner, par leur confession, l'état de leur âme, man-
quent de sincérité dans leur confession. Ceux qui tombent dans ce
défaut, qui est très-commun, vont directement contre l'intention
de Jésus-Christ qui a ordonné la confession, afin que le pénitent
s'étant découvert au prêtre, le prêtre puisse juger sainement de
son état, et lui prescrire les remèdes convenables. Le déguisement
ne sert à rien devant Dieu, qui voit les plis et les replis du cœur:
au contraire, il attire la malédiction sur le pécheur: *Væ duplici
corde!* dit l'Esprit-Saint (Eccl. 2. v. 14.) malheur à celui qui a
le cœur double!

Digitized by Google

Le pénitent qui nie à son confesseur un péché mortel dont il sait être coupable, ou qui n'explique pas nettement quelque circonstance infâme, abominable, ou quelque autre chose qu'il est obligé de déclarer, comme *l'habitude d'un péché*, ou ses dispositions présentes, fait un mensonge mortel, parce que ce mensonge est en matière importante, qu'il est fait à un juge qui a droit d'interroger le coupable et de lui commander de dire la vérité. Il en faut dire de même de ceux qui, sous des prétextes vains, sans fondement, et qu'ils connaissent tels, font juger que leurs péchés mortels ne sont que véniels; parce qu'alors ils sont véritablement cause de l'erreur du juge, qui doit connaître les choses comme elles sont, et qu'ils le trompent pareillement en matière importante.

4° La confession doit être prudente : le pénitent doit ménager l'honneur du prochain, s'accusant de ses fautes sans découvrir celles d'autrui, à moins qu'il n'y ait participé, et qu'il ne puisse absolument faire connaître son propre péché dans toute son étendue et dans toute sa noirceur, sans désigner le complice. Encore, dans ce cas, le pénitent devrait, s'il le pouvait, chercher un confesseur à qui son complice fût entièrement inconnu. C'est non-seulement une imprudence, mais même un péché contre la charité et une médisance, de déclarer, sans nécessité, les péchés des autres.

Il faut aussi que la confession se fasse en des termes honnêtes et très-chastes, singulièrement dans les péchés qui sont contre la pureté. On doit sans doute spécifier le mal, mais on ne saurait le faire avec trop de circonspection, et l'on ne doit employer, en confession, que des expressions décentes, mesurées et très-modestes.

5° *La confession* doit être entière : le pénitent est obligé, après s'être bien examiné, de déclarer au prêtre tous les péchés mortels dont il se souvient, sans en céler aucun volontairement. Le concile de Trente marque (Sess. 14. cap. 5.) cette obligation et nous enseigne que quand, de propos délibéré, on cèle un péché mortel, c'est inutilement qu'on confesse les autres, et que, bien loin d'en obtenir le pardon, l'on commet au contraire un nouveau péché mortel et un sacrilége; ainsi on est obligé de réitérer cette confession. Il en est de même quand on omet de confesser un péché mortel, par une négligence criminelle. Quel profit, s'écrie Tertullien (De pœnit. cap. 10.) peut-on espérer de la honte qui nous fait cacher nos péchés ? Peut-on croire que Dieu les ignore, parce qu'on les a dérobés à la connaissance des hommes ? A quoi sert de déclarer une partie de ses péchés, et de céler l'autre au prêtre qui tient, dans le sacrement, la place de Dieu, aux yeux duquel tout est à découvert ? Cette honte funeste est d'autant plus déraisonna-

Digitized by Google

ble, qu'on ne l'avait point écoutée en se précipitant dans le crime. Un pécheur se plonge, sans rougir, dans toutes sortes d'excès, et c'est seulement aux pieds du prêtre qu'il est interdit : ainsi nos premiers pères n'avaient éprouvé aucune confusion en mangeant le fruit défendu; ils n'en ressentirent qu'au moment où la voix de Dieu les appelait... Mais un confesseur, direz-vous, n'est qu'un homme comme les autres ; n'est-il pas bien dur, bien humiliant d'être obligé de lui découvrir sa conscience ? C'est un homme, il est vrai, M. F. mais tant mieux ; si c'était un ange, il ne sentirait pas nos faiblesses, et je craindrais davantage ses reproches. C'est un homme, mais c'est un homme pécheur comme moi, et qui doit trembler de crainte que ce qui m'est arrivé ne lui arrive. Et pourquoi, demandent les Pères, Dieu a-t-il permis que saint Pierre et saint Paul, ses principaux apôtres, eussent été pécheurs ? Si l'un ou l'autre eût maltraité un pénitent, ce pénitent n'aurait-il pas pu répondre : Ai-je jamais méconnu ou renoncé mon maître ? ai-je jamais fait à l'Eglise des martyrs comme vous ? Non, non, M. F. nous n'avons point parmi nous de ministre de la pénitence qui n'ait toutes les raisons du monde d'être compatissant pour nos faiblesses, qui ne soit pécheur ou fragile comme nous. C'est un homme, il est vrai, mais un homme qui sait la faiblesse de notre nature, et qui admire bien plus la force de la grâce dans votre conversion, que celle du démon dans votre chute : y a-t-il même rien de plus propre à lui inspirer une sainte affection, une tendre compassion pour vous, que la confiance que vous lui donnez ? C'est un homme enfin, j'en conviens toujours, mais un homme obligé au secret par toutes les lois naturelles, divines et humaines, sans que jamais nulle raison, nul prétexte puisse l'autoriser, de près ni de loin, à révéler ni votre personne ni votre faute.

Si, après des considérations si vraies et si solides, il vous reste encore quelque difficulté, eh ! M. F. ne l'avez-vous pas bien mérité? La honte de la confession est la première punition de la hardiesse que l'on a eue à pécher. Il n'y a point ici de milieu : il faut, ou souffrir la peine de se confesser, ou celle de ne pas se confesser ; mais je soutiens que celle-ci est sans comparaison la plus grande.

Quel état, en effet, que celui d'une personne qui a encore de la foi et de la religion? Je ne prétends pas, au reste, exclure ceux qui, dans ce siècle malheureux, font hautement profession d'incrédulité et d'impiété, et qui ont entièrement renoncé à tous les sacrements; ils ont beau faire les esprits forts, et affecter au dehors d'avoir étouffé dans eux tous les principes du christianisme, et ce qui leur plaît d'appeler si dédaigneusement les préventions du peuple et les préjugés de l'enfance; la religion ne perd jamais ses

Digitized by Google

droits, et, comme elle se réveille toujours de temps en temps dans le cœur de l'impie, quelque endurci qu'il soit, elle ne se fait entendre alors que pour le déchirer, le bourreler, le punir dès ce monde même, et se venger. Mais pour ne pas sortir du sujet que nous traitons, quel état que celui d'une personne qui a encore de la foi et de la religion, et qui cache ses péchés dans le sacré tribunal? A-t-elle un instant de paix depuis qu'elle a consommé son sacrilége? N'est-elle pas dans le cas de faire sans cesse ces tristes réflexions : Je suis mal avec Dieu, je n'en puis douter; c'est contre moi que la foudre gronde; c'est moi que menacent les accidents imprévus et les morts subites; tous les sacrements que je reçois sont d'horribles sacriléges; toutes mes prières, mes pénitences, mes aumônes, mes bonnes œuvres, sont perdues. Tromper un homme comme un homme, c'est toujours offenser Dieu; mais tromper un homme qui représente Dieu, c'est mentir au Saint-Esprit, c'est vouloir tromper Dieu même. Il faudra enfin me résoudre à me confesser; et outre l'embarras d'une revue de plusieurs années, peut-être, qu'aurai-je gagné qu'une plus grande honte? car, et ce péché-là que j'avais caché, et tous ceux que j'ai eu l'humiliation de dire, il faudra tous ensemble les accuser; et si je suis surpris avant cela par la mort, comme je mérite de l'être, pour une confusion légère et de quelques moments je m'en attire une bien plus accablante, et qui ne finira jamais.

Ah! M. F. entrons plutôt dans les sentiments du roi-prophète. Disons à Dieu (Ps. 31. v. 5.) : Je m'élèverai contre moi-même; je rappellerai toutes les années de ma vie; j'en développerai tous les mystères d'iniquité, sans déguisement et sans réserve : *Confitebor adversùm me injustitiam meam Domino;* dans la confiance que, touché de mon humiliation, vous me pardonnerez, vous oublierez mes offenses : *Et tu remisisti impietatem peccati mei;* afin qu'étant réconcilié avec votre justice en ce monde, j'éprouve les effets de votre miséricorde pendant l'éternité. *Amen.*

Digitized by Google

CLXX. DISCOURS.

DE L'INTÉGRITÉ DE LA CONFESSION.

Fili hominis, fode parietem, et videbis ibi abominationes pessimas.

Fils de l'homme, percez la muraille, et vous verrez là les plus affreuses abominations. (EZECH. 8. v. 8.)

Après tout ce que nous avons dit jusqu'ici de la confession sacramentelle, et de sa nécessité quand on a eu le malheur de pécher mortellement, de son ancienneté dans l'Eglise, des motifs puissants de surmonter cette mauvaise honte qui retient tant de pécheurs dans un criminel silence, des grands biens qu'elle produit quand elle est bien faite, et des conditions qu'elle doit avoir pour cela, il y a lieu d'espérer que les pécheurs se rendront à des raisons si solides, que quelque invétérés qu'ils soient dans le crime, ils reconnaîtront enfin les périls auxquels ils s'exposent en différant toujours de retourner à Dieu par la pénitence, et que, sensibles au malheur de tant d'autres qui, tous les jours, sont surpris de la mort sans avoir le loisir de se reconnaître après une vie longtemps criminelle, ils adoreront la miséricorde de Dieu qui a toujours attendu leur conversion, et les a conservés jusqu'ici, lorsqu'il pouvait de même les laisser mourir dans leur péché.

Fasse le ciel qu'ils entrent donc dès ce moment dans les sentiments d'une parfaite confiance, pour aller déclarer leurs péchés aux prêtres, auxquels Jésus-Christ a promis si solennellement de ratifier dans le ciel tout ce qu'ils feraient sur la terre, et que le désir ardent de rentrer en grâce avec Dieu soit l'unique motif de leur retour! C'est pour les aider à prendre un si heureux parti que je viens aujourd'hui leur expliquer ce que le temps ne m'a pas permis d'exposer dans un assez grand détail dans l'instruction précédente, au sujet de l'intégrité de la confession.

Le pénitent doit déclarer en confession le nombre de ses péchés, autant qu'il est moralement possible. C'est ce que la raison seule fait assez connaître; car une personne, par exemple, qui a juré six fois le saint nom de Dieu, en colère, est autant coupable de six péchés mortels, quoique dans la même espèce, que si elle avait commis six autres péchés d'espèces différentes, comme de larcin, d'homicide, de sacrilége, de blasphème, de calomnie, d'impureté.

Digitized by Google

Un pénitent ne doit donc pas se contenter de dire : *J'ai commis peu de fois ce péché ; je l'ai commis plusieurs fois ;* mais il doit expliquer à combien montent ce *peu de fois*, et ce *plusieurs fois*. S'il ne dit qu'au hasard le nombre de ses péchés, par exemple : *J'ai fait cela plus de cent fois, plus de trente fois*, il ne se confesse pas entièrement, mais il doit déclarer combien de fois au juste ou environ il a commis ce péché par jour, par semaine, ou par mois.

Au reste, quand j'ai dit qu'on doit déclarer le nombre de ses péchés, j'ai ajouté : *Autant que la chose est moralement possible.* Le concile de Trente nous apprend (Sess. 6. cap. 11. et can. 18.) et il est de foi que Dieu ne commande rien d'impossible : *Deus impossibilia non jubet.* Or, pour rendre cette connaissance du nombre des péchés possible, voici la méthode que l'on doit suivre :

1° La plupart des péchés de pensées et de désirs, qui sont les plus difficiles à compter, sont les effets de quelque passion dominante à laquelle on est le plus sujet, et pour laquelle on a plus de penchant. Or, dans les différentes passions dont on se laisse dominer, il y en a qui sont ardentes et impétueuses, comme la colère qui porte souvent à des voies de fait au dehors par des vengeances ; mais dont on conserve aussi des désirs secrets quand on ne trouve pas le moyen de se contenter. Il y en a d'autres qui sont des passions tendres, comme est l'amour profane ; ou des passions timides et sombres, telles que sont la haine du prochain, l'envie de sa prospérité, et le désir de le supplanter pour profiter de ses disgrâces ; et c'est dans ces sortes de passions que l'on s'entretient le plus souvent par de mauvaises pensées ou par d'injustes désirs, au défaut des moyens d'en venir à l'exécution.

Ce principe ainsi établi, pour réussir à connaître, au moins à peu près, le nombre de ses péchés de pensée, il ne faut que considérer quelle est sa passion dominante, pour laquelle on se sent plus d'attraits ; combien de fois par jour, par semaine ou par mois, on prend plaisir à s'entretenir dans ces idées flatteuses de pouvoir, par exemple, se venger d'un ennemi, et autres fantômes de cette nature, que les théologiens appellent des *pensées moroses*, qui, exerçant sur le cœur un empire odieux, lui font commettre mille péchés secrets, ou de dessein formé, ou de désir au moins de les exécuter s'il en trouve l'occasion. Par là ce pénitent pourra connaître, sinon parfaitement et au juste, du moins à peu de chose près, combien de fois il a commis par de simples pensées des péchés très-réels ; et le confesseur, de son côté, jugera à peu près à quel nombre cela peut aller depuis sa dernière confession.

2.

Digitized by Google

Cette méthode servira à plus forte raison à connaître le nombre des péchés d'habitude qui sont extérieurs et effectifs, quelque multipliés qu'ils soient; car il y a deux choses à y considérer : 1° la disposition du cœur; 2° l'exécution par des actions sensibles. Pour la disposition du cœur, il ne faut que voir, comme dans les péchés de pensée, de quelle passion dominante on est le plus ordinairement agité; et pour ce qui regarde l'exécution de ses mauvais désirs, ces sortes d'excès sont trop criants, et frappent d'une manière trop sensible pour ne pas s'en souvenir avec tant soit peu de réflexion, quand on le veut sincèrement.

Il se trouve quelquefois des pécheurs qui ont vécu dans un si grand oubli de leurs devoirs, dans une si grande négligence de leur salut, et dans un si grand abandon aux crimes, qu'il leur est impossible de dire même à peu près combien de fois ils ont commis le même péché chaque mois, chaque semaine, chaque jour; comme il arrive, par exemple, à ceux qui font des jurements et des serments presque à tous moments. Ces personnes, dans ce cas, doivent dire depuis combien de temps elles sont dans ces sortes d'habitudes, et déclarer qu'elles ne peuvent dire autre chose, sinon que vivant sans aucune règle, elles se sont livrées au péché tout autant qu'elles ont pu pendant ce temps-là, et souvent même sans réflexion, disposées d'ailleurs à commettre le même crime toutes les fois qu'elles en trouveraient le moyen, et que l'occasion s'en présenterait.

Les mauvais actes de la volonté qui ont le même objet, sont autant de péchés distingués, toutes les fois qu'il se trouve entre eux une interruption morale : par exemple, une personne qui, après s'être laissé aller à la haine contre le prochain, s'en serait repentie, et aurait ensuite conçu une nouvelle aversion contre la même personne, aurait commis deux péchés : de même celui qui se serait laissé aller à un mouvement d'orgueil, et aussitôt aurait pensé à d'autres choses qui l'en ont distrait, commettrait un second péché si, après cette distraction, il consentait à un nouveau sentiment d'orgueil, et il multiplierait son péché autant de fois qu'après une pareille interruption il consentirait de nouveau à ce sentiment.

Dans le cas où les différents consentements donnés au péché ne feraient tous, moralement parlant, qu'une même faute, n'y ayant point eu d'interruption morale, on doit alors déclarer la circonstance de la durée du temps, si on a renouvelé son consentement au crime plusieurs fois et combien; parce que par là on déclarera la circonstance aggravante de la durée du temps, et qu'on fera connaître la grièveté de son péché, autant qu'il sera moralement possible de le faire.

Digitized by Google

2° Pour ce qui regarde les péchés d'omission, qui sont pour le moins aussi fréquents que les autres, et d'autant plus dangereux qu'on y fait moins d'attention, il y a aussi une méthode bien facile pour les connaître. Il n'y a qu'à voir ce que la loi de Dieu nous prescrit, et ce qui nous est commandé par l'Eglise. Toute omission, en matière de péché, est une infraction contre quelque commandement positif qui oblige à la pratique de certaine vertu, soit que cette vertu consiste à faire quelque bonne œuvre positive, soit qu'elle consiste à s'abstenir de quelque chose par un principe de religion.

Je dis d'abord que, dans les commandements qui obligent dès à présent et toujours, jusqu'à ce qu'on ait accompli ce qui est ordonné; comme, par exemple, l'obligation de restituer le bien d'autrui, qui commence dès le moment qu'on l'a usurpé, et qui subsiste tant qu'on ne l'a pas rendu, on pèche autant de fois que, par différents actes réfléchis et volontaires, on refuse d'accomplir ce qui est ordonné : depuis un an, par exemple, on a eu trente fois l'inspiration de rendre le bien d'autrui à son légitime maître; on y a résisté autant de fois, ce sont trente péchés d'omission dont on doit s'accuser, en déclarant depuis combien de temps on a différé de restituer.

3° Dans les commandements qui obligent seulement pour un certain temps marqué; comme d'entendre la messe les dimanches et les fêtes, de se confesser et de communier à pâques, le nombre des péchés d'omission est facile à connaître : autant de dimanches et fêtes qu'on a perdu la messe, ou qu'on l'a mal entendue, autant de péchés mortels et de péchés d'omission.

4° Dans les commandements qui obligent à la privation continuelle d'une chose pendant un temps marqué, telle que l'abstinence de la viande pendant le carême, qui oblige tant que le carême dure, on pèche autant de fois que l'on use de la chose défendue : autant de fois qu'on mange de la viande en carême et sans permission, autant de péchés mortels; péché au dîner, péché au souper, en un mot toutes les fois qu'on en use.

Il résulte de ce que je viens d'établir, que les péchés d'omission dont ordinairement on ne s'accuse guère, sont autant et plus ordires que les péchés d'action. La plupart des chrétiens de nos jours vivent dans une si grande indolence par rapport à leur salut, que pourvu qu'ils évitent ces péchés grossiers dont la seule idée fait horreur, ils croient avoir rempli tous leurs devoirs, quoiqu'ils négligent entièrement la pratique des vertus chrétiennes. Ils ne sont ni mauvais ni bons, ni grands pécheurs ni chrétiens zélés; ils sont indifférents pour tout, et c'est à ces âmes nonchalantes que le

Digitized by Google

Seigneur dit (Apoc. 3.v.15.16.) *Je voudrais que vous fussiez froid ou chaud; mais parce que vous êtes tiède, je suis près de vous vomir de ma bouche.* L'état de tiédeur est de tous les états le plus dangereux ; il est plus facile de ramener un grand pécheur abandonné à toutes sortes de dissolutions, que certains chrétiens qui ne sont ni vertueux ni déréglés. Leurs péchés d'omission sont plus que suffisants pour les damner : l'enfer est rempli de malheureux qui n'ont jamais commis de grands crimes, et qui ne sont réprouvés que parce qu'ils n'ont fait aucun bien. La raison en est bien sensible; la voici. La loi de Dieu consiste en deux points capitaux ; savoir : éviter le mal et pratiquer le bien. Ce n'est point assez de ne faire aucun mal; si l'on ne fait aussi le bien, on ne parviendra point au salut. Le ciel ne nous est promis qu'à titre de récompense, et toute récompense suppose un travail. Nous ne serons sauvés que par les souffrances et par la croix, parce que ce n'est que par la croix que Jésus-Christ nous a rachetés. Tout chrétien qui ne veut rien souffrir pour Dieu, qui s'épargne tout ce que la religion a de pénible et de mortifiant, ne sera donc jamais sauvé, ne commît-il d'ailleurs aucun mal positif. Ah ! M. F. combien de péchés d'omission à ce prix, dans les chrétiens même dont la vie, aux yeux du monde, est la mieux réglée ! La vie du chrétien doit être une pénitence continuelle ; mais ne faire jamais de retour sur les péchés de sa vie passée pour s'en humilier devant Dieu, les regarder tranquillement comme des fautes oubliées, parce qu'on s'en est confessé, et qu'on en a fait une pénitence telle qu'elle; ne jeûner ni quatre-temps, ni carême ; se divertir en tout tenps et ne se mortifier en rien ; ne faire jamais d'aumônes ou très-peu ; négliger les œuvres de charité et de miséricorde ; passer les jours les plus saints en divertissements profanes, peut-tre dans les danses scandaleuses et dans les cabarets, et se croire en sûreté de conscience parce qu'on a assisté à la messe, le plus souvent encore sans sentiment de piété et de dévotion ; que de péchés d'omission qui ont déjà précipité tant de chrétiens négligents dans l'abîme, et que cependant on ne se reproche point, se faisant à cet égard la plus fausse et la plus pernicieuse illusion !

Il ne suffit pas de déclarer en confession le nombre de ses péchés ; il faut encore en faire connaître les espèces différentes, les circonstances aggravantes, les principes et les suites.

D'abord, les circonstances qui font que le péché change d'espèce, ajoutent à l'action une malice nouvelle et spéciale ; d'où il arrive quelquefois qu'une même action est contraire à plusieurs commandements, ou à plusieurs vertus, ou à différents devoirs d'une même vertu. Ainsi, la circonstance du lieu en matière de vol change le péché. Si on a volé dans une église, ce n'est pas un simple larcin,

Digitized by Google

mais un sacrilége; car on n'a pas seulement violé la justice, mais encore la religion. Il est certain qu'on est indispensablement obligé d'expliquer en confession les circonstances qui changent l'espèce du péché. Le concile de Trente l'a décidé en termes exprès. (Sess. 14. can. 7.) Si on ne les déclare pas, on ne confesse qu'à demi ses péchés, et on ne les fait pas connaître au confesseur tels qu'ils sont; ainsi celui-ci ne peut juger ni de la nature des péchés, ni de leur grièveté, ni imposer une pénitence convenable. Ainsi une personne qui tairait quelque circonstance qui change l'espèce de son péché, non-seulement rendrait par ce défaut sa confession nulle, mais même elle commettrait un nouveau crime et un sacrilége.

2° Les circonstances aggravantes sont celles qui augmentent la malice d'une action sans y en ajouter une nouvelle et spéciale : ces circonstances rendent seulement le péché plus grand dans la même espèce. Par exemple, un homme qui a volé cent livres a commis un péché plus grief que s'il n'avait volé qu'un écu : s'il a volé ces cent livres à un pauvre homme chargé d'enfants, son péché est plus grand que s'il les avait prises à un homme très-riche; de même une personne ne dérobe que cinq sous, mais elle avait l'intention de voler un écu; sa mauvaise intention est une circonstance aggravante qui rend son péché mortel, et tout cela doit être déclaré en confession, sans quoi on ne fait point assez connaître l'état de son âme.

On réduit communément à sept les circonstances qui peuvent changer l'espèce du péché, ou l'aggraver notablement. La première est l'état ou la condition de la personne qui pèche; par exemple, en matière d'impureté, si elle est mariée, consacrée à Dieu, parente ou alliée de son complice, et généralement parlant, si elle a quelque obligation spéciale de vœu, d'office, de serment, etc. de faire ou d'omettre une chose d'ailleurs commandée ou défendue; par exemple, si celui qui a violé un jeûne ordonné par l'Eglise, y était encore obligé par le vœu particulier qu'il avait fait, ou par la pénitence que son confesseur lui avait imposée.

La seconde est la qualité, ou la quantité de la chose qui fait la matière du péché; si elle est grande ou petite, sainte ou profane, etc. : la qualité de la personne offensée; si celui qu'on a frappé est ecclésiastique ou religieux; si ce qu'on a volé était une chose sacrée; si celui à qui on l'a volée est pauvre, la somme ou la valeur de l'effet qui a été volé, la qualité des jurements qu'on a proférés, des mensonges qu'on a dits, des dommages qu'on a causés.

La troisième désigne le lieu dans lequel le péché a été commis. Cette circonstance aggrave souvent le péché dans une même espèce,

Digitized by Google

et quelquefois y en ajoute une nouvelle. Un discours médisant ou calomnieux est bien plus préjudiciable au prochain, lorsqu'on le fait dans une compagnie nombreuse. Un crime commis en public est ordinairement un scandale. Voler quelque chose dans un lieu sacré est un sacrilége.

La quatrième marque la qualité des personnes, des instruments, des moyens dont on s'est servi pour commettre le péché : si on a fait usage des choses saintes, de la magie, de la tromperie; si on a employé le secours de quelqu'un à faire la mauvaise action.

La cinquième regarde la fin qu'on s'est proposée ; par exemple, si on a volé une épée pour tuer un homme, si on a dérobé pour vivre dans la débauche, donné de l'argent à une femme pour la corrompre ; si on a médit pour rire ou pour nuire, donné l'aumône par vaine gloire.

La sixième marque la manière dont l'action a été faite. Cette circonstance aggrave ou diminue notablement; par exemple, si on a péché par malice ou par ignorance, avec plus ou moins de délibération ou d'advertance : quelquefois même elle change l'espèce, comme la violence. Parler mal d'une personne en sa présence, c'est ajouter l'outrage à la détraction.

Enfin, la septième se rapporte au temps dans lequel le péché a été commis : si on a travaillé un jour de fête, mangé de la viande un vendredi ou un jour de jeûne; si un péché mortel a été commis un jour de dimanche ou de fête. Saint Augustin, plusieurs autres Pères et plusieurs conciles ont regardé ce péché mortel comme spécialement contraire à la sanctification des jours consacrés à Dieu, et ont pensé qu'il est plus grief lorsqu'il est commis en pareils jours : ainsi ceux qui se sont enivrés, ou qui sont tombés dans d'autres désordres un jour de dimanche ou de fête, sont obligés de déclarer cette circonstance. Si les fidèles étaient pénétrés de cette vérité, on ne verrait pas tant de personnes de presque tous les états, faire de ces saints jours des jours de débauches, et les réserver pour les danses, pour les plaisirs et pour le crime.

3° Il y a très-peu de personnes qui fassent connaître à leurs confesseurs les principes de leurs péchés, quoique cela soit absolument nécessaire pour l'intégrité de la confession. La plupart se contentent de déclarer leurs mauvaises actions, mais ne s'accusent point des motifs qui les ont fait agir. On a répandu des médisances, des calomnies ; on s'en accuse, mais l'on ne dit pas tout ; on cèle au confesseur que c'est un fonds de haine pour la personne du prochain, que c'est un motif d'envie et de jalousie qui a porté à mal parler sur son compte. On s'accuse d'être tombé dans des péchés d'ivrognerie, d'impureté ; mais l'on ne dit pas que c'est une suite

Digitized by Google

d'une mauvaise habitude à laquelle on est sujet depuis longues années. Ce sont surtout les personnes qui changent souvent de confesseur, qui font ordinairement de mauvaises confessions de ce côté-là; car elles ont intention de cacher leurs mauvaises habitudes, croyant faussement qu'il suffit de dire les péchés qu'elles ont commis depuis leur dernière confession. De même une jeune personne s'accuse d'avoir souffert des libertés déshonnêtes, d'avoir été souillée par des attouchements et des baisers lascifs, elle a bien soin de dire qu'elle n'y a pas consenti, et quelle n'y a pris aucun plaisir; mais elle ne dit pas qu'elle s'est exposée à l'occasion, qu'elle s'est empressée de se trouver à des parties de danses, qu'elle a recherché la compagnie des libertins, qu'elle a ri et badiné avec eux, qu'elle n'a pas craint de rester seule avec des personnes suspectes, et qu'ayant ainsi donné occasion au péché, elle est responsable et de tout ce qui lui est arrivé, quand même elle n'y a pas consenti, et de tous les péchés qui ont été commis à son occasion.

4° S'il y a beaucoup de personnes qui font des confessions nulles en ne déclarant pas les principes de leurs péchés, on peut dire qu'il y en a bien davantage de ceux qui ne s'accusent pas des suites funestes de leur crime. Cet homme marié, ce libertin s'accusera des mauvaises paroles qu'il aura proférées, des libertés qu'il aura prises, ou fait en sorte de prendre avec des personnes de l'autre sexe; mais il ne pensera pas seulement au scandale qu'il a donné; il ne déclarera pas que les mauvais propos qu'il a tenus ont peut-être été la cause de la perte d'un grand nombre d'âmes, qu'il a inspiré de mauvaises pensées et de mauvais désirs à plusieurs personnes, et arraché à Dieu et à Jésus-Christ des âmes rachetées de son sang, pour les engager dans les liens du démon. Il en est de même du tort que l'on fait au prochain dans son honneur ou dans ses biens, soit par les médisances, les calomnies, soit par les injustices ouvertes : toutes ces suites funestes sont des péchés particuliers qu'il faut spécifier dans la confession sous peine de nullité et de sacrilége.

Si on manque donc de déclarer quelques-unes de ces choses dans la confession, bien loin d'obtenir le pardon des autres péchés qu'on aurait confessés, on y ajouterait un nouveau crime par la profanation qu'on ferait du sacrement; car les prêtres ayant été établis en qualité de juges et de médecins, doivent nécessairement connaître l'état de l'âme de leurs pénitents, pour pouvoir exercer avec connaissance de cause la puissance des clefs qui leur a été donnée pour remettre ou retenir les péchés, et pour garder l'équité dans l'imposition des peines qu'ils doivent infliger aux pécheurs pour satisfaire à la justice de Dieu. Il faut donc que les pénitents leur décou-

Digitized by Google

vrent et le nombre de leurs péchés, leurs espèces différentes, et les circonstances qui en aggravent notablement la malice. Il ne suffit donc pas, M. F. pour recevoir avec fruit le sacrement de pénitence, de faire un examen superficiel de sa conscience ; mais, comme nous l'avons déjà observé, il en faut sonder et fouiller tous les plis et replis ; il faut surtout rechercher les principes de ses péchés, considérer les suites qu'ils ont eues, afin de déclarer le tout ingénument comme on le reconnaît devant Dieu. C'est ainsi qu'en exposant humblement toutes ses misères, toutes ses faiblesses à la miséricorde divine, pour en obtenir la rémission, on s'attendrira par un effet de la grâce sur l'excès de son aveuglement et de son ingratitude envers le Seigneur, on concevra un vif repentir de l'avoir tant offensé, et l'on prendra une résolution ferme et inébranlable de conserver à jamais le bienfait signalé qu'on recevra dans le sacrement de la réconciliation. *Amen.*

CLXXI. DISCOURS.

DES CONFESSIONS GÉNÉRALES.

Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ.

Je repasserai devant vous toutes les années de ma vie dans l'amertume de mon âme. (Isai. 38. v. 15.)

Quelque attention qu'ait un chrétien à vivre saintement et à s'approcher dignement des sacrements, il est cependant difficile, par une suite de la faiblesse humaine, de ne pas tomber dans certaines négligences, qui, si elles ne sont pas criminelles en elles-mêmes, diminuent cependant insensiblement la ferveur, et entraînent quelquefois dans des fautes considérables : c'est pourquoi les fidèles les plus soigneux de leur salut, outre la fréquente confession, se prescrivent la règle de faire de temps en temps certaines revues, qui leur font repasser leurs années dans l'amertume de leur cœur ; soit afin de réparer même les légers défauts qui peuvent s'être trouvés dans leurs confessions précédentes, soit pour mieux connaître leurs progrès dans la vertu. En soumettant encore au jugement du prêtre des péchés déjà confessés dont ils désirent de recevoir de nouveau l'absolution, ils demandent à Dieu, avec David, que s'ils sont assez heureux pour s'être déjà purifiés, il les lave encore de plus en plus, il les purifie encore davantage.

Digitized by Google

Les péchés mortels déjà pardonnés sont matière suffisante du sacrement de pénitence ; ces confessions réitérées des mêmes péchés, se faisant avec une nouvelle douleur d'avoir offensé le Seigneur, et causant toujours quelque honte et quelque confusion au pénitent qui révèle sa turpitude, sont une nouvelle satisfaction que le pénitent fait à Dieu, laquelle diminue la peine que ses péchés méritaient ; et l'absolution qu'il reçoit, produit en lui une augmentation de la grâce habituelle et sanctifiante, selon les dispositions avec lesquelles il approche du sacrement.

Les confessions générales, d'un autre côté, sont absolument nécessaires à ceux qui ont fait des confessions nulles, puisqu'il n'y a pas d'autres moyens d'en réparer les défauts ; il est donc à propos de vous en faire connaître les avantages, et de vous développer les différents cas où elles deviennent indispensables.

Il arrive quelquefois qu'un pénitent, sans qu'il y ait de sa faute, oublie, en se confessant, de s'accuser de quelques péchés dont il s'était rappelé dans son examen ; mais alors ils sont renfermés dans la confession que l'on fait, ainsi que ceux dont on n'a pu se souvenir, quoiqu'on se soit examiné comme on le devait, et l'on en obtient le pardon en recevant le sacrement de pénitence avec les dispositions nécessaires. C'est la doctrine du concile de Trente que nous avons rapportée en parlant de l'examen de conscience. Mais lorsqu'on se souvient de ces péchés oubliés, on est obligé de s'en confesser, et de les soumettre aux clefs de l'Eglise dans la première confession qu'on fait après s'être souvenu qu'on a oublié de les confesser.

Par la même raison, ceux qui ont confessé comme *douteux* des péchés mortels qu'ils doutaient avoir commis, et qui dans la suite viennent à connaître qu'ils les avaient réellement commis, sont obligés de les confesser de nouveau, à la première occasion, comme *certains*, ces péchés n'ayant pas été suffisamment exprimés dans la première confession.

Quand on a célé à dessein, ou par honte, ou par crainte, un péché mortel, ou qu'on croyait être mortel, ou une circonstance qu'on était obligé de déclarer, ou quand on a oublié par sa faute ce péché ou cette circonstance, on est coupable d'un sacrilége, qu'on est tenu de déclarer en particulier en recommençant sa confession; on est obligé, de plus, de s'accuser de nouveau de tous les péchés qu'on avait confessés à cette confession sacrilége, et de réitérer toutes les autres confessions qu'on a faites depuis celle qui a été nulle ; car il est constant que tous les autres péchés qu'on avait déclarés et dans cette mauvaise confession et dans les suivantes, n'ont point été remis : en voici la raison. En fait de péchés mortels,

Digitized by Google

un péché ne peut être remis sans l'autre ; il ne se remet que par l'infusion de la grâce sanctifiante, et cette grâce est incompatible avec le péché qui reste tant qu'il n'est pas confessé ; par conséquent il est un obstacle à la rémission de tous les autres, et il faut les soumettre tous de nouveau à la puissance des clefs que Jésus-Christ a donnée à ses ministres, en y ajoutant ce péché qu'on avait retenu ou oublié, et le mauvais motif qu'on avait eu de le cacher.

Si le confesseur était le même que celui qui a entendu la confession nulle, et qu'il se souvînt assez de tous les péchés dont le pénitent s'était accusé alors, pour bien connaître le véritable état de la conscience de ce pénitent, il suffirait en ce cas de lui déclarer le défaut qu'il y a eu dans cette confession, de s'accuser de nouveau en général de tout ce qu'on lui a déjà confessé, et en particulier du sacrilége qu'on a commis.

Si on avait fait une confesssion nulle, mais de bonne foi et sans connaître cette nullité, on ne serait tenu, dans ce cas, qu'à répéter seulement la confession qui a été défectueuse, pourvu, toutefois, que celles qui ont été faites depuis, aient eu toutes les conditions nécessaires pour les rendre valides.

On appelle les confessions où l'on répète les précédentes, *confessions générales.*

Ceux-là sont obligés de faire une confession générale, dont les confessions précédentes ont été certainement nulles, ou de la validité desquelles on doit prudemment douter. On trouve souvent des pénitents qui n'ont jamais fait aucune bonne confession dans toute leur vie ; ce défaut ne peut être levé que par une générale qui renferme les précédentes, et qui soit accompagnée des dispositions nécessaires.

Il est facile de connaître par ce que nous avons dit des conditions requises pour ~~faire une~~ bonne confession, quels sont les défauts qui rendent la confession invalide et nulle de la part du pénitent et qui l'obligent à la réitérer.

Le premier est quand le pénitent, avant de se confesser, n'a point examiné sa conscience, ou lorsqu'il ne l'a pas examinée avec toute l'exactitude nécessaire.

Le second, quand il a célé à dessein, ou par honte ou autrement, un péché mortel, comme nous l'avons déjà dit.

Le troisième, quand il a commis un péché mortel en faisant sa confession.

Le quatrième, qui est très-commun, quand le pénitent s'est confessé sans douleur de ses péchés : il est certain qu'on n'obtient jamais la rémission d'un péché sans en avoir une véritable contrition. Jésus-Christ a institué le sacrement de pénitence pour être

Digitized by Google

administré comme un jugement de réconciliation, qui exige, par conséquent, que le coupable non-seulement s'accuse d'avoir offensé Dieu, mais encore qu'il se dispose à se réconcilier avec lui : or, cette réconciliation ne peut se faire sans que le pécheur se repente de l'injure qu'il a faite à Dieu, et sans qu'il ait la volonté de ne plus l'offenser.

Le cinquième est lorsque le pénitent s'est confessé sans un ferme propos de ne plus retomber dans le péché, ou avec de l'attache pour quelque péché mortel, ou sans vouloir quitter les occasions prochaines du péché, ou sans la résolution de satisfaire et de faire la pénitence imposée par le confesseur. C'est se moquer de Dieu et irriter sa colère, de prétendre l'apaiser par des paroles, lorsqu'on est disposé à l'offenser par des actions.

Il suit de ces principes qu'on peut connaître facilement qu'on a besoin de faire une confession générale, 1° par le peu de soin qu'on a apporté à bien faire ses confessions : souvent on se confesse négligemment, presque sans préparation, et plutôt par coutume que par le désir de se corriger ; 2° par le peu de fruit qu'on a tiré de ses confessions, car c'est par l'amendement qu'on doit juger si la pénitence a été sincère ; 3° par le peu de fidélité qu'on a eu à exécuter les bonnes résolutions qu'on avait formées, ne prenant point de mesure pour éviter les occasions du péché ; enfin, par la vie mondaine qu'on a menée, car une confession faite avec une véritable douleur, détache le pécheur de l'affection à tout ce qui déplaît à Dieu.

Quoiqu'on ne soit obligé de faire une confession générale que lorsqu'on a lieu de douter de la validité de ses confessions, il est cependant bon d'en faire quelques-unes, quoiqu'on ait toujours tâché d'approcher du sacrement de pénitence avec les dispositions requises, pour assurer davantage son salut, et se sanctifier de plus en plus.

La confession générale, en remettant devant les yeux d'un pénitent toute sa vie passée, fait qu'il retourne à Dieu avec plus de ferveur ; elle le rappelle à la connaissance de lui-même ; elle l'excite à une salutaire confusion de sa vie passée ; elle lui inspire une plus grande horreur du péché, dont elle porte plus vivement le pécheur à secouer le joug. La confession générale fait admirer au pénitent la grandeur de la miséricorde de Dieu qui l'a attendu avec tant de patience ; elle tranquillise l'esprit, elle excite dans un pénitent le bon propos, elle dissipe le trouble de l'âme, elle lui rend la paix, elle la remplit de consolation, elle rétablit la joie dans le cœur. La confession générale enfin, en nous faisant connaître nos malheureux penchants, nous fait prendre des moyens plus efficaces pour vivre

Digitized by Google

saintement ; elle met un directeur en état de donner au pénitent des avis plus convenables à ses dispositions ; elle ouvre le cœur au pénitent, pour se déclarer avec confiance dans les confessions suivantes.

Les enfants qui font leur première communion doivent s'y disposer par une confession générale, la plupart ayant fait jusqu'à ce temps trop peu de réflexion sur leur salut, pour s'assurer de leurs confessions passées. La confession générale est également très-utile à ceux qui choisissent un état de vie ou qui en changent, à ceux qui commencent à se convertir, et qui se renouvellent intérieurement pour mener une vie pieuse, réglée et véritablement chrétienne ; à ceux qui sont dangereusement malades, lorsque Dieu, par sa bonté, leur en donne le loisir et les moyens : rien de plus propre à leur inspirer plus de résignation dans le sacrifice que Dieu demande alors d'eux, et plus de confiance en sa miséricorde.

Lorsqu'on a fait une fois une confession générale de toute sa vie, avec toute l'attention et le soin dont on a été capable, et que l'on a tâché d'y apporter les dispositions requises, il suffit à ceux qui travaillent à leur perfection, qui sont zélés pour leur salut, et qui désirent d'avancer toujours davantage dans la piété, de faire, dans un temps propre à renouveler leur ferveur et leur dévotion, une revue des péchés qu'ils ont commis depuis leur confession générale.

Ceux qui se préparent à une confession générale doivent s'examiner avec soin sur les commandements de Dieu et de l'Eglise, sur les vertus théologales et cardinales, sur les devoirs particuliers de leur état et de leur profession, sur les péchés mortels et capitaux ; ensuite se rappeler leurs actions depuis le jour auquel commence cet examen jusqu'au temps de la dernière confession générale, s'ils en ont fait auparavant, ou au delà, s'il est nécessaire, ou jusqu'à celui où ils ont atteint l'âge de la raison ; si la confession est de toute la vie, il ne faut pas embrasser tout le temps de sa vie à la fois, mais le diviser en parties, remarquant les lieux où l'on a demeuré, et les différents états par lesquels on a passé : en suivant cet ordre, on se ressouviendra plus facilement de ses péchés.

Lorsqu'un pénitent ne fait une confession générale, ou une revue annuelle, que par zèle pour sa propre perfection, il doit être principalement attentif à s'examiner et à s'accuser sur ses progrès dans la vertu, et sur l'utilité qu'il a retirée des sacrements qu'il a fréquentés ; il déclarera en détail les fautes plus considérables qu'il aura faites, pour s'en purifier toujours davantage, et il ne se confessera qu'en général des fautes plus légères, qui sont des suites malheureuses de la faiblesse humaine, de peur que, se laissant

Digitized by Google

aller à des recherches inutiles, et propres à le jeter dans de vains scrupules, il ne perde tout le fruit qu'il doit attendre de sa confession.

Dans toutes sortes de confessions générales, le pénitent s'excitera aux actes les plus parfaits dont il sera capable de contrition et d'amour de Dieu; sa contrition s'étendra, et en général sur les péchés qu'il avait déjà confessés autrefois, et spécialement sur ceux qu'il accuse alors en détail, afin de s'affermir davantage dans la résolution de mener une vie plus régulière, plus sainte et plus parfaite.

Lorsqu'on fait une confession générale, on doit d'abord déclarer les péchés qu'on a commis depuis sa dernière confession; on ne doit point les confondre avec ceux qu'on a déjà confessé : si on le faisait, la confession ne serait pas sincère; car, au lieu de faire connaître au confesseur l'état de son âme tel qu'il est, on aurait dessein de le lui cacher, et il serait difficile de porter un jugement juste sur un pécheur qui userait de cette supercherie. Il y a une grande différence à faire entre les péchés dont on s'est déjà confessé et dont on a reçu l'absolution, et ceux dont on ne s'est point encore accusé. Les premiers ne sont qu'une matière volontaire du sacrement, les derniers en sont une matière nécessaire. Il y a souvent des avis à donner et des pénitences à imposer pour les derniers, qu'il n'est pas nécessaire de mettre en usage pour les premiers.

Quelque utilité qu'ait la confession générale, lorsqu'on la fait à propos et avec de saintes dispositions, elle deviendrait cependant inutile et même dangereuse à qui voudrait la recommencer sans cesse, sans sujet, par scrupule, ou par une incertitude continuelle sur l'état de sa conscience. On ne doit donc s'y déterminer qu'après avoir consulté un directeur également pieux et éclairé.

Ah! M. F. nous sommes tous en ce monde comme sur une mer orageuse couverte d'écueils, exposés continuellement au péril d'un triste naufrage, et toujours prêts à être submergés; mais rassurons-nous, Jésus-Christ se présente à nous en la personne de ses ministres, pour apaiser l'orage, et pour nous conduire heureusement au port du salut; il vient pendant la nuit obscure de notre aveuglement volontaire, pour calmer la tempête, et pour rendre à notre âme sa première tranquillité. Entrons donc dès aujourd'hui dans les sentiments d'une entière confiance en ses miséricordes, pour lui confesser, en la personne de ses ministres, toutes nos iniquités; s'il est nécessaire de repasser dans l'amertume de nos cœurs nos premières années, pour réparer les défauts de tant de confessions dont nous n'avons tiré aucun fruit jusqu'à présent, entreprenons-le avec courage. Hé! que craignons-nous? c'est Jésus-Christ

Digitized by Google

lui-même qui nous tend la main, et qui nous offre sa grâce. Disons-lui avec foi : *Sauvez-nous, Seigneur, car nous périssons* (Matth. 8. v. 25.) *Nous nous sommes éloignés de vous qui êtes la source d'eaux vives; nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous nous sommes détournés de la voie de vos saintes ordonnances, nous n'avons point obéi à vos serviteurs les prophètes, à nos pasteurs qui nous ont parlé en votre nom.* (Dan. 9. v. 5. et seqq.) C'en est fait, Seigneur, nous reconnaissons notre injustice, et nous en gémissons; nous voulons apaiser votre justice à quel prix que ce soit, consacrer le reste de nos jours à vous aimer, à vous servir, à ne nous attacher qu'à vous, pour n'attendre que de vous la récompense de nos travaux, et la couronne de gloire que vous préparez à vos serviteurs. *Amen.*

CLXXII. DISCOURS.

DE LA MANIÈRE DE SE CONFESSER.

Convertimini sicut in profundum recesseratis, filii Israel.

Convertissez-vous, enfants d'Israël, et revenez à moi du fond de votre abîme, sur les mêmes traces par lesquelles vous vous en êtes éloignés. (Isai. 31. v. 6.)

Nous avons déjà dit que la disposition la plus essentielle pour recevoir dignement le sacrement de pénitence, est cette douleur intérieure, cette résolution sincère de ne plus pécher, sans laquelle il n'y a point de pardon, point de grâces à espérer auprès de Dieu. Et quoi de plus propre, M. F. à exciter dans nos cœurs cette componction salutaire, que la considération des miséricordes de ce Dieu de bonté, qui, malgré nos infidélités et nos perfidies, nous appelle à lui par la bouche de son Prophète (Jerem. 3. v. 1. et seq.)? Ame infidèle, tu m'as offensé cruellement, *tu fornicata es cum amatoribus multis;* non pas une fois, mais cent, mais mille, mais deux mille fois : jette les yeux sur ta vie passée, *leva oculos tuos in directum*, à peine trouveras-tu une année, un mois, une semaine, un jour même d'innocence; tu n'as eu égard à rien, ni au temps ni au lieu; tu as abusé de toutes mes créatures, tu as détourné de la justice mes enfants, tu les as corrompus par tes scandales, *polluisti terram in fornicationibus et in malitiis tuis :* j'ai tout fait pour t'obliger à rentrer dans ton devoir; je t'ai envoyé des afflictions; j'ai rendu ton travail infructueux et inutile; j'ai

Digitized by Google

confondu tes desseins; je t'ai menacé du plus terrible châtiment dont je punis les peuples dans ma colère et ma vengeance, de l'extinction de la foi, de ne plus te faire entendre ma parole, de retirer du milieu de toi mes prophètes et mes ministres : *Quam ob rem prohibitæ sunt stillæ pluviarum, et serotinus imber non fuit.* Loin d'avoir honte de l'excès de ton ingratitude, ne t'en es-tu pas glorifiée devant les hommes ? je n'ai pu même t'obliger à en rougir en ma présence : *Frons... meretricis facta est tibi ; noluisti erubescere.* Cependant, âme infortunée, reviens à moi; je te tends encore les bras, je suis encore disposé à te recevoir : *Tamen revertere ad me, dicit Dominus :* ne me considère plus comme le vengeur de tes crimes, je les oublie si tu veux revenir à moi sincèrement; regarde-moi comme ton Dieu, comme ton Sauveur, comme ton père, et le meilleur de tous les pères, appelle-moi de ce tendre nom : *Saltem amodo voca me, Pater meus.*

Serait-il possible, M. F. que nous fussions insensibles à des reproches si tendres, à des invitations si touchantes ? Serait-il possible que nous rejetassions le remède qui nous est offert pour opérer notre guérison; que nous ne profitassions pas de cette planche favorable qui peut nous ramener au port du salut; en un mot, que nous rendissions inutile la ressource de la confession et de la pénitence ? Ah ! j'augure mieux de vos dispositions; j'espère vous voir courir en foule à nos tribunaux. Nous vous en avons fait sentir la nécessité, les avantages; nous vous avons instruits des dispositions qu'il faut y apporter, il nous reste à vous expliquer la manière dont on doit s'y présenter.

Nous avons remarqué, en parlant des conditions de la confession, que *l'Eglise* prescrit une posture humiliée à ceux qui se présentent devant le ministre du sacrement de pénitence. Chacun doit se mettre à genoux, avoir la tête et les yeux baissés, et les mains jointes, il n'y a que les malades ou les infirmes qui soient dispensés de donner ces marques extérieures d'humiliation; ce sont là des signes sensibles de l'humilité de l'esprit et du cœur, dont les véritables pénitents doivent être pénétrés : humilité de l'esprit, pour reconnaître le tort que l'on a eu de se révolter contre le Seigneur, et l'injustice de son péché; humilité du cœur, pour en gémir amèrement dans les sentiments d'une confusion salutaire. Loin donc de nos tribunaux ces pécheurs nullement contrits, disons plutôt ces pécheurs effrontés et sans pudeur, dont la posture corporelle annonce à la vérité le pénitent, mais qui ne rougissent pas de déclarer les crimes les plus honteux avec autant d'indifférence que s'ils racontaient des actions dignes de louange; ces pénitents indociles jusqu'à l'arrogance, qui ne peuvent souffrir qu'un confes-

Digitized by Google

seur leur fasse les moindres corrections, et qui répondent avec un ton de hauteur capable de faire rougir les ministres de Jésus-Christ de voir à leurs pieds des pécheurs superbes et orgueilleux qui viennent braver la Religion jusque dans les pratiques les plus propres à inspirer l'humilité et la confusion.

Le pénitent doit commencer sa confession par le signe de la croix, comme les chrétiens doivent le faire au commencement de toutes leurs grandes actions, pour invoquer par la croix le secours de Dieu dans tous leurs besoins. Ce signe se fait au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit : au nom du *Père*, qui nous a donné son Fils unique pour être sacrifié pour nous, et nous mériter le pardon de nos péchés par ses souffrances et par sa mort; au nom du *Fils*, qui s'est immolé pour nous, et a établi le sacrement de la réconciliation où il nous applique les fruits de sa mort; au nom du *Saint-Esprit*, par la vertu de qui nous jouissons de ce privilége de la justification. Le pénitent demande ensuite la bénédiction du prêtre qu'il appelle son *Père;* ce titre de *Père spirituel* est bien dû au confesseur; car qui eut jamais plus de tendresse pour un enfant chéri, qu'un pasteur ou un confesseur n'en conçoit pour une âme pénitente qu'il voit détester ses fautes, et le choisir pour le dépositaire de ses faiblesses les plus cachées ? S'il avait d'autres sentiments, serait-il animé du même esprit que le Sauveur qui, loin de maltraiter les pécheurs, les reçut toujours avec tendresse et avec charité, n'étant venu au monde que pour eux ? Le pénitent ajoute qu'il se confesse à Dieu, à la sainte Vierge, à saint Michel, aux Saints, et enfin au prêtre ministre de Jésus-Christ pour témoigner qu'il reconnaît en la présence de Dieu, des Anges et des Saints, à la face de toute l'Eglise, du ciel et de la terre, et qu'il déclare à celui qui tient la place de Dieu même, qu'il est coupable de beaucoup de péchés; il fait cette confession à Dieu qui est offensé, aux Saints qui doivent juger le monde à la fin des siècles avec Jésus-Christ et qui s'intéressent tous dans les outrages qu'on a faits à Dieu; il invite l'Eglise du ciel et celle de la terre à demander à Dieu miséricorde pour lui, et entre tous les saints il nomme ceux que l'Eglise regarde comme ses principaux protecteurs auprès de Jésus-Christ; il se confesse spécialement au prêtre qui représente Jésus-Christ et qui a reçu de ce Dieu Sauveur le pouvoir de le délivrer et de l'absoudre; il se frappe aussi la poitrine, pour imiter l'action du publicain, qui obtint miséricorde en reconnaissant qu'il était pécheur, et se frappant alors la poitrine en signe de componction.

Le confesseur faisant, dans le sacré tribunal, la fonction de docteur, de juge et de médecin, c'est à lui à conduire le pénitent,

Digitized by Google

à juger sa cause, à lui donner de sages conseils, et à lui prescrire les remèdes nécessaires à sa guérison ; c'est au confesseur, comme guide, à régler la conscience du pénitent, à le rappeler de ses erreurs et de ses égarements, à lui faire éviter les écueils qui se rencontrent sur ses pas. C'est donc au pénitent à écouter avec une humble docilité les avis du confesseur, et à s'y soumettre, quelque répugnance qu'ils puissent causer à la nature corrompue. Un habile et sage médecin ne doit pas flatter ses malades; mais sans avoir égard à leurs désirs, lorsqu'ils s'opposent à leur guérison, il doit être ferme à leur ordonner ce qui peut leur rendre la santé. Il est vrai que, comme le remarque saint Augustin, lorsqu'un confesseur laisse vivre à leur fantaisie ceux qui s'adressent à lui, il a une foule de pénitents beaucoup plus grande; et quoiqu'il soit blâmé par les personnes éclairées, il a pour lui la multitude : mais malheur, et aux prêtres qui sont assez insensés pour moins consulter leur devoir que l'inclination ou l'intérêt de leurs pénitents, et à ceux qui recherchent ces directeurs complaisants qui les entretiennent dans leurs mauvaises habitudes et les précipitent dans une multitude de sacriléges.

Les pénitents qui désirent sincèrement de retourner à Dieu, ne s'adressent, comme nous l'avons observé en parlant du choix d'un confesseur, qu'à des guides éclairés qui soient en état de les diriger, qui aient les lumières nécessaires pour connaître l'état des âmes, pour discerner entre la lèpre et la lèpre, pour pénétrer dans l'abîme du cœur humain, pour y voir ce qu'ils n'y voient pas souvent eux-mêmes, pour y découvrir des défauts qu'ils prennent quelquefois pour des vertus, pour se défendre des dangereuses subtilités, pour démêler tous les artifices dont l'amour-propre se sert pour cacher la vérité, et pour pouvoir commettre avec sécurité, ou du moins sans scrupule, les plus grands crimes; enfin pour appliquer utilement les remèdes que le divin médecin de nos âmes nous a laissés pour les guérir. Un véritable pénitent a la docilité et la soumission d'un enfant pour un directeur de ce caractère; il ne perd pas un mot des charitables conseils qu'il en reçoit, il l'écoute, en un mot, comme Jésus-Christ lui-même dont il tient la place et qu'il représente.

Il est bon d'observer ici que souvent le démon, par une ruse artificieuse, porte les pénitents, pour les détourner de faire attention aux avis du confesseur, ou de s'exciter à la contrition et à la détestation de leurs fautes, à s'occuper totalement, pendant que le confesseur leur parle ou leur donne l'absolution, de l'examen de leur conscience, pour rendre par ce moyen leur confession inutile et infructueuse : pour éviter de tomber dans ce piége, il faut, après

Digitized by Google

un examen raisonnable et tranquille, et l'accusation qu'on a faite en conséquence, ne s'occuper plus qu'à profiter des remontrances du confesseur, qu'à faire attention à la pénitence qu'il impose, et à renouveler sa douleur et sa contrition.

C'est particulièrement dans le temps que le prêtre donne l'absolution aux pénitents, que ceux-ci doivent produire des actes de contrition les plus fervents qu'il est possible, faisant ces actes principalement en vue de la bonté, de la majesté de Dieu, de l'amour qui lui est dû par tant de titres, et de la préférence que notre cœur doit lui donner par-dessus toutes les créatures. Cette douleur, si nécessaire pour recevoir l'effet du sacrement, est un regret d'avoir offensé Dieu, qui doit être, non pas sur les lèvres, mais dans le fond du cœur; il faut que ce soit quelque chose de bien amer, et qui coûte beaucoup, puisque Dieu l'accepte à la place des supplices éternels qui sont dus à nos péchés; c'est pour cela que cette douleur s'appelle *contrition*, parce qu'elle ne blesse pas simplement le cœur, mais qu'elle le brise; elle doit être assez forte pour changer, purifier le cœur, pour le renouveler, pour le réformer, pour y faire régner l'amour de Dieu à la place de l'amour de la créature. Frapper sa poitrine comme le publicain, déchirer ses vêtements comme Saül; pénitence équivoque, et souvent fausse. Ce que Dieu exige, c'est une douleur surnaturelle, et dans son principe, et dans son motif; une douleur universelle qui s'étende à tous les péchés sans exception; une douleur souveraine et proportionnée à ses fautes et à la grâce qu'on veut recouvrer; une douleur efficace, et par là j'entends, non pas ces propos vagues qui sont sur les lèvres, que le cœur désavoue en secret, non ces beaux projets de conversion qui ne sont jamais que des projets, et qui sont toujours des projets; mais une douleur forte et assez forte pour détruire le péché, comme parle saint Paul, la substance du péché, les circonstances du péché, les occasions, les amorces et les causes du péché, les œuvres du péché; pour réparer les effets du péché, pour accepter tous les remèdes du péché; enfin, une douleur constante et invariable, et, autant qu'il est possible, immuable dans sa durée, qui arrache au monde et rende à Dieu l'empire du cœur, et qui lui assure tout le reste de la vie.

Ah! qu'il est doux à une âme qui a gémi longtemps sous la tyrannie du péché, après avoir ouvert son cœur et déposé ses tristes secrets dans le sein d'un père compatissant, d'entendre de sa bouche ces consolantes paroles : Allez en paix, vos péchés vous sont remis (Luc. 7. v. 50.) *Vade in pace, remittuntur tibi peccata tua.* Quelle étonnante révolution s'opère tout à coup! On se trouve comme déchargé d'un poids accablant; on se sent renaître à la vie;

Digitized by Google

on respire; il semble qu'on revient, comme Lazare, d'un sommeil de mort : la conscience, resserrée jusqu'alors, se dilate dans la paix; l'esprit libre et dégagé goûte à longs traits les douceurs de l'innocence : que le cœur est satisfait ! Et ne vous imaginez pas, M. F. que ce soient ici des discours affectés; ce sont des vérités que chacun de vous peut éprouver par lui-même : revenez sincèrement et de bonne foi au Seigneur, et vous avouerez que l'on goûte, après avoir reçu le bienfait de l'absolution, une paix qui est au-dessus de tout sentiment (Philip.4.v.7.) *Pax... quæ exsuperat omnem sensum.* Cette paix que le monde ne peut donner, se trouve infailliblement dans le tribunal de la douleur et de l'amertume, qui se change en une source de joie pure, de douceurs et de consolations.

Que de motifs, M. F. pour engager un véritable pénitent à se fortifier dans la résolution de changer de vie, à bénir mille fois le divin libérateur qui a brisé ses chaînes, et qui lui a rendu la vie, à accomplir ponctuellement tout ce que le ministre du Seigneur lui a ordonné, et ce qu'il a promis lui-même ! N'est-ce pas alors qu'il doit s'écrier dans les transports de sa reconnaissance : Seigneur, puisque l'excès de votre bonté vient de surpasser celui de mon ingratitude, et qu'un repentir sincère vous fait oublier toutes mes fautes, les commettrai-je encore ces fautes qui vous offensent, et que vous venez de me pardonner avec tant de miséricorde et d'indulgence? Repousserai-je, par de nouvelles chutes, la main qui m'a relevé? Vous bannirai-je, par de nouvelles faiblesses, d'un cœur où vous ne rentrez que pour le soutenir? Ne le permettez pas, ô mon Dieu ! retenez ma fragilité; affermissez mes pas toujours incertains et chancelants, dans les voies de la justice; répandez dans mon âme cet esprit de componction qui fait haïr le péché plus que tous les maux de la vie; faites croître de jour en jour cette charité ardente qui le consume.

Vierge sacrée, qui fûtes toujours fidèle à la grâce qui vous préserva de la tache du péché, et vous, âmes bienheureuses, exemptes pour jamais des criminels retours de la fragilité et de l'inconstance, priez pour moi, et obtenez-moi ce don de persévérance qui vous a heureusement conduites au port du salut et à la couronne de justice. *Amen.*

Digitized by Google

CLXXIII. DISCOURS.

DE L'ABSOLUTION ET DE LA JURIDICTION NÉCESSAIRE POUR LA DONNER VALIDEMENT.

Venite, audite, et narrabo... quanta fecit animæ meæ.

Venez, soyez attentifs, et vous saurez les merveilles éclatantes qu'a opérées dans mon âme le Tout-Puissant. (Ps 65. v. 16.)

Si dans la justice humaine il ne s'agissait, pour avoir la rémission de ses crimes, que de les déclarer, il ne faudrait plus de cachots ni de supplices; pas un criminel qui n'achetât sa grâce à si peu de frais. Quand un prince, dit saint Jean Chrysostôme, a été offensé, que de négociations, que de soumissions pour l'apaiser! Il faut le ménager, on gagne des gens qui approchent de sa personne, on cherche des amis auprès des ministres; un protecteur saisit une bonne occasion pour hasarder une parole, mais qui souvent fait peu d'impression; les années se passent à attendre, et quelquefois à attendre sans fruit. Mais dans la justice divine, à l'égard de Dieu, de ce grand et souverain maître, disons mieux, de ce bon père, de ce tendre maître, il n'y a point tant de mesures à prendre; il suffit d'avoir recours à lui avec confiance, de s'adresser au premier de ses ministres, qu'il a rendu dépositaire de son autorité et dispensateur de ses grâces, point d'autre condition qu'une douleur sincère; il suffit que le cœur soit touché, et qu'il s'explique par la bouche. En effet, M. F. vous n'avez pas plus tôt achevé de vous accuser, que l'absolution suit et non point le châtiment; vos péchés rassemblés vous faisaient frémir; mais cette masse d'iniquités est noyée tout entière dans le sang de Jésus-Christ; et voilà la grandeur de la religion chrétienne, comme l'admirait saint Chrysostôme, de remettre les péchés, de les remettre tous, de les remettre si facilement, si promptement, si sûrement, avec tant d'avantage et pour toujours, et des péchés si griefs, avec une telle autorité, que nul crime n'est assez grand pour borner la vertu du sacrement. Quelle autre que la religion catholique eut un pareil privilége? C'est, M. F. ce qui doit nous y affectionner de plus en plus, et nous faire chérir une religion qui a des ressources si infaillibles, si douces et si promptes pour tous nos maux. Apprenons aujourd'hui en quoi consiste ce bienfait signalé de l'absolution, et quels

Digitized by Google

sont les prêtres à qui nous devons nous adresser pour la recevoir validement.

On entend, par le mot d'*absolution*, la sentence par laquelle le prêtre remet les péchés aux pénitents, en prononçant sur eux ces paroles : *Je vous absous de vos péchés, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* Le concile de Trente nous enseigne (Sess. 14. cap. 3.) que ces paroles sont la forme du sacrement de pénitence, dont elles signifient clairement l'effet, qui est la rémission des péchés.

Le même concile a décidé, en termes formels, que l'absolution du prêtre est un acte judiciaire et non pas un simple ministère, par lequel il déclare que les péchés sont remis à celui qui les confesse. Ce concile prononce anathème (Sess. 14. can. 9.) contre ceux qui diront le contraire.

Cette vérité nous est enseignée par la comparaison que le Sauveur fit de la mission de ses apôtres avec la sienne propre. Il leur dit avant de leur donner le pouvoir de remettre les péchés : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie aussi de même;* ensuite il leur donna le pouvoir de remettre les péchés. Or, Jésus-Christ a été envoyé par son Père avec le pouvoir *non pas seulement de déclarer que les péchés sont remis, mais de les remettre effectivement;* il a donc donné à ses apôtres, et en leur personne aux prêtres, le pouvoir de remettre les péchés, et non pas de déclarer simplement qu'ils sont remis. Aussi l'Eglise et les saints Pères ont toujours entendu les paroles dont Jésus-Christ se servit, quand il donna aux apôtres le pouvoir de lier et de délier les pécheurs sur la terre, d'un pouvoir véritable et effectif de remettre les péchés, et ils ont défendu ce pouvoir contre les hérétiques, qui ne contestaient pas à l'Eglise le pouvoir de déclarer remis les péchés dont on fait une pénitence sincère et proportionnée, mais celui de les remettre. Ecoutons sur cela saint Chrysostôme; il dit (De sacerd. lib. 3. cap. 4.) : « Que les prêtres de la nouvelle loi ne déclarent pas seu-« lement que les ordures de l'âme sont nettoyées, mais qu'ils les « nettoient en effet. » Saint Ambroise enseigne la même vérité (De pœnit. lib. 7.) en d'autres termes; il soutient que les prêtres ont le même droit de remettre les péchés dans le sacrement de pénitence, qu'ils ont de les remettre dans le sacrement de baptême. Or, qui a jamais cru que les prêtres, en baptisant, ne fissent que déclarer que les péchés sont remis à ceux qu'ils baptisent?

Quand même un pécheur aurait été justifié par un acte de contrition parfaite, et obtenu le pardon de ses péchés avant que d'avoir été absous par le prêtre, l'on ne peut pas dire que l'absolution qu'il recevrait du prêtre ne serait qu'une déclaration que

Digitized by Google

ses péchés lui sont remis ; car il n'aurait été justifié que par rapport au sacrement de pénitence, dont l'absolution est la forme.

Luther, contre la foi de tous les siècles, avait voulu étendre à tous les fidèles le ministère des clefs, comme si tous avaient le pouvoir de remettre les péchés. Le concile de Trente a condamné (Sess. 14. cap. 6. et can. 9.) cette doctrine comme fausse et opposée à l'Evangile, et a frappé d'anathème ceux qui oseraient l'enseigner. Ce ne fut qu'aux apôtres à qui le Sauveur dit (Joan. 20. v. 22.) : *Recevez le Saint-Esprit : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez.* Il était convenable, comme remarque saint Thomas, (Suppl. 9. 8. art. 1.) que ceux-là seuls à qui Jésus-Christ avait donné un pouvoir sur son corps naturel, eussent le pouvoir sur son corps mystique ; il n'y a donc que les prêtres qui puissent exercer le ministère des clefs.

En effet, puisque Jésus-Christ, en donnant à l'Eglise les clefs du royaume des cieux, a choisi ses apôtres pour s'en servir, il a montré clairement par là qu'il n'était pas permis à chaque fidèle de s'attribuer ce pouvoir. Si Jésus-Christ avait voulu qu'il fût permis à tout le monde d'exercer ce ministère, pourquoi a-t-il donné quelques-uns pour être apôtres, et quelques autres pour être pasteurs et docteurs ? Pourquoi a-t-il dit à saint Pierre et aux autres apôtres : *Ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ?* Certainement Jésus-Christ n'est pas un Dieu de confusion, et il a tout fait avec ordre ; il a donc voulu qu'il y eût de certains particuliers qui eussent le ministère des clefs pour le bien de son Eglise.

La tradition nous apprend que ça toujours été la croyance de l'Eglise, que les prêtres avaient le pouvoir de remettre les péchés, et qu'ils étaient les seuls qui l'eussent. Pour en être pleinement convaincu, on n'a qu'à lire les Pères de l'Eglise dans les endroits où ils ont parlé du sacrement de pénitence, on verra qu'ils n'en connaissent point d'autres ministres que les prêtres : *Jus hoc solvendi et ligandi solis permissum est sacerdotibus*, dit saint Ambroise. (De pœnit., lib. 1. cap. 2.)

Cependant tous les prêtres ne peuvent pas user de ce pouvoir.

Luther est le premier qui ait avancé que l'ordination confère par elle-même la juridiction : « Tout pasteur, suivant ce novateur, « (Luth. art. de la puissance et juridict. eccl.) puise dans son « ordination la plénitude du pouvoir et de la juridiction ecclésias- « tique. » Cette hérésie, anathématisée par le concile de Trente, a été renouvelée de nos jours, et a servi de prétexte à l'abomination de la désolation dans le lieu saint, à la profanation des sacrements, à des absolutions nulles, à l'abus le plus atroce de la confiance

Digitized by Google

d'un peuple trompé, qui a cru écouter des envoyés de Jésus-Christ, et qui n'a eu pour docteurs que des envoyés du siècle, dont les mains sacriléges, bien loin de le délier, l'ont livré à Satan.

Quoique, par un effet signalé de la miséricorde divine, cette hérésie n'ait pas eu le temps de continuer dans le diocèse de Genève ses affreux ravages et ses horreurs; quoiqu'elle ait paru devoir être écrasée de toutes parts par les impies même, qui ne l'avaient ressuscitée que pour parvenir plus aisément à leurs fins, c'est-à-dire à l'abolissement total du Christianisme, néanmoins, comme plusieurs de ses chefs, après avoir audacieusement usurpé les siéges des évêques légitimes et des pasteurs canoniques, persistent encore dans l'erreur et dans la révolte contre l'Eglise catholique, il convient d'effacer les mauvaises impressions que ces nouveaux sectaires ont pu faire sur les esprits crédules et peu instruits, de démasquer leurs erreurs, de dévoiler leurs sophismes, et de venger la foi orthodoxe.

1° Nous ferons voir en quoi consiste la puissance de juridiction, et celle que confère l'ordination; les différents effets de ces deux pouvoirs; et nous établirons là nécessité de la juridiction pour gouverner les fidèles et leur administrer les sacrements, spécialement celui de la pénitence. 2° Nous prouverons que l'ordination ne confère nullement par elle-même cette juridiction; d'où il résultera évidemment que les prêtres qui ne sont pas approuvés par l'Eglise, et auxquels elle n'a donné ni mission ni juridiction, ne peuvent point user du pouvoir qu'ils ont reçu dans leur ordination de remettre les péchés.

1° Le mot *juridiction*, dans le sens le plus strict, annonce uniquement le pouvoir et le droit de prononcer une sentence sur des justiciables, c'est-à-dire sur tous ceux dont celui qui prononce la sentence, est juge compétent. Dans un sens plus étendu, le mot *juridiction* désigne non-seulement l'autorité d'un juge, mais encore tout acte d'autorité légitime sur des inférieurs. Par *juridiction ecclésiastique* on entend le droit et l'autorité nécessaire aux pasteurs pour l'administration des secours spirituels, et le gouvernement de leurs églises; en deux mots, l'autorité nécessaire pour gouverner les fidèles, les juger, les punir. Cette puissance, par rapport au sacrement de pénitence, est l'autorité qui établit un prêtre supérieur au for de la conscience sur les fidèles que l'Eglise lui soumet pour les absoudre comme *juge* au tribunal de la confession.

Nos pasteurs sont chargés de nous diriger, de nous instruire dans les voies du salut; ils doivent nous avertir, nous conseiller; ils doivent nous lier ou nous délier. Nous avons vu que ces fonc-

Digitized by Google

tions sont un acte judiciaire, et non une simple déclaration : ils ont le droit de prononcer dans les contestations religieuses, de punir les pécheurs scandaleux par les censures, de faire des règlements qui tendent au bon ordre ; ils ont donc sur nous les droits, l'autorité, la juridiction d'un père sur ses enfants, d'un maître sur ses disciples, d'un juge sur ses justiciables ; les droits, l'autorité de vrais législateurs évangéliques.

Les premiers pasteurs, les chefs des pasteurs eux-mêmes, ont le droit d'assigner aux diverses parties de leur troupeau des pasteurs secondaires, de distribuer et les fonctions et l'autorité nécessaire pour les exercer ; ils ont sur nous les droits, l'autorité, la juridiction des apôtres.

Tels sont les droits que confère la juridiction. On voit déjà que tous les prêtres n'ont pas cette puissance, qu'elle peut être refusée à quelques-uns, qu'elle est plus grande dans les uns que dans les autres, et qu'elle peut être augmentée ou diminuée.

Par le mot d'*ordination* on entend un sacrement de la nouvelle loi qui donne à ceux qui la reçoivent le pouvoir et les grâces nécessaires propres au grade auquel cette consécration les élève : les prêtres y reçoivent la puissance de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ ; ils reçoivent aussi la puissance sur le corps mystique du Sauveur, c'est-à-dire sur l'Eglise, et ainsi celle de remettre les péchés ; autrement ce serait en vain que l'évêque leur dirait : *Recevez le Saint-Esprit : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ;* ce que le concile de Trente défend de dire (Sess. 23. can. 4.) sous peine d'anathème. Cette puissance se nomme *puissance d'ordre*. Elle est inséparable du caractère du prêtre, comme faisant une portion de sa consécration ; tous les prêtres l'ont, et elle est la même en tous. Elle donne le pouvoir intérieur et surnaturel, qui est nécessaire du côté du ministre. La puissance de juridiction, au contraire, donne ce qui est requis du côté des fidèles, savoir, l'autorité de les juger. C'est pourquoi nous disons qu'il ne suffit pas d'être prêtre pour avoir autorité sur les fidèles, pour pouvoir, par exemple, les absoudre hors le cas du danger de mort ; mais qu'outre la puissance d'ordre il faut nécessairement celle de juridiction et l'approbation de l'ordinaire.

L'absolution étant un acte judiciaire par lequel le prêtre, en qualité de juge, prononce une sentence de rémission, il ne la peut validement prononcer que sur ceux qui lui sont soumis ; il faut donc que l'Église lui assigne des sujets sur qui il ait autorité ; car il n'a point, par son ordination, de sujets qui lui soient soumis. L'Église lui en assigne en l'instituant *curé*, ou en le déléguant pour entendre les confessions de certains fidèles qu'elle lui soumet ;

Digitized by Google

elle lui donne ainsi la juridiction. Il résulte de là que, comme celui qui n'est pas prêtre ne peut absoudre personne de ses péchés ; de même celui qui, quoique prêtre, n'a pas la puissance de juridiction, ne peut non plus donner une absolution valide. S'il a la témérité de donner l'absolution à quelqu'un, elle est nulle, et le pénitent qui l'aurait reçue serait tenu de réitérer sa confession. La puissance de juridiction est même nécessaire pour absoudre des péchés véniels. L'absolution de ces sortes de péchés est aussi véritablement un jugement et une sentence que celle des péchés mortels : ainsi, quoiqu'on ne soit pas obligé de confesser ses péchés véniels, toutefois, si l'on s'en confesse, il faut que ce soit un prêtre qui ait la puissance de juridiction.

Si l'on demande à présent quels sont donc sur le prêtre les effets de l'ordination qu'il a reçue, s'il lui faut un nouveau titre pour exercer son ministère ? Je réponds que, parmi les fonctions du ministère auquel il est destiné, il en est dont la validité dépend uniquement du caractère sacerdotal en vertu de la puissance que le caractère ineffaçable attache à ses actions, à ses paroles, puissance qui est en lui indépendamment de tout rapport de supériorité, de subordination. Ainsi le prêtre, en vertu de son ordination seule, a le pouvoir de consacrer l'Eucharistie, d'offrir à Dieu l'auguste sacrifice de nos autels ; mais il est d'autres fonctions dont la validité suppose non-seulement le caractère sacerdotal, soit cette vertu qui est dans le ministre, et qui est bornée à sa personne, mais encore des rapports essentiels entre lui et les fidèles ; rapports d'autorité, de subordination et de compétence. Ainsi dans les fonctions où le prêtre doit agir comme *pasteur*, comme *supérieur*, comme *juge*, tout ce qu'il ferait serait nul s'il n'avait point d'*inférieur*, point d'*ouailles*, personne qui dépendît de son tribunal.

Ces deux pouvoirs sont bien distingués : le premier, le pouvoir de *caractère*, ne peut point se déléguer, et ne peut être exercé que par celui-là même qui en est revêtu. Le second, le pouvoir d'*autorité*, de *juridiction*, peut se déléguer, parce que tout acte d'autorité peut s'exercer par soi ou par un autre.

Par le premier de ces pouvoirs on est ce qu'est un juge muni des titres et des grades avec lesquels il peut être appelé à tous les tribunaux, mais en vertu desquels le souverain ne lui a point encore assigné de tribunal où ses arrêts deviennent compétents. Par ce pouvoir encore on est dans l'Eglise ce que sont dans l'état le ministre qui a reçu son diplôme, mais qui n'a point de département ; le général qui est parvenu au premier rang, mais qui ne sait encore à la tête de quelle armée il sera mis ; le docteur qui a

Digitized by Google

acquis tous ses grades, mais qui n'a point encore de chaire pour exposer sa doctrine.

Par le second de ces pouvoirs on acquiert tout ce qu'acquièrent ce juge, ce général, ce ministre, ce docteur, avec le tribunal, l'armée, le département, la chaire que l'autorité publique leur confie.

De ces notions de la juridiction et de l'ordination on voit clairement des pouvoirs distincts et séparés; mais dans l'horrible système de leur union indivisible, quelle confusion n'en résulterait pas! quel chaos dans l'Eglise! que deviendrait son gouvernement si l'ordination par elle-même donnait la juridiction sur les fidèles? On serait donc *en qualité de prêtre*, en tout lieu et pour tous, un maître dans la loi, un juge dans tous les tribunaux, un pasteur dans toutes les Eglises; *en qualité de prêtre* on serait donc pasteur de tous, pasteur universel; tous les prêtres auraient les mêmes droits, et conséquemment les mêmes devoirs à remplir. Il serait donc pour chacun des fidèles, dans l'Eglise de Jésus-Christ, autant de pasteurs que de prêtres; un droit divin rendrait communs tous les autels, tous les troupeaux, tous les pasteurs; nul pasteur ne pourrait plus dire, *mes ouailles*, par cela seul que tout prêtre pourrait le dire; il ne serait plus de pasteur, par cela seul que tous le seraient, et les fidèles ne sauraient plus ni lesquels suivre, ni lesquels écouter.

Non, non, M. F. Jésus-Christ n'a point établi dans son Eglise un gouvernement si absurde : ce Dieu Sauveur eut soin, en ordonnant ses apôtres, de séparer leur ordination de la mission, et par conséquent de la juridiction qu'ils devaient recevoir. Il les consacra prêtres la veille de sa passion. Il leur donna, huit jours après sa résurrection, le pouvoir de lier et de délier; mais ce ne fut qu'au moment même de son ascension, qu'il leur désigna leur mission, et leur donna la juridiction en leur disant : *Allez et baptisez, enseignez toutes les nations*. Et cette mission même ne fut pas encore le dernier terme qui devait rendre valide l'exercice du pouvoir qu'ils avaient reçu; elle fut plutôt l'ensemble des missions que les apôtres et leurs successeurs devaient remplir, que la mission particulière donnée à chaque apôtre. Elle devait être remplie par tous; mais nul n'était chargé de la remplir toute entière, ni de porter seul l'Evangile partout. Nul ne vit donc alors, ni ne put voir la mission personnelle dont il serait chargé : que dis-je ? le temps de la remplir n'était pas encore arrivé; l'Esprit-Saint n'était pas encore descendu, et c'est lui qui devait désigner à chaque apôtre sa mission particulière. (Joan. 14. v. 26.) C'est cet Esprit qui envoya Philippe évangéliser d'abord sur la route de Gaza (Act. 8.) et ensuite aux différentes villes depuis Azot jusqu'à Césarée. C'est cet Esprit qui avertit Pierre

Digitized by Google

(Act. 11.) de porter l'Evangile aux nations. C'est cet Esprit qui marqua la mission spéciale de Paul et Barnabé à Séleucie, à Salamine et à Paphos (Act. 13.) qui défendit à Paul et à Timothée de suivre la mission qu'ils se donnaient eux-mêmes pour l'Asie, qui lia encore Paul, pour l'envoyer malgré lui-même à Jérusalem (Act. 20.); enfin, cet Esprit qui borna la mission de saint Jacques le Mineur au gouvernement de l'Eglise de Jérusalem.

Cette mission si bien distinguée, dans les apôtres mêmes, de leur ordination, fut également distinguée par eux dans ceux qu'ils ordonnèrent. Quand ils nommaient un pasteur pour une église, ils ne lui disaient pas : *Allez et enseignez les nations*, mais *enseignez le peuple confié à vos soins;* ainsi Tite fut établi par saint Paul à Crète, Timothée à Ephèse; ainsi dans la suite des temps, et dès les premiers jours du christianisme, la juridiction fut toujours distinguée du simple caractère épiscopal ou sacerdotal.

Ne soyons pas étonnés après cela qu'un concile œcuménique, le quatrième de Latran, ait décidé positivement que nul prêtre, *si ce n'est le propre pasteur*, ne peut ni absoudre ni délier; que le concile de Trente ait déclaré formellement (Sess. 14. cap. 7.) qu'il n'est rien de plus vrai *que l'absolution est nulle*, lorsqu'elle est donnée par le prêtre à celui sur lequel il n'a point une juridiction ordinaire ou déléguée; qu'il est de foi, par conséquent, que la puissance d'ordre ne suffit pas pour pouvoir remettre les péchés, mais qu'il faut de plus une juridiction, une autorité, une désignation particulière, qui marque au prêtre l'autel qu'il doit servir, les âmes qui lui sont confiées, et sur lesquelles il est établi supérieur, juge, pasteur.

Il n'est qu'un cas où tout prêtre, même non approuvé, puisse absoudre validement de tout péché et de toutes censures même réservées; c'est lorsqu'un fidèle est en danger de mort, et qu'il ne se trouve point de prêtre approuvé pour l'absoudre. « De peur, « dit le concile de Trente (Sess. 14. cap. 7. de pœnit.) que quel- « qu'un ne vînt à périr, il a toujours été observé dans l'Eglise de « Dieu, par un pieux usage, qu'il n'y eût aucun cas réservé à l'ar- « ticle de la mort, et que tous les prêtres pussent absoudre tous « les pénitents des censures et de quelque péché que ce soit. » Les termes dont se sert le concile sont généraux : *omnes sacerdotes;* ainsi ils comprennent tous les prêtres, soit qu'ils soient catholiques ou hérétiques, dans la communion de l'Eglise ou excommuniés, dans l'unité ou dans le schisme, soit qu'ils soient dégradés, soit qu'ils ne le soient pas. Il faut cependant observer que si un moribond, en recourant en pareil cas, pour se confesser, à un prêtre hérétique ou schismatique, était exposé au danger de la sé-

Digitized by Google

duction, on exposait les autres fidèles au danger, en laissant croire qu'il communique de sentiments avec les schismatiques, il devrait refuser de se confesser à lui, en s'excitant de tout son cœur à un acte de contrition parfaite, et en attendant de la miséricorde de Dieu les secours et les grâces que lui aurait procurés un sacrement dont il ne se priverait que pour ne pas exposer sa foi, ou scandaliser les fidèles. L'Eglise honore comme martyr saint Hermenegilde qui aima mieux souffrir la mort que de recevoir la communion de la main d'un évêque arien.

Il résulte de tout ce que nous venons de dire, que l'opinion de ceux qui ont prétendu que la juridiction était inhérente à l'ordination, est fausse et véritablement hérétique. Jugez de là, M. F. quelle est, d'un côté, l'énormité du crime de ceux qui se font de l'ordination même qui les consacre à l'Eglise, un titre d'indépendance de l'Eglise, d'usurpation sur l'Eglise, de rebellion contre l'Eglise; qui s'arrogent auprès des peuples le titre de *pasteurs*, tandis que l'Eglise ne voit dans eux que *des loups ravissants;* qui osent se dire envoyés de Jésus-Christ pour bénir les peuples et les absoudre, tandis que leurs bénédictions se tournent en malédictions, et que leurs absolutions ne sont que sacrilége et damnation. Ecoutons là-dessus saint Ignace martyr : « Celui-là, dit cet « illustre disciple de l'apôtre saint Jean (Ep. ad Smyr. N^os^ 8 et 9, « ad Phil. n° 7.) ne fait que servir le démon, qui prétend servir « l'Eglise à l'insu de l'Eglise. » Voilà donc à quoi aboutit le caractère d'un *intrus :* à servir le démon par un abus affreux du sacerdoce, lorsqu'il a la témérité d'en remplir les fonctions sans la mission, sans l'approbation de l'Eglise. Les canons des apôtres ont tenu le même langage. Selon eux (Can. apost. 40.) toute fonction d'un prêtre, malgré son caractère, est un attentat si elle n'est autorisée par son évêque; par la grande raison que les âmes ont été confiées à l'évêque, et que c'est lui qui doit rendre compte de celles même qu'il a confiées aux autres pasteurs. Enfin, dit le concile de Trente, pour venir à des temps plus modernes (Sess. 23. cap. 4.) tous ceux que l'Eglise n'a point envoyés, qui n'ont été appelés, institués que par le peuple, par les magistrats, par la puissance séculière, ne doivent point être regardés comme ministres de l'Eglise, mais *comme des voleurs et des larrons* qui ne sont point entrés par la porte.

Considérez d'un autre côté quel est le malheur des peuples qui écoutent ces faux pasteurs qui n'ont reçu de l'Eglise ni mission ni juridiction. D'abord on ne peut les reconnaître ni les suivre comme *pasteurs*, sans se rendre coupable de leur schisme, sans y participer, et sans se séparer par là même de l'Eglise catholique : « Car,

Digitized by Google

« dit saint Cyprien (De unitat. Eccles.) c'est en vain que celui « qui n'est pas avec son légitime évêque, se flatte d'être encore « dans le sein de l'Eglise. » Or, M. F. quelle horreur tout chrétien ne doit-il pas avoir du schisme, qui déchire, qui divise l'Eglise de Jésus-Christ ? Le même saint Cyprien appelle les *schismatiques* des impies, des infidèles, des furieux, qui osent entreprendre de diviser l'unité de Dieu... Quand ils souffriraient la mort, ajoute ce Père, pour la confession du nom de Jésus-Christ, tout leur sang ne serait pas capable d'effacer leur faute : le schisme est un crime si énorme, que la mort même ne saurait l'expier. Un schismatique, comme nous l'avons dit en parlant des membres de l'Eglise (*), n'a plus Jésus-Christ pour père, l'Eglise pour mère; il a renoncé à tous les avantages qu'on trouve dans son sein, et s'est privé pour jamais de tous les biens qui lui sont promis; en un mot, un schismatique ne doit attendre pour l'éternité que le sort épouvantable des incrédules et des infidèles.

Il est inutile après cela de vous répéter que ceux qui adhèrent au schisme en reconnaissant de faux pasteurs, des intrus, ne reçoivent point le pardon de leurs péchés lorsqu'ils se font administrer par eux le sacrement de pénitence, puisqu'il est de foi que les absolutions de ces faux pasteurs sont nulles. Il en est de même des mariages qu'ils bénissent; ils sont nuls et invalides, parce qu'ils doivent être contractés en présence du propre pasteur, ou d'un ministre délégué par ce propre pasteur.

Ah ! M. F. que ces brebis égarées qui abandonnent le bercail du divin pasteur, sont à plaindre ! elles ne peuvent qu'être la proie du loup dévorant qui les a séduites. Quels sujets pour nous de gémissements, de vœux et de larmes ! mais en même temps quel sujet de reconnaissance et d'éternelles actions de grâces envers ce bon Pasteur qui nous a fait naître dans son Eglise, qui nous a conservés de préférence à tant d'autres dans la communion de cette même Eglise, qui a ramené dans son sein plusieurs d'entre nous qui s'étaient laissé entraîner dans le schisme, dans l'erreur, dans l'hérésie, disons-le ouvertement, dans l'irréligion et l'impiété la plus déclarée ! Comment pourrons-nous assez bénir les miséricordes spéciales de ce Dieu de bonté, qui, dans le temps même de sa colère et de ses châtiments que nous avions si justement mérités et provoqués par nos iniquités, ne s'est ressouvenu que de sa clémence, et a eu pitié de son peuple (Tob. 3. v. 13. Habac. 3. v. 2.) : *Cùm iratus fueris, misericordiæ recordaberis.* Il nous a rétablis dans l'unité de son Eglise; il nous a rendu l'exercice de son culte :

(*) Voyez discours XXXIX.

Digitized by Google

ah ! prenons garde de ne plus abuser à l'avenir de ce bienfait signalé, de cette faveur insigne, de cette grâce des grâces; n'oublions jamais qu'il ne suffit pas d'appartenir au corps de l'Eglise, mais qu'il faut encore vivre de son esprit; afin qu'après avoir été au nombre de ses membres vivants sur la terre, nous le soyons aussi dans le ciel, où elle triomphera et régnera à jamais avec son époux. *Amen.*

CLXXIV. DISCOURS.

DU DÉLAI DE L'ABSOLUTION.

Qui justificat impium, et condemnat justum, abominabilis est uterque apud Deum.

Celui qui justifie l'impie, et celui qui condamne le juste, sont tous deux abominables devant Dieu. (PROV. 17. v. 15.)

Les prêtres sont les dispensateurs des mystères de Dieu; il ne leur est pas permis d'accorder la grâce de l'absolution à tous ceux qui se présentent à eux, mais seulement à ceux en qui ils reconnaissent les sincères dispositions dans lesquelles doivent être de véritables pénitents. Comme médecins, ils ne doivent appliquer les remèdes qu'aux malades préparés et disposés. Un médecin habile et sage n'en ordonne aucun sans discernement; il attend le temps propre pour guérir son malade. C'est particulièrement ici que les prêtres ont besoin d'une prudence toute céleste, pour user de la double puissance que Jésus-Christ leur a donnée de lier et de délier, de retenir les péchés et de les remettre.

Les sectateurs d'une sévérité outrée ne prononcent que des anathèmes contre les pécheurs; ils semblent vouloir leur fermer la porte de la pénitence, et les précipiter dans le désespoir. Semblables aux espions que Moïse envoya dans la terre promise, ils représentent aux pécheurs la pénitence *comme une terre maudite qui dévore ses habitants*, le ciel comme une *ville forte et imprenable*, dont les approches sont défendues par des ennemis invincibles et par des obstacles insurmontables.

Les maximes du relâchement ne sont pas moins pernicieuses; elles endorment le pécheur dans une fausse sécurité; elles ne présentent aux hommes les plus corrompus que des facilités et des adoucissements; elles accordent tout à la faiblesse, au tempérament, à l'état des personnes; elles dépouillent la pénitence de toutes ses rigueurs et de toutes ses austérités.

Digitized by Google

Quelque opposition qu'il y ait entre ces deux extrémités, le rigorisme et le relâchement, il est cependant vrai de dire que ces deux sources empoisonnées ont une origine commune, et causent les mêmes ravages. Eloignées l'une et l'autre des règles sages que prescrit l'Eglise, elles aboutissent l'une et l'autre à la perte d'une infinité d'âmes rachetées par le sang précieux de Jésus-Christ; rien donc de plus important que de vous en faire connaître le danger et les suites funestes.

Il faut convenir que les confesseurs doivent avoir plus de dispositions à délier les pécheurs qu'à les lier, et qu'il est mieux de rendre compte à Dieu de quelques excès de miséricorde que d'une trop grande sévérité; néanmoins les confesseurs ne doivent pas donner l'absolution à tous ceux qui se présentent au tribunal de la pénitence pour s'accuser de leurs péchés, et qui en demandent la rémission. Il y en a dont ils doivent retenir les péchés, suivant le pouvoir que Jésus-Christ leur a donné de lier les pécheurs : *Les péchés seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* Les prêtres n'étant pas les maîtres absolus du sacrement de pénitence, pour donner à leur volonté l'absolution à tous ceux qui la demandent, mais étant les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs de ses grâces, ils ne doivent donner l'absolution aux pécheurs que selon la connaissance qu'ils ont de leur état et de leurs dispositions. Ainsi quand ils ont un juste sujet de douter des dispositions intérieures d'un pénitent, parce qu'ils ne voient en lui aucun fruit de pénitence, et qu'il ne donne aucune preuve de repentir, ni de désir de se corriger, ils doivent lui différer l'absolution pour l'éprouver; car ils doivent être fidèles dans leur ministère : ils rendront compte au Seigneur de leur administration, et ils seront punis rigoureusement s'ils ont donné sans discernement aux chiens le pain des enfants.

Les prêtres sont obligés de refuser ou plutôt de différer l'absolution, 1° à ceux qui ignorent les vérités essentielles au salut. Nous avons fait voir, en expliquant le Décalogue, que tout chrétien qui a l'usage de la raison est obligé de croire d'une foi explicite les principaux mystères de la religion et les autres vérités dont la connaissance est nécessaire au salut. Ainsi les pénitents qui ignorent, par leur faute, les principaux mystères de la foi et autres vérités essentielles, ou parce qu'ils n'ont pas voulu se faire instruire, ou parce qu'ils ont négligé d'assister régulièrement aux instructions de leur paroisse, ou de les écouter attentivement, sont indignes de l'absolution. Leur ignorance est un effet du peu d'affection et de zèle qu'ils ont pour leur salut, et ils sont dans un état de désobéissance à l'Eglise.

2° On doit refuser l'absolution aux pères et aux mères, aux

Digitized by Google

maîtres et maîtresses qui n'instruisent pas, ou ne font pas instruire leurs enfants ou leurs domestiques des principes de la foi et des choses nécessaires au salut, ou qui ne veillent point à leur conduite, qui les empêchent de s'acquitter des devoirs communs du chrétien, ou qui ne veulent pas faire ce qui dépend d'eux pour les corriger des désordres dans lesquels ils les voient tomber.

3° A ceux qui exercent des professions mauvaises de leur nature, qu'on ne peut exercer sans péché, comme sont les comédiens et autres qui montent sur le théâtre, pour y chanter ou danser.

4° A ceux qui conservent des haines et des inimitiés, qui ne veulent pas pardonner du fond du cœur, ni se réconcilier sincèrement avec leurs ennemis. On ne peut pas dire que ces sortes de gens fassent une pénitence salutaire, qui les puisse conduire à la vie éternelle, puisqu'ils refusent d'obéir à l'ordre le plus exprès de Jésus-Christ. Il résulte de là qu'on ne doit pas facilement donner l'absolution aux plaideurs, parce que non-seulement ils ne s'acquittent pas des devoirs de la charité chrétienne, mais souvent ils se laissent emporter à des sentiments de haine et d'inimitié. On doit à plus forte raison refuser l'absolution à ceux qui rejettent les voies raisonnables d'accommodement que leurs parties adverses leur font proposer, parce qu'il est évident qu'ils ne plaident que par haine, et qu'ils ne cherchent qu'à occasionner des frais à leurs parties.

Lorsqu'un pénitent a fait de son côté tout ce qu'il doit pour se réconcilier avec son ennemi, et que celui-ci ne l'a pas voulu, on doit absoudre ce pénitent, s'il ne conserve aucune haine dans le cœur.

Si l'inimitié a été publique et scandaleuse, le pénitent est obligé, avant de recevoir l'absolution, de donner des marques publiques de réconciliation, afin d'ôter le scandale de cette inimitié.

Les personnes mariées qui, sans cause légitime, vivent en divorce, doivent être renvoyées sans absolution jusqu'à ce qu'elles se soient réconciliées. Les pénitents doivent se rappeler que l'amour des ennemis doit venir du cœur, et qu'il ne suffit pas de s'en tenir aux seules marques extérieures d'amitié et de réconciliation.

5° Rien ne nous étant plus expressément commandé que la restitution du bien d'autrui, il s'ensuit nécessairement qu'on ne doit point donner l'absolution à ceux qui le retiennent injustement et qui ne veulent point le rendre, ou refusent de réparer tout le dommage qu'ils ont causé au prochain, soit en sa personne, soit en ses biens, soit en son honneur : on doit regarder comme ne voulant pas restituer, ceux qui ne veulent pas prendre les moyens nécessaires pour réparer leur injustice.

Digitized by Google

On ne doit point absoudre, même à l'article de la mort, ceux qui laissent à leurs héritiers le soin de faire une restitution qu'ils peuvent faire eux-mêmes. On doit pareillement juger indigne de l'absolution celui qui, pouvant restituer tout ce qu'il doit, n'en rend qu'une partie, sous prétexte que celui à qui il doit est riche et ne souffre pas de ce délai.

6° Quoique la rechute dans le péché, après qu'on s'en est confessé, ne soit pas une preuve certaine que le pénitent n'avait pas une véritable douleur, néanmoins quand un pénitent, après s'être confessé, ne fait que de faibles efforts pour se corriger, ou qu'incontinent après il retombe fréquemment dans les mêmes péchés, le confesseur n'a pas sujet de croire qu'il fût véritablement converti; au contraire, ces fréquentes rechutes lui donnent lieu de juger que les protestations que le pénitent lui avait faites de se corriger n'étaient pas sincères, et qu'il n'avait pas formé un ferme propos ni un véritable dessein de ne plus pécher. Un confesseur doit donc être ferme à refuser l'absolution à ceux qui sont dans l'habitude du péché mortel, surtout à ceux qui sont sujets à l'impureté ou à l'ivrognerie, jusqu'à ce qu'ils aient combattu leurs mauvaises habitudes par les exercices de la pénitence, et qu'ils les aient détruites par des actes des vertus contraires.

7° On doit refuser l'absolution à ceux qui ne veulent pas quitter l'occasion prochaine du péché. Nous avons prouvé qu'un chrétien ne doit point hésiter à faire les plus grands sacrifices, suivant le précepte de Jésus-Christ, pour s'éloigner de toutes les occasions dangereuses du péché. Par cette règle on doit refuser l'absolution à ceux et à celles qui vont travailler aux journées dans les pays hérétiques, parce que ces personnes s'exposent à l'occasion du péché, qu'elles désobéissent à l'Eglise, et qu'elles sont un sujet de scandale. Les pères et mères qui permettent à leurs enfants de violer ainsi les commandements de l'Eglise, doivent être traités de même : ni les uns ni les autres n'ont aucune résolution sincère de ne plus pécher, ni la douleur d'avoir péché ; on peut dire plutôt qu'ils désirent de retomber encore dans le péché.

8° Ceux qui donnent aux autres occasion de pécher, s'ils n'ôtent cette occasion, sont indignes de l'absolution : on doit mettre de ce nombre ceux qui tiennent brelan, ou assemblées dans lesquelles se commettent des impiétés, blasphèmes, débauches, libertés licencieuses ou autres péchés ; ceux qui érigent des cabarets qui ne sont point nécessaires pour recevoir les voyageurs, mais qui ne sont propres qu'à entretenir et favoriser le libertinage et le désordre, et à faire profaner le dimanche et les fêtes ; ceux qui composent et débitent des mauvais livres ou écrits contre la foi et

Digitized by Google

les bonnes mœurs ; les pécheurs publics, jusqu'à ce qu'ils aient réparé le scandale qu'ils ont donné ; les usuriers, à moins qu'ils n'aient annulé et révoqué leurs conventions usuraires, et restitué ce qu'ils ont perçu injustement. Enfin, on doit refuser l'absolution à tous ceux dans lesquels le confesseur ne voit aucune marque d'une véritable douleur d'avoir péché. Tels sont, selon S. Charles, ceux qui viennent au confessionnal sans préparation, ou qui se confessent par routine, par contrainte, par pure politique, sans aucun vrai désir de se convertir et de renoncer au péché mortel.

Ah ! qu'elle est funeste aux âmes la criminelle indulgence des ministres faciles qui remettent ce qu'ils devraient retenir, qui délient ce qu'ils devraient lier, qui accordent la paix aux personnes qui en sont indignes, et qui, sans aucune preuve solide de conversion, donnent l'absolution aux plus grands pécheurs ! Cette malheureuse faiblesse lâche la bride aux passions, flatte les coupables dans leurs mauvaises habitudes, les laisse croupir dans le vice, éteint leurs remords, leur arrache du cœur tout sentiment de religion, leur inspire une fausse confiance, les plonge dans le sommeil léthargique de la mort spirituelle, et les pousse dans le précipice au lieu de les en retirer. Par cette cruelle et homicide miséricorde, remarque le clergé de Rome dans sa lettre à S. Cyprien, on ne guérit pas les blessures anciennes, on en fait de nouvelles, on laisse au mal le temps de devenir incurable ; on ne ferme pas la plaie, on ne fait que la couvrir ; on ne rend pas la santé, on donne la mort ; on imite ces faux prophètes qui mettent des coussins mollets et délicats sous les coudes des prévaricateurs ; qui n'ont à la bouche que des paroles de paix, mais ne la donnent pas ; qui tendent des filets dans lesquels les âmes viennent se perdre et périr misérablement : aussi le grand concile de Latran, tenu en 1139, pensait-il *qu'il n'est rien qui jette plus de trouble et de confusion dans l'Eglise de Dieu que la fausse pénitence.* Comment arrive-t-il, demande S. Charles, qu'il y ait tant de confessions et si peu de conversions ? Comment arrive-t-il que tous les jours les sacrés tribunaux soient assiégés de pénitents, et que cependant la plupart des chrétiens continuent de vivre d'une manière toute contraire à l'Evangile de Jésus-Christ, se livrent tranquillement et sans remords aux plus grands excès, ne sortent point de l'état de péché mortel, et meurent sans avoir jamais fait une véritable pénitence ? Qui peut douter qu'un malheur si déplorable ne vienne de la fausse compassion des confesseurs, qui délient tous les pécheurs, qui ne les obligent ni à renoncer à l'affection qu'ils ont au péché, ni à remplir les devoirs de leur état, ni à vivre conformément à leur vocation, et par là, loin d'effacer leurs crimes, ne font que les

Digitized by Google

couvrir sous le voile de l'absolution. « Eh quoi ! s'écriait le pieux « Bellarmin en s'élevant contre cette condescendance véritable- « ment cruelle, des hommes chargés de péchés, qui y sont tom- « bés mille fois, viennent à nous sans douleur, veulent être « absous sur-le-champ, et de là passer à la sainte table ; et nous, « dispensateurs infidèles, juges imprudents, nous leur impose- « rions les mains, nous leurs dirions : *Je vous absous, allez en « paix !* Mais qu'en résulte-t-il ? ces faux pénitents, en arra- « chant à notre faiblesse une absolution précipitée, se croient vé- « ritablement libres et absous, quoiqu'ils soient toujours dans « leur malheureux état, et qu'à leurs premiers liens ils en aient « ajouté de nouveaux. » Cette paix qu'ils ont reçue, dit S. Cy- prien, (Ep. 10. et de lapsis.) est une paix fausse qui devient pernicieuse à celui qui la donne, et inutile à celui qui la reçoit ; qui ne guérit pas le malade, mais qui l'assassine.

L'Eglise veut, à la vérité, que ses ministres usent de douceur et d'indulgence envers les pécheurs ; mais elle veut aussi que cette douceur soit juste, sage, prudente et salutaire. Dites-moi, si on aime bien un malade, cesse-t-on de le panser parce qu'il crie et qu'il murmure contre son médecin ? Quand on éveille un léthargique, ou qu'on attache un furieux, cesse-t-on de l'aimer et de lui vouloir du bien ? De même, si on aime ses pénitents, faut-il leur donner la mort, crainte de leur déplaire ? car enfin, M. F. tout pécheur non converti et absous, fût-ce par le Pape même, demeure toujours lié réellement aux yeux de Dieu, et l'absolution ne sert qu'à l'entretenir dans une fausse sécurité. Il a reçu quittance de l'économe ; mais la quittance n'est point acceptée par le père de famille. C'est la pensée de S. Augustin : « Le Sei- « gneur, dit ce saint Docteur (Serm. 40. n° 7.) menace de la « mort éternelle ceux qui ne changent pas de vie ; pourquoi veu- « lent-ils que je leur promette ce que Dieu ne leur promet point ? « Un économe vous donne une quittance ; mais de quoi vous ser- « vira-t-elle si le père de famille ne veut point vous la passer ? Je « ne suis qu'un économe, je ne suis qu'un serviteur ; voulez-vous « donc que je vous dise : Vivez comme vous voudrez, le Seigneur « ne vous damnera pas ? mais ce ne serait là qu'une quittance de « l'économe ; elle ne serait pas reçue du Seigneur, elle ne l'em- « pêcherait pas de vous condamner, et d'attirer sur moi-même « ses terribles vengeances. »

Il suit de là, M. F. que les pénitents auxquels les confesseurs jugent à propos de différer l'absolution, doivent se soumettre humblement, ne point disputer ni murmurer ; encore moins doivent-ils en rechercher d'autres plus faciles et plus indulgents. Que dis-

Digitized by Google

je ?, au lieu de décrier comme des *scrupuleux* les confesseurs qui exigent qu'ils vivent selon l'Evangile, ils devraient plutôt remercier Dieu d'avoir trouvé un charitable médecin qui s'applique à guérir les plaies de leur âme, et qui n'a en vue que leur vrai bonheur. Ils doivent, pendant le temps du délai, s'examiner avec plus de soin, considérer l'abus dangereux et si commun des contritions imaginaires qui ne changent jamais le cœur, des confessions inutiles qui ne sont suivies d'aucun amendement, des satisfactions vaines qui ne mortifient jamais le péché, des absolutions précipitées qui ne servent qu'à lier la conscience du prêtre, et ne délient jamais celle du pénitent, comme parle S. Ambroise. (De pœnit. lib. 2. cap. 9.) S'ils font ces réflexions, le délai de l'absolution leur fera ouvrir les yeux sur la conduite de leur vie passée, et songer sérieusement à se convertir; ils seront plus exacts à veiller sur eux, à éviter toutes les occasions dangereuses du péché, à redoubler leurs vœux et leurs prières pour fléchir la justice de Dieu, à détruire leurs mauvaises habitudes, en pratiquant fidèlement tout ce que le confesseur leur a prescrit, et revenant à lui au temps marqué, dans un esprit de pénitence qui fasse connaître que la mauvaise habitude a enfin cédé à la douleur qu'ils ont conçue de leurs péchés.

Concluez de tout ceci, M. F. et soyez bien convaincus qu'un des plus grands artifices du démon, pour empêcher la conversion des pécheurs, est la douce, mais fausse persuasion qu'il leur met dans l'esprit, que quelques crimes qu'ils commettent, et quoiqu'ils y retombent toujours, il leur suffit de s'en confesser et d'en recevoir l'absolution, sans se mettre en peine de les quitter, ni d'en faire pénitence; d'où il arrive qu'après avoir abusé des sacrements pendant toute leur vie, ils en font de même à la mort, et tombent dans les enfers par la voie qui devait les conduire au ciel. Ne regardez donc plus comme un mal le délai de l'absolution, quand un confesseur zélé et charitable le juge nécessaire pour votre amendement. Cette épreuve indispensable servira à vous corriger, arrêtera vos passions qui vous entraîneraient dans de nouveaux crimes, vous disposera à recevoir les sacrements avec fruit, et assurera enfin votre salut par une véritable et sincère pénitence qui vous méritera la vie éternelle. *Amen.*

Digitized by Google

CLXXV. DISCOURS.

DE LA SATISFACTION.

Facite ergo fructus dignos pœnitentiæ.

Faites donc de dignes fruits de pénitence. **(Luc. 3. v. 8.)**

TELLE est, M. F. la conséquence que nous avons sujet de tirer, à l'exemple de saint Jean-Baptiste, de toutes les instructions que nous avons faites jusqu'à présent sur le sacrement de pénitence que Jésus-Christ a institué pour la réconciliation des pécheurs. En vain auriez-vous compris la nécessité de recourir à ce remède salutaire ; en vain vous aurait-on enseigné la méthode de bien examiner votre conscience, si, après avoir fait aux pieds des prêtres une entière déclaration de vos péchés, et obtenu une sentence favorable de rémission et d'absolution, vous n'étiez pas résolu de satisfaire à la justice de Dieu par de dignes fruits de pénitence, puisque la plus dangereuse de toutes les illusions, selon saint Grégoire le Grand, est de se persuader que les péchés sont effacés, sans se mettre en peine d'en faire pénitence, quand même on serait bien déterminé à ne plus les commettre à l'avenir. Non, il n'en est pas ainsi, dit ce Père (Hom. 26. in Ezech.) ; comme la main n'efface pas ce qu'elle a écrit en cessant d'écrire ; comme la langue qui a vomi plusieurs injures ne répare pas, en se taisant, l'outrage qu'elle a fait ; comme celui qui est endetté ne paye pas ses dettes en se contentant de n'en pas contracter de nouvelles : de même, après une vie criminelle, on n'expie pas ses péchés en cessant simplement de les commettre ; il faut de plus les expier par les larmes et les travaux d'une pénitence proportionnée à leur grièveté.

Après donc vous avoir parlé de la contrition du cœur, sans laquelle il n'y a point de conversion sincère ; après avoir expliqué les conditions d'une bonne confession ; après vous avoir fait connaître l'étendue du bienfait de l'absolution, il nous reste à traiter de la satisfaction qui, selon tous les théologiens, est une partie intégrante du sacrement de pénitence, sans laquelle il n'aurait pas sa dernière perfection.

La satisfaction, prise en général, est une réparation du tort qu'on a fait : *Est illatæ injuriæ compensatio*, dit saint Thomas (In Suppl. q. 12. art. 3.) ; c'est le payement entier d'une dette, dit

Digitized by Google

le Catéchisme du concile de Trente (2. p. n° 85.) *rei debitæ integra solutio.* Cette définition comprend la satisfaction rigoureuse et parfaite, selon laquelle il n'y a que Jésus-Christ qui ait pu satisfaire, et réparer pleinement l'injure faite à Dieu par le péché. Nous ne parlons ici que d'une satisfaction imparfaite, telle que l'homme peut la faire : cette satisfaction n'est autre chose que la peine que le confesseur impose au pénitent, ou que le pénitent s'impose lui-même pour l'expiation de ses péchés ; et comme l'homme peut pécher contre Dieu et le prochain, il est obligé de satisfaire, autant qu'il peut, à l'un et à l'autre : il doit satisfaire à Dieu et réparer l'injure qu'il lui a faite en violant sa sainte loi, par les pratiques humbles et laborieuses de la pénitence ; et au prochain, en restituant le bien ou l'honneur qu'il lui a enlevé.

Quand cette satisfaction est imposée par le confesseur, on l'appelle *sacramentelle*, parce que c'est un des trois actes qui, d'institution divine, sont requis dans le pénitent pour l'intégrité du sacrement, et pour obtenir une pleine et parfaite rémission de ses péchés, comme l'enseigne le concile de Trente. (Sess. 14. cap. 3.) Il est vrai que la satisfaction actuelle, ou l'accomplissement de la pénitence, n'est pas absolument nécessaire pour la validité du sacrement ; mais le désir et la volonté de satisfaire sont absolument nécessaires, puisqu'ils doivent être renfermés dans la contrition. C'est pourquoi le même saint concile nous apprend que, selon l'ordre de la justice de Dieu, nous ne pouvons, sans beaucoup de larmes et de travaux, recouvrer par le sacrement de pénitence la nouvelle vie et la parfaite santé que nous avions reçues dans le baptême, et que c'est pour cet effet que la pénitence a été appelée par les saints Pères un *baptême laborieux.*

Au reste, nous ne devons pas trouver étrange que Dieu, qui nous a montré une si grande facilité dans le baptême, se rende plus difficile envers nous, après que nous en avons violé les saintes promesses. Il est juste et il est même salutaire pour nous que Dieu, en nous remettant la peine éternelle que nous avions méritée, exige de nous quelque peine temporelle pour nous retenir dans le devoir, de peur que nous nous abandonnions à une téméraire confiance, abusant de la facilité du pardon.

C'est donc pour satisfaire à cette obligation que nous sommes assujettis à quelques œuvres pénibles, que nous devons accomplir en esprit d'humilité et de pénitence, et c'est la nécessité de ces œuvres satisfactoires qui a obligé l'Eglise, dans les premiers siècles, à imposer aux pénitents les peines qu'on appelle *canoniques.* Elle exerçait les pénitents dans le sac et la cendre, dans le cilice, les jeûnes, les veilles, les gémissements, les larmes, et dans toutes

Digitized by Google

sortes d'austérités, pour faire voir aux infidèles, par son exactitude et son zèle dans la punition des déréglements de ses enfants, jusqu'où allait son amour pour la justice et l'innocence.

Quoique la pénitence publique ne soit plus en usage, l'obligation de satisfaire à la justice de Dieu ne subsiste pas moins; les pécheurs ne sont pas moins obligés d'expier leurs offenses par des œuvres pénibles, et l'Eglise fait une loi aux confesseurs de les imposer aux pénitents. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter la doctrine du concile de Trente. Ce concile nous parle (Sess. 14. cap. 2. et 8. de pœnit.) de *grands travaux*, de *grands gémissements*, comme d'une partie essentielle de la pénitence *que la justice de Dieu exige de nous*, lorsque nous avons eu le malheur *de nous souiller de quelques crimes après le baptême*, et sans lesquels l'homme pécheur ne peut être rétabli en *aucune sorte* dans le renouvellement total et entier, ni obtenir une pleine et totale rémission de ses péchés.

Les protestants n'ont pu s'accommoder de ces pratiques extérieures qui humilient, qui mortifient la chair; après avoir ravi à la pénitence ses parties essentielles, ils ont voulu encore lui enlever la satisfaction, en abolissant le précepte du jeûne, en traitant de faiblesse et de folie, non-seulement les austérités des saints, mais encore toutes les peines salutaires qui nous sont enjointes par les médecins de nos âmes, pour punir, expier nos péchés, et satisfaire à la justice de Dieu. Il est vrai que ces œuvres pénibles de pénitence révoltent la nature corrompue, toujours attentive à employer toutes les frivoles excuses que l'amour-propre lui suggère, afin de couvrir sa répugnance pour tout ce qui mortifie la chair et gêne l'esprit; mais l'Eglise de Jésus-Christ ne peut, ni justifier la mollesse, ni décharger les pécheurs de la croix qu'ils doivent porter à la suite de son Epoux : *Si quelqu'un veut venir après moi*, dit notre Sauveur (Matth. 16. v. 24. Luc. 14. v. 27.) *qu'il porte sa croix. Quiconque ne porte pas sa croix et ne me suit pas, ne peut être mon disciple.*

Saint Augustin ne pensait pas qu'un pécheur pût être délivré de l'obligation de se punir pour les péchés passés : « Vous faites, Seigneur, disait ce saint Docteur (In Ps. 50.) miséricorde à celui « qui confesse son péché, mais à condition qu'il se punira lui-« même. » « Celui, dit saint Grégoire (Hom. 20. in Evang.) qui « est tombé dans des crimes graves, doit se priver avec d'autant « plus de zèle des chose permises, qu'il se souvient d'avoir commis « des actions qui lui étaient défendues. » Ce saint Pape dit (Lib. 9. Mor. cap. 17.) que Dieu ne pardonne jamais le péché qu'il n'en tire quelque vengeance. Il est donc important que les pénitents

Digitized by Google

comprennent bien qu'ils doivent se soumettre à des satisfactions salutaires et convenables, comme à l'ordre de la divine justice, qui veut que le péché soit puni, lors même que la divine miséricorde le pardonne; et que leur pénitence doit être proportionnée à leurs péchés. Dieu avait pardonné à David son adultère et le meurtre d'Urie, le prophète Nathan l'en avait assuré de sa part; ce prince ne laissa point néanmoins de satisfaire pour ce même péché, non-seulement par plusieurs afflictions que Dieu lui envoya, ayant même été contraint de fuir devant son propre fils; mais encore par les austérités de cette pénitence éclatante qui fera l'édification de l'Eglise jusqu'à la fin des siècles. Acquiescez donc aux remèdes salutaires qui vous sont prescrits, disait saint Cyprien (Tract. de lapsis.) faites une pénitence pleine et entière, *agite pœnitentiam plenam ;* pénitence de renoncement, de combats, de violence, de séparation, de douleur, de croix et de mort. C'est celle que l'Evangile nous annonce et nous prescrit.

C'est donc une illusion et une erreur que de regarder la pénitence comme une vertu purement intérieure; c'est une erreur de croire qu'elle puisse être pratiquée solidement, sans que le corps s'en ressente; et qu'il n'en doit rien coûter à cet homme extérieur qui fait une partie de nous-mêmes. Ce système est bien contraire à la doctrine et à l'exemple des saints, qui tous ont joint la mortification de la chair à celle des passions, suivant ces paroles de l'apôtre (Gal. 5. v. 24.) : Ceux qui appartiennent à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises : *Qui Christi sunt, carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis.* La mortification de l'esprit est sans doute plus parfaite que celle du corps; mais l'une ne suffira pas sans l'autre. Si l'âme n'a pas péché seule, doit-elle être seule à souffrir pour le péché ? Le corps a concouru avec elle à la révolte contre le Seigneur, il a été l'instrument et le sujet de nos excès; par quelle raison n'aurait-il aucune part au châtiment ? Bien plus, comme c'est le corps qui a séduit l'âme, on le devrait moins épargner, s'il y avait ici à pardonner. Dieu lui-même pardonne à l'âme, avec cette condition, que nous punirons notre chair à proportion de ses désordres (Rom. 6. v. 19.) : *Sicut exhibuistis membra vestra servire immunditiæ et iniquitati ad iniquitatem*, dit saint Paul, *ita nunc exhibete membra vestra servire justitiæ in sanotificationem.* Aussi l'on peut remarquer dans les saintes Lettres que, toutes les fois que le Seigneur exhorte les hommes au repentir de leurs péchés, il leur parle en même temps d'une pénitence extérieure, et leur promet sa grâce, s'ils en font une de cette manière; tellement que Dieu veut que l'extérieur aille de pair avec l'intérieur contrit et humilié de l'homme pénitent. *Con-*

Digitized by Google

vertimini ad me (Joel 2. v. 12.) *in toto corde vestro, in jejunio, et in fletu, et in planctu... Vocabit Dominus* (Isa. 22. v. 12.) *ad fletum, et ad planctum, ad calvitium, et ad cingulum sacci.* Voilà les remèdes puissants que le Seigneur veut que les Juifs emploient pour apaiser sa colère. Et Jésus-Christ, dans l'Evangile, ne sépare point la componction du cœur, de la cendre et du cilice (Matth. 11. v. 21.) : *In cilicio et cinere pœnitentiam egissent.* A quoi le corps servira-t-il, si on ne l'afflige pas ? Ce ne sera plus qu'une masse incommode à l'âme, un fardeau qui l'abaissera vers la terre, et qui l'empêchera de s'élever jusqu'à Dieu. Il faut donc que l'esprit s'assujettisse, par la mortification, cette partie terrestre de nous-mêmes, pour la faire servir à la fin qui nous est proposée; il faut mettre la chair hors d'état de combattre contre l'esprit, et la punir de ses révoltes passées. Notre salut même ne sera point en assurance, si nous n'avons de la dureté pour notre corps : « Je cours, dit saint Paul (I. Cor. 9. v. 26. 27.) non « comme à l'aventure; je combats, non comme battant l'air; mais « je châtie mon corps et le réduis en servitude, de peur qu'après « avoir prêché aux autres je ne devienne réprouvé moi-même. » Paroles terribles pour tant de chrétiens délicats et impénitents ! S'ils daignaient y réfléchir, ils y puiseraient ces deux solides vérités : la première, qu'espérer de se vaincre sans mortifier le corps, c'est *battre l'air*, et laisser notre ennemi le maître, au lieu de le réduire; la seconde, que la mortification de la chair est un moyen de salut nécessaire, puisque saint Paul nous le déclare. Car quelle était la vie de cet apôtre ? C'était une suite de travaux, de voyages, de fatigues, de persécutions, de naufrages, de prédications, de toutes sortes d'œuvres de patience, de charité, etc. Cependant saint Paul, non content de toutes ses souffrances, mate et châtie son corps; il le réduit en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres la pénitence, ne la pratiquant pas lui-même, il ne devînt un réprouvé. Sur quel fondement donc les ennemis de la mortification de la chair se flattent-ils d'en faire assez ?

Quoiqu'il soit hors de doute que Jésus-Christ a pleinement satisfait pour nous, et que ce fût un blasphème d'avancer le contraire, il ne s'ensuit point de là que nous ne devions point faire pénitence. C'est un article de foi que les mérites de Jésus-Christ sont plus que suffisants pour effacer nos péchés, et non-seulement les nôtres, mais encore ceux de tout le monde, comme parle saint Jean, puisqu'ils sont d'un prix infini; mais c'est une autre vérité non moins certaine, que, pour obtenir la rémission de nos péchés, il faut que les satisfactions et les mérites de Jésus-Christ nous soient appliqués. Or, dans le sacrement de pénitence, ils ne nous sont appli-

Digitized by Google

qués qu'à condition que, de notre part, nous satisferons à Dieu autant que nous le pourrons. Dieu est le maître de nous pardonner comme il lui plaît. Il peut nous pardonner en nous appliquant les mérites de Jésus-Christ, sans nous laisser aucune obligation de satisfaire, et c'est ainsi qu'il en use dans le baptême; mais dans la pénitence, pour punir notre infidélité, il veut que nos satisfactions soient jointes à celles du Sauveur. C'est dans ce sens que saint Paul disait (Coloss. 1. v. 24.) : J'accomplis dans ma chair ce qui reste à souffrir à Jésus-Christ : *Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi in carne meâ.* Il ne manque rien à la croix de Jésus-Christ, que l'union de la nôtre, et bien loin que cette union diminue la gloire de sa rédemption, elle l'augmente; loin d'en ternir l'éclat, elle la rend au contraire plus illustre, puisque c'est le Sauveur lui-même qui, donnant à nos satisfactions tout le mérite qu'elles ont, satisfait à Dieu par lui et par ses membres.

C'est par cette raison que tous les saints ont fait des pénitences si rigoureuses, quoiqu'ils fussent bien convaincus par la foi que Jésus-Christ avait surabondamment satisfait pour tous. Saint Pierre le savait très-bien; cependant après l'ascension du Sauveur, il a pleuré, le reste de ses jours, pour son infidélité que Jésus-Christ lui avait pardonnée, et pour laquelle il avait satisfait sur la croix. Magdeleine n'ignorait pas cette satisfaction entière du Sauveur, non plus que le pardon de ses péchés, dont elle avait reçu chez le Pharisien une assurance si authentique; néanmoins elle n'a pas laissé que d'y satisfaire encore elle-même tout le reste de sa vie, par une pénitence des plus affreuses. Il est donc incontestable que Jésus-Christ, en souffrant pour nous, n'a pas entendu nous dispenser de souffrir, de porter notre croix et d'expier nos fautes par la pénitence; au contraire, il a voulu qu'en souffrant de notre côté, nous parvinssions ainsi à la justification et au salut éternel, comme dit saint Augustin. (Tract. 27. in Joan.)

Comme l'Eglise s'est relâchée de son ancienne discipline dans le sacré tribunal, pour s'accommoder à la faiblesse de ses enfants, et que les pénitences sacramentelles que l'on impose de nos jours sont très-douces, et n'ont guère de proportion avec le nombre et l'énormité des péchés, les pénitents doivent y suppléer par leur ferveur, leur contrition; par des satisfactions et des mortifications volontaires; et puisqu'il est certain que leurs péchés méritent des peines bien plus rigoureuses, ils doivent s'efforcer de multiplier leurs bonnes œuvres, ayant recours aux indulgences de l'Eglise dans les dispositions qu'elle désire; faisant un saint usage des peines de leur état, les offrant souvent à Dieu en expiation de leurs fautes, et les unissant aux souffrances de Jésus-Christ.

Digitized by Google

On peut réduire les œuvres par lesquelles nous pouvons satisfaire à Dieu pour nos péchés, à la prière, au jeûne et à l'aumône, selon ce que l'ange Raphaël dit à Tobie (Tob. 12. v. 8.): *Bona est oratio cum jejunio.* Sous la *prière* on comprend la retraite, la lecture des bons livres, la visite du Saint-Sacrement, l'oraison et tous les autres exercices de piété qui conviennent à un cœur contrit et humilié. Sous le *jeûne* on comprend toutes les mortifications du corps et de l'esprit. Par l'*aumône*, on entend non-seulement toutes les œuvres de miséricorde corporelles, comme donner à manger à ceux qui ont faim, et à boire à ceux qui ont soif, vêtir ceux qui sont nus, loger les passants, visiter les malades et les prisonniers, panser les blessés, racheter les captifs, ensevelir les morts; mais encore toutes les œuvres de miséricorde spirituelles, comme enseigner les ignorants, corriger les pécheurs, consoler les affligés, donner conseil à ceux qui en ont besoin, protéger ceux qui sont persécutés injustement, prier Dieu pour ses ennemis, pardonner les injures, supporter les défauts.

On peut encore satisfaire à la justice de Dieu par les maux qu'il nous envoie; car, comme dit le concile de Trente (Sess. 14. cap. 9.) la bonté de Dieu est si grande à notre égard, qu'il veut bien que nous puissions lui satisfaire, non-seulement par les pénitences que nous nous imposons nous-mêmes, ou qui nous sont imposées par le prêtre, mais encore par les fléaux qu'il nous envoie, lorsque nous les souffrons avec patience et avec soumission à sa volonté. Ainsi, les afflictions, les maladies, les infirmités et les autres disgrâces de la vie, étant acceptées de bon cœur, peuvent nous acquitter des peines dont nous sommes redevables à la justice de Dieu.

Si les pénitents pouvaient concevoir combien il leur est avantageux de satisfaire sur la terre pour les péchés qu'ils ont commis, ils ne se contenteraient pas d'accomplir avec ferveur les légères pénitences qui leur sont imposées par le ministre de la réconciliation; mais ils s'imposeraient volontairement à eux-mêmes de nouvelles mortifications, pour signaler davantage, et la douleur qu'ils ont d'avoir offensé Dieu, et l'amour reconnaissant dont ils doivent être pénétrés pour ses miséricordes ineffables. Ah! Seigneur, nous vous conjurons par ce sang adorable que vous avez répandu pour notre salut, par les souffrances inouïes que vous avez endurées dans votre passion, par cette croix sur laquelle vous avez satisfait si pleinement pour tous les péchés du monde, de nous donner à tous l'amour des souffrances, si nécessaires pour racheter les peines de nos iniquités. Faites-nous comprendre l'extrême disproportion qu'il y a entre les peines de cette vie, quelque dures qu'elles soient, et les tourments, je ne dis pas de l'enfer, mais du purgatoire, qui servent

Digitized by Google

à purifier les âmes après la mort, avant qu'elles soient dignes d'entrer dans votre gloire. Faites-nous comprendre qu'un léger moment de pénitence ici-bas peut opérer en nous le poids d'une félicité qui ne finira jamais. Que ces réflexions nous encouragent, nous animent aux œuvres satisfactoires. Que dès aujourd'hui nous commencions à nous purifier dans les saints exercices de la prière, de l'aumône et du jeûne, pour racheter des peines qui, après notre mort, seraient si cuisantes et si longues; afin qu'en nous jugeant nous-mêmes, nous ne soyons pas jugés par vous, Seigneur, au jour redoutable de vos vengeances, mais que nous méritions d'entendre de votre bouche ces consolantes paroles : *Venez, les bénis de mon Père, entrez en possession du royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. Amen.*

CLXXVI. DISCOURS.

SUITE DE LA SATISFACTION.

Si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis.

Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous. (Luc. 13. v. 5.)

Il n'est point d'homme sur la terre qui ne soit obligé de faire pénitence, parce qu'il n'en est point qui ne soit sujet au péché; les grands pécheurs en ont besoin, parce que sans la pénitence il n'y a point de pardon à espérer pour eux; les justes en ont besoin pour se maintenir dans l'innocence, au milieu des dangers continuels où ils sont de se perdre dans un monde tout corrompu. D'ailleurs, la vie d'un chrétien, s'il vit conformément à sa religion, est une croix continuelle et un martyre toujours nouveau, dit Tertullien. C'est pour cela que l'Ecriture ne cesse de nous répéter de faire de dignes fruits de pénitence, de suivre Jésus-Christ notre modèle, de participer à ses souffrances, si nous voulons avoir part à sa gloire, et de satisfaire à Dieu par des œuvres pénibles et humiliantes. Nous avons vu dans l'instruction précédente, que les principales œuvres de satisfactions sont la prière, le jeûne et l'aumône, c'est-à-dire toutes sortes d'exercices de piété, de mortification et d'œuvre de misericorde. Ce sont là en général les œuvres satisfactoires que nous devons pratiquer sans relâche jusqu'au dernier moment de notre vie. Mais il est outre cela des satisfactions particulières que nous devons fidèlement accomplir. Ce sont les pénitences

Digitized by Google

sacramentelles que les confesseurs imposent dans le sacré tribunal, parce que, comme nous l'avons développé, quoique la coulpe soit remise par le sacrement de pénitence, toute la peine ne l'est pas, et qu'il reste une satisfaction à faire à la justice de Dieu en ce monde ou en l'autre. Or, c'est la manière dont on doit s'acquitter de cette satisfaction sacramentelle qu'il nous reste à expliquer.

Il est du devoir du pénitent de recevoir avec soumission la pénitence que le confesseur lui impose : il ne peut se dispenser d'accepter celle qui lui est prescrite, quand il peut la faire; et s'il refusait de s'y soumettre, il ne serait pas capable d'absolution, parce qu'il désobéirait en matière importante au confesseur, qui ne lui conseille pas, mais qui lui commande les œuvres de satisfaction, étant obligé et ayant droit de le faire, puisque selon la remarque du concile de Trente (Sess. 14. cap. 8. de pœnit.) il n'a pas seulement reçu le pouvoir de délier, mais encore celui de lier : or, le pouvoir de lier ne consiste pas seulement à refuser ou différer l'absolution à ceux qui en sont indignes, mais encore à imposer aux pécheurs des pénitences par lesquelles ils puissent satisfaire à la justice divine, pour la peine due aux péchés. Et à quoi servirait l'autorité que Jésus-Christ a donnée aux prêtres, si le pénitent avait la liberté de refuser l'obéissance au jugement du confesseur? A quoi servirait ce tribunal, cette sentence qu'il prononce, si le pénitent n'était pas obligé de s'y soumettre ? Pourquoi l'Eglise aurait-elle pris le soin de faire tant de canons pour régler les différentes pénitences, selon la diversité des crimes? Cela aurait été fort inutile, si le pénitent avait été libre de se soustraire à ces peines. Pourquoi les conciles de Nicée, d'Ancyre et plusieurs autres auraient-ils laissé à la prudence des prêtres de modérer les pénitences marquées par les canons? Cette précaution n'est-elle pas une preuve démonstrative de l'autorité que les prêtres ont sur les pénitents, et de la soumission que doivent avoir les pénitents ?

Que si un pénitent trouve dures les pratiques auxquelles on veut l'assujettir, quoiqu'elles soient si légères, si disproportionnées à la multitude et à l'énormité de ses fautes, si insuffisantes pour les expier; qu'il considère qu'il ne doit pas moins faire pour le salut de son âme, que pour la santé de son corps ; qu'un malade ne refuse pas les remèdes les plus amers, pour conserver une vie mortelle et périssable; qu'à plus forte raison un chrétien doit se faire quelque violence pour une vie immortelle; qu'il réfléchisse que ces paroles du souverain Juge seront bien plus dures : *Allez, maudits, au feu éternel.* C'est cependant le sort auquel doivent s'attendre tous ceux qui refusent opiniâtrément de se soumettre aux ministres de Jésus-Christ : une telle désobéissance ne peut procéder, ou que

Digitized by Google

d'un fonds d'orgueil et d'indocilité, ou d'un éloignement réel des œuvres laborieuses et gênantes d'une sincère pénitence.

Ce n'est pas à dire néanmoins qu'un pénitent n'ait pas la liberté de représenter respectueusement à son confesseur qu'il ne peut accomplir telle pénitence, comme par exemple, si on lui imposait des jeûnes à une femme enceinte ou nourrice; et le prier de la changer. Mais si le confesseur, après avoir pesé les raisons du pénitent, ne trouve pas à propos d'y avoir égard, c'est à celui-ci à se soumettre à ce qui lui est ordonné, et à l'exécuter sans murmures.

Un pénitent est étroitement obligé d'accomplir la pénitence sacramentelle qu'il a acceptée. Le quatrième concile de Latran l'a expressément décidé. (Can. 21.) On ne saurait trop répéter aux pécheurs que, pour obtenir de Dieu le pardon de leurs iniquités et se réconcilier avec lui, il ne leur suffit pas de les confesser et de les détester, mais qu'ils doivent encore s'efforcer d'apaiser la colère céleste par des œuvres de pénitence et de mortification. Aussi David, le modèle des vrais pénitents, se revêtait d'un cilice et humiliait son âme par les jeûnes et les prières (Ps. 34. v. 13.) : *Induebar cilicio : humiliabam in jejunio animam meam.* Il ne trouvait ni au dedans ni au dehors de lui aucun repos, quand il pensait à ses péchés dont la vue l'effrayait et le troublait (Ps. 37. v. 4.) : *Non est pax ossibus meis à facie peccatorum meorum.* Il y a de la folie, dit Tertullien (Lib de pœnit., cap. 6.) et même de l'injustice, d'espérer le pardon de ses péchés, et de ne vouloir point faire de pénitence : c'est prétendre à la récompense sans qu'il en coûte. Erreur; M. F. illusion toute pure. Dès que l'homme s'est révolté contre son Dieu, le pardon de ses désobéissances ne lui sera jamais accordé gratuitement. Nous avons prouvé qu'il ne suffit pas aux pécheurs d'accomplir les pénitences sacramentelles que les prêtres leur imposent dans le tribunal; que les pénitences étant trop douces, trop faciles et trop disproportionnées aux péchés commis, les pénitents doivent y suppléer par des mortifications volontaires, pleurer et gémir le reste de leur vie sur leurs désordres et leurs égarements : or, si en accomplissant même la pénitence sacramentelle, on ne saurait parvenir au salut si on n'y ajoute d'autres pratiques pénibles et satisfatoires, que sera-ce donc de ceux qui refusent même de faire ces pénitences si légères et si faciles? Celui donc qui manque volontairement et sans cause légitime à accomplir la pénitence qui lui est imposée et qu'il a acceptée, commet un péché mortel, à cause de l'injure qu'il fait, par cette omission, et à Dieu à qui il néglige de satisfaire, et au sacrement qui n'a pas toute sa perfection, et à l'Eglise à qui il désobéit dans la personne de son ministre. Si cependant l'omission

Digitized by Google

n'arrivait que par un pur défaut de mémoire, elle ne serait pas péché, parce qu'en ce cas elle ne serait pas volontaire, et le pénitent serait seulement obligé de faire ce qu'il a omis, dès qu'il s'en rappellerait. Mais si l'on n'avait oublié de faire la pénitence que parce qu'on aurait négligé et différé de la faire, cette omission serait péché mortel, si la négligence avait été notable et le délai considérable.

Quand un confesseur trouve qu'un pénitent a négligé, sans aucune cause légitime, la pénitence qui lui avait été imposée, il doit le renvoyer l'accomplir, avant que d'entendre sa confession ; car cette négligence suffit pour faire connaître les mauvaises dispositions de ce prétendu pénitent.

Il faut accomplir la pénitence entièrement, au temps marqué, et dévotement.

Il y a plusieurs sortes de pénitences : les unes sont médicinales, et les autres purement pénales. L'on entend par les premières certains devoirs de précaution, et de prudents préservatifs que les confesseurs imposent, et que tout chrétien doit s'imposer à soi-même, s'il a un vrai désir de se convertir, afin de ne plus retomber dans ses égarements. Or, ces pénitences médicinales sont de deux sortes : les unes tendent à réprimer les mauvaises habitudes qu'on a contractées, en s'abstenant des actions pour lesquelles on se ressent plus de penchant et d'inclination; les autres ont pour but d'arrêter la violence des passions, en prescrivant des actes de vertu tout contraires. Expliquons ceci par un exemple : un homme est sujet à prendre du vin avec excès, et à commettre plusieurs autres crimes, comme d'emportement, de fureur, de propos déshonnêtes, qui sont les suites ordinaires de l'ivresse, toutes les fois qu'il va dans les cabarets, ou dans certaines assemblées honnêtes en elle-mêmes; dans une noce, si l'on veut. Un confesseur zélé et prudent, pour lui faire perdre une habitude si indigne et si détestable, lui défend, soit l'entrée de ces lieux d'intempérance et de scandale, soit d'accepter à l'avenir les invitations qu'on pourrait lui faire de se trouver à des repas de noces; voilà une pénitence médicinale que ce chrétien devrait s'imposer lui-même, s'il avait une sincère envie de quitter le péché et de se convertir, et qu'il ne peut en aucune façon refuser d'accepter et d'accomplir, quelque pénible et quelque gênante qu'elle lui paraisse : s'il refuse de s'y soumettre, c'est une preuve évidente que c'est un faux pénitent qui ne veut point se corriger, et qui cherche seulement un confesseur indulgent, pour en extorquer l'absolution et recevoir les sacrements dans des dispositions qui font frémir ceux qui ont de la foi; ce qui aboutit à le charger d'horribles sacriléges, et

Digitized by Google

ajoute à ses péchés passés la profanation des choses les plus saintes. Quant aux pénitences purement pénales, on doit les accomplir, 1° le plus tôt que l'on peut, soit parce que, comme dit saint Paul (II. Cor. 9. v. 7.) *Dieu aime celui qui lui donne avec joie et de cœur* ce qu'il est obligé de lui donner, et que, selon saint Ambroise (Lib. 2. in Luc. cap. 1.) la grâce du Saint-Esprit ne souffre point de retardement; soit afin d'accomplir sa pénitence en état de grâce, étant très-certain que les pénitences que l'on fait en état de péché mortel ne servent de rien devant Dieu, pour diminuer la peine due aux péchés dont on a reçu l'absolution. Et en effet, c'est se moquer de Dieu, que de prétendre faire pénitence d'un péché qu'on aime encore et qu'on veut encore commettre; n'est-ce pas là un mépris formel de sa majesté? C'est pourquoi saint Thomas (In Suppl. p. 3. q. 14. art. 2.) et tous les théologiens, après lui, soutiennent avec raison que les œuvres qui sont faites sans la charité ne sont point satisfactoires : pour satisfaire à Dieu, il faut être juste; il ne faut pas être au rang de ses ennemis, dit le Catéchisme du concile de Trente. (II. part. cap. 5. n. 58.) Par conséquent, toute pénitence faite en état de péché mortel est inutile pour ôter ou diminuer la peine qu'on a méritée par ses péchés passés. Sur ce principe, que de pénitences inutiles et fausses ne font pas tous les jours ces chrétiens négligents, qui en différent souvent l'accomplissement jusqu'au temps où ils pensent retourner à confesse! 2° Il faut faire sa pénitence entièrement, c'est-à-dire qu'il faut accomplir toutes les œuvres prescrites. 3° Il faut la faire au temps marqué, pour éviter un nouveau péché. Enfin, il faut l'accomplir par soi-même, parce que l'obligation de la satisfaction n'est pas moins personnelle que la contrition et la confession : or, comme on est obligé d'être soi-même contrit, de confesser de sa propre bouche tous ses péchés, on est de même obligé de faire soi-même sa pénitence, et on ne peut la faire faire par un autre : tout comme on ne peut pas y satisfaire en accomplissant en même temps un autre précepte, par exemple, en entendant la messe un jour de fête ou de dimanche.

Enfin, pour rendre ses pénitences satisfactoires, il faut les faire avec piété, dévotion et ferveur; car les pénitences faites sans attention, sans piété intérieure, avec un esprit de tiédeur et de nonchalance, ne sont point agréables à Dieu, ni propres à apaiser sa colère, ni à diminuer les peines temporelles qui restent à souffrir au pénitent après la rémission de ses péchés. Il faut donc s'en acquitter avec un véritable esprit de religion, avec un vif regret de ses péchés et une ferme résolution de n'y plus tomber, avec un cœur éloigné de toute affection au péché mortel, avec humilité, recon-

Digitized by Google

naissant qu'on mérite une peine plus grande, et que ce qu'on fait est bien éloigné de ce qu'on doit à la justice de Dieu pour ses péchés; avec foi et confiance dans la satisfaction de Jésus-Christ, de qui nos satisfactions tirent toute leur force et toute leur efficace; avec une vive espérance en la miséricorde de Dieu; avec joie de pouvoir satisfaire à sa justice; avec un saint empressement de réparer l'injure et l'outrage fait à Dieu par le péché, et d'obtenir de sa miséricorde la grâce de n'y plus retomber; enfin, avec confiance dans la communion des saints, et dans les bonnes œuvres et les gémissements que l'Eglise offre à Dieu pour les pécheurs et pour les pénitents, et par obéissance à l'autorité qui impose la pénitence.

Si nous sommes obligés de satisfaire à la justice divine par des œuvres pénibles et humiliantes pour tous les péchés dont nous nous sommes rendus coupables envers Dieu, nous ne sommes pas moins tenus de satisfaire à notre prochain, en réparant tout le tort et tout le dommage que nous lui avons occasionné, soit dans ses biens, soit dans sa personne, soit dans son honneur. Il suffit d'être éclairé des lumières de la raison, pour être convaincu de cette obligation. Que nous enseigne en effet cette droite raison? Qu'il ne faut point faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît à nous-mêmes: or, nous ne voudrions pas qu'on nous causât le moindre dommage; et si l'on nous a porté quelque préjudice, nous entendons certainement qu'on le répare au plus vite. Nous sommes donc obligés, par la loi naturelle et par le commandement de Dieu le plus positif, d'en agir de la même manière envers le prochain. Nous avons prouvé fort au long cette vérité importante en expliquant le cinquième, septième et dixième précepte du Décalogue (*). N'oubliez donc jamais, M. F. que, quelque bien que vous puissiez faire d'ailleurs, quelques vertus que vous pratiquiez, si vous avez quelque réparation à faire à votre prochain, toutes vos bonnes œuvres, toutes vos vertus ne serviront de rien, si vous ne commencez par là. Quand vous passeriez la plus grande partie de votre vie dans la prière; quand vous châtieriez votre corps par les mortifications les plus austères; quand vous feriez des aumônes abondantes; quand vous souffririez même le martyre, toutes vos prières, toutes vos aumônes, vos jeûnes, vos confessions, vos communions, si vous ne satisfaites pas à votre prochain, ne vous préserveront pas de l'enfer et des vengeances de Dieu. Les devoirs de la justice sont si étroits que rien n'en peut dispenser. Les prêtres peuvent bien vous absoudre de toutes sortes de péchés, si

(*) Voyez les XCe et Ce discours.

Digitized by Google

vous en êtes sincèrement repentants; mais leur pouvoir ne s'étend pas jusqu'à vous décharger des devoirs de justice ; ils ne peuvent jamais vous remettre vos péchés qu'à condition que vous réparerez tout le tort que vous avez fait aux autres. Cela étant, faut-il s'étonner si le nombre des réprouvés sera si grand, puisqu'il y a si peu de pénitents qui réparent leurs injustices? Ah! M. F. nous vous en conjurons par votre salut éternel, ne soyez pas du nombre de ces insensés ; réparez plus tôt, sans différer, tout le tort que vous pouvez avoir causé à votre prochain. Souvenez-vous qu'il vaut mieux pour vous mille fois perdre tout ce que vous avez en ce monde, que de perdre votre âme qui a coûté le sang d'un Dieu, et qui vaut plus que tous les biens du monde. Souvenez-vous qu'il vous est plus avantageux de renoncer à une fortune périssable, que de perdre les récompenses éternelles que Dieu a préparées aux fidèles observateurs de sa loi, et que je vous souhaite. *Amen.*

CLXXVII. DISCOURS.

DES INDULGENCES.

Spiritus Domini misit me ut mederer contritis corde, et prædicarem captivis indulgentiam.

Le Seigneur m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le cœur brisé de douleur, et pour prêcher aux captifs la grâce de leur délivrance. (Isai. 61. v. 1.)

Ainsi parlait autrefois le plus sublime et le plus éclairé des prophètes, perçant, à l'aide de la lumière de l'Esprit-Saint, dans un avenir éloigné, et prédisant, avec autant de clarté que si elles eussent été présentes de son temps, les miséricordes infinies d'un Dieu Sauveur, qui devait nous délivrer de la cruelle tyrannie du péché, et des funestes châtiments qui en sont nécessairement les suites.

Il a paru depuis sur la terre ce Sauveur bienfaisant, ce rédempteur charitable; Dieu et homme tout ensemble, lui seul pouvait satisfaire et a satisfait en effet pour nos péchés; lui seul nous a mérité le pardon, *Ayant effacé*, comme dit saint Paul (Coloss. 2. v. 14.) *l'obligation qui contenait le décret de notre condamnation, et l'ayant clouée à la croix, afin qu'elle n'eût plus de force contre nous.* Non content de cela, il daigne encore, en nous ouvrant par une ressource miraculeuse ses propres trésors, fournir, de son propre fonds, à des débiteurs insolvables de quoi s'acquitter des dettes

Digitized by Google

immenses qu'ils ont contractées envers sa justice infinie; il présente à tous ceux qui ont le cœur véritablement contrit et sincèrement humilié, le remède assuré et infaillible des indulgences. Venez donc, M. F. vous tous qui avez soif; venez à ces eaux salutaires pour vous désaltérer (Isai. 55. v. 1.) : *Omnes sitientes, venite ad aquas.* Venez et soyez remplis de consolation en vous affermissant dans la foi de l'Eglise, sur un sujet où les personnes peu instruites hésitent, flottent et souffrent des incertitudes. Vous apprendrez aujourd'hui que le dogme des indulgences est fondé sur des principes assurés, et sur des conséquences incontestables qui suivent évidemment de ces principes.

L'*Indulgence* est la rémission que l'Eglise fait, hors du sacrement de pénitence, des peines temporelles que tout pécheur, quoique réconcilié avec Dieu, doit subir même après le pardon de tous ses péchés actuels. Les protestants conviennent avec nous que l'homme, en péchant, encourt d'un côté l'indignation et la haine de Dieu, et que de l'autre il se rend digne d'un châtiment et d'un supplice éternel. Nous convenons aussi avec eux que, par la grâce de la justification, Dieu se réconcilie pleinement avec le pécheur, et qu'il renonce gratuitement au droit qu'il avait de le punir éternellement; mais ils prétendent, et voici où ils abandonnent la foi catholique, que la peine et l'offense se remettent toujours également et totalement; que l'une ne va jamais sans l'autre, et que, pour être exempt de toute punition, il suffit d'être rétabli dans la grâce de Dieu.

L'Eglise catholique enseigne au contraire que, quoique Dieu se départe, en faveur du pénitent à qui il rend son amitié, du droit qu'il avait de le châtier éternellement dans les enfers, il ne laisse pas de l'assujettir ordinairement, pour satisfaire à sa justice, à des peines temporelles, comme nous l'avons dit en parlant de la satisfaction; et sans répéter ici les preuves de cette vérité, ne pourrions-nous pas demander aux protestants pourquoi, si la peine due au péché se remet toujours avec le péché, Adam n'a-t-il pas recouvré le privilége de l'immortalité, après avoir obtenu le pardon de sa faute?

Pourquoi Eve n'a-t-elle pas été exempte des douleurs de l'enfantement et de la dépendance à laquelle elle fut condamnée? Pourquoi, après avoir été purifiés dans le baptême, sommes-nous encore sujets à l'ignorance, à la concupiscence et à la mort? Pourquoi Aaron et Moïse sont-ils morts dans le désert, et n'ont-ils pu entrer dans la terre promise, pour un péché pardonné depuis longtemps? Pourquoi, demande saint Augustin, David est-il puni pour deux crimes qu'un prophète lui déclare, de la part de Dieu, lui être

Digitized by Google

entièrement remis? Mille autres exemples, M. F. prouvent que Dieu, en nous pardonnant nos péchés, ne nous en remet pas toujours les peines; et c'est par la vertu des indulgences que les peines temporelles qui restent à expier après le changement de la peine éternelle, nous sont remises. Ces peines, comme nous l'éprouvons et ne le sentons que trop, ne sont ni imaginaires, ni chimériques; elles sont visibles et démontrées par notre propre expérience; elles l'ont été de même par l'expérience des plus grands saints.

Le fondement des indulgences est la satisfaction infiniment surabondante de Jésus-Christ, à quoi on ajoute aussi les satisfactions de la bienheureuse Vierge et des saints, à cause de la bonté de Dieu, qui veut bien, en faveur de ses serviteurs, se laisser fléchir envers nous. Cette grâce que Dieu fait aux saints est un effet de l'efficace du sang de Jésus-Christ. Ce sang est si puissant et d'un si grand prix, qu'il communique sa valeur aux souffrances des saints, qui sont unies avec celles de notre divin Sauveur. C'est ce qui fait une partie de la communion des saints. Il n'y a aucun bien dans un membre du corps de Jésus-Christ, où les autres, par sa bonté, ne puissent avoir part. C'est une erreur bien grossière de s'imaginer que cette doctrine diminue le prix des satisfactions infinies de Jésus-Christ, puisque au contraire elle nous en fait voir les richesses, et en Dieu, une si grande bonté, qu'il a égard non-seulement à l'intercession infinie et toute-puissante de son Fils, mais encore à celle de tous ses membres, *à cause de l'union qu'ils ont avec lui*. Ainsi ce sont les satisfactions infinies de Jésus-Christ sur lesquelles est essentiellement et principalement fondée la vertu des indulgences; ce sont ces satisfactions qui donnent et communiquent à celles des saints tout ce qu'elles peuvent opérer, pour l'expiation des peines temporelles dues à nos péchés. Il s'ensuit de là que, pour gagner les indulgences, il faut s'unir en esprit aux larmes, aux soupirs, aux gémissements, aux travaux, aux souffrances de tous les martyrs et de tous les saints, et surtout à l'agonie, aux délaissements, enfin à la passion et au sacrifice de Jésus-Christ, en qui et par qui toutes les satisfactions et bonnes œuvres des saints sont acceptées par son Père.

Le pouvoir d'appliquer aux fidèles les satisfactions surabondantes de Jésus-Christ et des saints, ou d'accorder des indulgences, est émané de la puissance des clefs, qui fut confiée à l'Eglise dès son établissement. Le Sauveur dit à saint Pierre (Matth. 16. v. 19.): « Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que « vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. » Ce qu'il dit à cet apôtre en particulier, il l'a dit ensuite à tous les autres apô-

Digitized by Google

tres en général. Sur quoi nous raisonnons de la sorte : L'Eglise a reçu de Jésus-Christ en la personne de saint Pierre, son chef, le pouvoir d'ouvrir le ciel aux pécheurs pénitents; elle a donc reçu conséquemment aussi le pouvoir de lever tous les obstacles qui les empêchent d'y entrer. Or, les peines temporelles qui leur restent à subir après le changement de la peine éternelle, et que Dieu ne remet point en pardonnant le péché, comme nous l'avons montré; ces peines temporelles, dis-je, sont autant d'obstacles qui empêchent les pécheurs convertis d'entrer dans le ciel, tant qu'elles ne sont pas expiées. L'Eglise a donc reçu le pouvoir de leur remettre ces peines, par l'application qu'elle leur fait des mérites surabondants de Jésus-Christ et de ses saints; et c'est ce qu'elle fait par la voie des indulgences, comme le concile de Trente l'a décidé. (Sess. 14.)

Jésus-Christ fit voir, en pardonnant à la femme adultère et au bon larron à qui il dit que ce jour-là même il le suivrait en paradis, qu'il pouvait remettre toute la peine due aux péchés, sans aucune satisfaction. Or, ce pouvoir, qu'on ne peut contester à cet Homme-Dieu, est le même qu'il a donné à ses apôtres. C'est en vertu de ce pouvoir que saint Paul (II. Cor. 2. v. 10.) usa d'indulgence envers l'incestueux de Corinthe, en lui remettant une partie de la pénitence qu'il lui avait imposée, au nom et en la personne de Jésus-Christ, en considération des fidèles, comme il le dit lui-même : *Quod donavi, si quid donavi, propter vos in personâ Christi.*

Il est aisé de démontrer que les indulgences ont été en usage dans le temps de la persécution qui s'éleva dans le troisième siècle contre les chrétiens. Plusieurs qui, par la crainte des supplices, avaient offert de l'encens aux idoles, voyant qu'ils ne pouvaient espérer leur réconciliation qu'en essuyant une très-rude pénitence pendant plusieurs années, s'adressaient aux martyrs qui étaient dans les prisons, et les priaient de solliciter pour eux, persuadés qu'ils étaient que ceux qui souffraient pour la foi avaient un grand crédit auprès de Dieu et des évêques, qui sont les dispensateurs de ses mystères. Les martyrs, touchés par les larmes de ces pécheurs, demandaient grâce pour eux, et priaient les évêques de leur remettre le reste de la peine que méritait leur crime, et que ceux-ci accordaient en considération des martyrs.

Nous voyons aussi dans les anciens conciles, comme ceux d'Ancyre, de Nicée et les premiers de Carthage, des canons qui donnaient pouvoir aux évêques d'abréger le temps et la rigueur des peines imposées aux pécheurs par les règles de l'Eglise; les évêques, en usant de ce pouvoir, n'accordaient-ils pas des indulgences?

Digitized by Google

Que les protestants ne nous disent donc plus que les indulgences n'ont commencé à être en usage que dans le treizième siècle; c'est une fausseté qu'il est aisé de réfuter. Ce qui est vrai et que nous ne déguisons point, c'est que, dans les premiers siècles, elles ne furent ni si fréquentes, ni si étendues qu'elles le sont aujourd'hui; et en voici les raisons : c'est qu'alors le sang de Jésus-Christ répandu tout récemment, brillait encore, pour ainsi dire, dans le cœur des fidèles, et les rendait capables de tout; c'est qu'alors les apôtres communiquaient les dons du Saint-Esprit bien plus précieux que ne le sont les indulgences; c'est qu'alors la crainte de Dieu vive et animée éloignait les chrétiens de tout crime; c'est qu'alors la ferveur comme générale ne demandait point d'adoucissement; c'est qu'alors les sacrés canons étaient encore dans toute leur force. Si l'Eglise, dans ces circonstances, accordait peu d'indulgences, ce n'est pas, dit saint Augustin, qu'elle ne se crût en droit de faire grâce; mais c'est qu'elle voulait maintenir toute la rigueur et toute la sévérité de sa discipline : *Non dispensatione indulgentiæ, sed rigore disciplinæ.*

Mais aujourd'hui que les pénitences ordonnées par les canons de l'Eglise ne sont plus en usage, les indulgences sont devenues plus nécessaires, parce que nos satisfactions étant bien moins proportionnées à nos péchés qu'elles n'étaient lorsque les pénitences canoniques étaient en vigueur, la faiblesse des hommes est soulagée par la relaxation des peines dues à leurs péchés, laquelle ils reçoivent par les indulgences qui avancent, pour ainsi dire, l'heureuse jouissance de Dieu : d'où vient que les âmes les plus saintes sont les plus empressées à gagner les indulgences, afin d'ôter tout ce qui peut les empêcher pendant quelque temps d'être unies à Dieu qu'elles aiment uniquement.

Quoique Luther n'ait attaqué, comme il est notoire, le dogme des indulgences que par des motifs de jalousie et d'avarice, il en est venu avec ses partisans à des excès incroyables d'aveuglement et de fureur sur ce point, ne se contentant pas de traiter les indulgences d'inventions humaines, mais les taxant, par une insigne calomnie, de trafic mercenaire et intéressé, de négoce sacrilége et simoniaque des choses saintes. Il est à propos de vous faire voir sur quoi est fondé cet odieux reproche si souvent répété depuis, et qui n'a pas laissé de faire de mauvaises impressions sur un grand nombre de catholiques mal instruits et prévenus. Le voici, M. F. en deux mots; jugez vous-mêmes si c'est avec la moindre raison. Le pape Léon X, plein, d'une part, de la grandeur et de la majesté de la religion, voulant faire achever, dans la capitale du monde chrétien, cette église qui devait naturellement être autant

Digitized by Google

la première de toutes les églises par sa splendeur et sa magnificence extérieure, qu'elle l'était spirituellement par son autorité, sa prééminence et sa dignité, accorda des indulgences à quiconque fournirait de plein gré quelque chose à la fabrique de saint Pierre; et d'une autre part, alarmé des rapides progrès des Turcs qui, après avoir détruit l'empire des Grecs, après avoir vaincu le roi de Perse et le sultan d'Egypte, menaçaient de tourner leurs armes victorieuses contre l'Europe et d'y abolir le christianisme; le Pape, dis-je, invita tous les princes chrétiens à se liguer contre Sélim I, et donna une indulgence à tous ceux qui, par leur âge, leurs engagements et leur état, ne pouvant servir dans cette guerre, contribueraient de leurs facultés à l'entretien des soldats croisés et au succès d'une si sainte et si utile expédition. Qui le croirait? des charités si raisonnables, si légitimes et si bien placées ont été néanmoins la source funeste du luthéranisme; et c'est sur ce prétexte qu'on a crié si haut que les papes vendent la grâce du Sauveur, et qu'ils font un commerce infâme et sacrilége des indulgences.

Je ne prétends pas, au reste, disconvenir que, dans la poursuite et la quête de ces aumônes, il ne se soit glissé des abus très-révoltants, très-condamnables, et qui demandaient d'être réformés. Hélas! de quoi les passions humaines n'ont-elles pas abusé dans tous les temps? et s'il fallait retrancher tout ce dont la cupidité abuse, que deviendraient les sacrements et les choses les plus saintes? Pour condamner l'Eglise au sujet de ces abus, il faudrait prouver qu'elle les autorisait; mais les papes Innocent III au concile de Latran, Innocent IV à celui de Lyon, Clément V à celui de Vienne, avaient déjà crié avant les hérétiques contre de semblables désordres. Depuis lors le saint concile de Trente, par un décret exprès (Sess. 25. decret. de Indulg.) a sévèrement interdit toutes ces sortes d'exactions; et grâce à Dieu, les sages règles qu'il a prescrites à ce sujet ont été inviolablement observées.

Il y a deux sortes d'indulgences, l'indulgence plénière et la non plénière.

L'indulgence plénière est une relaxation de toute la peine temporelle qui reste à subir à celui qui fait une véritable pénitence de ses fautes. On l'appelle *plénière*, parce qu'elle est entière et sans réserve.

L'indulgence non plénière est la relaxation d'une peine qu'on aurait dû subir pendant un certain temps en ce monde ou en purgatoire, comme, par exemple, l'indulgence de sept ans, de cent jours ou de quarante jours.

Il faut remarquer, à ce sujet, que dans la primitive Eglise on ordonnait plusieurs jours et plusieurs années de pénitence à ceux

Digitized by Google

qui depuis le baptême étaient tombés dans des crimes, et par l'indulgence de plusieurs jours ou de plusieurs années, on obtient la rémission d'autant de jours ou d'années de pénitence qu'on devrait faire, selon les anciennes règles de l'Eglise; car, quoique ces anciennes règles ne s'observent plus à la rigueur, les confesseurs sont néanmoins obligés d'imposer aux pécheurs des pénitences proportionnées à leurs péchés; et les pécheurs sont obligés de satisfaire à la justice de Dieu par des actions pénibles; mais comme souvent notre santé est trop faible, notre vie est trop courte, notre lâcheté trop grande, et que nous nous trouvons hors d'état de satisfaire pleinement à Dieu, l'Eglise tâche de suppléer à notre faiblesse et à notre impuissance, en nous accordant les indulgences.

Le *jubilé* et l'indulgence plénière sont la même chose quant à l'effet, puisque l'un et l'autre remettent toute la peine temporelle qui est due à nos péchés; ainsi tout jubilé est une indulgence plénière, mais toute indulgence plénière n'est pas un jubilé. Il y a cette différence entre l'un et l'autre, que le jubilé ajoute à l'indulgence plénière divers avantages ou priviléges qui sont exprimés dans les bulles des papes.

L'intention de l'Eglise n'est point de nous décharger par les indulgences de l'obligation de satisfaire à Dieu; et elle ne prétend pas, en les accordant, dispenser les pécheurs de faire pénitence. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire ce qu'enseigne le saint concile de Trente (Sess. 14. cap. 2. et 8. de pœnit.) lorsqu'il établit les conditions que doivent avoir les œuvres satisfactoires pour les péchés; que dis-je? bien loin que l'Eglise veuille, par les indulgences, exempter les pécheurs de la nécessité des œuvres pénibles et satisfactoires, elle ne veut accorder ces sortes de grâces qu'à ceux qui donnent des marques d'une sincère conversion par des mortifications, par des larmes, par des jeûnes, par des prières et par d'autres bonnes œuvres: *Pœnitenti*, dit saint Cyprien (Tract. de lapsis.) *operanti, roganti.*

C'est pour enseigner cette doctrine de l'Eglise aux fidèles, que les papes déclarent dans leurs bulles d'indulgences, qu'ils les accordent à ceux qui sont véritablement pénitents, *verè pœnitentibus.* Ce serait, en effet, vouloir tromper les âmes et les perdre, que de leur faire croire que les indulgences peuvent être profitables sans qu'on fasse de dignes fruits de pénitence. Sans la pénitence, dit le 4e concile de Latran, l'indulgence ne serait pas une faveur, mais la ruine des âmes et la perte des fidèles. Les indulgences consistent, il est vrai, dans des adoucissements plus ou moins étendus de la peine temporelle qu'exige la justice divine en cette vie ou en l'autre, pour des péchés dont la peine éternelle a été remise par la vertu

Digitized by Google

du sacrement; adoucissements de grâce que l'Eglise accorde aux pécheurs pour suppléer à leur faiblesse, et pour leur faire recevoir avec moins de peine la pénitence qui les effraie, et qui est néanmoins le seul remède qui puisse guérir leurs maux; mais les indulgences n'ôtent point pour cela la nécessité de la satisfaction pour les péchés commis; satisfaction, pénitence qui est de droit divin, et dont l'Eglise n'a jamais prétendu dispenser personne.

Ne regardez donc pas, M. F. les indulgences comme un moyen d'acquitter vos dettes envers la justice divine, sans qu'il vous en coûte ni peines, ni austérités. L'Eglise veut, en vous les accordant, que, si vous ne pouvez pas offrir le prix entier de vos péchés, vous en offriez du moins une partie; que, si vous ne pouvez pas entièrement satisfaire, vous soyez du moins dans la sincère disposition de satisfaire vous-mêmes et selon votre pouvoir, si vous en avez le temps et la force. Désir de satisfaire à Dieu, qui est l'essence du sacrement de pénitence; désir qui serait illusoire, si on négligeait de l'exécuter, quand et autant qu'on le peut.

Cette nécessité de racheter ses péchés par des œuvres satisfactoires ne diminue rien des avantages précieux que les indulgences nous procurent; car, quelque étendues que soient nos satisfactions, elles restent toujours beaucoup au-dessous de nos iniquités; nous avons donc besoin que l'Eglise supplée pour nous; qu'elle offre à Dieu les mérites de Jésus-Christ et des saints, pour remplacer le défaut des nôtres; qu'elle prenne, dans le trésor de ces mérites infinis dont elle a la dispensation, de quoi payer ce que nous sommes hors d'état d'acquitter en cette vie par nous-mêmes; qu'elle ôte enfin, par ce secours, ce qui aurait retardé pour nous la jouissance de l'héritage céleste. Par là elle abrége le temps de notre pénitence, et elle nous procure le bonheur de jouir plus tôt de Dieu. En faut-il davantage pour faire sentir tout le prix des indulgences, et les avantages qu'en retirent les âmes bien disposées ? Aussi le concile de Trente, en déclarant (Sess. 25. *Decret. de Indulg.*) *l'usage des indulgences très-salutaire au peuple chrétien, a frappé d'anathème tous ceux qui disent qu'elles sont inutiles.*

Pour gagner les indulgences, il faut 1° avoir un désir effectif de satisfaire à Dieu pour nos péchés, nous-mêmes et selon nos forces; en avoir formé une ferme résolution, dans l'espérance que Jésus-Christ qui voit le fond de notre âme, la douleur sincère que nous avons de nos fautes, le dessein où nous sommes de les expier, et nos efforts pour en faire pénitence, nous fera trouver dans le trésor de ses mérites ce que nous ne pouvons trouver dans notre propre fonds; et qu'il nous fera part de ses travaux et de ses satisfac-

Digitized by Google

tions, pour nous donner moyen de nous acquitter avec Dieu de ce que nous ne pouvons payer par nous-mêmes.

2° Il faut être en état de grâce, repentant de tous ses péchés, et véritablement converti à Dieu. C'est principalement au véritable repentir que l'indulgence est attachée; car Dieu ne remet jamais la peine d'un péché qui n'est pas pardonné, et il ne pardonne jamais un péché qui n'est pas détesté. Il faut donc non-seulement être net de tout péché mortel, mais encore être dégagé de toute affection au péché mortel, et regarder avec indignation tous les objets qui ont occasionné nos désordres passés. Je dis plus, pour gagner un jubilé ou toute autre indulgence plénière dans toute son étendue, il faut même être dégagé de toute attache volontaire au péché véniel, parce que ce serait insulter Dieu, que de le prier d'oublier tout ce que nous avons commis contre lui, et de nous remettre toute la peine due au péché, si nous avions encore dans le cœur quelque complaisance pour ce qui lui déplaît.

3° Il faut nécessairement faire toutes les œuvres de piété qui sont prescrites par les bulles d'indulgences, non-seulement avec un cœur religieux, pénitent et détaché du péché, mais encore avec beaucoup de ferveur et de dévotion, dans l'intention, non de s'exempter de l'obligation de satisfaire à Dieu suivant ses forces, mais de participer aux mérites et aux satisfactions de Jésus-Christ et des saints, pour suppléer à notre faiblesse et à notre impuissance.

Un motif encore plus parfait serait de souhaiter de gagner les indulgences par un pur zèle de la gloire de Dieu, afin qu'il fût glorifié dans la rémission de nos péchés et des peines qui leur sont dues; et par un ardent désir de détruire les restes du péché, et de voir la justice de Dieu pleinement satisfaite par l'acceptation des souffrances de Jésus-Christ.

L'Eglise a le pouvoir d'accorder des indulgences pour les morts qui sont en purgatoire, mais d'une manière bien différente de celle dont elle en use avec les fidèles vivants. Elle accorde l'indulgence aux vivants par voie d'*absolution*, en vertu de la juridiction qu'elle a sur eux, et en leur remettant une partie de la peine due à leurs péchés. Mais tout ce qu'elle fait à l'égard des morts, quand elle accorde quelque indulgence en leur faveur, est de faire offrir à Dieu des prières plus efficaces pour leur soulagement. Les indulgences leur sont appliquées par manière de *suffrage*, disent les théologiens; c'est-à-dire, tout comme les fidèles vivants peuvent appliquer leurs bonnes œuvres aux fidèles défunts, pour impétrer de la bonté de Dieu qu'il daigne abréger leurs peines, et pour payer ce qu'ils doivent à sa justice, en leur cédant, par un écoulement de charité, le mérite de ces bonnes œuvres en tant qu'elles

Digitized by Google

sont satisfactoires : de même l'Eglise peut appliquer aux défunts les mérites et les satisfactions de Jésus-Christ et de ses saints, non pas directement, parce que l'Eglise n'a point de juridiction sur les morts ; mais indirectement, en les soulageant par la charité des vivants, qui pratiquent pour les défunts les bonnes œuvres prescrites pour gagner les indulgences, et leur en communiquent le mérite. Il ne faut pas douter que les morts n'en reçoivent du soulagement dans le degré que Dieu sait, et en la manière qu'il le trouve à propos ; parce qu'il est de foi que leurs peines sont diminuées et abrégées par la vertu du sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ que l'Eglise offre pour eux, et par les prières et les bonnes œuvres des fidèles qui leur sont unis par les liens de la charité ; mais il ne faut pas s'imaginer que les fidèles, par l'indulgence qu'ils gagnent pour les morts, et par leurs œuvres de pénitence et de justice, délivrent infailliblement et entièrement une âme du purgatoire.

Le moment de leur délivrance est en la disposition de Dieu seul, qui applique la vertu du sacrifice et des mérites de son Fils, les prières et les souffrances de son Eglise, aux âmes des fidèles défunts, selon les règles de sa miséricorde et de sa justice, et à proportion du soin qu'ils ont pris pendant leur vie de se rendre dignes de ce secours, suivant cette judicieuse réflexion de saint Augustin (*De curâ pro mortuis.* Cap. 1.) : *Genere vitæ quod gessit quisque per corpus, efficitur ut prosint vel non prosint quæcunque pro illo piè fiunt, cùm reliquerit corpus.*

Finissons, M. F. cette instruction par où nous l'avons commencée : vous tous qui avez soif et qui êtes altérés, venez aux sources d'eaux vives, *omnes sitientes, venite ad aquas.* Comprenez quelle est l'excellence de la grâce des indulgences que l'Eglise vous offre, pour racheter, par des œuvres de piété très-faciles, les peines temporelles qu'il faudra endurer après la mort par d'excessives douleurs. Il ne vous en coûtera ici-bas que les larmes d'un cœur sincèrement contrit et repentant. De faibles austérités, de légères aumônes, des prières ferventes, peuvent fléchir un Dieu plein de miséricorde : le paradis vous est désormais offert pour rien : *Emite absque argento* (Isai. 55. v. 1.) : on ne vous demande ni or ni argent, c'est votre cœur ; mais encore une fois un cœur contrit, un cœur humilié, un cœur pénitent : lavez-vous donc incessamment dans le sang de l'Agneau sans tache ; purifiez entièrement votre âme de toutes les souillures du péché ; dépouillez le vieil homme, je veux dire, le péché et toutes les habitudes du péché, afin qu'il ne vous reste plus qu'à attendre avec une ferme confiance d'être dépouillés de vos corps mortels, pour être introduits incontinent dans les tabernacles éternels. *Amen.*

Digitized by Google

CLXXVIII. DISCOURS.

DU SACREMENT DE L'EXTRÊME-ONCTION.

Infirmatur quis in vobis? inducat presbyteros Ecclesiæ, et orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini.

Quelqu'un parmi vous est-il malade? qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur. (JACOB. 5. v. 14.)

VOICI, M. F. un nouveau trait de la miséricorde de Jésus-Christ à notre égard, et un nouveau sujet de lui témoigner notre reconnaissance : il nous a préparé, par un dernier sacrement, un chemin facile pour arriver, quand nous sortons de cette vie, à la bienheureuse éternité. Il nous en a ouvert l'entrée par le baptême et par les autres sacrements que nous avons expliqués jusqu'ici; sa bonté nous a donné tous les secours imaginables pour nous conserver purs dans la fidèle observance de sa loi, et a pris soin de régler le commencement comme le progrès de toute la vie du chrétien. Par celui de l'extrême-onction, il a voulu en sanctifier la fin pour la lui faire terminer heureusement; et parce que le démon, qui, comme un lion rugissant, dans tout le cours de notre vie, cherche autour du troupeau quelque brebis errante pour la dévorer, redouble particulièrement ses efforts et ses ruses à l'heure de notre mort, Jésus-Christ a augmenté aussi les soins de sa vigilance paternelle, pour nous secourir plus puissamment encore aux approches de la mort; et les saints Pères ont toujours regardé le sacrement de l'extrême-onction comme la dernière perfection non-seulement de la pénitence, mais encore de toute la vie d'un chrétien, qui doit être une pénitence continuelle.

Nous allons tâcher aujourd'hui de vous en faire connaître la nature, l'excellence et les avantages.

L'extrême-onction est un sacrement de la loi nouvelle, institué par Jésus-Christ comme tous les autres sacrements, qui s'administre par un prêtre aux fidèles dangereusement malades, par le moyen de certaines prières jointes aux onctions que le prêtre fait sur le corps du malade, avec de l'huile consacrée par l'évêque : lequel sacrement efface les péchés dont les malades n'ont pas encore eu la rémission, leur donne la grâce nécessaire pour supporter avec patience les incommodités de leur état, et se disposer à bien mourir; et qui même leur rend quelquefois la santé du corps,

Digitized by Google

si elle est utile pour le salut de leur âme. Expliquons cette définition.

1° C'est un sacrement institué par Jésus-Christ : l'Ecriture-Sainte et la tradition nous apprennent cette vérité, saint Marc nous l'a insinuée lorsqu'il dit (Marc. 6. v. 13.) que les apôtres, après leur vocation, allèrent deux à deux prêcher la pénitence, chassant les démons des corps des possédés, guérissant les malades en leur faisant des onctions avec l'huile, *ungebant oleo*. Elle nous est plus clairement marquée par l'apôtre saint Jacques dans les paroles de mon texte, tirées de son épître catholique, c'est-à-dire adressée à l'Eglise universelle : « Quelqu'un est-il malade parmi vous ? qu'il « appelle les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui en l'oignant « d'huile au nom du Seigneur, et la prière de la foi sauvera le « malade, et le Seigneur le soulagera, et s'il est dans des péchés, « ils lui seront remis. »

Ces paroles nous marquent expressément toutes les choses qui sont nécessaires pour former un sacrement de la nouvelle loi, c'est-à-dire un signe sensible qui confère la grâce à ceux qui le reçoivent. Les onctions et les prières que le prêtre fait sur le malade, voilà le signe sensible; la santé spirituelle du malade et la corporelle, si elle est utile pour son salut, voilà la grâce que ce signe sensible produit. L'institution divine est aussi suffisamment exprimée, puisqu'il n'y a que Dieu qui puisse donner à une créature la vertu de produire la grâce qui efface les péchés; et qu'on ne dise pas que si Jésus-Christ avait institué ce sacrement, son institution serait rapportée par les évangélistes; car il y a beaucoup de choses que Notre-Seigneur a dites et faites, que nous ne lisons point dans les Evangiles, particulièrement celles qu'il déclara à ses apôtres depuis sa résurrection jusqu'à son ascension : « Ces jours « ne se passèrent pourtant pas, dit saint Léon (Serm. 1. de As-« cens.) sans que Jésus-Christ leur confirmât de grands sacre-« ments, et leur révélât de grands mystères. »

La tradition achève de nous confirmer cette institution divine. Origène dit (Hom. 2. in Levit.) que dans la loi évangélique il y a différents moyens d'obtenir la rémission des péchés, entre lesquels il met l'*extrême-onction*, et rapporte pour preuve le texte de saint Jacques. Tous les conciles les plus anciens et les saints Pères nous apprennent que l'extrême-onction a été pratiquée dans l'Eglise depuis sa naissance, sans interruption jusqu'à nous; elle a donc été instituée par Jésus-Christ, puisqu'on ne peut marquer aucun temps où elle ait été instituée par d'autres depuis sa mort. Enfin, le concile de Trente a frappé d'anathème (Sess. 14. can. 1. de Extrem. Unct.) quiconque dirait qu'elle n'est pas un vrai sacrement insti-

Digitized by Google

tué par Jésus-Christ et promulgué par l'apôtre saint Jacques, ou que ce n'est qu'un simple rit, une pure cérémonie, et une fiction purement humaine.

2° On appelle ce sacrement du nom d'*extrême-onction*, parce que c'est la dernière onction qui nous consacre à Dieu. La première onction nous a été faite dans le baptême, où nous avons reçu le caractère d'enfants de Dieu; la seconde, dans le sacrement de confirmation qui nous a faits parfaits chrétiens; la troisième, dans le sacrement de l'ordre à ceux que l'Eglise a consacrés aux fonctions du sacerdoce; et la dernière est celle de ce sacrement, qui nous donne la grâce de bien mourir, et nous procure plusieurs biens spirituels, dans les moments les plus périlleux de notre vie.

Il est évident, par les paroles de saint Jacques que nous avons citées, que le sacrement de l'extrême-onction produit en nous deux sortes d'effets, les uns par rapport à notre âme, les autres par rapport à notre corps. Les premiers regardent le salut éternel du malade, en ce que, s'il reste encore coupable de quelque péché sans qu'il le sache, ils lui seront remis : *Et si in peccatis sit, remittentur ei.* Le principal effet de ce sacrement est donc d'augmenter la sanctification du malade par de nouveaux degrés d'une grâce qui lui remet tous les péchés qu'il pourrait avoir oubliés involontairement : il peut arriver qu'une personne, après avoir reçu l'absolution et l'eucharistie, soit tombée dans un péché mortel qu'elle ne connaît pas, lequel par conséquent elle ne confessera point, ou qu'elle ait reçu indignement l'absolution ou la communion, ce qu'elle ne sait, ni ne croit; alors si elle reçoit l'extrême-onction avec douleur de ses péchés, et qu'elle ne mette point d'obstacle à la grâce de ce sacrement, elle obtiendra la rémission de ses fautes, non-seulement par accident, en tant que le péché mortel est incompatible avec la grâce sanctifiante, mais comme un effet propre de l'extrême-onction qui a été instituée à ce dessein par Jésus-Christ : aussi le concile de Trente prononce anathème (Can. 2. de Extrem. Unct.) contre ceux qui diront que l'extrême-onction ne confère pas la grâce et ne remet pas les péchés. C'est pourquoi les saints Pères appellent l'extrême-onction, la perfection et la consommation de la pénitence, qui est directement et principalement instituée pour effacer les péchés. Enfin les paroles dont l'Eglise se sert pour l'administration de ce sacrement, signifient très-clairement que l'extrême-onction remet les péchés que le malade a commis par ses sens; car les sacrements opèrent ce qu'ils signifient.

Un autre effet de l'extrême-onction est de fortifier le malade par un soulagement tout spirituel, pour supporter courageusement, dans un esprit de pénitence et de componction, les incommodités

Digitized by Google

de son mal; ce sacrement lui inspire une grande confiance en la miséricorde de son Dieu, dit le saint concile, et par ce nouveau secours il rejette plus aisément les tentations et tous les noirs fantômes dont le démon tâche de l'effrayer. C'est comme un divin passe-port qui lui est donné pour arriver au ciel où nous aspirons tous, qui le rassure contre les terribles jugements de Dieu aux approches de la mort, qui le fait participer au bienheureux état où le Saint-Esprit mit le Sauveur mourant sur la croix, et lui procure la plus précieuse de toutes les grâces, qui est celle de bien mourir.

Les restes du péché, dont le sacrement de l'extrême-onction nous délivre, ne sont pas les peines temporelles qui restent à expier après la rémission de la peine éternelle, dans le sacrement de pénitence, Jésus-Christ n'a point institué ce sacrement pour remettre ces peines temporelles; nous avons d'autres moyens pour les racheter : telles sont les œuvres satisfactoires par de dignes fruits de pénitence, les jeûnes, les aumônes, les prières ferventes, le saint sacrifice de la messe offert à cette intention, les saintes indulgences que l'Eglise accorde à ce dessein par l'application favorable qu'elle nous fait des mérites surabondants de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des Saints. Outre ces peines temporelles qui restent à subir après la rémission de la peine éternelle, il y a encore bien *des restes du péché* que l'extrême-onction ne nous ôte pas : tous les mouvements déréglés de la concupiscence, la révolte des passions, et le penchant au mal qui nous est à tous si naturel, sont autant de restes du péché de notre origine. Cependant l'extrême-onction, non plus que le baptême, ne nous en délivre pas; ils nous suivent jusqu'au tombeau, par une sage providence de Dieu qui veut nous donner en cela de continuels sujets de combats et de victoires par notre fidélité à sa grâce.

Quels sont donc les *restes du péché* dont l'extrême-onction nous délivre ? C'est la tiédeur dans le service de Dieu; c'est ce dégoût, cette langueur, cette faiblesse spirituelle, qui nous rendent inhabiles pour les exercices de la piété chrétienne, et que ce divin sacrement nous ôte. Il donne à l'âme d'un chrétien mourant de la ferveur et une patience généreuse à supporter les douleurs de sa maladie; il lui communique un grand courage, que l'on peut regarder comme l'antidote de la frayeur qui glacerait le malade à la vue de sa dissolution prochaine; il lui donne la force d'unir ses souffrances à celles de Jésus-Christ, afin que, par cette union, elles reçoivent une efficace qu'elles n'auraient pas d'elles-mêmes; il nous rend en un mot ce goût pour les choses de Dieu, cette joie innocente et sainte, ce plaisir salutaire que nous éprouvions dans les

Digitized by Google

précieux moments de notre dévotion, mais qui s'étaient affaiblis dans le commerce du monde. Tels sont les restes du péché dont l'extrême-onction nous délivre par la miséricorde de Dieu.

De plus, par ces *restes du péché* on peut aussi entendre les péchés qui restent quelquefois après les confessions les plus exactes, et que l'extrême-onction efface, comme nous l'avons déjà dit.

Le sacrement de l'extrême-onction est encore institué pour procurer la santé du corps, s'il est expédient pour le salut de l'âme, ou du moins pour adoucir les rigueurs de la maladie; et c'est ce que signifient ces paroles de l'apôtre : *La prière sauvera le malade, et le Seigneur le soulagera:* Ainsi ce sacrement tempère les douleurs que la maladie nous fait souffrir; il donne à l'âme la facilité de s'élever à Dieu pour se disposer à paraître devant lui, et rend quelquefois une santé parfaite, quand Dieu juge que cela est convenable pour le bien spirituel du malade, et pour son salut. En ce cas, c'est l'oraison de la foi qui opère ce grand bien, *oratio fidei*. L'apôtre, en disant que la prière sauvera le malade, et que le Seigneur le soulagera, parle évidemment d'un salut et d'un soulagement proportionné à l'infirmité dont il vient de faire mention, et qui, étant corporel, a besoin aussi d'un soulagement corporel. Aussi le concile de Trente enseigne clairement que l'extrême-onction rend quelquefois aux malades la santé du corps : *Sanitatem corporis interdum consequitur.* Il ajoute cette condition, *s'il est expédient pour le salut de l'âme*, parce que la guérison du corps ne serait pas toujours profitable à l'âme; et c'est la raison pour laquelle cet effet n'est pas toujours produit dans ceux même qui reçoivent ce sacrement avec de saintes dispositions.

Il n'y a que les prêtres qui soient les ministres légitimes de l'extrême-onction. S. Jacques nous l'apprend quand il dit : *Si quelqu'un de vous est malade, qu'il appelle les prêtres de l'Eglise*, ce que la tradition a toujours entendu des prêtres ordonnés par les évêques en la manière convenable; il ne s'agit donc pas ici des anciens et des vieillards parmi le peuple. Il est vrai que les vieillards sont quelquefois désignés par le mot de *prêtres*, selon l'étymologie grecque; mais, dans le sens de l'Eglise, il signifie ceux qui sont consacrés au saint ministère, et qui ont été ordonnés par l'évêque : c'est pour cela que l'apôtre a spécifié les prêtres de l'Eglise, *presbyteros ecclesiæ*. En voici la raison. Ceux que le malade doit appeler afin qu'ils prient sur lui, sont ceux-là même par qui ses péchés (s'il en a) doivent lui être remis : or, ce pouvoir de remettre les péchés n'appartient pas à des vieillards qui ne seraient que laïques, mais aux apôtres seuls, et dans leur personne aux prêtres, leurs successeurs, auxquels Jésus-Christ a dit : *Les pé-*

Digitized by Google

chés seront remis à ceux à qui vous les remettrez. C'est pour cela que le concile de Trente a décidé qu'il n'y a que les prêtres qui puissent administrer ce sacrement. (Sess. 14. can. 4.)

Il n'y a aussi que les fidèles baptisés malades en danger de mort, ayant actuellement, ou du moins ayant eu autrefois l'usage de la raison, qui soient capables de recevoir l'extrême-onction. C'est des chrétiens malades que parle S. Jacques : *Infirmatur quis ex vobis?* ainsi on ne peut l'administrer à ceux qui ne sont point baptisés, ni à ceux qui ne sont point malades, quoiqu'ils soient sur le point de mourir, comme les criminels qu'on va exécuter ; à ceux qui sont près de faire naufrage ; aux gens de guerre qui vont monter à l'assaut ou donner une bataille. Tout autre danger de mort qui ne vient pas de maladie n'est pas une raison suffisante pour administrer ce sacrement. On ne doit pas non plus le donner à ceux qui, quoique malades, ne sont point en danger de mort, comme ceux qui ont le mal de dents, ou des fièvres ordinaires ; il faut y ajouter les femmes qui sont dans le travail de l'enfantement, auxquelles, selon le quatrième concile de Milan sous S. Charles, on ne doit pas donner ce sacrement, à moins que les douleurs ne les aient tellement affaiblies, qu'on ait tout lieu de craindre leur mort dans peu de temps. On doit néanmoins le donner aux vieillards qui sont tellement décrépits, qu'ils semblent à toute heure devoir mourir de faiblesse et de défaillance, quand même ils n'auraient aucune autre maladie.

On doit administrer l'extrême-onction aux personnes affligées de la rage, attaquées de la peste, blessées à mort, à celles qui sont en grand danger de mourir pour avoir avalé du poison, quoique toutes ces personnes paraissent robustes, si l'on prévoit qu'en la leur différant on pourrait perdre l'occasion de la leur donner.

On doit administrer l'extrême-onction aux enfants qui ont atteint l'âge de raison, et qui sont en danger de mort, quand même ils n'auraient pas encore communié. Les paroles de S. Jacques regardent aussi bien les enfants qui, ayant l'âge de raison, ont pu pécher, que tous les autres fidèles ; mais on ne doit pas conférer ce sacrement aux enfants qui ne sont pas encore parvenus à l'âge de raison, parce que, comme dit le concile de Trente, ces enfants n'ayant point offensé Dieu depuis leur baptême, il n'y a en eux aucuns restes de péchés dont ils aient besoin d'être purifiés.

Le sacrement de l'extrême-onction peut être réitéré, parce qu'il a été institué comme un remède pour nous procurer la rémission des péchés ; et comme les hommes retombent plusieurs fois dans le péché, il est nécessaire de réitérer le remède. S. Jacques n'a point dit qu'on pouvait faire les onctions une ou deux fois, mais

Digitized by Google

il a dit indéfiniment : *Si quelqu'un est malade, qu'il appelle les prêtres, qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile.* Le concile de Trente a décidé, en conséquence, que si les malades, après avoir reçu l'onction, retournaient en santé, on devait leur administrer de nouveau le sacrement s'ils retombaient dans les mêmes dangers ; d'où il paraît qu'on peut réitérer plusieurs fois l'extrême-onction dans une maladie de longue durée, lorsque le danger de mort a cessé plusieurs fois et est revenu plusieurs fois ; et quoique ce changement ne soit pas absolument une autre maladie, c'est un autre état qui peut passer pour une nouvelle maladie ; mais si le même danger de mort a toujours continué, on ne peut donner qu'une fois l'extrême-onction.

Pour fruit de cette instruction, concluez, M. F. quelle doit être l'attention d'un chrétien à se faire administrer dans ses maladies un sacrement qui donne, comme nous l'avons vu, de si puissants moyens de terminer saintement la vie, et d'obtenir la mort des justes. Négliger un si grand devoir, ou en faire peu de cas, c'est un grand crime selon le concile de Trente, parce que c'est mépriser le plus puissant moyen que Dieu nous ait donné pour nous préparer à la mort ; profiter, au contraire, de tant de grâces en ces derniers et périlleux moments, c'est un bien qui ne se peut estimer, puisqu'il décide en dernier ressort de notre bienheureuse éternité. Mais hélas ! quand nous sommes malades, nous courons aussitôt aux médecins, quelquefois même à des remèdes superstitieux, et nous négligeons celui que Jésus-Christ a mis dans son Eglise, qui peut nous rendre non-seulement la santé de l'âme, mais même celle du corps, si le Seigneur le juge utile pour notre sanctification. N'avons-nous pas bien sujet de craindre le reproche qui fut fait à Asa, roi de Juda, d'avoir mis plutôt, durant sa maladie, sa confiance dans la science des médecins que dans le secours du Seigneur ? (Paralip. 16. v. 12.)

Profitons donc, M. F. avec reconnaissance, d'un sacrement qui doit nous procurer de si grands avantages, et qui a été institué principalement pour nous donner la grâce de bien mourir, et d'arriver par ce moyen à la bienheureuse éternité. *Amen.*

Digitized by Google

CLXXIX. DISCOURS.

SUITE DE L'EXTRÊME-ONCTION.

Infirmatur quis in vobis ? inducat presbyteros Ecclesiæ, et orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini.

Quelqu'un parmi vous est-il malade ? qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur. (JACOB. 5. v. 14.)

Si les fidèles connaissaient la vertu et l'efficace du sacrement de l'extrême-onction, et le besoin qu'ils en ont lorsqu'ils sont malades, ils auraient plus d'empressement pour le recevoir, et rendraient souvent à Dieu, pendant leur vie, des actions de grâces de l'avoir institué, et de leur avoir préparé de si puissants secours pour le temps le plus critique et le plus dangereux de leur vie ; mais la plupart en profitent si mal, qu'ils semblent le craindre comme un arrêt de mort irrévocable ; tellement qu'on n'ose presque leur proposer d'y avoir recours, et qu'à force de le différer, ils le reçoivent sans confiance, sans sentiment, quelquefois même avec répugnance, et le plus souvent dans une extrémité qui les rend incapables des dispositions qu'on devrait y apporter. Le moyen de remédier à ce désordre serait de méditer souvent sur les heureux effets de ce sacrement, de le regarder comme un remède salutaire, que Jésus-Christ, par une bonté singulière, nous a préparé pour notre utilité, dans un temps où nous sommes le plus abandonnés des secours humains et de nos propres forces ; de sorte que, quoique nous puissions absolument être sauvés sans le recevoir, dans les cas où il ne nous est pas possible de nous le faire administrer, ce serait être bien ennemis de nous-mêmes, et offenser Dieu grièvement, que de mépriser un si grand sacrement : *Ce serait*, dit le concile de Trente, (Sess. 14. cap. 3. de Extrem. Unct.) *faire injure au Saint-Esprit même.* Continuons donc à nous pénétrer de plus en plus des motifs qui doivent nous engager à le demander au plus tôt lorsque nous sommes malades, et instruisons-nous des dispositions dans lesquelles nous devons être pour le recevoir avec fruit.

Le Catéchisme du concile de Trente déclare (2. P. cap. 6. de Extrem. Unct.) que c'est un grand péché d'attendre à recevoir l'extrême-onction, qu'on soit entièrement désespéré, et qu'on commence à être privé de ses sens et à perdre la connaissance. Un sy-

Digitized by Google

node de Langres (1404.) taxe de péché mortel la négligence de ceux qui diffèrent le plus qu'ils peuvent à recevoir ce sacrement, parce qu'ils le méprisent, et qu'en cette extrémité les malades sont hors d'état d'en être soulagés et pour l'âme et pour le corps : ils ne peuvent guères en être soulagés pour le bien spirituel de leur âme, puisque n'ayant plus ou presque plus de connaissance, ils ne sont plus capables de suivre le prêtre dans ses prières, et d'accompagner les belles et touchantes cérémonies de l'Eglise des plus tendres sentiments de leur cœur; ils peuvent encore moins en être soulagés dans leur corps, puisque l'on suppose que leur mal est extrême et sans espérance : c'est même en quelque façon tenter Dieu, que de lui demander la santé du corps par ce sacrement, quand le malade est à l'agonie, au lieu que, lorsque la maladie n'est pas désespérée, on peut, sans tenter Dieu, joindre aux remèdes naturels un sacrement qui pourra leur donner l'efficace et la vertu. C'est donc une très-grande erreur de croire qu'on ne doit recevoir ce sacrement qu'à l'extrémité de la vie, parce qu'on l'appelle *extrême-onction;* nous avons déjà dit que ce sacrement est ainsi nommé, parce que c'est la dernière onction qu'on fait au chrétien. Cependant bien des gens sont dans cette fausse prévention; ils se figurent que quand un malade a reçu les saintes huiles, sa guérison est désespérée, que c'en est fait de sa vie, et qu'on ne doit plus rien attendre; pour cela ils ne se les font administrer que le plus tard qu'ils peuvent. C'est contre cet abus funeste qu'un ancien synode de Saint-Omer s'est élevé avec force, et qu'il l'a qualifié avec beaucoup de raison de piége de Satan, dont les ruses et les artifices tendent à nous faire perdre les fruits d'un sacrement qui n'opère en nous qu'autant qu'il y trouve des dispositions.

La matière du sacrement de l'extrême-onction se connaît par les paroles de saint Jacques, qui ordonne que les prêtres oignent d'huile le malade au nom du Seigneur; et, selon l'ancienne tradition, ce doit être d'une huile d'olive bénite par l'évêque, pour montrer qu'elle n'opère pas ces effets surnaturels par sa propre vertu naturelle, mais par la vertu de la sainte Trinité, étant bénite au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Comme Jésus-Christ a voulu qu'on baptisât avec l'eau naturelle, qui est l'eau élémentaire, il a voulu aussi qu'on administrât l'extrême-onction avec l'huile d'olive, qui est la seule qu'on appelle proprement et absolument *huile;* car on ne donne ce nom aux autres liqueurs grasses qu'à cause de leur ressemblance avec l'huile d'olive : or, cette matière est très-convenable, en ce qu'elle signifie parfaitement ce que la grâce du Saint-Esprit opère et sur le corps du malade d'une manière sensible, et dans son âme par un effet invisible. L'huile sert

Digitized by Google

beaucoup à guérir les plaies et à en adoucir la douleur, c'est pour cela qu'elle entre dans la composition des onguents. De même l'extrême-onction soulage les ennuis d'un malade, adoucit ses peines, et guérit quelquefois ses maladies corporelles. Le propre de l'huile, dit le concile de Trente (Sess. 14. cap. 1. de Extr. Unct.) est de servir de nourriture à la lumière qui réjouit tout le monde: de même la grâce réjouit l'esprit du malade, et par une lumière spirituelle lui fait comprendre les choses qui sont de l'esprit de Dieu. Anciennement l'huile préparait et fortifiait les athlètes pour le combat: ainsi l'huile sainte, en purifiant l'âme des restes du péché, la fortifie contre les tentations du démon, lui fait vaincre ses mouvements de crainte et souvent de désespoir où ce malin esprit s'efforce de la jeter, et la fait triompher de tous ses assauts.

On fait des onctions sur différentes parties du corps du malade, pour obtenir de Dieu le pardon des péchés qu'il a commis par ses sens.

Suivant le Rituel romain on doit faire les onctions sur les cinq organes des sens, aux pieds et aux reins. Eugène IV, dans les instructions aux Arméniens, avait marqué ces sept onctions. Il y a eu autrefois des églises où l'on faisait plus ou moins d'onctions, et dans le cas de nécessité et d'une mort très-prochaine, on peut se contenter d'une seule onction si l'on n'a pas le temps de les faire toutes. On fait les onctions sur les cinq organes des sens, parce que ce sont les principales parties par lesquelles l'homme pèche, et qu'elles ont plus besoin d'être réformées et sanctifiées que les autres; ce sont les portes par où le péché s'introduit dans l'âme : on les fait sur les reins, parce que c'est là où la volupté a principalement son siége : on les fait sur les pieds, parce que les ayant fait servir à l'iniquité, il est nécessaire de les purifier. On omet l'onction sur les reins aux femmes par modestie, et on ne la fait point aux hommes qu'on ne peut remuer sans danger. Ces onctions ont toujours été faites en forme de croix, afin de munir le mourant du signe triomphant de Jésus-Christ, et pour marquer que c'est de Jésus-Christ mort en croix que découle la vertu de ce sacrement.

On doit apporter plusieurs dispositions pour recevoir avec fruit le sacrement de l'extrême-onction. Les unes sont éloignées, les autres prochaines. Les dispositions éloignées sont : 1° d'avoir été baptisé; 2° d'avoir eu l'usage de la raison; 3° d'être malade, et que la maladie soit dangereuse; 4° de n'être point lié d'excommunication; 5° comme un malade, au lit de la mort, n'est pas capable de grand chose, on ne doit pas attendre si tard à se disposer à la grâce de cet important sacrement; il faut que cette préparation commence dans le cours de la vie du chrétien, pendant qu'il est en santé : elle con-

Digitized by Google

siste à méditer souvent l'excellence d'une grâce d'où dépend le bonheur de bien mourir, et de s'en instruire comme de tous les autres articles de sa croyance et de sa religion. Nous y avons tous d'autant plus d'intérêt, que nous serons moins en état de comprendre ces grandes vérités, lorsque dans une dernière maladie il nous faudra recevoir ce sacrement.

Les dispositions prochaines sont ou extérieures ou intérieures. Les extérieures sont que les parties du corps qui doivent être ointes soient lavées auparavant, et qu'on ait coupé, s'il est possible, aux hommes la barbe qui pourrait empêcher que l'onction ne touchât les lèvres du malade. Les dispositions prochaines intérieures sont, 1° d'avoir la conscience nette de tout péché mortel, parce que l'extrême-onction est un sacrement des vivants, qui suppose conséquemment la grâce qui constitue la vie spirituelle du chrétien. Ainsi, quand le malade se sent en état de péché, il doit s'en confesser pour en être absous, le sacrement de l'extrême-onction ne remettant que les péchés dont on pourrait être coupable sans le savoir. L'extrême-onction est la guérison de l'âme, au lieu que la pénitence est une résurrection spirituelle : or, de même que la guérison corporelle suppose le corps vivant, car on ne guérit point un cadavre, l'extrême-onction n'est profitable qu'aux justes qui vivent de la grâce de Dieu : son effet est d'effacer les restes des péchés, et ceux qui auraient pu rester après la confession : car elle n'a pas été instituée principalement pour remettre les péchés, mais pour fortifier spirituellement le malade, et l'aider à bien mourir, ou pour le soulager corporellement, s'il est expédient pour son salut.

En second lieu, le malade doit faire des actes fervents des vertus théologales : 1° d'une foi ferme et d'une grande confiance, telle que Jésus-Christ l'a toujours exigée de ceux qui lui demandaient d'être guéris. Saint Jacques semble aussi l'enseigner, quand il dit que l'oraison accompagnée de foi guérira le malade ;

2° D'une charité ardente et d'un amour vif pour Dieu, qui fasse désirer de le voir et de s'unir à lui pendant toute l'éternité ;

3° De contrition et d'esprit de pénitence, parce que Dieu ne remet les péchés qu'à proportion qu'on y renonce et qu'on s'en détache. Quoique le malade se soit confessé, il doit s'exciter à la contrition et en produire des actes avant l'administration de ce sacrement ; et il doit détester en particulier, suivant son pouvoir, à chaque onction les péchés qu'il aura commis par les sens sur lesquels on les fait : par exemple, quand on oint les yeux, il doit détester les mauvais regards ; quand on oint la bouche, il doit détester les péchés de la langue et du goût, et ainsi des autres, pour en effacer les restes par la vertu du sacrement ;

Digitized by Google

4° D'une grande résignation à la volonté de Dieu, soit pour la santé, s'il juge à propos de la rendre, soit pour la mort, s'il en ordonne ainsi. Il doit faire le sacrifice de sa santé et de sa vie, pénétré de cette maxime de saint Paul (Rom. 14. v. 7.) : Nul ne vit pour soi-même, et nul ne meurt pour soi-même, *Nemo nostrûm sibi vivit, et nemo sibi moritur.* Mais soit que nous vivions, c'est pour le Seigneur que nous vivons; soit que nous mourions, c'est pour le Seigneur que nous mourons, *sive enim vivimus, Domino vivimus; sive morimur, Domino morimur.* Soit donc que nous vivions ou que nous mourions, nous sommes au Seigneur, et nous devons nous soumettre parfaitement à sa sainte volonté, *Sive ergo vivimus, sive morimur, Domini sumus.*

5° Le malade, après avoir été administré, doit remercier Dieu de la grâce qu'il vient de recevoir, ne point s'impatienter, offrir à Dieu ses douleurs, les unir à celles de Jésus-Christ souffrant une cruelle agonie au jardin des Olives, réitérer souvent des actes des vertus théologales et d'une résignation entière entre les mains de Dieu, ne plus s'occuper que du désir de le posséder, de son salut et de l'éternité.

Car, si la mort est terrible et désespérante pour l'impie et l'incrédule, elle met au contraire le comble aux vœux du vrai chrétien. Il la désire comme saint Paul, afin d'être uni avec Jésus-Christ; il la désire pour commencer de vivre et d'être délivré des liens matériels qui le retiennent sur la terre, et retardent la jouissance de cette suprême félicité qu'il attend et qu'il espère. Voit-on jamais alors le vrai chrétien abjurer, comme tant d'incrédules, la doctrine qu'il a professée, et regretter d'*avoir cru ?* Ah ! c'est en ce moment surtout qu'il reconnaît tout le prix de la *foi*, et que la vérité consolante brille à ses yeux de tout son éclat. L'*espérance* lui montre le ciel ouvert, où l'amour l'appelle. La *croix* qu'il tient en ses mains, et qu'il presse sur ses lèvres et sur son cœur, réveille en foule, dans son esprit, des souvenirs de miséricorde, le fortifie, l'attendrit et l'anime. La *religion* qui ne l'abandonne pas dans ses derniers moments, élève alors sa voix et s'écrie avec tendresse : « Pars, « âme chrétienne, sors de ce monde, au nom du Dieu tout-puis- « sant qui t'a créée, au nom de Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant « qui t'a rachetée, au nom de l'Esprit-Saint dont tu as reçu l'in- « fusion. Qu'en te séparant du corps, un libre accès te soit ouvert « à la Jérusalem céleste, à l'innombrable société des anges et des « premiers-nés de l'Eglise, dont les noms sont écrits au ciel; que « Dieu se lève et dissipe les puissances de ténèbres; que tous les « esprits de malice fuient et n'osent toucher une brebis rachetée « du sang de Jésus-Christ; que le Christ mort pour toi, crucifié

Digitized by Google

« pour toi, te délivre de tes péchés et de la mort éternelle; que ce « bon Pasteur reconnaisse sa brebis, et la place dans le troupeau « de ses élus! Puisses-tu voir éternellement ton Rédempteur, etc. »

Ah! M. F. si nous voulons un jour avoir part à ces bénédictions, rappelons souvent en nos esprits, pendant que nous sommes en santé, que nous pouvons mourir à toute heure; que l'heure de notre mort est certaine; qu'elle viendra peut-être fondre sur nous dans le temps que nous la croirons encore fort éloignée, et conséquemment que nous devons toujours y être préparés; que les fautes que l'on commet dans les derniers moments de la vie sont irréparables; que si nous avions le malheur de mourir, après avoir reçu le sacrement de l'extrême-onction dans de mauvaises dispositions et sans fruit, il n'y aurait plus de remède, plus de moyens d'en réparer la faute, la mort mettant fin à toutes les bonnes œuvres comme à tous les péchés.

Prévenons donc le plus grand de tous les malheurs, en nous y disposant de bonne heure. Combien n'est-il pas avantageux de s'occuper souvent des sentiments religieux et des devoirs que demande un sacrement de cette importance! et un moyen des plus efficaces d'y réussir est d'être attentif à assister, autant qu'il se peut, à cette pieuse cérémonie, lorsqu'on porte les saintes huiles aux malades, afin de joindre ses prières à celles des sacrés ministres, et demander à Dieu pour les malades la grâce de leur parfaite sanctification. Nous mériterons par là pour nous-mêmes, dans l'occasion, les faveur célestes que la charité nous aura portés à demander pour les autres; et par de si religieux devoirs nous nous préparerons de la part de Dieu les plus précieuses bénédictions pour terminer saintement notre carrière et parvenir à la félicité éternelle. *Amen.*

Digitized by Google

CLXXX. DISCOURS.

DE LA NATURE ET DE L'EXCELLENCE DU SACREMENT DE L'ORDRE.

Sic nos existimet homo ut ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei.
Qu'on regarde les prêtres comme les ministres de Jésus-Christ, et les dispensateurs des mystères de Dieu. (I. Cor. 4. v. 1.)

Si les fidèles connaissaient l'excellence et la dignité du sacerdoce, ils comprendraient combien les ministres de l'Eglise qui en sont revêtus, sont dignes de respect et de vénération. Et en effet, M. F. que peut-on imaginer de plus haut et de plus relevé que le ministère des évêques et des prêtres, qui les rend non-seulement interprètes des volontés de Dieu, et ses ambassadeurs pour publier aux hommes ses lois et ses commandements, mais même fait qu'ils le représentent et agissent comme tenant sa place sur la terre; d'où vient qu'on ne les appelle pas seulement des anges, mais des dieux. Pouvoir des prêtres de consacrer, d'offrir et de distribuer le corps et le sang de Jésus-Christ qui, à parler selon le langage des saints Pères, excède celui des anges et de toutes les créatures, jusque-là que les prêtres donnent, par les paroles de la consécration, comme une seconde naissance, sous les espèces du pain et du vin, à ce corps que le Saint-Esprit forma dans le sein de la très-sainte Vierge; de sorte qu'on peut dire avec saint Augustin, que le Fils de Dieu s'incarne tous les jours entre les mains des prêtres. Puissance des prêtres de remettre les péchés, laquelle est tellement au-dessus de toutes les choses humaines, qu'il ne peut y avoir rien dans ce monde qui puisse l'égaler, ni même l'empêcher. Les peuples doivent donc regarder les ministres de Jésus-Christ comme les vicaires de la charité du Sauveur, qui les a établis sur la terre, pour achever par eux le grand ouvrage de la rédemption des hommes, pour travailler à l'édification de son Eglise, *pour coopérer*, dit saint Paul (I. Cor. 3. v. 9) *à l'œuvre de Dieu*, pour les associer à la construction d'un temple où il doit habiter éternellement. Ce temple est son Eglise, ainsi que l'âme des fidèles; le Seigneur est le seul Dieu qui doit y être servi; Jésus-Christ en est le fondement; les apôtres sont les architectes appelés pour bâtir sur ce divin fondement; les évêques, les principaux ouvriers; les prêtres et les autres ministres, leurs aides et leurs

Digitized by Google

coopérateurs ; les chrétiens, les pierres vivantes de cet édifice. Si les fidèles, encore une fois, étaient pénétrés de ces vérités que la foi nous découvre, ils ne jugeraient pas des prêtres par la prévention des sens, par leurs qualités humaines, par leurs imperfections ou par leurs défauts, mais par le haut rang où Dieu les a placés, et par l'excellence du sacerdoce dont ils sont honorés : or, rien n'est plus propre à les faire entrer dans ces sentiments, que de leur expliquer avec soin le sacrement de l'ordre, qui est la source de leur dignité et de leur pouvoir.

L'ordre est un sacrement de la loi nouvelle, par lequel un homme baptisé est tiré du rang des laïques, pour être consacré à Dieu, et être attaché au ministère de l'Eglise d'une manière particulière, en recevant, par les mains de l'évêque, une puissance spirituelle et la grâce pour exercer dans l'Eglise certaines fonctions qui regardent le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, le service de Dieu et le salut des âmes.

On ne peut douter qu'il n'y ait dans l'Eglise un état subsistant de sacrés ministres, distingués du commun des fidèles laïques, et une hiérarchie sainte, qui est le sacrement de l'ordre. Dans l'ancienne loi la tribu de Lévi fut choisie de Dieu pour faire les fonctions du sacerdoce, et par là elle fut distinguée des autres Israélites : c'est pour cela que Saül fut réprouvé de Dieu, parce que n'étant pas du nombre des lévites, il entreprit d'offrir, de son chef et sans ordre, des sacrifices au Seigneur. (I. Reg. 13.)

Dans la loi de grâce Jésus-Christ choisit ses apôtres et les autres disciples pour être, à l'exclusion de tout autre, les ministres de son Evangile, et leur donna pour cela le Saint-Esprit en soufflant sur eux. Les apôtres ont fait en son nom (Act. 6.) l'imposition des mains sur les sept diacres, et par cette cérémonie ils furent admis dans le ministère sacré.

On trouve dans l'ordre tout ce qui est requis pour un vrai sacrement ; savoir : un signe extérieur et sensible, la promesse d'une grâce invisible, et l'institution divine. 1° L'imposition des mains et la prière de l'évêque, voilà le signe sensible ; nous venons de voir que les apôtres imposèrent les mains aux sept diacres pour les ordonner, en priant. De plus, il est dit (Act. 13. v. 3.) que les mêmes apôtres ayant élu saint Paul et saint Barnabé, leur imposèrent les mains, après avoir jeûné et prié. Saint Paul dit à son disciple Timothée (II. Tim. 1. v. 6.) : *Je vous avertis de rallumer ce feu de la charité et de la grâce de Dieu que vous avez reçu par l'imposition de mes mains ;* voilà encore le rit extérieur de l'ordination bien marqué. 2° On y voit la promesse de la grâce. Saint Paul dit à Timothée (I. Tim. 4. v. 14.) : *Gardez-vous de*

Digitized by Google

négliger la grâce qui vous a été donnée par l'imposition de mes mains ; car Dieu ne vous a pas donné un esprit de crainte, mais un esprit d'amour et de sobriété. Or, cet esprit d'amour n'est autre chose que la grâce sanctifiante qui nous rend agréables à Dieu. L'ordination donne donc la grâce. 3° Enfin, l'on y voit l'institution divine, et le commandement que Dieu en a fait, lorsque le Saint-Esprit a ordonné qu'on lui séparât Saul et Barnabé pour l'œuvre à laquelle il les avait appelés (Act. 13.) : *Veillez sur vous-mêmes*, dit saint Paul (Act. 20. v. 28.) *et sur le troupeau que le Saint-Esprit vous a confié, en vous établissant évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu.* Voilà donc l'institution divine, qui est la troisième chose nécessaire pour un vrai sacrement.

Si le temps me le permettait, je ferais voir, par un grand nombre de textes des saints Pères, que depuis le temps des apôtres les chrétiens ont toujours tenu sur cet article la même foi que les Pères du concile de Trente, quand ils ont dit (Sess. 23. can. 3.) : « Si quelqu'un dit que l'ordre ou la sacrée ordination n'est pas « véritablement et proprement un sacrement institué par Notre-« Seigneur Jésus-Christ ou que c'est une invention humaine, ima-« ginée par des gens ignorants des choses ecclésiastiques, ou bien, « que ce n'est qu'une certaine forme ou manière de choisir des « ministres de la parole de Dieu et des sacrements, qu'il soit « anathème. » Je me contenterai de rapporter un petit nombre de témoignages, qui feront voir clairement la tradition de l'Eglise sur ce sujet.

Sozomène nous apprend (Hist. eccles. liv. 7. chap. 10.) que Martyrius ne voulant pas consentir que Nectaire, qui fut élu l'an 382 archevêque de Constantinople, l'ordonnât diacre, parce qu'il s'en jugeait indigne, Nectaire se proposa pour exemple, lui qui avait été élu évêque, encore qu'il eût passé toute sa vie à la cour, et qu'il ne fût que catéchumène. A quoi Martyrius répliquant, dit à Nectaire : « Vous venez d'être purifié et sanctifié par deux sa-« crements, savoir par le baptême et par l'ordre. » Martyrius croyait donc que l'ordre était un sacrement institué par Jésus-Christ qui avait, aussi bien que le baptême, la vertu de conférer la grâce sanctifiante.

La manière dont saint Chrysostôme parle dans ses livres du sacerdoce, de l'éminence de cette dignité, dont il dit qu'il ne faut approcher qu'avec beaucoup de respect, de pureté et d'innocence, fait bien connaître qu'il était persuadé que le sacerdoce est un véritable sacrement institué par Jésus-Christ, et non pas un ouvrage de l'invention des hommes : « Quoique, dit ce Père (De sacerd. lib. « 3. cap. 42.) le sacerdoce s'exerce en terre, il doit être mis au

Digitized by Google

« rang des biens du ciel, puisque ce n'a point été ni un homme, « ni un ange, ni un archange, ni aucune puissance créée, mais « le Saint-Esprit lui-même qui a établi cet ordre sacré, et qui a « fait concevoir aux hommes qu'ils exercent un ministère d'anges « dans un corps mortel. »

Saint Jérôme (Dial. contr. Luciferianos.) compare l'ordre avec le baptême, et juge de l'un par l'autre; si bien qu'il prouve qu'on ne doit point réitérer les ordinations faites par les hérétiques, parce qu'on ne doit pas rebaptiser ceux qui ont été baptisés par eux.

Saint Augustin se sert de la même comparaison pour prouver, contre les donatistes, que les ordinations faites par les hérétiques ne doivent pas être réitérées, non plus que le baptême qu'ils ont conféré : « L'un et l'autre, dit ce Père (Libr. 2. contr. ep. Parm. « cap. 13.) sont un sacrement qui emporte avec soi une certaine « consécration, laquelle fait que ces deux sacrements ne peuvent « s'effacer ni se perdre; par conséquent il n'est pas permis de les « réitérer. »

Les eucologes des Grecs, les pontificaux et les rituels des Latins fournissent une preuve certaine que l'une et l'autre Eglise ont toujours cru que l'ordre était un véritable sacrement institué par Jésus-Christ; car non-seulement ils donnent à l'ordre le titre de *sacrement*, mais même ils lui attribuent la vertu de sanctifier les ministres, avec celle de les consacrer au service de l'Eglise, pour y exercer les fonctions sacrées dont les laïques sont incapables.

Quand donc saint Pierre donne à tous les fidèles le nom de *prêtres rois* (I. Petr. 2.) et que saint Jean dit que Jésus-Christ nous a fait être *le royaume et les prêtres* de Dieu son Père (Apoc. 1.) on ne peut pas conclure de là que tous les laïques soient aussi bien ministres des autels que ceux qui ont été ordonnés; car saint Pierre et saint Jean parlent d'un sacerdoce intérieur et spirituel qui convient à tous les chrétiens, parce qu'ils sont les membres de Jésus-Christ, ce souverain prêtre, et qu'ils offrent à Dieu des sacrifices de louanges, des actions de grâces, des bonnes œuvres. Tous les chrétiens sont *prêtres* comme ils sont *rois;* ils sont rois d'une manière spirituelle et mystique, et comme il y a dans les états chrétiens de véritables rois temporels qui ont une autorité souveraine sur leurs sujets, de même, outre les laïques, il y a parmi les chrétiens de véritables prêtres consacrés au Seigneur par un sacerdoce extérieur et visible, qui leur donne le pouvoir d'offrir à Dieu le corps et le sang de Jésus-Christ en sacrifice pour tous les fidèles.

Jésus-Christ a institué le sacrement de l'ordre, lorsque après avoir donné son corps et son sang à ses apôtres en la dernière cène, pour être leur nourriture spirituelle, il leur dit : *Faites ceci en*

Digitized by Google

mémoire de moi. C'est alors, dit le concile de Trente (Sess. 23. can. 3.) qu'il les consacra prêtres; et c'est en conséquence de cette consécration, qu'après être ressuscité il leur donna les clefs du royaume des cieux pour remettre les péchés, et qu'il les établit docteurs pour enseigner toutes les nations.

L'ordre produit deux effets principaux dans ceux qui le reçoivent. Le premier est une grâce sanctifiante, laquelle rend saint et agréable à Dieu celui qui est ordonné avec les dispositions requises, et qui lui donne le moyen de s'acquitter dignement et avec piété des fonctions sacrées : cette grâce n'est pas une première grâce, qu'on appelle *grâce des morts;* mais elle suppose déjà la grâce sanctifiante, et elle l'augmente, car l'ordre est un sacrement des vivants.

Le second effet du sacrement de l'ordre est une marque spirituelle imprimée dans l'âme; ce qui fait que ceux qui sont ordonnés, même en mauvais état et privés de la grâce, reçoivent néanmoins un caractère ineffaçable qui les associe, quoique indignes, au sacerdoce de Jésus-Christ, dont l'ordre n'est qu'une participation, et qui non-seulement les distingue d'avec les laïques, mais encore leur communique une puissance spirituelle, pour exercer dans l'Eglise les fonctions sacrées qui n'exigent point de juridiction, comme nous l'avons expliqué en traitant de l'absolution (*). Ce caractère ne pouvant s'effacer, ceux qui l'ont une fois reçu ne peuvent le perdre, ni en tombant dans les crimes les plus énormes, ni même en sortant de l'Eglise par l'hérésie, par le schisme ou l'apostasie; on le reçoit même parmi les hérétiques et les schismatiques : lorsqu'on est ordonné par eux suivant les règles de l'Eglise, le sacrement de l'odre ne peut se réitérer.

Le plus excellent des ordres est la prêtrise.

L'exercice du sacerdoce étant une chose toute divine, il était à propos, afin qu'il pût être administré avec plus de décence, qu'il y eût divers ordres de ministres qui servissent aux prêtres, selon les différentes fonctions qui leur seraient propres. On reconnaît sept ordres dans l'Eglise latine : les quatre premiers qu'on appelle *mineurs*, sont ceux de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte; ce sont comme les degrés ecclésiastiques par où l'on monte aux ordres supérieurs. Dans les premiers siècles, l'Eglise croyait beaucoup récompenser la vertu de ceux qui avaient confessé la foi devant les tyrans, en les faisant portiers ou lecteurs, comme saint Cyprien le témoigne.

L'ordre de *portier* est celui qui donne la puissance d'ouvrir et de

(*) Voyez le discours CLXXIII.

Digitized by Google

fermer les portes de l'église, pour y admettre ceux qui en sont dignes, et en exclure ceux qui en sont indignes, comme les hérétiques et les excommuniés dénoncés.

L'ordre de *lecteur* donne, par office, la puissance de lire l'Ecriture sainte dans l'église pour l'instruction des peuples.

L'ordre de l'*exorciste* donne la puissance de chasser les démons par l'invocation du nom de Jésus-Christ.

L'ordre de l'*acolyte* donne les fonctions d'allumer et de porter les cierges dans l'église, de préparer l'eau et le vin pour le sacrifice, et d'y servir à l'autel.

Il est rare aujourd'hui que ceux qui ont les quatre moindres en fassent les fonctions. C'est aux prêtres qu'est réservé dans l'occasion l'exercice du ministère des exorcistes; les clercs, et même les laïques, remplissent souvent les devoirs des portiers, des lecteurs et des acolytes; néanmoins l'Eglise a toujours voulu conserver les quatre ordres mineurs, comme des monuments précieux de l'ancienne discipline, et pour faire connaître que, bien loin qu'il y ait dans l'Eglise aucun emploi bas et abject, ils sont tous respectables, et que l'on doit tenir à grand honneur de les exercer, surtout celui de servir le prêtre à la messe, puisqu'il a fallu passer par tous ces exercices pour arriver au sacerdoce.

La tonsure n'est pas un ordre, mais seulement une préparation et disposition aux ordres.

Le sous-diaconat est un ordre sacré qui donne le pouvoir de toucher et de préparer les vases sacrés pour le sacrifice, de servir à l'autel sous le diacre, de chanter solennellement l'épître à la messe, de verser l'eau dans le calice où le diacre a mis du vin. On l'appelle *sacré*, parce qu'en le recevant on se consacre à Dieu par une perpétuelle continence, qu'on n'est plus libre de retourner à l'état séculier, et qu'on s'oblige à la récitation de l'office divin.

Le diaconat est un ordre sacré qui donne le pouvoir de servir solennellement le prêtre à l'autel, et de chanter l'évangile au saint sacrifice de la messe. Autrefois, quand les fidèles communiaient sous les deux espèces, les diacres leur distribuaient le sang de Jésus-Christ; ils peuvent encore administrer solennellement le baptême, et prêcher avec la permission de l'évêque. Le diaconat est regardé comme un véritable sacrement, et il est certain qu'il est d'institution divine. Le plus excellent de tous les ordres sacrés est la *prêtrise*, qui donne la puissance de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ, et de remettre les péchés.

La première fonction des prêtres est celle de consacrer, d'offrir et de distribuer le corps et le sang de Jésus-Christ; pouvoir qui,

Digitized by Google

selon le langage des Pères, comme nous l'avons déjà dit, excède celui des anges et de toutes les créatures. Quel pouvoir, M. F. de faire descendre Jésus-Christ du ciel en terre par la consécration, pour l'offrir à Dieu son Père en holocauste, et pour le distribuer aux hommes ! pouvoir qui destine le prêtre à tenir à l'autel la place de Jésus-Christ. Qui pourrait le croire si la foi ne nous l'enseignait ?

La seconde fonction des prêtres s'exerce sur le corps mystique de Jésus-Christ. Ils bénissent le peuple dans le sacrifice de la messe, dans les prières solennelles, et dans l'administration des sacrements, afin d'attirer sur lui les grâces du ciel ; ils président dans l'église ; ils administrent tous les sacrements, excepté la confirmation et l'ordre, qui sont réservés aux évêques ; ils prêchent la parole de Dieu au peuple. C'est à eux à enseigner aux fidèles ce qu'ils doivent savoir et ce qu'ils doivent faire pour obtenir la vie éternelle ; ils sont les médecins, les juges des âmes ; ils sont les ambassadeurs de Jésus-Christ ; ils ont les clefs du royaume des cieux, dont ils ouvrent et ferment l'entrée aux hommes, en les jugeant sur la terre ; ils sont appelés les anges du Seigneur, les ministres de Jésus-Christ, les dispensateurs de ses mystères ; les saints Pères les nomment les interprètes des oracles du ciel, les sauveurs du monde, et les guides fidèles destinés à conduire les peuples dans la céleste Jérusalem. Peut-on imaginer quelque chose de plus excellent, de plus sublime et de plus relevé ?

L'épiscopat est renfermé dans la prêtrise, étant proprement le comble et la plénitude du sacerdoce : ceux qui l'ont reçu, comme successeurs des apôtres, sont de droit divin supérieurs aux prêtres. Le nom d'*évêque* signifie un surintendant, qui a inspection sur les biens et les affaires d'une maison dont on lui a confié le soin. Il convient parfaitement bien aux pontifes de l'Eglise de Jésus-Christ, qui sont les pères et les premiers docteurs de l'Eglise, envoyés pour planter, pour édifier, pour instruire ; qui sont les véritables successeurs des apôtres, et les héritiers légitimes de leur puissance et de leur autorité ; dont le caractère, par conséquent, mérite la plus profonde vénération des fidèles.

C'est pour marquer leur souveraineté spirituelle dans le royaume de Jésus-Christ, que les évêques portent la mitre sur la tête. La croix qu'ils portent sur la poitrine, tient chez les chrétiens lieu de la lame d'or que le grand pontife portait autrefois chez les juifs.

Aérius, Viclef, Calvin ont été condamnés par l'Eglise pour avoir osé nier la supériorité des évêques sur les prêtres ; supériorité qu'il est aisé de reconnaître dans le choix que Jésus-Christ fit des apô-

Digitized by Google

tres auxquels il donna une plénitude particulière de puissance, *en les envoyant comme son Père l'a envoyé.* Il les retenait toujours auprès de lui; il les instruisait en particulier, et les a toujours distingués des 72 disciples, quoiqu'il eût accordé à ceux-ci le don des miracles. C'est pourquoi saint Pierre ayant proposé d'élire un successeur de Judas, *pour le mettre du nombre des apôtres*, et pour l'associer à leur ministère, deux d'entre les 72 disciples furent présentés; et le Seigneur fut consulté pour savoir *lequel des deux il avait choisi*, précautions qui auraient été inutiles si les apôtres n'avaient pas été au-dessus des 72 disciples. Nous lisons que saint Paul établit Timothée *juge des prêtres*, en lui recommandant (I. Tim. 5. v. 19.) *de ne recevoir d'accusation contre un prêtre que sur la déposition de deux ou trois témoins.* Enfin, la peine que les apôtres se donnaient (Act. 8. v. 17.) d'aller dans les lieux où les disciples avaient fait de nouveaux chrétiens par le baptême, afin de leur donner le Saint-Esprit par le sacrement de confirmation, prouve évidemment que ce sacrement était réservé aux apôtres, et que les prêtres n'avaient pas le pouvoir de le conférer. L'évêque a été établi par le Saint-Esprit pour gouverner l'Eglise dont il est devenu le pasteur; c'est à lui à la former, et par conséquent tous les membres doivent lui être subordonnés : car qui ne sera pas soumis à celui *qui gouverne au nom du Saint-Esprit?* Personne ne peut donc se soustraire à sa conduite; personne ne peut exercer son autorité sans son consentement, et à défaut de ce consentement, tout prêtre agit sans mission et sans autorité, et par conséquent sans pouvoir suffisant : les curés même ne tiennent pas d'eux-mêmes l'autorité qui leur est communiquée sur une certaine portion du troupeau, pour la gouverner, la lier ou l'absoudre; ils reçoivent des évêques cette autorité divine, et les évêques leur marquent le troupeau sur lequel ils doivent l'exercer. Celui qui, sans son évêque légitime, envahirait la conduite de ce troupeau, serait non-seulement un prévaricateur, mais même il agirait sans son pouvoir, et ses absolutions seraient invalides comme nous l'avons prouvé en traitant de l'absolution; il n'aurait point la mission de Jésus-Christ pour conduire ces âmes, parce que celui que Jésus-Christ en a rendu le dépositaire ne la lui aurait pas communiquée.

Les évêques sont tous égaux entre eux, quant à ce qui est de l'ordre et de l'essentiel du sacerdoce; il n'y en a qu'un qui soit de droit divin établi au-dessus des autres, pour conserver l'unité de l'Eglise, et lui donner un chef visible : c'est le Pape, vrai et légitime vicaire de Jésus-Christ, successeur de saint Pierre, chef visible de l'Eglise universelle, premier pasteur du troupeau de Jésus-Christ, dont la primauté réelle et de droit divin est une primauté non-seu-

Digitized by Google

lement d'honneur et de préséance, mais encore d'autorité et de juridiction canonique sur tous les évêques et les conciles particuliers, dont le siége enfin est le centre de l'unité.

Comme les prêtres représentent Jésus-Christ lui-même, et tiennent sa place sur la terre, il est incontestable que les fidèles doivent avoir plus de respect pour eux que pour les autres hommes.

Saint Paul nous apprend qu'il ne faut considérer dans ceux qui sont revêtus du sacerdoce, que les qualités que la foi y découvre; qu'il faut juger de la grandeur de ces qualités selon que la foi en juge; qu'il ne faut regarder les prêtres que comme les dispensateurs des mérites et des grâces de Jésus-Christ, comme des hommes chargés de son autorité, dont les jugements sur la terre sont autorisés dans le ciel, et qui ont le pouvoir d'en ouvrir et d'en fermer les portes. Si l'Eglise est l'épouse de Jésus-Christ, les prêtres en sont les gardiens établis pour veiller jour et nuit à sa défense. Si l'Eglise est comparée à un vaisseau, ils en sont les pilotes chargés de le conduire. Enfin, si l'Eglise est le royaume de Dieu, ils en sont les officiers que le grand Roi du ciel a choisis pour être les princes de sa cour. Quiconque considérera ainsi les ministres du sanctuaire, sera pénétré de vénération pour leur personne, et ne parlera jamais d'eux qu'avec respect. S'ils ont des défauts, des faiblesses, des passions, il se contentera d'en gémir, et d'avertir avec prudence ceux qui peuvent y apporter remède; mais il ne s'en servira jamais pour avilir le caractère tout divin dont ils sont revêtus, et diminuer le profond respect qu'il exige de tous les fidèles. Nous avons là-dessus un bel exemple dans la personne de Constantin le Grand. Cet empereur, assistant au concile de Nicée, ne voulut point s'asseoir dans cette célèbre assemblée, que tous les évêques ne fussent assis; et comme plusieurs étaient d'illustres confesseurs qui avaient souffert pour la foi, il les traita comme des anges de Dieu, ou plutôt comme Jésus-Christ même, baisant respectueusement les cicatrices qu'ils avaient reçues de la part des tyrans. Quelques fauteurs d'Arius lui ayant remis des plaintes contre des évêques catholiques, il répondit que ce n'était pas à lui à juger les prêtres, à qui Dieu avait donné le pouvoir de juger les hommes; il ajouta que s'il voyait un prêtre tomber en faute, il le couvrirait de son manteau royal, de peur que le scandale ne fît tort à la dignité et à l'éminence de son état. Après avoir ainsi parlé, il jeta au feu les mémoires qu'on lui avait présentés, sans en avoir lu un seul mot. (Euseb. Vita Const. lib. 3. cap. 11. 17.) C'est sans doute un grand mal quand les ministres de l'Eglise ne vivent pas d'une manière conforme à la sainteté de leur caractère; mais s'ils oublient leur devoir, n'oublions pas le nôtre; acquittons-nous-en fidèlement : *Honorez*

Digitized by Google

Dieu de tout votre cœur, dit le Sage (Eccli. 7. v. 31.) *et ayez du respect pour les prêtres.* Celui qui honore les prêtres honore Dieu, dit Jésus-Christ (Luc. 10. v. 16.) et celui-là le méprise, qui les méprise : *Qui vos audit, me audit, et qui vos spernit, me spernit.* L'obéissance, par conséquent, que nous leur rendrons, le respect que nous leur porterons, et la docilité que nous aurons à leur égard, nous uniront à Jésus-Christ, et nous mériteront ses récompenses éternelles. *Amen.*

CLXXXI. DISCOURS.

DES DISPOSITIONS AU SACREMENT DE L'ORDRE.

Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est et latro.

Celui qui n'entre point par la porte dans la bergerie des brebis, et qui y monte par un autre endroit, est un larron et un voleur. (JOAN. 10. v. 1.)

JÉSUS-CHRIST, comme le souverain prêtre et pasteur universel de l'Eglise, a établi le sacrement de l'ordre, pour se faire des ministres qui exerceront son sacerdoce jusqu'à la consommation des siècles. En communiquant aux apôtres sa prêtrise et son sacerdoce, il leur a donné le pouvoir de l'étendre et de le communiquer à d'autres, et de se faire ainsi des successeurs jusqu'à la fin du monde pour le gouvernement de son Eglise : *Comme mon Père*, leur dit-il (Joan. 20. v. 21.) *m'a envoyé, je vous envoie;* je vous donne la même autorité et la même puissance que j'ai reçues de mon Père pour l'édification de l'Eglise, dont je jette en vous les fondements. Je vous mets en ma place, afin que vous établissiez d'autres prêtres, et que mon sacerdoce, qui est non selon l'ordre d'Aaron, mais selon l'ordre de Melchisédech, soit perpétué dans mon Eglise.

C'est d'après ce commandement de Jésus-Christ que les évêques ordonnent sans cesse de nouveaux prêtres ; mais ils doivent être bien attentifs à ne pas imposer les mains indistinctement sur tous ceux qui recherchent le sacerdoce : un état si relevé et si saint demande des dispositions particulières, dont il est très-important que tous les fidèles soient instruits, parce qu'il y en a quelques-uns parmi eux qui désirent d'embrasser cet état, que d'autres y destinent leurs enfants, et que tous sont intéressés à contribuer de tout leur pouvoir et autant qu'il dépend d'eux, à procurer à l'Eglise de bons ministres et de saints prêtres, ce qui est la chose du monde la

Digitized by Google

plus importante pour tout le peuple chrétien. C'est là, M. F. ce qui m'engage à vous entretenir aujourd'hui des dispositions qu'il faut apporter aux saints ordres.

On ne doit avoir en vue, en entrant dans le sanctuaire, que de procurer la gloire de Dieu. En effet, quoique tous les hommes aient été créés pour procurer la gloire et l'honneur de Dieu, et que les fidèles qui ont reçu la grâce du baptême soient obligés plus particulièrement de le faire de tout leur cœur, de tout leur esprit et de toutes leurs forces, il est certain, néanmoins, que ceux qui veulent entrer dans les ordres sacrés, doivent se proposer non-seulement de rechercher avec plus de soin encore que tous les autres fidèles la gloire de Dieu en toutes choses, mais encore de le servir avec plus de sainteté, de justice, dans quelque ministère particulier de l'Église : car, quoique tous les fidèles soient obligés de faire tous leurs efforts pour garder la sainteté et l'innocence par lesquelles on honore véritablement Dieu, ceux néanmoins qui sont engagés dans le sacerdoce, sont de plus obligés de s'acquitter des fonctions sacrées du ministère, comme d'offrir pour eux-mêmes et pour tout le peuple le saint sacrifice de la messe, d'expliquer aux fidèles la loi de Dieu, de les exhorter à la garder avec joie et soumission, et de leur administrer les sacrements que Jésus-Christ a institués pour leur communiquer sa grâce et l'augmenter en eux ; de sorte qu'étant séparés du reste du peuple, ils sont employés aux fonctions du plus grand et du plus excellent de tous les ministères.

Ceux donc qui désirent d'entrer dans l'état ecclésiastique, doivent bien prendre garde de ne se proposer rien d'indigne d'un état si haut et si saint. Il n'arrive, cependant, que trop souvent que plusieurs embrassent cet état pour avoir de quoi subsister, ou pour se procurer des jouissances qu'ils ne trouveraient pas dans leur première condition ; qu'ils n'ont d'autres vues, en s'y engageant, que le gain qu'ils en espèrent, et qu'ils ne le regardent que comme les hommes ont coutume d'envisager les métiers les plus vils qu'ils choisissent.

Quoique l'apôtre témoigne que celui qui sert l'autel, doit vivre de l'autel, l'on ne peut néanmoins, sans un énorme sacrilége, se proposer le gain en recherchant le sacerdoce ; autrement, dit S. Augustin, on fait moins de cas de l'Evangile que de la nourriture du corps. Il n'est pas permis d'y entrer par ambition et par le désir d'être honoré. Ces vues basses et sordides, non-seulement dégradent étrangement cet état, et font perdre aux fidèles le respect et la vénération qu'ils lui doivent, mais font encore que ceux qui s'y engagent par de si criminels motifs, ne tirent d'autre avantage du sacerdoce, ainsi que Judas de l'apostolat, que leur perte éternelle, et celle même de ceux qu'ils devaient conduire au ciel.

Digitized by Google

Il faut apporter plusieurs dispositions aux saints ordres. Les principales sont la vocation, la capacité et la sainteté de vie.

1° Il faut être appelé de Dieu pour entrer dans l'état ecclésiastique : c'est à lui qu'il appartient de choisir ses ministres. Jésus-Christ choisit ses apôtres : *Il appela à lui* (Marc. 3. v. 13.) *ceux qu'il voulut.* Il leur déclara que ce choix était venu, non de leur volonté, mais de la sienne. (Joan. 15. v. 16.) L'apôtre saint Paul se dit (Rom. 1. v. 1.) *appelé par la volonté de Dieu, pour être apôtre de Jésus-Christ.* En écrivant aux Hébreux, il leur dit (Hebr. 5. v. 4.) : *Que personne ne doit s'attribuer cet honneur, mais qu'il faut y être appelé de Dieu comme Aaron ; que Jésus-Christ ne s'est point élevé lui-même à la glorieuse qualité de pontife, mais qu'il y a été élevé par celui qui lui a dit : Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui.* C'est pourquoi quand les apôtres voulurent remplir la place de Judas, ils se mirent en prières pour savoir du Seigneur celui qu'il avait choisi. Rien de plus injurieux à Dieu que d'entrer dans son sacré ministère sans son choix, rien de si dangereux pour l'Eglise que des ministres qui s'appellent et se placent eux-mêmes ; ils doivent s'attendre à un sort terrible.

Qui sera donc l'homme assez téméraire pour choisir de lui-même le sacerdoce pour son enfant, ou pour vouloir être prêtre sans l'agrément et l'ordre de Dieu ? Le Seigneur, dit saint Ephrem dans son discours de la dignité du sacerdoce, ne peut souffrir les ministres qui se sont donnés à lui sans le consulter. Il n'est permis *qu'à ceux que le Seigneur a élus* (Num. 16. v. 5.) pour gouverner son peuple et pour exercer les fonctions de son sacerdoce, *d'approcher de lui.*

Pour s'acquitter dignement des fonctions saintes, il faut une grâce particulière et une grâce abondante ; c'est pourquoi Notre-Seigneur, donnant à ses apôtres le pouvoir de leurs fonctions, leur donna premièrement le Saint-Esprit : or, comment oser espérer de Dieu les grâces nécessaires dans cet état si on n'y a pas été appelé ? N'est-ce pas à Dieu seul qu'il appartient de donner les différentes places de son royaume, d'établir *les uns apôtres, les autres prophètes, les autres évangélistes, les autres pasteurs, les autres docteurs.... pour que le ministère soit rempli, et que le corps de Jésus-Christ soit édifié ?* (Eph. 4. v. 11.) Corps mystique de Jésus-Christ, *dont tous les membres n'ont pas la même fonction,* où chacun de nous a sa place marquée, *selon la grâce qu'il a reçue ;* il est donc important pour nous de veiller à connaître et à suivre cette disposition de la sagesse divine, de peur que nous ingérant, à l'aveugle et contre ses vues, dans d'autres emplois que ceux qu'elle nous destine, nous ne causions quelque

Digitized by Google

dommage au corps mystique de Jésus-Christ, et ne troublions l'harmonie qui doit régner parmi tous ses membres.

Que devons-nous donc penser, M. F. de ces pères et mères, de ces parents téméraires et sans religion, qui, au lieu d'exhorter leurs enfants à attirer par la prière et par les bonnes œuvres les lumières du ciel, pour connaître si Dieu les appelle dans le sanctuaire; à comparer les difficultés de cet état saint avec leurs forces, leurs talents, les grâces qu'ils ont reçues; à ne consulter, en un mot, que Dieu et quelques directeurs pieux et éclairés; que doit-on penser, dis-je, de ces parents qui, au lieu de prendre ces sages précautions, ne consultent d'autres lois que leurs injustes prédilections, d'autre intérêt que celui de leur vanité, d'autre marque de vocation que le titre de cadet d'une famille, l'occasion d'un bénéfice, ou l'espérance d'en avoir? Combien voit-on de pères et de mères qui, par un intérêt sordide, par ambition, par un ridicule caprice, par un dégoût secret, regardent le sacerdoce comme le partage de ceux d'entre leurs enfants que certains défauts réels ou imaginaires leur font regarder comme moins propres à seconder leurs vues toutes terrestres et toutes mondaines? Combien en voit-on qui abusent de l'autorité qu'ils ont sur leurs enfants, soit pour faire entrer dans l'état ecclésiastique ceux qui n'y sont pas propres, soit pour en éloigner ceux qui y paraissent appelés?

Que les parents souhaitent que ceux de leurs enfants qui ont le plus d'esprit, de piété et de goût pour l'étude, recherchent le sacerdoce, qu'ils les élèvent même dans cette vue-là, à la bonne heure; mais ils doivent éviter soigneusement de les y destiner par des vues d'ambition ou d'intérêt, pour décharger leur famille, pour y transmettre et perpétuer des bénéfices comme un héritage; ils ne doivent point faire violence pour cela à l'inclination de leurs enfants, ni destiner au sanctuaire ceux en qui ils reconnaissent moins de piété, moins d'ouverture d'esprit, ou qui seraient contrefaits et peu propres à figurer dans le monde; ils ne doivent point employer auprès des évêques les brigues et les sollicitations: quand ils s'écartent de ces règles, ils attirent la malédiction de Dieu sur eux et sur leurs enfants, qui deviennent souvent la honte des familles et le scandale des peuples. Qu'ils se souviennent de la punition que Dieu exerça contre Coré, Dathan et Abiron, qui voulurent usurper le premier rang dans le ministère de l'ancienne loi, et qui furent engloutis tout vivants; de la mort subite d'Oza, pour avoir voulu toucher l'arche, et de la lèpre du roi Ozias, pour avoir osé mettre la main à l'encensoir. Ces exemples devraient faire trembler ceux qui s'ingèrent sans vocation dans un sacerdoce dont celui de l'ancienne loi n'était que la figure.

Digitized by Google

2° « Les évêques avertiront les ecclésiastiques, de quelque rang « qu'ils soient, dit le concile de Trente (Sess. 14. de Reform. « in procem.) de montrer le chemin au peuple qui leur est com- « mis, par leur vie exemplaire, leurs paroles et leur doctrine; « se souvenant de ce qui est écrit : *Soyez saints, parce que je suis « saint.* » C'est ce que le Seigneur ordonne à Moïse de dire aux enfants d'Aaron de sa part (Levit. 21. v. 6. 8.) : « Ils se conser- « veront saints pour leur Dieu, et ils ne souilleront point son nom; « car ils présentent l'encens du Seigneur, et ils offrent les pains « de leur Dieu; c'est pourquoi ils seront saints..... Qu'ils soient « donc saints, parce que je suis saint moi-même, moi qui suis « le Seigneur qui les sanctifie. » Puisque, dans ce peu de mots, le Seigneur ordonne jusqu'à trois fois que les ministres de l'ancienne loi soient saints, quels doivent être les prêtres de la loi nouvelle, dont le ministère n'est plus d'offrir simplement à Dieu de l'encens et des pains, mais le Saint des saints, la victime de propitiation pour le salut du monde! ministère qui convient à des anges plutôt qu'à des hommes, selon la pensée de saint Chrysostôme.

Tout doit être saint dans un prêtre : son caractère est saint, ses fonctions sont saintes; il est donc bien juste que sa vie le soit aussi. Un prêtre, selon le concile de Trente (Sess. 14. cap. 5. de pœnit.) est vicaire de Jésus-Christ sur la terre, c'est-à-dire, qu'il y tient sa place, qu'il doit le représenter par toute sa conduite; s'il n'a qu'une vertu commune, il n'est pas un digne vicaire de Jésus-Christ.

Il suit de ce principe, 1° que les parents qui destinent à l'état ecclésiastique ceux de leurs enfants qui ont de mauvaises inclinations, dont la vie n'est ni pure ni innocente, font à l'Eglise de Jésus-Christ l'outrage le plus sanglant, en introduisant dans le sanctuaire des hommes de scandale, et des profanateurs des plus sacrés mystères; 2° que ceux qui ont vécu dans le désordre, quoiqu'ils désirent de changer de vie, ne doivent pas songer à recevoir sitôt les saints ordres. Il y en a qui croient que c'est faire une bonne pénitence, et beaucoup honorer Dieu, que de se faire prêtre : « Quoi, s'écrie S. Bernard, vous ne faites que de sortir « de l'ordure et de la boue où vous étiez plongé, et vous vous « présentez pour être assis à la table du Seigneur, parmi les prin- « ces du peuple! Hier dans un lieu scandaleux, et aujourd'hui à « l'autel! *Hodie de luto tractus, hodie vultui gloriæ præsen- « taris!* Songez, dit ce grand saint, qu'il y a grande différence « entre obtenir le pardon de ses péchés, et passer à la sainteté et « à la gloire du sacerdoce. » Les ministres de Jésus-Christ et de son Eglise ne doivent pas être pris, dit S. Paul. (I. Tim. 3. v. 6.)

Digitized by Google

du nombre de ceux qui ne sont à Dieu que depuis quelques jours, *non neophytum.*

3° La science est une des qualités nécessaires à ceux qui sont appelés au sacerdoce ; car on doit s'adresser aux prêtres pour avoir l'intelligence de la loi de Dieu : c'est à eux à conduire les peuples dans le chemin du salut ; et s'ils ne sont pas éclairés, comment le feront-ils ? Si un aveugle conduit un autre aveugle, dit Jésus-Christ (Matth. 15. v. 14.) ils tomberont tous les deux dans la fosse : *Cæcus si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt.* Le défaut de science est une espèce d'irrégularité sur laquelle Dieu lui-même a prononcé (Osee. 4. v. 6.) *Quia tu scientiam repulisti, repellam te, ne sacerdotio fungaris mihi.*

On ne peut présumer d'être maître d'aucun art, si on ne l'a appris auparavant par une sérieuse méditation. Celui donc qui recherche le sacerdoce, doit se préparer au travail, pour s'instruire pleinement de la foi et de la doctrine de l'Eglise, des mystères de la religion, des règles de mœurs et de la discipline ecclésiastique ; sa science doit s'étendre à la connaissance des saintes Ecritures, des canons, des conciles, de la doctrine des Pères, des sacrements et de la théologie morale.

Ce serait s'abuser, au reste, que de croire que l'obligation d'avoir la science, ne regarde que les prêtres qui sont chargés du soin des âmes. Il est vrai qu'elle leur est encore plus nécessaire ; mais tous les prêtres, sans distinction, sont obligés de l'avoir, parce qu'ils ne sont pas élevés à cette dignité pour être fainéants et oisifs : leur ordination les engage au contraire à un travail continuel. Le défaut de science et de capacité doit exclure du sacerdoce, comme le défaut de bonnes mœurs. La raison qu'en donnent les conciles et les saints Pères, est que l'ignorance, même dans les prêtres les mieux réglés, cause souvent de très-grands maux : de plus, la vie d'un bon prêtre devient inutile s'il est dépourvu de science.

Nous terminerons, M. F. nos instructions sur le sacrement de l'ordre, en vous rappelant vos devoirs à ce sujet. Vous devez 1° honorer les prêtres comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs de ses mystères, qui vous rompent le pain de la parole, qui offrent pour vous le saint sacrifice, qui vous réconcilient avec Dieu dans le tribunal de la pénitence, qui vous distribuent le corps du Seigneur à la sainte table, et vous confèrent les autres sacrements. Quel respect, quelle vénération ne devez-vous pas avoir pour eux, et particulièrement pour vos pasteurs ? Vous ne devez jamais les regarder comme de simples hommes ; vous devez les considérer comme les vicaires de Jésus-Christ et les

Digitized by Google

respecter en quelque sorte, comme si vous voyiez Jésus-Christ même. Mais leur vie ne répond pas toujours à la sainteté de leur état, me direz-vous. Quand cela serait, ce n'est pas à vous à les juger. Vous pouvez encore moins en faire le sujet de vos railleries et de vos médisances (Ps. 104. v. 15.) : *Nolite tangere christos meos, et in prophetis meis nolite malignari ;* ne touchez pas aux oints du Seigneur, dit l'Ecriture, et n'étendez pas votre malignité sur mes prophètes. Celui qui méprise un prêtre et un pasteur, méprise Jésus-Christ lui-même (Luc. 10. v. 16.) : *Qui vos spernit, me spernit.* Quand par malheur vous verriez un prêtre déréglé, il faudrait en gémir et prier pour sa conversion ; mais il faudrait toujours l'honorer à cause du caractère dont il est revêtu.

2° Vous devez obéir à vos pasteurs, et les écouter comme les envoyés de Dieu : *Obedite præpositis vestris, et subjacete eis.* (Heb. 13. v. 17.) Profitez de leurs avis, et soyez sensibles aux soins qu'ils prennent de votre salut (Heb. 13. v. 17.) : *Ipsi enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddituri.* Pourvoyez de bon cœur à leur subsistance ; et puisqu'ils vous procurent les biens spirituels, n'est-il pas bien juste qu'ils aient quelque part à votre temporel ? *Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est si nos carnalia vestra metamus ?* dit l'apôtre écrivant aux Corinthiens (I. Cor. 9. v. 11.) Il répète la même chose dans sa première à Timothée (I. Tim. 5. v. 17.) et veut que les prêtres qui gouvernent bien, soient doublement honorés, principalement ceux qui travaillent à la prédication de la parole, et à l'instruction des peuples. Enfin, priez pour eux, afin qu'ils remplissent dignement les devoirs de leur ministère. Demandez à Dieu avec ferveur qu'il augmente le nombre des bons prêtres, et qu'il vous donne des pasteurs selon son cœur, qui vous nourrissent de la science du salut, et vous conduisent si sagement, que vous méritiez d'arriver avec eux au bonheur éternel. *Amen.*

Digitized by Google

CLXXXII. DISCOURS.

DE LA NATURE DU SACREMENT DE MARIAGE.

Sacramentum hoc magnum est ; ego autem dico in Christo et in Ecclesiâ.
Ce sacrement est grand ; je dis en Jésus-Christ et en l'Eglise. (Eph. 5. v. 32.)

L'Eglise, M. F. est composée de trois différents états, le ministère ecclésiastique, la virginité et le mariage. Les deux premiers sont ce qu'elle a de plus saint et de plus parfait ; mais quoique le troisième soit d'un rang beaucoup inférieur, il ne laisse pas d'avoir son mérite et son excellence. Il tire son origine du paradis terrestre ; Dieu en est lui-même l'auteur et l'instituteur, et il en veut aussi être la fin. Il donna une épouse à notre premier père (Gen. 2.) pour être un aide semblable à lui, afin que n'étant tous deux qu'une seule chair, ils vécussent dans une parfaite union de cœur et d'esprit pour le glorifier ensemble, sans que rien pût rompre leurs liens, selon ce que Jésus-Christ dit dans l'Evangile (Matth. 19. v. 6.) : *Que l'homme n'entreprenne point de séparer ce que Dieu a joint.* Ce qui montre que cette société de l'homme et de la femme est par elle-même sainte et inviolable, et que la mort seule est capable de les séparer. Mais Jésus-Christ, le réparateur de la nature déchue, y a ajouté un nouveau degré de sainteté en l'élevant à la dignité de sacrement de la loi nouvelle, et en a fait une source de grâces pour ceux qui s'y engagent par son esprit et dans ses vues, et qui y apportent les dispositions nécessaires. C'est sur ce fondement que l'apôtre dit (Heb. 13. v. 4.) que le mariage doit être traité de tous avec honnêteté, et que le lit nuptial doit être sans tache. C'est aussi ce que j'ai en vue de vous inculquer dans les instructions que nous allons commencer sur ce sujet.

On entend par mariage l'union conjugale de l'homme et de la femme, contractée entre des personnes qui en sont capables selon les lois ; union qui les oblige à vivre inséparablement ensemble, dans le dessein de multiplier le nombre des vrais adorateurs de Dieu par une légitime postérité. On l'appelle *union conjugale*, comme qui dirait un joug commun : *Conjugium, quasi commune jugum*, parce que les charges du mariage doivent être communes entre la femme et le mari ; chacun doit contribuer de sa part à les supporter en paix.

Digitized by Google

Par ces mots *de vivre inséparablement ensemble*, on distingue le mariage de toutes les autres sociétés, où des personnes de différent sexe peuvent être unies dans un commerce ou trafic, seulement pour un certain temps limité, comme dans un contrat de société; au lieu que le mariage est indissoluble, parce que c'est un contrat permanent et fixe, qui ne peut être rompu que par la mort de l'un des deux contractants.

On ajoute que c'est l'*union de l'homme et de la femme*, et non pas des hommes et des femmes, pour en exclure la polygamie; parce que le mari ne doit avoir qu'une femme, et la femme un seul mari. On dit encore que cette union se fait entre personnes *capables selon les lois*, parce que toutes sortes de personnes ne peuvent pas se marier ensemble. Les parents ne le peuvent jusqu'au quatrième degré inclusivement, selon l'ordonnance de l'Eglise; les religieux ne le peuvent à raison des vœux solennels qui les engagent au célibat; les prêtres ne le peuvent, parce que dans leur ordination ils se sont soumis volontairement à la loi de l'Eglise qui défend le mariage. Enfin, l'on dit que cette union conjugale ne doit se faire que dans le dessein d'*augmenter par une légitime postérité le nombre des adorateurs de Dieu*, parce que toutes les autres vues, ou de passion, ou d'intérêt, sont indignes d'une union qui doit être sainte en tout, et sont contraires aux intentions du Créateur.

Quant à la nature du mariage, elle consiste, selon la doctrine du Catéchisme du concile de Trente (Catech. Conc. Trid. de Matrim. sacr. n° 6.) dans le lien perpétuel qui unit inséparablement deux époux, et qui résulte du consentement qu'ils se sont mutuellement donné en face de l'Eglise, et non pas dans ce consentement même. En voici la raison. L'essence d'une chose permanente ne peut consister dans une action qui n'est que passagère et fugitive : or, le consentement est une action qui passe et qui ne dure qu'un instant; le mariage, au contraire, est un engagement stable et permanent qui dure autant que la vie de l'un des deux contractants. L'essence du mariage consiste donc dans cet engagement et dans ce lien perpétuel qui résulte du consentement des deux parties.

Dans le mariage il faut distinguer trois choses : *la loi naturelle du mariage, le contrat civil réglé par la société, la sanction donnée par la Religion*, ou *le sacrement*. La loi naturelle du mariage peut exister sans contrat civil et sans sacrement. Elle seule semble avoir réglé le mariage d'Adam et d'Eve; elle seule règle encore le mariage des sauvages errants, qui manquent presque toujours de contrat civil, parce qu'il n'y a point de stipulation d'intérêt entre ceux qui n'ont rien : ces mariages cependant sont très-valides.

Chez beaucoup de peuples idolâtres qui ont une législation, on

Digitized by Google

ne trouve que la loi naturelle du mariage et le contrat civil. Chez les chrétiens catholiques et quelques sectes chrétiennes, on trouve la loi naturelle du mariage, le contrat civil et la sanction de la Religion ou le sacrement.

Il y a une distinction absolue entre la loi naturelle du mariage et le contrat civil du mariage. L'oubli qu'en ont fait les philosophes modernes est de la plus grande conséquence, et est devenu une source d'erreurs. En effet, entre les obligations qui peuvent lier les hommes, on doit distinguer celles qui résultent d'un pacte absolument libre ou d'institution sociale. Les obligations naturelles ne sont point laissées à la disposition arbitraire des hommes; elles sont des lois suprêmes et inviolables, antérieures à toutes les conventions sociales; car la nature est avant tout : elles sont surtout supérieures aux volontés, aux caprices des hommes, toujours forcés de s'y soumettre, jamais libres de s'y soustraire. Telles sont les obligations des pères envers leurs enfants, de ceux-ci envers leurs pères, et des époux entre eux.

Les obligations provenant d'un pacte absolument libre, sont détruites quand une des parties vient à manquer. Telle est la nature des contrats ordinaires, dissolubles dans plusieurs cas, soit au gré des parties, soit par le défaut d'exécution des conditions principales.

C'est pour avoir confondu les obligations qui proviennent des conventions purement sociales, et celles qui dérivent des lois naturelles, qu'on s'est beaucoup égaré dans ces derniers temps sur la force des obligations du mariage, l'assimilant aux contrats ordinaires, où souvent les parties sont déliées quand l'une d'elles rompt les stipulations. On a dit : *Ainsi le mariage doit être rompu par lui-même, quand le mari ou la femme manque à ses obligations.* Il en serait sans doute ainsi, si ces obligations étaient le résultat d'une simple convention, d'un contrat purement arbitraire entre les époux; mais si, comme nous le verrons dans l'instruction suivante, elles ne sont que les lois naturelles et indestructibles du mariage, il est très-faux de dire qu'elles soient à la disposition des hommes, et qu'ils puissent en aucun cas s'en dégager.

Dieu est l'auteur du contrat naturel du mariage. Jésus-Christ l'a assuré lui-même aux pharisiens, lorsqu'il leur a dit (Matth. 19. v. 4.) que le Créateur a créé les deux sexes à cette intention : *Non legistis, quia qui fecit hominem ab initio, masculum et feminam fecit eos?* Nous lisons dans la Genèse que le Tout-Puissant, après avoir formé Adam à son image et à sa ressemblance, lui envoya un sommeil mystérieux pendant lequel il prit une de ses côtes, dont il forma Eve, la première femme, qu'il lui amena à son réveil.

Digitized by Google

Adam l'ayant vue, s'écria par un transport tout divin (Gen. 2. v. 23.) : *Voilà l'os de mes os, la chair de ma chair ; c'est pourquoi l'homme quittera père et mère pour s'attacher à sa femme.* Ensuite Dieu les bénit et leur dit : Croissez et multipliez, et remplissez la terre, *Crescite et multiplicamini, et replete terram.* (ibid. et seq.)

Le mariage est donc bien saint dans son origine, M. F. puisque c'est Dieu lui-même qui, dans la loi de nature, a voulu que l'homme eût une femme qui, comme une compagne inséparable et fidèle, le secourût en tous ses besoins, qui prît part à ses déplaisirs comme à sa joie, qui le consolât dans ses afflictions, et qui le soulageât dans ses infirmités : *Faciamus ei adjutorium simile sibi.* Si d'infâmes hérétiques ont condamné autrefois le mariage comme un état mauvais, les plus saints docteurs de l'Eglise se sont signalés pour en prouver la sainteté, en montrant surtout que Dieu l'a institué dès la naissance du monde, et avant que le péché eût été commis.

« Ecoutez, personnes mariées, disait saint Jean Chrysostôme, « méditez bien ce que l'Ecriture dit de la vertu d'Hénoch qui, « comme vous, fut engagé dans les liens du mariage, et ne vous « imaginez pas que votre état vous empêche d'être agréables aux « yeux de Dieu. Ce saint homme, à l'âge de soixante-cinq ans, « engendra Mathusalé : pendant trois cents ans il eut encore des « fils et des filles ; cependant l'Ecriture répète par deux fois que, « dans un si grand nombre d'enfants, il plut à Dieu (Gen. 5. v. « 24.) *et ambulavit cum Deo.* Ce n'est donc pas le mariage qui « vous empêche d'être saints. Hénoch fut de même nature que vous : « il n'avait point lu la loi, puisque de son temps elle n'était pas « encore écrite. Moïse n'est venu que longtemps après lui ; il « s'est sanctifié néanmoins dans l'usage du mariage, en gardant « cette loi naturelle que Dieu a gravée dans tous les cœurs en des « caractères invisibles : la seule droiture de son cœur lui a tenu « lieu de règle et de loi. Qui vous empêche donc de vivre sainte- « ment dans la loi évangélique, que vous avez incessamment de- « vant les yeux ? Veillez exactement sur vous-mêmes ; écoutez ce « que la science vous dit, et ce que la grâce de Dieu vous inspire ; « vous éprouverez que ni les engagements du mariage, ni le soin « de pourvoir vos enfants, ne vous empêcheront jamais d'être fi- « dèles à Dieu, et de lui plaire en tout, si vous le voulez efficace- « ment. Si le mariage était un obstacle à la vraie piété, Dieu ne « l'aurait jamais permis aux hommes ; il les en aurait plutôt détour- « nés ; cependant nous savons que tous les saints patriarches et de « très-saints prophètes ont été mariés par l'ordre exprès du Sei- « gneur. » Tout ce raisonnement est de saint Jean Chrysostôme.

Digitized by Google

Isaïe fut marié, et cela ne l'empêcha pas de devenir un grand prophète, rempli de l'esprit du Seigneur. Moïse fut marié, et n'en fut pas moins le grand législateur par excellence, et le conducteur du peuple de Dieu. Abraham fut marié, et c'est par sa femme qu'il est devenu le père des croyants. La généreuse mère des Machabées fut bien glorieusement bénie dans les fruits de son mariage, puisque s'élevant au-dessus de son sexe, elle exhorta ses sept enfants à mourir plutôt que d'être infidèles au vrai Dieu. Dans la loi de la grâce, saint Pierre avait été marié; il ne laissa pas d'être choisi par Jésus-Christ pour être le chef de son Eglise.

Tous ces exemples, M. F. montrent que le mariage est en lui-même un état saint. Si des hommes charnels le déshonorent par une vie déréglée, c'est qu'ils s'écartent de la fin de son institution; et comme l'abus que l'on fait des meilleures choses, n'en rend pas criminel l'usage modéré, ce serait une injustice, dit Tertullien (Tert. lib. de bono Conjug. cap. 8.) de condamner l'état du mariage, parce qu'il y a de mauvais chrétiens qui ont le malheur de s'y corrompre et de s'y pervertir. S'il est difficile de s'y sauver, la difficulté ne vient que de votre part. Méditez la loi de Dieu; domptez vos passions, gardez-vous bien de les suivre aveuglément; vous le pourrez toujours avec la grâce de Dieu, ne cessez de la demander: avec son secours tout vous deviendra facile et doux; vous mènerez une vie sans tache dans le mariage, et vous aurez part à la vie éternelle. *Amen.*

CLXXXIII. DISCOURS.

DE L'INDISSOLUBILITÉ DU MARIAGE ET DU DIVORCE.

Quod Deus conjunxit, homo non separet.

Que l'homme n'entreprenne pas de séparer ce que Dieu a joint. (MATT. 19. v. 6.)

La Religion chrétienne, M. F. dut sans doute ses triomphes et sa rapide propagation à la divinité de ses dogmes, soutenue par des prodiges et des miracles sans nombre; mais ses succès sur le cœur des nations vinrent encore de la sagesse de sa morale, plus chaste que celle des philosophes, et la plus propre à faire dominer la vertu. Un des beaux traits de cette morale est la supériorité qu'elle a donnée au mariage des chrétiens sur celui des païens. Chez ces derniers, l'union des sexes, soumise à des règles variables, se

Digitized by Google

terminait souvent par de honteux divorces, où la foi conjugale était ouvertement blessée. La perpétuité du mariage dépendait des mœurs particulières des époux ; et si le plus grand nombre d'entre eux s'y soumettait, ce n'était que par un choix volontaire, dicté toutefois par la nature, et suivi par tous ceux qui n'en avaient pas rejeté toutes les lumières. Cependant presque aucun législateur n'avait osé en tracer le principe : l'Evangile seul de Jésus-Christ devait le rappeler aux hommes ; et, par un effet de cet excellent principe, les mœurs des chrétiens parvinrent bientôt à une élévation, à une sainteté qui étonna les infidèles et les faux sages de l'antiquité. Mais ce qui est bien plus étonnant, M. F. c'est que la loi de l'indissolubilité du mariage établie par Jésus-Christ, est regardée par nos philosophes modernes comme impraticable et trop sévère, quoiqu'elle ait existé dans le christianisme depuis dix-huit siècles, et qu'elle ait toujours été chérie par la vertu même la plus commune, et la douce habitude de tous les cœurs honnêtes. Puissé-je aujourd'hui, en vous confirmant dans les anciens principes de la foi, exciter dans vos cœurs une juste indignation contre ces nouveaux systèmes qui en attaquent un des dogmes fondamentaux !

1° Dans l'état de nature, le mariage est une institution établie par le Créateur, dont le but est de former une société entre l'homme et la femme, et de perpétuer le genre humain par les enfants, fruits de cette union.

D'après cette définition très-simple et prise dans les éléments de la chose, je dis que le mariage est indissoluble sous le double rapport de la société des époux et de la procréation des enfants.

Et d'abord une société ne peut être parfaite qu'autant qu'elle est continue, et que rien ne peut la dissoudre. Si, à la volonté des époux, le mariage peut être anéanti, il n'a plus rien de réel ni de stable.

Si le mariage peut se rompre, la procréation des enfants sera souvent interrompue, leur subsistance souvent négligée, et leur sûreté individuelle sans cesse compromise. Que les époux, par un outrage à la nature, se les partagent ainsi qu'un vil bétail, les uns seront privés de la vigilance, de la force du père, les autres des soins attentifs de la mère ; tous seront ordinairement malheureux.

D'ailleurs les obligations principales du mariage ne proviennent ni des institutions humaines, ni de la convention arbitraire des époux ; elles font partie des lois naturelles, lesquelles sont immuables et indépendantes des législations humaines. Qui osera nier qu'il existe quelqu'une de ces lois naturelles pour le premier et le plus grand acte de la nature ? La forme des mariages, chez les différentes nations, en est une preuve sans réplique.

Digitized by Google

La première de ces lois consiste dans l'*unité* du mariage, c'est-à-dire, dans l'union d'un seul homme et d'une seule femme.

Si l'homme a plusieurs femmes, ou si la femme a plusieurs maris, leur société est vicieuse; elle ne peut subsister avec harmonie, parce que le principe de cette société est une réciprocité de droits et de devoirs, qui ne peut exister entre un et plusieurs.

L'*indissolubilité* est le second caractère du mariage sous les deux rapports essentiels dont j'ai parlé, celui de la société des époux, et celui de l'avantage des enfants.

Dieu a créé l'homme faible, isolé, entouré de besoins et de maladies; il lui faut une aide, un patron. L'aide de l'homme, c'est la femme; et le patron de la femme, c'est l'homme. Il est donc non-seulement sage, mais encore nécessaire qu'ils fassent entre eux une alliance indissoluble, dans laquelle ils se jurent fidélité et secours. Cette alliance c'est le mariage. Dès lors les peines, les malheurs, les joies et la fortune sont mis en commun dans leur société; qui doit durer tant qu'il y a des maux à craindre, c'est-à-dire, toute la vie. L'abandon qu'un époux ferait de l'autre serait une indigne trahison, une violation de leur alliance, ouvrage de la nature, c'est-à-dire, de Dieu même.

Direz-vous : Je puis dans mes maladies me passer de ma femme, et me faire soigner par un domestique fidèle ou un esclave soumis?

Mais d'abord, dans le simple état de nature, il n'y a point de domestiques ni d'esclaves. Dans l'état de société même, si vous êtes pauvre, et c'est le très-grand nombre, votre unique secours, c'est votre femme : il n'est donc point raisonnable ni avantageux, soit pour vous, soit pour elle, qu'à la première infirmité qui viendra vous affliger, celui qui reste en santé puisse abandonner l'autre.

L'indissolubilité du lien conjugal n'est pas moins indispensable pour le bonheur des enfants. La nature qui veille sur les jours du dernier vermisseau, n'a pas voulu, sans doute, abandonner les enfants de l'homme; elle a dû même suivre leur existence jusqu'à son entier développement : or, l'enfance de l'homme est ordinairement prolongée jusqu'à quinze ou seize ans, et c'est beaucoup si à cet âge il peut par lui-même se procurer sa subsistance. Qu'un père ait plusieurs enfants, sa surveillance sur eux exige donc une grande partie de sa vie; il en est de même de la mère : tout concourt donc à regarder le mariage comme indissoluble, sous le rapport du droit naturel.

2° L'indissolubilité du mariage est aussi de droit divin. Le Créateur l'a attachée au contrat naturel du mariage, quand il l'a institué dans le paradis terrestre; car lorsque Adam, par une in-

Digitized by Google

spiration divine, a dit que l'homme quitterait son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, on ne peut douter que par ces paroles il n'ait eu dessein d'apprendre à tous les hommes que Dieu, dans la première institution du mariage, a réglé et ordonné que rien ne serait capable d'en rompre le lien. Cela se voit par les termes eux-mêmes; et il y a encore moins lieu d'en douter quand on voit que Jésus-Christ, parlant aux pharisiens, emploie ces paroles de la Genèse pour les convaincre que le mariage est indissoluble, et qu'il n'est pas permis à un homme de répudier sa femme pour en épouser une autre : Il n'est pas, dit-il, au pouvoir de l'homme de rompre le lien que Dieu a établi entre l'homme et la femme. (Matth. 19. v. 6.)

Les fidèles adorateurs du vrai Dieu n'en ont jamais douté dans la loi naturelle. Où voyons-nous, dit saint Jérôme (Hier. lib. adv. Jovian. cap. 12.) qu'avant le déluge aucun homme ait répudié sa femme? Nous voyons même que, depuis le déluge, les Egyptiens et les Chananéens regardaient le mariage comme un contrat qui ne finissait qu'à la mort de l'un des deux époux. (Voyez Gen. chap. 12. 20 et 26.)

Quant au libelle de divorce accordé par Moïse, et non par *le Seigneur*, ce n'était ni une véritable permission, ni une dispense qui exemptât les Juifs du péché, mais une simple tolérance pour éviter un plus grand mal. Moïse, dit saint Augustin (August. de bono Conj. cap. 8.) a fait voir aux Juifs, par cette condescendance, qu'il leur reprochait plutôt leurs divorces, qu'il ne les approuvait, en les assujettissant à de longues formalités et à des éclats qui ne sauraient être du goût des gens sensés et judicieux.

Jésus-Christ n'a pas parlé autrement de l'écrit de divorce, en disant aux pharisiens que c'était Moïse et non le Seigneur qui l'avait réglé, et qu'il y avait été contraint par la corruption du cœur des Juifs. (Matth. 19. v. 8.)

Il faut pourtant convenir que l'indissolubilité du mariage a été bien plus expressément prescrite dans la loi nouvelle que dans l'ancienne. C'est pourquoi l'Eglise catholique n'a jamais voulu ni souffrir ni tolérer la répudiation des femmes, pas même pour cause d'adultère.

C'est Jésus-Christ lui-même qui l'a enseigné à ses apôtres dans saint Luc et dans saint Marc (Luc. 16. v. 18. Marc. 10. v. 11 et 12.) : *Quiconque*, dit-il, *quitte sa femme et en prend une autre, commet un adultère. Si un homme quitte sa femme et en épouse une autre, il commet un adultère à l'égard de sa première femme. Et si une femme quitte son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère.*

Et qu'on ne croie pas que Jésus-Christ ait enseigné une autre

Digitized by Google

doctrine dans la réponse qu'il fit aux pharisiens qui s'approchèrent de lui pour le surprendre, en lui faisant cette question (Matth. 19. v. 3.) : *Est-il permis à un homme de répudier sa femme pour quelque raison que ce soit?* Jésus-Christ leur répondit, il est vrai, que quiconque quitte sa femme, si ce n'est au cas d'adultère, commet un adultère. Mais il ne parle ainsi qu'après avoir établi l'indissolubilité du mariage en remontant à son institution, et avoir assuré aux pharisiens que l'écrit du divorce ne la détruisait pas, parce que ce n'était qu'une tolérance de Moïse, qu'il avait été obligé de souffrir malgré lui dans ce peuple grossier, *ad duritiam cordis.*

Aussi saint Augustin remarque-t-il très-judicieusement (Aug. lib. 1. de Adult. cap. 9.) que, quoique les évangélistes se servent de différents termes, ils ne se contredisent pas, et que le passage de saint Matthieu doit s'expliquer par ceux de saint Marc et de saint Luc; ainsi, dès qu'il est dit dans ces deux évangélistes que tout homme, *omnis*, *quicumque*, qui répudie sa femme pour en épouser une autre, est adultère, c'est une conséquence nécessaire que l'*adultère même* ne donne pas ce droit à un homme, mais l'autorise seulement *à se séparer de corps d'avec sa femme;* ce que l'Eglise n'a jamais désapprouvé.

Si on s'obstine à ne vouloir pas accorder les trois évangélistes par leurs propres écrits, saint Paul va le faire d'une manière qui ne laisse aucun doute. Cet apôtre dit donc (Rom. 7. v. 2 et seq.) : *Qu'une femme mariée est liée, par la loi du mariage, à son mari* tant qu'il vit; *mais qu'à sa mort elle est dégagée de la loi qui l'unissait à lui. Si donc elle épouse un autre homme* pendant la vie de son mari, *elle sera tenue pour adultère.* Peut-on trouver des expressions plus claires contre le divorce?

Saint Paul dit encore (I. Cor. 7. v. 10.) *La femme est sous le joug du mariage, tant que son époux est vivant... quant à ceux qui sont mariés*, ce n'est pas moi, c'est le Seigneur qui leur fait ce commandement, *qui est que la femme ne se sépare pas de son mari. Que si elle s'en sépare, qu'elle demeure sans se marier, ou se réconcilie avec son mari, et que le mari reste pareillement avec sa femme.*

Après des textes si formels, je me dispenserai de m'étendre sur les preuves de la tradition. Je me contenterai seulement de rapporter quelques passages et quelques décisions des anciens conciles et des Pères des premiers siècles, pour démontrer invinciblement que ceux qui ont l'imprudence de vouloir nous rappeler à la foi et aux usages de la primitive Eglise, sont précisément ceux qui s'écartent le plus, non-seulement des principes de la doctrine ancienne, mais encore de la pureté et de la sainteté de la morale des premiers chrétiens.

Digitized by Google

Les canons des apôtres, quoique faussement attribués aux apôtres, sont néanmoins un des monumens les plus respectables de l'antiquité chrétienne. Le canon XLVIII proscrit le divorce en ces termes : « Si un laïque, après avoir renvoyé sa femme, en prend « une autre, ou épouse une femme séparée de son mari, qu'il soit « exclu de la société des fidèles. »

Le concile d'Elvire (An. 305. can. 8.) prononce que les femmes qui ont abandonné leurs maris et se sont unies à d'autres, ne recevront pas la communion même à la mort.

Le premier concile d'Arles (An. 314.) rappelle aux fidèles, qui surprennent leurs femmes en adultère, *qu'il leur est défendu de se remarier à d'autres*, quoique la loi civile le leur permette.

Le concile tenu à Milève en Afrique, célèbre par la présence de saint Augustin qui s'y trouva, s'exprime ainsi (An. 416. can 17.) : « Il nous a plu, suivant la doctrine des apôtres et de l'évangile, « que ni le mari renvoyé par sa femme, ni la femme renvoyée par « son mari, n'épousent d'autres personnes ; qu'ils restent au con- « traire dans cet état, ou qu'ils se réconcilient. »

Saint Basile dit dans son épître à Amphiloqne (Basil. tom. 3.) : *Le mari qui, se séparant de son épouse, en prend une autre, est adultère, et celle qui habite avec lui est également adultère.*

« La femme, dit saint Chrysostôme (Chrys. tom. 5.) est sous « la loi ; et de même que l'esclave fugitif traîne partout avec lui la « chaîne de son maître, ainsi une femme qui abandonne son mari, « au lieu de chaîne a une loi qui la suit, l'accuse d'adultère, con- « damne même ceux qui l'accueillent et lui crie : Il vous reste un « époux ; ce que vous faites est un *adultère ;* car la femme est sou- « mise à la loi du mari tant qu'il vit, et quiconque l'épouse n'est « qu'un vil adultère. »

Saint Augustin est aussi clair (Aug. de Adult. cap. 5.) : « Une « femme, dit-il, ne peut devenir l'épouse d'un second mari avant « la mort du premier. Elle ne cesse d'être l'épouse du premier « qu'à sa mort, *et non pas s'il tombe dans l'adultère ;* car une « femme peut bien, pour cause d'adultère, se séparer de son « mari ; mais elle *ne peut rompre le lien* qui l'attache à lui, quand « même elle ne se réconcilierait jamais avec lui. »

Saint Jérôme et beaucoup d'autres Pères sont aussi pressants sur cette matière. Tous les papes ont réprouvé le divorce. Qu'on consulte Innocent I, saint Léon, saint Grégoire le Grand, Nicolas I, si fameux par sa fermeté contre le divorce de Lothaire, Léon IV, Célestin III, au sujet de la séparation de Philippe-Auguste avec Ingelburge, on verra tous ces pontifes animés d'un même esprit, s'opposer au divorce.

Digitized by Google

Enfin les Grecs ont professé, pendant les huit premiers siècles, comme les Latins, l'indissolubilité du mariage, comme il conste par les citations de plusieurs Pères grecs. Les différents schismes qui les ont séparés de l'Eglise romaine, affaiblirent dans la suite plusieurs points de l'ancienne foi, et notamment celui de la perpétuité du mariage, qu'ils permirent de rompre pour le cas d'adultère. Cet abus vint de ce que les empereurs tolérèrent le divorce dans leurs lois, par ménagement pour les païens, qui formaient la majeure partie de leurs sujets; de quoi ils furent censurés fortement par les évêques de ces temps-là. Saint Jérôme dit à cette occasion (Hier. ep. 84. ad Ocean.) : *Les Césars font des lois, Jésus-Christ fait les siennes, et Paul et Papinien n'ont pas la même jurisprudence.*

Les Grecs au concile de Florence, pressés sur le divorce, se contentèrent de répondre qu'ils n'en agissaient ainsi que pour de très-fortes raisons; réponse dont le vague annonce la faiblesse. L'usage du divorce a toujours subsisté chez eux depuis, et forme un obstacle à leur réunion à l'Eglise. Les Arméniens, au contraire, qui avaient partagé l'opinion des Grecs, s'étant approchés du Saint-Siége, ont renoncé à cette pratique.

Mais le mariage indissoluble n'est-il pas contraire à la liberté, et par conséquent au droit naturel?

Bien loin d'être contraire à la liberté, il en est l'usage le plus étendu.

Je ne crains pas d'avancer que dans le mariage indissoluble, la liberté et la puissance des époux reçoivent de nouveaux degrés d'accroissement : *la puissance*, par la réunion des forces communes, et *la liberté*, par la soustraction à l'autorité paternelle pour passer dans une association de droits réciproques.

Je demande si permettre aux époux de se désunir sans cesse, ne serait pas un abus destructif de cette liberté, qui rendrait le mariage un esclavage véritable, en y introduisant une dépendance continuelle, fondée sur l'inquiétude de pouvoir cesser à tout instant d'être époux.

Sont-ce les devoirs du mariage qui détruiraient la liberté? Mais y a-t-il donc aucun état sans devoirs? L'homme n'est-il pas lié déjà envers Dieu, envers les auteurs de ses jours, envers ses semblables et ses égaux? Tous les jours la vertu s'impose des devoirs, et n'en est pas moins libre. Si toute obligation nuisait à la liberté, quel être dans la nature serait libre?

Il faut donc reconnaître sur la terre des engagements indissolubles, lesquels ne sont point contraires à la liberté, puisqu'ils n'en sont que l'usage le plus étendu. Il n'y a d'engagements onéreux que ceux qui ne sont pas dans nos devoirs.

Digitized by Google

Mais, dira-t-on, n'est-il pas trop dur d'être lié toute sa vie pour un *oui ?* Eh ! pourquoi non, si ce *oui* renferme l'obligation de rester toujours avec celle que vous prenez ? Quoi ! un serment prononcé à la face du ciel et des hommes n'est rien ? La foi du serment n'est donc plus le cri de l'honneur et de la conscience ? Ah ! que ceux-là sont aveugles et abandonnés de Dieu, qui peuvent goûter une telle doctrine !

Enfin, M. F. quand la nature et la religion n'établiraient pas l'indissolubilité du mariage, la politique devrait l'admettre pour le bonheur des individus, le maintien des mœurs, la paix et la vertu des familles. Le temps ne me permet pas de donner à ces nouveaux motifs tout le développement dont ils sont susceptibles. Je finis en observant que des époux qui n'auraient aucune certitude d'une union durable, auraient par là même moins de tendresse, de confiance et d'abandon ; ils seraient toujours dévorés d'inquiétudes amères, chaque jour pouvant être celui de la rupture : ce ne serait qu'à la mort, que sur la tombe que l'épouse pourrait dire avec vérité : *Voilà mon époux.*

Si le mariage n'était pas indissoluble, il n'aurait plus un caractère imposant, rien qui le rendît respectable ; il cesserait d'être l'asile de la confiance, de la sagesse, de l'honneur des époux ; et celui à qui vous fîtes hier l'abandon de votre personne, vous rejetant aujourd'hui, ne vous laisserait que la honte d'avoir été trompée, ou le désespoir d'avoir été sensible.

Dites-moi, maintenant, si quelques inconvénients attachés à l'indissolubilité du mariage ont quelque proportion avec les maux funestes et incalculables que produirait le divorce ? ou plutôt, M. F. rendez grâces au Seigneur d'avoir été élevés dans le sein de cette Eglise qui a conservé intact le sacré dépôt d'une religion toute divine, dont la morale est fondée sur les lois invariables de la nature. Quel bonheur pour vous d'être séparés de ces sectes corrompues, qui, pour flatter les passions et le libertinage, ont rompu toutes les barrières et autorisé tous les déréglements ! Attachez-vous donc toujours de plus en plus à cette Eglise sainte ; ne vous contentez pas de respecter ses dogmes et ses décisions ; pratiquez encore fidèlement tous ses préceptes : c'est le moyen infaillible de plaire à son divin Epoux, et de mériter ses récompenses. Je vous le souhaite. *Amen.*

Digitized by Google

CLXXXIV. DISCOURS.

DE LA DIGNITÉ DU MARIAGE DES CHRÉTIENS ET DES DISPOSITIONS QU'IL EXIGE.

Honorabile connubium in omnibus, et torus immaculatus; fornicatores enim et adulteros judicabit Deus.

Il faut que le mariage soit honorable en toutes choses, et que le lit soit sans tache; car Dieu condamnera les fornicateurs et les adultères. (HEB. 13. v. 4.

PAROLES intéressantes, M. F. où saint Paul nous donne tout à la fois l'idée et la sainteté du mariage, et de l'innocence que l'on y doit conserver, et des malheurs que s'attirent ceux qui le profanent par l'abus qu'ils en font! Il en marque la sainteté en le qualifiant d'*honorable*, parce qu'il représente l'union spirituelle de Jésus-Christ avec son Eglise, et l'amour qu'il a eu pour elle : *Honorabile connubium.* Il montre l'innocence que l'on y doit garder, quand il dit que le lit nuptial doit être sans tache; parce que Dieu l'a institué pour lui donner de vrais adorateurs : *Torus immaculatus.* Il prédit enfin les malheurs qui sont réservés à ceux qui en souillent la pureté par une vie dissolue, quand il assure que Dieu jugera un jour les adultères et les autres impudiques, parce que le mariage est saint : *Fornicatores enim et adulteros judicabit Deus.*

Cependant c'est cet état si saint en son principe et en ses devoirs, cet état d'où dépend le bonheur de la vie pour le temps et pour l'éternité, que tant de gens embrassent à l'aveugle, par des vues purement humaines, et qui deviennent une source d'agitation, de troubles et de crimes pour ceux qui, selon les desseins de Dieu, devraient y goûter les douceurs de la paix et de l'innocence. Un mariage est heureux quand Dieu y a présidé par l'abondance de ses grâces; mais ces grâces ne sont données qu'à ceux qui s'en approchent avec les dispositions qu'il exige : il est, au contraire, bien malheureux quand c'est l'intérêt ou la passion qui y préside.

C'est donc, M. F, pour vous faire éviter des écueils où l'on fait souvent de tristes naufrages, que je vais tâcher de vous donner quelque idée de l'excellence du sacrement de mariage et des dispositions qu'il faut y apporter.

On ne saurait douter que le mariage des chrétiens ne soit un véritable sacrement. Il est appelé *sacrement* par l'apôtre S. Paul : *Sacramentum hoc magnum est.* (Ephes. 5. v. 32.) S. Ignace

Digitized by Google

(Ignat. ep. ad Polyc.) le regarde comme une chose sainte. S. Irénée l'appelle (Iren. 1. adv. hæres.) après S. Paul, un *sacrement*. S. Justin considère les mariages des patriarches (Justin. dial. contra Tryph.) comme les figures du mariage des chrétiens, qui est un des grands sacrements de l'Eglise. S. Clément d'Alexandrie dit (Clem. Alex. lib. 3. strom.) que c'est une chose sacrée et divine. S. Chrysostôme assure (Chrys. hom. 20. in cap. 5. Eph.) qu'il est véritablement un sacrement, et un grand sacrement, *magnum sacramentum est, et verè sacramentum*. S. Ambroise enseigne (Ambr. lib. 2. de Abrah. cap. 7.) que Dieu est le protecteur du sacrement de mariage que l'on ne peut profaner par des infidélités, sans encourir son indignation et sa colère. S. Augustin, pour faire l'éloge du mariage des chrétiens, dit qu'outre le lien qui se trouve dans les mariages des uns et des autres, il y a dans celui des chrétiens le sacrement qui le relève au-dessus des mariages des Juifs et des infidèles. (Aug. lib. de fide et oper. 6. cap. 7.)

Le mariage a toutes les conditions requises pour un sacrement de la loi nouvelle. 1° C'est un signe sensible ; il est la figure de l'union de Jésus-Christ avec l'Eglise : Ecoutez S. Paul, dit S. Chrysostôme (Chrys. in Gen. hom. 36.) ; c'est de lui que vous apprendrez que le mariage des chrétiens est le symbole de l'union et de l'amour que Jésus-Christ a pour son Eglise.

2° Jésus-Christ est auteur du sacrement de mariage. S. Cyrille d'Alexandrie, président du concile général d'Ephèse, sur la fin de la préface qui est à la tête des anathèmes fulminés contre Nestorius, dit que Jésus-Christ a élevé le mariage à la dignité de sacrement, lorsque assistant aux noces de Cana il y donna sa bénédiction. Il ajoute avec les deux cents Pères de ce concile, que c'est la doctrine que les apôtres, les évangélistes et tous les SS. Pères ont toujours enseignée dans l'Eglise (Conc. Eph. ad calcem procemii anathemat.)

3° Il confère la grâce ; car, comme dit S. Augustin (Aug. de bono Conjug. cap. 8.) les chrétiens font plus de cas des grâces que le mariage, qui est saint, leur donne, que du grand nombre de leurs enfants. Le concile de Trente (Sess. 24. in Præf.) explique quelle est la grâce qu'on reçoit dans ce sacrement, laquelle porte les deux époux à s'aimer d'un amour chaste et chrétien, à se sanctifier au milieu des embarras du ménage, et les aide à vivre paisiblement ensemble jusqu'à la mort, qui seule peut rompre le lien qui les unit.

Enfin, ce qui démontre que le mariage a toujours été regardé comme sacrement, c'est 1° que Tertullien, qui vivait dans les premiers

Digitized by Google

siècles, s'explique nettement sur ce point, et nous assure (Tert. lib. de Animâ, cap. 11 et 12. et de Præscrip. cap. 40.) qu'il s'administrait de son temps comme de nos jours, en face de l'Eglise *avec la bénédiction des prêtres ;* 2° c'est que les Grecs, quoique séparés de l'Eglise romaine depuis tant de siècles, ont toujours été dans cette croyance. Pour s'en convaincre, qu'on lise la censure de Jérémie, patriarche de Constantinople au seizième siècle, lequel ayant été consulté par les luthériens qui publiaient hautement que l'Eglise grecque n'avait pas d'autre croyance que la leur, condamna, à la tête de plusieurs évêques, les erreurs des luthériens, et déclara (Censur. Jerem. Patr. Constant. sec. XVI. adv. hæres. novat. cap. 7.) que dans tout l'Orient les chrétiens croyaient que le mariage est un des sept sacrements, et qu'il confère la grâce.

Il y a deux sortes de grâces que le mariage produit comme tous les autres sacrements : la grâce sanctifiante ou habituelle, et la grâce actuelle qu'on appelle sacramentelle. Il augmente la première dans les personnes qui se marient en grâce, et l'augmentation de cette grâce est un effet qui est commun au mariage et à tous les autres sacrements des vivants. Il y a encore des grâces actuelles que Dieu a attachées au sacrement de mariage, qu'il accorde aux personnes engagées dans cet état, et qu'elles peuvent demander à sa divine miséricorde avec une sainte confiance, fondée sur la parole de Dieu, qui est le protecteur de ceux qu'il a bénis par ses ministres.

L'effet de ces grâces spéciales, selon le Catéchisme du concile de Trente, tend à unir de telle sorte le mari et la femme par le lien d'une mutuelle charité, qu'ils soient pleinement satisfaits dans l'amour qu'ils ont l'un pour l'autre, sans rechercher à se satisfaire avec d'autres par des sentiments et des actions illicites. C'est avec le secours de ces grâces que leur mariage est honorable dans toutes leurs actions, et que, comme dit saint Paul, le lit nuptial est sans tache : en honorant ainsi un si grand sacrement, ils ne passent pas, sous les yeux de Dieu, les bornes de la chasteté conjugale.

Quand les personnes mariées sont assez heureuses pour observer les règles de la chasteté conjugale, elles conservent ces grâces, et Dieu leur en accorde de nouvelles pour les soutenir fortement dans son amour ; et c'est particulièrement lorsque le démon les inquiète, ou que leurs passions les tourmentent. Mais si elles sont assez malheureuses pour être les esclaves de ces passions honteuses qui combattent la sainteté du sacrement de mariage, elles perdent tous ces secours que Dieu leur a promis, et elles ne peuvent les

Digitized by Google

recouvrer qu'en faisant pénitence de leurs fautes, et en se proposant de vivre dans le mariage avec pureté. Elles doivent, à cet effet, prendre pour leur modèle la pieuse Sara, femme du jeune Tobie, qui assura qu'elle ne se mariait que par obéissance aux ordres de Dieu, et qu'elle détestait les dissolutions que commettent dans le mariage ceux qui ignorent Dieu.

On s'étonne dans le monde de ce qu'il y a si peu de mariages bénis de Dieu ; mais il n'en faut pas être surpris : car, comment se font les mariages, et dans quelle vue se marie-t-on? Les uns se font par intérêt ; on ne pense nullement à s'assurer si Dieu appelle à cet état, mais, comme si on ne devait jamais mourir, on recherche avec ardeur et empressement un établissement sur la terre ; on ne regarde point si les personnes avec qui l'on veut s'allier ont de la vertu, de la religion, de la crainte de Dieu ; mais on s'informe soigneusement si elles ont de la fortune, si la dot est considérable, s'il y a quelque succession à espérer. Les autres se font par une passion aveugle qui ne cherche qu'à satisfaire des désirs déréglés. Enfin, la plupart des chrétiens se disposent à ce sacrement par l'intempérance et le libertinage. Ils ne regardent de ce sacrement que les dehors et ce qu'il y a de charnel et de terrestre ; ils ne s'inquiètent en aucune sorte des obligations qu'il renferme, ni des difficultés qu'il y a de s'en acquitter chrétiennement : on s'embarque dans ce voyage de toute sa vie sans savoir où l'on va, ni quelle route on y doit tenir. De tels mariages ne peuvent qu'attirer la malédiction de Dieu sur tous ceux qui en doivent naître, que multiplier le nombre des réprouvés et des ennemis de Jésus-Christ, que peupler la terre de personnes profanes et charnelles ; comme autrefois les descendants de Caïn, alliés par des mariages avec les enfants de Seth, firent dans le monde une inondation générale de toutes sortes de vices et méritèrent d'être punis par un déluge universel, dont il ne se sauva que huit personnes.

La première et la plus essentielle disposition qu'on puisse apporter pour entrer dans le mariage, qui n'a rien en soi que d'honnête et de saint, est d'être en état de grâce ; parce que le mariage est un sacrement de la loi nouvelle, que Jésus-Christ a institué pour conférer la grâce sanctifiante aux personnes qui le reçoivent, et que cette grâce est incompatible avec le péché, puisque tout péché la fait perdre à ceux qui la possèdent. Cet état de grâce est si nécessaire, que sans cette disposition on attire sur soi infailliblement la malédiction de Dieu, au lieu de la bénédiction nuptiale. Cependant la plupart des chrétiens de nos jours ne s'approchent-ils pas en mauvais état d'un sacrement qui exige tant de sainteté et de préparation? Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à voir com-

Digitized by Google

ment ils se conduisent avant le mariage, et l'on reconnaîtra bientôt la cause d'un désordre si universel. On se marie dans l'attache au péché, dans l'habitude du péché, dans l'état du péché. Une confession précipitée et faite à la hâte quelques jours auparavant, est toute la préparation qu'on y apporte. D'ailleurs on est entièrement livré à la dissipation; on n'est occupé que de ses plaisirs, des préparatifs de noces, de repas, de parures frivoles, des avantages temporels qu'on se promet de son mariage. On voit ces chrétiens de nom agités, troublés, distraits, ne penser pas même à demander à Dieu les grâces qui leur sont nécessaires dans les circonstances les plus périlleuses de leur vie. La plupart, néanmoins, ont perdu l'innocence de leur baptême, les uns par la licence de leurs discours, par la liberté de leurs manières, par des crimes secrets qu'on n'ose nommer; les autres par des querelles, des haines, des larcins, des omissions aux préceptes de Dieu et de l'Eglise, par l'abus des saints jours consacrés au culte du Seigneur, sans parler de ceux qui n'apportent au mariage, pour préparation, que des crimes énormes, que des abominations détestables, que des cœurs souillés de commerces infâmes et tout brûlants d'un amour déshonnête.

Ah! M. F. si vous n'êtes pas encore engagés dans cet état, sachez que pour y assurer votre salut, toute la grâce que Dieu a attachée à la digne réception de ce sacrement, vous est absolument nécessaire; que toute l'innocence de votre baptême n'est pas de trop pour vous en rendre dignes; que si cependant vous avez eu le malheur de la perdre cette précieuse innocence, vous pouvez, il est vrai, la recouvrer; mais comment? Prenez y bien garde; ce ne peut être que par une contrition amère et profonde, par une confession sincère et entière, par une conversion édifiante et exemplaire, en un mot, par une pénitence chrétienne et efficace; ne vous contentez donc pas, avant de vous marier, d'une confession précipitée et différée jusqu'aux derniers jours; elle ne serait probablement qu'un nouveau sacrilége qui en préparerait d'autres; mais plutôt adressez-vous à un directeur éclairé, développez-lui tout le plan de votre vie; conformez-vous à ses avis. N'oubliez pas qu'il est très-à-propos, dans une circonstance aussi critique pour votre salut, de faire une confession générale, suivie d'une communion fervente, pour réparer les défauts de tant de sacrements reçus sans fruit et sans amendement. Si vous prenez ces précautions et ces mesures, Dieu vous accordera infailliblement ses grâces et son secours, vous vous sanctifierez dans le mariage, et vous serez bénis dans le temps et dans l'éternité. *Amen.*

Digitized by Google

CLXXXV. DISCOURS.

SUITE DES DISPOSITIONS DU MARIAGE ET DES OBLIGATIONS DE CET ÉTAT.

Qui conjugium ita suscipiunt, ut Deum à se et à suâ mente excludant, et suæ libidini ita vacent, ... habet potestatem dæmonium super eos.

Lorsque des personnes s'engagent dans le mariage, de manière qu'elles bannissent Dieu de leur cœur et de leur esprit, et qu'elles ne pensent qu'à satisfaire leur passion, le démon a pouvoir sur elles. **(Tob. 6. v. 17.)**

Le sacrement de mariage impose de grandes obligations aux chrétiens qui s'y engagent, surtout si on le considère par rapport à Jésus-Christ et à l'Eglise ; il est, selon saint Paul, le signe et la représentation de l'union de ce divin Epoux avec cette sainte Epouse. Ce qui représente doit avoir du rapport et de la ressemblance avec la chose représentée. La passion, la chair et le sang n'ont point eu de part à l'union de Jésus-Christ avec son Eglise ; tout y est chaste, tout y est pur, tout y est saint ; Jésus-Christ est la sainteté même : *En s'unissant à son épouse,* continue saint Paul (Ephes. 5. v. 26. 27.) *il la sanctifie, il la purifie dans le baptême de l'eau par la parole de la vie, pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni taches ni rides.* Voilà le modèle : le mariage de l'homme avec la femme, qu'il prend pour son épouse, doit être le signe et la représentation de ce divin mariage ; il doit en avoir les traits et les caractères autant que la faiblesse humaine le peut permettre. Loin donc du mariage des chrétiens toute passion charnelle, toute impureté, tout ce qui pourrait déshonorer la souveraine pureté de Jésus-Christ, la sainteté de l'Eglise, dont le mari et la femme sont les membres, dont ils doivent représenter l'union toute chaste et toute spirituelle. Puissiez-vous, M. F. apprendre aujourd'hui à ne vous écarter jamais de ces saintes maximes, dont la pratique est essentielle à votre sanctification !

D'abord, tout le monde convient que pour entrer dans l'état ecclésiastique ou religieux, il faut une vocation particulière ; mais quant à l'état du mariage, peu de personnes se persuadent qu'il en faille pour s'y engager : c'est une erreur que saint Paul condamne. (I. Cor. 7. v. 7.) Il veut que les chrétiens se marient en chrétiens, après avoir consulté Dieu. C'est au Seigneur à destiner les personnes à l'état du mariage comme aux autres états ; et si on

Digitized by Google

y entrait contre la volonté du Seigneur, on ne devrait pas s'attendre à recevoir du ciel les grâces qui sont si nécessaires pour y vivre chrétiennement, et pour supporter les peines de cet engagement indissoluble. Tous les états ne conviennent pas à tous les hommes; Dieu appelle intérieurement chacun, selon qu'il lui plaît, à un état de vie particulier. C'est par la prière et la fréquentation des sacrements qu'on peut connaître si c'est la volonté de Dieu qu'on entre dans un état.

Il est donc de la dernière importance de consulter le Seigneur avant de prendre aucun parti, parce qu'il n'y a rien de si terrible que de commettre des péchés qu'on nomme péchés de *condition* ou d'*état;* ils ont des suites d'autant plus funestes, qu'il est plus difficile d'y remédier, parce que les occasions d'y tomber sont plus ordinaires et plus fréquentes. Un juge, par exemple, qui est intéressé, se trouve presque toujours en danger de violer la justice: de même une personne mariée, qui est incapable de gouverner une famille, de sanctifier son époux, de lui refuser ce qu'il exige contre les devoirs de son état, d'élever saintement ses enfants, et qui a des inclinations corrompues, pèche presque continuellement quand elle agit, et s'amasse des trésors de colère pour le jour des vengeances.

Ce n'est pas même assez d'être appelé au mariage en général, il faut de plus que cette vocation s'étende à la personne particulière que l'on doit épouser. Si les pères et mères, dit le Sage (Prov. 19. v. 14.) donnent du bien et de la naissance à leur fils, c'est Dieu qui leur fait présent d'une épouse sage et prudente. Dieu destine, prépare, réserve et choisit une telle femme pour un tel mari, un tel mari pour une telle femme; et comme il les appelle à cette alliance particulière, il leur importe infiniment de la connaître.

Pour cela il faut, outre la prière fervente, faire le choix d'une épouse avec prudence, et considérer en sa personne, 1° la sympathie d'humeur, la solidité et la maturité de son esprit. Le Sage demande dans une épouse, *qu'elle ait du bon sens, qu'elle parle peu et à propos.* (Eccli. 26. v. 18.); *mulier sensata et tacita.* 2° A l'égard des mœurs, il faut qu'elle soit douce, affable, mais surtout qu'elle craigne Dieu. Le Sage dit (Prov. 3. v. 10. Prov. 18. v. 22.): Que celui qui en a trouvé et choisi une de ce caractère, a trouvé un trésor; au lieu qu'une personne emportée, sujette à sa bouche ou à ses passions, est la désolation d'une famille. 3° Au sujet de la naissance, pour un mariage bien assorti il faut, dit saint Ambroise (Ambr. lib. Donatio. cap. de Nupt.) choisir une personne d'une naissance à peu près égale. Lorsqu'un homme de grande qualité épouse une fille de basse extraction, il est à craindre

Digitized by Google

que dans peu il ne la méprise, et qu'après sa mort elle ne le soit par ses enfants. Il faut aussi une espèce d'égalité pour l'âge ; car l'expérience fait voir que quand il y a une trop grande disproportion sur ce sujet entre les personnes mariées, elles ne vivent guère chrétiennement.

4° Une femme doit bien prendre garde de prendre un mari libertin, débauché, ivrogne, emporté, ou dont la profession ne serait pas chrétienne, ou dont les biens auraient été mal acquis, et surtout un homme sans religion et sans piété. Qu'est-ce qui a attiré l'effet le plus extraordinaire qui ait jamais paru de la colère de Dieu, le déluge et la ruine de la terre ? C'a été la conduite aveugle et insensée des enfants de Seth, qui préférèrent à des femmes saintes et dont la piété passait ensuite à leurs enfants, les malheureuses filles de Caïn, sorties d'une race impie et corrompue. C'est donc avec grande raison que les chrétiens doivent faire beaucoup d'attention au choix des personnes avec lesquelles ils doivent s'unir d'un lien sacré qui dure toute la vie. De là les saints Pères veulent que ce ne soit ni l'ambition, ni l'avarice, ni une passion aveugle qui règle un choix si important ; mais qu'au même temps que l'on a égard, autant que la raison et la sagesse le demandent, à diverses considérations humaines, on soit sans comparaison plus touché, à l'exemple des saints patriarches, des qualités religieuses et essentielles qui regardent Dieu et le salut.

2° Quoique le mariage, dans sa première institution, n'ait point eu d'autre fin que la multiplication des hommes, et quoique après le péché Dieu ait bien voulu qu'il servît de remède à la concupiscence, ce serait en avoir une idée bien fausse et bien basse de s'imaginer qu'il n'est institué que pour servir de remède à une passion déréglée ; ce serait regarder ce sacrement en infidèle et non pas en chrétien, comme un moyen de contenter ses désirs, et non comme un mystère auquel Dieu n'a attaché ses grâces que pour exprimer dans les personnes mariées plus saintement l'amour fécond que Jésus-Christ porte à son Eglise. Il faut donc que l'amour des personnes mariées se règle sur celui que Jésus-Christ porte à son Epouse ; il faut dans un mariage chrétien n'avoir point d'autres vues ni d'autres motifs que de mettre au monde des enfants qui entrent dans l'alliance de Jésus-Christ, qui soient les imitateurs de ses vertus et les héritiers de son royaume.

Les enfants de famille qui veulent se marier, doivent consulter leur père et mère, et obtenir leur consentement. Les lois civiles ont mis sous la puissance du père les enfants qui sont nés de lui et de son épouse. Ainsi, tandis qu'un fils est dans la maison paternelle, avant l'âge de majorité il n'a pas la liberté de disposer de sa

Digitized by Google

personne sans l'aveu de ses parents. La loi permet même l'exhérédation des enfants qui s'établissent sans l'aveu d'un père et d'une mère. Au reste, la dépendance des enfants, à cet égard, est suggérée par la raison naturelle, et la Religion en fait un précepte formel. Les enfants étant une portion que la nature a détachée de leurs parents, ne doivent jamais oublier la source dont ils sont sortis, et mêler un sang qu'ils en ont reçu avec celui d'une famille étrangère, sans leur agrément : c'est une injustice que les païens même ont condamnée; elle fait horreur aux nations les plus barbares; elle attira de grands malheurs sur Esaü, la perte des bonnes grâces de son père et de Dieu même.

Les parents, de leur côté, doivent laisser à leurs enfants une grande liberté sur le choix qu'ils doivent faire d'un état, et sur le parti qu'ils doivent prendre, sans les y pousser par des manières violentes et par une autorité absolue et despotique, ou les y engager par des détours artificieux, par des persuasions et des sollicitations séduisantes, plus douces en apparence, mais plus dangereuses que les voies de rigueur et de commandement. La part que des parents sages doivent y prendre, est de leur donner de bons conseils, de les instruire à fond, ou de les faire instruire des avantages, des dangers et des inconvénients de chaque état; de les mettre entre les mains, pour leur direction, de gens de bien, dont la piété, la capacité et les lumières leur donnent lieu d'espérer qu'ils n'auront en vue que le bien et le salut de leurs enfants, et que par leurs prières on connaîtra la vocation de Dieu. Ils prieront eux-mêmes de leur côté, feront des aumônes et toutes sortes de bonnes œuvres, afin d'obtenir du Seigneur qu'ils ne se trompent pas sur une affaire de si grande importance, et d'où dépend absolument le sort de leurs enfants pour l'éternité.

Les principales obligations des personnes mariées sont d'user saintement du mariage, d'élever leurs enfants dans la piété, et de travailler mutuellement à leur salut et au bien de leur société.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit en expliquant le quatrième commandement du Décalogue, touchant les devoirs respectifs des maris envers leurs femmes, des femmes envers leurs maris, et des uns et des autres envers leurs enfants. Nous nous bornerons à donner aux personnes mariées une idée générale de la conduite qu'elles doivent tenir dans l'usage du mariage, les renvoyant pour le détail aux avis d'un directeur sage et prudent, qu'elles ne doivent pas manquer de consulter, si elles veulent éviter de grands désordres et d'énormes péchés.

D'abord il n'y a point de doute que les gens mariés ne soient obligés, comme les autres fidèles, aux devoirs du christianisme et à

Digitized by Google

la pratique de l'Evangile, à la chasteté, à la tempérance, à la mortification, à la pénitence, à la prière, à la digne réception des sacrements; en un mot, qu'ils ne doivent marcher dans la voie étroite qui est la seule qui conduise au salut. Ce serait une grande illusion de s'imaginer que le mariage qui est une chose sainte, et qui a été élevé par Jésus-Christ à la dignité de sacrement; que le mariage, dis-je, puisse ouvrir la porte au déréglement de la passion, et lui donner toute liberté de se satisfaire. Non sans doute, ce sacrement n'est point institué pour rendre permis ni pour autoriser ce qui vient de la corruption de la nature; mais pour la retenir dans les bornes, pour la combattre et la réprimer. Il n'est pas surprenant que des païens qui ignorent Dieu, qui se livrent, comme dit saint Paul écrivant aux Romains, à la brutalité de leurs passions, et déshonorent eux-mêmes leur propre corps, n'aient dans le mariage que des vues charnelles; mais l'on se tromperait grossièrement, et l'on ignorerait les premiers principes de la religion chrétienne, si l'on adoptait cette maxime détestable sortie de l'enfer, *que tout est permis dans le mariage*. La puissance réciproque que l'époux et l'épouse se donnent sur leurs corps en le contractant, doit être réglée par la sagesse et la crainte de Dieu qui est le maître de l'un et de l'autre. Tout déréglement opposé à la fin légitime du mariage, est un crime horrible. Tout ce qui s'en éloigne est vicieux; tout ce qui n'y conduit pas ne saurait être innocent. Il faut user saintement d'une chose sainte : Il faut, dit l'apôtre, traiter le mariage avec honnêteté, et conserver sans tache le lit nuptial. On ne peut passer les bornes que la pudeur et l'honnêteté y ont prescrites. Lâcher la bride à l'incontinence, et ne chercher dans le mariage qu'à contenter une passion brutale, c'est, selon saint Augustin, se rendre l'adultère de sa propre femme. Il n'y a rien de plus honteux, selon saint Jérôme, que d'aimer sa femme avec autant de passion qu'un adultère.

Il s'en faut donc bien, M. F. qu'une personne mariée ne doive rien refuser de ce que l'autre partie lui demande; il y a beaucoup de choses qu'elle ne saurait accorder sans crime; et tant s'en faut que le mariage excuse les déréglements auquels on ne s'abandonne que trop, il les rend au contraire bien plus criminels, comme dit saint Augustin (Aug. de bono Conj. cap. 6.) : soyez donc bien convaincus que tout n'est pas permis, qu'il est très-facile de blesser la chasteté dans le mariage, et de l'y perdre; qu'on ne doit point, par une mauvaise honte, éviter de s'instruire de tout ce qui peut faire naître raisonnablement du scrupule sur ce sujet; cette honte ne se terminant souvent qu'à une multitude de crimes et de sacriléges; et qu'on doit s'éclaircir une bonne fois sur tout cela avec un directeur pieux et éclairé.

Digitized by Google

On ne doit pas non plus ignorer que, quoique le mariage fasse un bon usage de la concupiscence, elle est néanmoins toujours déréglée et honteuse en elle-même; que le chrétien en doit désirer l'extinction et la diminution; qu'on est obligé d'y tendre; qu'on en doit toujours gémir; qu'il n'est jamais permis de s'y plaire ni d'en faire vanité; que les paroles de railleries sur ces sortes de sujets sont honteuses et profanes en toutes sortes d'états; qu'il n'est jamais permis de s'occuper de ces sortes d'objets, ni d'y arrêter ses pensées, ni de s'en remplir par de mauvaises lectures et par des entretiens licencieux.

Tels sont, M. F. les principes qui doivent diriger des époux chrétiens dans l'usage du mariage. Mais, dira-t-on peut-être, si une femme ne consent pas à toutes les volontés de son mari, il la maltraitera, menacera de l'abandonner et de chercher ailleurs la satisfaction de sa brutalité; ne doit-elle pas lui obéir pour empêcher la perte de son âme, et éviter les persécutions qu'il lui fait ?

Non sans doute, M. F. Si ce que le mari voudrait exiger de sa femme est péché mortel, elle ne peut y consentir pour quelque raison que ce puisse être : C'est, dit saint Paul (Rom. 3. v. 8.) une erreur de croire qu'on puisse faire le mal pour qu'il en arrive du bien. La charité qui engage une femme à aimer son mari comme elle-même, l'oblige à préférer son salut à celui de son époux. D'un autre côté, l'Eglise qui a tant blâmé la lâcheté des chrétiens qui renonçaient leur foi afin d'éviter la mort, ne peut excuser une femme qui, par la crainte qu'elle a de son époux, consent qu'il soit à son égard un incontinent et un adultère. Elle doit donc se borner à remettre devant les yeux de son époux la sévérité des jugements de Dieu et des peines éternelles de l'enfer, afin de le porter à la pénitence et à rentrer en lui-même, et prier beaucoup pour sa conversion.

De toutes ces vérités, M. F. quelles conséquences tirerons-nous pour la réformation des abus qui sont si communs dans l'état du mariage? Sera-ce de dire comme les apôtres dirent à Jésus-Christ : Si les choses sont de la sorte, il n'est pas avantageux de s'engager dans l'état du mariage (Matth. 19. v. 10.) : *Si ita est causa hominis cum uxore, non expedit nubere?* Que leur répondit là-dessus le Sauveur? Condamna-t-il ce sentiment? Non certes, il l'approuva, il le confirma; il les félicita d'avoir compris ce que tant d'autres ne comprennent pas : *Non omnes capiunt verbum istud.* Ce que je vous dis, au reste, M. F. n'est point tant pour vous éloigner du mariage, que pour vous faire sentir avec quelles précautions vous devez vous conduire avant de vous y engager, et pour vous bien pénétrer des obligations indispensables que traîne après lui un engagement si

Digitized by Google

étroit. Demandez donc aujourd'hui à Dieu qu'il se trouve au milieu de vous, soit pour réparer vos fausses démarches, soit pour vous inspirer assez de zèle pour remplir vos devoirs de chrétien. Si vous êtes déjà lié par ce grand sacrement, suppliez-le qu'il unisse tellement vos cœurs dans les liens de la charité, qu'après l'avoir servi unanimement sur la terre, vous alliez le posséder ensemble dans sa gloire. *Amen.*

CLXXXVI. DISCOURS.

DES EMPÊCHEMENTS DIRIMANTS DU MARIAGE.

Quæcumque alligaveritis super terram, erunt ligata et in cœlo.

Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel. (Matth. 18. v. 18.)

Ce serait faire une injustice à l'Eglise catholique, de vouloir lui contester le droit d'établir ou d'ôter les empêchements dirimants du mariage : outre que ce droit est appuyé sur une tradition si claire que personne n'a osé le contredire, et que le concile de Trente a fait deux canons pour définir quel est ce pouvoir (Sess. 24. can. 3 et 4.) la raison seule suffit pour l'autoriser. En effet, le mariage étant, comme nous l'avons expliqué, en même temps un contrat naturel, un contrat civil, et un contrat ecclésiastique ou un sacrement, il s'ensuit, dit saint Thomas (S. Thom. 4. contra Gent. cap. 78.) que comme il y a des empêchements dirimants de droit naturel, et que les princes peuvent très-sagement, en qualité de souverains, exiger de leurs sujets certaines conditions pour la validité du contrat civil, l'Eglise à qui Jésus-Christ a confié ses sacrements, et qu'il a rendue dépositaire de toute son autorité, est aussi en droit d'exclure du sacrement de mariage ceux qu'elle ne croit pas devoir y admettre selon les règles de la prudence et de la sagesse.

2° Parmi les sacrements de la nouvelle alliance, il y en a qui, outre la qualité spirituelle, ont encore certains devoirs qui leur sont attachés ; ce sont ceux qui ne sont pas seulement institués pour la sanctification des particuliers qui les reçoivent, mais encore pour le bien général et pour la perfection du corps de l'Eglise : tels sont l'ordre et le mariage ; car l'ordre, outre la qualité de sacrement, a certaines fonctions spirituelles qui lui sont propres, comme de consacrer, d'absoudre, etc. Le mariage de même a ses fonctions

Digitized by Google

spirituelles, comme d'élever des enfants à l'Eglise, d'entretenir la société, etc.: or l'Eglise doit exercer sur les sacrements auxquels Dieu a attaché des fonctions spirituelles, une espèce de juridiction qu'elle n'exerce pas sur les autres sacrements qui n'ont point de fonctions. La raison en est claire, c'est que, pour s'acquitter dignement de ces devoirs et de ces fonctions spirituelles, il faut être dans de certaines dispositions, et avoir une certaine capacité.

On ne peut nier que c'est à l'Eglise d'examiner ceux qui ont ou qui n'ont pas ces dispositions, et par conséquent elle a le droit de déclarer inhabiles à recevoir ces sortes de sacrements, ou à en exercer les fonctions, les personnes en qui elle remarque une trop grande opposition, soit à la dignité, soit à la sainteté des fonctions qui leur sont attachées. C'est donc une impiété d'ôter le pouvoir à l'Eglise, et de mépriser les règlements pleins de sagesse qu'elle a prescrits à ce sujet. Ces principes posés, nous allons parler des principaux empêchements du mariage.

Il y a deux sortes d'empêchements du mariage. Les uns rendent les personnes auxquelles se rencontrent ces obstacles, inhabiles à contracter l'une avec l'autre, et leur mariage nul quand même elles auraient reçu la bénédiction nuptiale : on les appelle *dirimants*. Les autres font seulement que le mariage est illicite, et qu'on ne peut se marier sans un grand péché : on les appelle *empêchants* ou *prohibitifs*.

Avant Luther, Calvin et les philosophes modernes qui ont conjuré la ruine totale de l'Eglise catholique, les empêchements de l'*ordre* et du *vœu solennel* étaient universellement reçus, et on n'avait pas besoin d'instruire les fidèles que les ecclésiastiques promus aux ordres sacrés et les religieux étaient inhabiles pour contracter mariage ; mais dans ce siècle où l'impiété et l'irréligion marchent tête levée, et ne gardent plus aucun ménagement, il est à propos de rappeler aux chrétiens de nos jours l'ancienne discipline de l'Eglise sur le célibat des ecclésiastiques, pour couvrir de confusion ceux qui, foulant aux pieds les lois sacrées, ont encore l'impudence de publier qu'ils nous ramènent aux usages de la primitive Eglise.

Au reste, en démontrant que le mariage a toujours été interdit aux ministres de la religion chrétienne, on laisse à juger de l'énormité du crime que commettent ceux qui violent les vœux solennels, par lesquels ils se sont soumis volontairement au célibat par la profession religieuse, puisque ces derniers ne se contentent pas de mépriser ouvertement les lois de l'Eglise, qui a déclaré que les mariages qu'ils osent contracter sont nuls et invalides, ainsi que ceux des ecclésiastiques élevés aux ordres sacrés, mais qu'ils ne

Digitized by Google

rougissent pas d'enfreindre les serments les plus inviolables et les plus solennels, en conséquence desquels ils ont renoncé librement au mariage, à la face du ciel et de la terre.

L'engagement à la chasteté que prennent ceux qui reçoivent un ordre sacré, est très-ancien dans l'Eglise, quoique ses ennemis aient osé avancer le contraire, et il a été en usage dès sa naissance. Jésus-Christ choisit pour ses apôtres des hommes ou qui avaient gardé, ou qui gardèrent la continence le reste de leur vie; les apôtres exclurent pour toujours du sacerdoce et du nombre de leurs successeurs ceux qui avaient donné des marques d'incontinence en passant à de secondes noces (I. Tim. 3. v. 2.) : *unius uxoris virum.* Nous voyons que les conciles et les Pères des premiers siècles ont parlé de la continence des ministres sacrés, comme d'une chose qui était en usage avant le quatrième siècle dans l'Eglise grecque aussi bien que dans la latine. C'est Eusèbe de Césarée, très-savant et très-instruit de la discipline de l'Orient, qui nous en assure. (Euseb. lib. 1. de Dem. Evang. cap. 9.)

Le concile d'Elvire, assemblé au commencement du quatrième siècle, l'ordonne pour les Espagnes en termes très-clairs. Ceux de Néocésarée et d'Ancyre, tenus vers le même temps, l'ont aussi réglé de même pour les églises d'Orient. Quand le premier concile général de Nicée a défendu aux évêques, aux prêtres et aux diacres de souffrir dans leur logis d'autres femmes que leurs mères, leurs sœurs ou leurs tantes, ne les a-t-il pas obligés à la continence? (Concil. Eliber. can. 36. Concil. Neoc. can. 1. Concil. Ancyr. can. 10. Concil. Nicen. can. 3.)

Le second concile de Carthage et le premier de Tolède y ont aussi obligé les prêtres d'Afrique et d'Espagne. (Concil. Carth. 11. can. 2. Concil. Tolet. 1. can. 1.)

Saint Epiphane dit que Jésus-Christ est le premier instituteur de cette sainte discipline, qui oblige ceux à qui il communique son sacerdoce à vivre dans la continence, et *que les apôtres en ont fait une règle ecclésiastique.* (Epiph. Hær. 18. et in exposit. Fid. cath.)

Le même saint Epiphane ajoute que, de son temps comme encore de nos jours, *on choisissait les prêtres parmi ceux qui vivaient dans le célibat, ou qu'on les tirait des monastères où l'on gardait la continence; et que si des hommes engagés dans le mariage étaient promus aux ordres sacrés, ils devaient vivre comme s'ils n'avaient pas de femmes, sous peine d'être chassés du clergé, et privés de l'exercice de leur ordre.*

Saint Jérôme nous confirme cette discipline de l'Eglise d'Orient et d'Occident. (Hier. in apolog. pro libris adv. Jovin. Synes. Ep. 105.) Voici un fait qui en est une preuve incontestable. Synesius,

Digitized by Google

évêque de Ptolémaïde, voulant se dispenser d'être nommé à l'épiscopat, prit un moyen bien extraordinaire que son humilité lui fit inventer, mais qui ne lui réussit pas, parce que sa vertu était trop connue : il protesta qu'il ne pouvait garder la continence, et qu'il ne voulait point, en acceptant l'épiscopat, *être obligé de vivre en secret comme un adultère avec sa femme.*

Je supprime une infinité d'autres témoignages, de canons et de lois ecclésiastiques, qui attestent unanimement que cette discipline n'a jamais varié dans l'Eglise latine, malgré les infractions et les abus qui se sont élevés de temps en temps à cette occasion, et que dans les premiers siècles elle était également en vigueur chez les Grecs.

Les autres autorités incontestables que je viens de citer, sans parler d'une infinité d'autres que l'histoire ecclésiastique des premiers siècles nous fournit sur ce sujet, n'ont pu jusqu'à présent dissiper les préjugés des ennemis de l'Eglise catholique, ni affaiblir la confiance avec laquelle *les personnes peu instruites* et faibles dans la foi reçoivent sans preuves et sans examen les vieilles calomnies et les fausseté qu'on ne cesse de renouveler contre ses plus sages et plus anciennes institutions. Un journal allemand (*Indicateur général* de l'année 1809, n° 170, colonne 1981) a répété impudemment, après plusieurs protestants et philosophes modernes : « Qu'on ne savait rien du vœu de chasteté et du célibat ecclé-
« siastique dans les premiers siècles de la *pure* Eglise ; que l'idée
« en était venue la première fois en Italie, à Milan surtout, et
« que Grégoire VII avait donné à cette idée la force d'une loi
« générale. »

Le peu que nous avons dit doit suffire pour démontrer la fausseté d'une assertion démentie par toute l'histoire ecclésiastique : j'observerai seulement que Grégoire VII ne fit que ce que tant d'autres souverains Pontifes, tant de saints évêques, tant de conciles, avaient fait avant lui, c'est-à-dire qu'il chercha à rétablir l'ancienne discipline relâchée, et non généralement bien observée dans l'Eglise ; et son zèle en ce point fut couronné du succès.

Les plus anciens Pères nous ont aussi marqué les raisons de cette ancienne discipline. Saint Jérôme dit (S. Hier. Comm. in Ep. Eph. lib. 1. adv. Jovin.) que, si l'excellence du sacerdoce donne aux prêtres le pouvoir de sacrifier un Dieu saint et une hostie vierge, ils doivent vivre comme les vierges. De plus, dit le même saint, si les ministres sacrés sont obligés d'offrir des sacrifices et de prier pour le peuple pendant leur vie, il est convenable qu'ils vivent comme des vierges, parce que les engagements du mariage sont un grand obstacle à l'oraison. Pierre Damien remarque très-judi-

Digitized by Google

cieusement que, si Jésus-Christ a voulu naître d'une vierge, et être élevé par un père vierge, il doit être consacré sur les autels par les mains des prêtres qui aient la sainteté, la pureté et l'innocence des vierges les plus parfaites.

L'Eglise veut donc, par cette loi si convenable à la dignité et à la sainteté du sacré ministère, que les ecclésiastiques soient plus détachés du monde, des affaires, des peines, des embarras qu'entraîne après soi le mariage; que leurs cœurs soient moins partagés; qu'ils soient par conséquent plus libres pour vaquer au service de Dieu et du prochain, et plus purs de corps et d'esprit pour approcher du Saint des saints, et pour servir au ministère des saints autels.

Les autres empêchements dirimants du mariage, qui se rencontrent le plus souvent, sont: 1° l'empêchement de parenté qui se trouve entre les personnes qui sont sorties les unes des autres, ou qui viennent d'un même père ou d'une même mère, soit par un mariage légitime ou autrement. Cette parenté est un empêchement dirimant en tout degré pour les personnes qui descendent les unes des autres, en sorte que personne ne peut épouser ses ascendants ou descendants en quelque degré que ce soit; mais elle n'est empêchement dirimant entre ceux qui ne sont point issus l'un de l'autre, que jusqu'au quatrième degré inclusivement.

On compte les degrés de parenté par les générations. Ainsi le père et le fils sont au premier degré, le petit-fils est au second, les frères et sœurs sont entre eux au premier degré, les germains au second, les issus de germains au troisième, et leurs enfants au quatrième. Ceux-ci ne pourraient pas encore se marier ensemble; mais l'un d'eux pourrait épouser l'enfant de l'autre, parce qu'il est au cinquième degré, et quand les degrés sont inégaux, le plus éloigné emporte le plus proche.

L'Eglise, en étendant l'empêchement de parenté jusqu'au quatrième degré, a voulu par là 1° multiplier les liens d'union entre les chrétiens, en multipliant les alliances entre diverses familles; 2° prévenir bien des péchés que les fréquentes occasions et la liberté de se voir feraient commettre à des parents, s'ils espéraient de pouvoir se marier ensemble.

2° Il y a deux sortes d'alliances ou d'affinités qui sont un empêchement au mariage : l'alliance charnelle et la spirituelle. La première se contracte entre le mari et les parents de sa femme, et entre la femme et les parents de son mari : après la mort de l'un ou de l'autre, ils ne peuvent se marier avec leurs alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement, à peine de nullité de mariage. Cette affinité se contracte également par un commerce illicite comme

Digitized by Google

par un mariage légitime ; mais quand elle vient du crime, elle ne rend le mariage nul que jusqu'au second degré inclusivement.

Les degrés de l'affinité suivent ceux de la parenté. Ainsi les parents au premier degré de la femme sont alliés au premier degré du mari ; il en est de même des autres degrés, et des parents du mari par rapport à la femme.

Il n'y a cependant entre les parents du mari et ceux de la femme aucune alliance qui puisse les empêcher de se marier ensemble : le mari est le seul de sa famille qui contracte l'affinité avec les parents de sa femme, comme la femme est la seule de la sienne qui contracte cette même affinité avec les parents de son mari. Un père et un fils peuvent épouser la mère et la fille. Deux frères peuvent épouser les deux sœurs, ou l'un d'eux peut épouser la mère, et l'autre la fille. La raison est que l'alliance est personnelle et ne passe point de l'un à l'autre.

L'alliance spirituelle se contracte 1° entre la personne qui baptise et celle qui est baptisée, et ses père et mère ; 2° entre le baptisé ou confirmé, et ses parrains et marraines de baptême ou de confirmation ; 3° entre le parrain et la marraine de baptême ou de confirmation, et le père et la mère du baptisé ou confirmé. Tous ceux qui sont dans le cas de cette alliance ne peuvent contracter mariage ensemble, à moins qu'ils n'obtiennent une dispense de l'Eglise.

Il est très-important, M. F. d'observer à l'occasion des empêchements de parenté et d'alliance, 1° que vous devez, toutes les fois qu'il y a le moindre doute que la parenté ou alliance ne s'étend pas au delà du quatrième degré, consulter des personnes qui soient bien au fait de ces matières, et surtout vos pasteurs ; ce qui doit servir de règle non-seulement pour ceux qui désirent contracter mariage avec leurs parents ou alliés éloignés, mais généralement pour tous les fidèles qui, doutant que des personnes dont on publie les bans de mariage, pourraient bien être parents ou alliés, sont tenus d'en faire la déclaration pour obéir à l'Eglise, et cela sous peine d'excommunication. 2° Ceux qui, sachant qu'ils sont parents ou alliés aux degrés défendus, osent néanmoins passer outre et contracter mariage, ou qui, ne le sachant pas, ont négligé d'observer les cérémonies solennelles établies pour découvrir les empêchements, le concile de Trente veut qu'ils soient séparés sans espérance d'obtenir dispense, parce que, dit le saint concile, celui qui méprise témérairement les préceptes salutaires de l'Eglise, ne mérite plus d'en éprouver facilement la bonté. Vous devez donc, dans un point aussi important comme en tout autre, vous soumettre à toutes les lois de cette épouse de Jésus-Christ,

Digitized by Google

persuadés, selon l'oracle de ce divin Sauveur, que ceux qui la méprisent et qui ne l'écoutent pas, doivent être regardés comme des païens et des publicains, et que c'est en lui obéissant ici-bas, qu'on a lieu d'espérer de régner avec cette même Eglise triomphante dans le ciel. *Amen.*

CLXXXVII. DISCOURS.

SUITE DES EMPÊCHEMENTS DIRIMANTS DU MARIAGE.

Omnia honestè et secundùm ordinem fiant.

Que toutes choses se fassent avec décence et suivant les règles établies. (I. Cor. 14. v. 40.)

Dès les premiers siècles du christianisme, les fidèles étaient dans l'usage de se marier publiquement en face de l'Eglise, et de recevoir la bénédiction nuptiale de la main des évêques ou des prêtres. Quand les apôtres publièrent par toute la terre l'Evangile de Jésus-Christ, il y avait de la publicité dans les mariages des Juifs et des païens.

Il y en avait parmi les Juifs. La manière dont l'Ecriture nous parle du mariage du jeune Tobie avec Sara, le libelle de divorce qu'il n'était permis aux Juifs de donner à leurs femmes que d'une manière publique, la punition des adultères ordonnée par la loi de Moïse, le soin que les Juifs avaient de conserver leur généalogie, enfin la solennité des noces de Cana, où Jésus-Christ voulut assister avec sa sainte mère et ses disciples, font assez connaître que les mariages des Juifs étaient publics et solennels.

Il y avait aussi de la publicité dans les mariages des païens. Chez les Romains il n'y avait point de mariage qui ne fût accompagné de sacrifices, de pompe et de solennité publique (Servius. Tacite.) Les premiers chrétiens se crurent bien plus obligés que les infidèles de recommander leur mariage au Seigneur qui l'avait élevé à la dignité de sacrement; aussi se présentaient-ils à l'église pour y recevoir la bénédiction nuptiale de la main d'un prêtre. Saint Ignace qui touchait de si près aux apôtres, dit expressément que Dieu a ordonné aux chrétiens de se marier avec la bénédiction de l'Eglise : *Nubat in Ecclesiâ, benedictione Ecclesiæ, ex Domini præcepto.* (Ign. ep. 8. ad Polyc.)

Tertullien, auteur du second et troisième siècle (Tert. lib. 2.

Digitized by Google

de Pudic. cap. 4.) appelle *concubinage* les mariages qui ne se contractaient pas en face de l'Eglise. Saint Grégoire de Nazianze nous apprend que c'était l'évêque qui bénissait les mariages des chrétiens. Saint Jérôme traite d'adultère (Hier. c. 5. in ep. Ephes.) les mariages clandestins. Saint Ambroise (Ambr. ep. 19. nov. ed.) exige absolument la bénédiction du prêtre. Il n'y a qu'à parcourir l'histoire des douze premiers siècles de l'Eglise, pour se convaincre que la pratique des chrétiens a toujours été de se marier publiquement à l'église avec la bénédiction du prêtre ; les Grecs ont toujours regardé comme nuls et invalides les mariages clandestins ; et c'est sur la chaîne de cette tradition que se fondent les théologiens qui croient que le prêtre est le ministre du sacrement de mariage. C'est aussi, M. F. pour vous prémunir contre les atteintes portées de nos jours à la dignité et à la sainteté du sacrement de mariage, que l'impiété du siècle voudrait réduire au simple contrat naturel, ou tout au plus civil, qu'après vous avoir donné une explication suffisante de quelques autres empêchements dirimants du mariage, nous établirons que la présence et la bénédiction du prêtre légitime, c'est-à-dire, de l'évêque, du curé ou d'un autre prêtre commis par eux, est absolument nécessaire et essentiel pour la validité du mariage.

Nous commencerons cette instruction par vous expliquer ce que l'on entend par l'empêchement de l'honnêteté publique, celui du crime et celui du rapt. Nous parlerons ensuite de l'empêchement de clandestinité.

1° L'empêchement d'*honnêteté publique* est ainsi appelé, parce qu'il est dit dans le droit, qu'il n'est ni honnête ni convenable que les personnes qui sont dans le cas où il se contracte, se marient ensemble. Or, cet empêchement provient des fiançailles valides, c'est-à-dire, des promesses que se font deux personnes de s'épouser. J'ai dit *des promesses que se font deux personnes de s'épouser ;* car il n'est pas nécessaire pour cela, dans le diocèse de Genève, de se fiancer publiquement dans l'église ; il suffit de promettre en particulier à une personne qu'on l'épousera, pour contracter l'empêchement d'honnêteté publique avec les parents au premier degré de cette même personne. Ainsi, celui qui s'est fiancé avec une fille, ou qui a fait à une fille une promesse sérieuse de mariage, ne peut plus épouser (soit que cette fille vienne à mourir avant la célébration du mariage, soit qu'ils se dégoûtent l'un de l'autre ou qu'ils changent d'idées et d'inclinations) ni la mère de cette même fille, ni sa sœur, ni sa fille si elle était veuve. De même une femme fiancée à un homme, ne peut ensuite épouser ni le père de cet homme, ni son fils, ni son frère, parce que les personnes sont parentes au

Digitized by Google

premier degré; mais on peut épouser les autres parents, parce que l'empêchement d'honnêteté publique ne passe pas le premier degré. Cet empêchement se contracte encore par un mariage non consommé, et s'étend alors jusqu'au quatrième degré, comme celui de l'affinité ou de l'alliance; mais comme il est très-rare, nous ne croyons pas devoir en dire davantage. Il n'en est pas de même du premier, car il peut arriver qu'un jeune homme promette sérieusement mariage à une fille, et que dans la suite il prenne inclination pour une de ses sœurs; la promesse qu'il a faite à la première est un empêchement dirimant au mariage de la seconde, et s'il allait jusqu'à l'épouser sous prétexte qu'ils n'ont pas été fiancés à l'église, le mariage serait nul et invalide.

2° L'Eglise, pénétrée d'une juste horreur pour des mariages cimentés par le crime, fondés sur l'homicide ou sur l'adultère, a établi l'empêchement dont nous parlons. Il provient, ou de l'adultère, ou de l'homicide pris séparément, ou de ces deux forfaits joints ensemble.

D'abord, un adultère ne peut épouser la personne avec laquelle il a péché, en deux cas : 1° quand il lui a promis qu'il l'épouserait si sa légitime épouse venait à mourir. Pour que ces deux personnes ne puissent jamais par la suite contracter mariage ensemble, il n'est pas nécessaire que la promesse jointe au crime d'adultère soit sincère, parce que l'empêchement dont il s'agit ne dépend pas de la valeur de cette promesse, qui est essentiellement nulle, et qu'une promesse feinte, quand elle paraît vraie à l'extérieur, est également propre à porter au crime que l'Eglise s'est proposé d'empêcher autant qu'il serait possible. Il n'importe que la promesse ait précédé ou suivi l'adultère; il suffit qu'elle ait été donnée et acceptée au moins virtuellement et implicitement. 2° L'empêchement a lieu, à plus forte raison, quand l'adultère va jusqu'à cet excès d'épouser sa complice du vivant de sa première femme. Ce prétendu mariage est frappé d'anathème par l'Eglise, et ne pourrait jamais être ratifié si la légitime épouse venait à mourir dans la suite (*).

3° L'homicide seul produit l'empêchement du crime, lorsque les deux parties, qui prétendent se marier ensemble, ont procuré d'un commun consentement la mort du mari ou de la femme de l'une des deux, dans la vue de s'épouser, quand même il n'y aurait

(*) Il est très-à propos de remarquer que la promesse que se font deux personnes de s'épouser après la mort de ceux à qui Dieu les a unis, est criminelle et nulle, quand même elle serait séparée de toute vue d'adultère, et qu'elle aurait été confirmée par serment.

Digitized by Google

eu qu'un des deux complices du meurtre qui eût eu cette intention.

4° L'adultère et l'homicide joints ensemble produisent l'empêchement, quand l'une des parties qui sont tombées en adultère a fait mourir *même à l'insu de l'autre* et en vue de mariage, son légitime époux ou sa légitime épouse, et à plus forte raison si les deux ont coopéré au meurtre.

On ne doit pas permettre à un homme, qui a assassiné sa femme, d'en épouser une autre avec laquelle il a un mauvais commerce, quelque protestation qu'il fasse qu'il n'avait pas celle-ci en vue. Un scélérat capable de tant de crimes ne serait pas incapable d'y ajouter le mensonge pour tromper ceux qui doivent lui donner cette permission.

On encourt l'empêchement qui naît du crime, quoiqu'on ignore qu'il a été établi par l'Eglise; et si, en conséquence de cette ignorance, on avait épousé de bonne foi la personne avec qui on l'a encouru, le mariage n'en serait pas moins nul et invalide, et il faudrait, pour le réhabiliter, une dispense de l'Eglise, qui ne s'accorde au reste que bien difficilement.

5° Le concile de Trente a décidé (Sess. 24. cap. 6. de reform. Matr.) qu'un ravisseur ne pourrait épouser validement celle qu'il a enlevée, ou par lui-même, ou par d'autres, tandis qu'elle serait sous sa puissance, et avant qu'elle eût été remise dans un lieu sûr et libre.

Pour expliquer ce décret, il faut savoir qu'on distingue deux sortes de rapts : l'un de violence, l'autre de séduction. Le premier se commet quand on tire par force ou par menaces une personne d'un lieu où elle était censée en sûreté, pour la mettre dans la possession et sous la puissance du ravisseur. Si une fille mineure était enlevée contre sa volonté, *quoique du consentement de son père, tuteur ou curateur*, cet enlèvement suffirait pour annuler son mariage. Si l'enlèvement se faisait de l'agrément de la fille mineure, *mais contre le gré de ses parents ou tuteur*, il rendrait de même le mariage nul; et il n'est pas nécessaire que le ravisseur ait violé ou déshonoré la personne qu'il a enlevée, il suffit qu'il l'ait enlevée.

Le mariage auquel une personne, après avoir été enlevée par force, aurait depuis consenti volontairement, serait néanmoins nul, si, avant la célébration, elle n'avait pas été mise en liberté et hors du pouvoir du ravisseur.

Quoique le ravisseur puisse épouser, sans dispense de l'Eglise, celle qu'il a ravie, après l'avoir remise dans un lieu de sûreté pour elle et en liberté, si elle consent au mariage, il n'en demeure pas moins lié de l'excommunication que le rapt lui a fait encourir, et

Digitized by Google

dont il est obligé de se faire absoudre avant que de recevoir le sacrement de mariage.

Le rapt de séduction se fait lorsqu'on engage une *jeune personne* (car on ne regarde pas les *majeurs* comme capables d'être séduits) par artifice, par caresses, par présents, à sortir de la maison paternelle, ou de celle dans laquelle elle est placée par autorité, pour se mettre sous la puissance du ravisseur.

On regarde le rapt de séduction comme un véritable empêchement dirimant, 1° parce qu'on ne doit pas distinguer où la loi ne distingue pas; 2° parce que la séduction nuit encore plus que la violence à la liberté des mariages; celle-ci aliène le cœur, celle-là l'enchante et le fascine. On ne raisonne plus alors, on n'est pas même capable de raisonner, tant on est aveuglé. Eh! jusqu'à quel point ne doit pas être changé l'esprit d'une jeune personne à qui l'on a fait oublier le devoir, la pudeur et les bienséances les plus communes, lorsqu'on la porte à sortir de sa famille, et à se mettre entre les mains d'un homme qui ne peut être séducteur sans être injuste et corrompu?

Au reste, ce que nous avons dit de l'empêchement du rapt, doit s'entendre de la femme qui a enlevé ou séduit un jeune homme, comme de l'homme qui a enlevé ou séduit une jeune fille.

4° Un mariage *clandestin* est celui qui a été fait secrètement et sans témoins qui puissent en certifier la vérité. Nous avons déjà prouvé que, dès la naissance de l'Eglise, les fidèles se mariaient publiquement dans l'église et recevaient la bénédiction nuptiale du prêtre. Les mariages clandestins, jusqu'au treizième siècle, ont toujours été regardés comme nuls; mais depuis cette époque jusqu'au concile de Trente, on ne les regarda plus comme invalides, mais seulement comme illicites et défendus.

Ce saint concile, convaincu qu'il y avait de très-grands inconvénients à tolérer des mariages clandestins, les déclara invalides pour la suite des temps, et établit pour un empêchement dirimant le défaut de la présence du curé et de deux ou trois témoins.

Ce décret est appuyé sur des raisons très-puissantes qui font voir la sagesse de l'Eglise, toujours gouvernée par le Saint-Esprit. La première est que, comme ces mariages ne pouvaient pas être prouvés juridiquement, il arrivait souvent que des gens, quoique légitimement mariés en secret, venant à se dégoûter l'un de l'autre, se mariaient publiquement à d'autres en face de l'Eglise, et vivaient dans un perpétuel adultère sans que l'Eglise pût l'empêcher; la seconde est que, les hommes mariés ainsi clandestinement, ne laissaient pas de prendre les ordres sacrés, et de posséder des bénéfices sans que l'Eglise pût s'opposer à ce sacrilége abus.

Digitized by Google

La troisième est, parce qu'en se mariant de la sorte, sans recevoir la bénédiction nuptiale, ils se mariaient comme des païens, méprisant ce qui seul pouvait attirer sur eux les grâces du Ciel; leur mariage n'était point un sacrement, mais un contrat purement humain où l'Eglise n'avait point de part.

C'est sans aucun fondement que les hérétiques ont cru que l'Eglise n'avait pu établir la clandestinité pour un empêchement dirimant du mariage; car, comme il y a dans le mariage le contrat civil et le sacrement, si les princes peuvent défendre à leurs sujets de contracter civilement, et même annuler les conventions matrimoniales qui se feraient contre leurs défenses, pourquoi l'Eglise ne pourra-t-elle pas défendre le mariage à certaines personnes, et les rendre inhabiles à se marier, à moins qu'elles ne se marient de la manière qu'elle le leur prescrit? Un mineur, de droit naturel, pourrait contracter; mais la loi civile le lui défend sans son tuteur: de même, quoique la loi naturelle permette le mariage à des personnes qui sont capables de se donner mutuellement un libre consentement, pourquoi l'Eglise n'aura-t-elle pas le pouvoir de déclarer nul le mariage de ces personnes, à moins qu'elles ne se marient *en présence de leur curé?*

Le propre curé, dont la présence est nécessaire pour la validité du mariage, est celui, non du lieu de la naissance des parties contractantes, mais du lieu où elles ont leur domicile. Quand les parties sont de différentes paroisses, le curé de l'une ou de l'autre peut les marier validement.

Quoiqu'on ne puisse pas s'adresser licitement et sans péché à un curé que l'on sût être suspens, interdit, excommunié, irrégulier, hérétique et schismatique, mais qu'on doive recourir à l'évêque ou à un autre prêtre commis spécialement par l'évêque pour bénir les mariages des paroissiens de ce curé frappé de censures; néanmoins, si ce même curé *n'a pas été déposé de sa cure et dépouillé de son titre*, le mariage qu'il bénirait serait valide, et ne pourrait être dissous.

Il n'en est pas ainsi d'un *curé intrus*, qui est sans aucun titre; il n'est point *curé* par la force du droit, parce qu'il n'a aucun titre ni de présentation du patron ou du collateur, ni d'institution canonique de l'évêque légitime. Il ne passe pas même pour tel parmi le peuple, parce qu'il n'est pas envoyé par l'Eglise, et qu'il n'en a reçu aucun pouvoir; il ne peut par conséquent agir en curé, ni rendre par sa présence aucun mariage valide. C'est une règle du droit, que, quand un juge passe ses pouvoirs, son jugement est nul : *Factum à judice quod ad officium ejus non pertinet, ratum non est* (D. de Reg. jur. 170.)

Digitized by Google

Une personne mariée de bonne foi avec un empêchement dirimant, dès qu'elle connaît par la suite la nullité de son mariage, ne peut plus, en aucune manière, user du droit que donne aux époux un mariage bon et valide; autrement elle se rendrait coupable du péché de fornication.

Si l'empêchement dirimant vient à la connaissance du public, les parties doivent se séparer non-seulement de lit, mais encore d'habitation, jusqu'à ce qu'après avoir obtenu dispense, elles contractent de nouveau en face de l'Eglise avec les solennités requises, afin que le public soit certain de la validité de leur mariage. Si l'empêchement dirimant est secret, il suffit que les parties gardent la continence en vivant comme frères et sœurs; elles ne sont pas obligées de se séparer d'habitation, ni de se présenter devant leur propre curé pour contracter de nouveau; mais après avoir obtenu dispense de l'empêchement, elles se contenteront, pour réhabiliter leur mariage, de renouveler en particulier entre elles leur mutuel consentement.

On ne doit point demander, sans de bonnes raisons, dispense des empêchements avant le mariage.

On ne peut douter que l'Eglise n'ait le pouvoir de dispenser de ses lois, parce qu'on ne peut douter que le législateur ne soit maître de sa loi pour pouvoir en dispenser quelques-uns de ses sujets, avec la même facilité et la même autorité qu'il l'a faite, lorsqu'ils ont de bonnes et valables raisons pour y être soustraits. Je dis *de bonnes et valables raisons*, parce que, comme les lois d'un corps aussi sage que l'Eglise ne se font que pour son utilité, elle n'en dispense point sans cause légitime; mais si la gloire de Jésus-Christ et l'intérêt de la religion l'exigent, elle est en droit de lever, pour le bien de quelques-uns de ses enfants, les défenses qu'elle a faites pour le bien commun de tous les fidèles.

L'Eglise n'a jamais regardé comme légitimes les dispenses accordées sans raison suffisante, et qui ne sont ni nécessaires ni utiles : « Je ne suis pas assez peu instruit, disait saint Bernard au pape « Eugène IV, pour ne pas savoir que vous êtes établi dispensateur « pour édifier et non pas pour détruire.... Lorsque la nécessité « presse, la dispense est excusable; elle est louable quand l'utilité « la demande, J'entends l'utilité commune de l'Eglise, et non la « propre utilité des particuliers. »

Tous les docteurs de l'Eglise et tous les conciles ont tenu le même langage.

Et en effet, comment s'imaginer que les évêques assemblés dans les conciles généraux ou particuliers aient pris tant de peine à faire des canons, apporté tant de circonspection, prononcé tant

Digitized by Google

d'anathèmes contre ceux qui ne les observaient pas, et qu'en même temps ils aient cru qu'on pouvait en dispenser tant et si souvent qu'on voudrait, et sans autre raison que celle d'une coutume que la cupidité ou la corruption aurait introduite ?

Ceux donc qui demandent des dispenses sans raison, qui veulent, à quelque prix que ce soit, les obtenir, qui pressent, qui sollicitent, qui exagèrent le prétendu besoin qu'ils en ont, ne sont pas en sûreté de conscience, et se rendent très-coupables aux yeux de Dieu.

Quant aux raisons suffisantes pour la validité d'une dispense, on ne peut donner là-dessus des règles générales; il faut avoir égard au temps, à la nécessité, à l'utilité, au mérite même et à la condition des personnes. Ceux qui sont dans ce cas ne doivent point se conduire par eux-mêmes, mais consulter leur pasteur, ou leur directeur, qui jugera si les raisons qu'ils allèguent sont suffisantes, et s'ils ont lieu d'attendre qu'on y aura égard.

Mais une observation très-essentielle au sujet des dispenses, c'est qu'elles sont nulles, 1° quand elles sont *obreptices*, c'est-à-dire lorsqu'on a exposé dans la supplique, en les demandant, ou glissé quelque chose d'essentiellement faux dans le fait, et qui le change entièrement; ou dans la cause, c'est-à-dire quand la cause finale qui est destinée à porter le supérieur à dispenser plus facilement, et sans laquelle il ne dispenserait pas, est fausse.

2° Quand elles sont *subreptices*, c'est-à-dire lorsqu'on a supprimé dans la supplique quelque chose de vrai que le droit ou l'usage exige qu'on exprime.

Concluons de ces principes généraux, M. F. qu'un chrétien qui veut attirer la bénédiction de Dieu sur le mariage qu'il désire contracter, ne doit jamais demander des dispenses, je ne dis pas seulement sur des raisons fausses, mais même sur des raisons frivoles et insuffisantes, parce que les dispenses se donnant, en quelque sorte, à la dureté du cœur, et faisant une plaie à la discipline, il faut que le bien qui en doit naître dédommage l'Eglise de ce qu'elle souffre en les accordant. Par cette raison ceux qui, pour des motifs convenables, ont été dispensés des lois générales, doivent pratiquer d'un autre côté des bonnes œuvres de surérogation, surtout des aumônes plus abondantes, afin d'édifier l'Eglise, de la consoler de sa condescendance à se relâcher de sa discipline, et de faire servir ses grâces à la sanctification et au salut de ses enfants. *Amen.*

Digitized by Google

CLXXXVIII. DISCOURS.

DES EMPÊCHEMENTS PROHIBITIFS DU MARIAGE.

Omnia honestè et secundùm ordinem fiant.

Que toutes choses se fassent avec décence et suivant les règles établies. (I. Cor. 14. v. 40.)

Le sacrement de mariage est un de ceux où il se rencontre de plus grandes difficultés : on y commet aisément de grandes fautes, et on ne les répare qu'avec beaucoup de peine. Le seul moyen de les prévenir est de s'instruire avec soin des règles et des formalités dont la connaissance est absolument nécessaire pour procéder à sa célébration avec toute la prudence et l'exactitude qu'il exige. Nous avons déjà commencé à expliquer ces différentes formalités, dont le défaut ne peut que troubler la tranquillité des mariages, lorsque la justice est contrainte de casser ceux qui ont été contractés contre les lois de l'Eglise et de l'état; nous avons condamné les mariages clandestins, et démontré que les chrétiens des premiers siècles se sont toujours mariés en face de l'Eglise, et ont reçu la bénédiction nuptiale d'un prêtre; nous avons donné aux fidèles une idée suffisante des empêchements dirimants qui se présentent plus ordinairement, lesquels rendent les mariages absolument nuls et invalides quant au lien conjugal; nous leur avons tracé la conduite qu'ils doivent tenir, si, après avoir contracté mariage de bonne foi, ils viennent à découvrir dans la suite qu'il y avait quelque empêchement dirimant; nous les avons de même avertis qu'ils ne doivent jamais demander, avant le mariage, dispense d'aucun empêchement sans des raisons bonnes et valables. Il nous reste à parler des empêchements prohibitifs, de la publication des bans et des fiançailles.

Les empêchements prohibitifs du mariage, qu'on nomme aussi simplement *empêchants*, sont ceux qui, sans toucher à la validité du mariage, le rendent seulement illicite; de manière qu'en célébrant des noces nonobstant un de ces obstacles, le sacrement est bien contracté quant au lien, mais la célébration en devient très-criminelle, et l'on commet un grand péché.

Il y a trois empêchements prohibitifs : le vœu, la défense de l'Eglise et les fiançailles.

1.° Quoique les vœux simples de chasteté, de célibat ou d'entrée

Digitized by Google

ou religion n'obligent pas moins devant Dieu que les vœux solennels, ils ne rendent point le mariage invalide comme ces derniers. On pèche cependant en se mariant, lorsqu'on s'est lié par des vœux de cette espèce, et c'est une offense grièvе de violer la promesse que l'on avait faite à Dieu de vivre dans la continence. Le vœu simple, dit saint Antonin (S. Anton. part. 3. tit. 1. cap. 16. sess. 1.) ou de chasteté, ou d'entrée en religion, n'empêche pas la validité du mariage; mais il le rend illicite et criminel. Quiconque s'étant engagé de la sorte, use des droits du mariage, commet chaque fois un sacrilége, à moins qu'il n'ait été relevé de son vœu par une dispense de l'Eglise. Il n'est excusable que quand l'autre partie exige le devoir conjugal, dont elle ne peut pas être privée sans injustice. On enjoint des pénitences convenables et canoniques à ceux qu'on dispense des vœux simples de chasteté, commuant ces vœux en bonnes œuvres équivalentes. Au reste, personne ne doit faire de ces sortes de vœux légèrement et sans réflexion, et qu'après avoir consulté un directeur vertueux, prudent et éclairé, et de qui on soit parfaitement connu.

2° Par l'empêchement de la défense de l'Eglise on entend, 1° la défense que l'Eglise fait de se marier ailleurs que dans l'*église paroissiale* sans une permission spéciale; 2° l'excommunication : l'Eglise défend aux excommuniés la réception des sacrements, et par conséquent de se marier; outre que le sacrement de mariage est un sacrement des vivants, qui suppose la vie de la grâce dans ceux qui s'en approchent, sous peine de profanation et de sacrilége; 3° le temps, c'est-à-dire qu'il est défendu de se marier depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au jour de l'Epiphanie inclusivement, et depuis le premier jour de Carême jusqu'au jour de *Quasimodo* inclusivement.

L'Eglise, en défendant les noces pendant l'Avent et le Carême, a voulu défendre non-seulement la solennité des noces, mais encore les noces en elles-mêmes. Le pape Nicolas I, en répondant aux Bulgares, distingue les noces de la solennité et des pompes qui ont coutume de les accompagner; il défend et les noces et les pompes; d'ailleurs on doit s'attacher plus à l'esprit de la loi qu'aux paroles : or, l'esprit de la loi dans cette défense est de séparer les fidèles de tout ce qui peut altérer en eux l'esprit de gémissement, de prière, de pénitence pendant l'Avent et le Carême. Il suit de là que ceux à qui l'Eglise, pour causes légitimes, permet de se marier dans le temps interdit, doivent le faire sans bruit, sans danses, sans pompes, et le matin à l'heure où l'église est le moins fréquentée; en sorte qu'il n'y ait, autant que faire se pourra, que les personnes nécessaires pour la validité du mariage.

Digitized by Google

3° Les mariages des catholiques avec les hérétiques ont toujours été défendus par les canons dans toute l'Eglise. On lit ces défenses dans le concile d'Elvire, dans celui de Laodicée, dans le troisième de Carthage, et dans le concile général de Chalcédoine. (Can. 16. can. 10. can. 21. can. 14.) Dans l'église grecque la discipline est plus sévère que dans la latine; car non-seulement le mariage d'un catholique avec un hérétique est défendu et illicite, mais il est de plus nul et invalide : *Segregetur, nuptiæ irritæ ducantur, nefarium matrimonium dissolvatur.* (Quinifext. in trullo. can. 72.)

Ces défenses de l'Eglise sont fondées, 1° sur le droit naturel, qui oblige un catholique à ne pas exposer au péril sa foi, ni celle des enfants qu'il pourrait avoir;

2° Sur le droit divin, qui défend de donner lieu à la profanation d'un sacrement, comme il arrive quand on se marie avec un hérétique; car si les parties en sont les ministres, le catholique l'administre et le reçoit d'une personne indigne; si c'est le prêtre, le catholique est cause qu'il l'administre à une personne qui en est indigne à cause de son hérésie;

3° Sur les anciens canons de l'Eglise tant grecque que latine.

En vain dira-t-on : Si la mère est hérétique, elle peut convenir qu'elle élèvera les filles dans la secte à laquelle elle est attachée, et que son époux qui est catholique élèvera les garçons dans la foi catholique. Il est aisé de voir qu'un tel pacte est toujours condamnable en lui-même, parce qu'un père ou une mère catholique ne peut pas convenir de donner une partie de ses enfants à Dieu, et de livrer l'autre au démon.

Les formalités que l'Eglise veut qu'on observe avant le mariage, sont la publication des bans et l'assurance de la liberté des parties.

1° La coutume d'annoncer publiquement les mariages qu'on doit célébrer, est fort ancienne dans l'Eglise. Le concile de Latran, tenu sous Innocent III, en a fait une loi générale qui a été renouvelée par le concile de Trente (Sess. 24. cap. 1. de Reform. Matrim.) Cette discipline a été jugée nécessaire pour empêcher les mariages clandestins, et découvrir si les personnes qui veulent se marier ne sont liées d'aucun empêchement.

La publication des bans n'est donc pas une vaine formalité. Si elle n'était pas de la dernière conséquence, aurait-elle été ordonnée aussi expressément par plusieurs conciles, tant généraux que particuliers ? d'où il suit qu'on doit être surpris de voir que la plupart de ceux qui se marient aujourd'hui, même des conditions inférieures, se croient déshonorés s'ils n'obtiennent une dispense de bans, et sont offensés quand on la leur refuse : comme si c'était une disposition digne d'un sacrement comme le mariage, de vouloir le

Digitized by Google

recevoir en commençant par violer les lois de l'Eglise, ou par s'en faire dispenser sans raison légitime. Aussi, quand des personnes reconnaissent après leur mariage qu'il y avait quelque empêchement public qu'elles ignoraient alors, elles sont censées avoir contracté de mauvaise foi, lorsqu'elles n'ont pas fait publier leurs bans, parce qu'elles ont omis le moyen le plus propre à le découvrir.

Les causes légitimes qui autorisent ordinairement la demande des dispenses de bans, sont, 1° la crainte des oppositions sans fondement qui feraient retarder un mariage; 2° la crainte qu'une des parties, par légèreté, ne change de sentiment; 3° la nécessité où se trouve une des deux de faire un voyage pressé qui ne lui permet pas d'attendre le temps nécessaire pour les trois publications; 4° la proximité du temps de l'Avent ou du Carême; 5° enfin la crainte de quelque grand dommage, soit spirituel, soit temporel, si le mariage se diffère pour la publication des trois bans. Les paroissiens devraient faire part à leur curé des raisons qu'ils ont de demander cette dispense, afin que, s'il les trouve bien fondées, il puisse en faire son rapport à l'évêque en les lui demandant; et par conséquent il serait à propos qu'on refusât ces dispenses, lorsque les curés ne certifient pas par écrit que les raisons alléguées pour les obtenir sont véritables.

2° Avant de faire la proclamation des bans, on doit être bien assuré de la liberté et du consentement des parties contractantes, et surtout des mineurs, pour empêcher que ceux qui ont autorité sur eux, ne les contraignent injustement à se marier contre leur volonté. Si les parties ne consentent au mariage qu'avec répugnance, et pour ne pas déplaire à leurs parents, tuteurs ou curateurs, ou dans la crainte d'éprouver leur indignation, on se donnera bien de garde de publier les bans, parce que c'est une injustice atroce et un très-grand crime de gêner les parties dans un engagement d'où dépend leur salut éternel.

Les fidèles sont étroitement obligés de révéler au curé ou à l'évêque les empêchements qu'ils savent être aux mariages dont ils entendent ou apprennent la publication : il n'y a pas de doute qu'ils n'y soient tenus sous peine de péché mortel. L'Eglise l'ordonne expressément sous peine d'excommunication : il s'agit donc d'un devoir essentiel. La matière est d'ailleurs importante : il s'agit du salut des âmes, d'empêcher la profanation d'un sacrement, et tous les maux qui sont la suite d'un crime si énorme : le trouble des familles, le chagrin et le mauvais ménage de ceux qui veulent s'épouser, et le déshonneur des enfants qui, naissant d'un mariage nul, seraient regardés dans le monde comme illégitimes. Il s'agit aussi d'empêcher l'injustice qu'une des deux personnes qui vont se

Digitized by Google

marier ferait à l'autre, qui peut-être ne sait pas cet empêchement.

L'Eglise exigeant généralement et sans distinction qu'on lui découvre tout ce qui peut former obstacle au mariage qu'elle annonce, on est obligé d'aller révéler ce que l'on sait, quand même on ne serait pas de la paroisse où se fait la publication des bans : les parents même et les alliés sont obligés à cette révélation.

On doit révéler l'empêchement qu'on sait être à un mariage, le plus tôt qu'il est possible, afin d'empêcher que les parties ne fassent des dépenses, et ne continuent inutilement de faire publier les autres bans, parce que cela peut faire tort à ces personnes. Si l'on savait que les parties dussent se marier avec dispense des trois proclamations, on serait obligé d'aller révéler cet empêchement par motif de religion et de charité : par religion, pour empêcher la profanation du sacrement, et par charité, pour faire connaître aux parties un empêchement que peut-être elles ignorent.

Nous finirons ce qui regarde les empêchements du mariage, en expliquant en peu de mots celui des fiançailles.

Les fiançailles ne sont autre chose qu'une promesse d'un mariage qui doit s'exécuter à l'avenir. Quoique les fiançailles ne soient point absolument nécessaires, elles sont requises dans le diocèse de Genève.

Celui donc qui a été fiancé validement, c'est-à-dire sans aucun empêchement, ne peut se marier à une autre femme, à moins que l'Eglise ne l'ait déchargé de cette obligation, ou que les parties ne se soient volontairement rendu leurs promesses. Il est de droit naturel qu'on tienne sa parole; et si on y a ajouté le serment, comme on le pratique dans ce diocèse, dans la cérémonie des fiançailles, on est parjure si on la viole. C'est pourquoi ni le Pape, ni les évêques, ne peuvent point *par grâce* dispenser de cet empêchement, parce qu'ils ne le pourraient faire sans se rendre complices du parjure, et qu'au préjudice de la personne avec qui on aurait pris cet engagement.

Dans ces occasions il faut, ou que les parties se rendent volontairement leur parole, ou que l'official en décharge une partie pour une cause de droit, ou que le même official, quand il n'y a pas de cause, déclare par *tolérance* que la partie est déchargée de sa parole. On dit, par *tolérance*, parce que l'Eglise n'en agit ainsi que pour empêcher que de tels mariages n'aient de mauvaises suites; encore leur impose-t-elle pour lors des pénitences, pour les punir de ce que sans raison elles violent leur parole et la sainteté du serment.

Concluons, M. F. ces instructions sur le mariage par où nous les avons commencées, et puisque nous avons parlé d'abord à ceux

Digitized by Google

qui méditent de s'engager dans cet état, et ensuite à ceux qui ont déjà pris leur parti, donnons à tous en peu de mots des avis salutaires. Vous qui n'êtes pas encore engagés, priez Dieu qu'il vous éclaire sur un choix de cette importance, pour prendre la personne avec laquelle il sait que vous opérerez votre salut en paix. Préparez-vous par des exercices de piété à une alliance où tout doit être pur; puisque entrer par le crime dans un état saint est une source de malédictions de la part de Dieu. Et vous qui êtes déjà unis par des nœuds sacrés qui forment des liens indissolubles, pratiquez la patience, la chasteté, toutes sortes de bonnes œuvres; évitez tout ce qui pourrait vous désunir en mille contradictions, dont la vie n'est que trop souvent traversée, et gardez surtout la tempérance, selon l'avis de saint Paul, puisque le mariage doit être traité en tout avec honneur, *honorabile connubium in omnibus.* Si par votre imprudence vous vous y êtes engagés sans avoir consulté le Seigneur, réparez ce défaut par de dignes fruits de pénitence, en acceptant vos disgrâces comme de justes châtiments de vos fautes; et la grâce de Dieu y suppléera pour vous faire parvenir heureusement à la société des saints dans la gloire. *Amen.*

CLXXXIX. DISCOURS.

DE LA NATURE DE LA PRIÈRE ET DE SES ESPÈCES.

Orationi instate, vigilantes.

Veillez et persévérez dans la prière. (Colos. 4. v. 2.)

Il n'est rien de si grand dans la religion, M. F. que la grâce et la prière. La grâce fait descendre Dieu dans le cœur de l'homme; la prière élève l'homme dans le sein de Dieu. La grâce rend l'homme obéissant à Dieu; la prière rend Dieu obéissant à l'homme. La grâce brise la dureté du cœur de l'homme; la prière arrache la foudre des mains de Dieu : par l'une le pécheur est converti; par l'autre le ciel est désarmé : par l'une Dieu triomphe de l'homme; par l'autre l'homme triomphe de Dieu même. En un mot, si, comme l'on n'en peut douter, la grâce est l'unique source du salut, la prière est l'unique moyen qui puisse attirer en nous la grâce. Je viens donc vous exhorter à prier, et vous faire sentir tout à la fois, et le besoin que vous en avez, et l'artifice saint dont vous devez vous servir pour être exaucés. Mon dessein est, dans les in-

Digitized by Google

structions que nous allons commencer sur cette matière, de combattre les dangereuses erreurs qui sont dans la religion, savoir principalement, le mépris et l'abus de la prière. Vous ne priez pas, ou vous priez mal. Vous ne priez pas : j'établirai la nécessité indispensable dans laquelle vous êtes de prier. Vous priez mal : je vous apprendrai la méthode de bien prier. Avant tout nous parlerons de la nature de la prière et de ses différentes espèces.

La prière est proprement, selon saint Thomas (2. 1. Quæst. 84. art. 3.) un acte de religion par lequel nous nous soumettons à Dieu, et déclarons que nous avons besoin de son secours et de son assistance, comme étant l'auteur de tous les biens, et tout-puissant pour pourvoir à tous nos besoins; ou bien, selon quelques autres théologiens, la prière est un épanchement de cœur à Dieu pour expliquer nos besoins, et lui demander du soulagement dans nos misères. En ce sens la prière renferme la connaissance de nos nécessités, et le désir d'en être délivrés, qui nous fait recourir à Dieu qui seul peut y remédier.

La prière, selon saint Thomas, appartient à la religion et à la charité, car la religion nous commande de prier Dieu; c'est un devoir et un hommage que nous lui rendons comme à l'auteur de tout bien; mais la charité nous ordonne de lui demander ce qu'il faut. C'est pour cela que saint Paul dit (Rom. 8. v. 26.) que le Saint-Esprit, qui est le principe de la charité, prie pour nous, c'est-à-dire, nous fait prier avec de saints gémissements.

Nous pouvons demander au Seigneur nos besoins de deux manières différentes. La première, par un entretien purement intérieur avec Dieu, par une union intime avec lui, et par un désir ardent de lui plaire; et cette prière est appelée par les saints Pères *la prière* ou *l'oraison mentale*, parce que la langue n'y a point de part, et qu'il faut que Dieu soit toujours présent à l'esprit. La seconde est une exposition verbale à Dieu de ses propres besoins, ou de ceux du prochain, avec le désir d'obtenir par Jésus-Christ de sa bonté toute-puissante les secours qu'on lui demande; et cette prière est appelée *prière vocale :* l'une et l'autre sont nécessaires, quoi qu'en pensent les gens du monde, qui s'imaginent que la prière mentale ne convient qu'aux personnes qui aspirent à la plus haute perfection.

En effet, comment l'homme pourra-t-il découvrir les ténèbres de son esprit, les plaies de son cœur, les dangers des occasions funestes à la vertu, la nécessité continuelle et absolue de la protection divine, s'il ne pense et ne s'entretient pas avec lui-même devant Dieu de toutes ces choses avant de réclamer le secours de cet Etre suprême? Un malade se contente-t-il, à la vue de son médecin,

Digitized by Google

de lui dire en général qu'il est malade? Ne faut-il pas qu'il lui explique les douleurs qu'il ressent, les causes de sa langueur, de sa faiblesse, et le fond de son tempérament? Or, cet exposé ne peut se faire sans y avoir pensé : le médecin ne saurait contribuer à la guérison de ce malade qu'après cette explication; par conséquent il est nécessaire, avant que d'adresser à Dieu ses prières, d'avoir pensé aux besoins qu'on doit lui demander. Et qu'on ne dise pas que, Dieu connaissant mieux que nous nos besoins, il est inutile de les lui exposer : lui-même nous recommande (Matth. 26. v. 41.) de veiller et de prier, parce qu'il veut que nous l'honorions, que nous le regardions comme notre maître et notre souverain, que nous reconnaissions en toute occasion le souverain domaine qu'il a sur nous, et que nous le pressions d'avoir pitié de nous. C'est ainsi que priait David : « Je répands, dit-il (Ps. 141. v. 3.) ma « prière à la vue de mon Seigneur, et je lui fais entendre l'affliction de mon âme. Mon Dieu, sauvez-moi, et me délivrez de mes « misères. (Ps. 76. v. 7.) J'ai médité dans mon cœur; j'étais pendant la nuit tout occupé à fouiller et à connaître les détours de « mon esprit. »

Pensez toujours aux commandements que Dieu vous fait, dit le Sage. Et d'où viennent tous les maux qui inondent la face du christianisme? N'en cherchons point d'autre cause que le défaut de réflexions (Jerem. 12. v. 11.) : *Desolatione desolata est omnis terra, quia nullus est qui recogitet corde.* Enfin, sans l'oraison mentale, c'est-à-dire, sans la méditation, comment s'exercera-t-on continuellement à acquérir les vertus de Jésus-Christ, sa douceur, sa patience, son humilité, sa pauvreté, son obéissance? Le seul moyen donc d'arrêter le cours des désordres qui règnent dans le monde est l'usage fréquent de la prière mentale et de la méditation des vérités éternelles; car il serait impossible de se laisser aller au péché, si l'on pensait et si l'on réfléchissait tant soit peu sur son énormité et sur ses suites, sur ses fins dernières et sur la nature de l'Etre infini qu'il outrage et dont il arme la vengeance. Tous les chrétiens doivent donc se faire une loi de ne jamais passer aucun jour de leur vie sans réfléchir sur quelque vérité importante de la religion. Hélas! ils trouvent tant de temps pour vaquer à leurs affaires, à leur négoce, à leurs plaisirs; regretteront-ils toujours d'employer quelques moments pour assurer leur salut éternel?

Quoique les paroles que la bouche prononce ne servent de rien quand le cœur ne prie pas, comme nous allons le prouver, il est cependant à propos de joindre la prière vocale à la mentale; 1° parce que l'homme doit glorifier Dieu non-seulement dans son âme, mais encore dans son corps, puisque Dieu est également l'auteur et le

Digitized by Google

créateur de l'un et de l'autre ; 2° parce qu'il ne suffit pas de croire dans le fond du cœur que Dieu est la source et l'origine de tout bien, mais parce qu'on est dans l'obligation de le confesser et de le reconnaître publiquement ; 3° parce qu'il y a plusieurs personnes qui sont beaucoup moins sujettes aux distractions, lorsqu'elles prononcent des prières vocales.

D'abord, on ne prie pas, dit saint Augustin, quand ce n'est pas le cœur qui prie ; et comme le Seigneur ne demande que notre cœur, il n'y a aussi que ce même cœur qu'il écoute : ainsi nous pouvons, en faisant à Dieu de longues et fréquentes prières, être muets devant lui, comme nous pouvons crier vers Dieu sans aucun mouvement des lèvres. Pourquoi criez-vous vers moi, disait un jour le Seigneur à Moïse, lorsque Moïse n'ouvrait pas même la bouche, mais que Dieu voyait toute la préparation de son cœur, et son zèle ardent pour Israël (Exod. 14. v. 15.), *Quid clamas ad me?* Lors donc que nous prions, M. F. c'est notre cœur qui doit prier en nous, un cœur qui sent ses besoins, que sa misère presse, et que la vue du péril épouvante. C'est du fond d'un cœur affligé de ses fautes, touché de ses crimes, pénétré des bontés de Dieu, tout plein d'amour et de reconnaissance pour son libérateur, que nos prières doivent s'élever vers le ciel. Mais est-ce ainsi que nous prions ? Nous employons les termes tantôt du lépreux, tantôt de l'aveugle-né de l'Evangile ; mais sommes-nous animés des mêmes sentiments ? Les paroles de David sont incessamment dans notre bouche ; mais ces paroles qui sont l'expression même de la charité, de la ferveur et de la pénitence, nous les prononçons avec un cœur froid ; elles ne laissent après elles ni trace, ni impression de vertu dans nos âmes, et n'opèrent aucun changement dans notre conduite. Lorsque la prière part du cœur, elle est toujours fervente : le cœur ne connaît point de tiédeur, de froideur et de négligence. La femme chananéenne parle, il est vrai ; mais elle parle du cœur : elle crie de bouche, *clamavit ;* mais le gémissement de son cœur est bien plus puissant que le cri de ses lèvres : elle pleure, mais ses larmes ne sont qu'une faible expression de l'affection et de l'ardeur de son cœur : ses plaintives paroles frappent les oreilles de Jésus-Christ ; mais les soupirs tendres de son cœur ouvrent aux yeux de son Sauveur un spectacle bien plus digne de sa bonté, et sa ferveur fait tout le mérite de sa prière.

Et certes, ce qui rend la ferveur si essentielle à la prière, c'est la nature des biens que nous demandons à Dieu. Quoi ! nous sollicitons la possession des biens éternels, le secours de la grâce du Sauveur, la persévérance dans son service ; pouvons-nous donc demander des biens si précieux, si estimables, et seuls capables

Digitized by Google

de nous rendre à jamais heureux, avec froideur et négligence ? Le cœur tout entier, est-ce trop pour demander ce qui seul peut le satisfaire et remplir ses désirs ? Est-ce donc ainsi qu'on prie quand il s'agit des biens de la terre ? n'est-ce pas le cœur et tout le cœur qui presse, qui sollicite ? Est-on aussi indifférent, aussi insensible quand on demande quelque faveur, quelque grâce temporelle à un grand, que quand on en demande d'éternelles à un Dieu ?

Il y a cinq sortes de prières : l'adoration, la louange, la demande, l'action de grâces et l'offrande.

1° L'adoration est le culte ou l'hommage qui est dû *à Dieu seul* à cause de son excellence surnaturelle et de son élévation au-dessus de tout, et qu'il est notre Créateur et notre souverain Seigneur. L'adoration est de précepte divin, et ce précepte est compris dans la défense du culte des idoles, portée par le premier commandement du Décalogue ; parce que Dieu, en défendant le culte des idoles, a ordonné en même temps le vrai culte qui doit lui être rendu. L'adoration est de deux sortes : l'intérieure et l'extérieure. Par la première on adore Dieu en esprit et en vérité, c'est-à-dire en s'attachant à lui par la foi, l'espérance et la charité. Par la seconde on témoigne à Dieu le respect que nous avons pour lui, soit en nous prosternant, soit par quelques autres actions du corps qui marquent que nous nous humilions devant lui, et que nous lui adressons nos prières. Cette adoration extérieure est le principe de tout le culte extérieur de la Religion.

Quelles sont, M. F. les idées que la foi nous donne du Dieu que nous devons adorer, sinon celles d'un Etre souverain, principe de tout, lui-même sans principe, supérieur à tout, indépendant de tout ; qui n'empruntant sa grandeur d'aucune chose créée, et se suffisant à lui-même de toute éternité, trouve dans son propre sein l'éternelle béatitude d'un Etre suprême, auteur de l'univers qu'il a créé par sa parole, qu'il gouverne par sa sagesse, qu'il soutient par sa puissance ; d'un être qui remplit tous les lieux par son immensité, qui renferme tous les temps dans son éternité ; d'un être qui est le Roi immortel, par qui les rois règnent, devant qui les nations et toutes les puissances de la terre sont comme un filet d'eau, un grain de poussière ; d'un être devant qui le ciel fuit, l'enfer frémit, la terre tremble ; d'un être enfin qui n'a point été fait, qui a tout fait, pour qui tout a été fait, seul et unique principe, seule et unique fin de tout.

De ces grands principes de la foi, admis par la raison même, il s'ensuit, dit saint Augustin, que nous devons à cet Etre suprême un hommage d'adoration comme à notre Créateur et souve-

Digitized by Google

rain Seigneur. Or, ce n'est que par la prière que nous pouvons remplir ce devoir si essentiel de la créature. C'est dans la prière que l'âme, seule avec Dieu, éclairée de la lumière céleste, regarde avec étonnement le néant du monde et son néant propre; qu'elle se laisse pénétrer de la majesté de l'Etre suprême qu'elle adore et qu'elle tâche d'honorer par les plus profonds abaissements. Mais que de chrétiens même qui, ne pouvant ignorer la grandeur, la souveraineté, la puissance et la majesté de Dieu, passent les jours, les semaines, les mois, les années entières sans lui rendre ni culte ni hommage, c'est-à-dire sans faire presque aucune prière! Est-il un Dieu pour eux dans le monde? Non, dit saint Paul, (Eph. 2. v. 12.) il n'y en a point: *Sine Deo in hoc mundo.* Ils n'y sont cependant, ô Dieu! que par votre puissance; ils n'y vivent que de vos bienfaits; tout ce qu'ils ont, soit avantages de la nature, soit biens de la fortune, sont autant de présents de votre main libérale. Mais le dirai-je, Seigneur? plus vous les rendez heureux, plus ils se rendent ingrats; plus ils reçoivent de vous, et moins ils pensent à vous: *Sine Deo in hoc mundo.* Ils ont des amis qu'ils entretiennent, des protecteurs qu'ils cultivent, des grands qu'ils honorent, des puissants qu'ils respectent; mais ils n'ont point de Dieu qu'ils glorifient et qu'ils prient: *Sine Deo in hoc mundo.*

Le fils honore son père, dit Dieu par son prophète (Malach. 1. v. 6.) le serviteur révère son seigneur; mais où est l'honneur que l'on me rend en qualité de père et de maître: *Ubi est honor meus?* O malheur! ô plaie fatale de l'Eglise! ô siècle incrédule et impie! que tu mérites de larmes! Ces hommes de nos jours, devenus semblables aux animaux dénués de raison, n'ont plus d'autres dieux que leurs passions: la source de la grâce est entièrement tarie; le commerce entre Dieu et l'homme est tout à fait rompu; l'exercice le plus essentiel de la créature, la prière publique a été abolie. Heureusement, une impiété si incroyable n'a pu prendre racine chez un peuple qui se glorifie de ses lumières, et qui, en admettant les systèmes les plus absurdes, les plus révoltants et les plus opposés au bon sens et à la raison, s'imagine follement de régénérer le genre humain, et de n'avoir secoué que le joug des préjugés et de la superstition. Ah! hommes impies et insensés, sans foi, sans religion, sans Dieu, à quel déplorable aveuglement en êtes-vous venus? Dieu est votre créateur, et vous ne l'adorez pas; il est votre bienfaiteur, et vous ne le remerciez pas; cendre et poussière, vous ne vous humiliez pas en présence de la main puissante qui vous a tirés du néant; créature ingrate, vous êtes insensible aux bienfaits dont sa main libérale vous a comblée; vous

Digitized by Google

avez rejeté votre Dieu, vous avez méconnu votre père. Ah ! que vous méritez bien le sort affreux qui vous a été réservé ! que vous méritez bien de ne plus trouver dans le Tout-Puissant qu'un juge irrité, qui vous fasse sentir à jamais, ainsi qu'aux anges rebelles, le poids affreux et épouvantable de sa colère et de ses vengeances !

2° La louange est une prière par laquelle nous louons Dieu, à cause de ses perfections infinies.

Que le Seigneur est grand, M. F. ! que peu de pensées atteignent jusqu'à lui ! la seule chose qu'il est donné de bien comprendre en lui, est qu'il est incompréhensible. Le peu que j'entrevois de sa grandeur est un poids qui m'accable. Je suis ébloui de ce rayon de gloire qui vient percer le nuage où réside sa divine Majesté ; je perds la témérité de célébrer ses perfections infinies, et je ne puis que m'écrier avec le Sage : Que pourrions-nous dire à sa gloire ? elle est infiniment au-dessus de ses œuvres et de nos faibles éloges. Qui pourrait le voir ou le peindre tel qu'il est en lui-même ? Hélas ! à peine connaissons-nous un petit nombre de ses ouvrages, et ceux que nous ne connaissons pas sont encore plus grands. O Dieu ! quel est le Dieu semblable à vous, qui pourra vous être comparé : *Quis Deus magnus sicut Deus noster ?* Quel autre que vous doit être l'objet de nos hommages et de nos louanges ?

Que toute la nature, ô Dieu seul puissant, seul maître du ciel et de la terre ! que tous les êtres sortis de vos mains s'unissent à moi pour chanter vos louanges. Cieux, astres éclatants, qui ornez le firmament ou qui éclairez la terre, brillants du jour, ténèbres de la nuit, bénissez le Seigneur ; bénissez-le, nuages répandus dans les airs, soit que vous deveniez une douce rosée, ou que vous fondiez en pluie ; soit que vous ameniez la neige et les frimas, ou que, dans les chaleurs de l'été, vous portiez dans votre sein la grêle, les éclairs et la foudre ; bénissez le Seigneur, ô vous ! terre, et tout ce qui la compose, fleuves, fontaines qui l'arrosez, métaux renfermés dans son sein, plantes innombrables qui croissez dans les campagnes ; et vous, animaux divers qui peuplez les airs, les champs et les eaux, bénissez-le ; anges du ciel, enfants des hommes, princes et peuples, serviteurs de Dieu, et vous prêtres du Très-Haut, célébrez ses merveilles, et faites un concert de louanges magnifiques. Chantez, vous tous, M. F. les louanges du Seigneur, parce qu'il est bon, et que ses miséricordes sont éternelles ; que chacun de vous s'empresse de lui dire : Désormais, Seigneur, je veux vous consacrer entièrement mes vœux, mes sentiments et mes pensées ; viles créatures, non, vous ne partagerez plus mon cœur ; fuyez, biens de la terre, honneurs, ta-

Digitized by Google

lents, richesses, gloire, plaisirs, je vous méprise : comme le prophète, je ne demande plus qu'une chose, ô mon Dieu ! et je ne cesserai de vous la demander : c'est d'habiter éternellement dans votre maison, et de goûter le bonheur ineffable de vous y voir face à face, et de vous y louer dans tous les siècles des siècles.

Amen.

CXC. DISCOURS.

SUITE DES ESPÈCES DE LA PRIÈRE ET DE SA NÉCESSITÉ.

Petite, et accipietis.

Demandez, et vous recevrez. (JOAN. 16. v. 24.)

RIEN ne prouve mieux la bonté de Dieu que le précepte qu'il fait à tous les hommes d'avoir recours à lui dans leurs besoins, et de lui demander par la prière les grâces qui leur sont nécessaires, avec la ferme confiance qu'ils les obtiendront. La prière est le fondement de toute la piété chrétienne ; c'est par son moyen que l'on obtient le salut ; et comme Dieu commande à tous les hommes de le prier, conséquemment tous les hommes peuvent être sauvés. La prière est non-seulement un acte de religion par lequel on honore le Seigneur, et un hommage qu'on rend à sa souveraine Majesté ; c'est encore un aveu sincère qu'on lui fait de sa dépendance, de sa misère, de son néant, de son impuissance, et du besoin continuel qu'on a de sa grâce pour pouvoir faire le bien qu'il commande. Ce n'est donc pas assez d'adorer le Seigneur, de lui rendre le culte suprême qui lui est dû comme à l'auteur et au souverain Seigneur de toutes choses ; il ne suffit pas même de chanter ses louanges, de célébrer sa gloire et ses grandeurs ; faibles comme nous sommes pour marcher dans les voies de la vertu, plus faibles encore quand il s'agit de nous soutenir contre les attraits du vice, nous devons lever sans cesse nos yeux et nos mains vers le trône de la miséricorde divine, pour demander les secours nécessaires, afin de résister à tant d'ennemis visibles et invisibles qui nous attaquent de toutes parts. Apprenons donc aujourd'hui l'obligation où nous sommes de demander à Dieu nos besoins ; nous n'oublierons pas l'action de grâces et l'offrande que nous devons faire à Dieu de nous-mêmes, et nous détaillerons les motifs qui doivent nous engager à prier toujours.

Digitized by Google

Dans l'état d'innocence l'homme était obligé de prier, mais sa prière n'était qu'une perpétuelle adoration et une continuelle action de grâces. Comme il était dans l'abondance, il n'avait besoin de rien, il ignorait le mal, il ne lui fallait pas de remède : maintenant environné, chargé d'infirmités, dépouillé de tout bien, la prière ne doit pas être seulement pour lui, comme dans l'état d'innocence, une perpétuelle adoration de la grandeur de Dieu, et une continuelle action de grâces de ses bienfaits ; mais elle doit être encore une demande persévérante des biens qui lui sont nécessaires ; et ce qui doit le consoler, c'est que ses ressources sont encore plus infinies que ses besoins. Nous appartenons à un Dieu qui peut et qui veut nous donner tout ce qui nous est nécessaire, et à quel prix ! Venez, pauvres, venez sans or et sans argent ; venez, pécheurs, venez sans mérites, venez malgré votre indignité, demandez seulement et vous recevrez, *petite et accipietis*, ne mettez point de bornes à vos demandes, et Dieu n'en mettra point à ses dons ; mais si vous dédaignez de demander, si vous négligez de prier, n'attendez point les secours dont vous avez besoin, ils ne sont accordés qu'à la prière : quoique Dieu, à qui rien ne saurait être caché, sache par conséquent tout ce qui peut nous être le plus utile, et pour les biens spirituels, et pour les biens temporels, il veut cependant, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, y être excité par nos prières ; il le veut, parce qu'il est le maître de ses biens, et qu'en qualité de maître, c'est à lui à en disposer et à les donner aux conditions qu'il lui plaît : or, il lui a plu que la prière fût une de ces conditions, c'est Jésus-Christ lui-même qui nous en assure dans l'Evangile : Il faut, dit-il (Luc. 18. v. 1.) prier toujours et sans relâche, *oportet semper orare, et non deficere*. Voilà l'oracle de la vérité éternelle dont il ne peut être permis de douter, et d'où il faut conclure que tous les hommes, les justes, et à plus forte raison les pécheurs, n'ont rien à attendre qu'en conséquence de ce qu'ils prieront, parce que, dit à ce sujet saint Augustin, des grâces aussi précieuses, aussi importantes que celles qui conduisent au salut éternel, méritent bien que nous les demandions sans jamais nous rebuter.

L'action de grâces est une prière par laquelle nous remercions Dieu de ses bienfaits.

C'est dans la prière que l'âme fidèle jetant un coup d'œil sur les biens qu'elle a reçus de l'Etre suprême, et sur ceux qu'il lui prépare, elle aime à se répandre en de ferventes actions de grâces ; accablée sous le poids de ses bienfaits, elle aime à lui offrir en sacrifice de reconnaissance l'impuissance où elle est de le remercier comme il le mérite. Et comment, M. F. pourrions-nous penser à tant de bien que Dieu nous a fait, sans être transportés de la plus vive re-

Digitized by Google

connaissance? Dieu est notre Père, et tout concourt à nous pénétrer de cette vérité. C'est de toute éternité qu'il nous a aimés; on dirait qu'il n'est riche que pour nous combler de ses bienfaits; que de grâces, que de faveurs n'a-t-il pas répandues sur nous! Il nous a donné la vie, il a formé notre corps, conservé notre santé, prolongé nos jours; sa miséricorde nous a soutenus jusqu'à présent. Il nous a aimés jusqu'à nous donner son fils unique pour Sauveur; ô amour! ô prodige! Il aurait pu envoyer un autre Moïse pour nous délivrer, un ange pour nous instruire, un Séraphin pour nous purifier, et il a voulu envoyer son propre fils, son Verbe adorable, l'objet de ses amoureuses complaisances. S'il en avait eu deux et qu'il en eût sacrifié un, ce serait toujours un excès de charité incompréhensible; mais il a sacrifié son fils unique, il l'a livré à la mort ignominieuse de la croix, pour nous délivrer de la mort éternelle. Parce que nous avons été spécialement l'objet de ses tendresses, parce qu'il nous a aimés, il nous a fait naître, non au milieu des ténèbres du paganisme, des superstitions du judaïsme, des dissensions de l'hérésie et du schisme, mais dans le sein de la véritable Eglise, dans le royaume de la lumière et des grâces; il nous a pardonné une infinité de péchés, d'attentats, de révoltes qui méritaient l'enfer. Il nous a préservés d'une infinité d'autres crimes que nous aurions commis sans son assistance; il nous donne encore le temps de faire pénitence et de mériter un bonheur éternel; enfin, ses miséricordes nous ont prévenus, accompagnés et suivis partout. Quels sentiments de reconnaissance de notre part pourront jamais égaler de si grands bienfaits? et serions-nous assez ingrats, assez insensibles pour ne pas lui en rendre d'éternelles actions de grâces?

L'offrande est une prière par laquelle nous offrons à Dieu ce que nous sommes et ce qui dépend de nous.

Dieu n'a rien fait que pour l'amour de lui-même, et l'homme surtout a été fait pour Dieu; d'ailleurs, l'homme n'a rien qu'il ne tienne de Dieu : pauvre, faible, corrompu, la pauvreté et la faiblesse font son partage; s'il tire quelque chose de lui-même, c'est le mensonge et le péché; ce qu'il trouve dans son propre fonds, ce sont des besoins. Il est donc bien juste que l'homme rapporte tout ce qu'il a à Dieu dont il l'a reçu, et qu'il s'offre lui-même tout entier à son auteur : heureux, infiniment heureux, que Dieu veuille bien agréer son hommage et son offrande.

Au reste, la prière est un devoir imposé indistinctement par Jésus-Christ à tous les chrétiens : ce n'est pas une vertu de perfection, mais une vertu d'obligation indispensable, nécessaire aux justes comme aux pécheurs, à la portée des savants, comme des

Digitized by Google

ignorants, ordonnée aux simples comme aux plus éclairés : c'est la vertu de tous les hommes, c'est la science de tout fidèle : tout ce qui a une raison capable de connaître le néant de la créature et la grandeur de Dieu, doit savoir l'adorer, lui rendre grâces, recourir à lui, l'apaiser lorsqu'il est irrité, l'appeler lorsqu'il est éloigné, le remercier lorsqu'il favorise, s'humilier lorsqu'il frappe, lui exposer ses besoins ou lui demander des grâces.

Ne venez donc plus nous dire, chrétiens, M. F. pour justifier votre indolence au sujet de la prière, que le temps vous manque, que la grandeur de vos occupations et la multiplicité de vos affaires ne vous laissent ni le temps, ni la liberté de prier. Croyez-vous donc qu'une excuse aussi frivole pourra vous justifier devant Dieu ? Et quel est votre véritable état, sinon d'être chrétiens, et par conséquent d'être saints ? N'êtes-vous pas engagés à Jésus-Christ avant de l'être au monde et à la société ? Or, qu'est-ce qu'un chrétien, sinon un homme de prières et de désirs, qui gémit dans l'attente des biens futurs, qui demande sans cesse d'être délivré de ce corps de péché, qui réclame continuellement l'assistance divine au milieu des dangers et des tentations qui l'environnent de toutes parts? Périssent donc mille fois les vains engagements que vous avez contractés avec le monde, s'ils mettent un obstacle invincible à la prière, et par conséquent à votre salut. Vous ne trouvez pas du temps pour prier ! ah ! vous en trouvez tant pour vos affaires, pour vos plaisirs ; vous en trouvez tant pour le jeu, pour la table, pour les conversations frivoles, pour les promenades ; vous n'avez pas de temps pour prier, j'aimerais autant vous entendre dire que vous n'avez point le temps de vous sauver ; car il n'y a point de différence entre ces deux choses : renoncer à la prière, c'est renoncer au salut. Il n'est point de moyen de salut d'une nécessité plus grande, plus absolue que la prière ; il n'en est point dont l'omission soit plus pernicieuse, plus irréparable, et par conséquent, dont la pratique soit plus nécessaire et plus indispensable à tout chrétien.

Aussi, Dieu veut que nous priions toujours, et le Sauveur nous l'a ordonné dans l'Evangile : *Oportet semper orare, et non deficere,* Mais comment accomplir ce précepte qui paraît impraticable ? le voici. Ce ne sont pas de continuelles prières vocales que Dieu demande ; elles pourraient nous ennuyer, et nous ne pourrions en effet satisfaire à ce devoir. Ce ne sont pas de continuelles génuflexions qu'il exige de nous ; ces marques extérieures de piété nous fatigueraient trop et nous lasseraient à la fin. Ce n'est pas une continuelle application de notre esprit à reconnaître ses adorables perfections, cela n'appartient qu'aux bienheureux. Ce qu'il nous demande donc, c'est que nous nous mettions dans un état où nous

Digitized by Google

puissions le prier toujours, en lui offrant ce que nous faisons, en nous tenant dépendants de lui en toutes choses, en reconnaissant sa souveraine bonté dans tous les biens que nous recevons de sa main; que nous le priions enfin, non par des actes continuels, mais par une humble et sincère disposition de nos cœurs. Toutes les actions chrétiennes que nous faisons peuvent être autant de prières; on peut penser à Dieu dans toutes ses actions et les lui rapporter, et par ce moyen toujours prier : « Soit que vous man-« giez, dit saint Paul (I. Cor. 10. v. 31.) ou que vous buviez, « ou quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de « Dieu. » Puis donc que l'apôtre nous ordonne de prier sans cesse, dit saint Jérôme (Ep. ad Eustach. de Virg. serv.) en sorte même que le sommeil soit une prière, qu'on ne prenne donc pas les viandes sans avoir fait la prière; en sortant de table, qu'on rende grâce au Créateur. Il ne faut point sortir du logis sans être armé de la prière; et revenant de dehors, il faut prier avant que de s'asseoir, n'étant pas juste que le corps se repose avant que l'âme prenne sa nourriture. Nous prions encore une fois toujours, quand nous faisons pour Dieu et pour son amour tout ce que nous faisons : satisfaire aux obligations de notre état, c'est prier; travailler et souffrir pour Dieu, c'est une excellente prière; en un mot, nos larmes, nos soupirs, nos jeûnes, nos aumônes, toutes nos bonnes actions prient pour nous.

Certes, c'est une grande ingratitude à un chrétien, qui manque d'élever son cœur et son esprit à Dieu aussitôt qu'il est éveillé, pour le remercier des grâces qu'il lui a faites de le conserver pendant la nuit, et pour lui en demander de nouvelles, afin de passer la journée sans tomber dans aucun péché. La prière du matin doit être regardée comme les prémices de la journée, et Dieu exige que nous les lui présentions. La prière du soir n'est pas moins nécessaire pour s'exciter à la douleur des péchés qu'on a pu commettre pendant le jour, et pour se recommander à la miséricorde divine avant de se livrer au sommeil, qui doit nous rappeler le souvenir de la mort et du jugement de Dieu. Ceux qui manquent aux devoirs essentiels de la prière du matin et du soir, s'exposent à être privés d'une multitude de grâces si nécessaires à chaque instant. Pour peu qu'on fasse de retour sur soi-même, quand on se lève ou qu'on se couche, en réfléchissant sur ses misères, ses faiblesses, et les péchés auxquels on est sujet, on comprend aisément qu'on a sans cesse besoin des secours du Seigneur, soit pour respirer, soit pour travailler, soit pour éviter les malheurs imprévus où l'on est continuellement exposé le jour et la nuit; et alors on sent la nécessité et l'importance de recourir à Dieu le matin et le soir. Ajoutons que

Digitized by Google

ces hommes qui refusent à Dieu le tribut de leurs prières au commencement et à la fin de la journée, vivent dans une indépendance absolue du Seigneur, méprisent cet Etre suprême, et se conduisent positivement comme ces impies qui ne reconnaissent aucune Divinité, et pour qui il n'y a plus de Dieu.

Quel crime ! M. F. quelle indignité ! quelle horreur ! David, malgré les occupations de la royauté, prévenait le lever de l'aurore pour offrir à Dieu l'hommage de sa prière (Ps. 62.) : *Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo.* Le soir, dès que les ténèbres commençaient à se répandre, il levait les mains au ciel pour implorer son secours (Ps. 140. v. 2.) : *Elevatio manuum mearum sacrificium vespertinum.* Dans les différents temps de la journée, ne voulant pas qu'il y eût une heure vide pour le salut, il priait jusqu'à sept fois (Ps. 118. v. 164.) : *Septies in die laudem dixi tibi.* Daniel aima mieux s'exposer à une mort certaine que de manquer un jour, un seul jour à adresser à Dieu sa prière. Ce prophète avait trouvé grâce auprès du roi Darius, mais sa faveur lui suscita des jaloux ; ils conjurèrent sa perte, et ne pouvant l'attaquer ni du côté de la probité, ni du côté de la fidélité due à son prince, ils lui tendirent des piéges au sujet de sa religion ; à leur instigation le monarque idolâtre publie un édit qui défend, sous peine de mort, à tous ses sujets d'offrir aucune prière durant l'espace de trente jours à aucun homme vivant, ni même à aucune divinité, se réservant à lui-même pendant tout ce temps-là les honneurs divins. Absolument parlant, pour ne pas contrevenir à cette loi impie, il suffisait de s'abstenir de prier, du moins en public, pendant le temps fixé ; et si Daniel n'eût consulté que les règles de la politique et de la sagesse humaine, il s'en fût tenu là pour éluder la malice de ses ennemis : quelle nécessité de violer ouvertement l'édit du roi, et de mettre sa vie, et peut-être celle de tout son peuple en péril ? Quelle nécessité, reprend saint Chrysostôme, celle qui nous oblige d'honorer Dieu tous les jours de notre vie, et de lui donner publiquement des marques éclatantes de religion par la prière ? il n'en est point de plus pressante ; Daniel le comprend, et pour remplir son devoir et pour sauver son âme, il abandonne le soin de sa vie à Dieu. Je le vois qui, au grand jour, sans craindre les yeux ni les fureurs de l'envie, ouvre à son ordinaire, du côté de Jérusalem, les fenêtres de son palais ; je l'aperçois qui fléchit les genoux, pour adorer, pour bénir, pour louer Dieu ; il aime mieux être précipité dans la fosse aux lions, que de manquer un jour, un seul jour d'invoquer le Dieu qu'il adore, et de lui présenter comme auparavant par trois fois ses vœux (Dan. 6. v. 10.) : *Tribus temporibus in die flectebat genua*

Digitized by Google

sua, et adorabat, confitebaturque coram Deo suo, sicut et ante facere consueverat.

Que cet exemple, M. F. est bien propre à confondre l'aveuglement déplorable de tant de lâches chrétiens, qui, les uns par accablement d'affaires et de soins temporels, les autres par légèreté et par dissipation; ceux-ci par ennui, par découragement, par dégoût; ceux-là par pure indolence et par une honteuse paresse, négligent sans scrupule leurs prières du matin et du soir, se lèvent et se couchent comme les brutes! Que doit-on penser du triste état de ces prétendus disciples de Jésus-Christ, sinon qu'ils ne pratiquent plus de religion, qu'ils n'ont même déjà plus, ou qu'ils n'auront bientôt plus ni foi ni religion, parce que la foi et la religion ne peuvent se conserver sans exercice, ni s'exercer sans la prière?

Fasse donc le ciel, M. F. que vous ne manquiez jamais désormais à consacrer à Dieu, par la prière, le commencement et la fin de tous les jours de votre vie; priez souvent, priez assidûment, et priez, s'il se peut, continuellement; priez surtout les dimanches et les fêtes, qui sont spécialement destinés au culte du Seigneur; recourez à la prière dans tous vos besoins, dans les maladies: c'est alors que les grâces vous sont plus nécessaires, et on ne les obtient que par la prière. Priez donc encore une fois, M. F. et Dieu vous sauvera. Ne vous lassez jamais de prier Dieu sur la terre, vous mériterez par là de le louer et de le bénir éternellement dans le ciel. *Amen.*

CXCI. DISCOURS.

DU LIEU ET DES EFFETS DE LA PRIÈRE.

Domus mea domus orationis vocabitur.

Ma maison sera appelée la maison de la prière. (MATTH. 21. v. 13.)

Ce n'est donc pas précisément pour être adoré sur la terre, c'est bien plus encore pour y être invoqué, que le Fils de Dieu se communique aux enfants des hommes. Son sanctuaire n'est pas tant le trône d'une majesté redoutable qui exige des hommages et des respects, que le séjour d'une miséricorde bienfaisante qui sollicite des vœux et des prières.

Toujours prêt à pourvoir à nos besoins pressants, il veut seule-

Digitized by Google

ment qu'on les lui expose. A toute heure il crie encore dans nos tabernacles, comme autrefois à la mère des enfants de Zébédée : Que voulez-vous, *quid vis?* mes grâces et mes bienfaits ? j'en offre à tous le trésor, et j'en ouvre à tous la source. Les maîtres du monde, ajoute-t-il par son prophète, se trouvent importunés de leurs sujets, et fatigués de leurs requêtes ; ils s'y refusent et les dédaignent : pour moi, j'en suis jaloux et j'y suis sensible ; ceux qui m'adressent leurs prières, quels qu'ils soient, n'ont à craindre de moi ni dégoût ni rebut, et souvent ils sont exaucés au delà même de leurs espérances.

Répondons, M. F. à des invitations si tendres. Trop heureux de servir un Dieu que nos vœux n'importunent jamais, et que jamais ses dons n'appauvrissent, faisons monter vers lui nos encens pour attirer sur nous ses faveurs ; elles sont attachées à nos demandes, et il nous suffit de demander, pour obtenir tout ce que nous pouvons demander, pour obtenir tout ce que nous pouvons désirer, surtout si nous nous rendons, pour lui adresser nos prières, dans les lieux consacrés à son culte ; car c'est là qu'il se plaît singulièrement à nous exaucer, comme nous allons le voir.

Dieu peut et veut être prié en tout lieu ; c'est un article incontestable de notre foi. Mais il n'est pas moins indubitable que les églises sont des lieux privilégiés où il se plaît à nous être propice (II. Paralip. 7. v. 16) : *Elegi et sanctificavi locum istum,... ut permaneant oculi mei et cor meum ibi.* Ailleurs il se prête ; ici il se donne et se met à portée de tous nos saints désirs (II. Paralip. y. 15.) : *Erunt... aures meæ erectæ ad orationem ejus, qui in loco isto oraverit.* Mais, outre cette condescendance spéciale dont le Seigneur honore nos églises, et qui en fait, à proprement parler, des maisons de prières, *domus orationis*, l'union, le concours des fidèles à ce saint exercice, en assurent l'efficace. Je vous déclare, disait le Sauveur du monde, que, si deux d'entre vous se joignent pour prier, quoi qu'ils demandent, ils l'obtiendront (Matth. 18. v. 19.) : *Dico vobis, quia si duo ex vobis consenserint super terram, de omni re quamcumque petierint, fiet illis.*

Et ce n'est pas sans raison, dit à ce sujet saint Jean Chrysostôme, que le Seigneur allègue, pour raison de son extrême facilité à accorder ce qu'on lui demande, l'union et le nom de ceux qui le prient ; c'est pour nous marquer que, de toutes les prières, la plus sûre et la plus puissante auprès de lui est celle qui se fait en commun dans nos églises. Quand nous prions en particulier hors de nos églises, hélas ! qui de nous peut se flatter que ses prières soient agréables à Dieu ? Mais dans ces saints lieux, où le fort porte le faible, où le grand se joint au petit, où le laïque s'unit

Digitized by Google

avec le prêtre, où le juste s'associe au coupable, nous faisons, dit Tertullien, une espèce de violence à Dieu, et nous l'obligeons par une agréable contrainte à nous accorder ce que nous lui demandons; et encore qu'il pût le refuser par justice à nos propres prières, il l'accorde néanmoins en faveur de l'Eglise qui prie pour nous et avec nous : *Quasi manu factâ oramus.*

De quels trésors se privent donc ceux qui s'absentent de nos églises principalement dans le temps de la messe de paroisse et des autres offices publics, où le commun des fidèles se rassemble pour prier, et où l'Eglise elle-même prie particulièrement pour ceux qui sont présents? Ont-ils droit après cela de se plaindre que leurs prières particulières sont sans succès et sans fruit? Ah! ce n'est point à la voix de Josué seul que tombent les murs de Jéricho, c'est aux cris perçants de tout un peuple animé de l'esprit de Dieu. C'est en entrant dans le temple pour y prier en commun, que les apôtres saint Pierre et saint Jean guérissent un paralytique abandonné. C'est aux prières de toute l'Eglise que l'ange du Seigneur vient briser les liens de saint Pierre, et le mettre en liberté. C'est dans les saintes ferveurs d'une prière bien unie que l'Esprit-Saint descend dans le cénacle sur les apôtres assemblés. Mais à quoi bon tous ces exemples? celui de Jésus-Christ ne doit-il pas nous suffire? Il connaissait sans doute mieux que personne le véritable lieu de la prière; aussi est-ce une des premières leçons qu'il a voulu nous donner. Dès sa plus tendre enfance il va souvent au temple de Jérusalem (Luc. 2. v. 41.) : *Ibat per omnes annos in Jerusalem.* C'est là que la sainte Vierge et saint Joseph le trouvent après l'avoir perdu (Ibid. v. 46.) : *invenerunt illum in templo.* Dans la suite de sa vie, le temple devint sa demeure ordinaire (Marc. 14. v. 49.) : *quotidie eram in templo.* Et vous, M. F. à peine faites-vous une courte et rapide apparition dans ces saints lieux une fois la semaine. La sainte Vierge et saint Joseph, après avoir perdu Jésus-Christ, ne l'ont recouvré que dans le temple, et vous vous flattez de pouvoir le trouver ailleurs? Quoi! ni la faiblesse de l'âge, ni l'éloignement des lieux, ni la fatigue d'un pénible voyage, n'empêchent point l'enfant Jésus de venir aux solennités publiques; et le moindre prétexte vous suffit pour vous en dispenser sans scrupule! êtes-vous donc plus saintement occupés que le Sauveur du monde, ou plus privilégiés que Joseph et Marie, plus intimement unis à Dieu que l'Homme-Dieu? Non, sans doute. Ce qui vous éloigne de nos églises, ce n'est ni la sainteté de vos occupations hors de ces saints lieux, presque toutes mondaines, ni l'excellence de vos priviléges; mais c'est précisément le dégoût de la prière publique. Sa longueur vous ennuie, son heure vous incommode, sa régularité vous rebute.

Digitized by Google

Vous réduisez votre piété prétendue à quelques courtes prières réitérées par coutume et souvent sans attention, à quelques sermons écoutés par hasard, par curiosité, tout au plus par bienséance; après quoi vous disparaissez de nos églises, sans songer qu'elles sont par excellence des maisons de prière, *domus orationis*. Ah ! que vous connaissez peu l'esprit de votre religion, et que votre conduite est bien différente de celle des premiers chrétiens ! Ils se rassemblaient souvent pour louer et bénir Dieu d'une commune voix : en vain les magistrats infidèles voulaient les faire passer pour des gens de cabale et des séditieux; en vain exerçaient-ils sur eux leur barbarie et leur cruauté pour dissiper leurs saintes assemblées; ils aimaient mieux se voir investis, forcés, massacrés inhumainement, que de ne pas participer aux avantages qu'ils trouvaient dans la prière publique. Ils le déclaraient ouvertement à leurs persécuteurs, en leur faisant voir l'injustice de leurs soupçons et de l'ombrage qu'ils prenaient d'eux. « Ce n'est point « contre l'état, leur disait Tertullien, ni contre les princes de la « terre que nous tramons les conspirations dont vous nous accusez, « c'est contre le ciel et en quelque manière contre Dieu même. Si « nous faisons un corps, c'est l'intérêt de la religion qui nous « assemble; c'est pour apprendre les vérités du salut et la ma- « nière de bien vivre. Nous sommes liés par une même foi, et nous « agissons de concert dans l'espérance d'un même bonheur. C'est « pourquoi nous nous assemblons si souvent dans le même lieu, et « nous nous unissons comme un corps d'armée, afin de forcer « Dieu même en quelque manière à nous accorder ce que nous « lui demandons. Prenez garde cependant, et ne nous accusez pas « par là de porter notre insolence contre Dieu même : cette violence « lui est très-agréable, c'est la manière dont il veut qu'on le prie, « c'est par là qu'il se laisse fléchir, et c'est par ce moyen qu'on « obtient et qu'on emporte tout ce qu'on souhaite de lui : *Hæc « vis Deo grata est.* »

Nous devons prier pour nous et pour tous les hommes, suivant l'ordre de la charité.

Comme la charité bien ordonnée commence par soi-même, nous devons, avant toutes choses, adresser à Dieu nos prières pour nous-mêmes; ensuite nous devons le faire pour le prochain, et demander à Dieu pour lui les mêmes biens que nous demandons pour nous-mêmes, selon le précepte de l'apôtre saint Jacques qui nous ordonne (Jacob. 5. v. 16.) de prier les uns pour les autres; de manière que, comme la nécessité nous oblige de prier Dieu pour nous, et de lui demander ce qui nous est nécessaire, la charité nous engage de même de prier Dieu pour nos frères, et de demander

Digitized by Google

pour eux ce qui peut contribuer à leur salut; ce qui s'étend jusque sur nos ennemis, suivant l'ordre de la charité qui veut que, dans la concurrence des besoins de différentes personnes, si tout le reste d'ailleurs se trouve pareil, on prie d'abord en conséquence de la proximité du sang ou de l'alliance, de l'amitié, de la patrie, des diverses liaisons plus ou moins étroites, communes ou particulières qu'on peut avoir avec les personnes. Je dis *si tout le reste est pareil;* car plus communément on doit avoir égard aux plus grands besoins, aux plus gens de bien, aux personnes à qui nous avons plus d'obligation, et à l'occasion desquelles nous voyons que Dieu sera plus glorifié. La mort même ne doit pas restreindre l'objet de notre charité : les morts dans leurs tombeaux conservent sur nous les droits que la charité leur avait donnés pendant la vie; ne pouvant plus prier efficacement pour eux-mêmes, la charité nous charge d'y suppléer : en quelque état que nous soyons, membres d'un même corps et d'une même Eglise, soit militante en terre, soit triomphante aux cieux, soit souffrante en purgatoire, nous nous appartenons tous les uns aux autres; et comme la charité dans les cieux attendrit sur nos besoins nos frères couronnés de gloire, la même charité doit nous attendrir sur les maux de nos frères qui souffrent. L'Eglise triomphante intercède pour nous, c'est à nous d'intercéder à notre tour pour l'Eglise souffrante. Ainsi, tous frères, nous nous entr'aimons tous, et la charité franchissant toutes les bornes, embrasse également dans son objet tous les pays, toutes les conditions, tous les caractères, tous les siècles, le ciel et la terre, et nous oblige enfin à garder les mêmes devoirs par rapport à nos ennemis les plus mortels, suivant le précepte et l'exemple de Jésus-Christ qui a prié lui-même pour ses persécuteurs et ses bourreaux.

Les effets de la prière sont d'honorer Dieu, et de nous obtenir les grâces et les biens nécessaires pour le temps et pour l'éternité.

La prière étant une soumission générale que les hommes rendent à Dieu, et une protestation qu'ils font de la dépendance de leur être et de la souveraineté du sien, honore infiniment l'Etre suprême. En effet, par la prière nous avouons nos nécessités, et nous montrons par là que c'est Dieu seul qui peut et qui veut les soulager. D'un côté nous reconnaissons sa bonté, et de l'autre sa puissance; ce qui est un hommage que nous rendons à la Divinité, et qui fait voir l'excellence et le mérite de la prière. La prière est donc un acte de religion par lequel on reconnaît un Dieu; aussi n'y a-t-il jamais eu de religion, quelque fausse, vaine et superstitieuse qu'elle ait été, où l'on n'ait offert des prières à la divinité qu'on y adorait, parce que la prière est une chose essentielle à toute religion.

Digitized by Google

Il est vrai que Dieu, par cette inclination générale qu'il a de se communiquer, et par le désir qu'il a de sauver tous les hommes, donne quelquefois ses faveurs sans qu'on les demande, et qu'il va quelquefois trouver les pécheurs au milieu de leurs ténèbres pour les éclairer des lumières de sa grâce, lors même qu'ils le fuient et qu'ils s'éloignent le plus de lui par leurs crimes; mais parlant communément et dans l'ordre de sa providence, il ne donne ses grâces choisies et ses faveurs spéciales, si ce n'est à la prière. Aussi l'effet le plus considérable de la prière, est que par elle nous sommes exaucés de Dieu. Jésus-Christ l'a promis aux siens de la manière la plus énergique; voici ses propres paroles : Hommes mortels, nous dit-il (Luc. 11. 13.) tout méchants que vous êtes, on ne voit point parmi vous de père assez dur, assez insensible pour refuser à ses enfants les dons salutaires dont ils ont besoin : *Vos, cùm sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris;* comment donc pourriez-vous croire que votre Père céleste pût refuser à ceux qui sollicitent sa miséricorde les trésors de sa grâce : *Quantò magis Pater vester de cœlo dabit spiritum bonum petentibus se?* Examinons toute la force de ces consolantes paroles de Jésus-Christ : *Pater vester.* Ce n'est point un ami que vous priez, ce n'est point un maître dur, imperieux; c'est un père, et le plus tendre et le plus vigilant de tous les pères, que ne devez-vous pas attendre de lui? *Pater vester de cœlo,* c'est votre Père céleste, le Dieu du ciel. Si c'était un homme comme vous, sans doute vous auriez à craindre ou sa légèreté, ou son impuissance, ou son mauvais cœur; mais le pouvoir de notre Dieu s'étend aussi loin que sa miséricorde, et sa miséricorde l'emporte sur notre malice (Joel. 2. v. 13.) : *Præstabilis super malitiâ Deus noster.* Ce ne sont pas seulement les nécessités du corps qu'il promet à la ferveur de vos prières, ce sont les biens proprement dits, les vrais biens, les biens de l'âme, le bon esprit, c'est-à-dire, la grâce même que le Saint-Esprit répand dans les cœurs : *Dabit spiritum bonum petentibus se.* Enfin, c'est à la prière que Dieu a réservé tous ses dons : *Demandez, et vous recevrez;* le pouvoir de la prière est sans bornes; il s'étend sur le ciel et sur la terre; il s'exerce même sur le créateur; et de même qu'il a tout fait par sa parole, nous pouvons aussi tout faire et tout obtenir de lui par la prière.

D'où vient donc que, Dieu nous ayant fait des promesses si solennelles de nous accorder ce que nous lui demandons, nous sommes si peu exaucés? Comment accorder cette efficacité prodigieuse que les Pères attribuent à la prière, ce pouvoir de désarmer la colère du Tout-Puissant, de lui arracher les foudres des mains et d'obtenir toutes les grâces qu'on souhaite, avec le peu d'effet qu'ont la plupart du temps nos prières? Prenons garde de n'en

Digitized by Google

pas rejeter la cause sur Dieu ; il n'est ni infidèle dans ses promesses, ni impuissant pour ne pas tenir ce qu'il a promis ; sa puissance n'a point de bornes, et son infinie bonté le sollicite sans cesse à répandre sur nous tous ses biens. Il faut, pour contenter l'inclination qu'il a de se communiquer au dehors, qu'il répande sur tous les êtres qu'il a créés, et sur tous les hommes qu'il a faits à son image, les biens et les richesses de son essence par des largesses continuelles ; ainsi, que les hommes s'adressent à lui dans leurs besoins pour obtenir ce qui leur manque, s'ils ne le reçoivent pas, le défaut ne vient pas de Dieu, mais uniquement de nous, qui ne demandons pas ce qu'il faut, ni comme il faut le demander, et dont les prières ne sont presque jamais accompagnées des conditions nécessaires. Vous demandez, dit l'apôtre saint Jacques (Jacob. 4. v. 3.) et vous n'obtenez pas, parce que vous demandez mal : *petitis, et non accipitis, eò quòd malè petatis.* La prière est le canal par lequel la divine bonté fait couler ses grâces et ses bénédictions sur nous ; si donc l'eau ne coule pas en abondance, ce n'est pas que la fontaine soit tarie, c'est que le canal est gâté : travaillons donc, M. F. à accompagner nos prières des conditions nécessaires : nous vous apprendrons dans les instructions suivantes en quoi elles consistent ; soyons fidèles à les observer, et après cela ne donnons aucunes bornes à l'étendue de nos demandes ; le Seigneur nous dit lui-même (Marc. 11. v. 24.) : *Quoi que ce soit que vous demandiez dans la prière, croyez que vous l'obtiendrez, et il vous sera accordé.* Pourriez-vous mépriser sa bonté jusqu'au point de vous abstenir de lui rien demander, de passer vos jours sans lui parler jamais de vos besoins ? Quoi ! après vous avoir donné son Fils bien-aimé pour être votre réconciliation et votre paix, lorsque vous étiez ses ennemis déclarés, pourrait-il vous refuser quelque chose lorsque, vous voyant abattus devant lui, dans les sentiments d'une vive componction et dans la ferveur de vos prières, vous employez les mérites de son sang pour vous approcher de lui et lui demander vos besoins ? non, sans doute ; mais vous devez être convaincus qu'en conséquence de ces promesses, il accordera infailliblement à vos prières les biens et les grâces qui vous sont nécessaires, soit pour le temps, soit pour l'éternité. *Amen.*

Digitized by Google

CXCII. DISCOURS.

DES CONDITIONS DE LA PRIÈRE.

Amen, amen dico vobis : Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.

En vérité, en vérité je vous le dis : si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom, il vous le donnera. (JOAN. 16. v. 23.)

Quoi de plus doux et de plus consolant, M. F. que ces paroles de Jésus-Christ à ses disciples : En vérité, en vérité je vous le dis : si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom, il vous le donnera ! Mais s'il y a dans ces paroles de quoi nous consoler, nous trouvons de quoi nous confondre dans celle qu'ajoute le Fils de Dieu : *jusqu'à présent vous n'avez rien demandé en mon nom.* En effet, il est bien étrange que Jésus-Christ nous ayant ordonné de prier en son nom, nous ayons négligé jusqu'à présent de le faire : *usque modò non petistis quidquam in nomine meo.* L'intercession des saints est sans doute utile, mais l'intervention de Jésus-Christ est nécessaire : l'omettre dans nos prières, c'est ignorer les principes fondamentaux de la Religion chrétienne, et désobéir à Jésus-Christ même. Quel sujet donc de confusion pour tant de chrétiens, qui se contentent d'une dévotion purement extérieure, de quelques prières vocales faites sans attention, sans recueillement et sans réflexion, ni sur la majesté infinie de Dieu à qui ils s'adressent, ni sur l'excellence et la sainteté de Jésus-Christ au nom duquel ils doivent prier ? Si jusqu'à présent nous avons prié de la sorte, on peut bien dire que nous n'avons encore rien demandé au nom de Jésus-Christ et que nos prières n'ont point été accompagnées de la condition la plus essentielle pour les rendre utiles et efficaces. Apprenons donc aujourd'hui que pour obtenir l'effet de nos demandes, il ne faut rien demander que de juste, être dans des dispositions propres à attirer sur nous les grâces de Dieu, et que la principale condition de la prière est de la faire au nom de Jésus-Christ notre Sauveur et notre médiateur.

Quelque indignes que nous soyons, en qualité de pécheurs, de nous présenter devant Dieu, nous pouvons et nous devons prier ; et pourvu que nous le fassions de bonne foi, sinon avec une volonté déjà déterminée, avec une résolution déjà formée de quitter le péché, du moins avec un cœur gémissant sincèrement sur son

Digitized by Google

attachement au péché, avec un cœur soupirant véritablement après le généreux effort qui doit rompre ses chaînes, et le moment heureux qui le tirera du péché, nous sommes sûrs que Dieu écoutera nos prières, et que Jésus-Christ s'intéressera très-efficacement pour nous.

Non certes, M. F. la qualité de pécheur n'est pas un obstacle à prier, et à prier même par Jésus-Christ, elle est, au contraire, le premier titre pour recourir à Jésus-Christ; et quel besoin aurions-nous ni de Médiateur, ni de Rédempteur, ni de Sauveur, si nous n'étions pécheurs? Il est donc faux, à parler en général, que la prière de l'impie, que la prière du pécheur soit un nouveau péché. Il est donc vrai que, par cet endroit, la prière de l'impie, la prière du pécheur peut être déjà une action très-chrétienne, quoiqu'elle ne soit point méritoire de la vie éternelle, comme la prière du juste qui est animée de la charité. Mais voici le désordre qu'on ne saurait trop déplorer, et contre lequel vous ne sauriez, M. F. trop vous précautionner : on est pécheur et on veut encore l'être, et l'on n'a ni honte ni regret du péché; on est pécheur, et on s'obstine à l'être; et, bien loin de recourir à Jésus-Christ pour le prier de nous aider à briser nos liens, on résiste depuis des années entières à sa grâce, qui nous presse à tout moment de sortir du péché; on est pécheur, et, au lieu d'être las de l'être, on se replonge tous les jours dans de nouveaux péchés; on s'aime dans son état de péché, et on n'a aucun désir de quitter le péché. Avec de si affreuses dispositions, qui malheureusement ne sont que trop communes, on veut obtenir d'autres grâces que celles de sa conversion; on se présente donc à Dieu; on ne sent que trop qu'on n'est pas digne qu'il nous exauce; on court à ses saints, on lui rappelle les mérites de son divin Fils; mais dès que le désir d'être réconcilié avec Dieu n'entre pour rien dans de telles prières, comment peut-on prétendre alors à la médiation de Jésus-Christ? Comment ose-t-on l'implorer? Comment n'aperçoit-on pas l'évidente contradiction qu'il y a à la réclamer de bouche, tandis que le cœur la rejette? Quelle imprudence d'oser paraître devant Dieu après l'avoir grièvement offensé, sans lui avoir fait aucune satisfaction, et lui demander des grâces, quand on a justement encouru sa haine! Ne serait-ce pas irriter son juge, d'attendre de lui des récompenses avant d'être purgé d'un crime dont on serait accusé? Ne serait-ce pas insulter son souverain, de lui demander un emploi considérable dans son état, après être tombé dans sa disgrâce par quelque insigne infidélité? Un père pourrait-il souffrir sans indignation que son fils, après lui avoir fait quelque grand outrage, sans lui en avoir demandé pardon ni témoigné aucun

Digitized by Google

repentir de sa faute, voulût insolemment s'emparer de son héritage ? Faut-il donc s'étonner si Dieu n'exauce pas les prières de ceux qui persévèrent dans une vie criminelle, sans faire aucun effort pour s'en retirer ! Et comment ces pécheurs ont-ils l'audace d'appeler Dieu *leur Père*, en récitant l'oraison du Seigneur, eux qu'il ne reconnaît plus pour ses enfants, et qui vivent d'une manière indigne de cette divine adoption ? Comment, en *parlant du Ciel*, y pensent des gens dont toutes les pensées et les désirs sont tournés vers les biens du monde et les avantages de cette vie ? Comment peuvent souhaiter *que le nom de Dieu soit sanctifié*, ceux qui le déshonorent par le désordre de leur vie ? Comment peuvent demander *que Dieu règne en eux*, ceux qui l'ont banni de leurs cœurs et de leurs pensées, et qui ne mettent leur bonheur qu'à s'enivrer des joies de la terre ? Comment peuvent désirer *que la volonté de Dieu s'accomplisse*, ceux qui la combattent sans cesse pour satisfaire leurs passions ? Ont-ils sujet de se plaindre et d'accuser Dieu d'infidélité dans ses promesses, quand il ne leur accorde pas ce qu'ils demandent, quand la voix de leurs péchés crie encore plus haut que celle de leur prière ; et quand ils espèrent, dans ces abominables dispositions, d'être exaucés de Dieu en vue de Jésus-Christ, n'est-ce pas, dit saint Augustin, regarder Jésus-Christ non comme l'avocat des pécheurs, ce qu'il est en effet, mais ce qu'il ne fut et ne sera jamais, l'avocat du péché même?

Pour bien prier il faut encore prier avec discernement, afin de ne rien demander que dans l'ordre de la foi, et qu'avec le degré d'ardeur qu'il mérite. Lorsque vous priez, dit saint Augustin (In Ps. 36.) discernez avec soin les objets que votre cœur demande d'avec ceux que la chair et le sang sollicitent. Il ne faut demander à Dieu que ce qui peut nous rendre agréables à Dieu. Il y a de l'injustice à le prier pour des biens périssables, et à ne pas le prier pour lui-même. C'est, dit encore saint Augustin (In Ps. 30.) avilir Dieu par les vœux même qu'on lui adresse, que de vouloir par de tels vœux en faire le ministre d'un vil intérêt et une ressource de cupidité : *Ministrum lucri tui facis Deum ; viluit tibi Deus.* Dieu seul est digne de nous ; c'est lui seul que nous devons rechercher ; ou si nous recherchons quelque autre chose, il faut que ce soit par rapport à Dieu, et qu'il tienne le premier rang dans toutes nos recherches. Quand vous priez Dieu, dit saint Ambroise (In Ps. 118.) demandez-lui de grandes choses : *Tu autem cùm oras, magna ora.* Ne vous abaissez pas à lui demander des choses périssables, de l'argent qui n'est que de la rouille, des héritages qui ne sont que de la terre ; demandez-lui des choses célestes et divines : *Ora quæ cœlestia sunt et divina.* Ce que demande un

Digitized by Google

vrai chrétien, dit Tertullien (Apolog. cap. 17.) c'est d'être ferme dans la grâce qu'il a reçue, capable de celle qu'il désire, digne de la gloire qu'il attend. C'est enfin le royaume de Dieu et sa justice que nous devons chercher avant tout, dit Jésus-Christ. (Matth. 6. v. 33.) : *Quærite primùm regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.* Le royaume de Dieu et sa justice sont, à proprement parler, les seuls biens que le chrétien doit demander, les seuls qui lui sont nécessaires et qui peuvent le rendre véritablement heureux. Non pas cependant, dit saint Augustin, qu'il nous soit défendu de demander les biens temporels, et qu'ils soient contraires au salut. Jésus-Christ lui-même nous ordonne de demander tous les jours notre pain quotidien. Quand donc il nous ordonne de chercher son royaume, il ne nous défend pas absolument de demander le nécessaire; mais son intention est que nous ne demandions jamais le nécessaire que par rapport à son royaume. Pour lors, dit toujours saint Augustin, c'est plutôt son royaume que notre nécessaire que nous lui demandons. L'ordre est donc que nous mettions les besoins de l'âme avant les besoins du corps, que nous demandions les biens spirituels avant les temporels, et que nous ne demandions jamais les temporels que par rapport aux spirituels.

Mais hélas! M. F. cet ordre de la prière, tracé par Jésus-Christ même, est entièrement renversé par les chrétiens de nos jours; on ne voit plus sur leurs lèvres que des vœux qui se terminent aux besoins de la vie, et ils ne demandent point les biens spirituels auquels le salut est attaché : les avantages de la fortune, la prospérité, la santé et l'abondance, voilà le but de presque toutes les prières. On demande d'être guéri d'une infirmité, et non pas d'une tentation; on prie pour devenir heureux, et non pas pour devenir vertueux; on prie pour être riche, et non pas pour être patient dans la pauvreté. Je n'en suis pas surpris, les chrétiens de notre siècle ne demandent que ce qu'ils aiment; et comme leur cœur est attaché à la terre, l'esprit n'est lui-même que terre.

Ainsi, disent les Pères, par leurs prières ils déshonorent la majesté de Dieu; ils demandent des biens temporels à celui qui veut leur en donner d'éternels, des biens fragiles et fugitifs à celui qui leur en offre d'incorruptibles. Malheur à ceux qui forment ainsi des vœux mercenaires! car Dieu les leur accorde quelquefois en les punissant; il leur est propice dans son indignation; s'il n'exauce pas toujours ceux qu'il aime, souvent il exauce ceux qu'il n'aime pas; et pour les punir de leur aveuglement, il leur accorde, dans sa colère, des biens dont il voulait les priver par sa miséricorde; ainsi il accorde au tentateur pour sa plus grande confusion la per-

Digitized by Google

mission de tenter Job ; ainsi il accorde aux Juifs charnels les viandes que leur concupiscence leur avait fait désirer ; ainsi Dieu voulait-il nous sauver par une infirmité salutaire qui aurait expié nos péchés, par un état de pauvreté qui nous aurait sanctifiés ; et il nous accorde, pour punir nos prières indiscrètes et nos demandes toutes charnelles, des biens et de la santé dont nous abusons pour l'offenser et pour en faire les instruments de notre perte et de notre damnation.

Enfin, nos prières ne sont chrétiennes et n'ont de vertu auprès de Dieu, qu'autant qu'elles sont soutenues des mérites de Jésus-Christ, parce qu'il n'y a que Jésus-Christ de qui l'on puisse dire avec saint Paul, qu'il a été exaucé pour les égards et le respect dus à sa personne adorable (Hebr. 5. v. 7.) : *Exauditus est pro suâ reverentiâ.* Nous ne saurions être exaucés de Dieu en vue de ce que nous sommes, ni de ce que nous méritons, puisque de nous-mêmes nous ne sommes rien, et que par nous-mêmes nous ne méritons rien. Tout serait donc désespéré pour nous, si Jésus-Christ n'y eût pourvu ; mais grâces à son infinie miséricorde, il s'est fait notre avocat, notre intercesseur, notre pontife, notre médiateur auprès de son père ; et ne pouvant être refusé à raison de l'excellence infinie de sa personne, il a mérité en toute rigueur d'être exaucé pour nous ; et comme il nous a cédé tous ses droits, il ne tient plus qu'à nous, en en faisant usage et les offrant à Dieu son père et le nôtre, de ne pouvoir être refusés, et d'être infailliblement exaucés.

Tout consiste donc, pour remédier devant Dieu à l'indignité de nos personnes, à nous prévaloir auprès de lui des mérites de son divin Fils, et à ne lui rien demander que par la médiation de cet Homme-Dieu. Ainsi nous l'enseigne tous les jours la sainte Eglise, qui nous apprend à ne faire jamais aucune prière à Dieu, qu'aussitôt, pour la lui faire agréer malgré notre indignité, nous ne l'appuyions sur les mérites de Jésus-Christ notre frère aîné et de sa divine épouse, qui nous déclare que, soit qu'elle recoure directement et expressément à la médiation de cet Homme-Dieu, soit que, pour l'obtenir plus infailliblement, elle emploie auprès de lui l'intercession de la sacrée Vierge Marie sa mère, ou celle des autres saints, c'est toujours sur les mérites, sur le crédit, sur la médiation toute-puissante et infinie de Jésus-Christ qu'elle fonde toute la vertu, toute l'efficacité de ses prières : *per Dominum nostrum Jesum Christum*, par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Prions donc, M. F. et toutes les fois que nous le faisons, que ce soit au nom de Jésus-Christ ; et pour ne mettre jamais d'obstacle aux mérites de ce médiateur tout-puissant, commençons toutes nos prières en entrant, comme le publicain de l'Evangile, dans les sentiments de componction qui conviennent à des pécheurs qui ne

Digitized by Google

méritent nullement par eux-mêmes d'être exaucés. Prions au nom de Jésus-Christ, et afin que ce Dieu Sauveur le fasse avec nous, et qu'il soit vrai de dire que nous le faisons avec lui, ne demandons jamais à Dieu que ce qui peut être avantageux à notre salut, et que ce que Jésus-Christ a demandé et demande encore pour nous; prions au nom de Jésus-Christ, et pour obtenir infailliblement ce que nous demandons, retraçons par nos propres dispositions dans toutes nos prières l'humilité et le respect, le recueillement et l'attention, la ferveur et la dévotion, la confiance et la persévérance de notre divin modèle : c'est là le vrai secret et l'unique moyen d'être toujours écoutés, toujours exaucés en ce monde, et couronnés dans l'autre. *Amen.*

CXCIII. DISCOURS.

SUITE DES CONDITIONS DE LA PRIÈRE.

Ante orationem præpara animam tuam, et noli esse quasi homo qui tentat Deum.

Avant de prier préparez votre âme, et ne soyez pas comme un homme qui tente Dieu. (Eccli. 18. v. 23.)

Pour être exaucé il faut non-seulement prier au nom de Jésus-Christ, comme nous l'avons dit dans l'instruction précédente, mais encore il faut prier avec attention de l'esprit, avec affection du cœur; attention de l'esprit, affection du cœur, que nous pouvons appeler avec saint Thomas l'âme de la prière, et sans quoi elle ne peut pas plus subsister qu'un corps sans l'esprit qui le vivifie et qui l'anime. Car qu'est-ce que la prière, sinon un entretien avec Dieu, une élévation de notre cœur et de notre esprit à Dieu, pour lui exposer nos besoins, lui représenter nos faiblesses, réclamer son secours, implorer sa miséricorde? Or, tout cela ne suppose-t-il pas un recueillement et un sentiment intérieur? Si donc il arrive qu'au moment que nous traitons avec Dieu, notre esprit s'égare jusqu'à perdre volontairement cette attention intérieure, notre prière n'est plus une prière, nous prions comme les Juifs, à qui Dieu reprochait que leur cœur était bien loin de lui, tandis qu'ils le glorifiaient de bouche; et nos prières, loin d'honorer Dieu, l'irritent contre nous. Nous disons à Dieu comme le prophète (Ps. 5. v. 1.) : Seigneur, prêtez l'oreille à mes paroles, *Verba mea auribus percipe, Domine:* Seigneur, écoutez mes cris, *Intellige clamorem meum :* Seigneur, soyez attentif à mes vœux,

Digitized by Google

intende voci orationis meæ. Mais au même temps nous portons notre esprit ailleurs ; nous demandons que Dieu nous réponde, et nous ne lui parlons pas ; nous demandons que Dieu nous écoute, et nous ne l'écoutons pas ; nous ne nous écoutons pas nous-mêmes, nous ne nous comprenons pas. Ce malheur n'arriverait pas si nous avions soin de nous préparer à la prière, de nous prémunir contre les distractions, en un mot, si nous entrions dans les dispositions qu'il faut apporter au saint exercice de la prière. Tâchons de nous en instruire aujourd'hui, afin de nous le rendre utile et profitable.

Nul acte de religion plus ordinaire que la prière, et nul peut-être dont Dieu soit moins honoré : tout retentit, dans l'Eglise catholique, des louanges du Seigneur, et des vœux qu'on lui adresse ; mais le cœur et l'esprit de tous les fidèles prient-ils de concert avec les lèvres ? Et ne peut-on pas dire qu'on récite à la vérité beaucoup de prières, mais qu'on en fait peu ? Quand on ne consulterait que le seul bon sens et l'idée qu'on a de ce saint exercice, pourrait-on voir de sang-froid avec quelle inapplication d'esprit, avec quelle tiédeur, avec quelle indécence on s'en acquitte ? Et n'aurait-on pas droit de demander si c'est pour irriter le Seigneur qu'on lui parle dans la prière ? La prière, comme nous l'avons dit, est un entretien avec Dieu, où l'âme admise, pour ainsi dire, et introduite dans le sanctuaire, expose à l'Etre suprême ses besoins, lui découvre ses tentations, ses infirmités, et pénétrée des plus vifs sentiments de respect ; d'amour, de reconnaissance, tâche de l'honorer autant par sa profonde soumission à ses ordres, que par sa confiance et ses vœux. Un acte de religion si parfait peut-il n'être qu'une pratique purement extérieure ? Non, non, M. F. la prière demande toute l'application de notre cœur ; il faut que tout objet humain et profane disparaisse aux yeux de notre esprit, que cet esprit s'attache uniquement à ce qu'il demande. Et à qui devons-nous parler avec attention, si ce n'est à Dieu ? Jugeons-en par sa grandeur : celui à qui nous parlons dans la prière, est le même Dieu dont les livres saints nous font des peintures si magnifiques, et néanmoins si disproportionnées. C'est le même Dieu qui d'une main mesure les eaux de l'abîme, et de l'autre soutient tout le poids des cieux ; qui d'un regard fond les montagnes, et devant qui toutes les nations sont comme si elles n'étaient pas. D'ailleurs, si nous pensions à ce que nous demandons, nous verrions bientôt naître en nous le plus parfait recueillement : nous demandons la possession de Dieu, l'héritage de la gloire, et l'éternité de notre bonheur ; nous ne saurions rien demander de plus grand, et nous ne devons rien demander de moindre. Comment donc se peut-il faire que la froideur, la lâcheté, la négligence, s'emparent de notre esprit et

Digitized by Google

de notre cœur, lorsque nous avons des motifs si pressants d'apporter à la prière l'attention et la dévotion que demande une action si sainte et si sublime ?

Comme ce n'est que par les distractions que l'attention nécessaire à la prière peut être troublée, voici ce qu'il est à propos de remarquer à ce sujet. Si les distractions qui nous tourmentent ne sont pas volontaires, c'est-à-dire, si elles nous déplaisent, si nous faisons tout ce qui est en nous pour nous en défendre, loin de nuire à nos prières, elles peuvent servir à les rendre plus agréables et plus efficaces devant Dieu, par la patience qu'elles nous font exercer, et par la douleur qu'elles nous causent, selon ce beau mot de saint Augustin : Nos distractions même, lorsque nous en avons de la douleur, deviennent une prière : *Si dolemus, oramus.* Les distractions donc, qui sont en nous malgré nous, bien loin d'être péchés, sont des occasions de mérite que Dieu nous envoie pour nous éprouver et nous faire acquérir la vertu. Les plus grands saints n'ont pas été exempts de ces sortes de distractions : « Seigneur, disait David (II. Reg. 7. v. 27.) je me « présente devant vous, parce que votre serviteur a trouvé son « cœur pour vous prier. » C'est qu'auparavant son cœur s'était échappé de lui (Ps. 37. v. 11.) : « Mon Dieu, mon cœur m'a « délaissé. » Voilà ce qui arrive aux plus justes. Ils se font de continuelles violences pour surmonter les distractions ; ils se livrent à eux-mêmes des combats pour les vaincre et pour les chasser de leur esprit, et par là ils pressent Dieu de les exaucer, après les avoir éprouvés par ces distractions importunes.

Mais, au contraire, si les distractions sont volontaires, si nous y donnons lieu, si nous les recherchons, ou si nous négligeons de les rejeter, elles font que la prière même se change pour nous en péché, selon l'oracle du roi-prophète : *Oratio ejus fiat in peccatum ;* (Ps. 108. v. 7.) et on ne peut nier qu'elles ne contribuent infiniment à nous rendre criminels devant Dieu ; car elles sont toujours la preuve et du peu de respect que nous avons pour sa divine présence, et de notre indifférence pour obtenir ce que nous demandons. En effet, dit saint Cyprien, il n'y a pas d'apparence que nous souhaitions beaucoup que Dieu nous entende, puisque nous ne nous entendons pas nous-mêmes ; il faut donc alors aller à la source du mal pour y apporter le remède convenable.

Ces distractions et ces sécheresses, dont tout le monde se plaint, viennent presque toujours de ce que l'on commence ses prières sans s'y être préparé auparavant. On les commence sans avoir fait aucune réflexion ni sur la présence de Dieu à qui on va parler, ni sur le besoin qu'on a de sa grâce, ni sur ce qu'on veut lui demander,

Digitized by Google

ni sur ce qu'on va lui dire : au sortir de ses occupations, peut-être de ses plaisirs, dont on a l'imagination toute remplie ; au sortir d'une conversation frivole, peut-être même criminelle, on récite à la hâte, sans aucune attention, ce qu'on appelle *ses prières* : est-il étonnant que l'on soit distrait ? Un laboureur sème-t-il son grain dans son champ sans avoir auparavant préparé son terrein ? Se présente-t-on devant une personne de considération, à qui l'on veut demander quelque grâce, sans avoir pensé à ce qu'on doit lui dire ? A plus forte raison ne devrait-on jamais se présenter devant Dieu pour le prier, sans s'y être disposé.

On distingue deux sortes de préparations : la préparation éloignée et la préparation prochaine. La préparation éloignée consiste en une grande pureté de cœur, en une mortification parfaite des passions, en une grande fidélité à garder tous ses sens, soit intérieurs, soit extérieurs. Ainsi, M. F. le soin que vous aurez de tenir votre esprit recueilli pendant le jour sera une des meilleures préparations à la prière. Si, au contraire, vous le laissez aller à tout ce qui se présente, vous aurez peine à le tenir dans la prière. Prémunissez-vous donc contre la dissipation ; recueillez-vous de temps en temps tout doucement par quelque retour vers Dieu ; recueillez-vous surtout avant de vous mettre en prière. Soyez fidèles à écarter tout ce qui peut vous empêcher de la bien faire, comme le mouvement des passions, l'épanchement des sens, l'immortification de l'humeur, l'attache à la propre volonté, la curiosité de l'esprit, la légèreté de l'imagination, l'inutilité des discours : ce sont autant d'ennemis de la prière. Aimez au contraire la retraite, le silence, le recueillement : voilà la préparation éloignée.

La préparation prochaine consiste à se mettre en la présence de Dieu, à s'exciter à une véritable douleur de l'avoir offensé, à s'unir à Jésus-Christ, à invoquer le Saint-Esprit. Vous commencerez donc votre prière par un acte de foi sur la présence de Dieu, en pensant à la grandeur de celui à qui vous allez parler ; vous animerez votre foi sur la vérité de cette divine présence ; vous vous unirez aux anges et aux saints, pour adorer et vous anéantir devant cette Majesté infinie avec tout le respect qu'il vous sera possible ; vous purifierez votre âme par un acte de contrition ; vous tâcherez d'unir votre prière avec celle de Jésus-Christ, désirant de prier comme lui, avec lui et par lui, et reconnaissant que vous ne sauriez avoir ni bonnes pensées, ni bons sentiments, si l'Esprit-Saint ne les forme en vous ; vous invoquerez avec beaucoup de ferveur les lumières de ce divin Esprit, et vous emploierez, pour obtenir cette grâce, l'intercession de la sainte Vierge et de tous les saints. Si

Digitized by Google

vous vous préparez ainsi à la prière, ne doutez pas que les efforts que l'ennemi de votre salut pourra faire pour vous distraire, ne soient vains et inutiles ; ou si Dieu permet, malgré tous vos soins, que vous soyez tourmentés par des distractions involontaires, bien loin de vous nuire, elles seront pour vous une occasion de mérite, et vous n'obtiendrez pas moins l'effet de vos demandes.

2° On doit prier avec une ferme assurance que Dieu nous exaucera en vue des mérites de Jésus-Christ.

L'apôtre saint Jacques veut que nous portions notre confiance jusqu'à ne pas douter que nous ne soyons exaucés, jusqu'à ne pas hésiter. Si quelqu'un manque de sagesse, dit-il (Jacob. 1. v. 5.) qu'il la demande à Dieu, lequel en donne à tous abondamment ; mais qu'il la demande avec foi, sans aucune défiance ; car celui qui doute est semblable aux flots de la mer, qui sont emportés çà et là par la violence des vents : *Postulet in fide, nihil hæsitans.* Lorsqu'on se présente à Dieu par la prière, il faut commencer par croire qu'il est assez bon et assez puissant pour récompenser ceux qui le cherchent ; et rien n'est si injurieux à Dieu, que la prière d'un homme dont la foi est chancelante, qui n'est pas vivement convaincu ni de l'excellence des biens éternels, ni du besoin qu'il a de Dieu, ni de sa puissance pour le secourir, et qui ne demande que faiblement ce qu'il ne croit qu'à demi.

Cette ferme confiance qui doit accompagner nos prières est fondée, 1° sur les promesses de Dieu ; car il a dit qu'il nous exaucera lorsque nous l'invoquerons ; 2° sur ce que le Saint-Esprit prie lui-même pour nous ; et il le fait avec tant de zèle que ses prières s'appellent *des gémissements inexplicables* (Rom. 8. v. 26.) ; 3° sur ce que Jésus-Christ fait pour nous les fonctions de pontife auprès de son Père, c'est-à-dire, qu'il intercède et qu'il prie continuellement pour nous, jusqu'à se faire en quelque sorte notre avocat, selon l'expression de saint Jean (I. Joan. 2. v. 1.) ; et saint Paul nous fait encore remarquer (Heb. 4. v. 15.) que, pour se rendre plus sensible à nos misères et s'y intéresser davantage, Jésus-Christ a voulu éprouver en lui-même toutes nos faiblesses, en se chargeant de toutes nos infirmités, au seul péché près. Comment, après cela, M. F. concevoir le peu de confiance qu'ont la plupart des chrétiens, lorsqu'ils recourent à Dieu dans la prière ? Ils prient, il est vrai, mais c'est par coutume et à tout hasard. Ils s'abandonnent à de vaines inquiétudes. Ils recourent au ciel lorsque les hommes leur manquent, et Dieu est toujours le dernier qu'ils prient ; ils comptent sur Dieu, mais beaucoup plus sur eux-mêmes et sur les ressources humaines. Ames ingrates et infidèles, hommes de peu de foi, pourquoi doutez-vous ainsi de la bonté de

Digitized by Google

Dieu (Matth. 8. v. 26.) ? *Quid timidi estis , modicæ fidei ?* Jésus-Christ nous eût-il fait un commandement de la prière , s'il n'était pas dans la résolution de nous accorder nos demandes ? Et n'est-il donc plus aujourd'hui ce qu'il était lorsqu'il conversait parmi les hommes , toujours prêt à exaucer ceux qui avaient recours à lui ?

3° On doit prier avec de grands sentiments de notre misère , de notre faiblesse et de nos besoins.

Comme Dieu ne doit rien à l'homme , l'homme n'a rien en lui qui puisse le rendre digne de ce qu'il attend de Dieu , que l'aveu et la reconnaissance de son indignité. Quand l'homme se rend ainsi justice , Dieu lui fait grâce ; car Dieu est jaloux de sa gloire , et il ne la donnera pas à un autre , dit-il lui-même (Is. 48. v. 11.) : *Gloriam meam alteri non dabo.* Sa grâce lui appartient , et il ne la donne qu'à ceux qui sentent , comme ils le doivent , leur indignité intérieure , et qui disent avec le prophète (Thren. 3. v. 1.) : Seigneur , je connais , je sens ma pauvreté : *Ego vir videns paupertatem meam.* « Quand nous prions , dit saint Augustin , « (Serm. 15. de verbis Domini , cap. 2.) nous devons nous con- « sidérer devant Dieu comme de pauvres mendiants couchés par « terre devant la porte du grand père de famille , gémissants et « suppliants pour recevoir quelque chose. » Nous devons donc toujours commencer nos prières par l'aveu de notre indignité. C'est ce que les plus grands saints nous ont appris par leurs exemples. Témoin Daniel : Dans mon affliction , dit-il (Dan. 9. v. 4.) j'ai présenté mes prières à Dieu ; d'abord j'ai confessé mon indignité , j'ai dit : Seigneur ce sont des pécheurs et des rebelles à vos saintes lois qui s'adressent à vous : *Confessus sum , et dixi :... Peccavimus, iniquitatem fecimus , declinavimus à mandatis tuis.* Témoin Esdras (I. Esdr. 9. v. 6.) : Mon Dieu , je commence à m'adresser à vous par la confusion que j'ai en vue de mon indignité , n'osant lever les yeux vers vous à cause de ce grand nombre de péchés qui m'accablent : *Deus meus , confundor et erubesco levare faciem meam ad te : quoniam iniquitates nostræ multiplicatæ sunt super caput nostrum.* Témoin le publicain de l'Evangile , que Jésus-Christ nous donne lui-même pour modèle d'un pécheur dont la prière lui est agréable (Luc. 18. v. 13.) : Mon Dieu , ayez pitié de moi qui suis un pécheur : *Deus , propitius esto mihi peccatori.* Le pharisien orgueilleux rejeta cette méthode ; il se persuada que s'il mettait en tête de sa requête l'innocence de ses mœurs , ses jeûnes , ses aumônes , ses bonnes œuvres , elle serait plus facilement reçue ; mais il se trompa : sa prière fut réprouvée , et celle de l'humble publicain , qui n'osait pas seulement lever les yeux

Digitized by Google

vers le ciel, attira sur lui la miséricorde et la grâce de Dieu.

4° On doit prier constamment, sans jamais se lasser de la prière. Il faut prier avec persévérance. C'est ce que Jésus-Christ nous a voulu faire entendre par la parabole d'un juge qui, n'ayant nulle crainte ni de Dieu ni des hommes, accorda néanmoins à l'importunité d'une veuve ce qu'il avait résolu de lui refuser. C'est ce qu'il nous a marqué encore par une autre parabole d'un homme qui, visité par un sien ami, et n'ayant point assez de pain, s'en va chez son voisin au milieu de la nuit, le prie et le conjure de lui prêter trois pains. D'abord on lui refuse nettement. Allez, lui dit-on, il est bien temps de venir maintenant. L'autre ne se rebute point et frappe toujours plus fort : Retirez-vous, lui réplique-t-on, tout le monde est couché. Cet homme enfin importune tant et presse si fort son voisin, que celui-ci se lève pour le contenter : *Eh bien!* dit Jésus-Christ (Luc. 11. v. 8.) *cet homme qui ne donne pas pour le respect de l'amitié, donne néanmoins pour se défaire de l'importunité du suppliant.* Ce qui nous apprend qu'il ne faut point nous décourager si Dieu ne nous exauce pas d'abord, qu'il veut quelquefois être importuné, et que ce n'est qu'à force de demander qu'on obtient.

En effet, Dieu peut avoir des raisons de différer quelquefois l'effet de nos vœux et de nos demandes; s'il ne couronne pas d'abord nos désirs, c'est pour nous faire sentir, disent les Pères, le prix de ses faveurs, pour éprouver notre foi et notre soumission, récompenser notre patience, pour nous rendre plus humbles, plus vigilants et plus attentifs sur nous-mêmes. Prenons garde de ne jamais murmurer de sa conduite; soyons importuns à la bonne heure, mais soyons-le avec humilité. Souvenons-nous de cette femme de Chanaan dont parle l'Evangile (Matth. 15. v. 22.); elle crie, et Jésus-Christ ne fait pas semblant de l'entendre; elle cherche des protecteurs parmi les apôtres, et Jésus-Christ leur répond durement qu'il n'est envoyé que pour les brebis d'Israël. Se rebute-t-elle de ses dédains? Au contraire, elle s'obstine, elle se jette à ses pieds, elle élève sa voix douloureuse; Jésus-Christ lui répond en maître, que le pain des enfants n'est pas pour de vils animaux; cette femme humble ne s'offense pas de cette comparaison humiliante : à la bonne heure, réplique-t-elle; mais les plus vils animaux profitent des miettes qui tombent de la table de leur maître. C'en est trop, Jésus-Christ même ne peut pas tenir contre une humilité si constante. *O femme*, s'écrie-t-il, *que votre foi est grande! qu'il vous soit fait ainsi que vous le désirez.*

Que cet exemple est bien propre à nous confondre, M. F. Hélas! si nous réfléchissons sur la manière dont nous avons prié jusqu'à

Digitized by Google

présent, n'avons-nous pas tout lieu de craindre que nos prières, au lieu d'avoir attiré les miséricordes de Dieu, n'aient mérité que sa colère? Seigneur, apprenez-nous vous-même à prier; faites que nous ne nous présentions jamais devant vous sans avoir préparé notre âme, sans avoir réfléchi sur ce que nous allons faire, sans nous être bien pénétrés de votre puissance et de notre faiblesse, de votre grandeur et de notre néant : éclairez notre esprit pendant la prière, éloignez-en toutes les idées qui l'embarrassent et le dissipent; échauffez notre cœur; formez-y, par les opérations ineffables de votre grâce, les sentiments de piété, les bons désirs, les gémissements intérieurs d'une âme qui vous aime et qui soupire après vous. Que notre cœur désire véritablement ce que notre bouche vous demande; que nos actions répondent à nos prières; que nous vous adorions en esprit et en vérité; enfin, que nous vous cherchions, que nous nous attachions inviolablement à vous sur la terre, et que nous vous possédions à jamais dans le ciel. *Amen.*

CXCIV. DISCOURS.

DE L'ORAISON DOMINICALE ET DE SA PRÉFACE.

Sic ergo vos orabitis.

Vous prierez de cette sorte. (MATTH. 6. v. 9.)

C'EST sans doute un grand avantage, M. F. et une voie bien sûre pour notre prière, d'en trouver l'exemple dans Jésus-Christ même; mais c'est un bien que nous ne pourrons jamais assez reconnaître, que le même Jésus-Christ ait bien voulu lui-même nous en tracer le modèle, et nous mettre dans la bouche les propres paroles dont il veut que nous nous servions : c'est ce qu'il a fait dans cette admirable prière, vulgairement appelée l'*Oraison dominicale*, c'est-à-dire, la prière du Seigneur, qui est tous les jours dans la bouche de tous les chrétiens, et dans le cœur des véritable fidèles.

Quelle consolation et quelle assurance d'apprendre de Dieu même la manière dont il veut qu'on le prie, afin de ne pas le prier en vain; et certes, un roi qui dresse lui-même la requête qu'il veut qu'on lui présente, fait bien voir qu'il a envie d'accorder ce qu'on lui demande. Aussi tous les saints Pères se sont épuisés en éloges qu'ils ont faits de cette excellente prière; plusieurs même en

Digitized by Google

ont composé des traités exprès, comme saint Cyprien entre les autres. Mais, M. F. pour en connaître mieux l'excellence, réfléchissez vous-mêmes sur ce qu'elle contient; rendez-vous attentifs aux instructions, à l'explication que nous allons en faire : vous verrez, dans l'ordre des demandes qui la composent, l'ordre de vos devoirs et de vos désirs; c'est là qu'il les faut étudier, puisque, selon saint Augustin, vous n'en devez former aucun qui ne puisse y être rapporté.

Si toute prière faite au nom de Jésus-Christ et avec les conditions nécessaires, est toujours efficace et agréable à Dieu à qui nous devons nous adresser dans tous nos besoins, que doit-on penser de l'oraison dominicale que le Seigneur a dictée lui-même à la sollicitation de ses apôtres, et qu'il a laissée à son Eglise comme le modèle d'une prière parfaite, qui contient tout ce que nous devons demander à Dieu, la manière dont nous devons le demander, et les conditions qui doivent accompagner nos demandes?

Certes, le Fils de Dieu ne pouvait accorder à son Eglise rien de plus utile et de plus nécessaire, dans le dessein qu'il a eu de la sanctifier et de lui enseigner le moyen d'arriver au bonheur éternel, que de lui apprendre la manière de bien prier, afin d'obtenir les grâces absolument nécessaires pour ce dessein. Aussi cette prière divine, dont il est lui-même l'auteur, est-elle la prière la plus ordinaire, la plus commune, la plus excellente : c'est par elle que l'Eglise commence toutes les cérémonies de notre religion; elle la récite toujours dans le très-saint sacrifice de la messe, et en toutes les heures de l'office divin; de sorte qu'on peut appeler à juste titre l'oraison dominicale, l'*oraison de l'Eglise*. Autant qu'il s'y trouve de paroles, dit saint Ambroise, ce sont autant de sacrements, c'est-à-dire, autant de sources de grâces, *quot voces, tot sacramenta;* ce sont les paroles non d'un homme, mais d'un Dieu. Et ne vous imaginez pas, M. F. que ce soit simplement une formule de prière que Jésus-Christ a laissée sur la terre en faveur des âmes simples et grossières, qui, sans le secours de cette espèce de requête, seraient incapables de représenter leurs besoins au Père céleste. Non, non, ce n'est pas une prière vulgaire, qui ne soit pas adressée pour les âmes choisies que Dieu veut élever à la perfection; c'est un modèle achevé de tous les genres d'oraison; elle convient également aux âmes qui aspirent à la plus haute perfection, et aux âmes qui marchent dans les voies ordinaires de la vertu. Quel autre maître, en effet, plus capable que Jésus-Christ de nous apprendre à prier, à méditer, à contempler et à communiquer avec le ciel de toutes les manières, même les plus relevées; et quel autre fonds, quel autre sujet que l'oraison dominicale, plus propre à former et à élever les personnes spirituelles jusques à la Divinité!

Digitized by Google

L'oraison dominicale est composée d'une petite préface et de sept demandes.

La préface de l'oraison dominicale est renfermée dans ces paroles : *Notre Père qui êtes aux cieux.* C'est une préparation à la prière, afin de la faire avec le respect et l'attention qu'elle demande, avec le cœur d'un enfant de Dieu dégagé de la terre par sa nouvelle naissance, animé de l'esprit de l'adoption divine, et plein du désir de se réunir à son père et à son principe. Des sept demandes qui suivent, les trois premières regardent Dieu, et les quatre autres nous regardent.

Il doit y avoir de l'ordre et de la subordination dans nos prières, afin qu'elles soient efficaces auprès de Dieu; car les prières sont les interprètes des désirs, et il faut que les désirs soient subordonnés les uns aux autres selon la nature de leur objet : le Sauveur nous a marqué cet ordre merveilleux qui rend nos demandes agréables à son Père; il a mis comme à la tête de nos désirs celui de la gloire de Dieu, ensuite le désir des biens qui nous regardent selon leur rang, enfin le désir d'être délivrés des maux contraires à ces biens. Qui n'espérerait pas au Seigneur, en le priant de la sorte? Dieu voit que non-seulement nous sommes équitables dans nos demandes, mais encore réglés dans nos désirs; que nous les lui adressons selon l'ordre qui lui plaît davantage, ordre que son Fils, la sagesse même, nous a prescrit, et qu'il ne peut, par conséquent, manquer d'écouter favorablement lui-même.

On commence l'oraison dominicale en appelant Dieu *notre père.* Pour nous exciter à le prier avec plus de confiance, et le porter à nous écouter favorablement.

Il est important, selon la remarque de saint Augustin, de gagner le cœur de celui que l'on prie; c'est pour cela que les prières commencent ordinairement par des louanges et par des témoignages de respect et de confiance : ici le mot de *père* dit beaucoup, rien n'est plus tendre ni plus touchant; d'ailleurs, ce mot nous représente la bonté infinie avec laquelle Dieu nous a rendus ses enfants, d'esclaves et d'ennemis que nous étions, et tous les autres effets de sa miséricorde envers nous, qui tendent à celui-là; c'est pour nous le comble de la gloire, que nous puissions appeler Dieu notre père; et qui aurait osé le faire, si Jésus-Christ ne l'avait commandé? les Juifs ne le faisaient pas, quelque saints qu'ils fussent. Abraham dit (Gen. 18. v. 27.) : Je parlerai à mon Seigneur, quoique je ne sois que poudre et que cendre : *Loquar ad Dominum meum, cùm sim pulvis et cinis.*

Mais si c'est pour nous un grand honneur d'être les enfants de Dieu, cela nous impose de grandes obligations, et demande de

Digitized by Google

nous de grands devoirs : *et honor est, et onus.* Le premier et le plus essentiel, c'est l'amour; car quel amour ne devons-nous pas avoir pour cette bonté ineffable, qui, d'enfants du démon que nous étions, nous a élevés à cette éminente et heureuse qualité d'enfants de Dieu, qui nous joint à son Fils, qui nous rend ses membres, et qui nous donne droit à son héritage? Le second, c'est la reconnaissance; car ce bienfait incomparable, dont la corruption et la bassesse de notre origine semblaient devoir nous exclure, ne nous permet pas d'être indifférents pour tout ce qui regarde les intérêts d'un père si aimable. Le troisième, c'est la confiance : « Qu'est-ce que « Dieu ne donnera point, dit saint Augustin (Lib. de serm. Domini « in monte, lib. 2. cap. 4.) à ceux qui le prient, puisqu'il leur a donné « la grâce d'être ses enfants avant qu'ils l'eussent prié? » S'il nous avait commandé de nous adresser à lui comme à notre maître, notre roi, notre juge, peut-être nous refuserait-il; du moins aurions-nous sujet de le craindre; mais nous ayant permis de l'appeler *notre père*, il n'est presque plus en son pouvoir de nous rien refuser, puisque par là il nous a donné, et la liberté de demander tout ce que nous voudrions, et l'espérance de l'obtenir. Le quatrième est une crainte filiale et très-respectueuse, et c'est là le véritable caractère des enfants de Dieu. Un enfant bien né, quand il a commis quelque faute contre son père, en a le cœur percé d'une vive et pénétrante douleur; il ne peut se consoler jusqu'à ce qu'il soit rentré dans les bonnes grâces de son père: bien différent d'un serviteur, d'un mercenaire qui craint son maître, et qui n'obéit que par la crainte du châtiment, un enfant de Dieu ne se conduit pas tant par la loi qui commande, qui menace et qui promet, que par l'esprit qui exhorte, qui éclaire et qui fortifie. Enfin, la qualité d'enfants de Dieu nous impose l'obligation d'être saints, parfaits et miséricordieux, de vivre, en un mot, de l'esprit de Dieu; car ceux qui vivent selon la chair, qui se conforment au siècle, qui sont dominés par l'orgueil, par l'avarice, par l'amour du plaisir, qui sont esclaves de leurs convoitises, ne méritent pas non-seulement d'être les enfants de Dieu, mais même d'en porter le nom : *Ceux-là*, dit l'apôtre (Rom. 8. v. 14.) *sont enfants de Dieu, qui sont dominés par son esprit.*

Ceux qui sont en état de péché mortel, n'ont certainement aucun droit d'appeler Dieu *leur père;* mais s'ils ont un désir sincère de retourner à lui, ils peuvent employer le mot de *père*, comme l'enfant prodigue l'emploie en disant (Luc. 15. v. 21.) : *Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous.* Ils doivent avoir un profond ressentiment de leur indignité, en reconnaissant qu'ils ne sont pas dignes d'être appelés les enfants de Dieu. Que si les pécheurs n'ont

Digitized by Google

aucun désir de conversion, ils doivent appréhender, en récitant cette prière, qu'elle ne soit leur condamnation; que Dieu ne prenne ce nom de père qu'ils lui donnent, comme une dérision, et qu'il ne le désavoue en leur disant, comme Jésus-Christ dit aux Juifs qui se glorifiaient d'être les enfants du fidèle Abraham, sans se mettre en peine d'imiter sa foi (Joan. 8. v. 44.) : *Vous êtes les enfants du démon;* car tous ceux-là sont les enfants du démon, selon l'Evangile, qui veulent seconder et exécuter les désirs du démon, comme font tous les méchants.

Dieu est notre père, parce qu'il nous a créés, rachetés et adoptés pour ses enfants.

Dieu est appelé et est effectivement notre père par plusieurs titres. 1° Par le titre de la création, par laquelle il nous communique son être (Act. 17. v. 28.) : *ipsius genus sumus*, nous sommes les enfants et la race de Dieu. 2° Par le titre de la rédemption et de l'adoption à laquelle il nous a élevés (Rom. 8. v. 15.) : Vous avez reçu l'esprit de l'adoption des enfants, par lequel nous crions : Mon père, mon père : *Accepistis spiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus : Abba, pater.* C'est le baptême qui nous a conféré cette grâce; c'est dans ce sacrement que Dieu nous a adoptés pour ses enfants, et que nous l'avons reconnu pour notre père. 3° A cause de la glorification par laquelle il nous communique l'être de la gloire, qui s'appelle régénération (Matth. 19. v. 28.) : *In regeneratione, cùm sederit Filius hominis.* C'est là que nous serons véritablement ses enfants, et qu'il nous traitera en cette qualité. *Mes bien-aimés*, nous dit saint Jean (I. Joan. 3. v. 2.) *nous sommes déjà enfants de Dieu; mais ce que nous serons un jour ne paraît pas encore; nous savons que lorsque Jésus-Christ se montrera dans sa gloire, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est.*

Jésus-Christ ne nous a pas appris à dire *mon père*, mais *notre père*, 1° pour nous avertir de prier en commun, en nous unissant avec tout le corps de l'Eglise, et pour reconnaître que nos prières ne sauraient être exaucées de Dieu, comme venant de nous seuls, mais comme faisant partie de celles du corps de l'Eglise dont il est le chef; 2° pour exciter une charité générale entre tous les membres de ce corps divin, et pour nous apprendre que nous devons souhaiter le bien et l'avancement du salut des autres comme le nôtre propre, que nous devons demander à Dieu qu'il ait pour tous les fidèles la même tendresse, les mêmes égards, les mêmes faveurs, les mêmes grâces que nous désirons pour nous-mêmes; 3° pour nous donner lieu de considérer tous ceux qui sont dans le corps de l'Eglise de Jésus-Christ, comme nos frères, et de renoncer à l'orgueil et à l'amour-propre, qui nous porte à nous élever au-dessus des autres,

Digitized by Google

un chrétien ne devant estimer dans soi, ni dans les autres, que la seule qualité de membres du corps de Jésus-Christ; 4° pour nous avertir d'éteindre en nous toutes les semences de haine, de division que nous pourrions avoir contre nos frères, comme étant contraires à cette union parfaite que nous devons avoir avec eux, en qualité de membres du même corps.

Nous disons que Dieu est dans les cieux, parce que c'est là qu'il règne d'une manière particulière, qu'il y est parfaitement obéi, et qu'il y est vu; car on dit qu'une chose est où elle est vue; c'est pourquoi, quoique nous soyons inséparables de l'être de Dieu, et qu'il soit vrai de tous les hommes, comme dit saint Paul (Act. 17. v. 28.) qu'ils vivent, qu'ils se meuvent, qu'ils sont en Dieu, le même saint Paul ne laisse pas de dire (I. Thess. 4. v. 16.) qu'après la résurrection nous serons toujours avec le Seigneur : *Et sic semper cum Domino erimus.* Enfin, comme c'est dans le ciel que Dieu fait les plus grandes effusions de sa libéralité, on dit qu'il réside particulièrement dans le ciel. De même, quoique l'âme humaine soit répandue par tout le corps, on ne laisse pas de dire qu'elle est principalement dans la tête, parce qu'elle y exerce ses plus nobles fonctions.

Jésus-Christ nous apprend à considérer Dieu dans le ciel plutôt qu'ailleurs, pour nous avertir que tous nos désirs, nos pensées, nos vues, notre esprit, notre cœur, notre affection, doivent s'élever vers le ciel; que nous devons nous séparer de l'amour des choses du monde, regarder la terre comme un lieu d'exil, et le ciel comme notre véritable patrie, où nous devons tendre par des désirs continuels, afin d'y voir et d'y posséder Dieu, qui y étale toutes ses magnificences et toute sa grandeur, qui nous est comme cachée pendant que nous sommes sur la terre. Mais, hélas ! M. F. appelés à un tel bonheur, comment le désirons-nous si peu? Destinés à une gloire immortelle, à peine y pensons-nous : tout occupés, tout remplis des biens périssables, nous perdons de vue les biens éternels; toutes les pensées de nos esprits, tous les désirs de nos cœurs se portent vers la terre; nous nous attachons au monde, aux biens du monde, aux plaisirs du monde; notre vie se passe à nous repaître d'illusions et à courir après des fantômes; une soif ardente, une faim dévorante des choses terrestres, transportent nos cœurs, et celles du ciel attirent à peine quelques regards ! O hommes aveugles ! ou désirons moins, ou désirons davantage : désirons moins des faux biens qui nous séduisent, et désirons davantage les vrais et solides biens, seuls capables de nous rendre heureux; ou plutôt ne désirons sur la terre que ce qui peut assurer notre félicité éternelle dans le ciel, et nous y conduire. *Amen.*

Digitized by Google

CXCV. DISCOURS.

DE LA PREMIÈRE ET SECONDE DEMANDE DE L'ORAISON DOMINICALE.

Pater noster, qui es in cœlis, sanctificetur nomen tuum.

Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié. (Matth. 6. v. 9.)

Prodige de charité, M. F. pour de viles créatures ! la Majesté suprême a voulu associer l'homme à sa divinité, et s'abaisser jusqu'à prendre à son égard l'aimable qualité de père. L'homme, si indigne par lui-même de toute considération, a passé de l'état le plus humiliant à la dignité la plus éminente qui fut jamais, et est devenu le fils adoptif du Très-Haut. Dieu est un Etre souverain et infini de qui toutes choses dépendent, sans qu'il dépende de personne, et tout ce qui existe hors de lui ne subsiste que par lui; l'homme n'est qu'un pur néant et un néant rebelle, qui s'est révolté contre celui à qui le ciel et la terre se font gloire d'obéir. Dieu est saint par son essence; le péché est le partage de l'homme, depuis qu'il a perdu la justice originelle, et son malheur est de naître l'ennemi de son Dieu, l'esclave du démon et digne des peines de l'enfer. Quelle proportion entre la grâce et le péché, entre le ciel et l'enfer, la liberté et la servitude, entre Dieu et Satan !

Cependant, malgré de si étranges oppositions, ce Dieu dont la nature est d'être la bonté même, s'est réconcilié avec l'homme qui ne méritait que des châtiments. Fléchi par les mérites de son Fils unique, il lui a tout pardonné : bien plus, il l'a reçu au nombre de ses amis fidèles; il a fait davantage encore, il l'a déclaré *son fils* par la plus glorieuse de toutes les adoptions, l'héritier présomptif de son royaume, et le cohéritier de Jésus-Christ; il a donné à cet homme devenu chrétien le droit de pouvoir dire sans témérité, en lui demandant ses besoins : *Notre père, qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié.* Quel comble de gloire après tant d'opprobres !

Qui serait, ou assez aveugle pour ne pas reconnaître l'obligation d'adorer un Dieu si parfait, ou assez ingrat pour ne pas aimer un maître si libéral de ses grâces, et si magnifique en ses dons ? Qui ne s'écriera pas dans un saint ravissement : O grand Dieu ! qui voulez vous dire *notre père*, et nous permettre de nous appeler *vos enfants*, que votre nom soit sanctifié !

Digitized by Google

C'est la première demande que le Sauveur nous ordonne de lui faire, et que nous nous proposons d'expliquer aujourd'hui, ainsi que la seconde, qui est une suite de la première, et l'heureux accomplissement des désirs des justes : *Que votre règne arrive.*

La première des sept demandes de l'Oraison dominicale ne signifie rien autre chose, sinon que Dieu soit béni, soit loué, adoré, connu, glorifié, ce qui est proprement la vertu de Religion. Les uns, dans cette vie, s'appliquent à une chose, les autres à une autre : il y en a qui suivent la profession des armes; il y en a qui sont préposés pour rendre la justice aux peuples; quelques-uns, pour la solliciter; plusieurs exercent le commerce, l'agriculture et autres occupations semblables : mais dans toutes les professions, dans tous les emplois de la vie, tous doivent sanctifier le nom de Dieu; c'est un exercice qui est commun à tous les hommes, et propre à chacun d'eux en particulier : c'est proprement la fonction des chrétiens. Que les jeunes hommes et les filles, les vieillards et les enfants, en un mot, toutes sortes d'âges, de sexes, d'états et de conditions, louent le nom du Seigneur (Ps. 148. v. 12.) : *Juvenes et virgines, senes cum junioribus laudent nomen Domini;* parce que c'est lui seul dont le nom est grand, sublime et saint, *quia exaltatum est nomen ejus solius.*

Le nom de Dieu, dans le langage de l'Ecriture, n'est autre chose que l'essence et la nature de Dieu. Quand Moïse eut ordre d'aller manifester à Pharaon les ordres du Seigneur, il dit : Si ce prince me demande quel est votre nom, que répondrai-je? Vous direz (Exod. 3. v. 14.) : Celui qui est, m'a envoyé vers vous, *qui est, misit me ad vos.* Tel est mon nom, je suis l'Etre par excellence, et mon nom n'est autre chose que moi-même.

Demander à Dieu que son nom soit sanctifié, c'est souhaiter qu'il soit sanctifié lui-même. Tout ce qui existe hors de Dieu, n'est pas tant un être qu'une faible participation de ce souverain Etre; Dieu seul mérite d'être appelé l'*Etre*, et sous un si beau titre Dieu seul mérite d'être glorifié.

Le nom de Dieu est toujours saint et terrible par lui-même (Ps. 110. v. 9.) : *Sanctum et terribile nomen ejus;* mais il ne l'est pas toujours dans l'esprit et dans le cœur de tous les hommes comme il devrait l'être; et c'est en cette manière que nous souhaitons qu'il soit saint et sanctifié, c'est-à-dire, qu'il soit loué, respecté et adoré. Cependant, quelque honneur et quelque gloire que nous souhaitions lui procurer, nous ne pouvons lui ajouter de nouvelles perfections, ni aucun degré de sainteté qu'il n'ait possédé de toute éternité; car soit que nous demandions que son nom adorable soit connu des infidèles, et que son royaume s'augmente

Digitized by Google

de plus en plus, ou que ceux qui croient déjà en lui soient parfaitement soumis à ses commandements, cette connaissance du nom de Dieu, cet agrandissement de son royaume, et cette soumission à ses ordres, sont des choses qui ne sont point essentielles à Dieu, qui sont toutes hors de lui, et qui regardent purement sa gloire extérieure.

On croirait qu'en demandant que le nom de Dieu soit sanctifié, nous n'avons que Dieu pour objet, que nos désirs sont des désirs désintéressés, et que nous parlons uniquement pour Dieu, sans rien demander pour nous; mais dans la vérité c'est pour nous-mêmes que nous prions, et notre propre utilité nous y porte. Nous prions que son nom qui est toujours saint en lui-même, soit aussi glorifié en nous par la sainteté de notre vie, par la pureté de nos mœurs, et par la sagesse de nos discours; nous demandons que notre vie soit toujours sainte par la pratique des vertus qui font les saints, puisque Dieu ne peut être sanctifié et glorifié que par nous. C'est dans cet esprit que Jésus-Christ nous a enseigné cette excellente façon de prier, non pour donner au nom adorable de Dieu quelque nouveau degré de sainteté, mais pour lui rendre le culte qui lui est dû, et pour nous rendre saints nous-mêmes, en nous acquittant comme il faut de ce devoir essentiel.

Les moyens de sanctifier le nom de Dieu sont, 1° en nous réjouissant qu'il se sanctifie et se glorifie lui-même, puisque aucune créature n'est capable de le faire autant qu'il le mérite. Le propre caractère de Jésus-Christ, et qui ne convenait qu'à lui seul, était de glorifier Dieu son Père d'une manière digne de lui, parce qu'en tant qu'homme, il lui rendait gloire, et en tant que Dieu, c'était une gloire digne de Dieu. Cette impuissance dans laquelle nous sommes de glorifier Dieu autant qu'il le mérite, ne doit pas nous contrister; nous devons plutôt être bien aises que Dieu soit si grand, qu'il soit au-dessus de toutes nos louanges, et lui rendre grâces avec l'Eglise de cette gloire immense qu'il possède en lui-même : *Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam.*

2° En le sanctifiant nous-mêmes par des actes très-profonds d'honneur, d'adoration et de culte souverain, 1° en vue de sa grandeur et de sa souveraineté. Qui est semblable au Seigneur notre Dieu qui habite dans les lieux les plus élevés (Ps. 112. v. 5.): *Quis sicut Dominus Deus noster qui in altis habitat ?* 2° En vue des biens que nous avons reçus, et que nous recevons tous les jours de lui : O mon âme ! bénis le Seigneur (Ps. 102. v. 1.) *Benedic, anima mea, Domino.* 3° En vue des adorations et des respects que les anges et les saints produisent incessamment dans le ciel.

Digitized by Google

Le troisième moyen de sanctifier le nom de Dieu est de procurer de tout son pouvoir que Dieu soit connu, soit adoré de toutes les créatures, 1° en les invitant à ce devoir comme les trois Hébreux de la fournaise de Babylone (Dan. 3. v. 57.) : *Benedicite, omnia opera Domini, Domino;* créatures qui êtes les ouvrages du Seigneur, bénissez toutes celui qui vous a créées; 2° en excitant particulièrement les créatures raisonnables à louer Dieu, en travaillant selon sa grâce et sa vocation à la conversion des pécheurs, les uns en les exhortant, les reprenant, les menaçant; les autres en instruisant leurs enfants et domestiques, mais tous en donnant bon exemple.

Ceux qui font mal cette prière sont ceux qui offensent Dieu, au lieu de le servir.

Nous devrions sécher de douleur quand nous voyons que Dieu est offensé. Comment un enfant qui verrait tous les jours son père outragé, chargé d'injures et d'outrages en sa propre présence, pourrait-il en rire, se réjouir, ou plutôt ne mourrait-il pas d'affliction ? C'était la disposition du saint roi David, dont le zèle brûlant pour la gloire de Dieu le consumait de regrets, voyant le Seigneur si indignement traité; c'est encore la disposition des âmes vraiment chrétiennes, qui ne peuvent goûter aucune véritable joie, mais qui vivent dans une continuelle amertume de cœur, sachant et même voyant que Dieu est si souvent et si grièvement offensé. Ah ! M. F. si vous regardez de sang-froid offenser Dieu sans en être touchés, c'est une très-mauvaise marque, ou plutôt c'est une marque assurée que vous n'aimez pas Dieu.

Et certes la mauvaise vie des chrétiens est cause que le nom de Dieu est méprisé et blasphémé (Rom. 2. v. 24.) : *Nomen Dei per vos blasphematur in gentibus.* Il y a peu de chrétiens qui s'examinent sur ces sortes de blasphèmes dont ils sont cause en ne vivant pas selon la sainteté du christianisme; et néanmoins il y en a beaucoup qui en sont capables. Car comme la bonne vie est la louange qui honore plus le nom de Dieu, que les justes sont la bonne odeur de Jésus-Christ (II. Cor. 2. v. 15.) dans le monde, et que par leur bon exemple le nom de Dieu est partout sanctifié; les impies, au contraire, exhalent partout une odeur de corruption, et la vie déréglée qu'ils mènent est cause que ce nom adorable est souvent blasphémé par un scandale qui fait l'opprobre du christianisme. Si un infidèle venait parmi les chrétiens, et que s'informant de leur état, on lui dit que les chrétiens sont des personnes qui font profession d'imiter Jésus-Christ, et de vivre comme il a vécu; si cet infidèle, prévenu de cette idée, voyait parmi les chrétiens l s uns qui sont des impudiques, les autres qui sont des ivrognes,

Digitized by Google

ceux-ci qui sont des emportés, ceux-là qui sont des voleurs, que dirait-il, M. F. et quelle conséquence tirerait-il ? Je n'oserais l'expliquer ici, mais elle se tire assez d'elle-même. C'est pourquoi le Fils de Dieu nous donne cet avis important : Que votre lumière, c'est-à-dire vos bonnes œuvres, luisent devant les hommes, afin que, les voyant, ils glorifient votre Père qui est dans les cieux (Matth. 5. v. 16.) *Luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est.*

Nous demandons à Dieu par ces paroles, *que votre règne arrive*, qu'il règne en nous par sa grâce, et qu'il nous fasse régner avec lui dans le ciel.

Il y a trois règnes de Dieu : le règne de nature, le règne de grâce et le règne de gloire. Le règne de nature est celui par lequel Dieu règne dans le monde ; celui de la grâce est celui par lequel il règne dans les cœurs ; celui de la gloire est celui par lequel il règne dans le ciel avec les bienheureux. On ne demande pas le premier, car cela n'est point nécessaire ; on demande le règne de la grâce principalement dans l'article suivant ; mais ici on demande le règne de la gloire, qui est la fin pour laquelle nous avons été créés, et à laquelle nous devons tendre uniquement.

Ce n'est pas sur la terre que doit avoir lieu ce règne glorieux ; il n'arrivera que lorsque Jésus-Christ présentera à son Père tous les élus, comme sa conquête, c'est-à-dire, après le jugement. C'est alors que Dieu règnera tellement sur la société de ses élus, qu'il n'y aura rien dans leur esprit ni dans leur corps qui résiste à son esprit et qui ne lui soit parfaitement assujetti. C'est cet état qu'on peut appeler la consommation entière de toutes choses, et la glorification parfaite de Dieu ; qui donnera lieu à Jésus-Christ de dire absolument de tout l'ouvrage dont Dieu l'a chargé, qu'il est achevé et consommé, *consummatum est*, comme il l'a dit sur la croix étant près de mourir, à l'égard de ses souffrances et du mérite de la rédemption des hommes. Jésus-Christ entrera alors dans un repos éternel et dans la dernière splendeur de la gloire de son Père ; Dieu sera alors parfaitement adoré dans son trône, pleinement obéi par les anges et les hommes, et par son Fils même, qui honorera plus lui seul sa royauté que toutes les créatures ensemble ; puisqu'il ne peut y avoir rien d'égal à l'honneur qui est rendu par un sujet infini, et égal à celui même à qui il est assujetti. C'est donc là proprement le règne de Dieu, qui sert d'objet à cette demande.

Toutefois il y a aussi sur la terre le règne de Dieu, de même qu'il y a le règne du démon. Le règne de Dieu s'étend sur les sujets qui lui sont fidèles et obéissants, et le règne du démon renferme ceux qui ont pris son parti et qui se sont déclarés pour lui. Il

Digitized by Google

n'est que trop visible que le règne de ce second roi est beaucoup plus étendu, puisqu'il y a un bien plus grand nombre de sujets qui le reconnaissent, et qui lui sont soumis. C'est donc à nous à faire tout ce que nous pouvons pour étendre le royaume de Dieu, en lui procurant le plus de sujets et d'adorateurs qu'il nous sera possible. Combien y en a-t-il qui travaillent à établir et à étendre le royaume du démon avec un zèle auquel on ne peut rien ajouter ! Combien d'hommes qui entraînent les autres dans l'impiété, dans l'irréligion, dans la débauche, dans le péché !

Combien qui ne s'appliquent qu'à propager de toutes parts la séduction et l'erreur qu'à répandre, avec une fureur et un acharnement incroyable, les affreux systèmes d'indépendance et de révolte contre les autorités les plus sacrées ! Combien de filles et de femmes qui, par leurs manières peu modestes, retirent les âmes chastes de l'obéissance qu'elles doivent à Dieu, pour les engager dans l'amour profane, et par là dans la soumission au démon ! Combien en un mot qui portent les autres au mal, et qui même, afin de le perpétuer, établissent de mauvaises coutumes qu'ils ont grand soin d'entretenir ! C'est donc à nous, M. F. encore une fois, et à tous les véritables sujets de Dieu, de travailler au contraire à étendre son royaume et par nos bonnes œuvres et par nos bons exemples, et à combattre de toutes nos forces les pernicieux desseins de ses ennemis.

Les impies et les pécheurs qui suivent les maximes du monde, ne peuvent demander à Dieu que son règne arrive, sans se condamner eux-mêmes, parce que, de la façon qu'ils vivent, ils ont intérêt qu'un tel règne n'arrive jamais. En effet, le règne qu'ils témoignent souhaiter, Dieu l'accomplira sur les justes en les comblant de biens et de gloire, et sur les méchants en les chassant de sa présence, et en les accablant de maux par les rigueurs de sa justice.

Ceux donc qui sont du nombre des méchants, et qui, n'ayant aucun désir effectif d'en sortir, demandent à Dieu que son règne arrive, lui demandent qu'il les punisse, puisqu'il ne saurait régner sur eux que de cette manière.

Pour faire donc cette demande avec fruit, nous devons éviter le péché, et prier Dieu de nous rendre dignes de régner éternellement au ciel avec lui : « De prier, dit saint Augustin (Hom. 24. « et Serm. 9. et 48. de diversis.) (ce que Dieu ne permette) que « ce ne soit pas pour nous qu'il vienne, mais plutôt contre nous. « Il en est plusieurs pour lesquels ce règne ne viendra pas. Il « viendra pour ceux auxquels il sera dit : Venez, vous que mon « Père a bénis ; mais il ne viendra pas pour ces pécheurs impéni- « tents, auxquels il sera dit : Retirez-vous de moi, maudits, allez « au feu éternel ! »

Digitized by Google

De toutes les menaces que le Seigneur a jamais faites aux Juifs, il n'en fut point de plus terrible que quand il leur dit (Luc. 13. v. 29.) : *Plusieurs viendront de l'Orient et de l'Occident prendre leur place dans le royaume des cieux avec Abraham, Isaac et Jacob, pendant que les enfants du royaume seront chassés dehors.* Les Juifs furent d'abord les enfants du royaume; mais ils en ont été rejetés, pour avoir méconnu le Fils de Dieu, lorsqu'il a paru au monde dans toutes les circonstances qui leur avaient été si clairement marquées, en sorte qu'ils ont été inexcusables dans leur aveugle obstination.

Hélas ! combien de chrétiens dans ce siècle impie sont encore plus coupables que ne fut jamais ce peuple ingrat ! Ils sont, par leur vocation à la foi, les enfants du royaume; mais la plupart ferment les yeux à la lumière; ils rejettent ouvertement l'Evangile, ou en combattent les maximes par la dépravation de leurs mœurs. Ne doivent-ils pas s'attendre à être chassés honteusement de ce royaume de gloire, et condamnés aux ténèbres extérieures ?

Tremblons donc après de si épouvantables menaces, M. F. et mettons-nous en état, par de dignes fruits de pénitence, de pouvoir dire à Dieu avec confiance : Que votre règne arrive, *adveniat regnum tuum.* Désirons avec ardeur ce royaume parfait, dans lequel Dieu nous possédera absolument et nous posséderons pleinement Dieu; pensons-y continuellement; parlons-en souvent; faisons-en le sujet de notre consolation dans cette vallée de larmes; n'imitons pas ces indignes chrétiens qui ne pensent point au Ciel, qui ne s'occupent que de la vie présente, qui seraient très-contents de vivre toujours sur la terre, pour y jouir de tous les plaisirs des sens, pourvu que la mort ne vînt point troubler leur félicité; qui sont du nombre de ceux dont David a dit (Ps. 105. 24.) qu'ils ont méprisé une terre qui était tant à désirer, savoir la terre des vivants : *Pro nihilo habuerunt terram desiderabilem.*

Entrons plutôt dans les sentiments que le christianisme nous inspire, et disons avec l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ : O séjour heureux de la cité des saints ! ô brillant et agréable jour de l'éternité, qu'aucune nuit ne peut obscurcir ! Oh ! plût à Dieu que la fin du temps fût arrivée, que nous vissions briller ce beau jour ! Quand verrons-nous finir tant de maux ! Quand ne penserons-nous plus qu'à vous, ô mon Dieu ! et quand nous réjouirons-nous pleinement en vous ? Consolez-nous, Seigneur, dans cet exil; modérez-en la rigueur; tous les soulagements que le monde nous présente nous sont à charge, et ne font que nous accabler davantage. Quand sera-ce, ô Dieu ! que la mort et le péché, Satan et ses ministres, le monde et ses scandales cesseront de régner sur la

Digitized by Google

terre; et qu'après avoir jugé les vivants et les morts, séparé vos élus des réprouvés, détruit toutes les puissances de la terre et de l'enfer, vous régnerez seul partout, sur tous, et vos saints avec vous et avec votre Fils, pendant l'éternité bienheureuse? *Amen.*

CXCVI. DISCOURS.

DE LA TROISIÈME ET QUATRIÈME DEMANDE DE L'ORAISON DOMINICALE.

Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terrâ.

Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. (MATTH. 6. v. 10.)

La troisième demande que nous faisons à Dieu en récitant l'Oraison dominicale, n'est qu'une conséquence naturelle des deux premières; car s'il est glorieux à Dieu que son nom soit sanctifié par toutes les créatures raisonnables, comme il lui est honorable de régner sur tous les cœurs par la charité, le comble de sa gloire est de voir sa sainte volonté s'accomplir sur la terre aussi parfaitement que dans le ciel, *sicut in cœlo et in terrâ.* C'est la plus excellente prière que nous puissions faire à la Majesté divine, en ce qu'il y entre moins d'humain pour notre propre intérêt. Quand nous disons à Dieu, *que votre règne arrive*, il semble que nous n'ambitionnons que notre particulière félicité, sachant que nous sommes destinés à régner éternellement avec lui dans le ciel; mais quand nous ajoutons, *que votre volonté se fasse sur la terre comme dans le ciel*, nous donnons à entendre que c'est pour sa gloire seule que nous nous intéressons, puisque Dieu serait parfaitement honoré sur la terre, si sa sainte volonté y était faite avec autant de fidélité que par les saints dans le ciel.

La perfection du chrétien ici-bas consiste dans le saint exercice de la volonté de Dieu; il faut faire la volonté de Dieu sur la terre, si nous voulons être admis un jour dans le ciel. Jésus-Christ nous assure (Matth. 7. v. 21.) dans l'Evangile que tous ceux qui disent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas pour cela dans le royaume des cieux, mais ceux-là seulement qui font la volonté de son Père; il est donc naturel que ceux qui désirent posséder ce royaume, demandent à Dieu que sa volonté soit faite : c'est la raison pour laquelle cette demande est jointe immédiatement à celle du royaume du ciel. Tâchons d'en pénétrer le sens et l'étendue : nous expliquerons ensuite la quatrième demande : ***Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.***

Digitized by Google

Il y a deux sortes de volontés en Dieu : une volonté *absolue* et indépendante des créatures, et une volonté *conditionnelle* et relative au consentement des causes libres. Autre chose est ce que Dieu veut absolument opérer dans la nature, et autre chose ce qu'il ne veut exécuter que par nous et avec nous, quand nous sommes dociles à ses inspirations. Dans ce qu'il veut absolument, il commande, et tout se fait (Ps. 32. v. 9.) : *Ipse dixit, et facta sunt.* Mais dans les choses qu'il a dessein de faire par nous, en nous et avec nous, il attend que nous le voulions aussi, et que nous agissions de concert avec sa grâce prévenante, sans laquelle nous ne pouvons avoir ni la pensée ni le désir d'aucun bien pour le ciel. C'est ainsi qu'il veut le salut de tous les hommes, *à condition* qu'ils garderont fidèlement sa sainte loi, parce qu'il *ne veut pas* les sauver sans eux, ni malgré eux.

Quand nous demandons à Dieu que sa volonté se fasse, nous ne parlons pas de cette volonté souveraine qui s'accomplit toujours sans résistance, et indépendamment de nous. Dieu a voulu absolument créer le ciel et la terre ; un seul acte de sa volonté a suffi. Il a dit (Gen. 1. v. 3.) : Que la lumière se fasse, *fiat lux*, et la lumière s'est faite, *et facta est lux.*

Il n'en est pas de même de la volonté conditionnelle que Dieu a de sauver tous les hommes ; et de les conduire à la connaissance de la vérité (I. Tim. 2. v. 4.) : *Omnes homines vult salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire ;* une volonté si sainte ne s'accomplit pas toujours, parce que plusieurs s'y opposent par leur vie déréglée. Dieu ne nous promet sa gloire qu'à titre de récompense ; mais toute récompense suppose des services : on ne récompense que ceux qui ont dûment travaillé (II. Tim. 2. v. 5.) : *Non coronatur nisi qui legitimè certaverit.* Il faut combattre vaillamment pour remporter la victoire, et Dieu n'accordera jamais la couronne à ceux qui n'auront pas combattu. La volonté que Dieu a de sauver tous les hommes, ne s'accomplit donc pas toujours, parce qu'elle est conditionnelle, et suppose qu'ils veuillent seconder les grâces de Dieu.

Cependant, il est vrai dans un sens que la volonté de Dieu se fait toujours à l'égard de ceux-là même que Dieu veut sauver, et qui sont damnés par leur faute. Voici comment : en même temps que Dieu veut le salut des hommes fidèles à sa grâce, il veut aussi la condamnation de tous ceux qui, après l'avoir offensé, auront refusé d'en faire pénitence, et seront morts dans leur péché. Sa sainte volonté s'accomplit toujours dans les réprouvés et dans les élus, parce qu'il a toujours voulu punir les méchants, comme il a toujours voulu récompenser les justes.

Digitized by Google

A la vérité, Dieu pourrait empêcher tous les crimes qui se commettent; car le méchant ne peut rien au delà de ce que Dieu permet; et ce qui se fait contre sa volonté, ne se fait pas néanmoins sans sa volonté, puisque cela ne se ferait pas s'il ne le permettait; mais il le permet très-volontairement, pour des raisons qui nous sont cachées, et qui n'en sont pas moins justes, aimant mieux faire un bon usage des choses mauvaises, et tirer le bien du mal, que d'ôter aux hommes le pouvoir et la volonté de le commettre.

Ce n'est donc pas pour Dieu, c'est pour nous, M. F. que nous demandons que la volonté de Dieu soit faite, puisque sa volonté s'accomplira toujours en nous, encore qu'elle ne s'accomplisse pas toujours par nous. Mais dans les différentes manières d'accomplir la volonté de Dieu, il y a jugement et miséricorde : l'une nous serait commune avec les impies et les méchants, et c'est ce que nous devons craindre; l'autre nous sera particulière avec les saints, et c'est ce que nous devons demander. Et comme cette volonté de Dieu ne se fait avec amour et par amour que dans les saints du ciel et de la terre, qui conforment leur volonté à celle de Dieu, et qui ne veulent rien que ce que Dieu veut, nous demandons à Dieu que sa volonté s'accomplisse sur la terre comme elle s'accomplit dans le ciel, c'est-à-dire avec les mêmes conditions. 1° Dans le ciel personne n'y résiste; nous devons souhaiter que la même chose se fasse sur la terre. 2° Dans le ciel elle est accomplie en toutes choses; il faut demander que de même elle ne soit point partagée sur la terre, qu'on ne se contente pas d'en faire une partie, mais qu'on la fasse absolument et sans réserve. 3° Cette divine volonté est accomplie dans le ciel avec une joie pleine et entière; il faut de même, afin d'accomplir ici cette volonté divine avec mérite, s'y soumettre avec amour, et une pleine effusion de cœur.

Plusieurs motifs doivent nous engager à adresser souvent à Dieu cette prière, *que votre volonté soit faite.* 1° Les maux infinis qui ont suivi la désobéissance de nos premiers parents. Nous ne sentons que trop combien leur a coûté à eux et à nous le mépris qu'ils ont fait de la volonté de leur Créateur, pour n'en pas demander avec ardeur et avec instance l'accomplissement.

2° L'honneur et la gloire, la paix, les consolations et les autres biens que procurent l'obéissance et la soumission parfaite aux ordres de Dieu; puisque c'est régner que de le servir, et que Jésus-Christ nous déclare (Matth. 12. v. 50.) que quiconque fait la volonté de son Père qui est dans le ciel, celui-là est son frère, sa sœur et sa mère, c'est-à-dire, comme l'explique saint Bernard, qu'il lui sera uni par les liens de l'amitié la plus étroite et la plus tendre.

Digitized by Google

3° L'exemple du Verbe incarné qui a été obéissant jusqu'à la mort, et qui aux approches de sa passion a sacrifié à la volonté de son Père les sentiments les plus naturels, la tristesse, la crainte et les répugnances de son humanité sainte, qu'il voulut bien ressentir pour notre soutien et notre consolation, et pour nous apprendre jusqu'où nous devons porter l'obéissance.

4° Enfin l'exemple des saints, tant de l'ancien que du nouveau Testament, parmi lesquels nous n'en voyons aucun qui n'ait demandé à Dieu la grâce d'accomplir exactement sa volonté, et qui, pour l'obtenir, ne se soit servi de l'excellente prière que nous expliquons, quoique souvent en des termes différents.

Nous demandons à Dieu, par ces paroles, *donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour*, qu'il daigne nous accorder chaque jour nos besoins spirituels et temporels.

Après avoir demandé ce qui est pour la gloire de Dieu, nous demandons ce qui regarde nous-mêmes, et nous commençons par le *pain*, par lequel il faut entendre tout ce qui est nécessaire à la vie soit de nos corps, soit de nos âmes. L'homme en effet ne se suffisant pas à lui-même, ni selon l'âme, ni selon le corps, il a besoin pour l'un et pour l'autre d'un secours et d'un soutien continuel, qu'il ne doit attendre que de Dieu; et c'est ce secours et ce soutien ordinaire et continuel que l'on demande à Dieu par les termes de *pain quotidien*. Mais comme le soutien de notre âme, et le secours qui nous est nécessaire pour la conserver dans l'état où elle doit être, sont bien plus considérables et bien plus essentiels que ce qui est nécessaire à notre corps, ce sont ces soutiens de l'âme qui doivent être le principal objet de nos désirs, et nous ne demandons ceux du corps, qu'en tant qu'ils sont utiles à l'âme, sans quoi on peut dire qu'ils ne sont point nécessaires, mais plutôt préjudiciables. Ainsi, en les demandant, nous devons être prêts à en souffrir la privation, si elle est plus dans l'ordre de Dieu.

Quant aux besoins temporels, 1° nous avons besoin, pour soutenir et entretenir notre vie, de nourriture, d'habits et de logement. Dans l'état d'innocence nous n'avions pas besoin de ces choses, ou si nous avions besoin de quelques-unes, la terre les fournissait d'elle-même; mais le péché nous a privés de tous ces secours. Avant la chute de l'homme, la terre, sans être cultivée, produisait tout ce qui lui était nécessaire; mais depuis le péché elle fut frappée de malédiction, et l'on n'en put retirer la nourriture qu'avec beaucoup de travail; elle produisit des ronces et des épines, et l'homme fut condamné à manger son pain à la sueur de son front (Gen. 3. v. 19.): *In sudore vultûs tui vesceris pane.* Le même péché nous a rendu notre nudité honteuse, et nous a contraints de chercher

Digitized by Google

des habits, dont sans lui nous n'aurions eu aucun besoin; il nous a enfin chassés du paradis terrestre, où l'air tempéré ne causait aucune incommodité.

2° En vue de ces besoins nous avons recours à Dieu, et nous lui disons : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.* Nous reconnaissons par là le besoin que nous avons tous de lui. Je dis *tous;* car il faut que les rois demandent tous les jours du pain à Dieu; et s'il ne leur en donnait, ils n'en auraient point. Examinons tous les termes de la requête que nous présentons à Dieu. 1° *Panem*, du pain; ce qui signifie que nous ne devons demander que les choses précisément nécessaires, et nullement les superflues. Ayant de quoi nous nourrir et de quoi nous couvrir, nous devons être contents (I.Tim. 6.v. 18.) : *Habentes alimenta, et quibus tegamur, his contenti simus.* Ces paroles condamnent tous ceux qui sont plongés dans le luxe, dans l'excès et dans les superfluités. Dieu ne nous a pas commandé de lui demander de grandes terres, de belles maisons, des habits précieux, des viandes délicates, mais seulement du pain. 2° *Nostrum*, notre pain; c'est pour nous apprendre en premier lieu qu'il ne faut pas manger le bien d'autrui, mais le nôtre. Ce n'est pas un pain, quel qu'il soit, et de quelque part qu'il vienne, bien ou mal acquis; c'est un pain qui soit à nous, gagné à la sueur de notre front; non le pain de l'artisan et du marchand, ou des pauvres qui ont travaillé pour nous; un pain que Dieu nous donne, et non un pain que la rapine et l'injustice nous préparent. En second lieu nous disons *notre pain*, pour faire voir qu'il doit nous être commun avec notre prochain, et que nous devons lui en faire part. 3° *Quotidianum*, notre pain de chaque jour. Nous en avons besoin tous les jours, il faut donc le demander chaque jour.

3° Après avoir reçu ce qui nous est nécessaire, il faut user de ces biens pour glorifier Dieu, et non pas pour l'offenser; et ne pas faire comme un sujet qui, ayant reçu quelque bienfait de son prince, l'emploierait pour lever des troupes contre son service, ou comme une femme qui se servirait, pour plaire à un adultère, des ornements que son mari lui aurait donnés.

Nous disons *aujourd'hui*, pour marquer que nous ne devons pas nous inquiéter avec défiance pour le lendemain, mais nous contenter de demander chaque jour nos besoins présents.

Jésus-Christ dans l'Evangile condamne toutes les inquiétudes des hommes (Matth. 6. v. 25.) : *Ne solliciti sitis.* Il ne condamne pas le travail, au contraire sa bouche sacrée prononce des reproches amers contre les paresseux (Matth. 20. v. 6.) : Pourquoi êtes-vous tout le jour dans une molle oisiveté ? *Quid hic statis totâ die*

Digitized by Google

otiosi? mais il condamne les inquiétudes que l'on a en travaillant. Il condamne ceux qui travaillent beaucoup, parce qu'ils craignent de manquer dans la vieillesse. Il condamne ces inquiétudes qui font percer dans l'avenir pour les choses temporelles; toutes ces personnes qui craignent toujours que le nécessaire leur manque, qui préviennent les saisons fâcheuses, qui se plaignent de la dureté des temps malgré leurs richesses, et qui ne plaignent guère les pauvres malgré la dureté des temps, et qui n'augmentent pas leurs aumônes, lorsque les misères publiques augmentent.

Observez, M. F. que Jésus-Christ défend de s'inquiéter pour deux choses qui sont cependant très-nécessaires, la nourriture et le vêtement. *Ne vous mettez point en peine*, dit-il (Matth. 6. v. 31. et seq.) *de savoir où vous trouverez de quoi manger, et qui vous fournira des vêtements pour vous couvrir;* mais, Seigneur, direz-vous, ne sont-ce pas là des choses très-nécessaires? Nourrir son corps et le couvrir, ce ne sont pas des choses superflues. Je le sais, vous répond aussitôt Jésus-Christ dans l'Evangile; mais la divine Providence ne vous manquera pas. Sans doute que la nourriture et le vêtement sont nécessaires; mais votre Père céleste sait que vous avez besoin de ces choses (Matth. 6. v. 31 et seq.): *Scit Pater vester quia his omnibus indigetis.* Ah! M. F. la grande parole que votre Sauveur vient de prononcer? Votre Père céleste connaît vos besoins, *scit Pater vester.* Vous voilà assurés que Dieu connaît vos peines, vos besoins, qu'il sait ce qui vous est nécessaire, et les choses qui vous manquent tant pour le présent que pour l'avenir, *scit Pater vester.* Vous faites donc bien peu de fonds sur la parole qu'il vous donne solennellement dans l'Evangile, lorsque vous faites paraître tant d'inquiétudes et d'alarmes sur l'avenir, et que vous ne vous rassurez qu'en voyant des amas et des provisions pour plusieurs années. Comment, sous les yeux d'un Dieu si bon, pouvez-vous craindre de manquer, hommes ingrats et méfiants? considérez les oiseaux du ciel, (Ibid.) *considerate volatilia cœli;* la bonté de Dieu ne pourvoit-elle pas aux besoins de ces animaux? Font-ils comme vous des amas dans de vastes greniers, et n'est-ce pas sa divine providence qui les nourrit, *pascit illa?* Or, conclut Jésus-Christ, si votre Père céleste prend soin de ces petits animaux, quels soins ne prendra-t-il pas de vous, qu'il a formés à son image, qui devez régner avec lui éternellement, et pour lesquels il a répandu tout son sang, *quantò magis vos?* C'est donc outrager la bonté de Dieu que de se méfier de la Providence; c'est manquer de confiance dans le meilleur des pères; c'est oublier qu'il a nourri son peuple dans le désert (Exod. 16.); qu'il a conservé ses servi-

Digitized by Google

teurs dans les fournaises ardentes (Dan. 3.) dans les abîmes de la mer (Joan. 2.) dans les antres des lions (Dan. 6.) ; qu'il s'est servi des animaux même pour porter du pain à ses prophètes (3. Reg. 17.) qu'il a rassasié cinq mille hommes dans le désert avec cinq pains et trois poissons ; que son cœur s'est attendri sur cette foule de peuple fatigué d'un long voyage, et affaibli par un long jeûne (Marc. 8.) ; c'est oublier enfin qu'il a dit : (Ps. 11. v. 6.) Je me lèverai pour juger la cause des misérables, je sécherai les pleurs des pauvres, parce que leurs tristes accents ont monté jusqu'à mon trône : *Propter miseriam inopum et gemitum pauperum, nunc exurgam, dicit Dominus.*

Outre le pain matériel dont nous avons besoin pour la nourriture de nos corps, nous avons besoin, pour la nourriture de nos âmes, d'un pain spirituel. Ce pain, c'est 1° la parole de Dieu, soit celle par laquelle il parle lui-même intérieurement aux oreilles de notre cœur ; et Dieu veuille que nous les ayons bien ouvertes pour l'entendre ! soit celle par laquelle il nous instruit dans les divines Ecritures et autres bons livres, ou enfin quand il nous parle par la bouche de ses prédicateurs et de ses ministres. Comme il y a un feu dans nos corps qui consumerait toutes les parties intérieures, si elles n'étaient réparées par la nourriture, de même le feu de la concupiscence brûlerait nos âmes et les consumerait, s'il n'était rafraîchi par la parole de Dieu, qui est un aliment propre pour tempérer ses ardeurs. En effet, sans cet aliment l'âme ne saurait croître, vivre, s'entretenir, ni porter de fruit. La semence divine sèche quand elle n'a point d'humidité (Luc. 8. v. 6.) : *Natum aruit, quia non habebat humorem.* C'est ce qu'avait reconnu David, quand il disait (Ps. 118. v. 92.) que, si la loi de Dieu n'avait été le sujet le plus ordinaire de ses pensées, il se serait perdu depuis longtemps dans son abaissement et son humiliation : *Nisi quòd lex tua meditatio mea est, tunc fortè periissem in humilitate meâ.*

C'est du besoin que notre âme a de ce pain, que naît l'obligation de le demander à Dieu. 1° *Panem ;* le Fils de Dieu lui donne lui-même ce nom, quand il dit (Matth. 4. v. 4.) que l'homme ne vit pas seulement de pain matériel, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu : *Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei.* 2° *Nostrum ;* ce pain est véritablement *nôtre* comme nous appartenant singulièrement : la nourriture corporelle nous est commune avec les bêtes ; mais ce pain spirituel nous est propre et particulier. 3° *Quotidianum ;* nous en avons besoin tous les jours ; car le feu de la concupiscence agit incessamment sur nos âmes, à moins que son ardeur ne soit tempérée par cet aliment divin.

Digitized by Google

4° L'âme a un besoin continuel de la grâce de Jésus-Christ et de l'amour de Dieu ; c'est pourquoi cette grâce est appelée un aide de tous les jours, *adjutorium quotidianum ;* et l'Eglise proteste souvent à Dieu que cette grâce lui est si nécessaire, qu'elle prie Dieu à toutes les heures du jour de la secourir. Elle commence presque toutes ses prières en lui disant (Ps. 69. v. 1.) : Seigneur, hâtez-vous de me secourir, *Domine, ad adjuvandum me festina ;* et le prophète-roi, reconnaissant sa faiblesse, s'écrie (Ps. 142. v. 7.) : Exaucez-moi promptement, Seigneur ; mon esprit me manque et a besoin de votre aide, *velociter exaudi me, Domine : defecit spiritus meus.*

La divine Eucharistie est un autre pain que nous devons demander à Dieu, et qui est infiniment plus excellent que tous les autres. Il nous est encore plus nécessaire, puisque sans lui notre âme ne pourrait absolument vivre (Joan. 6. v. 54.) : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous : *Nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis.* Ce mot *nisi* marque une nécessité absolue ; il ne se dit que des sacrements absolument nécessaires, comme du baptême et de la pénitence (Joan. 3. v. 5. Luc. 13. v. 5.) : *Nisi quis renatus fuerit. Si pœnitentiam non egeritis.* C'est en vue de cette nécessité que l'Eglise souhaiterait que ses enfants, à l'exemple des premiers chrétiens, reçussent tous les jours cette divine nourriture ; il faut donc la demander à Dieu. 1° *Panem ;* ce pain que le Fils de Dieu dit être sa chair, qu'il promet de donner pour la vie du monde : *Panis, quem ego dabo, caro mea est pro mundi vitâ.* (Joan. 6. v. 52.) Vous cherchez du pain, dit saint Augustin, pour entretenir la vie de votre corps ; cherchez de même le Seigneur, afin de faire vivre votre âme. 2° *Nostrum ;* ce pain a été cuit et donné exprès pour nous, *nobis datus, nobis natus.* 3° *Quotidianum ;* il a été institué pour être notre nourriture de chaque jour : si notre âme ne se nourrit pas de ce pain divin, comme elle ne peut cesser d'agir et de se nourrir de quelque chose, elle se nourrit des choses temporelles, et elle s'empoisonne en s'en nourrissant ; car s'y attacher, c'est s'empoisonner. C'est pourquoi saint Augustin dit (In Ps. 108.) qu'il ne suffit pas de boire une fois dans la fontaine de la lumière éternelle, mais qu'il faut y boire toujours.

Reconnaissons donc, M. F. toutes nos nécessités devant Dieu, particulièrement les nécessités spirituelles de notre âme, et prions-le qu'il les soulage. En lui demandant les spirituelles, il nous accordera en même temps les temporelles, autant qu'elles seront nécessaires pour notre salut : Cherchez premièrement, disait Jésus-

Digitized by Google

Christ (Matth. 6. v. 33.) le royaume de Dieu et sa justice, et toutes les autres choses vous seront données comme par surcroît : *Quærite primùm regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.* Mais surtout faisons un bon usage de ses dons ; non-seulement ne les corrompons pas, n'en abusons pas, mais ne les rendons pas inutiles, faisons-les servir à sa gloire et à notre sanctification. Ah ! Seigneur, donnez-nous ce pain admirable que vous avez promis de nous donner tous les jours : *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie ;* donnez-nous ce pain divin, ce pain au-dessus de toute substance, *supersubstantialem ;* ce pain qui produit la vie éternelle dans tous ceux qui le mangent : *qui manducat hunc panem, vivet in æternum* (Joan. 6. v. 59.); afin qu'après nous en être nourris dignement sur la terre, nous en soyons rassasiés à jamais dans le ciel. *Amen.*

CXCVII. DISCOURS.

DE LA CINQUIÈME ET SIXIÈME DEMANDE DE L'ORAISON DOMINICALE.

Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.

Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. (Matth. 6. v. 12.)

La disposition d'un pénitent qui demande miséricorde à son Dieu, doit le porter à l'exercer lui-même envers son prochain en toutes manières ; et c'est se condamner soi-même à la vengeance éternelle de Dieu, que de faire cette prière avec la haine et l'inimitié dans le cœur. Non, Dieu ne nous pardonnera pas si nous ne voulons pas pardonner ; nous serons traités sans miséricorde si nous traitons nos frères sans charité ; si nous nous vengeons, Dieu se vengera ; il en usera à notre égard de la même manière que nous en aurons usé à l'égard de nos ennemis. C'est ce que Jésus-Christ nous confirme dans cette parabole si connue d'un roi qui se fait rendre compte par ses serviteurs. Touché des larmes et des prières du serviteur infidèle, il lui pardonne et lui remet sa dette. Ce malheureux, qui venait d'éprouver la bonté de son roi, n'eut que de la dureté pour un autre qui servait avec lui ; insensible à la même prière qu'il venait de faire, et que son compagnon lui adressait à lui-même, il le fit mettre en prison. Méchant serviteur, lui dit alors le maître justement indigné, ne deviez-vous pas avoir pitié de vo-

Digitized by Google

tre compagnon comme j'ai eu pitié de vous? aussitôt il le livra aux exécuteurs de la justice jusqu'à ce qu'il eût tout payé. C'est ainsi, ajoute Jésus-Christ (Matth. 18. v. 35.) que mon Père céleste en usera à votre égard, si chacun de vous ne pardonne à son frère du fond du cœur : *Sic et Pater meus cœlestis faciet vobis, si non remiseritis unusquisque fratri suo de cordibus vestris.* Si vous remettez donc aux hommes leurs offenses, continue le Fils de Dieu (Matth. 6. v. 14.) votre Père céleste vous remettra aussi vos péchés : quelle comparaison entre les offenses que vous avez reçues, et celles que vous avez faites à Dieu ! A quoi ne devez-vous point vous soumettre pour rentrer en grâce avec lui? Etouffez vos ressentiments, par là vous étoufferez les siens; calmez votre haine, par là vous calmerez la sienne; aimez votre ennemi, Dieu vous aimera; si vous pardonnez, il vous pardonnera. Ah ! bénissez le père des miséricordes qui vous présente un moyen si sûr d'apaiser sa colère (Luc. 6. v. 37.) : *Dimittite, et dimittemini.* C'est, M. F. dans la vue de vous développer plus amplement ces motifs pressants de pardonner à vos ennemis, que nous vous entretiendrons aujourd'hui de la cinquième demande de l'oraison dominicale et du commencement de la suivante, par laquelle nous demandons à Dieu de ne pas nous laisser succomber à la tentation.

Il n'est personne d'entre nous, M. F. qui ne soit le débiteur de Dieu, comme il n'est personne qui n'ait son débiteur : il n'est personne qui ne soit le débiteur de Dieu, parce qu'il n'est personne qui n'ait péché; il n'est personne qui n'ait son débiteur, parce qu'il n'est personne qui n'ait des ennemis qui l'aient offensé. Nous avons offensé, et on nous a offensé. Or, tel est l'ordre de la justice divine : la conduite que nous tiendrons envers nos ennemis sera le modèle de la conduite que Dieu tiendra envers nous : la même mesure dont nous nous serons servis, on s'en servira pour nous. C'est Jésus-Christ même qui nous le dit (Matth. 7. v. 2.) : *In quâ mensurâ mensi fueritis, remetietur vobis.* Par un heureux pacte que sa parole a ratifié, il veut faire le doux échange de sa miséricorde avec notre patience; il nous rend les interprètes de notre arrêt, les dépositaires de sa grâce, et les arbitres de notre salut : vous demandez, nous dit le Seigneur, que je vous remette toutes vos dettes; j'y consens, pourvu que vous en usiez de même envers ceux qui vous sont redevables de quelque satisfaction, parce qu'ils me sont aussi chers que vous. Vous me priez de vous pardonner vos péchés; je vous le promets, mais à condition que vous pardonnerez aussi à votre frère les injures qu'il vous a faites; si vous oubliez les siennes, je ne me souviendrai plus des vôtres, non plus que si vous ne m'aviez point offensé (Jerem. 31. v. 34.) : *Non memorabor amplius.*

Digitized by Google

Voyez, M. F. le parti que vous avez à prendre; votre sort est entre vos mains. Pardonnez-vous à votre ennemi? Dieu vous pardonnera. Refusez-vous de lui pardonner? le pardon vous sera refusé absolument. *Quiconque*, dit saint Jacques (Jacob. 2. v. 13.) *n'aura point fait miséricorde, sera jugé sans miséricorde à son tour.* Celui qui ne s'éveille point à ce tonnerre est bien sourd, dit saint Augustin (Enchirid. cap. 74.); il n'est pas seulement endormi, il est mort et insensible à tout.

Nous devons pardonner du fond du cœur. Si nous voulons apprendre comment nous devons en user envers nos ennemis, voyons de quelle manière Dieu en use envers nous. Il nous supporte, tout rebelles que nous sommes; il nous prévient : ce n'est point assez, il nous attend; et après nous avoir longtemps attendus, il nous reçoit au moment que nous voulons rentrer en grâce avec lui.

1° Dieu nous a supportés, et dans quel temps? Dans le temps même que, indociles à sa voix, nous levions contre lui l'étendard de la révolte. Où en seriez-vous, M. F. où en serais-je moi-même s'il eût alors fait agir sa justice? 2° Non-seulement Dieu nous supporte, mais il nous prévient. Tout grand, tout puissant, tout maître qu'il est, il est le premier à nous inviter, à nous rappeler; il n'épargne rien de tout ce qui dépend de sa vigilance paternelle, et l'on croirait volontiers que c'est plutôt une grâce qu'il veut obtenir de nous, qu'un pardon qu'il nous offre. 3° C'est encore trop peu pour Dieu de nous prévenir, il nous attend : prodige merveilleux de sa charité! Car, dit le prophète (Isai. 30. v. 18.) s'il nous attend, c'est pour avoir pitié de nous : *Exspectat ut misereatur vestri.* Nos longs délais, nos retardements affectés, ne le rebutent point : on dirait qu'il entreprend de violer tous les droits de sa justice, pour ne donner aucune borne à l'étendue de ses miséricordes. 4° A toutes ces marques de sa bonté succède encore un trait plus vif de son amour. Dès que nous commençons à nous reconnaître, il nous tend les bras, il fait couler ses grâces sur nous avec plus d'abondance que jamais; il ne faut qu'un retour sincère de notre cœur pour abolir le passé, et pour nous rétablir pleinement auprès de lui.

Dites-moi maintenant, M. F. aimons-nous nos ennemis et leur pardonnons-nous comme Dieu nous pardonne? 1° Dieu nous supporte, supportons-nous ceux qui nous ont désobligés? n'éclatons-nous pas plutôt contre eux en invectives, en paroles injurieuses? Ne tâchons-nous pas de faire épouser aux autres nos querelles et nos inimitiés, et de les faire entrer dans nos ressentiments? 2° Dieu nous prévient : cet Etre infini est le premier à nous rappeler, à nous rechercher. Est-ce ainsi que nous en usons à l'égard de nos ennemis? Ne refusons-nous pas de faire les premières démarches?

Digitized by Google

3° Dieu nous attend : en faut-il davantage pour confondre ces hommes vindicatifs qui cherchent hautement à tirer raison de l'offense qui leur a été faite, et qui voudraient du moins exiger de leurs adversaires les démarches les plus humiliantes? Enfin Dieu nous tend les bras dès que nous retournons à lui ; l'imitons-nous ce divin modèle? Combien de fois, au contraire, n'avons-nous pas tenu ces horribles propos : *Cette personne ne mérite pas qu'on lui pardonne, et qu'on lui fasse aucune grâce.* Mais je vous demande, M. F. si après tant d'excès, de révoltes et de péchés contre le Seigneur, vous méritez vous-mêmes le pardon que vous lui demandez? Je vous demande si vous espérez vous sauver en contredisant votre législateur et votre juge, qui vous ordonne et qui vous a appris par son exemple à pardonner sans limite, sans mesure? Jugez-vous là-dessus, et réformez vos injustices. Qu'il n'y ait donc plus entre vous, conclut saint Paul (Coloss. 3. v. 13.) de divisions et de discordes ; si votre frère a eu le malheur de vous offenser, pardonnez-lui du fond du cœur comme Dieu vous pardonne : *Sicut et Dominus donavit vobis ; ita et vos.*

Ah ! M. F. si nous ne pardonnons pas du fond du cœur à ceux qui nous ont offensés, et si nous nourrissons volontairement quelque secrète aversion contre eux, toutes les fois que nous récitons l'oraison dominicale, nous irritons Dieu au lieu de l'apaiser, et nous prononçons contre nous-mêmes l'anathème le plus formel ; car en disant : *Seigneur pardonnez-nous comme nous pardonnons*, c'est dire en effet à Dieu : Seigneur, ne nous pardonnez pas, puisque nous ne pardonnons pas aux autres. Outre cela, en disant à Dieu : Pardonnez-nous *nos péchés*, nous demandons à Dieu qu'il les pardonne à ceux qui nous ont offensés, puisque nous prions pour eux comme pour nous : or, qu'y a-t-il de plus absurde que de demander à Dieu qu'il leur pardonne, si nous ne leur pardonnons pas sincèrement nous-mêmes? C'est pourquoi le Sage représente fortement le déréglement de cette conduite (Eccli. 28. v. 3. 4. 5.) : « Un « homme, dit-il, retient sa colère contre un autre homme, et il a la « hardiesse de demander à Dieu le remède de ses maux ; il n'a point « de miséricorde pour un autre homme semblable à lui, et il de- « mande à Dieu qu'il lui pardonne ses péchés : lui qui n'est que « chair garde sa colère, et il demande miséricorde à Dieu ; qui lui « pourra obtenir le pardon de son péché? » *Quis exorabit pro delictis illius?*

Nous demandons à Dieu par ces paroles : *Et ne nous abandonnez point à la tentation*, de nous préserver des tentations, ou de nous faire la grâce de les surmonter.

Etre tenté dans le sens qu'on le prend communément et que nous

Digitized by Google

l'entendons, c'est être excité, sollicité au péché par la vue ou l'espérance de quelque bien apparent, capable de nous séduire et de nous porter au mal. Ainsi *la tentation* est la pensée ou la suggestion d'une action criminelle qui nous vient, ou du côté du démon qui fait tous ses efforts pour nous perdre, ou de notre concupiscence qui nous porte vers les biens sensibles, ou de la part du monde, des créatures ou des objets extérieurs qui nous attirent, nous charment et nous séduisent.

Il y a deux sortes de tentations que nous remarquons dans l'Ecriture-Sainte : l'une bonne, qui n'est qu'à notre avantage et pour notre bien ; l'autre mauvaise, qui tend à nous tromper et à nous perdre. La première n'appartient qu'à Dieu qui met notre vertu à l'épreuve, non qu'il ne la connaisse, mais, comme dit saint Augustin, pour la faire éclater et connaître aux autres. C'est dans cette vue qu'il tenta Abraham, et qu'il a voulu éprouver la fidélité et la vertu de Job. Aussi, comme remarque saint Thomas, *tentation* signifie proprement une épreuve. La seconde sorte de tentation, qu'il faut tâcher d'éviter et de combattre quand elle nous surprend et nous attaque malgré nous, est toujours mauvaise dans l'intention du démon qui nous sollicite, et dangereuse à notre égard ; et elle est ordinairement appelée du nom de son auteur, *tentation du démon*, soit qu'il nous sollicite immédiatement par lui-même, soit par notre propre chair, soit par les objets extérieurs.

Ce n'est pas sans raison que le Sage nous donne cet avis, (Prov. 4. v. 23.) *Omni custodiâ custodi cor tuum*, que votre plus grand soin et principale étude soient de garder votre cœur, et d'empêcher que rien n'entre dans cette partie de vous-mêmes, qui vous puisse corrompre. Il en rapporte la raison : *Quoniam ab ipso vita procedit.* Quand le cœur se trouve en désordre, tout le reste ne peut manquer d'y être. Jusque-là ce n'est que tentation. Qu'un objet frappe les sens, qu'il se présente à nos yeux, qu'il remplisse notre imagination, que l'entendement même soit sollicité, il ne blessera point notre innocence, si la volonté ne le reçoit pas, si elle rejette et déteste ces pensées et ces imaginations ; ce sera même un sujet de mérite. Mais la volonté s'est-elle laissée gagner ? a-t-elle pris plaisir à la pensée d'un objet illicite ? Le cœur a-t-il donné son consentement ? quand il ne durerait qu'un moment, c'en est assez, on est coupable.

Mais s'il est dur et fatigant de veiller toujours et de combattre sans cesse les tentations, la récompense qui nous est préparée après la victoire doit animer notre courage ; car enfin la fatigue passe, mais la couronne demeure. Eh ! que ne font point les mondains pour des biens fragiles et périssables ? Ils s'épuisent en veilles, en fatigues ; point de soins qu'ils ne prennent, point de moyens qu'ils

Digitized by Google

ne tentent pour élever l'édifice d'une fortune de quelques jours à travers les périls, les écueils, les naufrages; et après quoi courent-ils, et pourquoi se consument-ils? Pour obtenir une couronne corruptible. Et combien encore courent et s'efforcent en vain! *Et illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant.* (I. Cor. 9. v. 25.) Et nous, destinés à une couronne immortelle, négligerons-nous de nous en assurer la possession? Disons-nous donc à nous-mêmes ce que saint Paul disait aux premiers fidèles (Hebr. 12. v. 4.) qu'il ne nous en a pas encore coûté une goutte de notre sang pour conserver cette couronne que le démon veut nous ravir. Pensons à la consolation que nous recevrons un jour à la mort, de pouvoir dire comme saint Paul (II. Tim. 4. v. 7.): J'ai soutenu un heureux combat, j'ai achevé ma course; il ne me reste plus qu'à recevoir cette couronne de justice que me garde le juste Juge: *Bonum certamen certavi, cursum consummavi.... in reliquo reposita est mihi corona justitiæ quam reddet mihi... justus judex.*

Dieu permet que nous soyons tentés pour nous humilier, nous punir, nous éprouver, et augmenter notre mérite.

Comme on pourrait trouver étrange que Dieu permette que les hommes soient tentés, puisque les tentations sont ordinairement les causes de leur chute et de leur perte, il faut être bien persuadé qu'il ne le permet que pour de justes raisons; et les tentations, en effet, sont souvent avantageuses, du moins dans l'intention de Dieu qui les permet, 1° pour éprouver et faire éclater notre vertu: Parce que vous étiez agréable à Dieu, dit l'ange à Tobie (Tob. 12. v. 13.) il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât, pour que l'on connût votre fidélité, *necesse fuit ut tentatio probaret te.* Le Seigneur tenta Abraham, en lui demandant le sacrifice de son fils unique; mais ce ne fut que pour faire voir jusqu'où irait l'étendue de sa foi et la perfection de son obéissance. 2° Dieu permet les tentations pour nous faire sentir notre faiblesse, et combien nous devons nous défier de nous-mêmes et peu compter sur notre vertu. 3° Il les permet pour nous obliger d'avoir recours à lui; car l'expérience de notre impuissance à résister à de si puissants ennemis nous impose une heureuse nécessité d'avoir recours à celui qui seul fait toute notre force. 4° Il les permet pour nous purifier; car le Saint-Esprit nous assure (Prov. 17. v. 3.) que, comme le feu éprouve et purifie l'or, la tentation de même éprouve et purifie de plus en plus l'homme juste. 5° Il les permet pour nous donner occasion d'exercer et d'acquérir des vertus; car on ne peut les acquérir que par l'exercice, et on ne peut jamais les exercer si bien que dans la tentation. 6° Il les permet pour nous donner moyen d'acquérir la couronne du ciel; car on ne la mérite

Digitized by Google

qu'en combattant, et il n'y a point de combat où il n'y a point d'ennemis. Enfin Dieu les permet pour nous retirer d'une certaine nonchalance et d'une dangereuse sécurité dans laquelle nous entretient une trop longue paix, et pour animer notre vigilance et notre ferveur. Et après tout, M. F. l'importunité même des tentations n'est point d'un mauvais augure, si on la considère en elle-même; c'est une marque que vous êtes à Dieu, puisque son ennemi s'acharne si fort à vous persécuter. Si vous étiez comme ces impies qui ont fait pacte avec l'enfer, le démon vous laisserait en repos : Tout ce qu'il possède est en paix, dit l'Ecriture (Luc. 11. v. 21.) *in pace sunt ea quæ possidet.* Il ne tente plus les méchants qui sont à lui ; c'est d'eux plutôt qu'il se sert pour corrompre les autres, et il ne persécute les bons que par les méchants qui sont comme les instruments de sa malignité. Satan se garde bien de les maltraiter ; ils lui sont trop nécessaires et trop utiles au dessein qu'il a de corrompre, s'il pouvait, toute la terre. Il les comble souvent, au contraire, de biens, de prospérités et d'honneurs, pour les aveugler davantage, et se les attacher irrévocablement. Mais pour vous, M. F. qui êtes sans cesse en butte aux tentations, si Satan ne cesse de vous persécuter, de vous solliciter au mal, c'est qu'il aperçoit dans votre résistance le signe d'une éternelle prédestination, et le caractère glorieux d'élus. Je vous conjure donc aujourd'hui, par les entrailles de la miséricorde de Dieu, de conserver de toutes vos forces ces marques précieuses qui sont en vous, et de ne pas acheter, en vous livrant à Satan et à ses suggestions, l'affreuse consolation de n'en être plus inquiétés. Prenez pour modèles de votre conduite les saints personnages qui vous ont parlé au nom du Seigneur : Vous voyez, dit l'apôtre saint Jacques, (Jacob. 5. v. 11.) que nous les appelons bienheureux ces hommes qui ont souffert avec persévérance, *beatificamus eos qui sustinuerunt.* Vous savez quelle fut la résistance infatigable de Job au milieu des plus cruels revers ; vous avez su aussi comment le Seigneur Jésus a combattu jusqu'à la fin contre le démon, *sufferentiam Job audistis, et finem Domini vidistis.* Formez-vous donc sur ces grands modèles ; et vous, Seigneur, Dieu de nos cœurs, attendrissez-vous sur nos misères. Dites à nos âmes (Ps. 34. v. 2.) : Je suis ton salut : *Dic animæ meæ : Salus tua ego sum.* Dieu d'amour, si j'éprouve un sort si doux, mon âme contente se réjouira dans le Seigneur, *anima mea exultabit in Deo meo.* Tous les jours de ma vie se passeront à vous bénir, *lingua mea meditabitur totâ die laudem tuam,* jusqu'à ce qu'enfin je jouisse de la couronne de vie que vous avez promise vous-même au vainqueur qui combattra jusqu'à la fin. *Amen.*

Digitized by Google

CXCVIII. DISCOURS.

FIN DE LA SIXIÈME DEMANDE ET DE TOUTE L'ORAISON DOMINICALE.

Et ne nos inducas in tentationem.

Et ne nous laissez pas succomber à la tentation. (MATTH. 6. v. 13.)

La sagesse du Sauveur qui a dicté cette excellente prière dont nous nous proposons d'achever aujourd'hui l'explication, éclate en tous les termes qui la composent. Non-seulement tout y est plein de mystères pour nous instruire ; il y a encore une si admirable connexion entre les différentes faveurs que nous attendons de Dieu, que les dernières sont comme autant de conséquences nécessaires de celles qui les précèdent, par le grand intérêt que nous avons de les obtenir. Après avoir prié notre Père céleste de nous pardonner comme nous pardonnons, il n'y avait point de plus juste conséquence à tirer d'une supplication si humble, que d'ajouter : Ne permettez donc jamais que nous soyons tentés de vous devenir tout de nouveau redevables par d'infidèles rechutes : *Et ne nos inducas in tentationem.*

La vie que nous menons sur la terre n'est en effet qu'une tentation continuelle dans la guerre que nous avons à soutenir contre les ennemis étrangers et domestiques, visibles et invisibles de notre salut (Job. 7. v. 1.) : *Militia est vita hominis super terram.* Nous sommes obligés de combattre sans relâche pour vaincre tant d'adversaires vigilants dont les assauts se succèdent sans interruption, et qui, pour avoir été souvent vaincus, ne se rebutent pas pour cela, et nous poursuivent jusqu'au tombeau. Le Seigneur permet qu'ils nous attaquent ainsi continuellement, pour les raisons très-justes que nous avons développées dans l'instruction précédente ; savoir : pour nous humilier, pour nous faire sentir notre faiblesse, pour nous punir de notre tiédeur, pour ranimer notre vigilance, pour éprouver et faire éclater notre vertu, pour nous purifier, pour augmenter nos mérites, et pour nous obliger d'avoir recours à lui. Nous vous apprendrons aujourd'hui ce que vous devez faire pour résister aux tentations, et nous achèverons ensuite l'explication de l'Oraison dominicale.

Un devoir principal du christianisme, et j'ose même le dire, le plus important, c'est de se préparer à soutenir les attaques de l'en-

Digitized by Google

nemi. Rien n'est plus recommandé dans l'Ecriture, que ce soin de prévenir la tentation, d'être toujours sur ses gardes et de faire un fonds de vertu capable de déconcerter tous les desseins du tentateur : *Ad tentationem præpara animam tuam :* Disposez-vous, dit le sage (Eccli. 2. v. 1.) à être tenté. Or, le premier moyen pour triompher de la tentation est la prière : si Moïse ne prie, Israël succombe ; s'il cesse de lever les mains, les bras de Josué languissent. Ne vous lassez donc pas de prier, et vous ne vous lasserez point de combattre. Si vous avez prié longtemps avant le combat, vous ne serez point surpris par l'ennemi (Eph. 6. v. 14.) : *State succincti, induti, vigilantes,* veillez et tenez-vous debout, attendez sous les armes un ennemi qui, toujours veillant et toujours armé, épie l'heure de vous attaquer et de vous prendre à son avantage.

Mais quelque efficace que soit la prière contre les tentations, elle devient inutile si elle n'est pas soutenue par la vigilance chrétienne qui nous apprend à fuir l'occasion. S'il a toujours été utile aux plus grands saints d'être exposés aux tentations les plus violentes, comme au patriarche Abraham, au saint homme Job, au fidèle Tobie, il sera toujours aussi fatal que criminel à tous les chrétiens de s'y exposer eux-mêmes, et de présumer ainsi de leurs propres forces en ces périlleuses épreuves. La seule confiance à se croire assez maître de ses passions pour n'y pas succomber, est un crime ; et l'Esprit-Saint nous apprend (Eccli. 3. v. 27.) que quiconque aime le péril, y périra : *Qui amat periculum, in illo peribit.* Gardez-vous d'un raisonnement aussi pitoyable, dit saint Basile. (Lib. Moralium.) Jésus-Christ près de mourir dit à ses disciples (Matth. 26. v. 41.). *Veillez et priez, de peur que vous n'entriez en tentation.* C'était assez les avertir qu'il est très-dangereux de s'y exposer témérairement. Il faut attendre la tentation et s'y préparer par la prière, à l'exemple du Fils de Dieu qui se tenait dans la Galilée pendant que les Juifs cherchaient à le faire mourir. Mais ce serait une témérité punissable, que d'oser s'y exposer. Ce serait bien là visiblement *tenter Dieu*, malgré l'expérience que nous avons tous de notre faiblesse. C'est ce qui arriva à saint Pierre. Jamais on ne vit homme mieux disposé à soutenir les intérêts de son maître. Trois fois il avait protesté d'être éternellement fidèle ; la grâce de la prière ne lui manqua pas, et même celle d'un Homme-Dieu qui faisait autant de miracles qu'il adressait de vœux au ciel (Luc. 22. v. 32.) : *Rogavi pro te ut non deficiat fides tua*, j'ai prié, Pierre, que ta fidélité fût inébranlable. Avec cela que pouvait-il appréhender, et quel gage plus assuré pouvait-il avoir d'un attachement inviolable à Jésus-Christ ? Cependant Pierre,

Digitized by Google

présumant de lui-même, s'expose de son propre mouvement; il ne consulte pas sa faiblesse; il n'examine point si l'esprit du Seigneur le porte où il va; il manque en un mot de cette sage vigilance qui l'aurait empêché de rien risquer, et il devient prévaricateur; il tombe dans cette monstrueuse infidélité qui doit servir d'une éternelle instruction à tous ces chrétiens indiscrets, qui, sans aucun discernement, se confient en eux-mêmes, et exposent la grâce à des combats où Dieu ne s'est nullement engagé à nous la conserver.

Quand on est tenté, il faut redoubler ses prières, et s'occuper des vérités les plus propres à nous détourner du péché.

Quelque violentes que soient les tentations, et quelque multipliées que puissent être les épreuves, ne craignons rien, M. F. sous les ailes de la Providence; redoublons dans ces moments critiques notre ferveur et notre vigilance. Celui qui demeure dans l'asile secret du Très-Haut, et qui repose sous l'ombre du Tout-Puissant, triomphera certainement de tous ses ennemis. (Ps. 90. v. 2.) Il dira au Seigneur : Vous êtes mon espérance et ma force; vous êtes mon Dieu, et c'est en vous que je mets toute ma confiance : *Dicet Domino : Susceptor meus es tu et refugium meum.* Sous la protection de la Providence qui le couvre comme d'un bouclier, il ne craindra rien de tout ce qui effraie durant la nuit, ni la flèche qui vole durant le jour, ni les maux qu'on lui prépare dans les ténèbres, ni les attaques du démon du midi; il marchera sur l'aspic et le basilic, et il foulera aux pieds le lion et le dragon; c'est-à-dire qu'il n'y aura point de tentation qui renverse celui que la main de Dieu soutient : *Deus meus sperabo in eum.* J'ai éprouvé toutes sortes d'afflictions, disait saint Paul (II. Cor. 7. v. 5. Ibid. 11. v. 26.) : au dehors j'ai soutenu plusieurs combats, et au dedans j'ai eu bien des sujets de craindre, *foris pugnæ, intùs timores.* Je me suis vu exposé à une infinité de périls en différents voyages, périls à la ville, périls au désert, périls sur la terre, périls sur mer, périls de la part des faux frères; *periculis in falsis fratribus.* Mais au milieu de toutes ces tentations, Dieu a fait éclater sa puissance pour me rendre invincible, parce que le Seigneur proportionne toujours ses secours à nos besoins, et quelque périlleux que soit le combat, il ne permet jamais que nous soyons tentés au-dessus de nos forces (I. Cor. 10 v. 13.) *Non patietur vos tentari supra id quod potestis.*

Si on a eu le malheur de succomber à la tentation, il ne faut pas s'abandonner à un funeste désespoir; mais il faut se relever promptement, réparer sa faute par de dignes fruits de pénitence, et l'effacer par l'ardeur et la vivacité de son repentir. C'est l'exem-

Digitized by Google

ple que nous ont donné les plus grands saints. David après son péché, saint Pierre après son apostasie, ont étonné l'univers par la sincérité de leur conversion et l'amertume de leur douleur : si nous les avons imités dans leurs prévarications, imitons-les dans leurs pénitences, *qui secutus es errantem, sequere pœnitentem.*

Gardons-nous bien de nous décourager après nos chutes; c'est le triste apanage de notre humanité, de tomber même dans de grandes fautes; mais c'est le propre du démon d'y persévérer, *humanum est errare, diabolicum perseverare.* Rentrons donc promptement en nous-mêmes, redoublons de vigilance; convertissons-nous au Seigneur autant que nous nous étions éloignés de lui (Isa. 31. v. 6.) : *Convertimini sicut in profundum recesseratis.* Soyons touchés, et il sera touché lui-même; revenons à lui, et il reviendra à nous, et nous ne nous en séparerons plus.

Nous demandons à Dieu, par ces paroles, *délivrez-nous du mal*, de nous délivrer des maux de cette vie, du péché et de la damnation éternelle.

C'est la dernière demande que nous faisons à Dieu, et qui est comme la récapitulation de toutes les autres. En effet, il y a plusieurs sortes de maux dont nous pouvons être accablés, et dont nous demandons d'être délivrés : 1° du démon qui par excellence est appelé *mal* ou *le mauvais;* 2° du péché qui est le plus grand, ou plutôt le seul mal qui soit au monde. Néanmoins, comme on a parlé dans la demande précédente des tentations que le démon nous livre, et que dans la cinquième on demande le pardon de ses péchés, on demande proprement ici d'être délivré du *mal de la peine*, c'est-à-dire des afflictions ou de l'âme ou du corps qui pourraient être contraires à notre salut.

Toute cette vie est remplie de misères, comme Job l'a prononcé de dessus son fumier (Job. 14. v. 1.) : *L'homme né de la femme vit très-peu de temps, et il est rempli de mille misères.* Saint Grégoire pape s'étend un peu pour faire voir en détail quelle est cette misère générale des enfants d'Adam, et il dit qu'à considérer sérieusement ce qui se passe dans le monde, on n'y trouvera que des peines continuelles, soit en ce qui regarde la conservation de ce corps mortel exposé sans cesse à mille dangers, soit en ce qui regarde ou nos amis que nous craignons à tout moment d'offenser, ou nos ennemis dont la mauvaise volonté nous peut toujours être pernicieuse; soit en ce qui regarde l'exil où nous sommes, étant éloignés de notre patrie, et cet effroyable aveuglement par lequel étant privés de la vraie lumière de notre âme, nous nous plaisons à vivre longtemps ici dans cette privation, *si subtiliter consideretur omne quòd hic agitur, pœna et miseria est.*

Digitized by Google

Or, ces maux ou ces misères sont de quatre sortes : les spirituels, les corporels, les temporels et les éternels, dont nous demandons d'être délivrés autant qu'il est nécessaire pour notre salut. Comme il est permis de désirer et de demander d'être heureux, il est permis de souhaiter et de demander la délivrance de toutes sortes de maux; car tout mal partage l'âme, et l'empêche de se porter à Dieu avec toute son activité. Tout mal vient du péché; tout mal est contraire à l'institution première de la nature. Toutefois il ne nous est point avantageux d'être entièrement délivrés des misères de cette vie; il serait injuste que péchant tous les jours nous voulussions être exempts de tous maux et de tous châtiments. Si nous prions donc Dieu de nous en préserver, ce n'est qu'une prière hypothétique, c'est-à-dire, toujours supposé que cela soit nécessaire à notre salut, et que ce soit le bon plaisir de Dieu.

1° Les maux spirituels sont les maux de l'âme qui est sujette à beaucoup de faiblesses dans toutes ses facultés. La mémoire apprend avec peine et oublie facilement les choses qui regardent le salut; au contraire elle apprend et retient avec une étonnante facilité les fables, les mauvais contes et mille choses qu'on ne devrait jamais savoir. L'entendement est aveugle pour les choses de Dieu, et infiniment éclairé pour les choses du monde. La volonté a une pente infiniment plus forte au mal et à l'amour de soi-même, qu'au bien et à l'amour de Dieu.

Les sens extérieurs sont tout de même extrêmement déréglés : la vue se porte bien plus volontiers vers un mauvais objet que vers un bon; on entend avec bien plus de plaisir de mauvais discours, comme des médisances, des paroles peu honnêtes, que des discours de piété et d'édification; on parle de même plus agréablement du mal que du bien, des défauts du prochain que de ses vertus et de ses bonnes qualités. Saint Paul, reconnaissant ces mauvaises inclinations de la nature corrompue, s'écriait (Rom. 7. v. 24.) : Qui me délivrera de ce corps de mort : *Quis me liberabit de corpore mortis hujus ?* et il répond que ce sera la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur : *Gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum.* C'est cette même grâce que nous tâchons d'obtenir de Dieu par cette demande.

2° Les maux corporels sont la faim, la soif, le froid, le chaud et les autres incommodités du corps, les guerres, les pestes, les famines, les tempêtes, les grêles, la foudre, et tant d'autres calamités qu'on doit regarder comme autant de fléaux de la vengeance divine, et dont nous demandons d'être délivrés, autant qu'il est expédient pour notre salut; car il ne faut faire ces demandes que sous condition, comme nous l'avons observé, parce que souvent

Digitized by Google

ces maux nous sont utiles : Nous devons, dit saint Bernard, les regarder sous trois vues différentes : ou comme des exercices pour augmenter nos couronnes, ou comme une participation aux souffrances de Jésus-Christ, ou comme des effets de la justice de Dieu qui punit nos péchés.

3° Dans les biens temporels qu'on appelle *biens de fortune*, il se rencontre plusieurs maux : beaucoup d'inquiétude pour les acquérir, une infinité de soins fâcheux pour les conserver, et une douleur très-sensible quand on les perd ; il faut demander d'être délivré de tous ces maux : on souffre aussi dans son honneur par des médisances, des calomnies, des plaintes injustes ; il faut demander à Dieu d'en être délivré, non pas tant pour son propre intérêt que dans la crainte que ces maux ne nous soient occasion de quelque péché.

4° Enfin ce que nous devons principalement demander, c'est d'être délivrés des maux de l'autre vie, savoir du purgatoire et particulièrement de l'enfer, qui est le souverain mal. C'est pour être délivrés de ces sortes de maux, comme les plus terribles, que nous devons faire les prières les plus ferventes et les plus continuelles, mais sur toutes choses mener une vie sainte et chrétienne, qui est le seul moyen de les éviter. Quelle folie inconcevable et quelle monstrueuse insensibilité d'être menacés de si effroyables maux, et d'oser nous révolter contre Dieu, qui seul peut nous en délivrer ! Que dirions-nous nous-mêmes d'une personne qui ne songerait qu'à se divertir, lorsqu'elle serait aux prises avec un ennemi redoutable ? qu'en penserions-nous si elle était assez insensée pour outrager, dans ces circonstances critiques, celui dont elle attendrait tout son secours ? c'est néanmoins ce que nous faisons tous les jours.

La conclusion de l'oraison dominicale, *amen* ou *ainsi soit-il*, signifie que nous prions que ces choses arrivent, ou que nous confirmons et ratifions toutes ces demandes ; c'est-à-dire, ô Seigneur ! c'est de vous seul que nous attendons la délivrance de tous les maux dont il a été parlé dans les demandes précédentes ; ne tardez pas à nous secourir ; que les combats si rudes et si fréquents que nous livre le tentateur, nous fassent gémir et soupirer après la délivrance générale qui reléguera pour jamais dans les enfers le tentateur et la tentation, toute mauvaise volonté et toute concupiscence, tout mal et toute malignité.

N'est-il pas vrai maintenant, M. F. que jusques ici vous n'aviez pas fait réflexion à ce que vous demandiez quand vous récitiez l'oraison dominicale ? dites-la donc désormais avec plus de piété et d'attention ; que ce soit votre prière la plus ordinaire, puisque c'est le Fils de Dieu lui-même qui vous l'a apprise. Celui qui

Digitized by Google

nous a donné la vie, nous a aussi appris à prier par cette même bonté par laquelle il nous a comblés de tant de biens : « Afin, dit « saint Cyprien (De Oratione dominicâ.) que nous servant de la « prière du Fils pour parler au Père, le Père nous accorde plus « facilement ce que nous lui demandons. En effet, n'est-ce pas une « belle et agréable prière que celle que nous adressons à Dieu « comme venant de lui, que celle qui frappe ses oreilles par des « paroles que Jésus-Christ lui-même a formées? Que le Père re- « connaisse les paroles de son Fils quand nous le prions. Que ce- « lui-qui habite dans notre cœur soit lui-même sur nos lèvres ; et « puisque c'est lui qui intercède auprès du Père pour nos péchés, « lorsque nous prions pour en obtenir le pardon, servons-nous « des paroles de notre intercesseur. » Car puisqu'il nous assure qu'il nous accordera tout ce que nous lui demanderons en son nom, combien nous l'accordera-t-il encore plutôt, si nous demandons non-seulement en son nom, mais par ces paroles même? Tâchons donc de nous servir utilement de cette admirable prière pour obtenir les choses qui nous sont nécessaires en cette vie, mais bien davantage pour obtenir les seuls et véritables biens, qui sont ceux de l'éternité. *Amen.*

CXCIX. DISCOURS.

DE LA SALUTATION ANGÉLIQUE.

Ave, gratiâ plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus.

Je vous salue, ô pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes. (Luc. 1. v. 28.)

Qu'y a-t-il, M. F. parmi les prières vocales, après l'oraison du Seigneur, de comparable à la Salutation angélique? De toutes celles qui s'adressent à la mère de Dieu, il n'en est point qui ne doive céder à celle-là. Son excellence se connaît par son auteur, par la personne à qui cette harangue a été adressée, et par la fin pour laquelle elle a été composée. Son auteur est Dieu même; car l'ange ne parla à Marie que de la part de Dieu, et ne lui dit que ce que le Saint-Esprit lui inspira. Cette salutation de l'ange avait été concertée dans le conseil éternel des trois divines Personnes, et dressée par la Sagesse incréée ; elle fut écrite dans le livre de vie avec les mêmes caractères que fut écrit le décret éternel de l'incarnation du Verbe, et nous pouvons dire avec vérité que la Salutation angélique est une clause de ce décret infiniment adorable. S'il

Digitized by Google

faut donc juger de l'excellence de cette prière par la qualité de son auteur, qu'est-ce qu'on en peut penser d'assez grand? En second lieu, ce salut s'adresse à la première et à la plus excellente des créatures, à la véritable mère du Fils de Dieu; et sa fin est le plus haut de tous les mystères qui pouvaient jamais partir de la toute-puissance de Dieu, puisque ce fut pour conclure l'exécution du dessein éternel de l'incarnation du Verbe qu'il fut porté à la bienheureuse Vierge, et pour lui en faire la proposition. Esprit humain, ce n'est donc pas à vous à juger du prix de cette prière, puisqu'il le faut connaître par l'importance de son auteur, par la dignité de la personne à qui elle s'adresse, et par la fin pour laquelle elle fut prononcée. Aussi l'Eglise du Dieu vivant, toujours animée de l'Esprit-Saint, fait de cette auguste prière un cas tout particulier; elle la recommande à ses enfants; elle-même l'emploie continuellement dans ses offices; elle voudrait la voir gravée dans le cœur de tous les hommes. Pour entrer dans ses sentiments, étudions-en la grandeur, la nature et les effets.

Il y a des choses qui ne sont commandées par aucun précepte exprès, et qui ne se peuvent néanmoins omettre sans une négligence qui marque une très-mauvaise disposition : l'ignorance de la Salutation angélique est de ce genre. L'Eglise la joint à l'oraison dominicale dans ses offices; elle commande aux Pasteurs d'en instruire les fidèles, et de leur apprendre à recourir à l'intercession de la sainte Vierge. Par quel esprit pourrait-on donc se dispenser d'imiter l'Eglise? Ne serait-ce pas rendre ses soins et ses désirs inutiles dans une chose si facile, et ne peut-on pas dire véritablement qu'une pareille négligence ne peut venir que d'une indifférence pour la religion et le salut, qui est une disposition très-criminelle?

La Salutation angélique doit être estimée pour une des prières les plus saintes qui puissent être, puisque après l'oraison dominicale que Jésus-Christ nous a enseignée par sa propre bouche, et qu'elle nous a donnée pour un parfait modèle d'oraison, la Salutation angélique est la plus excellente et la plus noble, comme étant faite immédiatement par Dieu, et prononcée par la bouche de ses serviteurs. C'est pourquoi on ne peut douter que la sainte Vierge n'écoute favorablement ceux qui prononcent souvent cette prière; et il nous est très-avantageux de ne perdre jamais le souvenir du mystère de l'incarnation, à l'occasion duquel cette salutation fut faite à Marie. Et comment ne se plairait-elle pas à entendre réitérer souvent ces paroles par lesquelles elle est, comme elle fut autrefois, déclarée *Mère de Dieu;* prérogative qui comprend toutes les plus riches et excellentes qualités qu'on saurait jamais attribuer à une pure créature?

Digitized by Google

Mais, dira-t-on, s'il est vrai que la Salutation angélique soit d'un si grand prix, pourquoi les ennemis de l'Eglise catholique ne la veulent-ils ni réciter ni recevoir? Il est fâcheux de répondre ce qu'on ne saurait cependant taire sans trahir la vérité; savoir que les hérétiques, en se séparant de l'Eglise à laquelle ils obéissaient auparavant, ont fait dès lors une alliance funeste avec l'ennemi du salut des hommes, lequel ne peut souffrir que la bienheureuse Vierge en soit la médiatrice; et c'est en cela même qu'ils portent avec eux un caractère de réprobation, comme parlent plusieurs Pères : ils falsifient même l'Ecriture quand ils soutiennent que Jésus-Christ seul doit être tenu pour médiateur et avocat auprès de son Père; car nous avons établi en expliquant le premier précepte du Décalogue, que Jésus-Christ *seul* est médiateur *de rédemption;* mais en même temps nous avons fait voir qu'il y a des médiateurs d'*intercession*, entre lesquels la sainte Vierge tient incontestablement le premier rang. Que dis-je? elle est notre médiatrice dans un sens plus étendu; car c'est à elle que nous sommes redevables de Jésus-Christ notre Sauveur et notre rédempteur, puisque selon saint Augustin et saint Thomas (Aug. de S. Virgin. D. Thom. 3. quæst. 30. art. 1.) son consentement fut nécessaire pour l'incarnation du Verbe, et qu'il est de foi que c'est par cette auguste Vierge que nous l'avons reçu. En effet si le Fils de Dieu vient pour le salut des hommes se faire homme, ce n'est qu'au moment que Marie a dit, et parce qu'elle a dit : *Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole.* Comment donc ne regarde-t-on pas comme une prière sainte celle qui nous fait saluer la mère de notre Sauveur, à l'imitation de l'ange député par Dieu même?

Il est certain d'abord que nous pouvons saintement et utilement recourir à la sainte Vierge, et implorer le secours de sa protection. L'Ecriture-Sainte établit assez cette vérité, et la tradition de tous les siècles en est un témoignage authentique. Et en effet, si les anges qui sont devant le trône de Dieu lui offrent continuellement nos prières, comme les livres saints nous l'enseignent, pourquoi Marie, la reine des anges, ne serait-elle pas en état de nous rendre aussi et avec plus d'effet le même office? et si Marie elle-même, lorsqu'elle était sur la terre, pouvait bien être invoquée, c'est-à-dire, s'il était permis de s'adresser à elle, d'employer sa médiation auprès de Jésus-Christ, de la prier de demander des grâces à cet Homme-Dieu; maintenant qu'elle est dans le ciel, pourquoi le pourrait-elle moins? N'est-elle pas toujours pleine de grâce? Que dis-je? Ne tient-elle pas dans le ciel le même rang qu'elle tenait sur la terre? N'est-elle pas toujours la mère de ce Dieu sauveur qu'elle

Digitized by Google

a donné au monde, et qui lui fut si soumis? Comment, dit saint Bernard, la mère de celui qui comme juge doit prononcer des arrêts de vie et de mort; je dis une mère sainte, une mère bien-aimée, une mère couronnée de gloire, n'en serait-elle pas écoutée favorablement? Est-il donc surprenant qu'après nous être adressés à Dieu le Père dans l'oraison dominicale par la prière que Dieu le Fils nous a apprise, et qui ne peut manquer de lui être agréable, nous recourions en même temps à l'intercession de la sainte Vierge pour obtenir plus facilement ce que nous avons demandé par cette prière divine? Et comment notre prière présentée par Marie ne serait-elle pas exaucée? Elle mérite sans doute d'être écoutée; son Fils ne pourrait résister à ses prières. Pour l'attendrir elle lui présente son sein, ce sein virginal qui l'a porté; et Jésus pour attendrir son Père, lui montre ses plaies : Voilà, dit saint Bernard, le fondement de notre confiance et de nos espérances.

2° L'Eglise, en joignant la Salutation angélique à l'oraison dominicale, nous apprend l'union toute singulière que Jésus-Christ a avec la sainte Vierge, et la communication abondante qu'il lui a faite de ses grâces et de son pouvoir, beaucoup au-dessus de celle qu'il fait aux autres saints. Elle veut nous donner par là l'exemple de la distinguer extrêmement des autres saints; car elle célèbre les fêtes des saints à certains jours de l'année; mais par la récitation qu'elle fait tous les jours de cette prière, elle fait en quelque sorte la fête de la Vierge tout le long de l'année, et elle excite les fidèles à prendre tous les jours la sainte Vierge pour leur protectrice particulière.

3° Si on a raison de s'adresser à la sainte Vierge dans toutes sortes de besoins, on en a une particulière de lui demander son assistance au commencement de la prière; car elle a possédé l'esprit de la prière avec une éminence incomparable. Sa vie n'a été qu'une adoration continuelle de Dieu, et elle continue ce même exercice dans le ciel. Il est donc bien raisonnable, quand il s'agit de louer et d'honorer Dieu, de se joindre à la principale adoratrice de cet Etre suprême entre les pures créatures, et de suppléer par l'excellence de ses adorations à la faiblesse des nôtres.

4° La prière que l'Eglise adresse à la sainte Vierge, et qu'elle veut que tous les chrétiens apprennent avec soin, remet dans l'esprit des fidèles le mystère de l'incarnation, qui est le fondement de toute l'œuvre de la rédemption des hommes. Cette prière comprend en peu de paroles tout l'ouvrage de Dieu, qui était renfermé dans ce mystère comme dans son principe, et la part que la sainte Vierge a eue à ce grand ouvrage; ce qui oblige tous les chrétiens à une dévotion toute particulière envers elle.

Digitized by Google

Quand donc je considère l'ambassade qui donne sujet à la Salutation angélique, et que je fais réflexion sur la grandeur de celui qui l'envoie, sur la sainteté de celle qui la reçoit, sur la qualité de celui qui est envoyé, et sur l'importance de l'affaire qui s'y traite, il me semble que le ciel et la terre qui y ont un égal intérêt, sont dans l'attente du succès de cette importante négociation. Le Père éternel, touché de la perte des hommes, a pris la résolution de mettre fin à leurs misères, et pour l'exécution de ce projet a envoyé un archange chargé de saluer de sa part une vierge appelée *Marie*, descendue de la tige royale de David ; mais cette Vierge, bien loin de prendre la qualité de princesse et d'en tenir le rang, mène une vie obscure et retirée dans une maison de la ville de Nazareth. Là, ce messager céleste lui adresse ces paroles : *Je vous salue, ô pleine de grâce, le Seigneur est avec vous.* Il lui parle ensuite de l'incarnation du Verbe divin, lui annonce qu'elle est choisie pour être sa mère, et pour accomplir par ce moyen un mystère impénétrable à tous les esprits. Nous saluons encore à présent la sainte Vierge, à l'exemple de l'ange ; et nous nous servons de ses paroles pour marquer l'estime et le respect singulier pour sa qualité inestimable de mère de Dieu, pour l'en féliciter, et lui en témoigner la joie de notre cœur.

2° Saint Ambroise est transporté d'admiration en se représentant cette visite célèbre, que la sainte Vierge fit à sa cousine Elisabeth, après que l'ange lui eut annoncé qu'elle enfanterait le Verbe de Dieu dans ses chastes entrailles. Ce Père semble étaler tous les charmes de son éloquence pour nous décrire ce qui se passe dans l'entrevue de ces deux illustres mères, dont l'une donne la naissance au plus grand d'entre les enfants des hommes, et l'autre à un Dieu fait homme pour le salut de tous.

Elisabeth, dit ce Père, entend la première la voix de Marie ; elle se réjouit de sa visite, et soudainement inspirée de la grâce qui lui fit pénétrer les grands mystères que le Saint-Esprit venait d'opérer, elle prononce ces divines paroles que l'Eglise a choisies pour achever l'éloge de cette Vierge incomparable que l'ange Gabriel avait commencé (Luc. 1. v. 28. 42.) : *Benedicta tu inter mulieres, et benedictus fructus ventris tui*, vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de votre ventre est béni. Sainte Elisabeth a compris dans ces paroles toutes les prérogatives excellentes de la sainte Vierge au-dessus de toutes celles de son sexe, fondées sur la qualité de mère de Dieu ; et l'Eglise qui les emprunte de sainte Elisabeth, en y comprenant les mêmes excellences de la Vierge, comme nous le ferons voir dans l'instruction suivante, accomplit de plus avec joie la prophétie de la Vierge même, qui pré-

Digitized by Google

dit dans son cantique, que toutes les générations publieraient son bonheur. *C'est*, dit-elle (Luc. 1. v. 48.) *ce qui me fera désormais appeler heureuse dans la suite de tous les siècles.* L'Eglise ajoute avec sainte Elisabeth : *Et Jésus le fruit de vos entrailles est béni*, pour montrer que Jésus-Christ est la source de toutes les grâces et de toutes les bénédictions de sa Mère, et que toutes les louanges qu'on donne à la sainte Vierge, doivent se rapporter à Jésus-Christ, comme la sainte Vierge rapporte elle-même toutes ses grâces et toutes ses actions à la gloire de son Fils.

3° L'Eglise a recours à Marie d'une manière particulière, parce qu'étant la mère de notre Sauveur, et plus élevée en gloire que tous les autres saints, elle a plus de pouvoir auprès de Dieu. Nous en avons des exemples dans l'Ecriture, puisque le premier miracle de Jésus-Christ se fit à la prière de sa mère. C'est pourquoi nous devons la conjurer sans cesse de nous présenter à son divin Fils, et de prier elle-même pour nous qui sommes indignes d'être exaucés à cause de nos péchés. Nous expliquerons dans les instructions suivantes toutes les parties de cette Salutation, dont le Saint-Esprit seul est l'auteur, quoiqu'il soit vrai que le même Saint-Esprit l'ait fait prononcer en trois occasions différentes, savoir, par l'archange Gabriel la première partie, la seconde par sainte Elisabeth, et la troisième par l'Eglise; ce qui doit suffire pour nous inspirer un respect religieux et une profonde vénération pour une formule de prière dont Dieu même est l'auteur. C'est pourquoi, M. F. afin de nous conformer aux desseins de la sainte Eglise, invoquons souvent, dans ce lieu d'exil et de larmes, la mère des miséricordes, l'avocate des fidèles, et le refuge des pécheurs. Ne cessons d'implorer, par cette prière que l'Eglise lui adresse, son secours et son assistance, afin qu'elle intercède pour nous qui sommes pécheurs. Nous ne saurions douter sans crime et sans impiété que ses mérites, dont elle est redevable aux grâces de son Fils Notre-Seigneur, ne soient d'un très-grand prix devant Dieu le Père, et que cette bienheureuse Vierge n'ait aussi de son côté toute la volonté possible de nous secourir et de nous assister pendant cette vie, pour nous faire arriver heureusement au bonheur éternel. *Amen.*

Digitized by Google

CC. DISCOURS.

SUITE DE LA SALUTATION ANGÉLIQUE.

Ave, gratiâ plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus.

Je vous salue, ô pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes. (Luc. 1. v. 28.)

Dieu distribue ses talents suivant la destination de chacun; il proportionne ses grâces aux emplois que l'on doit remplir. A-t-il chargé Moïse de la délivrance de son peuple, il lui donne le don des miracles : il accorde à Josué qui devait le mettre en possession de la terre promise, la force de vaincre les Chananéens, et de soutenir la guerre du Seigneur. Il communique à Jérémie un zèle généreux et constant, lorsqu'il l'envoie annoncer aux Juifs les malheurs qui sont près de fondre sur eux. Puis donc, M. F. qu'il a destiné Marie à donner la naissance à son divin Fils, destination supérieure à celle des anges et des hommes, il fallait qu'il lui communiquât une plénitude de grâces capables de l'élever au-dessus des uns et des autres. C'était donc avec raison, remarque saint Jérôme, que l'ange Gabriel lui dit : *Vous êtes pleine de grâce.* Les autres hommes ont reçu des portions de grâces de Dieu, Marie la possède tout entière; c'est cette auguste Vierge que regarde cet oracle du livre des Proverbes (Prov. 31. v. 29.) : Plusieurs filles ont amassé des richesses; mais quand on réunirait toutes leurs acquisitions, on ne pourrait les comparer aux vôtres : *Multæ filiæ congregaverunt divitias : tu supergressa es universas.* Les trésors spirituels dont elle est redevable à la grâce surpassent tous les mérites pris ensemble, tant des anges que des hommes. Marie est un olivier fécond, planté, arrosé dans la maison du Seigneur, qui rapporte des fruits que le péché n'a jamais souillés.

Qu'elle est donc noble, M. F. cette Vierge que l'archange Gabriel est venu saluer ! mais quelle est son humilité ! elle rapporte à Dieu seul son élévation et la dignité dont elle est revêtue. Elle écoute la voix de l'ange qui la salue, en la supposant pleine de grâce; mais elle ne s'en glorifie pas : toute sa gloire est de s'avouer la servante du Seigneur. Sa foi n'est pas moins admirable à l'égard des promesses de l'ange; elle croit sans hésiter; elle ne va point chercher les

Digitized by Google

raisons du mystère qu'on lui annonce par une curiosité téméraire. La seule chose qui l'intéresse est sa virginité, et sa soumission aux ordres de Dieu éclate avec simplicité. Ne nous contentons donc pas d'admirer les magnifiques prérogatives que l'envoyé céleste reconnaît en elle lorsqu'il la salue de la part du Très-Haut; attachons-nous, en répétant ses louanges, à imiter les héroïques vertus qui l'ont rendue pleine de grâce aux yeux du Seigneur.

Que de louanges la sainte Vierge ne reçoit-elle pas dans la Salutation angélique ! Le messager céleste ne se contente pas de l'appeler *pleine de grâce*, de lui dire que *le Seigneur est avec elle*, qu'elle est agréable aux yeux de la divine Majesté (Luc. 1. v. 30.): *Invenisti gratiam apud Deum;* mais il ajoute que l'auteur même de la grâce répandra sur elle toutes ses richesses : *Spiritus sanctus superveniet in te.* Comme s'il lui disait : Vous êtes déjà sainte, mais la qualité de mère de votre Dieu achèvera de vous remplir de sainteté; vous êtes déjà pleine de grâces du ciel, mais celui qui est la grâce incréée surviendra lui-même à tous ses dons, *superveniet;* vous êtes déjà agréable à Dieu, mais il faut que la plénitude de la grâce vous soit communiquée, et que le Saint-Esprit répande sur vous tous ses biens en venant lui-même, *Spiritus sanctus superveniet.* Il vous sera donné en personne, et non pas seulement par ses effets, comme vous l'avez reçu dans les autres prérogatives qui ont précédé cette haute et éminente dignité de mère de Dieu; parce que, pour soutenir le plus glorieux et le plus illustre titre d'honneur dont une pure créature puisse être honorée, il faut que tout ce qu'il y a de plus élevé dans l'ordre de la grâce vous soit donné; en un mot, que vous en receviez la plénitude; et l'on peut dire de vous présentement ce que l'on dira un jour de celui que vous donnerez au monde : Que le Saint-Esprit ne vous est point donné par mesure, mais autant que vous êtes capable de le recevoir, afin de répondre à la dignité incompréhensible où il vous élève.

Le nom de *Marie* signifie *étoile de la mer* selon la langue hébraïque (*). C'est ainsi que les anciens nommaient l'étoile polaire, parce qu'avant l'invention de la boussole les pilotes n'avaient point d'autre guide en traversant les flots, que cet astre. Selon la langue chaldéenne, le nom de *Marie* signifie *dame* et *maîtresse* (**). Ce fut le jour de son assomption que la sainte Vierge réalisa ce glorieux titre, lorsqu'elle fut élevée au-dessus des anges, et établie la reine du ciel et de la terre.

(*) Il s'écrit en hébreu *Mar-iam*, ce que les Latins rendent par *Stella maris*.

(**) Selon le chaldéen, *Maria* se rend en latin par le mot *Domina*.

Digitized by Google

En prononçant ce nom sacré, il me semble, M. F. qu'on peut dire de la bienheureuse Vierge avec quelque proportion, ce que saint Paul a dit (Hebr. 1. v. 4.) du Verbe incarné dont elle est la mère: Qu'elle est autant au-dessus des plus hautes intelligences du ciel, que le nom qu'elle porte, et qui lui a été donné pour marque de sa grandeur, nous annonce une plus grande distinction : *Tantò melior angelis... quantò differentius præ illis nomen hæreditavit.* Ainsi, comme le nom, pour être donné avec justice, doit expliquer la nature de la chose qu'il signifie; par ce nom de *Marie* nous devons concevoir d'abord ce qui la distingue, et ce qui fait sa différence singulière entre toutes les femmes qui ont porté le nom de dame, de reine et de souveraine. Or, ce qui y met de la différence, c'est que les autres l'ont eu comme un nom ajouté à celui qu'elles avaient déjà; mais le nom de *Marie*, au contraire, a été donné à la Vierge mère de Jésus comme son nom propre, et lui a été imposé par rapport à ce qu'elle devait être un jour, c'est-à-dire, la souveraine du ciel et de la terre; en sorte que ce nom a été pris du fond de sa nature. C'est un nom de grandeur, de puissance et d'autorité, puisqu'il est commun avec Dieu même, qui n'en a point trouvé de plus propre pour se faire craindre et respecter des hommes que le nom de *Seigneur*, qui est saint et terrible tout à la fois, dit le prophète (Ps. 110. v. 9.) : *Sanctum, et terribile nomen ejus*, c'est-à-dire, qui doit inspirer la crainte et le respect.

Marie est appelée *pleine de grâce*, parce qu'elle a été comblée des grâces et des faveurs de Dieu plus qu'aucune autre créature.

La première louange que l'envoyé du Seigneur donne à notre Dame est exprimée en ces termes, *pleine de grâce*, par lesquels il ne prétend pas seulement l'assurer qu'elle est agréable à Dieu, mais il découvre par quel principe elle a eu le bonheur de lui plaire; car c'est la grâce qui l'a rendue agréable aux yeux de Dieu, digne de ses regards et de son amour. Dieu l'a prévenue par grâce et par faveur; elle n'a pu par elle-même être préservée du péché, non plus que tirée du néant. Elle a reçu de la pure libéralité de Dieu ces dons magnifiques, ces secours puissants, ces grâces miraculeuses qui l'ont élevée au-dessus de toutes les pures créatures, et qui ont mis même les premiers fondements de son édifice spirituel au-dessus des plus hautes montagnes, pour parler avec le prophète, c'est-à-dire, dans une perfection plus haute que celle de tous les anges et de tous les saints; mais elle a répondu à ces grâces avec une fidélité si parfaite, qu'on peut dire à toute rigueur, que jamais à son égard la grâce n'a été inutile : elle l'a reçue avec reconnaissance; elle en a profité avec des accroissements incompréhensibles à la faiblesse de nos esprits; elle l'a conservée avec tous les soins qu'on peut avoir

Digitized by Google

pour une chose infiniment précieuse, et elle a eu pour la grâce la même estime que Salomon avait pour la sagesse, laquelle il jugea préférable à tous les trésors de la terre et à tous les avantages de la fortune.

Les autres saints n'ont ressenti que passagèrement les impressions du Saint-Esprit, et n'ont pas eu l'esprit parfaitement assujetti à ses mouvements. Les prophètes étaient possédés de l'esprit de Dieu qui les dominait; mais ils n'en étaient pas pleinement remplis; c'est pourquoi ils ne parlaient pas et n'agissaient pas comme des hommes ordinaires. Mais dans la sainte Vierge, le Saint-Esprit a possédé pleinement son âme, et l'a remplie parfaitement; sa vertu n'a eu aucune inégalité, aucun mouvement extraordinaire; sa disposition a été semblable à celle de son divin Fils, en qui il n'a paru aucun transport, et à qui les plus grandes vertus étaient toutes naturelles.

L'Evangile nous apprend (Luc. 2. v. 19.) que la sainte Vierge conservait dans sa mémoire les paroles des pasteurs, de Siméon, d'Anne et de Jésus-Christ, et qu'elle s'en nourrissait : *Maria autem conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo.* On ne doit point douter qu'elle n'ait fait la même chose de toutes les paroles et de toutes les actions de Jésus-Christ, depuis le commencement de sa vie jusqu'à son ascension. Or, toutes les paroles et toutes les actions du Sauveur étaient non-seulement saintes, mais sanctifiantes; c'étaient des semences qui produisaient des fruits à proportion de la bonté de la terre qui les recevait. Qu'on juge par là de ce qu'ont pu produire dans le cœur de Marie toutes les paroles et toutes les actions du Fils de Dieu, qui y ont fructifié à proportion des dispositions admirables avec lesquelles elle les a reçues.

Enfin, ce qui affaiblit la grâce dans les autres saints, c'est la résistance que la concupiscence y fait; mais la doctrine de l'Eglise nous oblige à bannir de la sainte Vierge toute sorte de concupiscence : cela paraît clairement par ce qui est dit de la mère de Dieu dans tout le cours de l'Evangile; il n'en paraît aucune trace, ni aucun vestige d'amour-propre dans ce qu'elle répondit à l'ange, ni dans le silence qu'elle garde avec saint Joseph sur le mystère que Dieu avait opéré en elle, ni dans tout le reste de sa vie; surtout on ne saurait assez admirer qu'après la mort de son Fils, quelque respect que les apôtres eussent sans doute pour elle, elle se tint toujours néanmoins dans son ordre; elle ne se mêla point du gouvernement de l'Eglise, elle s'appliqua uniquement à ce qui était de la volonté de Dieu sur elle, sans s'en écarter le moins du monde; elle se contenta de mener une vie cachée et intérieure, sans en sortir

Digitized by Google

jamais, parce qu'elle n'avait point d'amour-propre qui la portât à se produire et à s'éloigner des ordres de Dieu. Cela donne lieu de conclure que les grâces de Dieu ayant trouvé dans la sainte Vierge un cœur sans aucune résistance, et qui les recevait toujours dans toute leur étendue, sans en ternir jamais la pureté, ni en affaiblir la force par aucun sentiment humain; ces grâces, dis-je, ont dû faire en elle des progrès admirables, de sorte qu'ayant mérité d'être appelée *pleine de grâce* dès le moment de l'incarnation, il faut, selon l'analogie de la foi, qu'elle soit parvenue, lorsqu'elle a quitté le monde, à une plénitude de grâce qui ne se peut exprimer.

Puisque l'âme est unie à Dieu par le moyen de la grâce, l'ange qui avait reconnu que la sainte Vierge en était remplie, lui a rendu ensuite avec une grande raison le témoignage de la présence de Dieu et de son assistance particulière, en lui disant : *Le Seigneur est avec vous.* Ces paroles donc signifient l'union de la sacrée Vierge avec Dieu par le moyen de la grâce, et l'habitation de Dieu dans la Vierge comme dans son temple et dans son trône; car il y habitait d'une manière très-particulière, remplissant tout son entendement et toute sa volonté; étant le principe de toutes ses pensées, de tous les mouvements de son cœur et de toutes ses actions, et ne souffrant pas qu'il s'y mêlât la moindre tache qui en pût ternir la pureté. De sorte que ces termes *Dominus tecum*, le Seigneur est avec vous, peuvent être regardés comme la source de cette plénitude de grâce que l'ange lui avait attribuée. Il est croyable que l'ange en étendit encore le sens et le mystère sur l'union qu'elle devait bientôt avoir avec Dieu, comme une mère avec son enfant; et quand nous la saluons, nous devons nous réjouir avec elle de ces deux avantages; mais nous devons y ajouter celui de l'union qu'elle a maintenant avec Dieu dans la gloire, et la regarder en cet état avec une complaisance d'autant plus grande, que cette union est plus parfaite. Cependant, comme elle a incomparablement plus de soin et plus de zèle pour notre bonheur, que nous n'avons de joie pour le sien, prenons garde qu'elle ne nous reproche que nos sentiments ne sont point sincères, et que nous ne l'estimons pas autant heureuse que nous le disons dans la possession du souverain bien, si nous en cherchons toujours quelque autre au mépris de celui-là. Si nous en avons une juste estime, craignons sans cesse d'en être séparés, même pour un moment, et demeurons attachés et unis à Dieu par la conformité de nos volontés avec la sienne, afin que cette union, commencée par l'amour sur la terre, se consomme par la gloire dans le ciel.

Enfin Dieu a accordé à Marie toutes les grâces que tant d'illus-

Digitized by Google

tres femmes avaient reçues avant elle, et toutes les faveurs qui avaient été départies aux autres ont été rassemblées en sa personne. Nous devons donc entendre par ces paroles : *Vous êtes bénie entre toutes les femmes*, qu'elle a été créée en grâces et dans un degré plus excellent que celui qui fut donné à Eve à l'instant qu'elle fut formée. Elle a été plus forte, plus chaste, plus fidèle, plus éclairée, et enfin plus parfaite en tous les dons et en toutes les vertus, que les plus vertueuses femmes que l'Ecriture nous a représentées. On peut dire pour leur gloire qu'elles ont été des figures et des ombres imparfaites de l'excellence de la sainte Vierge. Mais parmi elles on n'a pu trouver le plus léger crayon ni la moindre image du privilége incommunicable à tout autre, et qui lui a été spécialement accordé quand elle a été choisie pour être la mère de Dieu, *vierge et mère* tout ensemble. Elle a donc la pureté dont les vierges font leur trésor; elle a aussi la fécondité dont les mères tirent toute leur gloire. Or, ces deux avantages, qui séparément ont leur prix différent, sont réunis en elle par le miracle qui les assemble et les consacre dans sa personne. Cette faveur était si spécialement réservée à Marie, qu'il n'y a qu'elle qui soit mère et vierge, comme il n'y a que son Fils qui soit Dieu et homme; et saint Bernard a dit ensuite que, comme Dieu voulant se faire homme, ne pouvait naître que d'une vierge, aussi une vierge pouvant être mère, ne pouvait produire qu'un Dieu-Homme. Cette divine maternité, qui est pour Marie une faveur inestimable, est la source et le fondement de toutes les autres, et l'élève au-dessus de toutes les créatures; et c'est de quoi nous la félicitons spécialement quand nous lui répétons ces paroles : *Vous êtes bénie entre toutes les femmes.*

Puisque le plus grand présent que Dieu ait jamais pu faire aux hommes est celui qu'il nous a fait de Jésus-Christ son Fils et son Verbe par Marie, nous terminons les louanges de cette incomparable créature en bénissant ce Fils adorable avec elle, le considérant comme la fin de toute consommation, c'est-à-dire, comme l'objet de toutes les actions parfaites. Quelle joie pour Marie de voir ses serviteurs louer son Fils bien-aimé, et multiplier ses bénédictions autant de fois qu'ils la saluent ! Mais en même temps quelle gloire pour nous, M. F. de louer et de bénir celui que tous les prophètes ont béni avant son incarnation, les anges en sa naissance, Siméon et Anne dans le temple de Jérusalem, les enfants des Hébreux lorsqu'il entra en triomphe dans cette ville ! Que les anges l'adorent et le bénissent dans le ciel, et les hommes vivants sur la terre; heureuses sont les entrailles qui ont porté ce fruit de bénédiction; heureuses les mamelles qui l'ont nourri. C'est par

Digitized by Google

vous, glorieuse Vierge, que Dieu nous l'a donné; vous êtes l'arbre de vie qui l'avez porté, et c'est par vous que nous espérons le posséder à jamais dans l'éternité bienheureuse. *Amen.*

CCI. DISCOURS.

FIN DE LA SALUTATION ANGÉLIQUE.

Ecce mater tua.

Voilà votre Mère. (JOAN. 19. v. 27.)

CE sont là, M. F. les paroles que Jésus, étant en croix et voyant sa bienheureuse mère avec saint Jean, adressa à ce disciple bien-aimé : paroles qui renferment de grands mystères; car, selon le sentiment des Pères, Marie représentait alors l'Eglise comme en étant la plus sainte partie, et saint Jean représentait tous les prédestinés et tous les enfants adoptifs de Dieu, qui furent donnés à Marie dans sa personne et mis sous sa protection. C'est alors que parut le grand sacrement de la charité de Dieu envers les hommes, en leur laissant sa mère pour protectrice, pour conseil, pour avocate et pour mère. Ne craignons pas de donner ces titres à Marie : oui, M. F. elle est véritablement la mère des hommes, puisque tous les hommes sont non-seulement *les frères*, mais encore *les membres* de cet Homme-Dieu qu'elle a porté dans son chaste sein; elle est la protectrice des hommes, puisque ayant été choisie en leur faveur, et leur devant, pour ainsi dire, son élévation, elle se trouve fortement engagée à s'employer pour eux. Elle est de plus la médiatrice entre Dieu et les hommes, elle est la coopératrice du salut des hommes, puisqu'elle a servi à former le Sauveur qui est venu racheter les hommes. Que de glorieuses qualités réunies en Marie! mais en même temps que de motifs pressants pour nous engager à recourir à elle, pour détruire tout ce qui pourrait affaiblir la confiance que nous devons avoir en sa protection, et pour justifier la demande que l'Eglise en fait en ajoutant aux paroles de l'ange et de sainte Elisabeth cette prière : *Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous qui sommes pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort.* Vous verrez, M. F. que le but de cette prière est d'invoquer la bienheureuse Vierge comme mère de Dieu, et d'avertir les fidèles qu'ils doivent mériter par leur dévotion envers Marie, pendant leur vie, qu'elle se rende leur protectrice au moment de leur mort, d'où dépend leur éternité.

Digitized by Google

Pour connaître l'alliance admirable que Marie a avec la Divinité, entrons, M. F. avec le flambeau de la foi, jusque dans le sanctuaire auguste des conseils éternels de Dieu. Il avait été résolu dans ces admirables conseils, que le Verbe de Dieu se couvrirait des voiles de notre humanité; que Dieu et homme tout à la fois, toujours infini dans sa nature divine, mais anéanti dans sa nature humaine, il viendrait sur la terre pour être le rédempteur des hommes, destructeur du péché et le réparateur du monde. En qualité de Fils de Dieu, il ne pouvait point avoir de père parmi les hommes; en qualité d'homme, il lui fallait une mère qui contractât une alliance ineffable avec Dieu. Il fallait donc que parmi les filles d'Adam il y en eût une avec qui Dieu le Père partageât la possession glorieuse de ce Fils adorable; une qui engendrât dans le temps, et avec une pureté ineffable, celui qu'il engendre de sa substance infiniment pure de toute éternité; une que le Saint-Esprit, qui devait être le consommateur de ce grand mystère, pût choisir comme sa digne épouse; une que le Verbe pût adopter comme sa mère, dont le sein fût le temple auguste qu'il habiterait et où il serait porté pendant neuf mois.

Or, M. F. c'est Marie qui a été destinée à cette haute alliance; c'est elle qui a été élevée à la dignité incomparable de mère de Dieu. En vain Nestorius a voulu lui contester cette auguste qualité; l'Eglise assemblée à Ephèse a anathématisé cet hérésiarque, et a maintenu Marie dans la juste possession du titre de mère de son Créateur; et en effet n'est-elle pas appelée mère de Jésus dans l'Evangile (Joan. 2. v. 1. 3. etc.)? et puisque Jésus-Christ est Dieu, ne s'ensuit-il pas qu'elle est mère de Dieu? Cette qualité n'est-elle pas encore établie par les paroles de l'ange (Luc. 1. v. 32.): *Vous concevrez, et de votre sein naîtra le Fils du Très-Haut?*

Nestorius objectait que Marie n'a pas engendré la divinité. A quoi saint Cyrille répondit (Apud Thom. 3. quæst. 35. art. 4. 6. ad 2.): « Les mères ordinaires engendrent-elles l'âme de leurs « enfants, et ne sont-elles pas malgré cela vraiment leurs mères? « Pourquoi donc Marie qui, sans le concours d'aucun homme, a « formé de sa substance un corps auquel Dieu s'est hypostatique- « ment uni, ne serait-elle pas la mère de Dieu, quoique la divinité « ne tire rien d'elle? » Ecoutons saint Jean Damascène (De Fid. « Orthod. lib. 3. cap. 12.): « Puisque l'enfant que Marie a mis « au monde est vraiment Dieu, elle est véritablement mère de Dieu, « ayant engendré un Dieu fait homme. Car l'enfant qui est sorti de « son chaste sein, n'est point un pur homme, mais un Dieu véri- « table. Il n'a pas apporté du ciel la chair dont il s'est revêtu....

Digitized by Google

« C'est la chair de cette auguste Vierge qui est devenue la sienne. « L'apôtre saint Paul nous le fait entendre (Gal. 4. v. 4.) : *Dieu « a envoyé sur la terre son Fils qui a été formé d'une femme.* Il « ne dit pas, Il est sorti d'une femme ; mais, C'est une femme qui « lui communique sa nature. » C'est donc avec fondement que l'Eglise donne à Marie la qualité de mère de Dieu. Qualité auguste, M. F. titre qui élève cette Vierge sacrée au-dessus de tout ce qui n'est pas Dieu, qui la place dans un ordre particulier entre Dieu et les créatures, toujours sans doute infiniment au-dessous de Dieu, mais toujours incomparablement au-dessus de toutes les autres créatures.

Grandeurs du monde, puissances de la terre, avec tout l'éclat de vos sceptres, de vos couronnes et de vos diadèmes, qu'êtes-vous en comparaison de la Mère du Verbe incarné ? Vous-mêmes, esprits bienheureux, qui êtes toujours devant le trône, et qui contemplez de si près l'éternelle Majesté, qui allez annoncer ses oracles et ses volontés à la terre, qu'êtes-vous en comparaison de Marie ? Vous êtes les objets de nos respects, de notre culte, de notre admiration ; et Marie l'est de la vôtre. Vos fonctions devant le Seigneur, toutes glorieuses qu'elles sont, ne sont que des fonctions d'obéissance, de soumission et de dépendance : celles de Marie sont de puissance et d'autorité. Vous obéissez, elle commande ; vous exécutez, elle gouverne. En effet, M. F. être mère de Dieu, c'est avoir une toute-puissance sur ce même Dieu, et conserver, s'il m'est permis de parler ainsi, une espèce d'autorité sur lui. Quelle merveille ! quelle plus sublime élévation peut-on concevoir ? par là un Dieu est obligé envers Marie à tous les devoirs naturels d'un fils envers sa mère ; par là Marie est en possession, à l'égard d'un Dieu-Homme, de tous les droits qu'une mère a sur son fils, et de tous les biens, pour ainsi dire, de ce fils. Prenez garde, cependant, et ne pensez pas que par là nous l'égalions à Jésus-Christ même ; à Dieu ne plaise : il reste toujours une disproportion infinie entre le fils et la mère ; car Marie n'est si privilégiée que par la grâce de son fils. Or, cette différence, sans parler d'une infinité d'autres, cette différence essentielle une fois établie, c'est pour l'honneur même de Jésus-Christ que les saints Pères se sont tous efforcés d'épuiser tous les trésors de sa divinité pour les répandre sur sa mère. Quel doit donc être notre dévouement et notre dévotion pour Marie ! quel culte plus religieux et plus agréable à Jésus-Christ que celui que nous rendons à sa sainte mère ? quelle doit être notre confiance envers la mère de Dieu, qui est en même temps la nôtre ! Sa tendresse pour nous, dit saint Bernard, est aussi étendue que ses pouvoirs ; elle nous aime d'un amour invincible :

Digitized by Google

nos misères, nos besoins, excitent sa tendre sensibilité. On peut dire de Marie avec plus de raison que de Job (Job. 31. v. 18.): Que la compassion est sortie avec elle du sein de sa mère, et qu'elle a toujours crû en elle depuis son enfance, *crevit mecum miseratio*. Elle était prédestinée pour le mystère de l'Incarnation, qui est un mystère où la bonté et la miséricorde éclatent de toutes parts : quand Dieu forma son cœur, ce n'était dans lui que desseins de la plus incompréhensible charité. Ce cœur sortit, pour ainsi dire, de ses mains, dans le plus grand excès de son amour pour nous. Et de quoi s'agissait-il en le formant ? De former un cœur dont devait se former la substance du cœur même de Jésus, un cœur où devait prendre sa source le sang qui devait couler pour nous. Quelle tendresse, quelle bonté Dieu ne dut-il pas mettre dans ce cœur ! Ah ! pour en avoir une idée, il faudrait concevoir la tendresse même et l'amour d'un Dieu pour nous. Jetons-nous donc avec confiance dans les bras de sa miséricorde ; nos besoins sont des titres suffisants pour exciter sa charité : elle est touchée de nos maux ; elle nous porte tous dans son sein. Aussi quels prodiges de puissance et de bonté n'a-t-elle pas opérés pour nous ? Que ne puis-je ici, M. F. vous raconter les faveurs innombrables qu'elle a obtenues dans tous les temps aux fidèles religieusement attachés à son culte ? Que ne puis-je offrir à vos yeux les fastes des nations diverses qu'elle a protégées ? vous faire parcourir les annales de la Religion qu'elle a remplies de ses miracles ? compter les fléaux qu'elle a bannis ou détournés de dessus la terre ? vous montrer les monuments de reconnaissance épars dans les contrées qui ont éprouvé les effets de sa miséricorde ? Que ne puis-je vous faire lire ses bienfaits gravés en mille endroits sur le marbre et l'airain ? étaler à vos yeux ces glorieuses dépouilles des infirmités humaines qu'on voit suspendues aux murs des temples consacrés à Dieu sous son invocation, pour rendre à la postérité un hommage éternel des guérisons miraculeuses qui ont été obtenues par son entremise ? Que ne puis-je enfin rassembler ici toutes les merveilles de sa bonté dont la tradition a transmis la mémoire jusqu'à nos jours ? Je vous ferais voir qu'elle a arraché par sa puissance, les uns aux flammes et aux flots ; délivré les autres de l'empire du démon qui les tenait captifs. Je vous dirais qu'elle a guéri ceux-ci des plus affreuses maladies, secouru ceux-là dans des circonstances où ils n'avaient ni ressources ni appui. Je vous représenterais des pilotes au fort de la tempête, des soldats dans l'horreur des combats, des voyageurs dans les plus grands périls, des mourants aux portes du tombeau, qui ont tous éprouvé les effets de sa main secourable. Je vous découvrirais partout des traces sensibles de sa charité ; vous

Digitized by Google

verriez par son entremise les contagions cesser, les pluies tomber à propos, les victoires se déclarer, les incendies s'éteindre, les tempêtes s'apaiser tout à coup. Je pourrais même vous citer des prodiges toujours subsistants, vous faire voir encore de nos jours toutes les lois de la nature renversées; je n'aurais qu'à vous renvoyer à une chapelle d'Italie dédiée à Marie (*), auprès de laquelle est une enceinte sacrée plantée d'arbustes toujours chargés *de fleurs miraculeuses, dans les saisons où toute végétation est arrêtée suivant le climat du pays :* merveille incontestable, et renouvelée sans cesse pour perpétuer la mémoire d'autres prodiges de miséricorde de la Mère de Dieu, opérés dans le même endroit. Enfin depuis que Marie est assise dans le ciel auprès du trône de son Fils, elle ne cesse de s'intéresser en notre faveur, et sa tendresse et son amour pour nous égalent le pouvoir et la gloire dont elle jouit; et son pouvoir et sa gloire n'ont point d'autre mesure que la libéralité infinie de Dieu même.

Nous disons à Marie que nous sommes pécheurs, pour l'exciter à la compassion à la vue de nos misères.

En effet, s'il y a quelque objet qui doive toucher Marie de compassion, ce sont sans doute les besoins pressants où nous sommes dans cette terre d'exil et cette vallée de larmes. Tant d'ennemis domestiques et étrangers, visibles et invisibles, qui se déclarent contre nous; tant d'inclinations vicieuses qui nous environnent : l'enfer nous attaque, le monde nous enchante, la passion nous aveugle, l'occasion nous entraîne, l'habitude nous domine; nous nous portons au mal si aisément, nous y demeurons si longtemps, nous en sortons si difficilement; en deux mots nous sommes pécheurs, et c'en est assez pour attendrir la plus compatissante des mères. Son titre par excellence, dit saint Bernard, c'est d'être particulièrement la mère et le refuge des pécheurs; aussi est-elle empressée, poursuit le saint Docteur, de les ramener à Dieu; elle se plaît à les encourager, à les consoler, à leur procurer toutes les grâces dont ils ont besoin, et à employer son crédit pour leur conversion.

Mais, direz-vous, il arrive souvent qu'on invoque la bienheureuse Vierge, et qu'on ne reçoit aucun fruit de cette invocation : c'est, M. F. que Marie est une sage médiatrice qui ne demande à son divin Fils que ce qu'il est juste de lui demander; ainsi nous l'invoquons inutilement lorsque nous la prions de nous obtenir des

(*) Elle est située près la ville de Bra, à deux milles de Cheraque en Piémont, sous le vocable de *Notre-Dame des Fleurs*.

Digitized by Google

grâces temporelles, qui n'ont aucun rapport à notre salut, et qui seraient même préjudiciables à notre salut; nous l'invoquons inutilement, lorsque nous nous persuadons que, sous sa protection, le salut ne nous coûtera plus rien; qu'après avoir satisfait à certaines pratiques d'une fausse piété envers Marie, nous serons, devant Dieu, tenus quittes de tout le reste; que rangés sous ses étendards, revêtus de ses livrées, associés à ses confréries, nous serons à couvert de tous les dangers du monde, de toutes les tentations de la vie, de toutes les surprises de la mort, de tous les arrêts de la justice divine, et de la sévérité des jugements de Dieu; et qu'ainsi nous n'avons rien à craindre en nous exposant aux occasions, en persévérant dans de criminelles habitudes, en vivant dans l'état du péché, en remettant notre conversion : comme si Marie pouvait être la protectrice de nos iniquités, et que nous pussions acheter de la mère le droit d'outrager le fils. Ah! si nous voulons ressentir les effets de sa protection et obtenir des grâces par ses prières, nous devons, dit saint Bernard (Hom. super missus est circa finem) commencer par régler nos actions par ses exemples : *Ut impetres orationis suffragium, non deseras conversationis exemplum.* Nous ne devons lui demander que ce qui nous est nécessaire pour procurer la gloire de Dieu et parvenir au salut.

Hélas! nous avons besoin *maintenant* et à tout moment des prières et des secours de Marie; car nous sommes dans ce monde combattus de continuelles tentations; nous marchons dans les ténèbres et par des chemins glissants, bordés de précipices et d'écueils. Nous avons, outre cela, un ennemi terrible qui nous poursuit jour et nuit, qui rôde sans cesse autour de nous pour nous perdre; comment pourrons-nous lui résister, si nous ne sommes prévenus continuellement de la grâce? et quel moyen plus assuré de nous la procurer, que d'employer sans cesse la médiation de celle qui en est la dispensatrice?

Nous demandons spécialement la protection de la sainte Vierge pour l'heure de notre mort, parce que c'est le point décisif de notre éternité, où nous avons plus besoin de la miséricorde de Dieu; et ce besoin consiste particulièrement en quatre choses : 1° pour n'être point troublés par la crainte de la mort et les tentations du démon qui redouble, dans nos derniers moments, tous ses efforts pour nous faire succomber et nous entraîner avec lui dans l'abîme; 2° pour supporter le mal avec une patience chrétienne; 3° pour recevoir dignement les derniers sacrements; 4° pour conserver l'esprit de pénitence et de contrition, de confiance en Dieu et de résignation à sa volonté, et de persévérance dans sa grâce et son amour.

Digitized by Google

C'est donc à l'heure de notre mort que nous avons un plus grand besoin de l'assistance de Marie : espérons qu'elle ne nous abandonnera pas dans ces moments critiques. Une mère peut-elle oublier qu'elle est mère, en abandonnant son enfant ? Et quand elle pourrait l'oublier, Marie, qui a incomparablement plus de tendresse pour nous que les mères les plus passionnées, oublierait-elle ceux qu'elle chérit si sincèrement ? A quelle occasion réserverait-elle de leur marquer sa tendresse, si elle les oubliait à l'heure de leur mort, dans le danger où ils sont de se perdre pour jamais ? Où serait son amour, si, à la vue d'un péril si effroyable, demeurant tranquille, elle laissait périr de sang-froid ceux qu'elle a adoptés pour ses enfants ? Quoi ! insensible à nos malheurs et pouvant les détourner par ses prières, elle refuserait d'assister ceux qui l'ont aimée, respectée et servie comme leur mère ? Cette pensée révolte et fait horreur. Ne doutons donc point que Marie ne s'intéresse vivement pour ses serviteurs à l'heure de leur mort, afin de leur procurer par ses soins la délivrance de tous leurs maux et la vie éternelle.

Mais ne nous y trompons pas, M. F. si nous voulons éprouver, et pendant la vie et à l'heure de notre mort, les effets de la protection de Marie, il faut que nous menions une vie sainte et chrétienne. Elle est la mère et le refuge des pécheurs, il est vrai; mais ce n'est que pour les éloigner du péché, les aider à se convertir; et elle ne peut les aimer qu'autant qu'ils lui donnent quelque espérance de devenir justes. Mais prétendre qu'elle nous regardera favorablement en persévérant dans le crime; croire l'honorer par notre culte pendant que nous la déshonorons par nos mœurs; chanter ses louanges, sans vouloir imiter ses vertus; la prier de nous rendre son Fils propice, et violer perpétuellement les lois qu'il nous a données dans son Evangile; ce n'est plus mériter sa protection, c'est nous en rendre indignes; ce n'est plus avoir en elle une juste confiance, c'est en abuser; ce n'est plus enfin être dévot à la Mère de Dieu, puisqu'on ne saurait l'être qu'on ne soit chrétien fidèle, ou qu'on n'ait au moins un désir sincère de le devenir. Commençons donc par réformer notre conduite, et jetons-nous ensuite entre les bras de la mère des miséricordes. Prions-la souvent pendant notre vie, afin que notre voix ne vienne pas frapper ses oreilles comme une voix inconnue à l'heure de notre mort; honorons-la par notre culte, et souvenons-nous qu'il sera toujours imparfait et vicieux, si nous ne l'honorons encore par la pureté de nos mœurs. Mettons-nous en état de pouvoir lui dire avec une juste confiance : *Monstra te esse matrem*, montrez-nous, Vierge sainte, que nous avons dans vous une véritable mère; et disons-nous en même temps à nous-mêmes : Montrons à Marie que nous

Digitized by Google

sommes ses véritables enfants, c'est-à-dire les enfants de la reine des anges par notre ferveur, de la reine des patriarches par notre piété, de la reine des prophètes et des apôtres par notre zèle, de la reine des martyrs par notre courage, de la reine des confesseurs et des vierges par la pureté de nos cœurs; afin qu'à l'heure de notre mort nous puissions lui dire, sans qu'elle nous désavoue : Montrez-moi, Vierge sainte, que vous êtes ma mère, en me reconnaissant pour un de vos enfants. C'est à ce titre que j'ai toujours recherché votre protection; c'est avec ce titre que je veux paraître devant Dieu, afin de recevoir de votre main une couronne obtenue par votre intercession dans l'éternité bienheureuse. *Amen.*

CCII. DISCOURS.

DU CHAPELET ET DU ROSAIRE.

Salutate Mariam quæ multùm laboravit in vobis.
Saluez Marie qui a beaucoup travaillé pour vous. (Rom. 16. v. 6.)

Ce sont les paroles de l'apôtre saint Paul dans l'Epître qu'il écrit à l'Eglise qui commençait à se former dans la capitale du monde. Entre les choses qu'il recommande aux chrétiens, il les prie de saluer de sa part une sainte dame nommée *Marie*, qui avait employé ses biens et ses soins pour l'avancement de cette Eglise naissante. Permettez-moi, M. F. d'employer aujourd'hui les mêmes paroles pour vous recommander de saluer, non par un compliment de bienséance seulement, mais par un sentiment de piété et par un devoir de reconnaissance, une autre *Marie* qui est bien d'un autre mérite, et à qui nous avons des obligations bien plus essentielles, puisqu'elle a travaillé au salut, à la paix et au bonheur de tous les hommes : c'est Marie, la Mère de Dieu, la médiatrice des hommes auprès de son Fils, la reine du ciel, l'espérance et le refuge des pécheurs, et à qui les justes sont redevables, après son Fils, de tous leurs biens et de tous leurs trésors spirituels. C'est cette Marie que je vous conjure de saluer souvent avec tous les sentiments de respect, de tendresse et de confiance que méritent sa dignité et ses bienfaits, et à quoi votre intérêt propre vous engage : *Salutate Mariam quæ multùm laboravit in vobis.* Le salut que je vous invite de lui rendre n'est pas un compliment

Digitized by Google

officieux tel qu'on a coutume d'en adresser aux grands de la terre ; il a été en partie annoncé par un ange descendu du ciel, en partie par sainte Elisabeth remplie de l'esprit de Dieu, et l'Eglise ensuite, inspirée du même Saint-Esprit, lui a donné sa dernière perfection, et en a fait sa prière la plus ordinaire. Cette prière donc, consacrée en l'honneur de la sainte Vierge, et que l'on répète si souvent en récitant le chapelet et le rosaire, nous apprend l'excellence de ces pratiques de piété, pourvu qu'on s'en acquitte d'une manière digne de la Religion; et c'est ce qu'il est très-important de vous apprendre.

Il est constant qu'entre toutes les prières vocales dont l'Eglise honore la sainte Vierge, et les pratiques de dévotion que la piété a suggérées aux fidèles pour lui rendre le culte qui lui est dû, celle du rosaire et du chapelet, quand on s'en acquitte avec les sentiments conformes au dessein de son institution, est l'une des plus authentiques et des plus agréables à Dieu et à la sainte Vierge. C'est ce qu'il est aisé de démontrer par l'antiquité de son origine, par la sainteté de son auteur, par la multitude des miracles incontestables qui l'ont autorisée, enfin par les priviléges et les indulgences qui y sont attachés.

Vers la fin du douzième siècle, l'esprit d'hérésie qui est inséparable de l'esprit de révolte, fit prendre les armes aux albigeois pour soutenir leurs erreurs par le fer et par le feu, ne pouvant les défendre par la raison ni par l'Ecriture. On vit en peu de temps le roi d'Aragon, les comtes de Toulouse et d'Armagnac, plusieurs autres souverains et grands seigneurs, grossir ce parti et composer une formidable armée. La terreur est répandue partout, et l'orage menace également l'état et la Religion, le royaume de France et l'Eglise catholique. Qui osera s'opposer à ce torrent ? Qui dissipera cette tempête? N'en soyons point en peine, M. F. le Dieu des armées qui envoya autrefois Simon Machabée pour le salut de son peuple, va susciter Simon, comte de Montfort, nouveau Machabée, pour la protection de son Eglise; et Marie, d'un autre côté, donnant le rosaire à saint Dominique, lui fait entendre ces paroles de consolation : *Accipe, fili mi, sanctum gladium* (II. Mach. 15. v. 16.) *in quo dejicies adversarios populi mei :* Recevez, mon fils, ce glaive de salut par lequel vous triompherez des ennemis de mon peuple. La promesse ne fut pas vaine ; le rosaire fut comme le glaive de Gédéon qui fit un dégât si universel dans le camp des Madianites. L'armée du comte de Montfort n'était point tant considérable par le nombre de ses troupes, que par la protection du Ciel et la piété des soldats ; il fit comme Judas Machabée; il arma chacun de ses soldats, non de piques et de boucliers, mais d'un rosaire et d'une

Digitized by Google

éloquente et pieuse exhortation (II. Mach. 15. v. 11.) : *Singulos... armavit, non clypei et hastæ munitione, sed sermonibus optimis.* Aussi le signal du combat étant donné, ils invoquent le nom du Seigneur, fondent avec intrépidité sur les ennemis, et les prières dans la bouche, la piété et la confiance dans le cœur, ils renversent leurs escadrons, et remportent une victoire des plus signalées. O Vierge sacrée ! que l'Eglise a bien raison de chanter à votre gloire : *Cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo !* que c'est à vous seule qu'il faut attribuer la défaite de tous les monstres de l'hérésie par tout le monde, et en particulier de celles des albigeois en France !

Saint Dominique, après que le Ciel eut autorisé la dévotion du rosaire par un prodige si merveilleux et en même temps si incontestable, alla aussitôt publier, prêcher et établir partout cette sainte confrérie avec un si prodigieux succès et un zèle si infatigable, qu'il semblait avoir rappelé le temps des apôtres, et fait refleurir les premiers siècles de l'Eglise et la piété des premiers fidèles. Cette prière, étant récitée dans un esprit de foi et de religion, attira sur les peuples tant de grâces et de bénédictions du Ciel, qu'on ne voyait partout que changement de vie, que conversion de mœurs et pénitences si ferventes, qu'on aurait pris la plupart de ceux qui s'étaient enrôlés dans cette sainte société, non plus pour des hommes, mais pour des anges; non plus pour des pécheurs, mais pour des bienheureux. Aussi bientôt les rois, les princes, les souverains Pontifes, les plus grands prélats et des milliers de personnes de la première qualité, distinguées par l'étendue de leurs lumières et la sainteté de leurs mœurs, se firent une gloire de s'associer à cette sainte confrérie, où l'on rend à Marie les justes devoirs qui lui sont dus en récitant en son honneur une prière qui lui est très-agréable, et qui excite dans son cœur des sentiments de bienveillance envers ceux qui lui adressent ces paroles toutes divines, puisqu'elles viennent effectivement du Ciel, et qu'elles ont été inspirées par le Saint-Esprit, comme nous l'avons vu en expliquant l'Oraison dominicale et la Salutation angélique, dont le rosaire et le chapelet sont composés. Enfin, cette pratique de dévotion nous rappelle la mémoire du bienfait ineffable de l'incarnation du Fils de Dieu, et nous excite à l'aimer, à le louer, à le bénir, à le servir : par ce moyen nous invoquons sa sainte Mère, et nous lui disons la chose du monde la plus capable de lui toucher le cœur; nous la saluons comme si nous étions à la place de l'ange Gabriel; nous nous acquittons d'un devoir qu'un enfant doit à sa mère, et un sujet à sa reine; nous recevons réciproquement le salut de sa part : elle nous rend salut pour salut,

Digitized by Google

bénédiction pour bénédiction, amour pour amour. En la saluant *pleine de grâce*, elle nous en procure d'abondantes, et nous avons d'autant plus lieu de l'espérer de sa bonté, que les choses que nous demandons à Dieu par son intercession, sont celles qu'elle souhaite davantage de nous obtenir, et qui sont comprises dans ce que l'Eglise a ajouté aux paroles de l'ange et de sainte Elisabeth; savoir qu'elle daigne s'intéresser pour nous auprès de Dieu, qu'elle emploie son crédit en notre faveur pour le temps de cette vie où nous sommes exposés à mille dangers, mais particulièrement à l'heure de notre mort.

Pour réciter cette prière avec fruit, il faut s'exciter à la douleur de ses péchés, unir ses intentions à celles de l'Eglise, et avoir un grand désir de glorifier Dieu et la sainte Vierge.

C'est une chose bien déplorable, M. F. que l'esprit de la vraie dévotion soit altéré dans la plupart des chrétiens de nos jours; car, sans parler ni de tant de personnes qui ne font aucun cas du chapelet et du rosaire, comme si ces saintes pratiques ne convenaient qu'aux ignorants et aux simples, ni de ceux qui s'étant engagés dans cette confrérie, n'en remplissent aucun devoir, n'ont aucun zèle pour la gloire de Jésus et de la sainte Vierge sa mère, et laissent passer les plus grandes solennités sans s'approcher des sacrements en son honneur; combien n'en trouve-t-on pas qui se piquent à la vérité d'être de rigides observateurs de toutes les pratiques de cette sainte société, mais qui d'un autre côté négligent impunément celles qui sont le plus nécessaires au salut! Ils se feraient un grand scrupule de passer un jour sans réciter le chapelet, et ils ne s'en font aucun de faire sortir de la même bouche qui a prononcé les louanges de Jésus, et invoqué le secours de la Reine du ciel, les malédictions les plus détestables, les paroles les plus affreuses. D'autres se contentent de leurs bonnes intentions et de quelques pieux désirs. Sous prétexte que leur nom est écrit dans les registres d'une confrérie, ils croient déjà qu'il est écrit dans le livre de vie. Pour avoir suivi une procession, ils s'imaginent que leur cœur suit de même Dieu; ils prient Jésus-Christ, ils chantent ses louanges et celles de sa sainte mère; mais ils en demeurent là, sans se mettre en peine de régler leur vie sur de si excellents modèles; à peu près comme ces Juifs qui s'écriaient: *Temple du Seigneur, temple du Seigneur* (Jerem. 7. v. 4.) et qui ne faisaient rien moins que ce que commandait le Dieu du temple. Qu'on porte de tels chrétiens le jugement qu'on voudra, pour moi je soutiens, après l'apôtre saint Paul, qu'on ne peut être justifié et sauvé, de quelle confrérie qu'on puisse être, à moins qu'on n'imite Jésus-Christ et sa très-sainte Mère qui a été une fidèle copie

Digitized by Google

de son Fils. Chercher d'autres voies de sanctification, c'est se tromper; se reposer sur d'autres pratiques sans celle-là, c'est se faire une religion chimérique. Il ne suffit pas non plus de mener une vie exempte de crimes pour remplir les devoirs de la confrérie du rosaire, il faut encore s'acquitter des prières qu'elle prescrit dans un esprit intérieur; et pour cela, avant de commencer le chapelet, on doit s'exciter à une vive douleur de ses péchés, purifier son cœur par un acte de contrition, unir ses intentions à celles de l'Eglise, avoir un grand désir de glorifier Dieu et la sainte Vierge, et accompagner cette prière d'une haute estime de la personne à qui nous l'adressons, et du respect et de la confiance que mérite sa dignité incomparable de Mère de Dieu.

Ce n'est pas tout. Si l'on veut que le rosaire et le chapelet produisent des effets salutaires, on doit se faire une religieuse occupation, en les récitant, de réfléchir sérieusement sur quelques-uns des mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ ou de la sainte Vierge; car prier sans jamais méditer ni réfléchir sur ce que l'on dit, c'est se taire tandis qu'on prie tout le jour. C'est imiter les sacrificateurs de Baal qui demandaient que le feu du ciel descendît sur leurs victimes, et qui n'en reçurent pas une étincelle. C'est avoir le même sort que ce peuple aveugle et grossier à qui Jésus-Christ reproche qu'il l'honore des lèvres, mais que son cœur est éloigné de lui. Il faut donc que la prière mentale soit unie à la vocale pour être salutaire; et c'est ce secret de bien prier que saint Dominique, instituteur du rosaire, nous a découvert. Car pourquoi ce nombre d'Oraisons dominicales et de Salutations angéliques dont le rosaire est composé ? Serait-ce pour faire réciter par routine et sans réflexion ces deux prières un certain nombre de fois ? Non sans doute; c'est pour nous donner occasion de réfléchir sérieusement aux mystères dont ces prières nous rappellent le souvenir et la mémoire.

Il y a trois sortes de mystères : les mystères joyeux, les mystères douloureux, et les mystères glorieux.

1° Lorsqu'on prend pour sujet de ses réflexions, en récitant le chapelet, les mystères joyeux, on doit entrer avec la sainte Vierge en communication de ses mystères de joie. Le premier est le mystère de l'annonciation, mystère d'autant plus consolant pour nous, qu'il est, pour ainsi dire, la première époque de notre rédemption. En effet, le moment destiné de toute éternité pour la réconciliation des hommes avec Dieu, étant arrivé, l'ange Gabriel qui avait prédit au prophète Daniel, il y avait déjà quatre cents ans, l'avénement et la mort du Messie, et qui depuis six mois

Digitized by Google

avait été envoyé au prêtre Zacharie pour lui annoncer la naissance de celui qui en devait être le précurseur ; cet ange, dis-je, fut pareillement envoyé de Dieu à une vierge appelée *Marie*, de la tribu de Juda et de la famille de David, pour lui annoncer qu'elle était choisie pour être la Mère du Verbe incarné, et pour lui demander son consentement. La sainte Vierge fut troublée à cette nouvelle, et fit entendre à l'ange qu'elle aimerait mieux, supposé qu'il fût à son choix, se priver de l'honneur d'être Mère de Dieu, que de perdre la gloire d'être vierge. Alors l'ange la rassura en lui annonçant qu'elle concevrait par l'opération du Saint-Esprit. Sur quoi Marie répondit avec humilité : Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. Quel fonds inépuisable de réflexions ne fournit pas ce mystère !

Le second est celui de la visitation de la sainte Vierge à sainte Elisabeth. Après que l'ange Gabriel se fut retiré, Marie s'en alla aussitôt sur les montagnes où demeurait sa cousine Elisabeth, et étant entrée dans la maison de Zacharie son époux, elle la salua ; alors il arriva que l'enfant que portait Elisabeth tressaillit de joie dans son sein, et elle fut remplie du Saint-Esprit et s'écria : D'où me vient cet excès de bonheur que la Mère de mon Seigneur vienne vers moi ? Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de votre sein est béni.

Le troisième mystère joyeux est celui de la naissance de Jésus-Christ à Bethléem, dans une pauvre étable où Marie s'était retirée, n'ayant pu trouver aucune place dans les hôtelleries, parce qu'elle était pauvre, et qu'il y avait un grand concours de peuple à Bethléem.

Le quatrième est celui de la présentation de Jésus au temple, et de la purification de Marie. La sainte Vierge avec Notre-Seigneur se rendit au temple de Jérusalem le quarantième jour après ses couches, pour se purifier, comme si elle eût contracté quelque souillure, afin de nous donner un exemple d'humilité et d'obéissance à la loi de Dieu, et pour présenter son Fils au Seigneur comme la seule victime capable d'apaiser sa colère.

Enfin le cinquième mystère joyeux est le recouvrement de Jésus au temple. Lorsque le Sauveur eut atteint l'âge de douze ans, il se sépara de la sainte Vierge et de saint Joseph, et alla dans le temple où il disputa avec les docteurs des Juifs et les confondit par ses réponses. Cependant Marie et Joseph qui l'avaient perdu, l'ayant cherché avec un empressement infini, le trouvèrent au bout de trois jours dans le temple. Quel sujet de joie pour eux ! mais quel fonds d'instruction pour nous ! Voilà, M. F. des matières abondantes à nos réflexions en récitant le

Digitized by Google

chapelet. Serait-il possible que nous pussions être distraits en faisant cette prière, si nous nous occupions de tous ces grands objets?

2° Les mystères de douleur de Jésus-Christ tirèrent une infinité de larmes des yeux de la sainte Vierge, et, selon la prophétie de Siméon (Luc. 2. v. 35.) percèrent son âme d'un glaive de douleur. Mais si ces mystères furent tous accomplis en un jour et une nuit, ils s'imprimèrent si profondément dans le cœur de cette mère affligée, que leur image demeura toujours présente dans son esprit, puisqu'elle en fit le sujet de ses plus ordinaires méditations pendant le reste de sa vie. Or, quoique tous les chrétiens aient une obligation commune de méditer souvent la passion du Fils de Dieu, et que ce divin Sauveur les y ait invités longtemps auparavant en leur disant par la bouche d'un prophète (Thren. 3. v. 19.) : *Recordare paupertatis et transgressionis meæ, absinthii et fellis :* Souvenez-vous de ma pauvreté, de mes souffrances, de mon fiel et de mon vinaigre, et de toutes les transgressions de la loi de mon Père que j'ai prises sur moi pour me rendre la victime de leur expiation : quoique, dis-je, ce soit une obligation générale à tous les chrétiens de penser souvent aux mystères douloureux de Jésus-Christ, les confrères du rosaire y sont engagés par une obligation plus étroite; ils doivent entrer avec la plus affligée de toutes les mères en société des mystères de la passion de son Fils, c'est-à-dire qu'ils doivent accompagner Jésus-Christ dans les stations qu'il fit, tantôt au jardin des Olives où il prie et s'abandonne à la volonté de son Père en acceptant le calice de sa passion; tantôt dans le prétoire de Pilate où il est flagellé avec une cruauté inouïe, et couronné d'épines avec une inhumanité sans exemple; tantôt par les rues de Jérusalem où il passe chargé de sa croix; et enfin sur le Calvaire où il est crucifié et où il rend son esprit à son Père, couvert d'opprobres et accablé de mille douleurs. Oui, M. F. il faut qu'en récitant votre rosaire, votre esprit soit tout occupé de la contemplation de ces mystères du Fils de Dieu, et que votre cœur entre avec celui de la sainte Vierge en société de toutes ses douleurs. C'est ce que saint Paul a prêché aux premiers chrétiens lorsqu'il leur disait (Philip. 2. v. 5.) : *Sentite in vobis, quod et in Christo Jesu :* Entrez dans les sentiments de Jésus-Christ, dans la participation de ses peines et de ses souffrances par une intime compassion de votre cœur. Il dit la même chose aux Juifs nouvellement convertis à la foi (Hebr. 12. v. 3.) : *Recogitate*, rappelez souvent dans votre esprit la pensée de celui qui a souffert de si grandes contradictions de la part des pécheurs qui se sont élevés contre lui, qui lui ont donné des malédictions

Digitized by Google

pour ses bienfaits, qui ont proféré mille blasphèmes contre sa divinité, et qui après lui avoir fait souffrir tous les tourments imaginables, lui ont enfin ôté la vie. Mais quel fruit saint Paul fait-il espérer aux premiers chrétiens qu'ils tireront de la méditation continuelle des douleurs de Jésus-Christ dans sa passion ? Le voici (Hebr. 12. v. 3.) : *Ut ne fatigemini, animis vestris deficientes*, afin que vous ne perdiez point courage et que vous ne tombiez point dans l'abattement. Or, cette promesse et cette exhortation s'adressent particulièrement aux confrères du rosaire; comme ils doivent honorer la sainte Vierge par le souvenir continuel de ses mystères de douleur, qui n'ont été autres que ceux de son Fils, ils entrent en même temps avec elle en société, non-seulement des douleurs qu'elle a souffertes, mais encore de la patience et de la résignation à la volonté de Dieu avec laquelle elle les a souffertes.

3° Comme la sainte Vierge a trouvé dans son Fils la source des plus pures joies qu'elle a goûtées en ce monde, et des plus cruelles douleurs dont elle y a été affligée, c'est en lui seul aussi qu'elle a trouvé la plus grande gloire qu'elle y a reçue. En effet, comme elle était entrée avec Jésus-Christ en société de tous les mystères de sa vie, quelle gloire pour cette sainte mère lorsqu'elle vit son Fils ressuscité, glorieux, impassible et immortel, victorieux de la mort et de toutes les puissances du monde et de l'enfer ! quelle gloire pour elle lorsqu'elle le vit monter au ciel par sa propre vertu, environné d'un million d'esprits bienheureux avec tout l'appareil d'un triomphe ! quelle gloire pour elle lorsqu'elle vit les apôtres remplis du Saint-Esprit au jour de la Pentecôte, commencer à prêcher au milieu de Jérusalem avec un succès admirable le nom et la divinité de son Fils ! quelle gloire pour elle, lorsque après avoir payé le tribut à la nature par une mort d'amour, elle se vit élevée elle-même en corps et en âme par une vertu divine, et portée par des légions d'anges sur le trône qui lui était préparé dans le ciel ! enfin quelle consommation de gloire, lorsqu'elle vit les trois personnes divines la couronner comme la reine du ciel et de la terre ! Voilà les mystères glorieux qui composent la troisième partie du rosaire et qui doivent être le sujet de vos méditations en le récitant. Vous devez ici vous élever en esprit au-dessus de vous-mêmes et de toutes les créatures; vous devez entrer dans le ciel avec les anges pour y admirer les mystères glorieux de Jésus et de Marie : heureux, M. F. si après en avoir fait le sujet ordinaire de vos réflexions ici-bas, vous méritez de les contempler à jamais dans l'éternité bienheureuse. *Amen.*

Digitized by Google

CCIII. DISCOURS.

DE LA PRIÈRE DITE ANGELUS.

Verbum caro factum est, et habitavit in nobis.

Le Verbe a été fait chair, et a habité parmi nous. (JOAN. 1. v. 14.)

Voici, M. F. l'accomplissement des prophéties, la vérité des figures, l'effet des promesses, la fin de la loi, l'ouverture de la grâce, le Verbe fait homme pour sauver les hommes. Dans tous les autres mystères nous voyons éclater quelques perfections particulières de Dieu. La justice paraît dans les souffrances de son Fils, la puissance éclate dans sa résurrection, sa gloire dans son retour au ciel et dans son ascension triomphante où il a terminé sa course laborieuse; mais dans son incarnation, le disciple bien-aimé n'admire que son amour (Joan. 3. v. 16.) : *Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret.* Amour qui, renfermé de toute éternité dans le sein de Dieu, s'est répandu au dehors dès le commencement du monde dans la création, et s'est épuisé dans le mystère de l'incarnation du Verbe envoyé pour le réparer.

N'attendez pas ici, M. F. que je vous développe des prodiges, qui sont autant au-dessus de mes expressions que de mes idées : cette union de Dieu avec l'homme, la qualité de vierge avec celle de mère, cette alliance du cœur humain jaloux de sa liberté avec la foi qui le captive, de l'éternité et du temps. N'attendez pas que je vous concilie cette extrême opposition de l'être et du néant, de la force et de la faiblesse, de la qualité de Fils de Dieu et de celle d'esclave : ces grands objets sur lesquels la curiosité des hommes s'est toujours égarée, seraient peut-être l'écueil de notre faible raison. Contentons-nous donc d'admirer ces merveilles, et de nous écrier avec saint Bernard : *Amor est qui hæc operatur*, c'est l'amour qui opère toutes ces choses. Contentons-nous d'honorer par nos hommages et par notre juste reconnaissance un mystère auquel nous sommes redevables des plus grands biens que nous puissions jamais recevoir. C'est là ce que l'Eglise attend de nous; et à quoi elle a voulu nous porter dans l'institution de cette prière spécialement consacrée pour honorer le mystère de l'incarnation. Vous comprenez sans peine que je veux parler de l'*Angelus*. Mais comme il y en a beaucoup parmi les chrétiens de nos jours, ou qui négligent cette sainte

Digitized by Google

pratique de dévotion, et qui sont sourds à la voix de l'Eglise qui les y invite trois fois le jour, ou du moins qui la récitent sans attention, et sans aucune réflexion au grand mystère dont elle doit nous rappeler la mémoire, il est à propos de vous en faire connaître la grandeur et l'excellence, la fin et les effets, pour réveiller les sentiments de votre foi, de votre piété et de votre reconnaissance.

Nous voyons dans l'histoire ecclésiastique que l'usage de réciter l'*angelus* est fort ancien dans l'Eglise. D'abord les fidèles récitaient trois fois l'oraison dominicale et la salutation angélique, au commencement, au milieu et à la fin de la journée; les papes mêmes, pour autoriser cette dévotion, accordèrent des indulgences à ceux qui la pratiquaient fidèlement. Comme l'intention des fidèles était d'honorer, par cette pratique, le mystère du Verbe incarné dans le sein de la plus sainte des vierges, on a joint aux salutations angéliques que l'on récitait auparavant, les paroles par lesquelles l'ange annonça à Marie le mystère de l'incarnation : *Angelus Domini nuntiavit Mariæ, et concepit de Spiritu sancto;* celles par lesquelles elle donna son consentement, en disant qu'elle était la servante du Seigneur, et qu'il fût fait dans elle selon la parole de l'ange : *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundùm verbum tuum;* et celles enfin de l'apôtre saint Jean, qui expriment leur accomplissement : Le Verbe a été fait chair, et a demeuré parmi nous : *Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis.* L'Eglise y a joint une oraison, par laquelle nous supplions le Père des miséricordes de répandre sa grâce dans nos cœurs, afin qu'ayant connu le mystère de l'incarnation de son Fils par le ministère de l'ange qui fut envoyé pour l'annoncer à Marie, nous puissions, par les mérites de sa passion et de sa croix, être conduits à la gloire de sa résurrection.

On a introduit l'usage de dire l'*angelus* le matin, à midi et le soir pour quatre fins principales : 1° pour nous faire consacrer à la prière le commencement, le milieu et la fin de la journée.

D'abord, si je voulais entreprendre de vous prouver ici la nécessité de recourir à la prière au commencement, au milieu et à la fin de chaque jour, la pourrais-je mieux fonder que sur tous les besoins qui nous pressent continuellement et à chaque instant? Si nous pouvions un seul moment nous suffire à nous-mêmes, nous pourrions nous dispenser de prier si souvent; mais qui de nous serait assez présomptueux et assez téméraire pour se croire un seul instant sans besoin? Chacun de nous en sent plus qu'il n'en peut exprimer, et il en est encore plus qu'on en peut sentir : attaqués de toutes parts, au dedans et au dehors nous sommes environnés de dangers continuels qui ne nous laissent jamais en sûreté. Nos

Digitized by Google

passions fomentent dans notre cœur une guerre intestine et irréconciliable; nous n'avons pas plus tôt surmonté un vice qu'un autre se réveille; et celui-ci terrassé, il s'en élève une foule d'autres qui nous livrent de nouveaux combats. L'ennemi du salut, attentif à notre perte, n'épargne rien pour en venir à bout. S'il ne peut faire entrer la mort dans notre âme par les yeux, il l'introduit par les oreilles. S'il nous trouve insensibles aux douceurs de la volupté, il nous tente par le désir de devenir riches, souvent aux dépens de la probité et de la conscience. Après cela, qui d'entre nous pourrait n'être pas convaincu de la nécessité où nous sommes de prier et de prier toujours? (Luc. 18. v. 1.) *Oportet semper orare, et non deficere.* Nous le voyons, nous le sentons, chaque partie de nous-mêmes a ses faiblesses; chaque objet extérieur, ses tentations; et dans ces fâcheuses extrémités, où en serions-nous, si, du fond de notre misère, nous ne levions sans cesse nos yeux et nos mains vers le trône de la miséricorde de Dieu, et si nous ne faisions sans cesse monter vers lui nos soupirs et nos gémissements?

2° L'*angelus* a été institué pour remercier Dieu, trois fois le jour, du bienfait de l'incarnation.

Qui eût jamais pensé, M. F. que le Verbe divin dût se faire chair, descendre du sein de son Père dans celui de sa créature, se resserrer dans un espace si étroit, tout immense qu'il est; prendre dans le temps notre nature et se charger de nos faiblesses, nonobstant son éternité et sa toute-puissance? Qui eût jamais cru qu'un Dieu infiniment riche, saint, indépendant, eût voulu essuyer toutes les disgrâces de notre pauvreté pour nous faire part de ses biens, se revêtir de la ressemblance du péché pour nous communiquer sa sainteté, traîner les pesantes et humiliantes chaînes de notre servitude pour nous affranchir et assurer notre liberté? Mais si un Dieu a fait des choses si merveilleuses en notre faveur, quelle reconnaissance ne devons-nous pas lui témoigner? Grâces éternelles soient donc rendues au Père éternel, qui nous a donné, dans l'incarnation, son Fils unique, et en sa personne tout ce qu'il a de plus cher. Grâces éternelles soient rendues au Verbe divin qui, devenant ce qu'il n'était pas sans cesser d'être ce qu'il était, vient de prendre nos maux en prenant notre nature. Grâces éternelles soient rendues au Saint-Esprit, qui opère cet ineffable mystère dans les chastes entrailles d'une Vierge, qui devient mère d'un Dieu sans perdre sa virginité.

La troisième fin de la prière dite *Angelus* est de prier Dieu de nous faire arriver à la vie éternelle par les mérites de son Fils incarné pour nous.

L'homme fait à l'image de Dieu avait été comblé des richesses

Digitized by Google

de la divinité ; mais la tache du péché avait gâté cette beauté originelle. Il était perdu sans ressource, et rien ne pouvait le sauver ni le dérober au dernier des malheurs. Que va-t-il donc devenir, M. F, Dieu exécutera-t-il à son égard la sentence qu'il a prononcée contre le péché? Mais des chaînes d'obscurité, un étang de soufre et de feu, des brasiers éternels émeuvent les entrailles d'un Dieu miséricordieux. Laissera-t-il donc impunies tant d'actions d'iniquité, tant d'audace et de désobéissance? Son amour pour l'ordre et sa justice en sont blessés. C'est là l'énigme que tout l'univers ne saurait résoudre ; c'est là ce livre dont parle saint Jean (Apoc. 5. v. 1.) ; livre fermé des sept sceaux, *Signatum sigillis septem.* Et moi, dit saint Jean, je pleurais beaucoup de ce que personne n'était digne de l'ouvrir et de le délier : *Et ego flebam multùm, quoniam nemo dignus inventus est aperire librum, nec videre eum.* Rassurez-vous, prophète du Dieu vivant, la tendresse dans Dieu a pris la place de sa colère, toute juste qu'elle était ; il a envoyé l'auteur de l'image pour la réformer et lui rendre son premier lustre. Ayant la forme de la nature de Dieu, il s'est mis sous la forme d'esclave pour rompre nos fers, et nous mettre en liberté en nous rendant nos priviléges. Il s'est livré lui-même, dit l'apôtre (Tit. 2. v. 14.) pour nous retirer de l'esclavage où le péché nous avait réduits. C'est ainsi, dit saint Jean (Joan. 3. v. 16.) que Dieu a aimé le monde, jusqu'à livrer son Fils unique, afin que ceux qui croiront en lui ne périssent pas, mais qu'ils obtiennent la vie éternelle : *Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret : ut omnis qui credit in eum non pereat, sed habeat vitam æternam.*

Cet amour de Dieu envers les hommes a éclaté singulièrement dans la manière dont la rédemption devait s'opérer ; il ne s'agissait rien moins que d'exposer son Fils bien-aimé, son Verbe adorable, l'objet de toutes ses complaisances, aux plus sanglants opprobres, aux plus cruels supplices ; c'est par l'effusion de tout son sang qu'il devait apaiser sa justice ; cette justice inflexible du Père devait sévir contre lui avec la plus grande sévérité. Tel était le moyen qu'il a voulu employer à notre délivrance. Le Seigneur l'avait chargé d'être une victime de propitiation ; en sorte que les mérites de sa mort nous étant appliqués nous pussions, pleins de foi en ce mystère, les opposer au courroux d'un Dieu vengeur (Rom. 3. v. 25.) : *Quem proposuit Deus propitiationem per fidem in sanguine ipsius, ad ostensionem justitiæ suæ.*

Cette manière ineffable d'opérer notre rédemption nous a été annoncée dans une multitude de figures de l'ancien Testament. Celle de Joseph vendu par ses frères, et de Jonas jeté dans la mer pour apaiser la tempête, sont des plus remarquables. Le premier,

Digitized by Google

étant le salut de ceux qui l'avaient trahi, représente Jésus-Christ persécuté par les Juifs, dont il opère la délivrance. Joseph, en prison avec deux criminels, prédit la grâce de l'un et le châtiment de l'autre; et Jésus-Christ en fit autant aux deux larrons qu'on avait crucifiés à ses côtés. Joseph est appelé par Pharaon le Sauveur du monde; cette qualité ne convenait qu'à Jésus-Christ, et nullement à Joseph, sinon en figure.

A l'égard de Jonas, Jésus-Christ s'est appliqué l'événement figuratif de ce prophète (Matth. 12. v. 39.) : Jonas a demeuré trois jours et trois nuits dans le ventre d'un gros poisson; le Fils de Dieu doit demeurer tout autant dans le cœur de la terre. Jonas est envoyé par le Seigneur à Ninive pour y prêcher la pénitence, et menacer de sa part cette ville criminelle : c'est ainsi que Jésus-Christ est envoyé dans le monde par son Père (Luc. 10. v. 30.) pour annoncer le jugement dernier et le salut des hommes. Jonas s'avouant coupable veut être jeté dans la mer, et dès l'instant qu'on l'a précipité la tempête cesse : et Jésus-Christ s'offre à la mort pour nous arracher à l'enfer que nous avions mérité; et nous obtenons par ce moyen la vie éternelle. Jonas tombant au milieu des flots est englouti par un poisson monstreux, qui le vomit sain et sauf sur le rivage, après trois jours : Jésus-Christ cède au pouvoir de la mort qui le met au tombeau; mais le troisième jour il se dégage, et ressuscite plein de gloire.

Je pourrais ajouter à ces deux figures celle d'Isaac, que son père Abraham allait immoler; il fut retenu par un ange, qui mit un bélier à la place de la victime. Cet animal représente l'agneau divin qui s'est immolé pour nous, quand son Père était sur le point de nous faire mourir tous; il a daigné nous remplacer pour racheter notre vie, et présenter à la majesté de Dieu une hostie incomparablement plus parfaite que tous les holocaustes du monde.

L'immolation de l'agneau pascal qui devait être sans tache, figurait aussi le sacrifice du Fils de Dieu. Le sang de l'agneau garantit les Hébreux du glaive de l'ange exterminateur, qui tua dans une nuit tous les premiers-nés de l'Egypte. Quiconque n'est pas arrosé du sang de Jésus-Christ par le baptême, ne peut se soustraire à la mort du péché. C'est le sang précieux qui nous donne droit à la vie éternelle.

La figure du serpent d'airain n'est pas moins expressive. Moïse le fit élever dans le désert, pour guérir ceux qui le regardaient, les morsures des serpents ordinaires. Nous avons été mordus par le serpent infernal en la personne de nos premiers pères : et quel autre qu'un Dieu Sauveur élevé en croix à la vue de tous les hommes, a pu guérir nos blessures, appliquer sur la plaie causée par

Digitized by Google

le péché un appareil salutaire ? Il devait être exempt de crime pour opérer cette merveilleuse guérison ; mais il en a pris la ressemblance. C'était une représentation de l'homme pécheur, comme le serpent d'airain n'était que l'image des serpents naturels. Le Sauveur s'est fait aussi l'application de cette figure (Joan. 3. v. 14. 15.) : « De même que Moïse a élevé le serpent dans le dé-« sert, c'est ainsi que doit être élevé le Fils de l'homme ; afin que « quiconque croira en lui ne périsse point, mais qu'il obtienne la « vie éternelle. »

C'est ainsi, M. F. que nous avons été réformés et rétablis au nombre des enfants de Dieu ; c'est par ces moyens admirables et par des mystères incompréhensibles de charité que nous avons encore lieu d'espérer la vie éternelle par la grâce de celui qui nous l'a méritée par son Incarnation ; et c'est pour obtenir cette grâce des grâces que nous devons le prier tous les jours, et plusieurs fois dans le jour. C'est dans cette vue que l'Eglise a institué la dévotion de l'*Angelus*, et c'est dans les sentiments de la plus vive reconnaissance et du plus tendre amour que nous devons nous en acquitter, si nous voulons faire cette prière utilement et réfléchir à ce qu'elle renferme.

La quatrième fin de l'institution de cette prière est d'invoquer l'assistance de la sainte Vierge comme Mère de notre Rédempteur.

C'est dans le sein de la sainte Vierge que la Sagesse incréée a pris le corps par lequel elle s'est rendue visible aux hommes. L'Ecriture nous représente tout d'un coup dans le peu de paroles qu'elle nous en dit, et la grandeur de cette Vierge incomparable, et l'obligation que nous avons de l'honorer : elle a enfanté dans le temps celui que Dieu engendre de toute éternité. Voilà le fondement de toutes ses grandeurs ; c'est d'elle que le Fils de Dieu a pris sa chair par le sacrifice de laquelle il nous a réconciliés avec son Père, le sang par lequel il nous a purifiés pour nous rendre un peuple agréable à ses yeux et consacré particulièrement à son service, pour lui appartenir à jamais comme un peuple choisi et séparé de toutes les nations qui ont rejeté sa loi sainte. Voilà ce que nous devons à Marie ; voilà le fondement des obligations que nous lui avons, et des honneurs que l'Eglise lui rend avec une piété si religieuse. Car c'est par elle que la Sagesse s'est transportée dans l'Eglise pour y établir sa demeure jusqu'à la consommation des siècles. Recourons donc, M. F. dans toutes nos nécessités, à cette auguste Mère de notre Rédempteur ; invoquons-la tous les jours de notre vie, et nous obtiendrons par sa puissante intercession toutes les grâces et les secours qui nous sont nécessaires pour le temps et pour l'éternité. *Amen.*

Digitized by Google

CCIV. DISCOURS.

DE LA DÉVOTION A L'ANGE GARDIEN.

Angelus meus vobiscum est.

Mon Ange est avec vous. (BARUCH. 6. v. 6.)

La religion chrétienne nous apprend que nous avons tous des anges gardiens, qui nous voient quoique nous ne les voyions pas; qui pendant la nuit et pendant le jour, soit que nous parlions, soit que nous gardions le silence, soit que nous soyons en repos ou que nous marchions, sont toujours à nos côtés, recueillant toutes nos paroles, observant toutes nos actions et toutes nos démarches. C'est pour nous tenir compagnie et ne nous abandonner qu'à la mort, que nos anges gardiens sont commis à notre sûreté par la divine Providence : *Angelus meus vobiscum est.* Dieu les a envoyés pour observer tout ce que nous faisons, et lui en rendre compte quoiqu'il le sache. Il les a mis comme des témoins fidèles dont nous ne pouvons ni corrompre l'intégrité, ni surprendre la vigilance, ni tromper la sagesse, ni fuir la présence, ni éluder le témoignage : *Angelus meus vobiscum est.* Vous pouvez bien éviter toute autre présence en changeant d'habit et de nom, en passant de ville en ville, de royaume en royaume; mais démarches très-inutiles pour vous soustraire à la présence de votre ange. Partout où vous allez, il vous suit, fût-ce dans les solitudes les plus inaccessibles; Dieu, comme dit saint Bernard, lui ayant communiqué quelque chose de son immensité pour le commettre à votre garde. Mais ce n'est pas tout; non-seulement il ne vous abandonne jamais, mais encore il vous conduit dans le bon chemin et vous défend contre les attaques de vos ennemis; il se met en peine de vous, et il a un soin tout particulier de vous. Quelle reconnaissance ne devez-vous donc pas avoir, M. F. envers vos anges gardiens, et avec quelle humilité et action de grâces ne devez-vous pas reconnaître tous les soins qu'ils prennent continuellement de votre salut? Puissé-je exciter en vous ces sentiments qui paraissent effacés dans le cœur de la plupart des chrétiens, et réveiller votre foi et votre dévotion envers les saints anges que Dieu a établis pour vous garder!

Que les miséricordes de Dieu sont grandes, M. F.! Quoiqu'il

Digitized by Google

puisse faire toutes choses immédiatement par lui-même, il se sert néanmoins des causes secondes pour l'exécution de ses desseins. C'est Dieu seul, à proprement parler, qui nous garde, qui nous conserve, qui nous environne de tous côtés de sa protection. Mais ce qu'il peut faire tout seul, il veut l'exécuter par le ministère des saints anges que nous appelons communément pour ce sujet *nos Anges gardiens*. Ils le sont en effet par plusieurs bons offices qu'ils nous rendent presqu'à chaque instant, et que le Saint-Esprit nous a tracés dans les saintes Ecritures, et dont il a bien voulu nous donner une excellente idée par ces paroles que Dieu adressa à son peuple (Exod. 23. v. 20.) : Je vous enverrai mon ange qui marchera devant vous, qui vous gardera pendant le chemin, et qui vous conduira au lieu que je vous ai préparé : *Ecce ego mittam Angelum meum qui præcedat te, et custodiat in viâ, et introducat in locum quem paravi*. Nos anges gardiens veillent donc sur nous continuellement et nous assistent sans cesse, au milieu des périls que nous courons et qui nous mettent à tout moment en danger de nous perdre (Ps. 90. v. 11.) : *Ut custodiant te in omnibus viis tuis ;* dans les pas les plus glissants, dans les occasions les plus dangereuses, dans les événements les plus critiques, *in omnibus viis tuis :* souvent nous dormons sur le bord du précipice, et notre ange gardien nous éveille, comme il fit autrefois à saint Pierre dans la prison (Act. 12. v. 7.) *Surge velociter*. Eveillez-vous, sortez de ce lieu, quittez cette maison, rompez ces liens. D'autres fois il nous avertit par des pressentiments intérieurs. Nous ne savons ni d'où ils viennent, ni ce qu'ils veulent dire ; mais si nous n'avions pas été détournés de nous rendre à tel endroit où nous avions coutume d'aller, de faire telle démarche, nous étions perdus sans ressource. Nous ne savons comment nous avons été préservés de ce malheur : c'est notre bon ange, c'est ce gardien fidèle qui nous conduit dans toutes nos voies, *in omnibus viis tuis*.

Si vous demandez ce qui excite nos anges gardiens à nous secourir avec tant de zèle, et ce qui les porte à nous témoigner tant d'amour, je vous en apporterai pour raison (Matth. 18. v. 10.) : *Semper vident faciem Patris mei, qui in cœlis est*, ils voient sans cesse la face de Dieu, ils sont toujours en sa présence. Ils voient les mouvements de son cœur, et l'amour infini qu'il a pour nous. Ils prennent toutes les dimensions de cette charité divine, sur laquelle ils règlent la leur. Ces sublimes intelligences la contemplent dans Dieu même, éclairées qu'elles sont des lumières de la gloire ; elles en conçoivent la hauteur et la profondeur ; elles voient que Dieu, cet être infini et incompréhensible, daigne arrêter ses yeux sur des créatures aussi faibles que les hommes ; ils considèrent que

Digitized by Google

de toute éternité il les a aimées, qu'il a voulu les associer à son propre bonheur, et qu'il n'a pas dédaigné de se revêtir lui-même de leur nature dans le mystère adorable de son incarnation.

Mais est-il certain que nous ayons tous des anges gardiens ?

Oui, M. F. c'est le sentiment de l'Eglise universelle, que chacun de nous a un ange gardien que la divine Providence a commis à sa conduite pour l'aider à acquérir la vie éternelle. Dieu, dit le prophète (Ps. 90. v. 11.) a commandé aux anges de vous garder en toutes vos voies; et le Fils de Dieu dans l'Evangile (Matth. 18. v. 10.) : Gardez-vous de mépriser un seul de ces petits enfants; car je vous déclare que leurs anges contemplent sans cesse la face de mon Père qui est dans les cieux : *Angeli eorum in cœlis semper vident faciem Patris mei, qui in cœlis est.* De ces célestes esprits, les uns gouvernent les cieux et les astres, les autres gouvernent les royaumes, et comme dit saint Clément, chaque nation a son protecteur qui en prend un soin particulier. Par exemple, il y a un ange tutélaire de la France, de la Savoie, un autre du Piémont, etc. et dans les saintes lettres nous en trouvons un (Dan. 10. v. 13.) qui est appelé *le prince des Perses,* parce qu'il veillait au bien commun de cet empire. Il y en a qui sont préposés à la protection des familles religieuses, comme le remarque saint Thomas; d'autres à celles des églises et des temples consacrés à Dieu; d'où vient que saint Grégoire de Nazianze, disant adieu aux habitants de Constantinople, n'oublie point de rendre honneur aux anges protecteurs de l'église dans laquelle il parlait. Quelques saints Pères même soutiennent qu'il y a des anges protecteurs des maisons particulières, surtout de celles des gens de bien. Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que chacun des hommes a le sien qui lui sert de tuteur et de gouverneur, ce qui est très-conforme à la puissance, à la sagesse et à la bonté de Dieu.

L'Ecriture nous apprend (Cant. 3. v. 7.) que le lit du roi Salomon était environné de soixante gardes, les plus forts, les plus vaillants et les plus adroits qui fussent en Israël, et que chacun d'eux veillait l'épée au côté pendant le sommeil du prince, pour le défendre des surprises et des périls de la nuit. Grâces aux miséricordes divines, il n'est aucun de nous qui ne puisse se glorifier d'avoir un semblable avantage et même plus grand. Nous sommes environnés, non de soixante guerriers choisis parmi des hommes toujours susceptibles de faiblesse ou de surprise, mais d'un guerrier immortel et invincible, choisi dans les troupes et les armées du Seigneur. C'est un esprit céleste qui veille à la garde et à la défense de nos âmes contre les embûches des puissances des ténèbres et des enfers. C'est un ange du Très-Haut qui prend garde que nos

Digitized by Google

ennemis n'usent de quelque surprise et ne viennent troubler notre repos; c'est un ange qui a toujours l'épée à la main, non comme autrefois pour interdire à nos premiers parents l'entrée du paradis de la terre, mais au contraire pour nous conduire au vrai paradis du ciel. Quel motif de confiance, M. F. quel moyen plus efficace pour obtenir de Dieu toutes les grâces qui nous sont nécessaires, si nous savons nous servir de cet avantage ! Si un ambassadeur qui réside à la cour d'un prince étranger ne manque pas d'employer toute son industrie et son crédit, pour bien conduire les affaires dont il est chargé et pour parvenir à ses fins; nous que Dieu a élevés à la qualité de ses amis et de princes de son sang par l'alliance qu'il a voulu contracter avec nous dans le baptême, qu'avons-nous à craindre de nos ennemis visibles et invisibles, ayant à sa cour un ange, qui est un résident ordinaire ? Je sais que nous ayons de grandes affaires à traiter : il ne s'agit pas d'un petit intérêt temporel, mais de l'héritage du royaume céleste et d'une éternité de bonheur; je sais qu'il y a bien des différends à discuter, que nos ennemis y forment d'étranges obstacles. Mais après tout, que redoutons-nous ? Sachons commettre nos intérêts à cet ambassadeur, et à cet agent si fidèle, si intelligent, si zélé et si puissant. Combien de fois avons-nous rompu l'alliance entre notre âme et Dieu par nos infidélités et nos révoltes ! et combien de fois notre bon ange a-t-il apaisé le juste courroux du Seigneur, allégué notre faiblesse, représenté les piéges et les surprises que nous ont dressés nos ennemis, et nous a obtenu du temps pour rentrer en nous-mêmes, pour faire pénitence et pour nous soustraire aux justes châtiments que nous avions mérités !

Nous devons honorer nos anges gardiens, les remercier, les invoquer, et suivre leurs inspirations.

Il est certain que le culte et l'invocation des saints anges, ou la vénération que l'Église a toujours eue pour ces bienheureux esprits, n'est point contraire au commandement d'honorer et d'aimer Dieu seul. Et en effet, se pourrait-il trouver quelqu'un assez insensé pour s'imaginer que, parce qu'un roi aurait défendu à qui que ce fût de ses sujets de prendre la qualité de roi, et de souffrir qu'on lui rendît les mêmes honneurs qu'à lui-même, ce fût une marque qu'il ne voudrait pas qu'on portât honneur à ses ministres et à ses officiers ? Car, quoique les chrétiens honorent les anges à l'exemple des saints de l'ancien Testament, ils se gardent bien de leur rendre les mêmes honneurs qu'à Dieu. Aussi lorsque nous lisons que quelques anges ont refusé certains honneurs de la part des hommes, ce n'a été que parce qu'on voulait leur rendre dans ces occasions l'honneur suprême qui n'est dû qu'à Dieu seul. Mais si Dieu même a

Digitized by Google

voulu qu'on rendît tant d'honneurs aux rois par lesquels il gouverne ce monde, pourquoi ne nous serait-il pas permis d'honorer les anges, qui sont les ministres dont il se sert, non-seulement pour le gouvernement de son Eglise en particulier, mais encore pour celui de tout cet univers, et par le secours desquels nous sommes délivrés tous les jours de mille et mille périls, soit pour l'âme, soit pour le corps ? Entrons donc dans les sentiments de l'Eglise, et faisons tous nos efforts pour honorer nos anges gardiens. Ecoutons saint Bernard : Nous devons avoir, dit ce Père (In Psal. *Qui habitat.*) un grand respect pour la présence de nos anges tutélaires, *reverentiam pro præsentiâ :* leur excellence, leur sainteté, leur dignité, nous y engagent. La majesté des rois de la terre imprime tant de respect, que leur seule présence nous tient dans le devoir. Mais, dit Jésus-Christ (Matth. 11. v. 11.) celui qui est le moindre dans le ciel est plus grand que tout ce qu'il y a de plus élevé sur la terre : le dernier des anges est plus noble que le plus grand potentat de ce monde; avec quel respect ne devons-nous donc pas nous tenir devant eux, en pensant qu'ils sont toujours présents à Dieu, et en même temps toujours présents à nous ? Quand nos passions nous portent à quelque action indigne, imaginons-nous, disait un sage, être devant une personne d'une haute vertu et d'une grande autorité; cette seule pensée nous retiendra. Le conseil est bon; mais il serait bien plus efficace si notre imagination nous rendait cette personne véritablement présente : or, notre ange gardien, cet esprit si noble et si pur, nous est véritablement présent; comment oserions-nous donc faire devant lui ce que nous rougirions de faire en la présence du dernier des hommes ? Croyons-nous qu'il soit insensible à un si grand mépris, et n'en craignons-nous point les suites ?

2° Si c'est, au sentiment de saint Jérôme, (Lib. 3. Comment. in cap. 10. Matthæi.) une preuve incontestable de l'excellence de nos âmes, de savoir qu'elles ne sont pas plus tôt créées que Dieu leur députe un prince de sa cour pour en prendre soin et se charger de leur conduite, ce n'est pas cependant une chose dont nous devions être surpris, puisque c'est l'ordre de la sagesse de Dieu, et en quoi il fait éclater sa grandeur et sa majesté, d'employer ces intelligences, comme ses officiers, au gouvernement de ce grand univers; mais que ces esprits immortels, élevés si fort au-dessus de nous par leur nature, et dans cette plénitude de bonheur dont ils jouissent par la possession de Dieu même qui est leur souverain bien; que ces créatures, dis-je, si nobles, si excellentes, si parfaites, soient destinées à la conduite, non-seulement des princes et des monarques, mais du dernier de tous les hommes et du

Digitized by Google

plus misérable qui soit sur la terre, et de savoir qu'ils s'y appliquent avec tous les soins imaginables, qu'ils regardent cet emploi comme le plus grand et le plus glorieux ; c'est, M. F. ce qui doit faire l'étonnement de tous les hommes, aussi bien que le sujet de leur reconnaissance. Le bonheur dont ils jouissent, ne les empêche pas de soulager nos misères : ils sont au ciel et conversent avec les hommes sur la terre en même temps ; ils louent et bénissent le Créateur, et sont attentifs au besoin des créatures : de là vient qu'on peut considérer ces esprits bienheureux sous deux rapports, tous deux exprimés par le nom d'*anges*, lequel est pris de leur office et non pas de leur nature, comme dit saint Grégoire le Grand (Hom. 34. in Evang. ante medium.) et qui signifie des messagers, des ambassadeurs et des envoyés ; ce que saint Bernard a heureusement expliqué dans ces courtes paroles : *Illos utique, et tuos ad nos, et nostros ad te, angelos facis :* Ces purs esprits, dit-il, en s'adressant à Dieu, sont les vôtres et les nôtres tout à la fois, c'est-à-dire, ce sont vos ambassadeurs auprès des hommes, et en même temps ce sont les envoyés des hommes auprès de vous. Ils ne se contentent pas de prendre soin de nous, de nous rendre toutes sortes de bons offices, de nous procurer toutes sortes de biens, de nous préserver de mille dangers, de nous délivrer de mille maux, ils présentent encore nos prières à Dieu, et nous en rapportent des grâces ; ils nous portent, pour ainsi dire, dans leurs mains : *In manibus portabunt te ;* et quand nous avons le malheur de tomber, ils nous aident à nous relever de nos chutes. Quelle reconnaissance ne leur devons-nous pas pour tant et de si grands bienfaits ? Ne devrions-nous pas être animés envers nos anges gardiens des mêmes sentiments que Tobie à l'égard de l'ange Raphaël, puisque nous ne leur avons pas de moindres obligations ?

3° Le pouvoir et le crédit des saints anges est employé continuellement et tout entier pour nous, pour nos affaires, pour nos besoins ; parce que, comme je viens de le dire, ce sont *nos anges* auprès de Dieu, et nos guides sur la terre. Ils nous protégent contre nos ennemis, nous éloignent du mal et nous portent au bien par les bonnes inspirations qu'ils nous donnent, et les grâces qu'ils ne cessent de nous procurer, en priant pour nous. L'Ecriture sainte elle-même nous apprend (Tob. 12. v. 12.) que ces esprits bienheureux présentent au Seigneur non-seulement les prières et les larmes des particuliers, mais encore qu'ils s'intéressent pour les provinces et les royaumes (Dan. 10. v. 12.) ; aussi est-elle remplie de témoignages qui autorisent l'invocation que nous leur faisons. Jacob demanda à l'ange avec lequel il avait lutté, qu'il le bénît (Gen. 32. v. 26.) ; et même il l'y contraignit, lui protes-

Digitized by Google

tant qu'il ne le laisserait point aller qu'il n'eût reçu sa bénédiction. Et non-seulement il invoqua cet ange qu'il voyait, mais même un autre qu'il ne voyait pas, comme il paraît par ces paroles qu'il adressa aux enfants de Joseph (Gen. 48. v. 16.) : Que l'ange qui m'a délivré de tout mal, protége et bénisse ces enfants : *Angelus qui eripuit me de cunctis malis, benedicat pueris istis.* Que ne devons-nous donc point espérer du secours de nos anges gardiens ! quelle intercession plus puissante ! et avec quelle confiance ne devons-nous pas réclamer leur assistance !

Nous devons recourir à nos anges gardiens dans toutes nos nécessités, principalement le matin et le soir de chaque jour, et dans deux occasions particulières, dont la première est lorsque nous délibérons ou voulons entreprendre quelque affaire importante dans laquelle nous avons besoin de conseil et d'assistance. Demandons à notre bon ange qu'il nous conduise dans cette affaire, en sorte que nous ne l'entreprenions pas si elle n'est pas selon la volonté de Dieu, pour son service et notre salut, et qu'il nous assiste pour l'achever heureusement. Ce moyen est très-efficace pour réussir dans nos prières, et attirer sur toutes nos démarches la bénédiction du ciel. Il est impossible qu'elles ne succèdent heureusement sous un si bon conducteur qui est tout ensemble très-fidèle, très-puissant et très-sage. La seconde occasion est lorsque nous sommes attaqués de quelque tentation, et exposés au danger d'offenser Dieu. Quand vous voyez, dit saint Bernard (In loco citato), une grande tentation qui vous presse, ou une grande tribulation qui s'approche, invoquez votre garde, votre docteur, celui qui vous secourt à propos dans vos nécessités : *Invoca custodem tuum, ductorem tuum, adjutorem tuum in opportunitatibus, in tribulatione.* En un mot, recommandez-vous à lui tous les jours de votre vie ; priez-le qu'il veille sans cesse à votre conduite ; soyez docile et fidèle à suivre les saintes inspirations qu'il vous suggère ; demandez-lui qu'il vous préserve des malheurs de cette vie, et surtout du péché, qui est le malheur des malheurs, et qu'il vous conduise enfin à la vie éternelle. *Amen.*

Digitized by Google

CCV. DISCOURS.

DE LA DÉVOTION AUX SAINTS PATRONS.

Sancti estote, quia ego sanctus sum.

Soyez saints, parce que je suis saint. (LEVIT. 19. v. 2.)

Oui; M. F. c'est à l'homme même que Dieu commande d'être saint; mais que cet homme est lui-même éloquent pour exagérer les difficultés et les obstacles qu'il trouve dans la voie de la sainteté, afin d'en faire autant de prétextes à sa lâcheté criminelle! Il dépeint d'une manière vive sa faiblesse, ses engagements, ses fortes habitudes, son tempérament, son naturel; il se forme une idée de cette sainteté qu'on lui ordonne, comme d'une chose impraticable et qui est entièrement au-dessus de ses forces. Mais, faiblesse humaine, difficultés prétendues, excuses frivoles, disparaissez aujourd'hui à la vue de la gloire et de l'exemple du bienheureux N. que l'Eglise va mettre devant nos yeux N. prochain. Nous devons travailler à devenir saints; la gloire dont il jouit dans les cieux nous y anime. Nous pouvons devenir saints, quelques difficultés qu'il y ait, dans cette entreprise; son exemple nous le persuade. Regardez donc cet exemple, M. F., mais suivez-le en même temps; combattez comme votre saint Patron, si vous voulez avoir part à sa couronne et à ses récompenses. Spectacles glorieux, saints exemples, quelle impression ne devriez-vous pas faire sur nos esprits? Mais, M. F. mon dessein n'est point dans ce jour d'exposer à vos yeux les vertus particulières de votre saint Patron. Je veux uniquement vous porter à ne rien négliger pour vous disposer à solenniser saintement sa fête; je prétends me borner à vous parler en général de la dévotion aux saints Patrons, afin qu'étant instruits de vos obligations sur ce sujet important, vous vous efforciez de les remplir, et méritiez par ce moyen la protection du saint titulaire de votre paroisse.

C'est l'usage de l'Eglise de donner aux fidèles dans le baptême le nom d'un saint, afin que le nouveau baptisé le regarde comme son modèle et son protecteur auprès de Dieu. De même chaque paroisse est sous la protection d'un saint en particulier, et nous ne devons point douter que ces saints Patrons ne s'intéressent vivement et particulièrement pour ceux qui mettent leur confiance dans leur protection, et qui demandent à Dieu, par leur inter-

Digitized by Google

cession, les grâces qui leur sont nécessaires pour leur salut. Ce sont nos frères aînés qui règnent déjà dans une paix éternelle, ce sont nos tuteurs, nos défenseurs, qui, dans le bonheur élevé où ils sont parvenus, ne désirent rien tant que de voir multiplier tous les jours les imitateurs de leurs vertus et les compagnons de leur gloire. Tandis que nous sommes ici-bas dans le combat, ils prient sans cesse Dieu pour nous, et demandent à Dieu les secours qui nous sont nécessaires pour remporter de glorieuses victoires sur les ennemis de notre salut. Ils sont morts dans la charité. Sur la terre ils aimaient non-seulement leurs amis, mais encore leurs ennemis, selon les maximes de l'Evangile, et dans le ciel ils ont une charité beaucoup plus parfaite; que ne feront-ils donc pas pour leurs amis, pour ceux qui les invoquent avec confiance, dans les ardeurs de la charité des saints qui les dévore?

Ceux qui prétendent que la protection et les secours des saints Patrons est inutile, parce que Dieu entend lui-même nos prières sans qu'il ait besoin d'interprète pour les lui faire connaître, sont dans une erreur que les livres saints condamnent formellement. L'Ecriture, en effet, remarque saint Augustin, nous apprend que souvent Dieu n'accorde plusieurs choses aux hommes, qu'après en avoir été prié par ses serviteurs, qui font en cela la fonction de médiateurs et d'intercesseurs auprès de lui. Nous en avons des exemples célèbres dans Abimélech et dans les amis de Job (Gen. 20. v. 7. Job. 42. v. 8.) à qui Dieu ne pardonna leurs péchés qu'à la prière d'Abraham et du saint homme Job. Que si l'on objecte que c'est une marque qu'on manque de foi, ou du moins qu'elle est très-faible, que d'avoir recours à l'intercession des saints, que peut-on répondre à l'exemple du centenier de l'Evangile, dont Jésus-Christ lui-même a loué la foi d'une manière si particulière, quoique cet homme lui eût envoyé quelques-uns des sénateurs des Juifs pour le supplier de guérir son serviteur qui était malade? Ainsi, quoiqu'il soit vrai, comme nous l'avons observé en expliquant le premier commandement de la loi, que nous n'ayons qu'un seul médiateur, qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui seul nous a réconciliés par son sang avec Dieu son Père, et qui étant entré une fois dans le sanctuaire, et nous ayant acquis une rédemption éternelle, ne cesse point d'intercéder pour nous, il ne s'ensuit pas néanmoins qu'il ne soit point permis d'avoir recours aux mérites des saints. Jésus-Christ seul est médiateur de puissance et de rédemption, mais les saints sont médiateurs de grâce et d'intercession; ils prient au nom de Jésus-Christ, ils n'ont aucun mérite qui ne dépende des mérites de Jésus-Christ, ils n'ont accès auprès du trône de la grâce que par Jésus-Christ; et s'ils sont exaucés, c'est par l'amitié que Dieu a

Digitized by Google

pour eux ; au lieu que Jésus-Christ est exaucé à cause du respect et de la vénération que Dieu a pour lui (Hebr. 5. v. 7.) : *Exauditus est pro suâ reverentiâ.* Mais tout cela n'empêche point que les saints n'aient de grands pouvoirs auprès de Dieu, quoique ils ne les exercent que par les mérites de Jésus-Christ ; car si, à cause que nous n'avons pour avocat que Jésus-Christ, il ne nous était pas permis d'invoquer le secours des saints, saint Paul aurait-il désiré avec tant d'ardeur (Philip. 1. v. 19.) d'être assisté devant Dieu des prières des saints de son temps, puisque les prières des saints de ce monde ne diminueraient pas moins la gloire de Jésus-Christ notre médiateur que celles des bienheureux ?

Mais c'est en vain que nous célébrerions les triomphes de nos saints Patrons, c'est en vain que nous présumerions du crédit qu'ils ont auprès de Dieu, si nous ne pratiquions pas ce que nous solennisons, dit saint Augustin, et si nous ne faisions pas de notre culte la règle de notre vie : *Summa religionis est imitari quod colimus.* Nos saints Patrons sont nos modèles ; si leurs exemples ne nous animent pas, ils nous condamneront. De même donc que la vue de la gloire les a détachés de la terre, il faut qu'elle opère en nous le même effet. De même que la foi de l'immortalité les a conduits à la sainteté, il faut que nous y parvenions par la même voie. Dieu n'exige pas moins de perfection de nous, qu'il en a demandé d'eux. Ce n'était pas seulement à des religieux, mais à tous les chrétiens que parlait le Fils de Dieu, quand il les exhortait à être parfaits. (Matth. 5. v. 48.) Ce n'était pas à des religieux que saint Paul écrivait, quand il leur disait (I. Cor. 7. v. 30.) que ceux qui possèdent des biens en soient aussi détachés que s'ils ne les possédaient pas, que ceux qui sont dans le mariage y vivent avec le même dégagement que s'ils n'y étaient pas, que ceux qui usent du monde en usent comme s'ils n'en usaient pas.

C'était par les exemples des Pères de l'ancienne loi, que saint Paul engageait les premiers chrétiens à la pratique des vertus par lesquelles ces saints personnages s'étaient sanctifiés. Il leur mettait devant les yeux tous les justes de l'ancien Testament : ces justes cachés dans les cavernes (Hebr. 11. v. 38.) errants dans les solitudes ; ces justes exténués de jeûnes, accablés de pénitences ; ces justes accusés, calomniés ; ces justes enfin dont le monde n'était pas digne, *quibus dignus non erat mundus.* Ne pouvons-nous pas vous adresser aujourd'hui les mêmes paroles, M. F. Qui peut donc maintenant vous retenir ? Fortifiés de l'exemple de vos saints Patrons, que ne courez-vous dans la carrière qui vous est ouverte ? et puisque vous êtes les héritiers, les descendants des saints, à qui tient-il donc que vous ne soyez saints comme eux, et que vous ne

Digitized by Google

marchiez sur les traces que ces saints guides vous ont laissées? Vous imagineriez-vous peut-être que leur sainteté a été un effet de leur bonheur et non pas de leur courage? ah! sachez qu'ils ne sont au nombre des bienheureux que parce qu'ils ont vécu saintement, et qu'il leur en a coûté beaucoup pour être saints. Ils ont eu les mêmes obstacles à vaincre que vous; vous avez les mêmes moyens qu'eux, et vous prétendez à la même récompense. Ils ont eu les mêmes obstacles à vaincre que vous; et s'ils les ont vaincus, vous ne pouvez vous excuser de la sainteté sur son impossibilité. Si vous avez les mêmes moyens de vous sanctifier qu'eux, vous ne pouvez alléguer la trop grande difficulté. Mais quand les difficultés seraient encore plus grandes, puisque vous aspirez à la même récompense de vos saints Patrons, vous devez avoir le même courage pour les surmonter, ou renoncer à la même espérance.

Elie, dit l'Ecriture (Jacob. 5. v. 17.) était un homme sujet aux mêmes faiblesses que nous. Les saints, pour avoir été saints, n'ont pas été impeccables; ils ont eu des faiblesses, des défauts, des passions comme nous, et tout cela a contribué à leur sainteté. Mais s'ils ont eu des faiblesses, ils ont su s'élever au-dessus; s'ils ont eu des passions, ils les ont combattues et les ont vaincues; s'ils ont eu des défauts, ils s'en sont corrigés, et c'est par là qu'ils sont devenus saints. Que pouvons-nous alléguer pour nous dispenser de travailler à notre sanctification? Est-ce notre tempérament? L'avons-nous plus prompt que Pierre, plus violent que Paul? Ils ont fait servir ce tempérament à leur sainteté. Est-ce la sensibilité de notre cœur? Qui l'eut jamais plus tendre que Marie Magdeleine? Elle sut le tourner du côté du Créateur. Est-ce la force de nos mauvaises habitudes? Qui les eut plus fortes et plus invétérées que saint Augustin? Il les a pourtant vaincues avec le secours de la grâce. Est-ce notre condition, notre état, nos emplois, notre âge, notre sexe? Le ciel n'est-il pas plein de personnes de même condition, de même état, de même âge, de même sexe? Tous ces saints personnages que nous honorons avaient-ils une nature différente de la nôtre? Leur force était-elle la force des pierres, et leur chair était-elle de bronze, selon les termes de Job (Job. 6. v. 12.) ou s'accordait-elle en eux parfaitement avec l'esprit? Ne portaient-ils pas dans leur cœur un malheureux penchant au plaisir, et la grâce avait-elle consumé en eux ce fonds de concupiscence et de faiblesse que la prévarication d'Adam a rendu commun à toute sa postérité? Non sans doute, M. F. pourquoi donc, avec le secours de la grâce, ne pourriez-vous pas devenir forts comme eux? Pourquoi ne pourriez-vous pas faire ce que tant d'autres ont fait? *Non poteris quod isti et istæ?* (Aug. lib. 9. Confess.)

Digitized by Google

Direz-vous que vous n'avez pas les mêmes moyens pour vous sanctifier qu'ont eus les saints? Mais oseriez-vous l'avancer sans démentir le témoignage de votre conscience? Ne servez-vous pas le même maître qu'eux? Est-il moins bon maître, est-il moins puissant, est-il moins libéral qu'il n'était alors? Devez-vous donc avoir moins de confiance en son secours? Devez-vous le servir avec moins d'ardeur? N'avez-vous pas le même Sauveur? mérite-t-il moins votre amour? N'avez-vous pas le même Evangile? est-il moins votre règle? Cette règle est-elle plus difficile à suivre qu'elle ne l'était de leur temps? Cet Evangile a-t-il moins de lumières pour vous éclairer? N'avez-vous pas les mêmes sacrements? La vertu du sang de Jésus-Christ qui y est renfermé a-t-elle moins de force pour vous sanctifier? Les grâces, qui sont le prix de ce sang, ont-elles moins d'efficace pour vous toucher, pour vous convertir? D'où vient donc que les mêmes moyens ne produisent point en vous les mêmes effets? C'est que vous n'avez pas les mêmes dispositions; c'est que vous négligez ces moyens; c'est que vous en abusez; c'est que de ces moyens de salut vous en faites souvent des obstacles à votre salut par le mauvais usage que vous en faites.

Si les saints Patrons sont nos modèles et nos guides, ils sont encore nos avocats, parce qu'ils prient et intercèdent pour nous auprès de Dieu. Ils prient même avec plus d'empressement pour nous que nous ne pourrions le faire nous-mêmes. Je n'insisterai pas davantage sur une vérité que nous avons établie en différents endroits de cet ouvrage, en justifiant le culte de l'invocation des saints. J'ajouterai seulement que nos saints Patrons, en particulier, prient pour nous d'une manière qui irait jusqu'à l'inquiétude, si l'état de leur gloire les rendait capables de s'affliger de nos misères, étant, dit saint Cyprien, chagrins et inquiets sur notre immortalité, quelque assurance qu'ils aient de la leur, *de suâ immortalitate securi, de nostrâ solliciti.*

Puisque les saints Patrons s'intéressent si fort pour nous, il est bien juste que nous les honorions, que nous les invoquions et que nous célébrions saintement leurs fêtes.

1° Pour concevoir une idée de l'honneur qui est dû aux saints en général, et surtout à nos saints Patrons et protecteurs en particulier, il faut considérer l'honneur que Dieu même leur fait, les ayant prédestinés de toute éternité à une couronne de gloire, à un royaume éternel pour fruit de leurs victoires et de leurs combats, à un glorieux commerce avec les anges, à une parfaite conformité avec Jésus-Christ, à une claire vue de la divinité, et à une possession éternelle de la lumière divine. Pour qui l'honneur serait-il donc fait? A qui serait-il dû s'il n'était plus le prix de la vertu et du

Digitized by Google

vrai mérite? et si les saints, vivant sur la terre, méritaient qu'on eût du respect pour leurs vertus, et qu'on les honorât, pourquoi leur refuserait-on cet honneur, maintenant qu'ils sont dans le ciel inébranlablement affermis dans le bien, et possesseurs d'une couronne incorruptible?

2° Pour célébrer saintement leurs fêtes, il faut s'abstenir des divertissements profanes, et s'appliquer aux œuvres de piété et de religion.

Il faut l'avouer, à la honte de notre religion, dans le malheureux siècle où nous vivons, la plus grande partie des chrétiens ne connaît et ne distingue les jours de fêtes, et spécialement les fêtes des saints Patrons, que par les débauches, les jeux, les danses, les divertissements profanes et les parties de plaisirs. Le libertinage, autorisé par la coutume, est devenu si universel, qu'on peut dire de ces saints jours consacrés à la piété et à la dévotion, qu'il s'y commet souvent plus de désordres que dans tout autre temps; il semble que tous les démons soient déchaînés, qu'ils sortent de l'enfer, et s'emparent des fidèles dans ces jours sacrés, tant les excès où ils s'emportent sont étranges, tant les profanations qu'ils en font sont énormes et scandaleuses, s'abandonnant avec une licence effrénée et sans retenue, à toutes sortes de dissolutions. Écoutez, M. F. ce que saint Jean Chrysostôme pensait de ces indignes chrétiens: ce saint docteur n'a pas craint d'avancer que les profanateurs de nos fêtes et de nos solennités ne sont pas moins coupables que ceux qui pillent ou dépouillent les églises de Dieu par un attentat sacrilége; puisque si ceux-ci profanent des biens consacrés au culte du Seigneur, ceux-là profanent les jours qu'il s'est réservés et qu'il a voulu être consacrés à son service. L'entendez-vous, M. F. le comprenez-vous, quel péché c'est, dans le sentiment de ce Père, que de violer et de profaner les saints jours? Quels sentiments aviez-vous de ces impies qui, dans ces derniers temps de désolation et de scandale, ont dépouillé vos églises des plus riches ornements dont la piété de nos ancêtres les avait parées, et qui, après avoir dérobé les vases sacrés, les ont employés à des usages profanes? Vous avez eu sans doute horreur de ces attentats, et le seul souvenir qui vous en reste vous fait encore frémir d'horreur, parce que vous ne pouvez ignorer que les moindres choses qui ont servi au ministère des autels, sont sacrées et inviolables. Mais la profanation des plus saints jours est-elle un moindre sacrilége? ce temps est-il moins consacré à Dieu que les meubles de nos églises? Ah! M. F. vos saints Patrons, dont vous profanez les fêtes, s'élèveront contre vous au jour des vengeances; ils seront eux-mêmes vos accusateurs et vos juges.

Digitized by Google

Que leur répondrez-vous lorsqu'ils vous reprocheront qu'au lieu d'imiter leurs vertus, vous vous serez plongés en toutes sortes de vices, et qu'en honorant leur mémoire en apparence, vous les aurez en effet déshonorés ? Le Seigneur lui-même n'a-t-il pas déclaré qu'il punira, dans toute la juste rigueur de sa colère, ces fêtes profanes que l'impiété a fait succéder aux fêtes chrétiennes ? Je ne souffrirai pas, dit-il par son prophète (Isai. 1. v. 14.) vos fêtes infâmes et vos assemblées criminelles, et toutes vos solennités me font horreur.

Ce n'est pas cependant, M. F. que je veuille rien outrer, et que je prétende qu'il ne vous soit pas permis de prendre quelque honnête divertissement dans les jours de fêtes et de solennités. Quelque religieux observateurs que fussent les premiers chrétiens des saints jours, l'histoire nous apprend que dans ces heureux temps les fidèles donnaient des marques de leur réjouissance ; soit en se vêtant plus proprement, soit par des festins qu'on appelait *agapes*, c'est-à-dire, festins de charité où, en se réjouissant dans le Seigneur, ils nourrissaient les pauvres ; et la piété y avait autant de part qu'une sainte joie. Après ces repas de frugalité et de dévotion, les fidèles couraient en foule de la table à l'église, en sorte que leurs divertissements redoublaient leur ferveur ; voici comme en parle Tertullien (Tert. apolog.) : « A l'issue de nos « banquets nous n'allons pas à ces spectacles où l'on ne voit que « du sang et des meurtres.... à ces assemblées où l'impiété, la « médisance et l'impureté triomphent de la vertu : l'on ne voit « dans nos exercices, dans nos actions, dans nos discours, dans « nos divertissements même, que piété, modestie, frugalité, de « manière qu'il est aisé de remarquer que nous avons pris plus de « soin, dans les festins que nous faisons aux jours de nos fêtes, « de nourrir notre esprit du pain de la parole de Dieu, que notre « corps des aliments corporels ; que nos fêtes sont établies pour « inspirer une sainte allégresse à l'esprit, et non pas pour fournir « au corps de quoi contenter la sensualité. »

Si les chrétiens de nos jours connaissaient l'esprit de la religion sainte qu'ils ont le bonheur de professer, et s'ils avaient un vrai désir de se sanctifier, nous ne serions pas obligés de les exhorter, et souvent inutilement, d'approcher des sacrements aux jours de nos plus grandes solennités, ils seraient assez empressés de recourir d'eux-mêmes à ces sources abondantes de la grâce. Mais que de pécheurs endurcis, que de lâches chrétiens, qui vivent tranquillement dans une criminelle indifférence sur la réception des sacrements ! qui ne s'en approcheraient peut-être jamais qu'à la mort, s'ils ne craignaient les foudres et les anathèmes de l'Église !

Digitized by Google

Et combien ne s'en trouve-t-il pas dans ce siècle d'irréligion et de blasphème, qui les méprisent et qui n'en font aucun cas ! Ne sommes-nous pas parvenus à ces jours malheureux, prédits autrefois par l'apôtre, où l'on ne peut plus soutenir la sainte doctrine (II. Tim. 4. v. 3 et seq.) : *Erit tempus, cùm sanam doctrinam non sustinebunt ;* à ces jours où chacun, courant au gré de ses passions et de ses désirs, ne veut plus que des maîtres agréables qui flattent les oreilles, *ad sua desideria coacervabunt sibi magistros, prurientes auribus ;* à ces jours où l'on ferme les oreilles à la vérité, *à veritate quidem auditum avertent ;* où l'on ne veut que des fables pour repaître son imagination, son esprit et son cœur, *ad fabulas autem convertentur ?* Ah ! quelle douleur pour nous, quand, au prix de nos travaux, des fatigues de notre ministère, nous apercevons que vous ne tirez aucun fruit de nos exhortations ! Quelle amertume pour nous, quand nous remarquons en vous des esprits indifférents, que la vue des vérités les plus importantes ne saurait fixer, qui entendent tout sans rien entendre ! Il faudrait qu'un prophète vous avertît de votre surdité (Is. 42. v. 18.) : *Surdi, audite.* Il faudrait que, vous parlant comme à des morts, on vous adressât ces paroles d'Ezéchiel (Ezech. 37. v. 4.) : Os desséchés, entendez la parole de Dieu : *Ossa arida, audite verbum Domini.* Puissiez-vous, du moins aujourd'hui, vous réveiller et sortir de cet assoupissement funeste ! Puissiez-vous intéresser à votre conversion le protecteur que vous avez dans le ciel, et célébrer sa fête d'une manière qui vous mérite cette faveur ! Approchez pour cela des sacrements en son honneur, avec les dispositions les plus parfaites ; préparez-vous-y, par une véritable conversion, un solide changement et une vive détestation de vos péchés. Ne profanez pas cette solennité par des excès et des divertissements criminels. Appliquez-vous, au contraire, à des œuvres de piété et de charité. Assistez avec édification aux divins offices, et n'oubliez pas de faire au Seigneur le renouvellement des promesses de votre baptême ; car si vous les observez exactement, vous mériterez après votre mort de jouir de la gloire de votre saint Patron, et d'être couronné avec lui dans l'éternité. *Amen.*

Digitized by Google

CCVI. DISCOURS.

DE L'EMPLOI DE LA JOURNÉE.

Redimentes tempus, quoniam dies mali sunt.

Rachetons le temps, parce que les jours sont mauvais. (EPH. 5. v. 16.)

QUAND l'apôtre saint Paul nous assure, M. F. qu'il y a de mauvais jours, il ne faut pas nous imaginer qu'il veuille dire que ces jours sont mauvais par eux-mêmes; il savait que Dieu est l'auteur de tous les temps, et qu'il n'a rien fait et ne peut rien faire que de très-bon. Saint Augustin dit que c'est la malice et la misère des hommes qui rendent les jours mauvais : *Dies malos duæ res faciunt, miseria hominum et malitia.* Nous disons que les temps sont mauvais à cause de la disette, à cause des maladies ou des guerres; un malade nomme le jour de son accès, *son mauvais jour;* un voyageur fatigué de la pluie dit qu'il fait mauvais temps; mais il ne tient qu'à nous de changer ces mauvais jours et ces mauvais temps, en de très-bons, par notre patience et par l'exercice des vertus chrétiennes. Ces temps nous serviront même, si nous en usons bien, pour acquérir une éternité bienheureuse; au contraire, notre malice rendra nos jours mauvais en deux manières : ils seront mauvais, si nous les employons à faire ce que nous ne devons pas; ils seront mauvais, si nous ne les employons pas à faire ce que nous devons; ils seront perdus pour nous de l'une et de l'autre de ces deux manières, et ils deviendront de plus les causes de notre perte. Et voilà en quel sens l'apôtre nous ordonne de les racheter; c'est-à-dire, en réparant la perte du temps passé par un bon usage de celui qui nous reste. Racheter le temps, dit saint Anselme, c'est réparer le temps mal employé et les années d'une mauvaise vie, et rentrer, par une salutaire pénitence, dans la voie dont nous nous étions écartés; ou bien, comme l'explique saint Augustin, racheter les temps, c'est s'occuper de saints exercices, et donner à Dieu le temps qu'on aurait employé aux affaires du monde. Profitons donc, M. F. du temps qui nous reste; vous le savez, les jours de notre vie sont déterminés, et nous approchons de la fin à chaque moment. Souvenons-nous qu'il viendra un temps où nous ne pourrons plus profiter du temps, parce qu'il sera suivi de l'éternité (Apoc. 10. v. 6.) : *Et*

Digitized by Google

tempus non erit amplius. Faisons donc un bon usage du temps qui nous reste, et désormais n'en perdons pas un instant (Gal. 6. v. 10.) : *Ergo dum tempus habemus, operemur bonum.* C'est pour vous porter efficacement à ces devoirs, que nous nous sommes proposé de vous entretenir de l'exercice propre du chrétien. Il est pour vous de la dernière importance de sanctifier votre temps et vos actions ; c'est là le but et la fin de toutes les instructions que nous vous adressons ; car, de quelle utilité seraient-elles, si elles n'influaient pas dans votre conduite particulière, et si vous ne pratiquiez pas ce que nous vous enseignons ? Apprenez donc à régler votre conduite sur les principes du christianisme, et à exercer en toutes choses votre sainte religion. Nous parlerons aujourd'hui de ce que le chrétien doit faire dès son réveil.

Le chrétien, à son réveil, doit 1° consacrer à Dieu ses premières pensées et les premiers mouvements de son cœur; 2° se munir du signe de la croix, et demander à Dieu la grâce de le glorifier par toutes les actions de la journée; 3° il est bon d'adorer les premières pensées de Jésus-Christ entrant dans ce monde pour glorifier son Père, et dire avec lui (Ps. 39. v. 9.) : Je m'offre à vous, mon Dieu, je ne reçois la vie que pour faire votre volonté ; c'est là, mon Dieu, ce que je désire, d'aimer votre loi et de la porter gravée dans le fond de mon cœur : *Deus meus, volui, et legem tuam in medio cordis mei.*

Il faut, autant qu'il est possible, régler l'heure de son lever et de son coucher, se lever promptement lorsqu'on a pris un repos suffisant, et s'habiller ensuite avec pudeur, modestie et en esprit de pénitence. On peut, en s'habillant, s'entretenir intérieurement de quelques-unes de ces pensées : que nous n'avons besoin d'habits que depuis que nous nous sommes dégradés par le péché, et que par conséquent les vêtements dont nous couvrons nos corps sont des monuments honteux du péché et de la rébellion de nos premiers parents; que nous sommes vêtus de la dépouille des bêtes, parce que nous nous sommes rendus semblables aux bêtes en suivant nos passions et nos appétits déréglés; que les habits étant les marques de notre ignominie, c'est un étrange aveuglement d'en tirer vanité et de porter avec faste la livrée du pécheur ; que la mort ne nous laissera qu'un triste linceul pour tout habillement. On peut encore réfléchir sur le soin qu'on prend de couvrir et d'orner son corps, pendant qu'on en prend si peu de revêtir son âme, et de l'embellir des vertus chrétiennes. Enfin, on peut réciter quelques prières, pour ne point perdre de temps, et pour empêcher l'esprit de se livrer à de vaines imaginations.

La pensée que Dieu voit tout, et qu'il est présent en tous lieux,

Digitized by Google

est bien capable de nous retenir toujours dans une parfaite modestie, et de nous empêcher de nous permettre jamais rien où il y ait du désordre et de l'indécence ; rien qui ressente la licence des ténèbres, puisqu'il est toujours jour pour lui, et que d'ailleurs l'homme a au dedans de lui une lumière qui le met partout en vue, qui ne lui permet pas de se cacher ni de se travestir, qui découvre tout ce qu'il fait, à un témoin qui l'épie toujours, à un accusateur qui crie continuellement après lui, à un juge à qui il ne peut rien faire accroire. Un chrétien qui est persuadé de cette vérité, qu'il est partout sous les yeux de Dieu, en quelque lieu qu'il soit et quoi qu'il fasse, peut-il jamais oublier le respect et perdre la retenue ? peut-il jamais manquer de modestie et de bienséance ? Quoi donc ! M. F, la seule pensée d'être aperçus d'un homme sage sert de frein aux plus emportés ; et les yeux de Dieu, pour qui il n'y a point de nuit qui ne soit claire, point de ténèbres qui ne soient lumineuses, n'auront point de pouvoir sur nous ? et sa présence à qui rien n'est fermé ni secret ne pourra pas nous retenir dans la modestie ?

Dès qu'on est habillé, il faut prendre de l'eau bénite, se mettre à genoux devant un crucifix ou une image de dévotion, et faire la prière du matin.

C'est un désordre bien déplorable, M. F. que celui qui règne chez une infinité de chrétiens, dans ces derniers temps où la charité s'est tellement refroidie et où la foi est si languissante, qu'ils se dispensent, sans scrupule, de leurs premiers devoirs envers l'Etre suprême : pendant que l'idolâtre s'empresse de rendre ses hommages à ses dieux de pierre et de bois, que le mahométan consacre à la divinité les prémices de chaque jour, que le juif donne l'exemple à tous les peuples en ce point, il n'y a que le chrétien qui refuse à Dieu le juste tribut de ses prières. Combien n'y en a-t-il pas, en effet, qui négligent entièrement, le matin et le soir, l'exercice de la prière ! combien ne s'en trouve-t-il pas qui y manquent très-souvent sous les plus légers prétextes ? qui se livrent avec affection à leur travail, à leur négoce, sans penser même à Dieu dont la miséricorde les a conservés pendant la nuit, sans reconnaître leur dépendance à son égard, et sans lui demander la grâce de sanctifier le temps qu'il veut bien leur accorder pour opérer leur salut ? Ah ! quelle indignité ! quelle irréligion ! quelle impiété ! quel abus du temps qui est si précieux ! quel compte terrible à rendre au jour du jugement, de ces jours consacrés au démon, où Dieu n'a point été invoqué ; où tout lui déplaît, par conséquent, et n'est propre qu'à provoquer sa colère et ses vengeances ! quel outrage envers cet Etre auteur de l'univers, de laisser l'essentiel

Digitized by Google

du culte qui lui est dû pour vaquer à des occupations toutes profanes, de le quitter pour suivre les plus misérables objets ! quelle préférence odieuse ! Mais non-seulement, M. F. vous vous rendez coupables d'un grand péché en manquant à vos prières du matin et du soir ; mais encore vous perdez le mérite et le fruit des bonnes œuvres que vous pourriez faire pendant ces jours-là, vous vous exposez à succomber aux tentations que le démon nous livre sans cesse ; et comment pourriez-vous lui résister, lorsque Dieu vous refuse à juste titre ses grâces et ses secours que vous ne lui avez pas même demandés ? Voilà une des principales causes de ce torrent d'iniquités qui inondent la face de la terre ; Dieu n'est point prié, ou ce qui revient au même, on le prie si mal, qu'il n'est pas surprenant que nous n'ayons aucune part à ses bénédictions. En effet, parmi ceux même qui ne portent pas l'impiété jusqu'à omettre entièrement l'exercice de la prière du matin et du soir, combien ne s'en trouve-t-il pas qui se contentent d'en réciter une partie, et qui se dispensent du reste sur les plus légers prétextes ! Combien qui font leur prière en s'habillant, en voyageant, en s'occupant de toute autre chose, sans aucune attention à ce qu'ils disent, sans aucun désir de glorifier Dieu, mais seulement par routine, par coutume, et pour apaiser les troubles et les remords de leur conscience, qui s'élèvent contre eux lorsqu'ils ont manqué tout à fait à ce devoir essentiel ! Prenez garde, cependant, M. F. ne confondons pas les choses ; je suis bien éloigné de condamner ceux qui s'occupent à prier, soit en s'habillant, soit en voyageant, soit en travaillant ; on ne saurait au contraire assez exhorter les chrétiens à sanctifier ainsi par la prière toutes leurs actions et leurs diverses occupations ; mais ils ne doivent point se contenter de ces sortes de prières, et ils sont étroitement tenus de consacrer chaque jour, matin et soir, un certain temps uniquement à ce saint exercice dont ils doivent s'acquitter à genoux (à moins qu'ils ne soient malades ou infirmes) dans quelque lieu retiré à l'écart, pour ne pas donner occasion à des distractions, ou bien en commun dans chaque famille, suivant les pieux usages de nos pères.

Nous devons, dans la prière du matin, 1° adorer Dieu par Jésus-Christ, lui rendre les hommages qu'une créature doit à son Créateur, un enfant à son père, un serviteur à son maître ; 2° lui rendre par Jésus-Christ mille actions de grâces pour tous les biens dont il nous a comblés dès le moment que nous avons été conçus dans le sein de nos mères ; le remercier de nous avoir fait naître dans la véritable religion, de nous avoir conservés jusqu'à ce moment, d'avoir pourvu aux besoins de nos corps et de nos âmes, de ne nous avoir pas précipités dans les enfers, comme nous l'avons

Digitized by Google

mérité tant de fois depuis que nous sommes au monde; 3° lui demander pardon de tous les péchés que nous avons commis, de ceux que nous ne cessons de commettre tous les jours de notre vie; le conjurer, par le sang de Jésus-Christ notre Sauveur, de ne pas nous traiter suivant nos mérites, mais d'avoir compassion de nous dans toute l'étendue de sa miséricorde; 4° lui offrir notre esprit et toutes nos pensées, notre cœur et tous ses désirs, notre âme et notre corps, nos biens, notre santé, notre vie : tout cela lui appartient. 5° Nous devons protester à ses pieds que nous voulons l'aimer par-dessus tout, que nous ne voulons rien aimer qu'en lui et par rapport à lui; 6° lui demander par Jésus-Christ les grâces nécessaires pour ne point l'offenser en ce jour; qu'il nous remplisse de sa crainte, qu'il nous embrase de son amour, parce que de nous-mêmes nous ne sommes pas capables d'avoir aucun bon sentiment, aucune bonne pensée, pas même de prononcer son saint nom d'une manière qui lui soit agréable; 7° recourir pour tout cela aux intercessions de la très-sainte Vierge, de nos Anges gardiens, de nos Patrons et de tous les Saints.

Après la prière, il est très-important de prévoir les différentes occasions que l'on pourrait avoir dans la journée d'offenser Dieu, ou de pratiquer la vertu; soit afin de prendre les mesures convenables pour éviter les occasions qui nous portent au mal et pour être fidèles dans celles qui nous portent au bien; soit pour demander à Dieu qu'il nous fortifie de sa grâce, sans quoi toute notre prévoyance et notre vigilance deviendraient inutiles. Enfin, comme tout chrétien qui a atteint l'âge de discrétion est obligé, dans quelque état qu'il soit, de penser sérieusement à Dieu et à lui-même; de réfléchir et de s'examiner quelquefois sur ses défauts, ses devoirs et sur les vérités de la loi, sans quoi elles s'éteignent dans son esprit, et son âme tombe dans la désolation; et que les personnes qui vivent dans le monde y sont encore plus obligées, parce que leurs occupations les dissipent davantage, et qu'il leur est impossible de ne pas s'égarer, si elles ne rentrent de temps en temps en elles-mêmes; vous devez tous, M. F. vous faire un devoir indispensable de consacrer tous les jours de votre vie un certain temps, surtout le matin après la prière, pour méditer et réfléchir sur vous-mêmes et votre salut; sur vos défauts, pour les découvrir, vous en corriger et les réparer par la pénitence et par des résolutions salutaires et efficaces; sur vos fins dernières, sur les vertus que Dieu exige de nous, sur les exemples et les souffrances de Jésus-Christ, en un mot sur quelque vérité de la Religion. Au reste tout le monde est capable de cet exercice; les personnes même les plus simples, tout comme celles qui sont le plus accablées d'occu-

Digitized by Google

pations, ne doivent pas s'en dispenser. On ne doit jamais abandonner cet exercice sous prétexte de l'ennui, des difficultés, des distractions continuelles et de ses occupations. Pour éviter l'ennui, il faut en fixer le temps; pour les difficultés, il n'y en a point de réelles, tout le monde est capable de rentrer en soi-même, et de réfléchir sur ses fins dernières, sur ses défauts, et les miséricordes de Dieu; pour les distractions involontaires, bien loin de nuire, elles deviennent méritoires si on a soin de s'en humilier et si on continue à former de bonnes résolutions; enfin pour les occupations, la première, la principale, la seule essentielle et nécessaire est notre salut; et comment pourrait-on ne pas trouver quelques moments chaque jour pour s'occuper de cette grande affaire, pendant qu'on en perd tant à ne rien faire ou à mal faire?

Tout chrétien doit se faire un devoir d'assister tous les jours, quand il le peut, à la sainte messe; sa seule douleur devrait être de se voir privé, par sa faute, du bonheur d'offrir à Dieu ce sacrifice auguste qui lui rend plus de gloire que si on lui offrait un million de mondes. Quant à ceux qui ne peuvent point y assister tous les jours, à raison de quelque incommodité, ou à cause de la nécessité de leurs affaires, ou du devoir d'obéissance, comme les domestiques, ils doivent au moins y assister en esprit: pour cela, quand ils entendent le son de la cloche qui appelle les fidèles au sacrifice de la religion, ils doivent se joindre au prêtre qui va l'offrir, aux fidèles qui ont le bonheur d'y assister, et faire, soit à la maison, soit même au milieu de leur travail, les mêmes prières qu'ils feraient à l'église, s'ils pouvaient s'y rendre: que s'ils ne sont point à portée d'entendre le son de la cloche, ils doivent dans le cours de la matinée faire des prières à cette intention, et s'unir aux prêtres qui célèbrent à toutes les heures dans les différentes parties du monde chrétien. Au reste, ceux qui ne sont chrétiens que de nom, et qui sont dans l'habitude de n'assister jamais au très-saint sacrifice que les jours de précepte, quoiqu'ils puissent facilement s'y rendre tous les jours, doivent s'attendre que Dieu leur accordera ses grâces avec autant de réserve qu'ils en ont pour son service; ou, pour le dire ouvertement et sans détour, ils portent visiblement un des caractères les plus marqués d'irréligion, d'impénitence et de réprobation.

Ah! M. F. rien de plus propre que la messe bien entendue, pour attirer sur nous toutes sortes de bénédictions. Bénédictions sur nos biens temporels, sur nos terres, sur notre négoce. Il est dit dans l'Ecriture que le Seigneur bénit Obededom et tout ce qui lui appartenait, parce qu'il avait reçu l'arche dans sa maison (II.

Digitized by Google

Reg. 6. v. 12.) : *Benedixit Dominus Obededom, et omnia ejus, propter arcam Dei.* Que ne fera-t-il pas en faveur d'un chrétien pénétré de sentiments de religion à l'égard de nos saints mystères, dont l'arche d'alliance n'était qu'une figure? Bénédictions sur nos corps, sur nos entreprises, sur nos desseins. Si nous entendons la messe avec foi et piété, elle nous procurera le soulagement dont nous avons besoin parmi les différents accidents qui arrivent si fréquemment dans la vie, l'adoucissement et la consolation dans nos infirmités et dans nos langueurs, la force et le courage pour porter nos croix avec patience. Bénédictions sur nos âmes : les pécheurs y recevront l'esprit de pénitence et de componction ; les justes, une nouvelle ferveur dans le service de Dieu. C'est la source de la force des martyrs, de la sainteté des confesseurs, de la pureté des vierges. C'est la sanctification des âmes chrétiennes, le bonheur et la gloire de l'Eglise ; en un mot c'est le trésor de la bonté de Dieu, comme l'appelle saint Chrysostôme (Hom. 3. ad Eph.) : *Benignitatis Dei thesaurus ;* trésor d'où il répand sur nous les richesses de sa miséricorde. Assistons-y donc souvent, M. F. et tous les jours autant qu'il nous sera possible ; mais assistons-y avec tant de foi, de modestie et de piété, que nous méritions, après notre mort, de recueillir le dernier fruit de ce sacrifice dans la possession de la gloire que Jésus-Christ, qui y est offert pour notre salut, nous a méritée. *Amen.*

CCVII. DISCOURS.

DU TRAVAIL.

Quid habet amplius homo de universo labore suo, quo laborat sub sole ?

Que retire l'homme de tout le travail qui l'occupe sous le soleil? (Eccles. 1. v. 3.)

Tout travail qui n'a pour but et pour objet que les biens et les avantages de cette vie est un travail vain et inutile ; et toutes les poursuites des hommes, lorsqu'ils s'occupent de ce qui est sous le soleil, sont des œuvres mortes et stériles, et absolument infructueuses. C'est ce qui a fait dire à l'Ecclesiaste : *Que retire l'homme de tout le travail qui l'occupe sous le soleil?* comme voulant dire que tout ce travail est vain et qu'on ne peut attendre aucun fruit solide ; c'est-à-dire, selon la remarque de saint Jérôme, qu'un

Digitized by Google

homme, après s'être donné mille peines pour réussir en ses prétentions, s'il ne les rapporte à une fin plus noble et plus relevée que toutes les choses visibles, ne trouvera en soi qu'un grand vide et qu'une profonde indigence, qui lui fera vivement sentir et déplorer avec regret l'inutilité de ses travaux et de ses poursuites. En effet, M. F. quand on ne travaille que pour le monde, quand l'intérêt est le principal ressort de tous nos mouvements, quand la cupidité est le premier mobile de toutes nos actions, quand c'est elle qui absorbe tout notre temps, à qui nous sacrifions notre repos, notre santé, notre religion même, nous travaillons beaucoup, il est vrai; mais tant de mouvements, tant de fatigues sont-elles moins inutiles pour l'éternité ? Tous nos jours sont pénibles, mais sont-ils moins perdus ? *Lassati sumus in viâ iniquitatis*, disent ces victimes de l'ambition et de l'avidité. (Sap. 5. v. 7.) Nous n'avons pas coulé nos jours dans l'oisiveté ; qui fut jamais plus occupé que nous ? jamais aucun repos ; à force même de travailler nous nous sommes lassés, épuisés ; mais c'est dans la voie de l'iniquité et de la perdition, *in viâ iniquitatis*. Nous avons marché par des voies rudes et difficiles ; mais à quoi aboutissent nos travaux ? Quel fruit retirons-nous des richesses que nous avons accumulées ? *Quid nobis profuit ?* Nous nous sommes interdit jusqu'au sommeil, nous avons usé notre santé, hâté même notre mort ; quel avantage nous en revient-il ? Ah ! quelle confusion, quel regret de n'avoir rien à l'heure de la mort qui puisse être offert à Dieu, à ce maître exact et sévère qui veut que tout profite ! Quel désespoir de ne reconnaître son aveuglement et son illusion que lorsqu'il n'est plus temps ! Mais, M. F. en vous suggérant ces réflexions salutaires, mon intention serait-elle de vous engager à quitter vos occupations, vos travaux et votre état pour ne songer qu'à votre salut ? Non, non ; je viens au contraire vous exhorter au travail, vous en faire sentir la nécessité, vous le proposer comme un des moyens les plus propres à votre sanctification, et vous apprendre ce que vous devez faire pour le rendre utile, méritoire et agréable à Dieu.

Il y a, dit le Saint-Esprit (Eccli. 40. v. 3.) une grande occupation imposée, non à quelques-uns en particulier, mais à tous en général, et un joug fâcheux que tous les enfants d'Adam sont indispensablement obligés de porter. Mais quels sont ces enfants d'Adam ? Cette loi générale n'a-t-elle pas quelque exception ? *A residente super sedem gloriosum, et usque ad humiliatum in terrâ et in cinere.* Les enfants d'Adam sont ceux que l'on compte depuis le faîte de la royauté jusqu'à l'humiliation de la cendre ; depuis ceux qui portent la couronne et la pourpre, jusqu'à ceux qui ne sont couverts que de bure et de haillons. Cet arrêt n'exclut personne : les princes et les grands du monde y sont compris aussi bien que

Digitized by Google

les misérables et les esclaves. En effet, M. F. qui que vous soyez, je vous le demande, qu'est-ce qui vous dispenserait de travailler? Serait-ce à cause que vous êtes distingués du simple peuple, et que vous avez assez de bien pour vivre à votre aise sans travail? Mais votre rang et vos richesses peuvent-elles effacer la tache de votre origine, ou vous exempter de cette malédiction commune, par laquelle Dieu a condamné tout le genre humain à manger son pain à la sueur de son front? souvenez-vous donc que vous êtes nés pour travailler comme les autres, et si vous voulez vous exempter du travail, ôtez donc cette tache de votre origine, que tout l'éclat du monde ne pourra jamais cacher; ou plutôt considérez qu'étant entrés dans ce monde comme des esclaves avec les honteuses livrées du péché, vous ne devez songer qu'au travail. Non, non, personne n'en doit être dispensé: les femmes même n'y sont pas moins obligées que les hommes; elles doivent s'occuper aux affaires domestiques de leur maison; et encore que ces emplois leur paraissent peu de chose, il ne faut pas, cependant, qu'elles les négligent: Salomon, tout éclairé qu'il était, ne les méprisait pas; car après avoir cherché une femme forte, et après l'avoir trouvée, il dit qu'elle met la main à l'œuvre et qu'elle s'applique à des emplois laborieux (Prov. 31. v. 19.): *Manum suam misit ad fortia.*

2° Non-seulement nous sommes obligés de travailler en qualité d'hommes et d'enfants d'Adam, et d'obéir à la sentence terrible que Dieu a prononcée contre tout le genre humain en punition de notre révolte et de notre péché; mais encore nous devons travailler en qualité de chrétiens, soit parce que nous devons imiter Jésus-Christ, notre chef, qui a été dans les travaux depuis sa plus tendre jeunesse, comme il nous l'apprend par la bouche du prophète (Ps. 87. v. 16.): *In laboribus à juventute meâ;* soit parce que tout chrétien paresseux et oisif est toujours en proie au démon. Il est certain, en effet, que l'homme oisif est particulièrement exposé aux tentations de cet ennemi cruel qui n'a jamais plus de force que quand il attaque ceux qui languissent dans l'oisiveté. Le sage dit (Eccli. 33. v. 29.) que l'oisiveté enseigne beaucoup de mal: *Multam malitiam docuit otiositas.* Comment cela? c'est que le démon, l'auteur de tous les maux, choisit le temps où nous sommes oisifs pour se faire entendre et pour nous inspirer ses fausses maximes: il attaquerait vainement celui qui est saintement occupé; l'esprit qui est rempli de saintes vérités n'est point susceptible de vaines illusions; quand le corps est fatigué par un travail assidu, l'esprit qui a une étroite liaison avec le corps se ressent de ses fatigues; il n'y a pas lieu de craindre qu'il se laisse séduire par les suggestions de l'ennemi; mais quand le corps est à son aise et qu'il

Digitized by Google

n'est point fatigué par aucun travail ; quand l'esprit n'est point nourri de saintes maximes, alors le démon trouve un champ libre, il peut dresser toutes ses embûches sans craindre aucun obstacle. Un esprit vide de bonnes pensées ne tarde guère à être infecté des fausses maximes du siècle ; la corruption de l'esprit se répand bientôt jusque sur le cœur. Voilà donc le chrétien oisif qui devient, pour ainsi dire, le jouet du démon. Cet ennemi n'a qu'à proposer, il est obéi ; on donne dans ses piéges, on ne songe pas même à se défendre : voilà donc ce qui rend le démon si fort, c'est l'oisiveté ; c'est à l'oisiveté qu'il est redevable de tant de victoires qu'il remporte sur nous. Et n'attendez pas, M. F. qu'une personne accoutumée à l'oisiveté rentre en elle-même et change de conduite ; rien n'est plus incorrigible que l'habitude de la paresse lorsqu'elle est invétérée : on s'accoutume insensiblement à mener une vie fainéante, et tout travail ensuite devient insupportable ; on s'épouvante même de son ombre : prenez donc garde de ne pas tomber dans un état si dangereux. Exercez-vous de bonne heure au travail ; formez-vous une sainte habitude qui vous donne autant de facilité pour le bien, que les méchants en ont pour le mal et pour tout ce qui est contraire à la profession d'un véritable chrétien.

N'oubliez pas que nous sommes pécheurs, et, comme dit l'Ecriture (Ps. 50. v. 7.) que nous avons tous été conçus dans l'iniquité, et que nous avons tous contracté une obligation particulière qui nous assujettit au travail. Cette conséquence est évidente dans les règles de la foi. Pourquoi cela ? Parce que la foi nous apprend que Dieu a ordonné le travail à l'homme, comme une peine de sa désobéissance et de sa rébellion ; peine, disent les théologiens, qui par rapport à nous est en même temps satisfactoire et préservative. *Satisfactoire*, pour expier le péché commis, et *préservative*, pour nous empêcher de le commettre. *Satisfactoire*, parce que nous avons été prévaricateurs, et *préservative*, afin que nous cessions de l'être. *Satisfactoire*, pour être un moyen de réparation envers la justice de Dieu, et *préservative*, pour servir de remède à notre faiblesse : Tu as violé mon commandement, dit Dieu au premier homme (Gen. 3. v. 17.) et moi je te condamne à porter le joug d'une vie laborieuse. La terre ne produira plus pour toi qu'à force de travail, au lieu qu'elle te fournissait d'elle-même des fruits délicieux ; tu ne mangeras qu'un pain de douleur, c'est-à-dire, un pain que tes sueurs auront détrempé avant qu'il puisse être employé à ta nourriture : *In sudore vultûs tui vesceris pane.* Telle est la première loi que Dieu a établie dans le monde du moment que l'homme a été pécheur ; et c'est cette loi qui fait un crime de l'oisiveté. Nous devons donc nous regarder comme des criminels exilés

Digitized by Google

dans une terre maudite, et nous abaisser en toute humilité sous le joug que Dieu a imposé à tous les hommes : les occupations de notre état, les peines de corps et d'esprit qui les accompagnent, sont la punition du péché ; acceptons-les en esprit d'expiation et de pénitence. Travaillons, non pas simplement pour avoir de quoi sustenter cette misérable vie ; ce serait travailler comme les infidèles qui ne connaissent pas Dieu : un tel travail serait perdu pour l'éternité, et nous n'en aurions d'autres récompenses que ce qu'il nous produirait sur la terre. Travaillons, non pas pour accumuler des richesses et contenter notre avarice : notre travail alors, au lieu de nous servir de pénitence, deviendrait lui-même un nouveau péché ; mais travaillons pour accomplir la volonté de Dieu, de cet Etre souverainement juste qui nous a condamnés à manger notre pain à la sueur de notre front tous les jours de notre vie, *in sudore vultûs tui vesceris pane.*

Puisque Dieu a imposé une loi générale à tous les hommes de travailler, il faut s'acquitter du travail en vue d'obéir à cet Etre suprême et de se soumettre à ses arrêts. Il a parlé : en voilà assez pour nous imposer une étroite obligation de travailler tous les jours de notre vie. Pour accomplir cet ordre et ce commandement, il ne suffit pas, au reste, de travailler, et même beaucoup en ce monde, il faut encore que notre travail soit conforme aux desseins de Dieu sur nous, et que nous l'embrassions pour procurer sa gloire ; car il n'y a que trop de misérables qui se damnent dans les commissions les plus laborieuses et les occupations les plus pénibles, parce qu'ils ne veulent pas supporter leur travail dans l'esprit du christianisme, et qu'ils en perdent tout le fruit par leurs impatiences et par leurs murmures, au lieu d'en faire des occasions de mérite en faisant un sacrifice à Dieu de tout ce qu'ils y trouvent de rebutant et d'insupportable à la nature.

Il est donc de la dernière importance pour les fidèles d'apprendre à sanctifier leur travail et leurs occupations, et à s'en acquitter avec les dispositions chrétiennes. La première et la principale, c'est de faire toutes ses actions pour Dieu et les lui offrir. Sans cela, tout le temps qu'on emploie au travail est perdu pour le salut. Eh ! M. F. quel plus grand malheur pour vous que d'être obligés par votre état de vaquer la plus grande partie de votre vie à des travaux rudes et pénibles, d'être sujets aux incommodités des temps et des saisons, de supporter les rigueurs du froid et des chaleurs, et de n'avoir à espérer aucune récompense de tant de peines et de fatigues ! Car, ne vous y trompez pas, Dieu ne vous tiendra aucun compte, ainsi que je l'ai déjà dit, de toutes les actions que vous ne lui aurez pas rapportées et qui n'auront pas sa gloire pour fin,

Digitized by Google

il ne les récompensera jamais; mais, au contraire, si vous lui offrez vôtre travail, si vous n'agissez que pour lui plaire, tous les moments de votre vie vous serviront à mériter des trésors infinis de grâces en ce monde et de gloire en l'autre.

On ne doit donc jamais manquer dans la prière du matin d'offrir à Dieu toutes les actions que l'on fera dans le courant de la journée, afin qu'il répande sur elles l'abondance de ses bénédictions. On doit encore lui offrir tout ce qu'on pourra souffrir dans le jour, afin qu'il veuille bien agréer ces peines et ces souffrances pour l'expiation de nos péchés. Ce n'est pas même assez de faire chaque jour une offrande générale de toutes ses actions, il faut en renouveler des actes au commencement de chacune des principales. Pour cet effet, il faut 1° s'armer du signe de la croix, si recommandable aux premiers chrétiens, qui le faisaient ordinairement au commencement de leurs principales actions, comme nous l'apprend Tertullien (Lib. de Coronâ militum. cap. 4.) : *Quæcumque nos conversatio exercet, frontem crucis signo ferimus.* 2° Il faut unir son travail à celui de Jésus-Christ notre chef et notre modèle, lui consacrer ses peines et ses sueurs, souffrant pour lui comme il a souffert pour nous. Telle était la conduite des premiers fidèles. Ils ne laissaient pas écouler inutilement le moindre moment, sans le consacrer au culte de Dieu et à l'adoration de Jésus-Christ, comme a remarqué saint Clément d'Alexandrie (Lib. 7. Stromatum.); ils priaient dans les travaux même les plus pénibles. Combien de martyrs condamnés aux mines se sont sanctifiés dans le secret du travail et de la prière, avant que de boire dans le calice du Seigneur, et lui ont consacré leurs sueurs avant que de lui donner leur sang! Combien de solitaires ont généreusement triomphé du monde, et se sont sauvés par la prière jointe au travail! 3° Enfin, il faut prendre son travail avec modération et prudence, suivant cet avis du sage (Prov. 23. v. 4.) : Ne travaillez pas dans la seule vue de vous enrichir; mais mettez des bornes à vos désirs. Dieu ne vous défend pas de travailler pour pourvoir à vos besoins, à l'entretien de votre famille et à l'établissement de vos enfants; mais il ne veut pas que vous vous laissiez aller à l'amour excessif des biens de ce monde, et à l'avarice qui est la racine et la source de tous les péchés. Vous devez arrêter cette avidité insatiable qui vous fait penser jour et nuit aux moyens d'augmenter votre fortune et d'amasser du bien, *prudentiæ tuæ pone modum;* parce qu'une fortune médiocre, suivant l'oracle du Saint-Esprit, acquise par des voies justes, vaut mieux que les richesses immenses des pécheurs (Ps. 36. v. 16.) : *Melius est modicum justo, super divitias peccatorum multas.*

Digitized by Google

Enfin, un chrétien doit accompagner son travail de saintes pensées, de pieuses affections, de fréquentes élévations de son cœur vers Dieu; de bonnes paroles et d'une patience inaltérable. 1° Il faut s'exciter de temps en temps à de saintes pensées, tâcher d'adoucir ce qu'un travail dégoûtant et pénible peut avoir de fatigant et de dur par le consolant exercice de la présence de Dieu. Hélas! avec quelle attention et quelle confiance ne devrions-nous pas nous adonner à ce saint exercice, puisqu'il renferme tout le secret de la perfection que Dieu lui-même a montré à Abraham! C'est cette présence de Dieu qui fait trouver le Paradis sur la terre. En effet, quel contentement, quelle satisfaction au milieu des peines inséparables du travail, d'être continuellement avec le plus tendre des pères, le meilleur et le plus fidèle de ses amis! 2° Il faut avoir de bonnes paroles à la bouche. Des discours saints et édifiants, des paroles sages et modestes, sont autant de prières et de louanges que nous rendons à Dieu. Consolons-nous parmi les peines du travail, non en proférant des discours obscènes, des paroles sales et équivoques, non en chantant des chansons profanes et criminelles, que les saints appellent les chants des démons, et qui sont si communs parmi les impies et les libertins de nos jours; mais en nous entretenant de discours religieux, de cantiques de piété, chantant des psaumes, des hymnes et autres prières de l'Eglise, à l'exemple des premiers chrétiens (Eph. 5. v. 19.) : *Loquentes vobismetipsis in psalmis, et hymnis, et canticis spiritualibus, cantantes et psallentes in cordibus vestris Domino.* 3° Il faut avoir la patience dans le cœur, afin de souffrir avec soumission à la volonté de Dieu les fatigues qui accompagnent le travail. Que jamais la passion de la colère ne vous emporte à jurer et à maudire : ce serait travailler pour le démon et non pour Dieu, pour l'enfer et non pour le ciel. Quand les choses ne réussissent pas à votre gré, où qu'il vous arrive quelque événement fâcheux, au lieu de murmurer et de vous impatienter, recourez à Dieu, et attendez de lui le succès de votre travail (Ps. 36. v. 7.) : *Subditus esto Domino, et ora eum.* Si vous observez ces règles, il y a tout lieu d'espérer, M. F. que vous ferez votre salut en sanctifiant toutes vos actions; mais si vous les négligez, il est bien à craindre que vous ne perdiez votre temps, lors même que vous travaillerez beaucoup. Prenez donc la résolution, du moins aujourd'hui, et après tant d'années perdues, de vous occuper plus utilement à l'avenir, et de travailler si saintement que vous méritiez à la fin de vos jours d'entrer dans le repos éternel. *Amen.*

Digitized by Google

CCVIII. DISCOURS.

SUITE DE L'EXERCICE DE LA JOURNÉE.

Aversi sunt filii Israel... nec recordati sunt Domini Dei sui.

Les enfants d'Israël se sont égarés... parce qu'ils ne se sont pas souvenus du Seigneur leur Dieu. (JUDIC. 8. v. 33. et 34.)

IL faudrait être bien insensible et bien aveugle, pour ne pas sentir et ne pas voir la présence de Dieu qui est en nous, et qui nous comble sans cesse de ses bienfaits, puisque nous ne pouvons ni vivre, ni agir sans lui ; et puisque nous ne sommes pas un seul moment sans recevoir des faveurs de sa bonté, devrions-nous respirer un seul instant, dit saint Augustin, sans l'avoir présent dans notre esprit, et sans lui rendre de continuelles actions de grâces? Cependant, M. F. par une effroyable ingratitude, nous perdons chaque jour la vue d'un Dieu bienfaisant. Nous nous levons le matin, et nous ne pensons pas qu'il a été avec nous pour nous conserver pendant la nuit. Nous nous couchons le soir, sans le remercier des biens que nous avons reçus de sa libéralité dans toute la journée. Nous usons, dans nos repas, des aliments que sa miséricorde nous a préparés, et nous ne lui en témoignons aucune reconnaissance. Nous nous souvenons aussi peu de lui que s'il n'était en nulle manière notre bienfaiteur. Il nous est toujours présent par ses soins, et par notre ingratitude nous nous éloignons sans cesse de lui, et nous le perdons de vue. Hélas ! M. F. qu'il en est parmi vous qui s'éloignent, par leurs crimes et leur insensibilité, de ce père des miséricordes, en même temps qu'il s'approche d'eux par ses bienfaits ! Puissent-ils, du moins aujourd'hui, comprendre toute l'indignité d'une conduite si détestable, et mettre en pratique les moyens que nous allons leur suggérer pour sanctifier leurs repas, leurs récréations, ainsi que la fin de la journée !

Saint Augustin met toute la piété dans la reconnaissance. Tout le culte de Dieu, dit-il, consiste en ce que l'âme ne lui soit point ingrate de ses bienfaits et de ses grâces ; cependant il n'y a rien à quoi l'on pense moins dans le monde. Reconnaissons en cela notre faute et l'énormité de notre ingratitude : Plusieurs, dit saint Bernard, osent souvent demander à Dieu avec importunité ce qui leur manque ; mais on en voit très-peu qui reconnaissent dignement les bienfaits qu'ils ont reçus. La plus grande partie des hom-

Digitized by Google

mes vit dans un perpétuel oubli des grâces et des dons du Seigneur. On n'y répond que par une ingratitude monstrueuse et l'abus criminel qu'on en fait : plus les biens que l'on a reçus et que l'on reçoit sont grands et abondants, plus on y est insensible, et plus on néglige d'en rendre grâces. C'est aujourd'hui comme une loi parmi nous, que la prospérité soit la mère de l'oubli. Si les succès de nos affaires, de nos travaux et de nos entreprises sont favorables, c'est alors qu'on pense moins à en reconnaître l'auteur. Combien de personnes, en effet, se mettent au lit pour dormir, et à table pour manger, sans penser, non plus que de vils animaux dénués de raison, que c'est Dieu qui leur donne la nourriture et le repos qu'ils prennent chaque jour ! Il est donc d'une extrême importance d'avoir dans le cœur un vif et continuel sentiment des bienfaits du Seigneur ; et puisque nous en recevons tous les jours de nouveaux par les aliments et la nourriture qu'il nous fournit, n'en usons que pour sa gloire, et ne manquons jamais à lui en témoigner notre reconnaissance par nos prières, nos cantiques et nos actions de grâces.

Souvenons-nous aussi qu'un chrétien ne doit point manger ni boire pour le seul plaisir. La fin qu'il doit se proposer dans ses repas, est la conservation de la vie et des forces que Dieu lui a données, afin de les employer à son service : *Celui qui mange, mange pour le Seigneur*, dit l'apôtre (Rom. 14. v. 8.); *car nul de nous ne vit pour soi-même, puisque si nous vivons, c'est pour le Seigneur que nous vivons.* Et indépendamment de la religion, quand nous n'écouterions que la voix de la raison, elle nous donne sur ce sujet assez de lumières pour nous empêcher de nous égarer si nous voulions l'écouter. Que nous dicte en effet la droite raison ? Elle nous enseigne que nous ne vivons pas pour manger, mais que nous mangeons pour vivre, c'est-à-dire, que la nourriture ne nous a été donnée de Dieu que pour nous conserver la vie, que nous ne la devons prendre que dans cette vue et pour cette fin. Elle nous dit que, quoique nous devions conserver notre vie et notre santé, néanmoins nous ne devons user des aliments, qui sont les moyens de la conserver, qu'avec une grande modération, et avec cette mesure et cette réserve que, si nous pouvons obtenir la conservation de la vie et de la santé avec peu de nourriture, nous tenions pour excès d'en prendre davantage. Saint Augustin nous assure qu'il avait reçu cette leçon de Dieu, qu'il fallait user des aliments comme nous usons des remèdes, puisqu'ils n'ont été institués que pour nous garantir de la faim, qui est une véritable maladie capable de nous donner la mort. Si nous prenons des aliments avec excès, nous ruinons notre santé, nous abrégeons nos jours, dit le Sage (Eccli. 37. v. 34.) au lieu que ceux qui sont sobres les conservent : *Propter*

Digitized by Google

crapulam multi obierunt : qui autem abstinens est, adjicit et vitam. Nous aimons tous la vie, sachons donc que l'intempérance cause tous les jours la mort à un grand nombre de personnes. Ne regardez pas le vin lorsqu'il brille dans le verre, dit encore le Sage. (Prov. 23. v. 31.) Il paraît délicieux à la bouche, il y entre agréablement; mais si vous en buvez par excès, il vous mordra comme un serpent, et vous empoisonnera comme un basilic : *Ingreditur blandè ; sed in novissimo mordebit ut coluber, et sicut regulus venena diffundet.* L'excès de la table, dit saint Basile (Hom. contra ebriosos.) corrompt la masse du sang, irrite une bile ardente, épuise les forces et la vigueur de ceux qui paraissent les plus robustes; il avance la vieillesse, précipite la mort, et met un corps usé comme en proie à toutes sortes d'infirmités, *in multis enim escis erit infirmitas.* L'usage déréglé des aliments abaisse l'homme non-seulement jusqu'au rang des bêtes, mais même en quelque manière au-dessous, dit toujours saint Basile (Ibid.); ce vice honteux conduit aux derniers excès, il provoque à l'impureté, dit le Saint-Esprit (Prov. 20. v. 1.) il engendre les querelles : *Luxuriosa res, vinum, et tumultuosa ebrietas.* Pour qui seront les querelles, les batailles et les blessures, ajoute le Saint-Esprit (Prov. 23. v. 30.) sinon pour ceux qui passent le temps à boire du vin, et qui mettent leur plaisir à vider les verres ? *Nonne his qui commorantur in vino, et student calicibus epotandis?* Concluez de là, M. F. que personne n'est plus en danger de son salut qu'un ivrogne et un intempérant. Hé ! que deviendra-t-il, si la mort le frappe dans cet état, puisque l'Ecriture nous assure que les ivrognes n'entreront pas dans le royaume de Dieu ? (I. Cor. 6. v. 10.) Il y a même cette différence entre l'intempérance et les autres crimes qui méritent la damnation, c'est que ceux-ci laissent au moins quelque liberté de recourir à Dieu, au lieu que l'intempérance en rend incapable. Combien n'a-t-on pas vu mourir de personnes dans le vin, sans pouvoir donner le moindre signe de pénitence ! Tout condamne donc les excès dans le boire et dans le manger; la raison seule les défend, et la religion nous apprend combien ils sont énormes aux yeux de Dieu. Au reste, nous avons réfuté les prétextes frivoles dont on se sert pour en excuser la turpitude, lorsque nous avons traité des péchés capitaux (*).

Il en est des récréations et des divertissements comme de la nourriture. Il n'y a personne qui puisse, avec quelque apparence de raison, condamner les divertissements honnêtes et réglés, que ni l'Evangile ni la religion ne condamnent point, que l'exemple de

(*) Voyez le discours LI.

Digitized by Google

plusieurs grands saints autorise, et que plusieurs maîtres de la vie spirituelle conseillent aux personnes même qui font profession de piété et de perfection. La philosophie morale ne les improuve pas, puisqu'elle établit une vertu, laquelle tient le milieu entre une vie trop triste et trop farouche, et celle qui est trop enjouée; de manière que le propre office de cette vertu est de régler les divertissements selon la bienséance. La nécessité même, qui est la première de toutes les lois, nous oblige d'en user quelquefois, parce que la condition de l'homme, condamné au travail, n'est pas capable d'en soutenir un continuel et sans relâche. C'est pourquoi Dieu qui nous y a condamnés, a condescendu à notre infirmité en instituant un temps de repos, et en nous permettant de nous récréer; d'où il s'ensuit qu'il y a une nécessité de divertissement et de récréation, comme il y a une nécessité de repos et de nourriture. On peut encore considérer, avec saint Thomas, les divertissements comme des médicaments et des remèdes dont on ne se sert que dans la nécessité, et qui, étant faits pour rétablir la santé, lui seraient préjudiciables, et la ruineraient entièrement, si on en faisait sa nourriture ordinaire, ou s'ils étaient pris sans mesure et sans discrétion.

Comme il est constant que la fin des récréations n'est que pour réparer les forces de l'esprit ou du corps, qui sont ou épuisées ou diminuées par le travail, c'est le sentiment de tous les docteurs, que l'on n'a droit de se divertir que lorsqu'on a assez travaillé pour en avoir besoin. Hors cela, le divertissement ne saurait être permis. D'autres ajoutent que les divertissements doivent être réglés par le travail passé ou par le travail à venir, c'est-à-dire qu'il n'est permis à un chrétien de se divertir, qu'autant qu'il en a besoin pour se refaire du travail passé, ou pour se mettre en état de supporter le travail à venir. D'où il s'ensuit que les gens du monde qui ne travaillent point, et qui ne veulent point travailler, ne peuvent se permettre aucun divertissement, puisque ce ne peut être que la mollesse et la sensualité qui les portent à les rechercher; et ainsi, l'usage des choses permises en elles-mêmes est criminel à leur égard. Il arrive cependant, par un des plus grands désordres qui règnent dans le monde, que ceux qui travaillent le moins sont précisément ceux qui se divertissent le plus, et qui ne pensent qu'au plaisir. Il ne suffit pas même de n'aimer les divertissements que pour se rendre plus propre au travail, et de n'en user qu'autant qu'on en a besoin pour réparer les forces épuisées et pour relâcher l'esprit; c'est encore une nécessité de n'y employer que peu de temps, de faire choix des plus innocents, et de s'abstenir, en un mot, de tout jeu défendu et de tout divertissement profane et criminel. Et

Digitized by Google

en quelle qualité un chrétien pourrait-il y prendre part ? Car, s'il se considère comme *pécheur*, ne doit-il pas reconnaître qu'il n'y a rien de plus contraire à cet état qui oblige à la pénitence, aux larmes, à la fuite des plaisirs, à la mortification, que la recherche des divertissements dangereux ? S'il se considère comme un enfant de Dieu, comme membre de Jésus-Christ, illuminé par sa vérité, enrichi de ses grâces, nourri de son corps, héritier de son royaume, ne doit-il pas juger qu'il n'y a rien de plus indigne d'une si haute qualité, que de prendre part à ces folles joies des enfants du siècle ?

Avant de se coucher, un chrétien doit faire la prière, et s'il le peut, quelque bonne lecture.

Un chrétien ne doit jamais se coucher sans faire la prière du soir. L'obligation de s'acquitter de cet exercice de religion est indispensable : quelque peine que l'on ait eue pendant la journée, quelque fatigue que l'on ait essuyée, on ne saurait être dispensé de recourir à Dieu avant de s'abandonner au sommeil. Il est encore à propos, quand on le peut, de faire tous les jours quelque lecture de piété. La parole de Dieu est la nourriture de notre âme ; c'est sa force, sa lumière, son remède et sa consolation ; mais pour rendre cette lecture profitable, il faut 1° demander à Dieu l'intelligence et l'amour des vérités que nous devons lire ; 2° réfléchir attentivement et nous appliquer à nous-mêmes ce que nous lisons, en examinant si nous avons la vertu qui est recommandée, et si nous ne sommes point coupables des péchés qui y sont condamnés ; 3° il faut terminer la lecture par quelque courte et fervente prière, pour demander à Dieu la grâce de mettre en pratique ce qu'on vient de lire ; 4° enfin, il faut s'abstenir de la lecture des livres profanes et dangereux, non-seulement de ceux qui sont essentiellement mauvais, tels que sont les écrits contre la foi et les bonnes mœurs, mais encore des romans et de la plupart des pièces de théâtre, parce que ce serait mêler la parole du démon avec la parole de Dieu, le poison de l'âme avec ce qui doit être la nourriture et le remède, et ouvrir, par ces sortes de lectures, son cœur à toutes les tentations du malin esprit.

Le chrétien, à la prière du soir, doit faire à peu près les mêmes choses que nous avons marquées pour la prière du matin. Elle est composée de l'Oraison dominicale, de la Salutation angélique, du symbole des apôtres, de la confession des péchés, d'actes d'adoration, d'amour, d'espérance, de contrition, d'offrande, de remercîment. La plupart des fidèles la terminent en récitant les commandements de Dieu et de l'Eglise.

Si on jugeait, M. F. de vos sentiments et de votre conduite par

Digitized by Google

le langage que vous tenez dans vos prières du matin et du soir, on vous prendrait pour de parfaits chrétiens. Vous demandez que le nom de Dieu soit sanctifié, que son règne arrive, que sa volonté soit faite ; quoi de plus édifiant ? mais, au lieu de le sanctifier vous-mêmes, ce nom adorable, vous le déshonorez par des jurements, des imprécations, par des discours contraires à la charité ou à la pudeur ; vous êtes cause que les autres le déshonorent par vos mauvais conseils, vos mauvais exemples et vos scandales. Au lieu de faire régner Jésus-Christ dans votre cœur, vous y faites régner le démon, à qui vous obéissez et dont vous faites les œuvres. Vous dites : Seigneur, que votre volonté soit faite, pendant que vous voulez ce que Dieu ne veut pas, et que vous ne voulez presque rien de ce qu'il veut ; pendant que vous êtes sans soumission, sans patience, sans résignation dans les peines que vous souffrez et les malheurs qui vous arrivent.

Vous demandez votre pain quotidien, et vous faites servir à votre damnation les biens que la Providence vous envoie. Vous demandez votre pain quotidien, et vous dissipez dans un jour de quoi nourrir votre famille une semaine. Vos greniers sont pleins ; vous avez de l'or et de l'argent dans vos coffres, pendant que les pauvres manquent de tout ; et vous demandez votre pain quotidien !

Vous ajoutez ensuite : pardonnez-nous comme nous pardonnons ; et vous êtes remplis de fiel contre vos ennemis. Préservez-nous de la tentation ; et vous la cherchez, vous vous y exposez. Délivrez-nous du mal ; et le seul mal qui soit à craindre, je veux dire le péché, est celui que vous craignez le moins. Délivrez-nous du mal ; et vous conservez des années entières, sans remords, des péchés mortels sur votre conscience ; que faites-vous donc ? A quoi pensez-vous ? Que dites-vous, en récitant soir et matin cette divine prière, pendant que vos actions contredisent toutes les demandes qu'elle renferme ?

Je crois en Dieu le Père tout-puissant ; je crois en Jésus-Christ son Fils, qui est né, qui a souffert, qui est mort ; je crois au Saint-Esprit, à la sainte Eglise, et le reste. Telle est la profession de foi d'un chrétien. Mais si vous croyez en Dieu, pourquoi pensez-vous et agissez-vous comme s'il n'y en avait point ? Si vous croyez en Jésus-Christ, pourquoi suivez-vous les maximes du monde, plutôt que celles de l'Evangile ? Si vous croyez au Saint-Esprit et à l'Eglise, pourquoi donc écoutez-vous des fables et des nouveautés profanes ? Vous dites soir et matin : *je crois, je crois.* Eh ! de quoi vous servira de croire, si vous vivez comme ne croyant point ?

Vous vous confessez, vous protestez devant Dieu, la sainte

Digitized by Google

Vierge et tous les Saints, que vous avez péché, et grandement péché ; vous ajoutez, en frappant votre poitrine, que c'est votre faute et votre très-grande faute. Mais qu'est-ce que cela signifie, si vous conservez l'amour du péché dans le cœur, si vous ne faites aucune pénitence de ceux que vous avez commis, si vous ne prenez aucune précaution pour ne plus les commettre ? A quoi vous sert d'invoquer la sainte Vierge et les Saints, si vous marchez toujours dans un chemin tout opposé à celui qu'ils ont tenu pendant qu'ils étaient sur la terre, et qui les a conduits à la vie éternelle ?

Vous récitez des actes d'adoration ; et vous faites un Dieu de vos richesses, de votre ventre, de vos plaisirs : des actes de remercîment ; et vous ne donnez à Dieu aucune marque de reconnaissance. Vous offrez votre cœur à Dieu, et vous le donnez tout entier à vos passions. Votre bouche dit : Mon Dieu, je vous aime, et vos actions disent encore mieux que vous ne l'aimez pas. Quelle contradiction entre la vie que vous menez, et les prières que vous faites !

C'est sans doute une habitude louable de terminer la prière du matin et du soir, en récitant avec respect les commandements de Dieu et de l'Eglise. Mais celui qui les récite, sans se mettre d'ailleurs en peine de les pratiquer, récite vraiment l'arrêt de sa condamnation, et prononce lui-même son jugement.

Il suit de là, M. F. que, comme il est impossible de bien vivre sans bien prier, parce que nous ne pouvons rien sans la grâce, il est impossible aussi de bien prier, quand on ne mène pas, ou du moins qu'on ne désire pas de mener une vie chrétienne. Prenez donc garde aux prières que vous adressez à Dieu ; faites attention à ce qu'elles signifient ; elles renferment ce que nous croyons, ce que nous espérons, ce que nous devons désirer, ce que nous devons faire pour gagner le ciel ; elles sont la règle de notre vie ; et si nous les récitions comme il faut, nous y apprendrions et le bien que nous devons faire, et le mal que nous devons fuir ; nous y trouverions enfin les grâces les plus abondantes, et nous puiserions les plus douces consolations.

Il faut, à la prière du soir, examiner sa conscience sur les péchés qu'on a commis pendant la journée, voir si on a été fidèle aux résolutions prises le matin d'éviter les occasions du péché et de pratiquer la vertu, s'exciter vivement à la douleur d'avoir encore transgressé la loi de Dieu, et prendre des mesures efficaces pour se corriger : pour cela, on doit faire cet examen dans la disposition d'un homme qui est devant le tribunal de Dieu, qui peut-être cette nuit même recevra son jugement, et qui dans cette vue renonce

Digitized by Google

sérieusement à tout péché et à tout l'attachement qu'il pourrait avoir au siècle présent.

Il faut en se déshabillant garder exactement les règles de la modestie et de la pudeur, faire le signe de la croix sur son lit, y jeter de l'eau bénite, en se souvenant qu'une des cérémonies de l'Eglise est de jeter de l'eau bénite sur les corps morts de ceux à qui on rend les derniers devoirs; offrir à Dieu son sommeil en l'honneur de celui que Jésus-Christ a pris sur la terre, et remettre son âme entre ses mains.

On doit se mettre dans le lit comme dans un tombeau, d'où peut-être l'on ne sortira que pour être porté dans une fosse et y être dévoré par les vers. Rappelons-nous en y entrant la pensée de la mort qui nous dépouillera de tout, et qui ne nous laissera qu'un triste linceul et l'horreur du sépulcre.

Il faut, lorsqu'on est éveillé durant la nuit, élever son cœur à Dieu, réciter quelques prières ou tâcher de s'entretenir doucement de quelque bonne pensée. Rien de plus utile et de plus salutaire que de penser à ses fins dernières, à Jésus-Christ notre Sauveur qui passait les nuits à prier pour notre salut, et à tant de personnes consacrées à Dieu, qui se lèvent la nuit pour chanter ses louanges, à l'imitation du saint roi David. Il sera bon encore de penser que, pendant que nous nous reposons dans un lit, une infinité de personnes qui ont commis moins de péchés que nous, brûlent avec les démons dans les flammes éternelles, et que beaucoup d'autres expient sévèrement dans le purgatoire les plus légères fragilités. Au reste nous devons régler notre sommeil et être exacts à nous lever au temps et à l'heure marquée; car notre vie étant si courte et nous étant donnée pour de si grandes choses, nous devons rougir et gémir en même temps d'en ensevelir une si grande partie dans le sommeil, pendant lequel notre âme est incapable de penser à Dieu, de l'aimer et d'agir pour sa gloire, quoiqu'elle n'ait été créée que pour cette fin.

Tels sont, M. F. les moyens que la religion nous fournit pour sanctifier toutes nos actions et régler l'exercice de la journée. Hélas! avec un peu d'attention sur nous-mêmes, en nous faisant quelque violence, quels trésors de grâces et de mérites ne pourrions-nous pas acquérir chaque jour! Il suffirait pour cela de rapporter à Dieu tout ce que nous entreprenons, de ne rien faire que dans l'intention de lui plaire et d'accomplir sa volonté; au lieu que nous agissons presque toujours par des vues purement humaines, que nos actions n'ont d'autre principe que notre propre volonté, notre tempérament et l'amour déréglé de nous-mêmes; amour plein de détours et d'artifices, qui nous fait illusion de tant de manières, qui se

Digitized by Google

glisse jusque dans les actions les plus louables, les empoisonne et les rend inutiles pour le salut. Ah! Seigneur, ayez pitié de notre aveuglement et de notre faiblesse ; opérez vous-même en nous et avec nous tout le bien que vous voulez que nous fassions. Rendez-nous fidèles et attentifs dans les plus petites choses; que le but principal de toutes nos démarches, depuis le commencement de la journée jusqu'à la fin, soit d'accomplir votre sainte volonté, afin que nos jours se trouvent pleins devant vous, et qu'étant semblables à des arbres chargés de bons fruits, nous soyons jugés dignes, après notre mort, des récompenses que vous nous avez préparées.

Amen.

CCIX. DISCOURS.

DE CE QUE L'ON DOIT FAIRE EN DIFFÉRENTES CIRCONSTANCES.

Reddite quæ sunt Cæsaris, Cæsari; et quæ sunt Dei, Deo.

Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. (MATTH. 22. v. 21.)

DIEU ayant voulu que le corps politique et civil fût composé de parties différentes comme le corps matériel, ayant placé les uns dans l'élévation, les autres dans la bassesse; ayant établi les uns pour commander et les autres pour obéir; ayant destiné, par la grâce de la vocation, chaque homme en particulier à chacun de ces états divers, il est évident que chaque homme étant un membre du corps politique, est fait pour remplir les différents devoirs de son état, comme dans le corps humain les divers membres sont destinés à de différentes fonctions qui leur sont propres. Il s'ensuit de là 1° que, puisque les hommes sont liés entre eux par une infinité de besoins qui les obligent nécessairement de vivre en société, chacun en particulier ne pouvant se passer les uns des autres, cette société et ce commerce mutuel sont conformes à l'ordre de Dieu qui ne permet ces besoins que pour cette fin; 2° que tout ce qui est nécessaire pour entretenir cette société et cet ordre établi de Dieu, est aussi commandé de Dieu, outre que la loi naturelle oblige chaque partie à la conservation de son âme : or, il est absolument nécessaire, afin que la société des hommes subsiste, qu'ils s'aiment, se respectent les uns les autres, qu'ils reçoivent et rendent des visites, qu'ils observent les bienséances établies par l'usage, et sans lesquelles la discorde troublerait bientôt

Digitized by Google

l'union qui doit être entre eux ; enfin qu'ils s'acquittent des devoirs de la société civile ; 3° qu'on peut donc, et même que l'on doit se rendre exact à ces devoirs de civilité et de bienséance que les hommes ont établis, parce que les motifs de cette exactitude sont très-justes, comme étant fondés sur la loi de Dieu. On doit s'en acquitter pour ôter l'idée que l'on pourrait faire naître de mépris ou d'indifférence pour ceux à qui on ne les rendrait pas ; pour éviter les reproches de ceux à l'égard de qui on y manquerait, et pour obvier aux divisions qui en résulteraient et qui troubleraient la paix qui doit toujours régner dans la société civile.

Puis donc qu'on est tenu à ces devoirs, apprenons à les accorder avec ceux de la conscience et de la religion ; nous donnerons ensuite les règles de conduite que nous devons observer en différentes circonstances particulières.

La bienséance, la charité ou la nécessité doivent régler toutes les visites que nous sommes obligés de faire, et nous devons tâcher de nous y comporter suivant la maxime de l'apôtre, en personnes dont toute la conversation doit être dans le ciel, et qui par conséquent ne doivent point prendre part à l'inutilité des entretiens frivoles, ni à la malignité des discours médisants ; mais nous devons être attentifs au contraire à les détourner, ou du moins à les condamner par un humble silence. Dieu ne nous a donné l'usage de la parole si ce n'est afin que nous puissions célébrer ses louanges, nous communiquer de saintes pensées, nous aider mutuellement dans nos peines et dans la recherche des véritable biens : telle est la fin qu'il s'est proposée ; prenons garde que notre corruption ne change en mal ce don de sa libéralité.

Pour éviter ce désordre, il faut 1° que les visites soient rares ; toute assiduité marque quelque attachement dangereux, ou une oisiveté du moins peu chrétienne ; il faut qu'elles soient courtes ; outre la perte du temps, l'ennui et l'importunité sont inséparables des visites longues ; les esprits les plus bornés sont d'ordinaire ceux qui font de plus longues séances ; ils croient vous faire honneur de vous ennuyer plus longtemps. Il faut avoir un bon motif dans ses visites, et n'en faire jamais par pure oisiveté ; il vaut mieux souffrir chez soi l'ennui de la solitude que d'aller importuner les autres par des visites à contre-temps : il y a des visites de devoir ; il faut les faire avec une retenue édifiante : il y en a de pure charité ; il faut les faire avec empressement.

2° Les entretiens et la conversation sont comme l'âme des visites, et c'est là que se glissent les plus grands défauts qu'il faut éviter : je ne parle pas de ces conversations scandaleuses, où l'on déploie sans retenue l'impiété et le libertinage ; un chrétien doit en être

Digitized by Google

saisi d'une sainte horreur : je dis d'*une horreur muette*, qui doit le faire gémir en secret, s'il ne peut empêcher ces outrages et ces excès : je dis d'une *horreur agissante*, s'il a quelque supériorité sur les autres pour s'élever contre quiconque a l'audace d'insulter Dieu et le prochain : je dis d'*une horreur douloureuse*, qui le pénètre d'affliction et d'amertume de voir le Saint d'Israël outragé par les propos de l'impie et du libertin. Mais si ces conversations sacriléges révoltent le chrétien qui n'a pas abjuré tout sentiment de religion, les entretiens ordinaires des gens du monde ne font pas la même impression, quoiqu'ils ne soient guère moins coupables. Quelle est en effet la matière des conversations mondaines? Tout y roule sur l'estime des richesses, des honneurs et des plaisirs. Sur ces principes on y débite une infinité de maximes contraires à l'Evangile, et par conséquent fausses, sans que personne ose se récrier; on s'élèvera encore, si vous voulez, contre les impiétés ouvertement contraires aux vérités spéculatives de l'Evangile; mais qu'on débite mille choses contraires aux maximes du même Evangile, on y applaudit, comme si elles n'étaient pas également de foi. Cependant un chrétien qui n'a point d'autre défaut à se reprocher dans ses conversations, se sait bon gré et croit qu'on devrait lui en tenir compte; mais n'en rendra-t-il point compte lui-même devant ce tribunal rigoureux, où l'on jugera même les plus oiseuses?

Enfin, il faut bannir des conversations chrétiennes tout ce qui peut blesser la pudeur, la modestie et la charité : je dis d'abord *la pudeur et la modestie*, ce sont ici les conversations les plus dangereuses : car on s'est mis aujourd'hui sur un certain pied de libertinage qu'on n'a presque plus d'honnêteté, et qu'on ne garde plus de mesures; on n'épargne plus la pudeur du sexe; on se pique d'être libre avec les filles; on voit de jeunes libertins hardis en actions et en paroles dire et faire des choses qui font rougir, et dont ils auraient horreur eux-mêmes s'ils avaient un peu de christianisme; en sorte que la sagesse des filles chrétiennes et vertueuses consiste à fuir avec soin les personnes de ce caractère, et la prudence, ainsi que le devoir des parents chrétiens, est d'éloigner de leurs personnes tous ceux qui deviennent suspects par des conversations et des visites trop fréquentes. Je dis en second lieu, qu'on doit bannir des conversations tout ce qui altère la *charité*, comme les railleries, les médisances, les rapports. C'est ici le dernier écueil des conversations, et peut-être le plus commun; en effet, on veut tout savoir pour se donner la liberté de tout dire; on se fait une étude des mœurs et des personnes pour les décrier; on n'épargne ni le sacré, ni le profane, ni les vices, ni les vertus. Il

Digitized by Google

n'y a point de tache dans une vie qu'on ne découvre, point de honte dans les familles qu'on ne révèle; le bien qui se fait, on le néglige et on l'ignore; pour le mal, on le sait, et, pour ainsi dire, on le devine; on juge mal non-seulement des actions, mais encore des pensées et des intentions que Dieu semble s'être réservées; et le cœur de l'homme, tout invisible et tout impénétrable qu'il est, n'est pas à couvert des traits des médisants : il ne faut donc rien oublier pour se précautionner contre une séduction si générale, et pour se préserver de tout ce qui peut blesser la charité dont la religion nous fait un précepte si essentiel et si indispensable.

Il est encore bien d'autres circonstances dans la vie où un chrétien doit se considérer d'après les maximes de l'Evangile. 1° Quelque liberté que Dieu ait donnée à l'homme, en le laissant, comme parle l'Ecriture, entre les mains de son conseil, c'est une maxime générale, fondée sur les principes de la religion, que le chrétien ne doit entreprendre aucune affaire importante sans consulter la volonté de Dieu : en cela, dit saint Chrysostôme, consiste le droit de souveraineté que Dieu s'est réservé sur la créature raisonnable et intelligente; et c'est en cela que consiste l'heureux engagement que la créature raisonnable a de n'user de sa liberté et de ses droits que dépendamment de Dieu, son Seigneur et son Souverain : je dis l'*heureux engagement;* car en nous conduisant de la sorte, notre fortune et notre sort sont entre les mains de Dieu : or, pourraient-ils être en de meilleures mains qu'en celles de ce tendre Père et de ce Protecteur tout-puissant? Qui sait mieux que lui la route qu'il nous faut tenir pour arriver au ciel? qui peut nous indiquer des mesures plus justes et plus assurées? Ne sommes-nous pas trop heureux qu'il veuille bien nous servir de guide et nous conduire lui-même? Ah! si nous étions assez téméraires et assez présomptueux pour nous soustraire aux soins de son aimable providence, n'en attendons plus de secours et de faveurs particulières; ce ne serait plus lui qui nous guiderait, c'est nous qui marcherions en aveugles : il n'aurait plus pour nous qu'une providence générale qui nous aiderait encore à la vérité; ce seraient les restes d'une grande bonté, mais après tout ce seraient des restes faibles et languissants, capables de nous sauver, mais qui selon toutes les apparences ne nous sauveraient pas.

2° Quand on reconnaît ou qu'on doute d'avoir commis quelque péché, il faut s'humilier devant Dieu; et s'il est notable, il en faut concevoir une grande horreur en considérant quelle est notre malice et notre ingratitude, de traiter ainsi celui qui nous fait tant de bien, et que nous devons aimer plus que toutes choses. En attendant que nous puissions recourir au sacrement de pénitence pour

Digitized by Google

purifier notre âme, il faut s'imposer soi-même quelque pénitence pour obtenir plus efficacement, par ce moyen, une sincère contrition, et pour nous rendre plus vigilants et plus attentifs sur nous-mêmes à l'avenir.

3° Lorsqu'on entend les autres offenser Dieu, on doit demander pardon à Dieu pour ceux qui l'offensent, et réparer, par quelque acte de piété, l'injure qui lui est faite.

Qui pourrait, M. F. se flatter d'aimer Dieu, s'il n'était point touché de le voir offensé, s'il ne s'intéressait point pour sa gloire, et s'il était insensible aux outrages qu'il reçoit de la part des impies et des pécheurs ? Il faut donc, lorsqu'on voit ou qu'on entend les autres offenser Dieu, si l'on a quelque autorité sur eux, les reprendre avec charité, et modérer tellement la juste haine qu'on doit avoir contre leurs mauvaises mœurs, qu'elle ne passe point contre leur personne. Il faut au moins, si l'on ne peut faire autrement, gémir en secret des offenses de Dieu dont on est le triste témoin, lui demander pardon pour ces pécheurs, et lui témoigner qu'on voudrait l'aimer et le louer plus qu'on ne l'a offensé.

4° Lorsqu'on passe devant une église, on doit se rappeler que Jésus-Christ y est véritablement renfermé en corps et en âme dans le très-saint Sacrement de nos autels. C'est là que cet aimable Sauveur a bien voulu nous honorer de sa présence, s'anéantir, s'abaisser jusqu'à nous pour nous élever jusqu'à lui; faire de nos temples un ciel nouveau, en faveur de ceux que l'amour et la reconnaissance conduisent à ses pieds dans son saint tabernacle. Un chrétien, persuadé de ces grandes vérités, ne doit jamais passer devant ces lieux sacrés sans rendre ses devoirs, ses adorations et ses hommages à Jésus-Christ.

C'est un spectacle bien révoltant pour un cœur chrétien de voir le peu d'empressement que l'on témoigne pour accompagner Jésus-Christ dans les divers lieux où l'attirent son amour et sa bonté. Hélas ! un grand de la terre ne paraît jamais que suivi d'un grand cortége, tout le monde sort en foule pour grossir sa cour; et le Dieu du ciel, le souverain Monarque de l'univers reste seul; on le voit aller de maison en maison, de village en village, sans que personne marche à sa suite. Ah ! M. F. soyons plus sensibles aux démonstrations de la charité infinie de notre Sauveur; faisons honneur à ce Dieu caché, en l'accompagnant dans ses visites amoureuses; et que l'amour envers nos frères malades nous porte à lui adresser pour eux les prières les plus ferventes et les vœux les plus ardents.

La même charité qui nous fait prier Dieu les uns pour les autres, pendant que nous sommes sur la terre, doit nous engager à ne pas

Digitized by Google

oublier nos frères lorsqu'ils sont entre les mains du Dieu vengeur. C'est alors que nous devons redoubler nos instances pour leur obtenir miséricorde et la délivrance de leurs peines.

Telle est, M. F. la conduite que nous devons garder dans ces circonstances particulières. Il est encore d'autres cas où nous devons nous diriger par des maximes chrétiennes : par exemple, lorsque nous sommes tentés, il faut d'abord renoncer à la tentation et protester à Dieu qu'on aimerait mieux mourir que de l'offenser. Il faut ensuite se ressouvenir que Dieu nous regarde, qu'il voit les mouvements les plus secrets de notre cœur, et que nous avons pour témoin de notre combat celui qui nous jugera à l'heure de notre mort. Il faut, après cela, faire un acte contraire à la tentation, comme un acte de foi, si l'on est tenté contre cette vertu; un acte de mortification de nos sens, si l'on est tenté d'impureté; un acte de charité envers le prochain, si l'on est tenté de haine ou de vengeance; un acte de soumission aux ordres de Dieu, si l'on est tenté de murmure ou d'impatience. Sur toutes choses il faut entrer en défiance de ses forces, fuir les occasions de la tentation, recourir à Dieu par la prière et se réfugier dans l'intérieur et dans le cœur de Jésus-Christ comme dans notre véritable asile. Lorsqu'on passe devant une croix, il faut adorer Jésus-Christ et le remercier de nous avoir rachetés en mourant sur la croix : lorsqu'on entend sonner l'horloge, il faut demander à Dieu la grâce de bien employer le temps et de ne jamais l'offenser. Lorsqu'on nous fait quelque injure, il faut pardonner de bon cœur, et protester à Dieu qu'on veut aimer ses ennemis pour l'amour de lui. Enfin, avant d'entendre la parole de Dieu, l'instruction ou le catéchisme, il faut demander à Dieu les lumières et les grâces nécessaires pour être instruit des vérités du salut, le remercier après de la grâce qu'il vient de nous faire, lui demander qu'elles nous servent à le connaître, à l'aimer, à le servir, et acquérir le bonheur éternel. *Amen.*

Digitized by Google

CCX. DISCOURS.

DES MALADIES.

Respicite, et levate capita vestra : quoniam appropinquat redemptio vestra.

Ouvrez les yeux, et levez la tête, parce que votre délivrance approche. (Luc. 21. v. 28.)

Si les chrétiens avaient une foi vive, une ferme espérance, une véritable charité, bien loin de s'affliger et de s'attrister lorsque Dieu les visite par les maladies, ils verraient au contraire avec joie les approches de leur délivrance. Ils n'envisageraient point la mort, ainsi que les impies, comme le terme de la vie, mais plutôt comme la voie qui doit les conduire à des biens au-dessus des sens, à des biens célestes, divins, infinis, ineffables; à un bonheur éternel qui les attend, digne de leurs vœux les plus empressés, et qu'il est honteux à des chrétiens de ne pas désirer tous les moments de leur vie. En effet, demander tous les jours à Dieu *que son règne arrive*, et s'attrister au seul souvenir qu'il approche, est-ce agir conséquemment à ce que l'on demande, à ce que l'on croit, à ce que l'on espère? Sans doute que si l'on considère la mort sous le même point de vue que le mondain, elle paraîtra un objet de tristesse et d'horreur; mais si on la regarde avec les yeux de la foi, le jour auquel elle arrive doit être pour nous un jour de joie et de triomphe. Un vrai chrétien doit être aux approches de la mort comme un captif qui, au bruit de la porte de sa prison qu'on ouvre, est dans la joie de se voir passer des ténèbres du cachot à la clarté du jour, des fers à la liberté, et de la société des méchants à celle des gens de bien. Que quitte-t-on en sortant de cette vie mortelle? On quitte un monde pervers, ingrat, réprouvé de Dieu, et maudit si souvent des mondains même; on quitte un pays étranger, où habitent les inquiétudes, les déplaisirs, les infirmités, la pauvreté, l'ignorance et toutes les autres misères inséparables du péché; on quitte un monde corrompu, où règne de toute part le péché. Et à quel terme se trouve-t-on par la mort? Dans sa patrie, dans le séjour de la paix, de la joie, de l'abondance des biens solides et éternels, dans le paradis enfin. La mort nous délivre en un instant de toutes les misères humaines; elle nous ôte le pouvoir déplorable d'offenser toujours le Seigneur; elle nous tire de la triste nécessité d'être

Digitized by Google

témoins de tant d'outrages faits à la Majesté divine par toutes sortes de pécheurs. Nous sommes donc bien déraisonnables, M. F. de craindre si fort la destruction passagère d'un misérable corps, qui nous fait tant souffrir ici-bas, au lieu de soupirer après l'heureux instant de notre délivrance. C'est un grand malheur pour nous de regarder les maladies que Dieu nous envoie dans sa miséricorde pour nous faire rentrer en nous-mêmes, pour nous faire expier ici-bas nos péchés, pour nous préparer à l'éternité; de les regarder, dis-je, comme les événements les plus fâcheux et les plus insupportables. Apprenons aujourd'hui à rectifier nos idées, à faire un saint usage des maladies, et à les faire servir à notre sanctification.

Voici, M. F. les dispositions où il faut être pour souffrir chrétiennement, et pour sanctifier les maladies que Dieu nous envoie; elles conviennent à tous les chrétiens sans distinction d'âge, de sexe et de condition. Ils doivent être persuadés qu'ils les ont méritées, et ils doivent s'y soumettre par esprit de pénitence; ils doivent les regarder comme des moyens que Dieu leur présente pour racheter leurs péchés et pour satisfaire à sa justice. Il est constant que les infirmités et les maladies que nous souffrons maintenant sont une suite et un effet du péché, et que, si nous avions conservé l'innocence de notre origine, nous en aurions été exempts pour toujours.

Saint Augustin enseigne que la justice de Dieu ne pouvait pas lui permettre de les faire souffrir à l'homme qui avait l'honneur de porter son image, à moins qu'il ne se fût lui-même dégradé par son crime, et qu'il ne fût auparavant tombé dans quelque iniquité. Il s'ensuit de là, par une conséquence nécessaire, qu'il faut regarder les maladies comme une peine du péché, les souffrir en esprit de pénitence, et s'y soumettre avec une profonde humilité; qu'il faut les considérer, non-seulement comme une satisfaction que Dieu exige de nous, mais aussi comme un remède qu'il nous présente pour nous guérir de nos maux. Il faut reconnaître que sa main toute-puissante nous touche et nous châtie par miséricorde pour nous faire rentrer dans nous-mêmes; qu'il faut nous conduire pendant tout le cours de nos maladies avec la douceur, la docilité et l'obéissance qui conviennent à des pénitents qui veulent fléchir la justice de Dieu, attirer sa miséricorde, et obtenir de lui une parfaite réconciliation. Pour nous soutenir dans la maladie et nous consoler aux approches de la mort, nous devons considérer de plus que notre mort n'est pas seulement un supplice que nous endurons comme enfants du premier Adam; mais qu'elle est encore un sacrifice que nous devons offrir comme enfants du second Adam, qui est Jésus-Christ, pour imiter le sacrifice qu'il a fait de sa vie sur la

Digitized by Google

croix, et auquel nous devons nous rendre conformes, si nous voulons lui appartenir; qu'il ne serait pas juste que Jésus-Christ innocent fût seul soumis à cette loi, qu'il fît seul le sacrifice de sa vie, et que les coupables en voulussent être exempts; que nous devons donc porter notre croix, à l'exemple de Jésus-Christ, comme il le dit lui-même (Luc. 14. v. 27.) : *Quiconque ne porte point sa croix et ne me suit pas, ne peut être mon disciple;* que ce qui a donné de la joie à tous les saints dans leurs souffrances, et ce qui en doit donner encore aujourd'hui à tous les fidèles, c'est de penser qu'ils accomplissent ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ, qui a voulu souffrir non-seulement dans lui-même, mais encore dans tous ses membres; qu'en quelque état que nous soyons, nous appartenons à Jésus-Christ; car, comme dit saint Paul (Rom. 14. v. 8 et 9.) « soit « que nous vivions, c'est pour le Seigneur que nous vivons; soit que « nous mourions, c'est pour le Seigneur que nous mourons; soit donc « que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Sei- « gneur; et c'est pour cela même que Jésus-Christ est mort et qu'il « est ressuscité, afin d'acquérir un empire souverain sur les vivants « et sur les morts; que nous devons courir (Hebr. 12. v. 1. et seq.) « par la patience dans cette carrière qui nous est ouverte, jetant « les yeux sur Jésus, l'auteur et le consommateur de la foi, qui « a souffert l'ignominie de la croix, et qui maintenant est assis à « la droite du trône de Dieu; que nous devons penser à celui qui « a souffert une si grande contradiction, afin que nous ne nous « découragions point, et que nous ne tombions pas dans l'abatte- « ment; » que nous devons sur toutes choses unir nos souffrances à celles de notre Sauveur, en reconnaissance du grand amour qu'il nous a témoigné en souffrant pour nous, et afin que la liaison et le rapport des unes et des autres les rendent agréables à Dieu, et qu'elles nous deviennent salutaires. Enfin, il faut réfléchir que, si nous étions exempts de la correction et des épreuves, les anciens patriarches, les prophètes, les apôtres, les martyrs, et tous les justes de l'un et de l'autre Testament ne l'ayant pas été, *nous serions des illégitimes et non de vrais enfants;* ne pouvant obtenir du Père la qualité d'enfants légitimes, que par la conformité que nous devons avoir avec son Fils, qui est le premier-né d'entre les frères; *Que nous ne serons jamais héritiers de Dieu* (Rom. 8. v. 17.) *et cohéritiers de Jésus-Christ qu'autant que nous souffrirons avec lui pour être glorifiés avec lui; qu'il n'y a point de proportion entre les maux de cette vie, et la gloire qui doit être découverte en nous; que les afflictions si courtes et si légères de cette vie* (II. Cor. 4. v. 17.) *accumulent en nous un poids excessif d'une gloire sublime pour toute une éternité.*

Digitized by Google

Apprenons de là, M. F. que c'est une chose bien étrange, que les chrétiens malades aient tant de répugnance et de peine à se réconcilier avec leur Dieu et à recevoir les sacrements. Ils frémissent au souvenir de la visite que le Seigneur daigne leur faire, et peu jaloux des secours du christianisme, ils ne cherchent qu'à les éluder, et qu'à mourir sans ressource et sans espérance. Ah ! c'est ici le comble des malheurs; c'est ici qu'on devrait verser des larmes amères et gémir sur les scandales de ce siècle : à peine les premiers chrétiens se sentaient-ils frappés de quelque maladie sérieuse, qu'aussitôt leur âme, s'élançant vers le ciel, ne s'occupait que de Dieu et ne trouvait de consolation que dans le bonheur de le recevoir. Aujourd'hui l'on tremble, l'on hésite et l'on renvoie toujours, le plus tard que l'on peut, un acte par lequel on devait commencer. Se confesser, pour un mondain, est un coup de foudre : vous diriez que ce sacrement est une cérémonie mortuaire qui va ouvrir le tombeau : recevoir le saint viatique, appareil lugubre, mystère de mauvaise augure, tout est perdu, on est mort sans ressource, il faut recevoir ce pain de vie : vous diriez que Jésus-Christ vient ôter la vie à ses enfants, et que ses visites sont meurtrières; on le reçoit à la dernière extrémité, arrêt de mort inévitable, il n'y a plus de ressource à la vie. Dès qu'on entend parler de l'extrême-onction, vous diriez que ce sacrement, destiné à consoler les âmes, à les fortifier, et même à guérir les corps, est une cérémonie cruelle qui va précipiter dans le tombeau, quoique'lle ait la vertu de reculer la mort.

Ah ! M. F. prenez aujourd'hui des sentiments plus dignes de votre religion, et plus conformes aux principes du christianisme; souvenez-vous, dès les premières atteintes d'une maladie sérieuse, de recourir promptement au sacrement de la pénitence pour purifier votre conscience, vous réconcilier avec Dieu, et rendre vos douleurs salutaires en les endurant en état de grâce et pour Dieu. Ne différez pas ensuite de recevoir le sacré corps de Jésus-Christ; il n'y a que le saint viatique qui puisse vous fortifier contre tous les dangers qui vous menacent, et vous donner un gage du bonheur ineffable qui vous est destiné. N'attendez pas l'extrémité pour vous faire administrer l'extrême-onction; n'oubliez pas que ce sacrement n'opère pleinement ses effets que lorsqu'on le reçoit avec connaissance, et qu'on s'est bien préparé à le recevoir; souvenez-vous aussi, lorsque vous êtes auprès de quelques malades, que c'est une cruauté barbare de craindre de les avertir, lorsqu'ils sont en péril d'une mort prochaine qu'ils ne connaissent pas, spécialement lorsqu'ils n'ont mis aucun ordre, ni à leur conscience, ni à leurs affaires temporelles; car, de même que ce serait être inhumain que de ne pas avertir promptement celui qui serait sur le bord d'un affreux

Digitized by Google

précipice dont il ne s'apercevrait pas, et dans lequel il serait près de tomber, il n'y aurait pas moins d'inhumanité de ne pas prévenir celui qui tourne déjà vers le tombeau, et qui va se jeter dans le plus terrible de tous les abîmes, qui est l'enfer, si on ne lui fait connaître le danger auquel il est exposé.

Il convient ordinairement de faire une confession générale pendant la maladie. Hélas ! il n'est que trop certain, M. F. que la plupart des chrétiens ne font, pendant leur vie, que des confessions nulles et invalides. En effet, quand on réfléchit aux dispositions qu'on doit apporter au sacrement de pénitence, et que l'on voit en même temps le peu de fruit que la plupart en retirent, on doit être bien convaincu qu'ils ne s'en sont point approchés comme il faut. Ce qui produit une erreur si funeste au salut, et néanmoins si universelle, c'est qu'on s'imagine avoir fait tout ce que Dieu demande de nous, lorsqu'on a déclaré tous ses péchés au ministre de Jésus-Christ, qu'on a prononcé quelques actes de contrition, et qu'on a reçu l'absolution. On ne fait que peu d'attention à la condition la plus essentielle, qui est une véritable contrition, accompagnée d'un ferme propos de ne plus retomber dans le péché ; on ne considère pas que la marque que l'on a eu cette contrition et ce bon propos, est lorsqu'on ne retombe effectivement plus dans le péché : je parle, au reste, des péchés mortels ; car, pour les fautes vénielles, inséparables de notre nature, l'homme, même le plus parfait, ne saurait s'assurer de n'y retomber jamais. Malgré cette restriction, qu'on juge s'il y a beaucoup de fidèles qui fassent des confessions valides ; il n'y a qu'à voir combien de personnes se corrigent effectivement, et changent de vie après leurs confessions ordinaires ; alors on verra la vérité de la proposition que j'ai avancée. Il est donc d'une extrême importance, lorsqu'on est malade, de faire une confession générale, lorsqu'on a mené une vie déréglée jusqu'au temps de la maladie, et lorsqu'on à lieu de présumer que les confessions ordinaires qu'on a faites, si l'on ne peut assurer absolument qu'elles ont été mauvaises et sacriléges, sont du moins très-suspectes : on a besoin alors de réparer toutes celles sur lesquelles on ne peut appuyer sa confiance, parce qu'elles n'ont point arrêté le cours des désordres, ni apporté aucun changement dans la conduite. Il en faut user de même avec ceux qui, jusqu'à la maladie, ont entièrement négligé leur salut, et ont été continuellement attachés au monde, à ses plaisirs, à ses richesses, à ses honneurs, sans s'embarrasser d'agir pour le ciel, et de mener une vie conforme à l'Evangile. Mais pour qu'un malade soit en état de faire une confession générale, il ne doit pas attendre jusqu'à l'extrémité ; mais il doit s'y prendre de bonne heure, afin qu'il puisse être en état de

Digitized by Google

rentrer en lui-même : une recherche exacte de toutes ses misères demande du temps, une grande application, beaucoup de liberté d'esprit et l'homme tout entier.

On ne doit pas permettre à un malade de faire une confession générale, lorsqu'on est moralement certain que sa vie ayant toujours été réglée et chrétienne, ses confessions ont été exactes, ou qu'ayant eu le malheur de tomber dans des péchés considérables, il a tâché de s'en relever et d'en faire une sincère pénitence. On doit de même en détourner ceux qui ont déjà fait une ou plusieurs confessions générales, avec toute l'exactitude qui leur a été possible, et qui désireraient d'en faire une nouvelle, par les frayeurs et les alarmes que leur cause la mort prochaine dont ils sont menacés : ces personnes doivent se rassurer dans leurs inquiétudes, s'exciter autant qu'il leur est possible à la douleur d'avoir offensé Dieu, et mettre toute leur confiance dans ses miséricordes.

Un des péchés contre lesquels les malades doivent se précautionner particulièrement, c'est l'impatience, les plaintes, les murmures, l'aigreur, l'opiniâtreté. *C'est par la patience*, dit le Sauveur du monde (Luc. 21. v. 19.) *que nous possédons nos âmes.* D'où il s'ensuit qu'un homme impatient dans les maux qu'il souffre n'est point maître de lui-même, et qu'un malade qui se laisse aller au chagrin et à la mauvaise humeur, devient esclave de sa passion ; au lieu que celui qui souffre patiemment son mal, bien loin de s'abattre ou de se troubler, demeure ferme, et tient toutes ses puissances dans une telle sujétion, qu'elles ne se remuent que par ses ordres. O patience ! s'écrie saint Augustin, vous surmontez tout ce qu'il y a de rude et de pénible en ce monde, non en combattant, mais en souffrant ; non en murmurant, mais en rendant des actions de grâces à Dieu. Cette vertu produit encore un effet, qui est d'un grand soulagement pour les personnes malades : c'est qu'elle adoucit leurs peines et les rend plus supportables, comme au contraire le chagrin les leur augmente ; en sorte qu'on peut dire, avec saint Augustin, que les esprits impatients et trop délicats ne font que irriter leur mal au lieu de le soulager. S'ils n'ont pas tout ce qu'ils souhaitent, dit Hugues de Saint-Victor, ils crient et s'emportent, ce n'est que plaintes, que murmures sur la violence du mal, ou l'importunité des remèdes, ou sur les viandes mal apprêtées, ou sur la négligence de ceux qui les servent. Ces quatre choses leur sont de continuels sujets de chagrins, et tant de faiblesse montre que leur esprit est aussi malade que leur corps, et que, pour couvrir de quelque prétexte leur impatience, ils en rejettent la cause tantôt sur les douleurs insupportables de la maladie, tantôt sur ceux qui les soignent.

Digitized by Google

Un autre péché que les malades doivent éviter, c'est le désespoir : pour résister aux tentations que le démon leur suggère à ce sujet, ils doivent penser que, quoiqu'un seul péché mortel méritât, à la vérité, qu'on n'en reçût jamais le pardon de Dieu, néanmoins, si Dieu ne voulait pas pardonner, il ne donnerait pas le temps de faire pénitence, ou il n'inspirerait pas le regret du péché, ni la crainte de ses jugements. Ils doivent aussi considérer que les mérites de Jésus-Christ sont plus grands que tous nos crimes. Enfin, les malades doivent être en garde contre le vice contraire, qui est la présomption ; ils doivent mettre toute leur confiance, non point en eux-mêmes, puisqu'ils ne sont que faiblesse et que péché, mais en Dieu, avec le secours de qui ils peuvent triompher de toutes les tentations et de tous les ennemis de leur salut.

Il est certain que les peines, les afflictions et les maladies sont des grâces véritables, des dons de Dieu, parce qu'elles nous rappellent à lui, et nous donnent occasion de faire pénitence. Le chrétien malade doit donc remercier Dieu, de tout son cœur, de la maladie qu'il lui envoie, lui offrir toutes ses douleurs en pénitence de ses péchés, les unir aux souffrances très-amères de Jésus-Christ dans sa passion ; il doit s'exciter à des actes fréquents de contrition et d'amour de Dieu, se réjouir de souffrir quelque chose pour lui. Il doit recourir à la protection de la sainte Vierge, la prier de l'assister spécialement à l'heure de sa mort ; il a réclamé tant de fois son secours pendant sa vie pour ses derniers moments ; il doit alors redoubler sa confiance et ses prières ; il doit encore s'adresser à son ange gardien, le prier de ne pas l'abandonner, et de le défendre contre les esprits de ténèbres qui n'oublient rien pour le perdre et l'attirer dans l'abîme ; enfin, il doit invoquer son saint patron, les saints auxquels il a le plus de dévotion, et toute la cour céleste, afin qu'ils unissent tous leurs vœux, pour lui obtenir du Père des miséricordes toutes les grâces nécessaires, soit pour faire un bon usage de sa maladie, soit pour se disposer à bien mourir, et mériter par là d'entrer un jour avec eux en société du bonheur éternel. *Amen.*

ACTES DE RELIGION À FAIRE LORSQU'ON EST MALADE.

ACTE DE REMERCIMENT.

Mon Dieu, je vous remercie de tout mon cœur de la maladie que vous m'avez envoyée.

Digitized by Google

ACTE D'OFFRANDE.

Mon Dieu, je vous offre mes douleurs en pénitence de mes péchés.

ACTE D'UNION.

Mon adorable Jésus, unissez mes peines aux souffrances très-amères de votre Passion.

ACTE DE CONTRITION.

Mon Dieu, j'ai un grand regret de vous avoir offensé, etc.

ACTE D'AMOUR.

Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur, et je me réjouis de souffrir pour l'amour de vous.

PRIÈRE A LA SAINTE VIERGE.

Sainte Vierge, Mère de Dieu, assistez-moi maintenant et à l'heure de ma mort.

AU SAINT ANGE.

Mon bon Ange, ne m'abandonnez pas, secourez-moi maintenant et à l'heure de ma mort.

AU SAINT PATRON.

Mon saint patron N. priez Dieu pour moi, qu'il me donne toutes les grâces nécessaires à mon salut.

AUTRES PRIÈRES A FAIRE EN DIFFÉRENTES CIRCONSTANCES.

Lorsqu'on prend de l'eau bénite.

Mon Dieu, purifiez-moi de tous mes péchés, que je déteste pour l'amour de vous.

Lorsqu'on est tenté.

Mon Dieu, je renonce à cette tentation; j'aimerais mieux mourir que de vous offenser.

Lorsqu'on a péché.

Mon Dieu, je me repens de cette faute; je vous en demande pardon par les mérites de Jésus-Christ; faites-moi la grâce de n'y plus retomber.

Lorsqu'on entend l'horloge.

Mon Dieu, faites-moi la grâce de bien employer le temps, et de ne jamais vous offenser.

Digitized by Google

Devant l'église.

Loué et adoré soit Jésus au très-saint Sacrement de l'autel.

Devant une croix.

Mon divin Sauveur, je vous adore, et vous remercie de m'avoir racheté, en mourant sur la croix.

Quand on porte le saint viatique.

Mon Dieu, faites la grâce à ce pauvre malade de bien recevoir les sacrements, de faire pénitence et de bien mourir. *Pater*, *Ave*, *Maria*.

Quand on sonne pour les morts.

Mon Dieu, faites miséricorde aux âmes des défunts, donnez-leur, s'il vous plaît, le repos éternel. *De profundis*.

Quand on entend jurer.

Mon Dieu, je vous demande pardon pour ce pécheur; je voudrais vous aimer et vous louer plus qu'il ne vous a offensé.

Lorsqu'on nous fait quelque injure.

Mon Dieu, je pardonne de bon cœur à cette personne, et je veux l'aimer pour l'amour de vous.

Avant le catéchisme.

Mon Dieu, donnez-moi, s'il vous plaît, les lumières et les grâces nécessaires pour être instruit des vérités du salut. *Au nom du Père*, *etc.*

Après le catéchisme.

Mon Dieu, je vous remercie de la grâce que vous m'avez faite d'être instruit des vérités du salut : faites, par votre miséricorde, qu'elles me servent à vous connaître, à vous aimer, à vous servir et à acquérir la vie éternelle. *Au nom du Père*, *etc.*

Digitized by Google

CCXI. DISCOURS.

DE L'AVENT.

Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.

Voici maintenant le temps favorable, voici maintenant les jours de salut. (II. Cor. 6. v. 2.)

Quoique tous les temps de l'année soient des jours de salut pour ceux qui se convertissent, pour ceux qui emploient le temps à l'affaire importante de leur salut, il est certain cependant que le temps de l'Avent est un temps privilégié ; un temps sacré où les prières de l'Eglise étant plus fréquentes, les pénitences plus communes, les grâces plus abondantes, Dieu est aussi plus miséricordieux. Il nous importe donc infiniment de profiter d'un temps si précieux, et pour cela, d'entrer dans les vues et les sentiments de l'Eglise. La fin qu'elle s'est proposée en instituant l'Avent, c'est d'honorer le Verbe incarné dans le sein de la bienheureuse Vierge, et de nous faire entrer dans ses dispositions, qui sont celles d'un profond anéantissement, d'une oblation continuelle à son Père éternel, d'un amour extrême pour les hommes.

Tous les offices de l'Eglise, pendant le saint temps de l'Avent, ne sont proprement qu'une vive expression du désir ardent qu'elle a de voir naître son Sauveur, et de porter tous les fidèles à célébrer avec dignité et avec fruit la fête de sa naissance. Elle nous met dans la bouche les paroles qui marquent le transport et l'impatience des prophètes et des justes de l'ancien Testament, qui désiraient de toute l'ardeur de leur âme la venue du Messie : *Obsecro, Domine, mitte quem missurus es,* nous vous en supplions, Seigneur, envoyez celui que vous devez envoyer : *Sicut locutus es, veni,* venez suivant votre promesse : *Veni, Domine, et noli tardare,* venez, Seigneur, et ne différez pas davantage : *Rorate, cœli, desuper, et nubes pluant justum; aperiatur terra, et germinet Salvatorem* (Is. 45. v. 8.) Cieux, faites-nous descendre le juste comme une rosée, et que les nuées nous le donnent comme une pluie ; que la terre ouvre son sein, et qu'elle enfante le Sauveur : *Festina, ne tardaveris, Domine,* hâtez-vous, Seigneur, ne tardez plus : *Utinam disrumperes cœlos, et descenderes* (Is. 64. v. 1.) ! Oh ! si vous vouliez ouvrir les cieux, et en descendre pour nous racheter ! C'est

Digitized by Google

ainsi que les saints de l'ancien Testament témoignaient le désir ardent qu'ils avaient de la venue du Sauveur du monde. Les vœux de l'Eglise sont encore plus ardents que les leurs. Quels doivent donc être les nôtres, M. F. tout notre bonheur est en Jésus-Christ ; notre salut éternel dépend de sa venue. Hélas ! un esclave attend son libérateur avec empressement ; plus ses fers sont pesants, plus son esclavage est dur, plus le désir de sa liberté augmente. Lui annonce-t-on qu'il n'a plus que quelques semaines, quelques jours à attendre sa délivrance ? Bon Dieu ! quelle ardeur ! quelle sainte impatience ! D'où vient donc que nous n'avons pas le même empressement, les mêmes désirs, la même impatience ? Dans quelques semaines revient l'anniversaire du jour fortuné de la naissance du Sauveur : eh ! formons donc de semblables vœux, et ne négligeons rien pour nous préparer à le recevoir. C'est là le but de l'institution de l'Avent, et ce que je voudrais vous inspirer aujourd'hui.

Le premier dimanche de l'Avent est le premier jour de l'année ecclésiastique, et le commencement de ce temps sacré qui précède la fête de Noël, et qui, selon l'intention de l'Eglise, n'est qu'une préparation à cette grande solennité. Plusieurs ont cru que l'Avent était d'institution apostolique. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'est pas moins ancien dans l'Eglise que la fête de Noël. Dès qu'on a célébré le jour de la naissance de Notre-Seigneur, l'Eglise a exhorté les fidèles à se préparer à la célébration de cet heureux jour, et elle leur en a donné l'exemple et par les prières qu'elle a multipliées en ce saint temps, et par les exercices de pénitence qu'elle a inspirés aux fidèles.

Comme l'Avent n'est autre chose, dans l'usage de l'Eglise, qu'un temps prescrit avant Noël pour se préparer par la prière, par le jeûne, par les exercices de piété, à célébrer et à se rendre favorable l'avénement, c'est-à-dire, la venue de Jésus-Christ, qui est marquée par le mot d'*adventus*, il n'est point de pratique de pénitence et de dévotion que les fidèles ne missent en usage dans ce saint temps. Saint Perpet, évêque de Tours, qui vivait au cinquième siècle, voyant que la ferveur de ses diocésains se ralentissait tous les jours, et qu'on s'était beaucoup relâché dans le jeûne, ordonna qu'on jeûnerait au moins trois jours par semaine, durant tout l'Avent qui était alors de six semaines comme le Carême. Le premier concile de Mâcon, tenu en 581, ordonna la même chose. Les capitulaires de Charlemagne font l'Avent de quarante jours ; aussi lui donnent-ils le nom de *Carême*, ainsi que le bienheureux Pierre Damien et le pape Nicolas I, dans son exposition aux Bulgares nouvellement convertis, des usages de l'Eglise catholique. On voit

Digitized by Google

dans la bulle de canonisation de saint Louis, roi de France, que ce grand prince passait les quarante jours avant Noël en jeûnes et en prières. Saint Charles ne faisait que renouveler les anciens décrets de l'Eglise, quand il voulait qu'on exhortât vivement tous les fidèles à communier du moins tous les dimanches de l'Avent suivant le statut du pape Silvère, qui dit que ceux qui ne communient pas souvent pendant l'année, doivent communier au moins tous les dimanches de l'Avent et du Carême. Ces paroles sont remarquables : *Ut qui sæpiùs non communicant, singulis saltem diebus Dominicis in Quadragesimâ corpus Domini sumant, et præterea diebus Dominicis Adventûs.*

L'obligation de jeûner l'Avent n'a plus lieu pour les simples fidèles, et elle ne subsiste que dans quelques ordres religieux. Cependant il est toujours vrai de dire que si les pratiques extérieures de l'Eglise peuvent changer, son esprit ne change point, et que son intention est toujours que les fidèles se préparent à célébrer la naissance de Jésus-Christ par la fréquentation des sacrements, par la prière et par l'éloignement des vains plaisirs du siècle.

On distingue plusieurs avénements de Jésus-Christ. Le premier, lorsqu'il vint au monde pour le racheter ; le second, lorsqu'il y reviendra pour le juger ; le troisième, lorsqu'il naît spirituellement dans nos âmes par sa grâce ; et c'est pour nous rendre dignes que ce divin Sauveur vienne habiter ainsi en nous, que nous devons lui préparer nos cœurs, et ne rien négliger pour les rendre une demeure digne de lui.

Dans le premier avénement Jésus-Christ apparut comme Sauveur, et dans le second il paraîtra comme juge; le premier fut un avénement de miséricorde, et le second sera un avénement de justice.

L'Eglise commence aujourd'hui à imprimer dans nos cœurs la crainte du second avénement, pour nous disposer à profiter des avantages du premier ; elle fait lire à la messe cet endroit de l'Evangile, où Jésus-Christ décrit le terrible appareil du jugement dernier, comme pour vous apprendre à craindre ce Dieu que vous allez bientôt voir naître dans une crèche. S'il vous paraît environné de toutes les horreurs de la pauvreté et de toutes les faiblesses et les infirmités de l'enfance, il n'en est pas moins grand, ni moins redoutable : un jour viendra qu'il se montrera à vous dans un autre appareil. Son second avénement jettera le trouble et la consternation dans tout l'univers : toute la nature sera saisie de frayeur et de crainte. « Il y aura des signes (Luc. 21 . v. 25.) dans le soleil, « dans la lune et dans les étoiles ; et sur la terre les hommes se- « ront dans le trouble et dans l'abattement, la mer faisant un « bruit effroyable par l'agitation de ses flots ; et les hommes sé-

Digitized by Google

« cheront de frayeur dans l'attente de ce qui doit arriver dans « tout l'univers, car les vertus des cieux seront ébranlées.»

Ces images nous frappent ; la seule idée de ces terribles événements suffit pour nous épouvanter. Si l'on nous assurait qu'ils vont arriver, nous songerions d'abord à nous convertir et à faire pénitence ; si nous voyions ces signes avant-coureurs du jugement, le soleil et la lune éclipsés pour toujours, la mer hors de ses bornes, tous les éléments confondus, la terre ébranlée jusque dans ses fondements, ô Dieu ! dirions-nous, qu'est-ce que ce monde périssable, et quelle folie de s'y attacher ! il va périr, il va disparaître *comme une tente que l'on a dressée pour une seule nuit*, selon l'expression du prophète. (Is. 24. v. 20.) Vous seul êtes immuable et éternel, ô mon Dieu ! Vous allez bientôt paraître pour juger les hommes ; hélas ! je suis du nombre de ceux qui vous ont offensé : pardonnez-moi mes péchés; je reviens à vous, je ne veux plus songer qu'à fléchir votre justice par le sacrifice de mes larmes, et par celui de mes penchants.

Voilà ce que nous dirions tous, si la fin du monde était proche, et que nous en fussions assurés. Mais que nous importe, M. F. que le monde soit près de finir, ou que sa fin soit encore éloignée, dès que nous sommes sûrs que nous finirons bientôt nous-mêmes, et que le monde finira pour nous à l'heure de notre mort ? Que nous importe que le soleil, les astres et les étoiles subsistent après nous, quand une fois nos yeux seront fermés pour toujours à leur lumière ? Que nous importe que la terre demeure ferme et solide, quand notre corps se dissout et se corrompt ? Si le monde ne finit pas avec nous, il finit pour nous. Il est donc vrai de dire que sa fin est proche, puisque l'heure de notre mort n'est certainement pas fort éloignée.

La fin du monde précédera le jugement universel ; mais notre fin doit précéder ce jugement particulier et irrévocable, dont les arrêts seront nécessairement confirmés au jugement universel. Or, notre propre fin est la fin du monde par rapport à nous ; une maladie mortelle est le signe avant-coureur de cette fin. Si le soleil continue à être réglé dans son cours, nos humeurs se dérèglent. Si la mer reste tranquille dans ses bornes, notre sang éprouve ces violentes agitations qui arrêtent le cours de notre vie. Si les hommes ne sont ni touchés, ni alarmés de notre mort prochaine, l'alarme et la consternation sont aussi grandes dans notre cœur, qu'elles pourront l'être dans tout l'univers aux approches du dernier jugement.

O prodige d'aveuglement et d'insensibilité ! la fin du monde nous jetterait dans la consternation, et la nôtre ne nous alarme pas! nous sécherions de frayeur et de crainte en voyant périr ce qui est hors de nous, et à peine songeons-nous que nous allons bientôt périr nous-mêmes !

Digitized by Google

Comme Jésus-Christ, dans son premier avénement, est venu sur la terre, 1° en qualité de législateur, 2° en qualité de sauveur, 3° en qualité de modèle, il y reviendra, dans son second avénement, pour nous juger avec les mêmes qualités et les mêmes titres. Comme *législateur*, il nous jugera selon son Evangile; comme *sauveur*, il nous jugera selon ses grâces; comme *modèle*, il nous jugera selon ses exemples.

1° Comme législateur, il nous jugera selon son Evangile. Il comparera toutes les pensées, tous les désirs que nous aurons eus, toutes les paroles que nous aurons dites, toutes les actions que nous aurons faites pendant tout le cours de notre vie, avec les lois, les règles, les préceptes et les maximes de l'Evangile. C'est sur ces règles, sur ces lois et sur ces maximes que nous serons jugés; il ne tient donc qu'à nous de le prévenir ce jugement formidable : *Si nous nous jugeons nous-mêmes*, dit l'apôtre (I. Cor. 11. v. 31.) *nous éviterons le jugement de Dieu.* Pour l'éviter nous n'avons donc qu'à prendre l'Evangile, et voir si notre conduite y est conforme. S'il se trouve qu'elle y soit contraire, nous pouvons dire : Voilà ce qui me sera reproché au jugement de Dieu; il faut donc le réformer.

2° Comme sauveur, il nous jugera selon ses grâces. Il nous demandera compte de tous les moyens de salut qu'il nous a donnés, de tout ce qu'il a fait et de tout ce qu'il a souffert pour nous. Les grâces extérieures que nous aurons négligées, les grâces intérieures que nous aurons rejetées, tout sera compté et pesé dans la balance de sa justice : son sang alors, sa croix, et tout ce qu'il y avait attaché de mérites et de grâces parlera contre nous.

3° Comme modèle, il nous jugera selon ses exemples. C'est la doctrine de saint Paul, que nous ne serons reçus au nombre des élus de Dieu qu'autant que nous aurons de ressemblance avec le Fils de Dieu. Ainsi nous aurons pour juge celui qui se propose à nous pour modèle; et par conséquent le seul moyen que nous ayons pour nous soustraire à la rigueur de son jugement, c'est d'imiter ses vertus.

Que devons-nous donc faire pendant l'Avent pour passer chrétiennement ce saint temps ? C'est 1° de reconnaître le besoin que nous avons de Jésus-Christ, en vertu de notre faiblesse et de nos péchés.

Depuis quatre mille ans le monde était dans le besoin et dans l'attente d'un libérateur. Dans cette attente il gémissait dans l'horreur des ténèbres, et se plongeait dans l'abîme des vices et des passions : ces ténèbres devenaient toujours plus épaisses, et cet abîme devenait de jour en jour plus profond; d'une part, l'iniquité répan-

Digitized by Google

due sur toute la terre l'avait inondée; tous les crimes, tous les désordres, tous les excès régnaient dans les cœurs; de l'autre, l'idolâtrie aveuglant les esprits, dominait l'univers, et conduisait à sa suite, comme en triomphe, l'erreur, la superstition, le mensonge, toutes les abominations d'un culte sacrilége et honteux. Enfin l'homme livré aux désirs déréglés de son cœur, ne rougissait plus de rien. Le petit nombre d'âmes fidèles qui surnageaient au torrent d'iniquité, ne cessaient de pousser des cris vers le ciel pour accélérer la venue d'un sauveur. Reconnaissons donc, M. F. avec ces anciens justes le besoin que nous avons tous de Jésus-Christ, en vertu de notre faiblesse et de nos péchés, et méditons sans cesse les prodiges de miséricorde et de grâce qui s'opèrent dans ce saint temps, afin que le Verbe éternel, dont nous célébrerons bientôt l'heureuse naissance, trouve nos cœurs bien disposés à le recevoir, et que nous puissions participer aux grâces abondantes qu'il vient apporter au monde.

2° Que de motifs nous engagent, M. F. à nous occuper avec l'Eglise, pendant l'Avent, de la venue de notre Rédempteur! Ses offices, comme je l'ai déjà observé, ne sont remplis, pendant ce saint temps, que des endroits de l'Ecriture où sont exprimés les vœux, les prières et les espérances des patriarches qui l'attendaient; les prédictions des prophètes qui l'annonçaient; les misères de l'homme captif sous la loi du péché, qui soupirait sans cesse après la naissance de son libérateur.

Quel est celui qui vient au monde, demande saint Bernard, et quel est le sujet de sa venue? Si je considère la dignité de sa personne, je ne puis m'empêcher d'admirer sa grandeur et sa divinité; si je fais attention à l'homme qu'il vient racheter, je suis touché de sa miséricorde et de sa bonté; si je pense à tout ce qu'il vient souffrir et endurer sur la terre pour notre salut, je m'abîme et je me perds dans l'étendue immense de sa charité. C'est le souverain Maître, c'est le Dieu et le Créateur de l'univers, qui vient sauver les hommes, et qui prend la nature de l'homme. Les anges sont étonnés en voyant descendre sur la terre celui qui est si fort élevé au-dessus d'eux dans le ciel. O homme! préparez-vous à recevoir le roi de gloire : oubliez toutes les affaires, renoncez à tous les plaisirs pour vous occuper uniquement de sa présence auguste.

Il vient vous sauver, il vient vous délivrer et vous guérir. Vous vous étiez égaré, il vous cherche; vous étiez dans l'esclavage, il vient vous racheter; vous étiez couvert de plaies, il vient vous rendre la santé et la vie; vous étiez faible et aveugle, il vous apporte la lumière et la force. S'il est avec vous, qui pourra vous séduire? S'il est avec vous, qui sera capable de vous vaincre? S'il

Digitized by Google

est pour vous, qui osera s'élever contre vous ? Il est la sagesse et la vertu d'un Dieu toujours prêt à éclairer les aveugles et à soutenir les faibles.

3° Que pourrions-nous rendre, M. F. à Jésus-Christ pour le bienfait inestimable de son incarnation ? Unissons-nous du moins avec tous les anges dans les louanges, les bénédictions, les continuelles actions de grâces qu'ils lui offrent, et qu'ils lui offriront pendant toute l'éternité. Tout anéanti qu'il est, reconnaissons-le pour le Roi de gloire, pour notre Créateur, notre Rédempteur, le Saint même des saints, le Roi des rois, le Maître suprême de tout l'univers. Rendons-lui souvent nos hommages avec les sentiments qu'exigent de nous, et la grandeur de son être, et l'anéantissement de son état, qui doit nous le rendre par là même plus respectable, plus adorable; mais surtout plus aimable, si nous sommes capables d'aimer, et si nous avons un cœur.

C'est un Dieu qui s'est incarné, qui s'est fait homme, qui s'est assujetti à nos misères, pour nous guérir; mais hélas ! que notre guérison lui a coûté cher ! Celui qui jouissait dans le ciel d'un parfait bonheur, est venu souffrir sur la terre; il est né dans une crèche, et il est mort sur une croix pour nous racheter, pour expier nos péchés. O charité de mon Sauveur ! quelle affreuse idée ne me donnez-vous pas de mes péchés ! quelle idée ne me donnez-vous pas de ce que je dois faire de mon côté pour satisfaire à votre justice ! Si un Dieu a mieux aimé souffrir tant de rigueurs, que de me laisser chargé du fardeau de mes crimes, refuserai-je, de mon côté, de pratiquer quelques œuvres de pénitence pour me purifier, et me rendre profitable la grâce de sa rédemption ? Refuserai-je de marcher sur ses traces, et de mourir sans cesse à moi-même pour vivre de sa propre vie ? O Jésus ! Verbe divin, Verbe humilié, Verbe souffrant ! ce sont mes péchés qui vous ont attiré sur la terre. Vous avez pleuré, non sur tant de douleurs que vous avez souffertes pour mon salut, mais sur l'inutilité de vos souffrances et l'abus indigne que j'en ai fait, et qui a anéanti dans moi le fruit de vos peines et de votre incarnation. Ah ! Seigneur, brisez mon cœur d'une douleur salutaire. Faites que je réponde enfin à votre amour, que je gémisse sur mes égarements, que je ne me console jamais dans ma douleur, que je ne trouve de consolation que dans la pénitence et la mortification, dans la mort à moi-même, au monde et à tout; et comme je suis si faible et si lâche quand il s'agit de combattre contre moi-même, soutenez-moi dans ce pénible combat, et aidez-moi à remporter une heureuse victoire. *Amen.*

Digitized by Google

CCXII. DISCOURS.

DE LA FÊTE DE LA CONCEPTION.

Gratiâ Dei sum id quod sum, et gratia ejus in me vacua non fuit.

C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis, et sa grâce n'a pas été vaine en moi. (I. Cor. 15. v. 10.)

C'est là, M. F. l'aveu que faisait saint Paul aux chrétiens de Corinthe, en les instruisant de nos mystères; et ce sont aussi les mêmes paroles que nous pouvons mettre aujourd'hui dans la bouche de Marie, pour exprimer dans la solennité de sa Conception les sentiments de son humilité et de sa reconnaissance. Conçue dans le sein de sa mère, pure et sans tache, elle n'apporte en venant au monde, que les livrées de l'innocence et de la vertu. Dieu, jaloux de son âme, s'en réserve les premiers hommages, s'en met en possession dès le commencement de sa vie. Quel privilége, quelle distinction! et que Marie a bien lieu de s'écrier avec l'apôtre : que c'est par la grâce de Dieu qu'elle est ce qu'elle est; que c'est la grâce qui l'a fait triompher du serpent infernal; que c'est la grâce qui l'a préservée des atteintes mortelles de la concupiscence, qui l'a sanctifiée dans le sein de sa mère! *Gratiâ Dei sum id quod sum;* que sans la grâce elle serait ce que nous sommes, elle se verrait infectée de la lèpre qui nous couvre, dominée par les passions qui nous tyrannisent, enveloppée dans la disgrâce commune de tous les enfants d'Adam.

Mais ce ne serait que reconnaître imparfaitement les bienfaits signalés du Très-Haut, si Marie, se contentant de se répandre en actions de grâces et de louanges, ne pouvait pas ajouter avec l'apôtre, que cette grâce n'a pas été en elle une grâce inutile et oisive, stérile et infructueuse, *gratia ejus in me vacua non fuit.* Eh! qui put le dire jamais avec plus de justice que cette Vierge sainte? Elevée au-dessus de toutes les créatures par ces faveurs spéciales dont elle fut prévenue, elle l'est encore plus par son exactitude et sa vigilance à répondre à la grâce; confirmée dans l'heureux état de sainteté et d'innocence dans lequel elle est née, elle ne regarde les priviléges singuliers qu'elle a reçus, que comme autant d'engagements qu'elle a contractés de rendre beaucoup à celui qui lui a donné beaucoup, de mesurer en quelque façon sa reconnaissance sur la grandeur des bienfaits : excellente leçon pour nous, M. F. à la-

Digitized by Google

quelle je reviendrai en développant les circonstances du mystère que nous honorons aujourd'hui.

Pour juger de l'excellence du privilége accordé aujourd'hui à Marie, réfléchissons un instant sur la qualité de la loi dont elle est affranchie.

Enfants infortunés d'un père coupable, nous héritons tous de sa juste disgrâce : notre naissance se ressent de la corruption de notre origine ; et dès notre conception nous portons gravées dans notre âme, et la tache et la dette de son péché.

Telle est la loi portée contre tous les descendants du premier homme. Loi rigoureuse et affligeante, s'il en fut jamais, puisqu'elle nous livre au plus grand de tous les maux, qui est le péché : au moment même que Dieu nous tire du néant et nous crée libres, pour rendre volontairement hommage à sa grandeur, nous tombons par la désobéissance de notre premier père, devenue la nôtre, dans l'esclavage du démon et sous la puissance de l'enfer.

Il n'est pas question de m'étendre ici à montrer l'équité d'une loi si triste pour chacun de nous. Il nous suffit de savoir, à n'en pouvoir douter, qu'elle est réelle et que Dieu est juste ; qu'il est essentiellement et souverainement l'équité même ; qu'il ne punit sa créature qu'à regret, et qu'il ne le fait jamais au delà de ses démérites. Quoi qu'en pensent donc le libertin et l'impie, voilà le sort malheureux de tous les enfants d'Adam ; et voici quelle fut l'heureuse destinée de Marie. Par une grâce de distinction qui n'a jamais été accordée qu'à elle, elle fut exceptée de cette loi humiliante et universelle : et le premier moment de sa vie, qui est pour nous une source de malédictions et de disgrâces, ne fut pour elle qu'une source de bénédictions et de gloire. Le Tout-Puissant, ce Dieu saint et la sainteté même, ce Dieu jaloux de l'innocence et si ennemi du péché, a choisi Marie pour être un jour la mère de son Fils. Plutôt que d'apercevoir jamais dans elle, plutôt que d'avoir à effacer dans elle la plus légère tache, il déploie toute la force de son bras, il passe par-dessus toutes les règles ordinaires de sa providence, il tire du trésor de ses miséricordes la faveur la plus inouïe, et les plus grands prodiges s'opèrent plutôt que de laisser tomber et de voir un instant cette arche mystérieuse de la nouvelle alliance sous le joug du péché et en la puissance de ses ennemis.

Mais en quoi consiste la nature de ce privilége si miraculeux ?

Voici, M. F. ce que la théologie la plus exacte nous en apprend. Les docteurs zélés, selon l'esprit de l'Eglise, pour l'honneur de Marie, sont partagés aujourd'hui en deux sentiments, qui mettent tous les deux la vérité de son immaculée Conception à l'abri du moindre doute.

Digitized by Google

Les uns disent qu'en qualité de fille du premier homme, Marie était entrée, de même que tous les autres descendants d'Adam, dans les engagements du péché originel, mais qu'elle n'en contracta pas la souillure, comme devant être un jour Mère de Dieu; et que sur le point de participer à la chute commune à toute la nature humaine, la grandeur de sa destinée la préserva du malheur attaché à son origine. Les autres soutiennent non-seulement que la Mère de Dieu ne contracta jamais la tache du péché; mais ils disent de plus qu'elle ne fut pas même en danger de la contracter jamais, parce qu'elle n'était point comprise dans la loi qui y condamnait tous les hommes. Et voici comment raisonnent ces derniers et profonds théologiens : Marie, disent-ils, entrant dans l'économie et l'arrangement des desseins de Dieu au sujet de la rédemption du monde, on ne saurait nier que la création de cette auguste Vierge n'a été résolue par le Seigneur, que supposé l'incarnation déjà résolue du Rédempteur du monde; or, l'incarnation du Rédempteur ne fut résolue que supposé la prévision de la chute d'Adam et la malédiction portée contre sa race; donc la chute d'Adam, concluent ces habiles docteurs, et la malédiction portée contre sa race ne purent s'étendre jusqu'à Marie, puisque, dans les desseins de Dieu, Marie n'était point encore comprise au nombre de ceux qui devaient composer la postérité d'Adam.

Ce raisonnement paraît décisif et sans réplique; mais tâchons de lui donner un nouveau jour, en développant séparément les trois propositions qui le composent. Première proposition : De toute éternité Dieu, par sa prescience infinie, prévit la chute d'Adam et le malheur de sa postérité. Seconde proposition : De toute éternité Dieu, par sa miséricorde infinie, résolut de racheter Adam et toute sa postérité. Troisième proposition : De toute éternité Dieu, par sa grâce infinie, entre tous les moyens possibles de rédemption, choisit, préférablement à tout autre, celui de l'incarnation de son Verbe dans le sein de la bienheureuse vierge Marie. Il résulte de ces vérités que le péché d'Adam, non plus que ses suites funestes, ne put donner aucune atteinte à Marie, puisque l'incarnation du Verbe, et à plus forte raison la création de la Vierge sa mère, ne furent résolues dans ses décrets éternels que postérieurement à la prévision du péché et à la malédiction déjà lancée contre tous les pécheurs.

Et voilà, M. F. ce qui peut nous donner une juste idée de l'excellence du privilége que reçoit Marie en ce jour; je veux dire la liaison entre le Fils et la Mère : il est évident par là que la moindre tache, la plus légère souillure, la faute même la plus involontaire, étant incompatibles avec la qualité de Mère de Dieu,

Digitized by Google

bien loin que Marie dût participer le moins du monde au péché de notre premier père, il était souverainement convenable, au contraire, qu'elle ne parût dans le monde qu'avec la pureté la plus parfaite et la plus éclatante, et qu'avec l'innocence la plus propre à préparer la réparation de tous les péchés des hommes, et à concevoir dans son chaste sein leur divin Rédempteur.

La sainte Vierge ayant été préservée du péché originel, elle n'en a point éprouvé les dangereux effets. La grâce qu'elle reçut dans le premier instant de son être, fut pour elle non-seulement l'exemption de tout péché, de tout penchant au péché, de tout ce que saint Paul et les docteurs après lui appellent *la source, la loi, le foyer du péché ;* mais dès lors son corps fut soumis à l'esprit, ses passions réglées par la raison, sa raison éclairée par la foi, sa foi animée par la charité ; et de combien d'autres dons célestes ne fut-elle pas enrichie, et par combien d'autres raisons nouvelles n'eut-elle pas droit dès lors de s'écrier que toutes les nations de la terre applaudiraient dans tous les siècles à son bonheur (Luc. 1. v. 48.) *Beatam me dicent omnes generationes !* La grâce qu'elle reçut dans ce premier moment, non-seulement fit connaître à son esprit le véritable bien, porta tous les désirs, toutes les affections de son cœur vers le souverain bien ; mais encore unit dès lors, sans obstacle, sans combat, toutes les puissances de son âme au véritable bien : elle vit dès lors accomplie dans elle la prophétie où il est dit (Ps. 75. v. 2.) que la demeure du Sauveur serait une demeure paisible dans la forteresse de Sion, et qu'on y jouirait en repos d'une profonde paix : *Factus est in pace locus ejus, et habitatio ejus in Sion.* Enfin elle put dès lors se rendre le glorieux témoignage que lui rend aujourd'hui l'Eglise (Prov. 8. v. 22.) : Dieu, dès le commencement de ses voies et de ma vie, a pris possession de mon cœur, pour ne s'en séparer jamais : *Dominus possedit me in initio viarum suarum.*

Faisons ici quelques réflexions qui se présentent naturellement. Marie, quoique exempte de toute faiblesse, et confirmée dans le bien dès sa Conception, n'a pas laissé de vivre dans une perpétuelle défiance d'elle-même, comme si elle eût été en danger de tout craindre pendant sa vie mortelle ; toujours, ou appliquée au travail dans sa maison, ou occupée de la prière dans le temple, fidèle à toutes les observances de la loi, attentive à toutes ses démarches, elle veillait sans cesse à la garde de son cœur, elle frémit à la présence d'un ange même, elle s'interdit tout commerce, toute liaison avec le monde, pour conserver une grâce dont toute l'iniquité du monde ne pouvait ternir l'éclat ; et nous, M. F. au lieu d'imiter sa réserve, sa retenue, sa modestie, son recueillement,

Digitized by Google

ses sages précautions ; malgré notre extrême faiblesse et les piéges qu'on tend sans cesse à notre innocence, nous nous exposons à toutes sortes de dangers ; quoique nous ne sachions que trop combien le monde est contagieux pour nous, nous ne pouvons nous résoudre à le fuir ; que dis-je? nous l'aimons, ce monde pervers, nous le regardons avec complaisance, nous le recherchons avec empressement.

Marie, quoique conçue avec tous les priviléges de l'innocence, n'a pas laissé de porter sa croix et de souffrir patiemment, avec une héroïque résignation, toutes les afflictions de la vie, de partager courageusement avec son Fils toutes les rigueurs de la pauvreté et les douleurs du Calvaire ; de s'assujettir volontairement, jusqu'à la mort, aux pratiques crucifiantes de la mortification et de la pénitence : et nous, M. F. après tant d'excès honteux, tant de chutes et de rechutes, tant de crimes multipliés dès notre première jeunesse, réitérés, continués d'âge en âge, et accumulés à l'infini, nous voulons encore goûter toutes les douceurs de la vie, procurer à notre corps toutes ses commodités et ses aises ; et au mépris de la grâce de Dieu, que nous avons cent fois foulée aux pieds, au mépris de sa redoutable justice, que nous n'avons cessé d'irriter et de provoquer, nous ne voulons entendre parler ni de mortification ni de pénitence.

Marie, quoique remplie de toutes les dons célestes dès le premier instant de son être, n'a pas laissé de travailler tous les jours de sa vie à se rendre plus digne encore des grâces de son Dieu ; toujours une nouvelle ardeur dans l'accomplissement de ses devoirs, dans la pratique des œuvres de charité, dans l'exercice des plus sublimes vertus ; toujours unie à son Dieu, occupée de son service, empressée à lui plaire, embrasée de son amour, elle parvint enfin à ce comble de perfection, qui éternellement fera l'étonnement et l'admiration des anges et des hommes, et qui, bien mieux encore que sa qualité de Mère de Dieu, lui a acquis le titre glorieux de reine des anges et des hommes, de reine de tous les saints ; et nous, M. F. indolents, tièdes, lâches dans le service de Dieu, bien loin de faire des efforts pour parvenir au moins à une sainteté commune, à une sainteté absolument indispensable ; à peine par la pénitence sommes-nous rentrés en grâce avec Dieu, qu'après quelques soupirs, quelques jours de dévotion et d'attention sur nous-mêmes, bientôt rassurés sur nos égarements passés, et tranquilles pour notre sort éternel, nous nous négligeons dans la pratique du bien, nous nous lassons de courir dans les sentiers de la justice, et nous retombons bientôt dans l'abîme de l'iniquité, peut-être pour n'en plus jamais sortir.

Digitized by Google

Pour entrer dans l'esprit de l'Eglise, et solenniser saintement la fête de l'immaculée Conception de Marie, rendons d'abord à Dieu des actions de grâces d'avoir donné au monde cette créature incomparable, qui devait enfanter notre Sauveur et notre Rédempteur, et qui paraît aujourd'hui, entre tous les enfants d'Adam, comme un lis entre les épines, par la grâce et la sainteté dont elle est prévenue dès le premier moment de son être. Grand Dieu! vous l'aviez promise, cette nouvelle créature en qui commence à luire l'espérance des pécheurs; et l'inimitié que vous aviez mise entre la femme et le serpent, commence à paraître dès son entrée au monde. C'est donc ici le prélude de la victoire que son divin Fils doit un jour remporter sur les puissances de l'enfer. Soyez loué et béni, Seigneur, du choix que vous avez fait de Marie pour une prérogative si singulière, et que toutes les grâces et toutes les miséricordes dont vous l'avez comblée, vous louent et vous glorifient éternellement! Soyez vous-même bénie, ô enfant donné du ciel pour le salut de toute la terre! et que toutes les créatures vous saluent déjà pleine de grâces, pour prévenir le salut de l'ange: votre cœur est déjà rempli de sainteté; l'esprit du Seigneur qui le destine à être le temple de la Sagesse éternelle, ne cesse point de répandre en vous de jour en jour de nouvelles grâces et une nouvelle sainteté, pour rendre votre âme et votre corps une digne demeure du Tout-Puissant.

Nous devons, en second lieu, M. F. éviter jusqu'aux moindres péchés pour imiter Marie; et quoique nous ne puissions nous conformer à ce modèle de vertu et de sainteté, entièrement et parfaitement, parce qu'aucun descendant d'Adam ne peut jouir du privilége singulier par lequel elle a été sanctifiée dès le premier instant de sa vie, nous pouvons, du moins, nous donner à Dieu sitôt qu'il nous fait connaître que nous lui appartenons, et que nous n'avons été créés que pour cette fin; nous pouvons et nous devons encore, à son exemple, être toujours fidèles à Dieu et persévérer dans son service jusqu'à la mort. Enfin, nous devons nous adresser avec confiance à cette Vierge sans tache, afin d'obtenir, par sa puissante intercession, la grâce d'imiter, autant que notre fragilité le peut permettre, cette sainteté parfaite et cette innocence entière, dans laquelle elle a toujours vécu, depuis le premier moment de sa conception jusqu'à sa mort glorieuse.

Nous devons particulièrement demander à Dieu, par l'immaculée Conception de la sainte Vierge, la vertu de pureté et la victoire des tentations contraires à cette vertu.

Il est certain, selon l'oracle de Jésus-Christ même (Matth. 17. v. 20.) qu'on ne peut triompher des assauts que le démon de l'im-

Digitized by Google

pureté livre sans cesse à tous les hommes, que par la prière et par le jeûne : *Hoc genus dæmoniorum non ejicitur nisi per orationem et jejunium.* Et il n'est pas moins vrai qu'il n'est point de prière plus efficace contre les tentations contraires à la chasteté, que celles qu'on adresse à Dieu par l'entremise de la sacrée Vierge toujours pure et immaculée, et dans sa conception, et dans tout le temps de sa vie ; recourons donc à elle avec confiance, M. F. Oui, Vierge sainte, nous vous choisissons dès ce moment pour notre patronne et notre guide, en solennisant, avec une sainte joie, la grâce originelle qui vous a exemptée des misères que nous éprouvons dans cette vallée de larmes ; nous attendons de vous les secours qui nous sont nécessaires pour triompher de tant d'ennemis, visibles et invisibles, qui se déclarent contre nous. Ce que vous avez fait vous-même, pour vous précautionner contre des périls qui ne vous menaçaient point, nous a appris ce que nous devons faire pour vaincre cette foule de tentations qui nous assiégent de toutes parts ; obtenez-nous, en ce jour où vous avez été si glorieusement préservée de toute tache du péché, la grâce d'être purifiés de tous ceux que notre faiblesse peut nous avoir fait commettre depuis le bienfait de notre régénération. Sollicitez sans cesse auprès de votre Fils de nouveaux écoulements de miséricorde en notre faveur, afin qu'ayant persévéré comme vous dans la grâce pendant notre vie, nous puissions espérer de régner avec vous après notre mort, dans la splendeur éternelle des saints. *Amen.*

CCXIII. DISCOURS.

DES QUATRE-TEMPS.

Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.

Priez donc le maître de la moisson qu'il envoie des ouvriers dans sa moisson. (MATTH. 9. v. 38.)

C'EST, M. F. ce que le Sauveur dit un jour, lorsque, prêchant dans les villes et les bourgades, il guérit tous les malades qu'il y trouva. Ces peuples qu'il voyait couchés çà et là, tout languissants comme des brebis qui n'ont point de pasteur, excitèrent sa tendre compassion, et dans sa douleur il dit à ses disciples : *La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers ; priez donc le maître qu'il envoie des ouvriers dans sa moisson.*

Digitized by Google

Les ouvriers aujourd'hui, M. F. ne sont pas rares, et l'Eglise ne manque point de pasteurs; mais peut-être que la moisson n'est pas plus abondante pour cela, par la faute de ceux qui ont ordre d'y travailler. Prions donc le père de famille d'y envoyer des ouvriers laborieux, zélés et fidèles, *rogate Dominum messis.* C'est pour nous un intérêt commun; la santé du troupeau dépend beaucoup des soins et de la vigilance du pasteur qui le gouverne; et, dans l'Eglise de Jésus-Christ, des ministres ignorants ou vicieux ne peuvent y causer que de très-grands maux. Nous ne sommes pas tous chargés du gouvernail de ce vaisseau mystique, disait saint Augustin; mais nous n'en sommes pas moins dans le vaisseau, exposés à tous les périls de la navigation, et si le navire périt par la faute d'un mauvais pilote, tout l'équipage périt avec lui; c'est-à-dire, selon la pensée de ce grand docteur, si les pasteurs qui doivent nous enseigner la vérité, ne nous débitent que des mensonges ou des fables, nous errons avec eux, quoique moins coupables que ces maîtres d'iniquité, et nous tombons misérablement dans la fosse d'une égale perdition : *Ambo in foveam cadunt* (Matth. 15. v. 14.)

C'est pour cela que l'Eglise, toujours attentive au bien spirituel de ses enfants, a institué trois jours de jeûne, quatre fois par chaque année, appelés pour cela *quatre-temps*, pour demander à Dieu des pasteurs vigilants, pieux, éclairés, qui, loin des pâturages empoisonnés, conduisent leurs ouailles aux salutaires pâtures de la saine doctrine et de l'ancienne tradition; des pasteurs aussi attentifs à conserver le sacré dépôt de la foi, qu'à maintenir la pureté des mœurs; de saints ministres, en un mot, et de dignes ecclésiastiques.

Tel a été le motif principal de l'institution des quatre-temps, dont il vous importe d'autant plus d'être instruits, qu'il vous intéresse davantage.

Saint Léon est le premier des Pères qui nous ait parlé clairement du jeûne des quatre-temps. Dans son premier sermon du jeûne du dixième mois, c'est-à-dire, des quatre-temps de décembre, il avertit le peuple de jeûner, la semaine suivante, le mercredi et le vendredi, et outre le jeûne du samedi, de veiller dans l'église de saint Pierre, pour obtenir, par son intercession, que leurs prières, leurs aumônes et leurs jeûnes fussent agréés par le Seigneur. Dans son huitième sermon, sur le même sujet, il fait le détail des quatre jeûnes des quatre-temps : l'un tombe au printemps, dans le carême; un autre en été, à la Pentecôte; un autre en automne, au mois de septembre; et le dernier en hiver, au mois de décembre.

Digitized by Google

Ce saint pape assure, dans un de ses sermons, que ces jeûnes sont de tradition apostolique, *jejunium ex apostolicâ traditione subsequitur,.... de observantiâ veteris legis assumptum;* parce qu'en remontant jusqu'aux apôtres, on ne voit pas qu'ils aient été établis par l'Eglise, depuis que ces premiers fondateurs de la religion ont quitté la terre. « Les apôtres, dit-il, les ont ordonnés « par l'inspiration du Saint-Esprit, afin que les fidèles, à l'exem- « ple des Juifs qui avaient, selon le prophète Zacharie (Zach. 8. « v. 19.) quatre jeûnes solennels aux différentes saisons de l'an- « née, pratiquassent la loi du jeûne au commencement des qua- « tre saisons, et s'y offrissent à Dieu pour en obtenir la béné- « diction. »

Le pape Gelase, dans sa neuvième lettre, parle aussi comme saint-Léon des jeûnes des quatre-temps, et s'exprime même plus clairement que ce pape sur le jeûne du samedi : ce qui détruit la conjecture mal fondée de ceux qui prétendent que saint Léon, en annonçant la veille du samedi dans l'église de saint Pierre, n'avait pas ordonné de jeûner ce jour-là.

Ce qu'il y a d'essentiel à savoir sur les jeûnes des quatre-temps, c'est de connaître pourquoi ils ont été institués.

Quatre raisons principales ont engagé l'Eglise à établir les jeûnes des quatre-temps. La première, c'est afin que chaque saison de l'année soit consacrée à Dieu par quelques jours de pénitence. Nous devons regarder les quatre-temps comme un moyen salutaire que l'Eglise nous présente pour apaiser la colère du Seigneur, et pour effacer nos péchés par cet acte de mortification et de pénitence. La seconde, c'est afin de demander à Dieu dans certaines saisons de l'année, qu'il répande sa bénédiction sur les biens de la terre, pour obtenir de sa bonté le temps qui leur est propre et convenable, et pour le prier de détourner les accidents fâcheux, les inondations, les sécheresses, les orages, la grêle, la foudre, qui sont les instruments de sa colère et de sa vengeance, lorsqu'il veut punir son peuple. C'est pour le remercier, dans les autres saisons, des biens qu'il nous a donnés si libéralement, et pour lui demander la grâce d'en faire un saint usage, et de les faire servir à sa gloire et à notre salut. La troisième fin de l'institution des jeûnes des quatre-temps est pour nous faire faire pénitence du mauvais usage que nous avons fait jusqu'à présent, non-seulement du temps que Dieu nous a accordé avec tant de patience pour travailler à notre salut, de tant de biens que nous en avons reçus, et dont nous avons fait l'instrument et la matière de nos iniquités, de nos révoltes et de nos ingratitudes; mais encore de cette multitude de grâces dont le Seigneur nous a favorisés, et qui n'ont servi qu'à nous rendre plus

Digitized by Google

criminels et plus inexcusables. Enfin, le motif principal de l'établissement de ces jeûnes est, comme je l'ai déjà insinué, d'obtenir de Dieu de bons ecclésiastiques et de fidèles pasteurs, qui conduisent avec sagesse et avec zèle le troupeau de Jésus-Christ. Vous devez savoir que les ordinations se font toujours le samedi des quatre-temps; et c'est ce qui nous oblige d'offrir à Dieu les prières les plus ardentes. Ce que vous avez à demander est si important, que ce n'est pas trop faire de joindre à la prière le jeûne et d'autres bonnes œuvres.

Pour sanctifier les quatre-temps, il faut véritablement entrer dans l'esprit de pénitence. Ou vous êtes en état de jeûner, ou vous avez des raisons légitimes pour en être dispensé. Si vous êtes en état de jeûner, et que vous ne le fassiez pas, vous vous rendez criminel, et vous êtes désobéissant à Dieu et à l'Eglise; et en ménageant votre corps, vous perdez votre âme; au lieu d'expier vos péchés par la pénitence, vous ajoutez une nouvelle offense à tous les excès que vous avez à vous reprocher. Si vous avez des raisons légitimes qui vous dispensent du jeûne, vous devez profiter des autres moyens que Dieu vous donne pour faire pénitence, en pratiquant d'autres mortifications, en offrant à Dieu vos travaux, en vous nourrissant de sa sainte parole, en vous rendant assidus aux offices de l'Eglise, en assistant tous les jours au saint sacrifice de la messe, en supportant les injures qui vous sont faites, en multipliant vos aumônes, et surtout en vous abstenant du péché et en vous excitant à la plus amère douleur de vous y être abandonné. Ce sont vos cœurs, dit le Seigneur par son prophète (Joël. 2. v. 13.) qu'il faut briser, et non pas les vêtements qui vous couvrent; convertissez-vous à moi du fond de votre âme, et alors je me convertirai à vous. C'est votre cœur qui a été le premier coupable; c'est par votre cœur que doit commencer votre conversion. Que la chair porte sa part du poids de la pénitence que Dieu vous impose; cela est juste; elle doit être affligée, puisqu'elle a été le complice et le ministre de l'iniquité; mais votre cœur qui est la source funeste d'où sont sortis les désirs et les projets du péché, doit être encore moins épargné, et doit devenir le premier objet de vos vengeances. Sans cette douleur du cœur, vous pourrez bien avoir les dehors et l'écorce de la pénitence; mais vous n'en aurez ni l'esprit, ni le mérite, ni l'essentiel; vous serez affligés par le jeûne et l'abstinence, mais vous ne serez pas pénitents ni propres à fléchir la colère du Seigneur.

Dieu ne prolonge le cours de notre vie que pour nous donner le temps de faire pénitence, et, ingrats que nous sommes, nous employons ce temps que Dieu nous accorde pour nous faire expier les

Digitized by Google

péchés que nous avons commis, à nous rendre coupables de nouveaux forfaits; loin d'acquitter nos dettes, nous en contractons chaque jour de nouvelles, et nous ajoutons sans cesse quelque chose à ce trésor d'iniquité que nous accumulons pour le jour de la vengeance. De même Dieu ne cesse de nous prévenir de ses grâces, et nous endurcissons toujours nos cœurs de plus en plus; il nous comble de biens : c'est pour nous que la terre multiplie depuis tant de siècles les mêmes productions, sans rien perdre de sa fécondité; et de ces bienfaits signalés du Seigneur, nous faisons, par l'abus le plus monstrueux, l'instrument de nos désobéissances et de nouveaux désordres. Quel sujet d'humiliation, M. F. ah! prions le Seigneur de ne point entrer en jugement avec nous; prenons la résolution de profiter à l'avenir de tant de moyens de sanctification, et d'y répondre avec une si grande fidélité, que nous ne les rendions plus inutiles; réparons le mauvais usage que nous avons fait de tant de secours, afin de ne pas entendre un jour la sentence effroyable que Dieu prononcera, non-seulement contre ceux qui n'auront porté que des fruits d'iniquité, mais encore contre quiconque n'aura pas pratiqué de bonnes œuvres, et fait valoir le talent qu'il lui avait mis entre les mains.

Revenons aux paroles de mon texte : *La moisson est grande*, nous dit Jésus-Christ : tant d'ignorants à instruire, tant de pécheurs à corriger, tant d'abus à retrancher! Le démon étend ses conquêtes, il trouve partout un champ libre et ouvert. S'il n'est pas arrêté, si on ne s'oppose pas à ses incursions, quel dégât, quels ravages ne fera-t-il pas dans le troupeau de Jésus-Christ? Nous avons vu avec larmes la fierté de l'ennemi, ses entreprises, ses attentats, ses succès; nous avons vu l'enfer déchaîné à un point qui semblait annoncer que la dernière désolation n'était pas éloignée... *la moisson est grande, il y a peu d'ouvriers.* Il y en a beaucoup à la vérité qui exercent le ministère ecclésiastique; il y en a beaucoup qui désirent le gain, qui courent après l'honneur, *qui se paissent eux-mêmes* (Ezech. 34. v. 2 et 3.) *qui mangent le lait du troupeau, qui se couvrent de sa laine, qui prennent les brebis les plus grasses pour tuer, et qui ne se mettent point en peine de paître le troupeau du Seigneur.*

Au milieu de ce grand nombre dont le champ de l'Eglise est inondé, *il y a peu d'ouvriers*, parce qu'il y a peu de ces pasteurs zélés qui s'appliquent à fortifier les brebis qui sont faibles, à guérir celles qui sont malades, à bander les plaies de celles qui sont blessées, à relever celles qui sont tombées, à chercher celles qui sont perdues.

Dans une si grande indigence et un si grand besoin, que nous

Digitized by Google

reste-t-il à faire, sinon de recourir *au maître de la moisson, et le prier d'envoyer des ouvriers dans sa moisson?* Voilà les désirs de l'Eglise; voilà pourquoi elle ordonne des jeûnes; voilà pourquoi elle veut que ses enfants poussent vers le ciel des soupirs et des vœux. Entrons dans son esprit, M. F. et demandons à Dieu de tout notre cœur des ministres zélés qui se conduisent en toutes choses comme de fidèles ministres de Jésus-Christ. Ne nous contentons pas de les demander; soyons en même temps bien résolus de suivre leurs instructions et leurs bons avis.

Car en vain Dieu nous enverrait de bons pasteurs, si, appuyant de leur bouche la vérité, nous ne la pratiquions pas; si elle ne prend pas racine dans nos cœurs, si elle ne paraît pas dans nos mœurs et dans nos actions, elle ne nous aura été annoncée que pour notre condamnation : « Il eût été meilleur, dit saint Pierre « (II. Petr. 2. v. 21.) de n'avoir point connu la voie de la piété et « de la justice, que de retourner en arrière après l'avoir connue, « et d'abandonner la loi sainte qui avait été prescrite. » Soyons donc dociles à la voix de Jésus-Christ qui nous parle par la bouche de nos pasteurs; prions beaucoup pour eux, afin qu'ils remplissent parfaitement les devoirs de leur ministère, et qu'ils se sanctifient eux-mêmes en travaillant à notre sanctification. C'est ainsi que nous nous rendrons dignes de recevoir avec eux cette couronne de gloire, que Dieu a promise aux pasteurs et aux brebis qui lui auront été fidèles. *Amen.*

CCXIV. DISCOURS.

DE LA FÊTE DE NOEL.

Evangelizo vobis gaudium magnum, quod erit omni populo, quia natus est vobis hodie Salvator, qui est Christus Dominus.

Je viens vous apporter une nouvelle qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie, c'est qu'il vous est né aujourd'hui un Sauveur, qui est le Christ, le Seigneur. (Luc. 2. v. 10.)

QUEL est donc, M. F. ce Sauveur naissant que les cieux contemplent avec étonnement, que les anges célèbrent par des hymnes et des cantiques, qui a fait l'objet de l'attente des patriarches, des cris des prophètes, des souhaits de Juda, de l'espérance de l'univers; que les justes n'ont cessé de demander, s'écriant dans les transports de leur ferveur : Cieux, trop lents à exaucer nos soupirs,

Digitized by Google

quand vous ouvrirez-vous pour pleuvoir le juste? Terre, si souvent arrosée de nos pleurs, quand germerez-vous le Sauveur d'Israël? Quel est, dis-je, cet enfant nouvellement né qui intéresse déjà si vivement toute la nature, qui fait pâlir Hérode jusque sur son trône, frémir les démons dans les enfers, et suspendre aux sages d'orient toutes leurs spéculations? Ah! il n'est autre que le Désiré des nations; c'est le même que l'Ecriture représente en tant d'endroits sous les idées nobles et magnifiques de grand, de fort, de puissant, d'admirable, de roi et de conquérant; c'est le rédempteur qu'attend Israël, le réparateur de la nature humaine, le pasteur des brebis égarées, le chef des anges, le juge des démons, le Verbe de Dieu qui revêt une chair mortelle, et qui unit à jamais notre humanité à la divinité même; en un mot, c'est le Roi-Messie qui fait son entrée triomphante dans l'univers. Hélas! si les enfants du siècle, sages, disons-le, aussi magnifiques dans leurs générations, célèbrent avec tant de pompe l'entrée de leurs potentats, s'ils parsèment les chemins de fleurs, s'ils dressent des arcs de triomphe, s'ils entonnent des chants d'allégresse, que ne devez-vous pas faire, M. F. dans ces jours précieux pour préparer les voies de votre Seigneur? Accourez donc, fille de Sion, venez au-devant de votre céleste époux, lequel, semblable au soleil lorsqu'il parcourt sa carrière, sort de l'orient, et vient éclairer l'univers. Héritier de Jacob, reconnaissez votre roi. Jérusalem, levez-vous, ouvrez les yeux au nouvel astre qui vous éclaire; c'est la splendeur des saints, le Dieu même de la gloire qui vient vous servir de flambeau (Is. 60. v. 1.): *Surge, illuminare, Jerusalem: quia venit lumen tuum, et gloria Domini super te orta est.*

Mais ne me trompé-je point? et que deviennent toutes ces belles idées, quand pour le trouver ce Sauveur, on m'envoie à une étable, à une crèche (Luc. 2. v. 12.); *Et hoc vobis signum: Invenietis infantem pannis involutum, et positum in præsepio?* Un enfant! des langes! une crèche! Est-ce à ces marques, grand Dieu! que je dois reconnaître le libérateur d'Israël? Quelle joie peut donc apporter au monde un enfant couché sur la paille, inconnu, méprisé, souffrant? Est-ce là cette majesté qui doit s'attirer l'adoration des anges, cette force qui doit briser nos fers? Oui, M. F. cet état d'humiliation s'accorde parfaitement avec des traits si distingués; car si cet enfant mystérieux pleure, il pleure en Dieu, dit Tertullien, et ses larmes me touchent plus que ses foudres. S'il souffre, il souffre en Dieu, et ses souffrances sont le salut du monde. S'il est pauvre, la majesté de son empire n'en sera que plus éclatante. Eh! quel prodige plus étonnant de se faire adorer couché dans une crèche, d'y attirer des rois, et de mettre

Digitized by Google

le ciel et la terre en mouvement pour venir rendre hommage à son indigence même ? le Fils de Dieu pouvait sans doute naître environné de gloire, de puissance et de majesté; mais ces idées terrestres étaient bien contraires à ses desseins. Car pourquoi est-il venu dans ce monde, si ce n'est pour nous désabuser des fausses idées que nous avions des biens, des honneurs et des plaisirs ? si ce n'est pour nous apprendre par son exemple la voie qui conduit au ciel, savoir les humiliations, la pauvreté et les souffrances ? il n'a quitté le séjour de sa gloire que pour venir nous instruire, et il le fait dès son berceau : les premiers soupirs de son enfance sont des leçons de sagesse qu'il nous donne; écoutons-les donc avec respect ces vérités importantes que nous prêchent aujourd'hui la naissance et la crèche de Jésus-Christ; et en rendant à ce Dieu anéanti des hommages dignes de lui, profitons des instructions qu'il nous donne.

Dieu enfin, M. F. s'est souvenu de ses desseins éternels et de sa grande promesse. Ce Messie si désiré des nations, ce Messie attendu pendant quatre mille ans, toujours prédit, toujours annoncé; ce Messie est enfin descendu du ciel, et la terre nous l'a donné aujourd'hui. Maison d'Israël, pouvais-tu te promettre quelque chose de plus grand de la magnificence de ton Dieu ? Que dis-je ? Aurais-tu jamais osé demander une si riche faveur ? Mais, Chrétiens, ce que nous ne pouvions nous promettre, ce que la terre n'aurait osé espérer, Dieu nous le donne aujourd'hui : *Natus est vobis hodie Salbator, qui est Christus Dominus.* Dieu avec nous, Dieu au milieu de nous, Dieu homme comme nous, notre frère, notre prochain, que toute la nature soit dans l'étonnement ! O prodige des prodiges ! prodige de la droite du Tout-Puissant ! merveille du Très-Haut ! que toute autre louange cesse dans notre bouche; que tout célèbre en ce jour le Verbe fait chair, et résidant personnellement au milieu de nous; que tout célèbre un mystère où la bonté, l'amour, la miséricorde, éclatent de toutes parts; oui, M. F. le caractère distinctif de Jésus naissant est, selon saint Paul (Tit. 2. v. 11.) la bonté et la tendresse : *Apparuit benignitas et humanitas Salvatoris.* Exclu inhumainement de toutes les hôtelleries de Bethléem à cause de la pauvreté de la sainte Vierge et de saint Joseph, il ne songe point à punir ces hommes impitoyables, dont l'âpre avarice le réduit à n'avoir pour couvert qu'une étable, et qu'une crèche pour berceau. Chassé honteusement de sa propre ville, l'héritage de ses ancêtres, il ne s'éloigne point de cette ville ingrate, qui le force à chercher dans un lieu désert la compagnie des animaux (Marc. 1. v. 13.) : *Eratque cum bestiis.* C'est aux environs de Bethléem qu'il veut naître; ce sont les pasteurs de

Digitized by Google

Bethléem qu'il invite à sa naissance. Trop aimable Sauveur ! eh ! que réserverez-vous donc à ceux qui vous désirent et qui vous aiment, vous qui traitez déjà si bien ceux qui vous ont méconnu dans votre naissance ? Pas le moindre ressentiment de leurs outrages ; dans cet indigne procédé, le plus profond silence ; disons plus, de ce silence profond s'élève déjà une voix éloquente qui demande leur grâce, et sollicite leur pardon. Ah ! leçon bien touchante, M. F. arrêtons-nous-y un moment : c'est leur grâce, c'est la nôtre qu'il sollicite ; c'est le pardon de tous les pécheurs ; c'est le salut de tous les hommes. Charité sans bornes qui faisait l'admiration de saint Paul, et qu'il exprimait si bien lorsqu'il disait que Dieu était dans le Sauveur, et que dans le Sauveur Dieu réconciliait le monde (II. Cor. 5. v. 19.) : *Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi.*

C'est un privilége de la solennité de Noël, que chaque prêtre a droit d'offrir à Dieu un triple sacrifice. Les raisons et les motifs de cette institution sont des plus remarquables. 1° C'est pour reconnaître et glorifier par ces trois sacrifices les trois personnes de l'adorable Trinité, qui ont eu tant de part à ce grand mystère : le Père éternel qui a envoyé sur la terre son Fils unique, le Verbe divin qui s'est incarné pour notre salut, et le Saint-Esprit dont l'Homme-Dieu a été incarné selon la chair. 2° Ces trois messes, selon saint Thomas, représentent les trois naissances de Jésus-Christ : sa naissance éternelle dans le sein de son Père, sa naissance temporelle du sein d'une Vierge, et sa naissance spirituelle dans les âmes par la grâce de la rédemption. 3° L'Eglise, dans la messe solennelle de minuit, contemple et honore Jésus naissant ; dans celle qui se célèbre vers l'aurore, elle honore Jésus adoré des pasteurs, et dans celle qui se chante au grand jour, elle honore Jésus manifesté dans la lumière aux Rois Mages de l'orient.

Je dis d'abord que la messe solennelle de minuit a pour objet d'honorer le saint enfant Jésus naissant. C'est en effet lorsque la nuit était au milieu de sa course, qu'il est venu au monde, dans un lieu vil et abject, comme je l'ai déjà remarqué, retraite humble et obscure faite pour les animaux. Quel mystère est ceci, s'écrie saint Bernard (Serm. de Epiph.) ? Si c'est un roi, où est son palais, où est son trône, où est sa cour ? *ubi aula regia, ubi thronus, ubi curiæ regalis frequentia ?* Son palais est donc une étable, son trône une crèche, toute sa cour Joseph et Marie avec deux vils animaux. Le monde vain et charnel s'en scandalisera peut-être ; mais aux yeux de la foi éclairée, c'est ainsi qu'il devait naître, et que doit être honoré dans ses humiliations même un Homme-Dieu, qui vient réprimer le faste, condamner l'orgueil, et expier

Digitized by Google

le péché ! Oh ! qu'il y a de grandeur réelle dans cet abaissement volontaire ! Si les hommes aveugles le méconnaissent et l'abandonnent, son Père enverra une troupe d'esprits célestes annoncer sa gloire. Il commandera à tous ses anges de lui rendre leurs adorations à son entrée dans le monde (Hebr. 1. v. 6.) : *Et cùm iterùm introducit primogenitum in orbem terræ, dicit : Et adorent eum omnes angeli Dei.* N'est-il pas juste qu'à leur exemple, l'Eglise s'empresse aussi de lui offrir un tribut d'hommages et de vénération, dans la nuit anniversaire de sa naissance ?

La messe qui se dit vers l'aurore se célèbre en l'honneur du saint enfant Jésus, adoré des pasteurs avant le point du jour. C'est le sujet de l'évangile propre de cette messe. La nuit même où le Sauveur naquit, il y avait aux environs de Bethléem des bergers qui veillaient dans la campagne à la garde de leurs troupeaux. Tout à coup un ange du ciel se présenta à eux ; ils furent environnés d'une lumière éclatante et remplis de frayeur ; mais l'ange les rassura et leur dit (Luc. 2. v. 11.) : « Ne craignez « point ; car je vous apporte une nouvelle qui sera pour tout le « peuple le sujet d'une grande joie : c'est qu'aujourd'hui un Sau« veur vous est né dans la cité de David ; et voici à quelles mar« ques vous le reconnaîtrez ; Vous trouverez un enfant emmaillotté « et couché dans une crèche. » Aussitôt il se joignit à l'ange qui parlait, une grande troupe de la milice céleste louant le Seigneur et disant : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la « terre aux hommes de bonne volonté, » c'est-à-dire, disposés par un cœur droit à croire ses oracles et à profiter de ses miséricordes. Les pasteurs, encouragés par cette révélation du ciel, s'empressèrent d'aller à Bethléem, ils découvrirent l'étable, et virent de leurs propres yeux la vérité de ce qui leur avait été annoncé. Intérieurement inspirés par ce divin Enfant, ils le contemplèrent avec saisissement, et l'adorèrent avec amour. Or, un événement si admirable et si glorieux au Sauveur naissant, méritait sans doute une place distinguée dans la fête de sa nativité.

Enfin, la troisième messe solennelle est réservée pour le grand jour, et l'Eglise y honore le saint enfant Jésus, manifesté dans la lumière aux Mages de l'orient. Elle nous rappelle cette adoration à la fin de cette dernière messe, et en fait le récit. La divine Sagesse qui envoya un esprit céleste aux bergers pour leur annoncer la naissance du Messie, fit paraître en même temps dans l'Arabie orientale une étoile miraculeuse pour apprendre cet heureux événement à des Mages versés dans l'astronomie. Ces sages furent frappés de l'éclat de cet astre nouveau, et une lumière surnaturelle leur fit entendre que ce signe extraordinaire désignait la venue du

Digitized by Google

Rédempteur d'Israël, annoncé par une étoile de Jacob dans une prophétie qui ne leur était point inconnue. Fortement sollicités par la grâce qui les éclairait, ces hommes fidèles et dociles se mirent aussitôt en marche pour aller rendre leurs hommages à ce Roi nouvellement né, et l'Etoile les conduisit aux pieds du divin Enfant, qu'ils adorèrent avec une vénération profonde, et dont ils reconnurent la souveraineté, la divinité et l'humanité. Or, cette célèbre adoration des Mages était trop glorieuse et trop liée à la naissance du Sauveur, pour que l'Eglise n'en fît pas une mention honorable à la solennité de Noël.

Ah ! M. F. si l'on considérait les prodiges de l'amour que Jésus-Christ nous témoigne dans le mystère de sa naissance, si l'on avait seulement une idée médiocre d'un si grand événement, tous les cœurs seraient pénétrés de la plus vive reconnaissance. Quelle nouveauté, M. F. quel spectacle ! quel sujet d'étonnement, d'admiration, de joie et de continuelles actions de grâces ! le Verbe divin descend du sein de son Père dans le sein d'une Vierge, et du sein d'une Vierge dans une étable entre deux vils animaux, pour vivre parmi nous et semblable à nous ; pour être en butte à l'envie, à la haine, à la cruauté ; et tout cela pour racheter, pour rendre heureux des hommes misérables, ingrats et insensibles à tout son amour. Qui ne sera pas touché, pénétré, attendri en réfléchissant sur cet amour qu'il nous découvre, et dans les larmes qu'il verse, et dans les cris qu'il fait entendre, et dans tout ce qu'il endure dès sa naissance pour commencer l'ouvrage de notre salut et de notre rédemption ?

Le Fils de Dieu n'est pas venu sur la terre seulement pour réparer le péché de l'homme, mais encore pour lui enseigner la vertu. Il s'est fait semblable à nous, non-seulement pour être notre rédempteur, mais encore pour nous servir de modèle. Que les hommes se taisent donc et gardent un profond silence, lorsque le Verbe éternel vient lui-même pour les instruire. Et quand leur a-t-il parlé avec plus d'éloquence que dans le mystère de sa nativité ? C'est là qu'il donne de la voix à tout ce qui l'environne et à tout ce qui se présente à nos yeux : ses yeux y parlent par les larmes qu'il verse ; son cœur, par les sanglots qu'il pousse, et tous ses membres qui tremblent de froid, sont, dit saint Bernard (Serm. 6. de Nativ.), un éloquent discours : *Ipsa quoque infantilia membra non silent.* Et comme si toutes les choses inanimées étaient les échos de sa parole, ces langes, cette étable, cette crèche et tout ce pauvre appareil renvoie et fait retentir cette même voix jusqu'au fond de nos cœurs. Heureux, M. F. si vous rendant attentifs à cette voix, vous pouviez comprendre les vérités importantes qu'elle vous enseigne,

Digitized by Google

et vous rendre aux pressantes sollicitations qu'elle vous fait ! Que si vous me demandez ce qu'elle vous dit, et ce que vous apprend ce Verbe fait chair, je vous répondrai que sa parole se fait mieux entendre aujourd'hui par les yeux que par les oreilles, parce qu'il nous parle par ses actions, et nous instruit par ses exemples. Passons donc, comme les pasteurs, jusqu'à Bethléem, pour y voir cette parole (Luc. 2. v. 15.) : *Transeamus usque Bethleem.*

C'est là que Jésus-Christ nous parle de sa crèche comme d'une chaire où il fait déjà l'office de maître et de prédicateur. Ses larmes condamnent nos joies immodérées ; ses souffrances, nos plaisirs ; ses langes, la vanité de nos habits ; le foin et la paille, notre délicatesse ; la rigueur du froid qu'il endure, le trop de soin que nous prenons de nos commodités ; sa pauvreté, le désir excessif que nous avons des richesses et des biens de la terre ; son humilité et son obéissance, notre orgueil. Encore une fois, quoiqu'il ne dise mot, tout ce qui est autour de lui prêche pour lui, et porte la censure contre toutes les maximes du monde. Que si nous ne profitons pas de ces enseignements, il sera toujours vrai de dire que Jésus-Christ est né, mais inutilement pour nous, *sunt quibus natus non est Christus*, comme s'exprime saint Bernard (De Resur. Domini.) ; parce que, quoiqu'il soit né pour nous, nous n'en tirons pas plus de profit que s'il n'était pas né. Venez donc aujourd'hui, M. F. vous instruire tous sans distinction à la crèche de Jésus naissant. Venez, pauvres, vous y apprendrez à bénir votre état, à modérer vos impatiences, à calmer vos murmures. En effet, dites-moi, Jésus-Christ eût-il embrassé la pauvreté, si elle était un aussi grand mal qu'on se l'imagine dans le monde, et si elle n'était la voie la plus sûre pour parvenir au ciel ? Connaissez donc votre bonheur ; glorifiez Dieu et glorifiez-vous vous-mêmes en vous voyant dans le même état que votre Sauveur. Pourriez-vous vous plaindre à un Dieu qui souffre encore plus pour vous, que vous ne souffrez pour lui et pour vous-mêmes ? et qu'est-ce que vous souffrez en comparaison de ce que vous attendez, et de ce qui doit être le prix et la récompense de vos souffrances ? Et vous, riches, venez aussi à cette crèche ; vous y apprendrez, non pas à vous dépouiller de vos biens ; mais à en faire un meilleur usage, à les posséder sans y attacher votre cœur, à parvenir peu à peu, au milieu de vos richesses, à cette pauvreté de cœur, sans laquelle il n'y a point de salut à espérer pour vous. En un mot, chrétiens, qui que vous soyez, venez apprendre aujourd'hui la science du salut. L'exemple de Jésus-Christ naissant est général ; il s'étend à tous et sur tous. Non-seulement c'est un modèle sensi-

Digitized by Google

ble, infaillible, universel, mais encore nécessaire, et tellement nécessaire, que sans lui nous n'avons aucune prétention à l'éternelle béatitude.

Si nous voulons nous animer fortement à pratiquer les souffrances, les humiliations, la pauvreté, l'obéissance, ayons sans cesse devant les yeux les circonstances du mystère que nous célébrons en cet heureux jour. Un enfant né dans une étable, enveloppé de langes, couché dans une crèche! Et quel enfant? Un enfant Dieu, la Sagesse éternelle, qui s'est réduite dans cet état pour nous instruire de ce qui doit nous rendre éternellement heureux!

Le croyons-nous, M. F. Mais si nous le croyons, dans quel aveuglement déplorable ne sommes-nous pas d'avoir des pensées si opposées à celles que Jésus-Christ vient nous enseigner aujourd'hui? Car enfin, ou nous nous abusons avec le monde, comme dit saint Bernard (Serm. 3. de Nativ. Domini.), ou Jésus-Christ se trompe dans ses vues, d'embrasser comme nécessaire une voie épineuse pour arriver au salut dont lui et nous aurions pu nous passer: *Aut mundus errat, aut Christus fallitur;* mais il est impossible que la Sagesse éternelle puisse jamais donner dans l'erreur et y entraîner les autres; il faut donc que le monde soit dans l'illusion. Il faut donc avouer, en voyant Jésus-Christ pleurer, gémir, souffrir, que les délices et les plaisirs sont dangereux et même pernicieux dans la voie du salut. Oui, mon Dieu, je reconnais cette vérité que vous venez m'enseigner par votre exemple; je la crois, puisque c'est un point capital de ma religion; mais, Seigneur, fortifiez-moi dans cette divine persuasion et dans ces pensées salutaires qui révoltent si fort mon esprit, mon goût, mes sens, et sans lesquelles cependant il n'y a point de salut à espérer pour moi: ramollissez donc nos cœurs, changez-les par votre avénement, triomphez du vieil homme, et que vos mains, qui aujourd'hui nous apportent la grâce, nous préparent des couronnes immortelles.

Amen.

Digitized by Google

CCXV. DISCOURS.

DE LA FÊTE DE LA CIRCONCISION.

Per proprium sanguinem introivit in Sancta.

Jésus-Christ est entré dans le sanctuaire avec son propre sang. (Hebr. 9: v. 12.)

Le sang des boucs et des taureaux ne pouvant apaiser la colère d'un Dieu irrité, et la terre n'ayant point de victime qui pût réconcilier l'homme avec Dieu, il a fallu que le Fils unique du Père s'offrît à ses coups. Il s'en était déjà expliqué lui-même par la bouche de son prophète (Ps. 39. v. 7.): *Holocaustum et pro peccato non postulasti.* Frappez, mon Père; mais, en punissant l'innocent, pardonnez au coupable : *Tunc dixi : Ecce venio.* Mais pour frapper Jésus-Christ, pour le punir en réparation du péché, pour qu'il pût être la victime du péché, ce n'était pas assez qu'il fût semblable aux hommes par l'incarnation, il fallait encore qu'il fût semblable aux pécheurs par la circoncision, il fallait qu'il portât la marque et le caractère du péché. Il ne pouvait pas être pécheur, il devait même être juste; mais il fallait que sa chair, selon saint Paul (Rom. 8. v. 3.) parût semblable à la chair du péché, *in similitudinem carnis peccati.* Or, c'est dans le mystère douloureux de sa circoncision qu'il a pris la marque du péché, que le caractère du péché lui a été imprimé, et que sa chair a paru semblable à la chair du péché. Si la circoncision était honorable aux Israélites, parce qu'elle était le sceau de l'alliance solennelle que Dieu contracta autrefois avec Abraham et sa postérité; le Fils de Dieu néanmoins n'a pu s'y soumettre aujourd'hui, sans flétrir sa gloire d'une tache humiliante : il vient délivrer les hommes de la servitude du péché, et la circoncision le fait paraître engagé dans les liens du péché; il vient nous réconcilier avec le ciel, et la circoncision donne à entendre qu'il en a lui-même encouru la disgrâce. C'est pourquoi saint Bernard, pour exprimer l'humiliation de Jésus-Christ dans ce mystère, n'en parle que comme de la flétrissure d'un voleur (Serm. de Circumc.) *cauterium latronis*, la cicatrice d'une plaie peu honorable, le remède d'une maladie honteuse, enfin comme une chose qui nous donne plutôt l'idée d'un pécheur qui a besoin d'être sauvé, que d'un sauveur qui vient sauver les pécheurs. Pour entrer dans l'esprit de ce mystère, dé-

Digitized by Google

veloppons les motifs qui ont engagé Jésus-Christ à s'assujettir à cette loi rigoureuse, et apprenons combien doit être grande notre reconnaissance et notre amour envers ce divin Enfant, qui n'est pas plus tôt né qu'il commence à verser son sang pour notre salut.

La circoncision était une marque extérieure que Dieu avait donnée à Abraham pour distinguer les Hébreux des autres nations de la terre, et en cela elle n'avait rien que de glorieux; mais en même temps il en avait fait un sacrement, par lequel, selon le sentiment de la plupart des saints docteurs, il effaçait le péché originel; et par rapport à cette institution elle était extrêmement humiliante, puisqu'elle était le caractère du péché. Nous avons prouvé, en expliquant le symbole (*) que Jésus-Christ avait plusieurs raisons de se dispenser de cette loi, et nous avons rapporté les motifs qui l'ont engagé à s'y assujettir. Sans répéter ici ce que nous avons dit à ce sujet, nous observerons que l'amour divin, qui ne trouve point d'obstacle invincible, a voulu faire éclater son pouvoir, en soumettant Dieu même à une loi si indigne de sa majesté. Dieu est si grand qu'il ne peut s'élever davantage; et sa grandeur paraît moins à faire de grandes choses, qu'à s'abaisser aux petites : ainsi Jésus-Christ nous a témoigné un plus grand amour en s'assujettissant à nos misères et aux actions humiliantes de notre humanité, qu'en opérant les merveilles de sa puissance. C'est ce qui *doit* confondre l'orgueil de ces personnes du siècle, qui ne craignent point de commettre devant Dieu de très-grands péchés, et qui craignent de passer pour pécheurs devant les hommes. De là vient, comme dit saint Bernard (Serm. de Circumc.) qu'ils n'ont nulle honte des maux de leur âme, et qu'ils en ont du remède qui pourrait les guérir. Jésus-Christ voulant détruire en nous, par son exemple, ce penchant si déraisonnable et si injuste, a tenu une conduite toute contraire; car quoiqu'il n'y eût que vérité, pureté, sainteté, il a caché *toutes* ses perfections sous l'apparence du péché; il s'est soumis à la circoncision comme s'il eût été pécheur, et il a pris le remède d'un mal qu'il n'avait point, pour nous apprendre que celui-là ne peut être confondu, qui passe pour pécheur et qui ne l'est pas; mais que celui qui est pécheur, quoiqu'il ne le paraisse pas, est toujours méprisable devant Dieu.

Quelle reconnaissance ne devons-nous pas à Jésus-Christ pour avoir porté la peine et le caractère de pécheur dans sa circoncision? Dans tous les autres mystères de sa vie et de sa mort, il parut toujours, au travers des apparences du péché, quelques rayons de la majesté qui était cachée en lui. Quand il naquit pleurant et

(*) Voyez le XXII. Discours.

Digitized by Google

tremblant comme les autres enfants d'Adam, les anges, les pasteurs et les mages s'empressèrent de l'adorer; quand il fut présenté au temple comme un pécheur, le saint vieillard Siméon et Anne la prophétesse publièrent sa divinité; lorsqu'il voulut être baptisé dans le Jourdain avec les pécheurs, le Saint-Esprit qui parut sur lui en forme de colombe, la voix du Père éternel qui se fit entendre, et saint Jean qui le baptisa, déclarèrent qu'il était le Fils de Dieu; lorsqu'il se laissa tenter dans le désert, les anges vinrent le servir comme leur Seigneur et leur Maître; quand il permit qu'on l'arrêtât au jardin des Olives, il renversa d'une seule parole ceux qui étaient venus pour le prendre; quand il fut attaché à la croix entre deux larrons, le soleil qui s'obscurcit, la terre qui trembla, le grand cri qu'il poussa lui-même en expirant, le centurion qui le confessa, et le voile du temple qui se déchira, rendirent un témoignage si éclatant à sa divinité, que ceux même qui l'avaient crucifié s'en retournèrent frappant leur poitrine, et reconnaissant qu'il était véritablement le Fils de Dieu. Ainsi dans les occasions où il paraissait pécheur, il se trouvait toujours quelque chose qui découvrait sa divinité.

Il n'y a que la circoncision où il semble s'être oublié lui-même; il n'y paraît ni anges, ni miracles qui puissent faire connaître ce qu'il était, parce qu'il voulait alors goûter dans toute son étendue le plaisir qu'il avait de se voir semblable à nous, et nous obliger par là à nous rendre semblables à lui; et quoiqu'il ait enduré dans la suite de plus grandes peines, celle-ci ne doit pas nous en être moins précieuse, puisqu'il s'y est assujetti pour l'amour de nous, jusqu'à oublier entièrement sa propre grandeur.

Ce n'est pas, au reste, que la douleur de la circoncision ne fût très-sensible : les enfants ordinaires la souffraient sans connaissance, ce qui en diminuait en eux le sentiment; mais Jésus-Christ qui avait dès lors une raison parfaite, sentit vivement la douleur de cette plaie, et versa ce peu de sang avec le même amour qui le lui fit répandre sur la croix jusqu'à la dernière goutte.

L'on imposait chez les Juifs un nom aux enfants le même jour où ils étaient circoncis. C'est donc ici une nouvelle loi à laquelle le Fils de Dieu a daigné se soumettre. Le nom de Jésus, il est vrai, est au-dessus de tous les noms (Philipp. 2. v. 9.) : *Donavit illi nomen quod est super omne nomen.* Le Fils de Dieu l'a reçu comme la récompense de ses abaissements : cet auguste nom répare par son éclat la honte de la circoncision, il signifie *Sauveur;* c'est du ciel qu'il est venu; c'est du sein du Père éternel qu'il est descendu sur la terre. Il n'en est pas, dit saint Bernard (De circumcis. serm. 1. n. 2.) du nom de *Jésus* comme de celui des grands du monde,

Digitized by Google

qui sont ordinairement des noms vides; il emporte la vérité de sa signification; il nous annonce un Sauveur; et Jésus-Christ n'est venu sur la terre que pour sauver les hommes et les affranchir de la servitude du péché.

Le prophète Isaïe lui avait donné (Isai. 9. v. 6.) les noms d'*Empressé au butin*, d'*Emmanuel*, d'*Admirable*, d'*Ange du grand Conseil*, de *Prince de la paix*, de *Père du siècle futur*, et plusieurs autres qui se trouvent tous renfermés dans le nom de *Jésus*, dont ils ne sont que les explications; car pour être véritablement Sauveur, il devait être ardent à tirer les âmes de la puissance du démon et de la tyrannie du péché; il devait être un Dieu conversant avec les hommes, le maître et le docteur d'une doctrine admirable, afin de dissiper toutes nos erreurs; il devait faire la paix entre le ciel et la terre, être le Père de la vie éternelle, ouvrir les portes du ciel, et régner avec tous les élus dans tous les siècles à venir.

Le Fils de Dieu nous a témoigné, en prenant le nom de *Jésus*, beaucoup plus d'amour que nous ne pouvons penser. Dieu voulut autrefois être appelé *le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob*, ses fidèles amis, afin de les honorer par là, et en eux toute leur postérité; mais le Fils de Dieu voyant qu'il n'avait presque plus d'amis dans le monde, a tiré son nom de ses propres ennemis, qu'il avait dessein d'attirer à son amitié, et de la même manière que Dieu honora quelques-uns de ses serviteurs, en joignant leur nom au sien, Notre-Seigneur a voulu aussi honorer tous les hommes, et les regarder comme ses amis, quelque grands pécheurs qu'ils fussent en se faisant nommer leur Sauveur.

Si l'on demande pourquoi ce nom lui a été imposé le jour de la circoncision, c'est, dit saint Bonaventure (Medit. vitæ Christi, cap. 8.) qu'il a commencé en ce jour à répandre son sang pour le salut des hommes. « Ne soyez point étonnés, dit saint Bernard (*In* « Circumcis. serm. 2. n. 3.) qu'on le circoncise en lui donnant le « nom de *Jésus;* c'est qu'il commence à opérer notre salut, il « donne les prémices de son sang, qu'il doit répandre jusqu'à la « dernière goutte. Oui, poursuit le saint docteur, s'il s'est fait « homme, s'il est né dans une étable, s'il a été circoncis, s'il a « souffert des persécutions, s'il est mort enfin d'une mort ignomi- « nieuse et cruelle, c'est qu'il voulait nous sauver; et il nous sauve, « parce qu'il porte le nom de *Sauveur*. »

Saint Bernardin s'exprime à peu près dans les mêmes termes (Serm. Circumcis. part. art. cap. 1.) il nous rappelle ces paroles du prophète : Seigneur, si vous nous pardonnez nos péchés, c'est en vertu de votre nom (Ps. 24. v. 11.) : *Propter nomen tuum, Do-*

Digitized by Google

mine, propitiaberis peccato meo. Saint Jean disait aux premiers fidèles (I. Joan. 2. v. 12.) : Vos péchés sont remis à cause de son saint nom : *Remittuntur vobis peccata propter nomen ejus.* C'est en ce nom tout-puissant que nous sommes justifiés, dit saint Paul (I. Cor. 6. v. 11.) : *Justificati in nomine Domini nostri Jesu Christi.* Cet apôtre nous assure (Rom. 10. v. 13.) que quiconque l'invoquera, sera sauvé : *Omnis enim, quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit.* Jésus-Christ nous a promis que nous obtiendrons de son Père tout ce que nous lui demanderons en son nom (Joan. 16. v. 23.) : *Si quid petieritis à Patre in nomine meo, dabit vobis.* Enfin, il n'y a point d'autre nom sous le ciel qui puisse être le signe et la cause de notre salut (Act. 4. v. 12.) : *Nec enim aliud nomen est sub cœlo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri.*

Pour suivre l'esprit de l'Eglise en cette fête, nous devons 1° nous renouveler dans le service de Dieu au commencement de l'année.

Que de réflexions salutaires ne devons-nous pas faire, M. F. à ce renouvellement d'année ! Combien parmi nous qui ne verront pas la fin de celle que nous commençons aujourd'hui ! En est-il même un seul de ceux qui m'écoutent, qui osât s'en assurer ? Hélas ! nos années s'écoulent avec une rapidité effroyable ; que dis-je ? nous n'avons pas un seul instant sur lequel nous puissions compter, et cependant nous ne prenons aucune précaution pour l'éternité. Je penserai à mon salut dans la vieillesse, dit le pécheur en lui-même ; mais y aura-t-il une vieillesse pour vous ? J'y penserai l'année prochaine ; mais y aura-t-il encore une année pour vous ? J'y penserai à Pâques ; mais y aura-t-il des Pâques pour vous ? J'y penserai demain ; mais y en aura-t-il un pour vous ? Ah ! il n'y en eut point pour ce riche malheureux qui, au milieu de son abondance, faisait de grands projets d'une longue et heureuse vie. Insensé, peut-être cette nuit vous redemandera-t-on votre âme : *Stulte, hâc nocte animam tuam repetunt à te ?* Hé ! que deviendront vos projets, les résolutions que vous avez prises ? où se termineront tant d'inutiles désirs ? *Quæ autem parasti, cujus erunt ?* (Luc. 12. v. 20.)

2° Nous devons adorer Jésus-Christ, l'aimer, le remercier, et prendre part à ce qu'il souffre pour nous.

Quoique Jésus-Christ soit infiniment humilié dans le mystère de la circoncision, nous devons cependant le reconnaître pour Notre-Seigneur et notre Dieu, et lui rendre en ces qualités les adorations et les hommages qui lui sont dus. Nous devons surtout lui témoigner la plus tendre reconnaissance de ce qu'il veut bien endurer pour notre amour. Recevons donc, M. F. les premières gouttes de son sang, qu'il nous présente ; faisons-en l'application sur nous-mêmes ; et comme autrefois les enfants d'Israël mirent le

Digitized by Google

sang de l'agneau sur le seuil de leurs portes pour se garantir de l'ange exterminateur, mettons cet agneau circoncis au commencement de toutes nos actions, pour nous défendre des tentations du démon et des illusions du monde. C'est le premier sang que Jésus-Christ répand pour nous; serions-nous assez insensés pour le voir couler, sans être pénétrés d'une vive sensibilité, et sans lui présenter nos cœurs pour les immoler à son Père avec son corps? Puisqu'il souffre pour l'amour de nous sitôt après sa naissance, vivrons-nous tant d'années dans le péché, sans vouloir souffrir quelque chose pour l'amour de lui, et pour nous rendre son sang efficace? Enfin, puisqu'il le verse avec une entière liberté, serons-nous si ingrats que de ne pratiquer aucun acte de mortification, purement pour l'affection que nous devons avoir pour lui?

3° Nous devons nous accoutumer à invoquer avec foi et respect le saint nom de *Jésus*.

Nous devons rendre à l'auguste nom de *Jésus* tous les respects imaginables : Tout genou, dit saint Paul (Philip. 2. v. 10.) doit fléchir dans le ciel, sur la terre, et dans les enfers, au nom de *Jésus*. Ce nom vénérable fait trembler toutes les puissances infernales. Saint François de Sales exhorte les chrétiens à honorer singulièrement le nom de *Jésus*, « parce qu'il est, dit-il (A la fin « du sermon de la Circoncision.) le nom de notre rédemption. « Heureux ceux qui le prononceront dévotement et avec un pro- « fond ressentiment d'amour envers celui qui nous a sauvés par « son sang et par sa passion, puisqu'il a été donné du Père éternel « à son Fils, afin qu'il nous sauvât tous. O que ce nom est doux! « gravons-le profondément dans nos cœurs et dans nos esprits; « afin que le prononçant sans cesse pendant notre vie, nous ayons « l'avantage de le prononcer efficacement à l'heure de notre mort, « et que nous soyons trouvés dignes de le célébrer dans le ciel avec « les saints et les esprits bienheureux. »

4° Enfin, nous devons travailler à nous circoncire spirituellement.

L'ancienne circoncision ne finit en Jésus-Christ que parce qu'il a établi la nouvelle. Ce n'est plus, dit l'apôtre (Coloss. 2. v. 11.) une circoncision extérieure de la chair: *In exspoliatione corporis carnis*. C'est une circoncision intérieure du cœur, qui se fait dans la source de l'esprit, *circumcisio cordis in spiritu*. C'est une circoncision spirituelle qui consiste à retrancher, à corriger, à réprimer dans nous tout ce qu'il y a de criminel, de profane, de terrestre, de trop humain; surtout ce fonds d'amour-propre, d'amour de nous-mêmes, d'attachement à nous-mêmes, à nos aises, à nos commodités, à nos penchants, et plus encore à notre volonté et à nos idées.

Digitized by Google

Circoncision qui nous fait renoncer aux œuvres du péché, qui détruit l'esprit du vieil homme, qui dompte les passions, qui déracine du cœur tout ce qui peut augmenter ou perpétuer le règne du péché. Circoncision qui doit s'étendre sur toutes les puissances de l'homme qui ont participé au péché. Circoncision de l'esprit, pour tant de pensées qui l'ont dissipé, pour mille images impures qui l'ont sali, pour tant de soins superflus qui l'ont distrait. Circoncision du cœur, qui s'est livré à tous ses désirs déréglés, qui a été entraîné par une infinité de mouvements contraires, enflé par l'ambition, resserré par l'avarice, desséché par l'envie, emporté par la colère, abattu par la tristesse. Circoncision des sens qui ont servi au péché, et par lesquels la mort est entrée dans l'âme. Circoncision des yeux qui ont été ouverts à toutes sortes d'objets. Circoncision de la langue indiscrète dans les paroles, ardente à médire. Voilà, M. F. jusqu'où doit s'étendre la circoncision spirituelle, à laquelle nous sommes tous obligés en qualité de chrétiens.

Le premier moyen d'accomplir cette circoncision spirituelle, est de couper et de retrancher tout ce qui est capable de réveiller, d'exciter, d'entretenir, de fortifier et de produire en nous la concupiscence; telles sont les occasions dangereuses, les mauvaises compagnies, les assemblées profanes, les spectacles, les danses, les bals, les cabarets. Le second, d'embrasser et de faire tout ce qui peut contribuer à la diminuer, à l'affaiblir et à la détruire; telle est la retraite, la fuite du monde, la vigilance, le travail, la prière, la mortification du corps et des sens, la vie dure et austère, la modestie et la simplicité dans les habits.

Armons-nous donc, M. F. courageusement du glaive de la circoncision, et sans nous flatter retranchons généralement tout ce qui met obstacle à la grâce de Dieu. Sans cette circoncision spirituelle Jésus-Christ ne nous servira de rien (Galat. 5. v. 2.) : *Christus nihil vobis proderit.* Je me trompe; son sang ne coule pas en vain. Il servira ce sang, non pas peut-être à nous sauver, si nous ne le voulons pas; mais il servira du moins à justifier Dieu de notre perte (Osee. 13. v. 9.) : *Perditio tua ex te, Israel.* Il en faudra rendre compte de ce sang versé pour nous, et dont la moindre goutte pouvait nous sauver; compte terrible, mais juste et équitable; et l'oracle du saint vieillard Siméon ne se trouvera que trop vrai pour plusieurs : Que cet enfant qui vient pour sauver tous les hommes, sera pour un grand nombre, par leur faute, l'occasion de leur perte (Luc. 2. v. 34.) : *Positus est in ruinam multorum.* Oui, Jésus-Christ est Sauveur pour tous; mais personne n'aura de part à sa rédemption sans être circoncis, c'est-à-dire sans la mortification chrétienne de l'esprit, du cœur, des passions et de tout ce qui

Digitized by Google

est contraire à l'Evangile; en un mot, sans le retranchement du péché. Détruisons donc, quoi qu'il nous en puisse coûter, tout ce qu'il y a de corrompu dans nos pensées, dans nos paroles et nos actions; c'est l'unique moyen de participer aux avantages infinis que le Fils de Dieu nous a préparés dans sa miséricorde, et pour le temps et pour l'éternité bienheureuse. *Amen.*

CCXVI. DISCOURS.

DE LA FÊTE DE L'ÉPIPHANIE.

Populus, qui ambulabat in tenebris, vidit lucem magnam : habitantibus in regione umbræ mortis, lux orta est eis.

Les peuples qui marchaient dans les ténèbres de la gentilité et dans les ombres de la mort, ont vu une grande lumière. (ISAI. 9. v. 2.)

AUSSITÔT que Jésus-Christ est né, il s'applique à se faire connaître, parce qu'il est venu pour nous, et que son principal dessein est d'opérer notre salut; il est le Sauveur des Juifs et des Gentils. Nous apprenons de saint Paul (Rom. 10. v. 12.) qu'il n'y a plus de distinction de Juif et de Gentil. Celui qui est notre paix, des deux peuples n'en a fait qu'un. Jésus-Christ commença d'abord par appeler les pasteurs. Ces pasteurs étaient Juifs, et il montra par là qu'il était d'abord envoyé pour chercher les brebis égarées de la maison d'Israël. Il ne fut pas longtemps sans faire voir les desseins de miséricorde qu'il avait sur les Gentils; il fit paraître une étoile peu de temps après sa naissance, qui fit connaître aux mages que le Sauveur était né. Ce fut une déclaration manifeste par laquelle il fit voir que tous les hommes indistinctement pouvaient s'approcher de lui avec confiance, et que tous seraient désormais son peuple; c'est donc le mystère de notre vocation à la foi de Jésus-Christ, que nous solennisons aujourd'hui. O le grand jour, M. F. qu'il est glorieux pour Jésus-Christ! qu'il est consolant pour nous! C'est le jour de sa royauté; c'est le jour de notre liberté; c'est la fête solennelle de notre adoption; c'est le premier signal de notre foi. Quel bonheur pour nous! nous ne sommes plus des étrangers et des enfants de colère; Jésus-Christ nous a arrachés de la puissance du prince des ténèbres. Nous avons la liberté de parler à Dieu, nous pouvons devenir ses enfants; l'entrée du ciel nous est ouverte. Gloire soit éternellement rendue à celui qui, *étant riche en miséricorde* (Ep. 2. v. 4. et 5.) *et étant poussé*

Digitized by Google

par l'amour extrême dont il nous a aimés, lorsque nous étions morts par nos péchés, nous a rendu la vie en Jésus-Christ, par la grâce duquel nous sommes sauvés. C'est donc, encore une fois, la fête de notre vocation au christianisme que nous célébrons dans ce jour. Pour le faire dignement, instruisons-nous d'abord de ce grand mystère, et apprenons ensuite ce que nous devons faire pour répondre aux desseins de Dieu sur nous.

La fête de l'Epiphanie, qui signifie l'apparition ou la manifestation du Seigneur dans le monde, a toujours été considérée comme une des principales et des plus solennelles des chrétiens; elle est une des plus anciennes que l'Eglise ait établies, et on trouve qu'on la célèbre dans quelques églises même avant la fête de Noël. Saint Léon l'appelle (Serm. 2. in Epiph.) un jour très-sacré et digne d'être respecté et honoré d'une manière toute particulière et toute sainte. Saint Maxime assure (Hom. 1. in Epiph.) qu'il la faut solenniser avec toute sorte de dévotion. Solennisons ce jour avec une très-grande piété, dit saint Augustin (Serm. 203.) : *Celebremus devotissimè istum diem.* Ce Père rend cette excellente raison de son institution : « Il a semblé très-juste et très-raisonnable aux Gentils « convertis à la foi de Jésus-Christ et devenus chrétiens, de dis- « tinguer par leurs actions de grâces ce jour auquel leurs prémices « ont été appelées au salut, et de le consacrer par reconnaissance « au culte de Jésus-Christ, en faisant une fête solennelle, parce « que les mages ont été les prémices des Gentils qui ont connu « Jésus-Christ. » Il est très-probable qu'au moment que les anges annoncèrent aux bergers la naissance du Sauveur du monde en Judée, la nouvelle étoile l'annonça en orient. Elle fut sans doute aperçue de bien des gens : l'éclat extraordinaire dont elle brillait la faisait assez distinguer des autres; mais il n'y eut que les mages qui encore plus éclairés par une lumière intérieure, connurent ce que signifiait ce nouveau phénomène, et n'hésitèrent pas un moment d'aller chercher celui que l'étoile annonçait.

La fête de ce jour est appelée *Epiphanie;* ce qui veut dire *manifestation*, parce qu'on y célèbre trois grands mystères par lesquels Jésus-Christ manifesta sa gloire aux hommes. Ces mystères sont l'adoration des mages, le baptême de Jésus-Christ par saint Jean, et le premier miracle qu'il fit aux noces de Cana.

Jésus-Christ manifesta sa divinité en se faisant adorer par les mages; à peine est-il né qu'il se fait connaître pour le maître du ciel et de la terre; il est encore dans le berceau, et déjà il fait trembler Hérode et tout Jérusalem avec lui; ses bras sont encore enveloppés de langes, et voilà qu'il attache au ciel une nouvelle étoile, dont l'éclat et les mouvements extraordinaires attirent du fond de

Digitized by Google

l'orient trois mages qui, par leurs présents et leurs adorations, le reconnaissent pour le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs.

Sa gloire n'éclata pas moins dans le second mystère que nous honorons dans ce jour, savoir son baptême par saint Jean. Jésus-Christ approchant de sa trentième année, vint de Nazareth, où jusqu'alors il avait mené une vie privée et inconnue, et se rendit au bord du Jourdain où Jean baptisait, pour recevoir son baptême. Jean-Baptiste s'en défendit d'abord; mais le Sauveur insista, et Jean lui conféra le baptême. Dès que Jésus fut sorti de l'eau, les cieux s'ouvrirent, l'Esprit de Dieu descendit en forme de colombe, et vint se reposer sur sa tête, et au même instant on entendit une voix venant du ciel, qui dit : *Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances.*

Enfin Jésus-Christ manifesta encore sa divinité et sa toute-puissance dans le premier miracle qu'il opéra. Il avait été invité avec ses disciples pour assister à des noces qui se célébrèrent à Cana en Galilée. Il y opéra un grand prodige, en changeant de l'eau en vin à la prière de la très-sainte Vierge Marie sa mère.

(Voyez l'histoire de l'adoration des mages, dans le XXII. discours, jusqu'à ces paroles inclusivement : *Cette vocation des mages, etc.*)

Reconnaissons combien le mystère de ce jour nous doit remplir de vénération et de reconnaissance. Au lieu de cette nuit épaisse de l'idolâtrie qui enveloppait presque toute la terre, nous marchons dans le grand jour de la révélation. Il est vrai que nous avions mérité, par nos infidélités et l'abus des grâces du ciel, d'être dépouillés du précieux don de la foi. Nous avions forcé le Seigneur à nous rejeter et à nous abandonner comme tant de nations malheureuses qui périssent dans les ténèbres. Déjà la terrible et affreuse prédiction d'Amos contre les Juifs endurcis commençait à s'accomplir sur nous : J'enverrai, dit le Seigneur irrité (Amos. 8. v. 11.) une famine sur la terre : *Mittam famem in terram.* Non pas une famine du pain matériel, *non famem panis.* De tels fléaux ne sont que les effets de ma miséricorde; mais le fléau que je vous prépare, et qui s'est déjà déployé sur vous, est un fléau de ma colère. La faim que vous avez éprouvée est la faim de ma parole : *Famem audiendi verbum.* La voix du salut qui avait retenti inutilement au milieu de vous pendant tant d'années, s'est enfin tue. Rappelez-vous ici, M. F. les efforts conjurés de l'enfer et des ministres de l'Antechrist pour abolir à jamais dans ce pays le christianisme, et en faire disparaître jusqu'au moindre vestige... Mais non, ne troublons pas la solennité de ce saint jour par un souvenir si amer; rappelons-nous plutôt les miséricordes infinies du Seigneur à notre égard.

Digitized by Google

Jésus-Christ nous est de nouveau prêché et annoncé tous les jours. L'exercice de son culte est rétabli ; les maximes de vie qui ont pris leur source dans les plaies de ce divin Rédempteur, coulent encore au milieu de nous par les canaux des sacrements ouverts aux fidèles ; nos temples et nos autels réparés fument encore de l'encens offert à la victime adorable dont le sacrifice est toujours renouvelé ; malgré la corruption du siècle, une infinité d'âmes inconnues au monde se sanctifient devant le Seigneur. Quelles actions de grâces ne devons-nous pas lui rendre continuellement, de ce que, par sa grande miséricorde, il nous a rendu le bien inestimable de la foi, préférablement à une infinité de peuples qui périssent hors de la véritable religion ! Ah ! si les mages pénétrés des bienfaits qu'ils reçurent dans ce jour, témoignent un grand empressement de se jeter aux pieds de Jésus-Christ, nous qui avons reçu des faveurs bien plus grandes, ne serions-nous pas des monstres d'ingratitude, si nous n'avions pas la même ardeur ?

Nous devons donc imiter les rois mages, et comme eux, présenter nos adorations à Jésus-Christ ; quoique nous ne puissions pas avoir le bonheur de lui rendre nos hommages dans l'étable de Bethléem, allons le chercher sur nos autels, où nous trouverons le même Homme-Dieu qui naquit dans l'étable et qui fut adoré des rois. Là nous le trouverons, non pas enveloppé de langes ni couché dans une crèche, mais couvert des espèces sacramentelles, sans éclat, sans pompe, sans appareil. Venons donc souvent fléchir le genou devant lui, adorons-le en cet état, et reconnaissons-le pour notre Dieu. Offrons-lui aussi des présents à l'exemple des mages : nous le pouvons par des aumônes abondantes et proportionnées à nos facultés, par des prières ferventes, et par la mortification de tous nos sens ; l'aumône étant figurée par l'or que les mages lui offrirent, la prière par l'encens, et la mortification par la myrrhe.

La fête de l'Epiphanie étant proprement la fête de l'Eglise et de la foi, de notre vocation au christianisme et au salut éternel en Jésus-Christ, il est aisé de comprendre quelle doit être la joie d'un chrétien quand il pense à une telle miséricorde, et avec quelle effusion de cœur il doit célébrer cette grande solennité ; mais en même temps il n'est pas aisé de concevoir comment le démon a trouvé le moyen de faire prendre le change à des chrétiens, et de substituer des réjouissances toutes profanes et toutes charnelles à une joie qui doit être toute spirituelle et toute chrétienne. Quel renversement étrange ! Quel désordre inconcevable ! les chrétiens, en s'abandonnant à des excès honteux, profanent d'une manière tout à fait indigne cette grande solennité, et vivent comme des païens, le jour même que Dieu les a appelés au christianisme. La débauche, la

Digitized by Google

bonne chair, la dissolution, ont pris la place de ces festins de charité qui se faisaient autrefois en faveur des pauvres; les fidèles ne croyant pas pouvoir mieux témoigner leur joie, ni mieux reconnaître le don que Jésus-Christ leur avait fait en leur donnant un pain vivant, qu'en nourrissant ses membres. Est-ce trop de demander à des chrétiens, pour première pratique, de retrancher des réjouissances de cette fête tout excès et tout déréglement, et de signaler leur joie et leur reconnaissance envers Jésus-Christ par quelque effet de libéralité envers les pauvres qui sont ses membres?

Non-seulement les mages nous apprennent que nous sommes appelés à la vraie foi, mais encore ils nous font voir comment nous devons répondre à la miséricorde de Jésus-Christ qui nous a appelés. Le Fils de Dieu nous appelle et nous ouvre les voies du salut: quelle conséquence de cette vérité? nous devons donc nous consacrer entièrement au service de celui qui nous donne de si grandes preuves de sa miséricorde. Les mages entrent dans la voie sitôt qu'elle leur est ouverte; ils ne remettent point à un autre temps et à une saison plus commode; dès le moment que l'étoile paraît, ils partent en diligence, et vont chercher Jésus-Christ. Nous avons vu son étoile, disent-ils (Matth. 2. v. 2.) et nous sommes venus: *Vidimus stellam ejus, et venimus.* Nul intervalle pour eux entre *voir et venir*, c'est-à-dire, entre sentir la vérité et s'y rendre, connaître le devoir et le remplir, discerner le bien et le faire; chez eux, la foi passe d'abord en conviction, le désir se change en résolution et le projet se réduit en pratique.

D'où vient, M. F. cet empressement, et, si je l'ose dire, cette espèce de précipitation dans des hommes si éclairés et si sages? De la droiture de leur esprit. C'est qu'ils conçoivent que, dans une affaire aussi importante que celle du salut et de l'éternité, *il faut* saisir les occasions favorables dès qu'elles se présentent, et exécuter ce qui est nécessaire, dès qu'il est possible; c'est qu'ils comprennent qu'en matière de grâce, les simples irrésolutions sont de véritables refus, les moindres délais des pertes irréparables, et le téméraire effort d'une première résistance, un juste sujet d'éternel abandon. C'est qu'ils jugent que vouloir être un jour fidèles, c'est toujours vouloir être infidèles; que compter sur l'avenir, c'est compter sur ce qu'on ne peut se promettre, et que laisser échapper sans mérite et sans fruit le moment où l'on se trouve, c'est perdre tout ce qu'on a, et risquer même tout ce qu'on espère. C'est enfin qu'ils considèrent que Dieu ne les presserait pas, si rien ne pressait en effet; que, puisqu'il leur donne une étoile pour guide, il veut qu'ils se règlent sur son activité, et que, comme ce nouveau roi qu'elle leur

Digitized by Google

annonce n'est venu au monde que quand il lui a plu, il pourrait bien ne pas les attendre tant qu'il leur plairait. Se trompèrent-ils, et raisonnèrent-ils sur de faux principes? Jugeons-en par les suites. Quelques jours plus tard, en effet, auraient-ils trouvé Jésus-Christ? En vain eussent-ils consulté son étoile; son étoile avait déjà disparu du ciel. En vain l'eussent-ils cherché à Jérusalem; Jérusalem, après l'avoir reçu dans son temple, l'avait vu fuir loin de ses murs et chercher ailleurs un asile. En vain eussent-ils appris des Juifs que c'était à Bethléem qu'il devait naître; Bethléem ne le possédait plus; il était en Egypte, où les ordres secrets de son Père voulaient qu'il demeurât inconnu. En un mot, leur recherche, si elle n'eût été prompte, eût été inutile.

Eh! que penser donc, M. F. de ces vues de conversion que vous avez, de ces soupirs que vous poussez pour la vertu, de ces bons moments dont vous vous flattez dans les liens du péché et dans l'esclavage du vice? Eclairés, je ne dis pas d'une étoile, mais de mille lumières plus perçantes et plus sûres, vous apercevez bien, mais vous n'allez pas où Dieu vous veut; vous promettez toujours assez, mais vous n'exécutez jamais rien; vous dites, si vous voulez, comme les mages : Ah! nous avons vu plus d'une fois, *vidimus*. Eh! quoi? la tyrannie de nos passions, la honte de nos faiblesses. Oui, nous avons vu l'énormité de nos désordres, les malheurs de nos engagements, nous en sommes convaincus, *vidimus*. Mais loin d'ajouter comme eux : Nous en voilà enfin sortis et revenus, *et venimus;* vous vous contentez toujours de dire : Nous en sortirons, nous en reviendrons un jour. Eh! quand sera-ce donc, je vous prie? quand viendra-t-il ce jour de salut? Quand notre âge, dites-vous, sera plus avancé, quand nos affaires seront finies, quand les lieux, les temps, les circonstances auront changé. Trompeuse promesse! illusion déplorable! Et moi je dis, sans trop m'avancer et sans me donner pour prophète, que si vous ne vous convertissez pas à ce moment où Dieu vous appelle par ma voix, il est à craindre que vous ne vous convertissiez jamais. Vos années se passeront, comme elles se sont passées, en vains désirs et en stériles projets. La vieillesse vous rendra, si vous voulez, plus instruits, mais moins forts que la jeunesse; la mort vous enlèvera tels que vous êtes, pleins de bons desseins et de mauvaises habitudes; vous me chercherez toujours, dit Jésus-Christ (Joan. 7. v. 34.) et à la fin vous ne me trouverez pas : *Quæretis me, et non invenietis*. Apprenons donc de l'exemple des mages, pour principal fruit de ce mystère, une disposition essentielle dans laquelle nous devons entrer, si nous voulons être à Jésus-Christ : tout homme qui veut être au Sauveur du monde, doit prendre une prompte résolution de se donner à lui, parce que,

Digitized by Google

encore une fois, il n'y a rien de plus dangereux que de différer, et qu'il arrive souvent que le moment qui est différé ne revient plus. Jésus-Christ a la bonté de nous éclairer; ses prédicateurs vous pressent, vous sollicitent, vous exhortent : hâtez-vous donc d'aller à lui, suivez cette lumière favorable qui luit encore pour vous, elle vous conduira infailliblement à un bonheur éternel. *Amen.*

CCXVII. DISCOURS.

DE LA FÊTE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES, PATRON DU DIOCÈSE DE GENÈVE.

Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos.
Je me suis fait tout à tous, pour les gagner tous à Dieu. (I. Cor. 9. v. 22.)

Rappeler à votre souvenir, peindre à vos yeux, retracer à votre imagination les courses apostoliques, les travaux immenses, les dangers incroyables, les veilles continuelles, les soins infinis, les sollicitudes paternelles, la vie toute sainte du grand apôtre; vous représenter les artifices de sa charité, ingénieuse à s'insinuer dans l'esprit des peuples pour éclairer leurs erreurs, pour dissiper leurs ténèbres, pour connaître leurs maux, pour y appliquer le remède; ce serait vous peindre au naturel les traits héroïques de la charité de saint François de Sales, dont l'Eglise consacre l'heureuse ressemblance avec les paroles même qui font éclater le zèle, la charité du grand apôtre pour le salut de tous les peuples : *Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos.*

A qui appliqua-t-on jamais à plus juste titre ces admirables paroles, si propres à exprimer une vie toute sainte, à caractériser une vie tout apostolique? A qui les appliqua-t-on jamais avec plus de raison qu'au saint évêque de Genève, dont la conformité parfaite avec saint Paul a fait admirer à ces derniers siècles un homme digne des premiers âges de l'Eglise, dont il aurait même illustré les fastes immortels, mais que la Providence réservait pour faire le bonheur de nos pères qui l'ont vu, qui l'ont admiré, qui l'ont entendu? Tel a été François de Sales, l'illustre protecteur de ce diocèse, l'ornement de son siècle, l'admiration des siècles à venir. Il n'est point de circonstance, dans tout le cours de sa vie, qui ne nous le représente comme un homme suscité de Dieu pour donner de grands exemples et remplir de grands desseins. Paraît-il dans l'école, il en est

Digitized by Google

le soleil par l'étendue de ses lumières et de sa science, par l'éclat de sa piété et de sa vertu. Paraît-il dans l'Eglise, il est le flambeau de la religion, le bouclier de la foi, la terreur, le fléau de l'hérésie, la lumière des peuples, l'admiration des papes et des rois, le fondateur d'un ordre célèbre, l'appui, le défenseur des droits sacrés de la vérité. Traite-t-il avec les grands, il n'a d'autre ambition que de travailler à leur salut, que de ménager les intérêts de l'Eglise; converse-t-il avec les pécheurs, c'est pour les gagner et les convertir à Jésus-Christ, sa charité prend mille formes différentes; il se fait tout à tous, pour gagner tout le monde à Jésus-Christ: *Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos.* Développons, M. F. les principaux traits de sa vie, et nous trouverons, dans un récit simple et uni de ses actions, non-seulement le fondement de son éloge et de la confiance que le diocèse de Genève a dans sa protection, mais encore les instructions les plus solides pour tous les chrétiens.

Le saint évêque, dont nous célébrons aujourd'hui la fête, naquit d'une illustre famille de ce pays, dans un temps où l'Eglise avait grand besoin d'un pareil secours. L'hérésie, dans ses progrès, jouissait en repos de ses erreurs et du fruit même de ses attentats; elle dominait dans ces malheureuses contrées qui nous environnent; elle y avait élevé ses temples superbes sur les débris de nos autels. La Savoie et les états voisins se trouvaient dans la situation la plus déplorable; mais, c'était spécialement dans le Chablais que l'abomination dont parle l'Evangile (Matth. 24. v. 15.) était établie depuis soixante et dix ans: on n'y voyait que troubles, que divisions, qu'incendies, que sacriléges, que profanations. On y trouvait partout des feux allumés dans lesquels on brûlait les livres saints, les vases sacrés, les images de Jésus-Christ et de ses élus, les reliques même des serviteurs et des amis de Dieu, dont on jetait ensuite les cendres au vent ou dans les rivières. Les prêtres arrachés des autels étaient emprisonnés, massacrés; les temples profanés, les autels renversés, les croix abattues, l'ancien culte aboli, formaient partout un spectacle affreux, et faisaient douter si ces pays étaient encore habités par des chrétiens, ou si les infidèles s'en étaient rendus les maîtres. Le concile de Trente, qui venait d'être terminé, s'était jusqu'alors presque en vain opposé à tant de désordres. Son autorité, méprisée des uns, peu respectée des autres; la faiblesse ou la négligence de ceux qui devaient la faire valoir: tout cela semblait concourir à rendre le mal éternel. Mais la Sagesse divine, qui a su donner des bornes à la mer, qui laisse quelquefois régner l'impiété pour la confondre ensuite avec plus d'éclat, arrêta enfin le cours de tant de maux.

Digitized by Google

Elle destine François de Sales à la mission du Chablais; il avait embrassé l'état ecclésiastique, malgré la répugnance de ses parents et les espérances dont le monde le flattait. Il n'eut d'autre vue, en s'engageant dans la sainte milice de l'Eglise, que de procurer de véritables adorateurs au Père céleste, qui l'adorassent en esprit et en vérité; et on ne lui eut pas plus tôt proposé de travailler à la conversion des hérétiques, qu'il courut à la conquête des provinces qu'ils occupaient depuis si longtemps. Mais quelle fut sa douleur, quand il trouva ces peuples éblouis par la nouveauté, séduits par le mensonge, tourner en risée l'ancienne foi si sainte et si vénérable! Comment leur faire goûter la parole de Dieu qu'on avait étouffée sous un amas de nouvelles doctrines et de traditions humaines? Un zèle commun et moins ardent eût été découragé à la vue des difficultés presque insurmontables qu'il rencontra dans sa mission; mais tout cela ne fit qu'animer son courage. On le menace, et il prépare un fonds inépuisable de patience. On lui ferme tous les passages, et il s'en fait un au travers des neiges et des rochers inaccessibles. On lui refuse une retraite, et il va de masure en masure, dans les débris des temples ruinés, recueillir les restes du christianisme; on défend de le nourrir, et sa nourriture est de faire la volonté du Seigneur qui l'a envoyé, et d'annoncer sa parole. Il entre dans Thonon à travers les huées et les insultes d'une populace déchaînée et animée contre lui. La patience, la modestie et la douceur sont les seules armes dont il se sert pour parer aux affronts de ces hommes furieux, qui joignent la malice à l'erreur, l'opiniâtreté à l'ignorance. Sa modération et sa vertu apprivoisent enfin ces esprits et ces cœurs apostats, il parle, et il convainc. Tout le parti protestant est alarmé. On défend si sévèrement de l'écouter, qu'il se voit incontinent abandonné; et plusieurs jours, au milieu de la ville, aussi solitaire que s'il eût été au milieu d'un désert, il ne laisse pas d'y venir tous les jours depuis le fort des Allinges. La pluie, la neige, les glaces, les vents les plus furieux, la nuit même, ne sont pas capables de l'arrêter. Le froid le saisit quelquefois jusqu'à le rendre immobile; il passe des nuits entières exposé à tous les frimas, se traîne sur une planche couverte de glaçons, pour aller instruire, au delà d'un ruisseau, quelques paysans nouvellement convertis. Il s'expose à tous les dangers; il souffre tout pour le salut de ce pauvre peuple. Mais si ses travaux sont excessifs, ses conquêtes sont immenses. Les bailliages de Gex, de Ternier, de Gaillard, rentrent dans le sein de l'Eglise; tout le Chablais est converti; rien ne peut résister ni à la force de ses discours, ni à la vertu de ses exemples; et par un miracle, dans lequel paraît si visiblement le doigt de Dieu, comme un agneau

Digitized by Google

parmi les loups ; en danger évident d'en être dévoré, il change en agneaux, par sa sagesse, par sa modération, par sa douceur, par sa piété, les loups-même les plus féroces.

Les grands fruits que fit saint François de Sales dans sa mission, et la multitude des personnes qu'il ramena à la foi catholique, engagèrent son évêque à le choisir pour son coadjuteur sur le siége de Genève. Si François n'eût consulté que son humilité, il ne se fût jamais chargé d'une dignité si sublime ; mais considérant que c'était la volonté de Dieu, il se soumit au joug qu'on lui imposait, résolu de redoubler son zèle et ses efforts pour le salut de ses frères. Dès le moment de son sacre, l'amour de Dieu, qui depuis longtemps s'était emparé de son cœur, ne lui donna ni trêve ni repos. Il le pressait par de si douces et de si fortes sollicitations de travailler pour la gloire de Dieu, que comme ces animaux mystérieux, dont parle Ezéchiel (Ezech. 1. v. 5.) il était tout pieds pour courir, tout mains pour agir, tout feu pour embraser. Son plus doux repos était dans ses courses, dans ses fatigues, dans ses travaux, conformément à ce que dit un Père, que le repos de l'amour est de n'en avoir point : *Requies amoris, inquietudo est.* Vous l'eussiez vu parcourant à pied les bourgades et les villages de ces difficiles contrées, prêchant, baptisant, confessant et travaillant lui seul plus qu'une multitude de prédicateurs et de confesseurs. Contraint de passer quelquefois par des montagnes affreuses et par des rochers inaccessibles, et de marcher sur le bord des précipices, il méditait en lui-même les paroles de Joseph (Gen. 37. v. 16.) je suis à la recherche de mes frères : *Fratres meos quæro.* Là, il corrige les abus, il bannit les superstitions ; ici, il dissipe l'ignorance, il éclaire les ténèbres. Il répand sur toutes les parties de son vaste diocèse les eaux salutaires que Dieu a cachées dans son âme ; il ne laisse pas une seule bourgade, ni une seule maison qu'il ne visite, et qu'il n'instruise avec une douceur qui lui gagne tous les cœurs. Il rétablit l'union dans tous les lieux d'où la discorde l'avait bannie ; il réunit les esprits divisés et les sanctifie. Enfin, c'est un spectacle digne de la vue des anges et des hommes de voir ce bon pasteur porter partout la lumière et la vie dans la région des ténèbres et de la mort, et insinuer la piété jusque dans les esprits les plus rustiques et les plus farouches. De telles expéditions, M. F. ne sont-elles pas bien plus glorieuses que celles de ces ennemis du repos et de la paix des hommes, que le monde qualifie du nom de conquérants ? Leur mémoire est bientôt abolie sur la terre ; mais la gloire de saint François de Sales ne s'effacera jamais, parce qu'il a laissé partout des marques de son amour pour son peuple. Il a laissé des monuments éternels de sa piété, de son zèle, de sa

Digitized by Google

charité. Il a rempli les devoirs de l'épiscopat avec tant de lustre pour l'Eglise, et de profit pour les fidèles, que l'on peut dire qu'il a purgé son diocèse de toutes les taches qui le déshonoraient. Il a relevé la splendeur du sacerdoce, il a posé les premiers fondements de cette discipline vénérable qui a toujours distingué dès lors le diocèse de Genève, et qui a formé tant de prêtres savants, tant d'ouvriers évangéliques qui ont été et qui sont encore la gloire et la consolation de l'Eglise. Enfin, c'est son exemple qui a fait tant de saints évêques de son temps, et c'est à ce même exemple que nous sommes redevables de cette suite non interrompue d'illustres prélats, qui ont succédé non-seulement à son siége, mais encore à son zèle et à toutes ses vertus.

Après mille travaux, dont le fruit répondit au zèle de François de Sales, après avoir satisfait aux besoins de son troupeau, il répandit en d'autres contrées les lumières dont le Ciel l'avait éclairé; il fit éclater de toutes parts le zèle qui le dévorait, comme un feu brûlant qui ne pouvait plus se renfermer en lui-même; la Savoie fut trop étroite pour en modérer les ardeurs, et la France ressentit bientôt cet embrasement divin. François étendit ses soins sur tout ce vaste royaume par ses admirables prédications, qui retirèrent tant d'âmes du vice et du libertinage. Paris, Lyon, Grenoble, Dijon, et d'autres villes considérables lui durent le rétablissement de la piété et le maintien de la foi; il convertit une infinité d'âmes par sa douceur; et le fruit que sa doctrine toute céleste produisit pendant sa vie, est si merveilleux, qu'il surpasse tout ce qu'on en pourrait dire. Enfin, saint François de Sales a travaillé pour toute l'Eglise, et pour les fidèles de tous les temps, soit par l'institution de l'ordre de la Visitation, soit par ses excellents écrits. La piété, le zèle et la capacité de ce grand Saint ont d'abord paru dans la fondation de l'ordre de la Visitation; ordre qui semble renfermer tout ce que les autres ont de plus parfait, et qui fleurit aujourd'hui par tout le monde chrétien, avec l'édification et l'admiration de tous les fidèles. Le saint Fondateur lui donna des règles pleines de sagesse et de douceur, dans lesquelles toute la perfection chrétienne, réduite comme en art, devient le fruit d'une vie douce et aisée. C'est ce saint ordre, le grand ouvrage de François de Sales et de sainte Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, qui se trouve aujourd'hui répandu avec tant d'éclat par tout l'univers, qui conserve encore toute la vigueur de son premier esprit, et qui est l'édification de toute l'Eglise.

2° Saint François de Sales s'est perpétué, pour ainsi dire, lui-même, et s'est multiplié en quelque sorte par ses écrits, afin d'être utile à l'Eglise de Dieu en tous temps et en tous lieux. On

Digitized by Google

peut dire hardiment, sans blesser le respect qui est dû à tous les autres écrivains, qu'après les saintes Ecritures, il n'y a point d'ouvrages qui aient plus nourri et entretenu la piété parmi les fidèles que ceux de saint François de Sales. Il est vrai, les Pères ont écrit pour la défense de notre religion; les théologiens, pour l'explication de nos mystères; les historiens, pour conserver la tradition de l'Eglise. Ils ont tous excellé dans leur genre, et nous leur sommes à tous redevables. Mais pour former les mœurs des fidèles et pour établir et conserver dans les âmes une solide piété, nul n'a eu le même don que l'Evêque de Genève. Combien sa seule *Introduction à la vie dévote* a-t-elle converti de pécheurs! combien a-t-elle formé de religieux! combien d'hommes et de femmes a-t-elle sanctifiés dans le mariage! combien, dans tous les états, a-t-elle fait de changements admirables! Pourrait-on assez relever son traité de l'*Amour de Dieu*? peut-on le lire sans demeurer convaincu que l'amour divin, qui brûlait dans le cœur de François, en a été l'auteur et l'objet en même temps, et que l'amour s'y est dépeint et représenté lui-même? en un mot, tous les écrits de François de Sales sont, dit un grand Pape (Alex. VII. Bull. Canon. S. Franc. Sales.) autant de flambeaux ardents qui portent la lumière et le feu dans toutes les parties du corps de l'Eglise. Ah! plût à Dieu que ces livres d'or fussent plus connus et plus répandus parmi les chrétiens de nos jours! ils suffiraient pour bannir à jamais le goût des productions insensées de ce siècle, soi-disant *philosophique*, qui ne présente plus de toutes parts que des peintures harmonieusement obscènes, qu'une hardiesse imposante, qu'un vain étalage d'érudition scandaleuse, d'anecdotes puériles, fabuleuses et indécentes; écrits dont toutes les pages tendent des piéges à la faiblesse, qui n'élèvent que des doutes, qui ne rassemblent que des nuages; où l'on emploie toute la magie du style pour séduire, pour farder le mensonge et masquer l'erreur. Que nous ont appris ces ouvrages de ténèbres si courus et si vantés? Ils nous ont appris, M. F. que les calamités de nos pères n'ont été que l'ombre des malheurs qui nous ont menacés, et sous lesquels peu s'en est fallu que nous n'ayons tous succombé; nous avons vu le prestige gagner de proche en proche, l'impiété étendre partout ses cruels ravages, les ténèbres s'épaissir, et le délire de la raison aller si loin, que non-seulement la religion paraissait devoir s'écrouler et s'anéantir, mais encore les bonnes mœurs, et toute espèce de probité, de bonne foi et tout sentiment d'humanité disparaître de dessus la face de la terre.

Pour bien célébrer cette fête, nous devons invoquer saint François de Sales avec beaucoup de confiance, et imiter ses vertus, sa

Digitized by Google

grande pureté, sa douceur inaltérable, son ardente charité et son zèle pour le salut des âmes.

La Providence divine, qui avait, dans l'éternité de ses conseils, choisi saint François de Sales pour être une des plus pures victimes du saint amour, eut soin, dans le temps, de préserver de toute tache la pureté de son âme et celle de son corps. François avait fait vœu de chasteté perpétuelle dès ses plus tendres années, et il ignora toujours entièrement tout ce qui est contraire à cette angélique vertu. En vain l'enfer suscita pour le perdre tout ce que la beauté a d'attraits, tout ce que la jeunesse a de charmes, tout ce que l'amour profane a de force et d'artifices; en vain les ennemis de sa vertu l'exposèrent à toute l'effronterie d'une courtisane sans pudeur; plus discret que Samson, plus retenu que David, plus sage que Salomon, aussi chaste que Joseph, il s'arracha d'entre les bras de cette dangereuse Putiphar. En vain eut-on recours à la magnificence des promesses et des présents; en vain une voluptueuse Jézabel, une princesse italienne fit-elle briller à ses yeux l'éclat des richesses, s'il voulait se prêter à ses désirs; il se démêla de tous les piéges qu'on lui tendit, et conserva jusqu'à la mort sa première innocence.

La douceur de saint François de Sales ne fut pas moins admirable que sa parfaite pureté; il a porté cette vertu à un si haut degré de perfection, que tous ceux qui l'ont connu n'ont point fait difficulté de dire qu'il n'y a jamais eu de saints qui aient imité de plus près celle du Sauveur : et un grand cardinal disait qu'il lui semblait voir en lui l'image de la sacrée humanité du Fils de Dieu, conversant visiblement parmi les hommes. En effet, son visage, ses yeux, ses paroles et toutes ses actions ne respiraient que bonté et que suavité. Il pratiqua la douceur universellement et à l'égard de tous; il la pratiqua continuellement et dans toutes sortes d'occasions : dans les infirmités et dans les maladies; dans les intempéries des saisons et la privation des commodités, souvent même des nécessités de la vie; dans les travaux et les mauvais succès; dans les calomnies les plus cruelles et les persécutions les plus atroces. Passons sur les fréquents dangers de mort que courut cet apôtre dans les premières années de son apostolat, dangers dont souvent il ne put échapper que par miracle. Les assassins et les meurtriers ne sont pas les plus cruels persécuteurs des hommes apostoliques; l'honneur leur est plus précieux que la vie même, parce qu'il est plus important à la gloire de Dieu et à l'édification du prochain. C'est par là cependant que fut attaqué saint François de Sales : on brûle publiquement en chaire, par un zèle fanatique, son livre de l'Introduction à la vie dévote, comme un ouvrage rempli d'une

Digitized by Google

détestable morale ; on lui suppose les lettres les plus abominables ; on contrefait son écriture, son style et sa signature, pour le charger en Savoie, en Piémont, en Italie, dans toute l'Europe, du soupçon infâme d'un commerce honteux. Dans des épreuves aussi rudes et aussi sensibles, on vit toujours en lui même égalité d'humeur, même sérénité de visage, même ton de voix, même tranquillité d'esprit, même résignation de cœur, même paix de l'âme ; et semblable à ces hautes montagnes, dont le sommet élevé au-dessus des nues est inaccessible aux intempéries de l'air et aux variétés des saisons, supérieur comme elles à tous les orages et à toutes les tempêtes dont sa vie fut si souvent agitée, il jouit toujours en lui-même d'un calme profond, et rien ne put jamais altérer sa douceur.

Enfin, ce qui a distingué merveilleusement le saint Evêque de Genève, que l'Eglise nous propose aujourd'hui pour protecteur et pour modèle, est cette ardente charité et cet amour si pur dont son cœur a toujours brûlé pour Dieu. Rappelez-vous, M. F. le mémorable combat qu'il eut à soutenir à la fleur de sa jeunesse, et dans lequel, vivement attaqué par la crainte, et près du désespoir, la charité toujours accompagnée de l'espérance le fit triompher en le soumettant avec confiance au bon plaisir de Dieu. L'ennemi du salut lui suggère que sa perte éternelle est résolue ; que, quelque bonne volonté qu'il puisse avoir, quelque parti qu'il prenne, il doit être un jour réprouvé et qu'il est effacé du livre de vie. L'horreur de l'enfer, les supplices que souffrent les victimes de la justice d'un Dieu, se présentent jour et nuit à son esprit. Il tombe dans une mélancolie profonde, qui fait craindre pour sa vie ; il passe les jours à pleurer et les nuits à se plaindre : « Ah ! s'écrie-t-il dans « la tristesse inconcevable qui le consume ; ah ! je suis content, « mon Dieu, de souffrir tout cela ! mais être éternellement privé « de vous, qui êtes le souverain bien, mais vous haïr et vous blas- « phémer sans cesse, ah ! c'est là un second enfer au milieu de « l'enfer même. Puisque vous le voulez, et que je dois me soumet- « tre à votre volonté adorable, je veux du moins employer tout le « temps de ma vie à vous aimer et à vous servir..... »

Une prière si éloignée des sentiments d'un réprouvé fut aussitôt exaucée, la confiance se réveilla dans le cœur de François, la divine miséricorde répandit un rayon de lumière sur cette âme fidèle, les nuages, les ténèbres se dissipèrent, cette furieuse tempête se calma ; la tranquillité de l'esprit, la paix du cœur ramenèrent la santé du corps. Depuis cet heureux moment, l'amour divin fut toute la passion de François de Sales, Dieu seul occupa les pensées de son esprit et régla les mouvements de son cœur.

Digitized by Google

« Si je savais, disait-il dans une de ses lettres, qu'il y eût en moi « la moindre étincelle d'amour qui ne fût pour Dieu et selon Dieu, « je voudrais que mon cœur se fendît sur l'heure, pour faire sortir « cette étincelle d'amour profane, rival de l'amour de Dieu, ou « plutôt son ennemi capital. »

Tels sont, M. F. les principaux exemples de vertus que nous a données à tous notre saint protecteur; recourons à lui avec confiance, afin qu'il nous obtienne la grâce d'y conformer notre conduite. Glorieux François de Sales, quoique nous nous soyons rendus indignes de votre protection par le peu de fruit que nous avons retiré jusqu'à présent des exemples admirables que vous nous avez laissés, nous ne laissons pas de vous invoquer avec la douce espérance que vous jetterez des regards favorables sur nos besoins; souvenez-vous que nous sommes les enfants des pères que vous avez éclairés et sanctifiés; rendez vos bénédictions communes, puisque vous vous êtes fait tout à tous pour la sanctification de tous; que les enfants profitent aussi des travaux que vous avez entrepris et supportés pour leurs pères : il ne tient qu'à nous, M. F. d'y participer; je sais, il est vrai, qu'il n'est pas donné à tous comme à François de Sales de soutenir l'arche chancelante; mais dans le sein de sa famille, mais dans une conversation, nous devons tous confesser publiquement et hautement notre foi, nous pouvons tous honorer la religion et confondre le mensonge par la pureté de nos mœurs; nous pouvons tous être fidèles aux actes de justice, et ne pas omettre les œuvres de charité; nous pouvons tous réprimer nos humeurs et supporter celles d'autrui; nous pouvons tous, en un mot, imiter François de Sales dans sa compassion tendre et effective pour les pauvres, dans sa courageuse résistance aux attraits du siècle, dans son humilité, dans sa fidélité aux devoirs communs du christianisme, dans sa patience et sa douceur, dans les contradictions et dans les injures, dans son ardent amour pour Dieu. Sont-ce là des vertus impossibles aux chrétiens? et puisque l'Evangile de Jésus-Christ nous en ordonne la pratique, serions-nous excusables de ne leur accorder qu'une vaine et stérile admiration? Prenons donc François de Sales pour notre modèle; sanctifions-nous comme lui, afin qu'après avoir marché sur ses traces en ce monde, nous méritions de jouir avec lui de la gloire éternelle en l'autre.

Amen.

Digitized by Google

CCXVIII. DISCOURS.

DE LA PRÉSENTATION DE JÉSUS AU TEMPLE, ET DE LA PURIFICATION DE LA SAINTE VIERGE.

Postquam impleti sunt dies purgationis ejus secundùm legem Moysis, tulerunt illum in Jerusalem, ut sisterent eum Domino.

Le temps de la purification de Marie étant accompli selon la loi de Moïse, ils portèrent l'enfant Jésus à Jérusalem pour le présenter au Seigneur. (Luc. 2. v. 22.)

Que de sacrifices dignes de Dieu et que de vertus héroïques et parfaites comprises dans ces paroles de l'Evangile, et renfermées dans le double mystère que nous célébrons aujourd'hui de la présentation de Jésus et de la purification de Marie! D'une part, c'est le Fils unique de Dieu qui, quarante jours après sa naissance, c'est-à-dire aussitôt que la loi le permettait aux premiers-nés du peuple de Dieu, se hâte de se rendre au temple de Jérusalem, pour y ratifier hautement l'offrande qu'il a déjà faite de soi-même en secret au moment de son incarnation; c'est l'agneau sans tache qui, se substituant à la place de tous les hommes pécheurs, et mettant fin à tous les sacrifices des animaux, vient offrir en sa personne à Dieu la plus sainte et la plus précieuse victime qui fût jamais et qui puisse jamais être; c'est le libérateur, le rédempteur du monde, qui paraît sous la forme d'esclave, et qui veut lui-même être racheté par une de ses créatures: de l'autre, c'est la chaste épouse de l'Esprit-Saint, qui, quarante jours après un enfantement tout divin, c'est-à-dire, aussitôt que l'ordonnait la loi aux femmes ordinaires, vient se confondre avec elles, et subir comme elles une cérémonie humiliante qui ne l'obligeait point; c'est une Vierge pure et immaculée qui, prenant la place et le rang de pécheresse, demande humblement d'être purifiée des taches dont elle ne se sent point souillée; c'est une Mère, et la plus tendre des mères, qui, pour satisfaire à la justice divine, consent à la mort d'un Fils unique tendrement aimé, et ne fait jamais paraître plus de piété et d'amour, qu'en dévouant ce cher Fils aux plus effroyables tourments.

Que de sacrifices, encore une fois, et que de vertus, M. F. mais en même temps quels exemples et quelles leçons! Développons les circonstances de ces deux mystères, et nous y trouverons le plus par-

Digitized by Google

fait modèle de l'obéissance que nous devons nous-mêmes à la loi de Dieu.

Le Seigneur, en donnant des lois à son peuple, avait ordonné que les femmes demeureraient quelque temps, après leurs couches, sans toucher rien de consacré à Dieu, ni entrer dans le temple (Levit. 12. 4.); ce temps était de quarante jours pour la naissance d'un fils, et de quatre-vingts pour celle d'une fille; et que, ce terme étant accompli, la mère irait au temple, offrirait un agneau en holocauste pour remercier Dieu de son heureux accouchement et un pigeonneau ou une tourterelle pour l'expiation du péché, c'est-à-dire de toute impureté légale; que si elle était pauvre, elle offrirait un pigeonneau ou une tourterelle à la place d'un agneau, et que, le prêtre les ayant offerts devant le Seigneur, elle serait purifiée.

Outre la loi de la purification de la mère, il y en avait une qui regardait particulièrement le fils aîné. Si le premier fruit du sein de la mère est un fils, vous le séparerez, dit l'Ecriture (Exod. 13. v. 2.) et vous le lui consacrerez pour vous souvenir que, lorsque Dieu délivra vos pères de la servitude d'Egypte, un ange, par son ordre, tua en une nuit tous les premiers-nés des Egyptiens et sauva tous les premiers-nés des Hébreux. Par cette loi tous les premiers-nés des enfants d'Israël devaient être dévoués au ministère des autels; mais puisque Dieu avait choisi pour cet emploi les enfants de la tribu de Lévi, il avait ordonné que les aînés des autres tribus, ne devant pas servir au temple, seraient présentés au Seigneur comme les prémices qui lui étaient dues, et ensuite rachetés à prix d'argent.

Il est certain que la loi de la purification ne regardait nullement Marie qui, ayant conçu par l'opération du Saint-Esprit et étant devenue mère sans cesser d'être vierge, ne pouvait pas avoir besoin de purification, et par conséquent elle ne devait pas être comprise dans cette loi, la naissance miraculeuse de Jésus-Christ n'ayant rendu que plus pure sa bienheureuse Mère. Marie cependant, toute vierge qu'elle est, se soumet volontairement à une loi qui n'était que pour les femmes ordinaires. Jugez, par l'amour qu'elle avait pour la virginité, de la grandeur du sacrifice qu'elle fait en immolant aujourd'hui, aux yeux du public, ce qui fait, pour ainsi dire, la gloire des vierges. Il lui suffit que ce soit un acte d'humilité et de religion pour ne pas s'en dispenser. L'exemple que lui avait donné son Fils, huit jours après sa naissance, en se soumettant à la loi de la circoncision, ne lui permet pas de se dispenser de celle de la purification quarante jours après ses couches. Quelle confusion! quel reproche pour ces personnes qui se dis-

Digitized by Google

pensent des plus essentiels devoirs de religion sur de vains titres de dignités ou de naissance.

Mais Marie ne se soumet pas seulement aujourd'hui à une loi humiliante, mais encore à la plus dure et à la plus rigoureuse pour elle qu'il soit possible d'imaginer. Les femmes qui se présentaient au temple n'étaient pas seulement obligées de se purifier ; elles y paraissaient en même temps pour y offrir à Dieu le premier-né de leurs enfants. Ce n'était, à la vérité, pour les femmes ordinaires qu'un hommage, qu'un sacrifice passager ; parce qu'après avoir offert au Seigneur le premier objet de leur tendresse, elles avaient la liberté de le racheter ; de sorte qu'après avoir payé l'offrande prescrite par la loi, elles rentraient dans tous leurs droits.

Mais pour Marie la loi fut bien plus rigoureuse : elle offrit son Fils selon la loi, et jusqu'où n'alla pas l'étendue de ce sacrifice ? Eclairée des lumières célestes, Marie n'ignorait rien des décrets du ciel au sujet de notre rédemption ; elle savait que son Fils bien-aimé était cette victime sainte, pure et sans tache qui devait mettre fin à toutes les autres oblations, et se substituer à la place des autres victimes. Elle savait que jusqu'ici l'offrande de tous les autres premiers-nés n'était que l'ombre de la sienne ; dès ce moment elle comprit qu'elle offrait son Fils pour être immolé un jour sur la croix. Déjà elle le voyait d'avance livré entre les mains de ses ennemis, à la fureur des bourreaux et à toute l'horreur des tourments : sacrifice d'autant plus terrible, que dès cet instant elle l'eut toujours présent à ses yeux, selon l'étendue de l'oracle qui lui fut annoncé. Ce triste souvenir fut un glaive de douleur qui perça son âme, et l'inonda sans cesse d'un torrent d'amertume. Chaque jour, chaque moment, quand elle voyait son Fils bien-aimé, et qu'elle le contemplait à loisir, elle se disait à elle-même : Un jour viendra, oui, il viendra ce triste jour, où ces tendres mains seront attachées à la croix, où ces pieds sacrés seront percés de clous, où cette tête sera couronnée d'épines, où ce cœur adorable sera percé d'une lance, où tout ce corps meurtri et déchiré nagera dans son sang, où moi-même je serai au pied de la croix pour le recueillir et recevoir ses derniers soupirs. O Mère tendre ! ô Mère de douleur ! auriez-vous jamais pu soutenir une telle vue, et ne pas succomber à l'aspect anticipé d'un si désolant spectacle, si le Dieu tout-puissant qui exigeait de vous ce rigoureux sacrifice, ne vous eût soutenue par sa grâce dans une douleur si au-dessus des forces de la nature ?

Suspendons, M. F. ces sentiments douloureux qui n'auront leur effet que dans les temps marqués par la Providence ; rougissons

Digitized by Google

plutôt de nos lâchetés et de nos faiblesses, à la vue d'un sacrifice si difficile et si pénible, et avouons que la loi de Dieu ne nous a jamais rien commandé qui puisse le moins du monde entrer en comparaison avec ce qu'elle exige aujourd'hui de la Mère de Dieu. Revenons à la considération de ce grand mystère dont toutes les circonstances nous fournissent les instructions les plus salutaires.

Jésus-Christ entrant dans le monde, dit à son Père (Ps. 39. v. 7.): Vous n'avez point voulu d'hostie ni d'oblation, mais vous m'avez formé un corps; alors j'ai dit: Me voici, je me présente à vous: *Tunc dixi: Ecce venio.* Le Fils de Dieu connut donc que les sacrifices qu'on offrait dans le temple n'étaient point ce que Dieu demandait; qu'ils étaient indignes de sa grandeur, qu'ils ne pouvaient pas satisfaire pour le péché, et qu'il lui avait donné un corps pour suppléer à leur place. C'est pourquoi il se soumit à l'ordre de son Père; il s'offrit lui-même, se consacra, se dévoua solennellement, entra dans le sanctuaire, non plus, dit l'apôtre (Heb. 9. v. 12.) avec le sang des boucs et des taureaux, mais avec son propre sang, c'est-à-dire, honora Dieu, non plus par des sujets étrangers, mais par lui-même et aux dépens de lui-même; et par cette unique oblation, donna pour jamais à ceux qui devaient être sanctifiés une idée parfaite du culte qui est dû au Dieu vivant (Heb. 10. v. 14.): *Unâ oblatione, consummavit in sempiternum sanctificatos.* Voilà donc ce que nous inspire le mystère de la présentation de Jésus au temple: un sentiment profond et respectueux de la souveraineté de Dieu, un attachement inviolable à ce premier devoir de religion, qui est l'obéissance et la soumission à Dieu, une disposition à se sacrifier, et, s'il était possible, à s'anéantir pour reconnaître comme Jésus-Christ l'empire de Dieu. Or, de là même concluez et jugez quel est le désordre de l'homme qui, étant né sujet de Dieu, vit néanmoins à l'égard de Dieu dans une espèce d'indépendance d'autant plus criminelle que, bien loin d'en rougir, il semble encore souvent s'en glorifier.

Cet exemple de Jésus-Christ nous apprend 1° à nous offrir à Dieu et à nous consacrer à son service, dès le premier usage de la raison, jusqu'au dernier moment de notre vie.

Jésus-Christ dans sa présentation, fait à son Père l'offrande la plus précieuse et la plus agréable qui lui ait jamais été faite. 1° Il se donne lui-même, qui est de tous les dons le plus riche et le plus grand. Plusieurs offrent à Dieu des prières, des aumônes, des jeûnes et des mortifications; mais peu de personnes s'offrent elles-mêmes et font une oblation de leur cœur. La plupart se réservent toujours secrètement la disposition de leur propre volonté.

Ce partage déplaît à Dieu: ce n'est pas le sacrifice d'Abel, c'est

Digitized by Google

celui de Caïn qui offrait à Dieu les biens de la terre, et se réservait pour soi son cœur et sa propre volonté, comme dit saint Augustin. Ne faites pas ainsi la part à votre maître; offrez-vous vous-mêmes à lui. Dites-lui avec le prophète Isaïe (Is. 64. v. 8.) : *Seigneur mon Dieu, possédez-moi; car je suis votre créature; je ne reconnais point d'autre maître que vous;* ou bien avec David (Ps. 115. v. 6.) : *O Seigneur! je me donne à vous; car je suis votre esclave; oui, je suis votre esclave et le fils de votre servante.*

En second lieu, Jésus se donne à son Père sans aucune réserve; et comme il reçoit tout de lui, il s'offre aussi tout à lui. C'est ainsi que vous devez faire tous les jours une entière oblation de vous-mêmes, de toutes vos puissances, de tous vos biens, de tous les mouvements de votre corps et de votre âme. Enfin Jésus s'offre du plus grand cœur et avec l'affection la plus pure, la plus sainte et la plus parfaite qui fût jamais. Animez, à son exemple, tout ce que vous faites pour Dieu, d'une pareille ferveur; récompensez par la grandeur de votre affection le peu que vous lui offrez, en vous offrant vous-mêmes, vous qui n'êtes rien devant lui; mais surtout offrez-vous par Jésus-Christ; unissez votre cœur à celui du Sauveur, votre vie à la sienne, votre petitesse à sa grandeur : l'oblation que vous ferez alors sera d'un prix inestimable.

2° Pour entrer dans l'instruction naturelle que l'exemple de la sainte Vierge nous fournit, et qu'on doit regarder comme une des plus importantes de la morale chrétienne, nous disons que les pères et les mères ont une obligation particulière de présenter leurs enfants au Seigneur, et de lui dire comme la vertueuse mère de Samuel : J'avais supplié mon Dieu de me donner cet enfant, et il m'a accordé la demande que je lui ai faite; c'est pourquoi je le lui remets entre les mains, afin qu'il y demeure tant qu'il vivra. Mais hélas! qu'il en est peu qui s'acquittent de ce devoir, et qui offrent au Seigneur les enfants qu'ils en ont reçus! Combien n'y en a-t-il pas, au contraire, qui les consacrent au démon, par les malédictions qu'ils lancent sur eux et les mauvais exemples qu'ils leur donnent, et qui sont la cause de leur perte et de leur damnation! C'est ici un désordre contre lequel nous ne saurions nous élever avec trop de zèle; plût à Dieu que les pères et mères pussent du moins aujourd'hui en comprendre la grièveté! Quel renversement, en effet, qu'ils soient eux-mêmes les auteurs, du moins les fauteurs des excès où se portent leurs enfants, et du dérangement de leur conduite! qu'au lieu de les former à la piété, ils se bornent à les élever pour le monde et à leur en inspirer l'esprit! qu'ils n'aient d'autres maximes à leur inculquer que les maximes du monde, d'autres leçons à leur donner que sur leur avancement dans le monde, d'autres dé-

Digitized by Google

fauts à corriger dans eux que ce qui peut leur être nuisible selon le monde ; n'ayant, du reste, à l'égard de leurs mœurs ni vigilance, ni fermeté ; fermant les yeux à tout et leur pardonnant tout ! Cependant un père et une mère sont, dans une famille, dit saint Augustin, les ministres de Dieu, établis sur leurs enfants pour les gouverner et les conduire ; ce sont leurs premiers directeurs dans la voie de Dieu et du salut; enfin, ce sont les premiers pasteurs, et comme les anges tutélaires de leurs âmes.

Durant la messe de ce jour, l'Eglise met des cierges allumés dans les mains des fidèles. Pour entrer dans l'esprit de cette religieuse pratique, apprenons ce qui est signifié par ce symbole mystérieux. 1° On tient des cierges en main publiquement, dans le temple et à la face des autels, pour montrer que nous devons faire de notre foi une profession publique à la face de l'univers, plus par nos œuvres encore que par nos paroles. 2° Ces cierges sont composés d'une cire blanche, pour montrer quelle doit être l'innocence et la pureté de notre âme, que la tache du péché ne devrait jamais obscurcir aux yeux de Dieu. 3° Ces cierges allumés répandent la lumière ; ils nous marquent par là que nous devons nous-mêmes être pour nos frères un sujet d'édification et de bon exemple, devenir comme la lumière de Jésus-Christ, et autant qu'il est en nous, le faire connaître, adorer et aimer. 4° Ces cierges brûlent et se consument par l'ardeur du feu ; c'est pour nous montrer que nous devons être embrasés et consumés par le feu de l'amour divin. Enfin, ces cierges se consument pour l'honneur et la gloire de Dieu : ainsi devons-nous être prêts à nous immoler, à nous sacrifier, s'il le faut, pour la gloire du maître que nous servons.

L'exemple de la sainte Vierge qui voulut bien se soumettre à la loi de la purification, à laquelle elle n'était pas obligée, puisqu'elle n'avait contracté aucune souillure, est un motif bien pressant pour nous engager à nous purifier au plus tôt de nos péchés par une sincère pénitence, puisque nous sommes véritablement souillés aux yeux de Dieu. Nous devons aussi, à l'exemple du vénérable vieillard Siméon, regarder Jésus-Christ comme notre vraie lumière. Cet homme juste et craignant Dieu soupirait depuis longtemps après la venue du Sauveur, qui devait être la consolation de son peuple. L'Esprit-Saint dont il était rempli lui avait donné une secrète assurance qu'il ne mourrait point sans avoir vu le christ du Seigneur ; il l'avait conduit dans le temple au temps que la sainte Vierge y entra, et il lui fit connaître qu'elle était la Mère de Dieu, et que l'enfant qu'elle portait était le Messie. Alors saisi d'un transport d'amour, de joie et de reconnaissance, il prit entre ses bras le divin enfant, et s'écria (Luc. 2. v. 28. et seqq.) : C'est

Digitized by Google

maintenant, Seigneur, que vous pouvez disposer de votre serviteur, et l'appeler au repos éternel, suivant votre promesse : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundùm verbum tuum in pace.* Je meurs content, je n'ai plus rien à désirer; il est temps que mes yeux se ferment, puisqu'ils ont vu celui que vous envoyez pour sauver le monde : *Quia viderunt oculi mei salutare tuum.* Celui qui doit instruire les nations, et dissiper par sa lumière les ténèbres de l'erreur et de l'idolâtrie, répandues sur toute la face de la terre, celui enfin qui sera la gloire de votre peuple d'Israël : *Lumen ad revelationem gentium, et gloriam plebis tuæ Israel.* Entrons, M. F. dans ces sentiments, regardons Jésus-Christ comme notre vraie lumière; prions-le avec ferveur qu'il dissipe les ténèbres de notre ignorance, et qu'il nous éclaire par sa grâce; renouvelons souvent l'offrande et la consécration que nous lui devons faire de nous-mêmes. Assistons à la procession que l'Eglise fait au jour de cette solennité, et qui nous représente le voyage de la bienheureuse Vierge portant Jésus-Christ au temple de Jérusalem, dans un esprit de sacrifice et d'union avec Jésus-Christ; par ce moyen, quoique de nous-mêmes nous n'ayons rien à espérer du Seigneur, néanmoins unis à Jésus-Christ, offerts à Dieu son père par Jésus-Christ et en Jésus-Christ, nous deviendrons une oblation agréable à ses yeux; il jettera sur nous des regards de miséricorde, et nous fera part de la gloire éternelle que Jésus-Christ nous a méritée, et que je vous souhaite. *Amen.*

CCXIX. DISCOURS.

DU CARÊME.

Cùm jejunatis, nolite fieri sicut hypocritæ tristes.

Lorsque vous jeûnez, ne soyez point tristes comme les hypocrites. (MATTH. 6. v. 16.)

QUELLES sont, M. F. les vues saintes de l'Eglise dans la loi solennelle du jeûne du carême, sinon de vous faire recevoir ces jours favorables avec une joie pleine de reconnaissance? C'est pour cela qu'elle vous avertit de prendre garde en jeûnant de tomber dans la tristesse et l'abattement, comme font les hypocrites : *Cùm jejunatis, nolite fieri sicut hypocritæ tristes.* Je parle ici de cette tristesse de la chair et de l'esprit, qui n'empêche pas qu'on ne pratique la loi du jeûne,

Digitized by Google

mais qui en combat la sévérité ; qui n'en viole point tout à fait le précepte, mais qui en adoucit la pratique. Je parle de ces indignes regrets dont on accompagne son jeûne, au seul souvenir de ces jours de licence, qui ne sont plus, mais qu'on aurait voulu voir durer toujours. Je parle de cette tristesse qui empêche le pécheur de proportionner sa pénitence à l'énormité des crimes dont il se reconnaît coupable. Je parle de cette lâche frayeur et de ce morne abattement, qui saisit presque tous les chrétiens au commencement du carême. Je dis donc à tous qu'ils ne doivent pas être tristes comme les hypocrites qui jeûnent. Insensés qu'ils sont, dit à ce sujet saint Ambroise ! ils vont triompher, s'ils veulent, de la chair et de Satan, par le mérite du jeûne et de l'abstinence ; et cependant ils sont attristés, consternés et abattus. Mais quoi ! la tristesse convient-elle à ceux qui ont en main le triomphe et la victoire ? Ah ! que le démon regarde ce saint temps comme des jours de honte et de confusion pour lui, je n'en suis pas surpris. Qu'il s'afflige de voir que la grâce attachée à ces jours de mortification va lui enlever ses conquêtes, renverser ses projets, déconcerter ses desseins, la raison en est toute simple. Mais vous, M. F. à qui l'Eglise donne de si fortes armes, loin de vous attrister, parfumez vos têtes, *unge caput tuum*. A la vue de tant d'avantages, écriez-vous avec l'apôtre : C'est maintenant que règnent les jours de salut, et un temps favorable à la réconciliation (II. Cor. 6. v. 2.) : *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis*. C'est maintenant que la grâce de Dieu va se répandre avec plus d'abondance et nous fait sentir plus particulièrement ses divines impressions. Que chacun donc se prépare pour sanctifier ce jeûne solennel, dit le Seigneur (Joel. 1. v. 14.) : *Sanctificate jejunium*. Apprenez, M. F. non-seulement à jeûner, mais encore de quelle manière vous devez rendre votre jeûne méritoire, agréable à Dieu et avantageux à vous-mêmes.

Le carême, selon l'esprit de son institution, est un temps de pénitence, un temps destiné à fléchir la colère du Seigneur, justement irrité contre nos péchés. La prière, le jeûne et l'aumône sont les principaux moyens que nous devons employer pour y réussir ; et les saints Pères disent que nous devons trouver dans les retranchements de notre jeûne, de quoi faire des aumônes plus fréquentes et plus abondantes.

Je vous conjure, M. F. disait saint Bernard (Serm. 1. in Quadrag.) de pratiquer le jeûne du carême avec toute l'exactitude et toute la dévotion possible. Considérez quels sont ceux de qui nous tenons cette pratique, et qui l'ont, en quelque sorte, consacrée par leur exemple. C'est premièrement Moïse, qui a eu

Digitized by Google

l'avantage de converser face à face avec le Seigneur ; c'est Elie, qui a été élevé au ciel dans un char de feu. Mais si l'exemple de Moïse et d'Elie doit nous rendre cette pratique vénérable, quelle vénération ne doit pas nous inspirer pour elle l'exemple de Jésus-Christ notre Sauveur ? Vous savez qu'il jeûna quarante jours dans le désert ; et quel est, je ne dis pas le religieux, mais le chrétien, qui n'embrassera pas avec zèle et avec respect une pratique autorisée par un si grand exemple ? Nous devons sans doute imiter avec d'autant plus d'ardeur le jeûne de notre divin Maître, que ce n'est pas pour lui qu'il a jeûné, mais pour nous.

Le saint temps du carême, dit encore le même Père, est un temps de combat pour tous les fidèles : le jeûne de Jésus-Christ devient commun à tous les disciples de Jésus-Christ. Jusqu'ici nous avons jeûné seuls (c'est à ses religieux que saint Bernard adressait ce discours) ; mais à l'entrée du carême tous jeûneront avec nous jusqu'au soir, les rois, les princes, le clergé, le peuple, le noble, l'artisan, le riche, le pauvre. En effet, M. F. dans les siècles qui nous ont précédés, les grands comme les petits, c'est saint Basile qui nous l'atteste (Homil. de jejun.) l'homme de mer au milieu des flots, l'homme de guerre dans les armées, le voyageur et le marchand : remarquez-le, vous qui faites tant valoir le prétexte des voyages : *Et exercitus, et viatores, et nautæ, et negotiatores* : tous, disait ce Père, recevaient avec respect la loi du jeûne, tous l'embrassaient avec joie : *Omnes pariter audiunt edictum jejunii, et summo gaudio excipiunt.*

Siècles d'or de l'Eglise, quand vous verrons-nous renaître ?

Dans ces heureux temps, les membres suivaient leur chef ; mais nous, nous voudrions ne communiquer avec Jésus-Christ que dans ce qui nous plaît, et nous refusons de le suivre dans ce qui est pénible à la nature. Méritons-nous d'être unis à un tel chef ? Car tout ce qu'il a fait, et tout ce qu'il a souffert, il l'a fait et il l'a souffert pour nous ; mais si nous refusons de le seconder et de le suivre dans ce qu'il n'a entrepris que pour nous sauver, en quoi pourrons-nous donc nous vanter d'être ses disciples ?

Après tout est-ce un si grand effort de jeûner comme Jésus-Christ, lorsqu'on a l'espérance d'être assis avec lui à la table du Père céleste ? Est-ce un supplice pour les membres de souffrir avec leur chef, lorsqu'ils sont sûrs d'être glorifiés avec lui ? Quel bonheur pour eux de lui être unis dans ses peines et dans ses douleurs, afin de participer un jour à ses délices et à sa gloire ! s'ils se séparent de lui, ils perdent nécessairement la vie et le mouvement.

Saint Ambroise a tenu le même langage : Notre jeûne, dit aussi ce saint docteur, est une espèce de combat ; la croix de Jésus-

Digitized by Google

Christ est notre trophée, et sa résurrection, à laquelle nous devons participer, sera notre victoire. Entrons dans la lice, dit saint Augustin, comme de braves athlètes de Jésus-Christ, qui renoncent aux délices et aux commodités de la vie, pour s'assurer la victoire : nous avons employé une année entière à flatter notre chair ; donnons au moins le saint temps du carême au soin de notre âme ; vivons pour Dieu, nous n'avons que trop longtemps vécu pour le monde ; joignons-nous aux forts d'Israël, séparons-nous des lâches, soyons sourds aux plaintes et aux invitations attirantes de la chair ; n'écoutons que la voix de Dieu, souvenons-nous que dans ce saint temps nous sommes obligés de jeûner tous les jours, excepté les dimanches. Dans un autre temps le jeûne est une bonne œuvre, une œuvre méritoire, un remède contre le péché ; mais dans le carême c'est un péché de ne pas jeûner ; celui qui jeûne dans un autre temps sera récompensé, mais celui qui aura manqué à jeûner dans ce temps-ci sera puni. (Aug. serm. 171. de diversis.)

Au reste, M. F. je ne m'attacherai pas aujourd'hui à établir cette obligation indispensable où sont tous les chrétiens d'observer le jeûne du carême, à vous faire voir que cette pratique est d'institution apostolique, et à réfuter les vaines objections des hérétiques sur ce point, parce que nous avons suffisamment éclairci cette matière en expliquant le troisième commandement de l'Eglise (*). Je me contenterai seulement de vous faire observer que les Pères, assemblés en différents conciles, ont ratifié ce que les apôtres avaient réglé au sujet des jeûnes, soit du carême, soit des quatre-temps et des veilles des grandes solennités ; c'est de quoi saint Augustin nous donne une preuve sans réplique dans son livre des Hérésies (Lib. de Hæresibus, hæres. 53. cap. 6.) en rapportant la condamnation d'Aérius, lequel ayant embrassé le parti des ariens, osa s'élever contre l'Eglise catholique, sur ce qu'elle avait déterminé certains temps et certains jours de jeûne, soutenant que cela blessait la liberté chrétienne, et que c'était vouloir assujettir de nouveau les fidèles au joug de la loi ; mais les saints Pères qui savaient que la véritable liberté de la loi de grâce consiste à être affranchi du péché, à quoi le jeûne est très-utile, ne laissèrent pas de passer outre, sans avoir égard à ce vain prétexte, et confirmèrent ce qui avait été institué par les apôtres.

Quoique donc dans ce siècle de mollesse, de révolte et d'indépendance, plusieurs de ceux même qui se disent encore *chrétiens* ne se fassent plus de scrupule de violer les lois de l'Eglise, et mépri-

(*) Voyez le CIV. discours.

Digitized by Google

sent ses commandements et ses ordonnances, il est cependant toujours vrai que son autorité ne s'use point, que son juste pouvoir, tel qu'il lui vient de Jésus-Christ, ne s'affaiblit point ; que suivant l'oracle de cet Homme-Dieu, celui qui n'écoute pas l'Eglise, surtout dans un article aussi recommandé que celui de l'abstinence et du jeûne, doit être regardé comme un publicain et un idolâtre, c'est-à-dire, 1° comme un de ces hommes détestés qui ne connaissent d'autres règles que leur cupidité ; 2° comme un idolâtre, puisqu'il se déclare ouvertement idolâtre de sa chair, idolâtre de ses goûts, idolâtre de sa sensualité. Ce péché a paru si grand à saint Chrysostôme, qu'il n'a pas fait difficulté de dire que celui qui viole de propos délibéré la loi du jeûne et de l'abstinence, ne croit ni à Jésus-Christ ni à sa croix ; et qu'il n'est pas seulement un lâche, mais un prévaricateur et un infidèle. Nous autres accoutumés à braver les règles et à suivre nos inclinations, nous n'en jugeons pas ainsi : ce péché nous paraît léger ; mais Dieu et les saints en jugent autrement que nous. De quoi s'agissait-il lorsque le saint vieillard Eléazar disait (II. Mach. 6. v. 19.) qu'il aimait mieux mourir que d'obéir à l'ordre d'Antiochus ? Il s'agissait de manger des viandes défendues par la loi. De quoi s'agissait-il lorsque la mère des Machabées exhortait ses enfants à souffrir constamment les plus affreux supplices ? Que demandait-on d'eux ? La même chose qu'on avait exigée d'Eléazar : on voulait qu'ils violassent l'abstinence portée par la loi ; mais ils dirent tous qu'ils aimaient mieux mourir que de se rendre coupables de cette prévarication. Etait-ce une bagatelle qu'une action dont ces illustres martyrs croyaient devoir s'abstenir aux dépens de leur sang ! N'en doutez pas, M. F. il ne s'agit ici de rien moins que de rendre témoignage à votre religion et à votre foi. *Homo inanis*, vaine ombre, vain fantôme de catholique, montrez-moi donc aujourd'hui votre foi par vos œuvres (Jacob. 2. v. 18.) : *Ostende mihi ex operibus fidem tuam.* Si vous croyez à l'Eglise de Jésus-Christ, montrez-le-moi par votre obéissance à la loi qu'elle vous impose. Comment vous croirai-je fidèle, si je vous vois contrevenir sans scrupule à ses ordonnances les plus formelles ?

De là, quel péché de scandale ! et que voulez-vous que disent les hérétiques, quand ils vous voient violer ainsi hardiment le même jeûne dont nous défendons d'ailleurs la sainteté avec tant de zèle, sinon que nous sommes des imposteurs publics, qui nous moquons de notre religion ; en sorte que le saint jeûne si expressément commandé par l'Eglise, si fortement prêché par tous les Pères, si solennellement autorisé par les conciles ; ce jeûne qui a été reçu et pratiqué dans tous les siècles, qui a été transmis par

Digitized by Google

les apôtres jusqu'à nous, institué, du moins quant au fond du précepte, par Jésus-Christ même, devient, par la licence impie qu'on se donne, le mépris, le jouet et l'opprobre des hérétiques et des impies. O Dieu! quels châtiments effroyables préparez-vous aux chrétiens scandaleux qui ravagent si cruellement votre Eglise? Eh quoi donc! M. F. choisirez-vous pour irriter la justice de Dieu un temps spécialement destiné à l'apaiser? Car encore une fois, c'est ici le temps de la pénitence et du repentir; c'est le temps de fléchir la colère du Seigneur par des œuvres d'expiation. Jamais les jours n'ont été plus favorables, jamais la pénitence ne peut être plus efficace et plus salutaire. Ce n'est point ici une pénitence particulière et cachée, c'est une pénitence publique et générale; ce n'est plus un David et un Jérémie qui s'affligent en secret pour les iniquités du peuple; c'est le corps entier des justes exténués par le jeûne qui demande grâce pour les pécheurs. Toutes leurs œuvres faites dans un même temps, dans un même esprit, sous un même chef, forment un trésor commun; et l'impénitence et l'indocilité n'ont rien à prétendre, tandis que l'obéissance à l'Eglise, et la fidélité à garder les jeûnes et les abtinences prescrites, trouvent des ressources infinies dans cette communion des saints. Mais hélas! M. F. qu'arrive-t-il? les justes observent la loi du jeûne, et les pécheurs s'en dispensent. Ceux qui évitent avec le plus de soin d'offenser Dieu travaillent à le fléchir, et ceux qui l'irritent tous les jours par de nouveaux crimes ne font rien pour désarmer sa colère. Le jeûne s'observe régulièrement dans les monastères où l'on craint Dieu, et l'on s'en dispense dans le monde où l'on ne songe ni à l'aimer ni à le craindre.

Mais ce n'est pas tout. Un chrétien doit encore 1° s'abstenir pendant le carême de ce qu'il y a de plus permis en genre de divertissement, et user avec beaucoup de modération des délassements nécessaires à notre faiblesse. Peut-on croire que celui-là entre dans l'esprit du jeûne, que celui-là jeûne même en jeûnant, qui dans ce temps de pénitence prend ses divertissements accoutumés, s'amuse à mille choses frivoles? C'est ici le temps de se punir soi-même de s'être trop laissé aller au plaisir. C'est le temps de perdre et de rompre l'habitude de ces jeux assidus et réglés, que souvent la perte d'un argent nécessaire a rendus si criminels, et peut-être si scandaleux. Quoi! joindrions-nous les jeux du soir aux prières et aux larmes du matin! non, M. F. les jeux les plus innocents seront interrompus, si nous entrons dans l'esprit du jeûne. Voici le temps d'expier ces danses, ces divertissements profanes qui ne seront jamais justifiés aux yeux de Dieu. Voici le temps où il faut quitter les livres profanes pour en lire de pieux, les vaines

Digitized by Google

conversations pour donner plus de temps à l'oraison, les promenades trop fréquentes pour aller plus souvent à l'église, les visites inutiles pour celles des malades. Voici le temps où l'époux et l'épouse doivent sortir de leur lit nuptial, comme parle le prophète (Joel. 2. v. 16) : *Egrediatur sponsus de cubili suo et sponsa de thalamo suo*, c'est-à-dire que par un consentement mutuel ils doivent vivre selon le conseil de l'apôtre dans la chasteté et dans la prière. Mais que nous avons de sujets de déplorer aujourd'hui les désordres qui règnent dans le christianisme, puisqu'au lieu des pleurs qui devraient arroser notre jeûne pour le rendre fécond, nous mettons en usage les réjouissances profanes et même souvent criminelles pour en adoucir l'amertume!

2° Le temps du carême doit être entièrement consacré à la pratique des bonnes œuvres : œuvres de pénitence par le jeûne et la privation des plaisirs ; œuvres de piété par un redoublement de ferveur dans la prière qui nous est plus spécialement recommandée dans les jours de la sainte quarantaine, parce que c'est un temps particulièrement consacré à fléchir la colère de Dieu. C'est pour cela que l'Eglise prolonge ses offices et multiplie ses divins cantiques. Il faut ajouter à la prière l'assiduité à la parole de Dieu, aux instructions du salut, les œuvres de miséricorde par l'aumône, par la visite des infirmes dans les hôpitaux, dans les prisons, dans les réduits cachés où la misère les ensevelit. Que votre jeûne vous châtie, dit saint Augustin ; mais en même temps qu'il récrée et qu'il réjouisse vos frères. Ce n'est pas par un esprit d'épargne et d'économie que vous devez jeûner, mais afin de nourrir le Fils de Dieu même dans la personne des pauvres. Enfin il faut que le pécheur, dans ces jours d'expiation, se réjouisse de pouvoir unir sa pénitence à celle des justes, afin de profiter de leur abondance ; il faut que les justes redoublent leur ardeur, qu'ils fassent de saints efforts pour balancer ce poids immense d'iniquités prêt à tomber sur nos têtes ; il faut que nous, prêtres du Très-Haut, qui sommes chargés par état de porter les iniquités du peuple, gémissions entre le vestibule et l'autel (Joel. 2. v. 17.) : *Inter vestibulum et altare plorabunt sacerdotes.* Il faut que nous sollicitions pour nous et pour le peuple prévaricateur : *Parce, Domine, parce populo tuo.* Il faut que tous ensemble nous unissions notre pénitence à celle de Jésus-Christ, par qui seul nous pouvons satisfaire à la justice divine.

3° Le jeûne du carême précède immédiatement le temps de la passion et la résurrection du Sauveur, parce que c'est une préparation très-convenable, non-seulement aux pécheurs, mais encore aux chrétiens fidèles pour célébrer la Pâque, et se nourrir du corps et du sang de Jésus-Christ ; mais pour en tirer un si grand

Digitized by Google

fruit, il faut se disposer de bonne heure à cette sainte action. Il faut approcher au plus tôt du sacrement de pénitence, et ne pas attendre la quinzaine de Pâques. Il faut surtout réformer ses penchants, détruire tous les vices, tous les péchés qui peuvent nuire à l'âme. Car fuir le péché, c'est le véritable jeûne, dit saint Basile. Et de quoi servirait d'exténuer son corps par le jeûne, si l'on ne s'abstenait pas du péché et des plaisirs criminels et défendus? Dieu ne se contente pas d'une pâleur de visage, d'une abstinence extérieure; il veut notre cœur, il veut des effets, il ne regarde que l'âme dégagée des liens du péché. Il faut donc, M. F. outre le jeûne corporel, corriger les indiscrétions de la langue, supprimer les emportements de la colère, réparer les injustices, retrancher les désirs criminels, la haine, l'inimitié, le mensonge, l'impureté, la vengeance. Autrement, dans le temps qu'on jeûne selon la chair, on transgresse la loi selon l'esprit, qui est de nous marquer, par le retranchement de la nourriture, le retranchement des passions et des crimes.

La cérémonie de mettre la cendre sur la tête, que l'Eglise fait au commencement du carême, n'est pas une pure cérémonie tout extérieure, vide, indifférente, stérile. C'est une pratique religieuse qui, nous rappelant le souvenir du formidable arrêt porté contre nous par le souverain juge, devient le symbole de la pénitence et de notre mortalité. Que faisons-nous quand nous mettons de la cendre sur nos têtes? Nous faisons ce que faisait Josué (Josue 7. v. 6.) quand, pour apaiser le Dieu des armées et réparer le larcin des dépouilles de Jéricho, lui et les anciens d'Israël se couvrirent la tête de poussière. Nous faisons ce que Jérémie recommandait aux princes de Juda dans la désolation de leur patrie, en les faisant ressouvenir qu'ils mourraient bientôt: *Quia completi sunt dies vestri.* (Jerem. 25. v. 34.) Nous faisons ce que faisaient Esther, Judith, Mardochée, et le roi de Ninive. Nous faisons ce que Jésus-Christ nous a dit (Matth. 11. v. 21.) que Tyr et Sidon eussent fait, s'il eût opéré à leurs yeux les mêmes prodiges qu'il avait opérés aux yeux des habitants de Bethsaïde et de Corozaïn: *In cinere et cilicio pœnitentiam egissent.*

Les paroles humiliantes que le prêtre, la cendre à la main, prononce sur l'homme prosterné à ses pieds, sont les propres termes de l'arrêt porté contre le premier homme en punition de son péché. Le dessein de l'Eglise, en nous mettant la cendre sur le front, est de nous exciter à la pénitence, au mépris de nous-mêmes, par la considération de la fragilité de cette vie, et de l'état où nous serons réduits à la mort. Les prières que l'Eglise fait sur les cendres en les bénissant donnent une vertu secrète à cette religieuse céré-

Digitized by Google

monie qui ne manque point d'inspirer la componction, et d'attirer la grâce de la pénitence à tous ceux qui reçoivent cette cendre sur la tête avec de saintes dispositions dans le cœur. Quel effet ne doit pas produire cette pratique de religion ! quel détachement de vie ! quel dégoût des biens créés ! quelle indifférence pour les dignités les plus éclatantes ! Cette poignée de cendres est une image véritable de ce que nous deviendrons un jour. Peut-on entendre cet arrêt, cet oracle terrible, dont nous vérifierons bientôt les menaces, sans que notre orgueil soit atterré, sans que notre mollesse soit condamnée, sans avoir honte et un vrai regret d'avoir fait tant de fonds sur les trompeuses commodités de cette vie? Que ces cendres sont un salutaire remède répandu sur l'enflure du cœur humain ! qu'elles sont propres à dessiller les yeux sur le faux éclat et le néant de mille projets séduisants ! qu'elles peuvent bien tempérer l'amertume des adversités qui nous arrivent !

La pensée de la mort, inséparable de cette humiliante pratique, est le premier effet qu'elle produit. Fût-on le plus puissant monarque de l'univers, fût-on le plus heureux personnage de son siècle, *on mourra;* et toute cette pompe, cette grandeur, cette félicité qui fait tant d'envieux, tout cela s'éteindra dans le tombeau. Allez fouiller dans les orgueilleux monuments de la vanité mondaine; vous ne trouverez qu'une petite poignée de cendres, moins précieuses que l'urne qui les contient. Voilà tout ce qui reste de ces grands hommes, la terreur ou l'admiration de leur siècle : une poignée de cendres, et voilà tout. Fussiez-vous encore plus puissants, plus riches, plus à votre aise qu'ils n'ont été, vous n'aurez pas un autre sort (Gen. 3. v. 19.) : *Pulvis es, et in pulverem reverteris.*

Un second effet de la cérémonie des cendres est l'estime et l'amour de la vertu. Si cette pratique est propre à nous désabuser de tant de faux brillants, de tant de maximes mondaines qui enchantent et qui séduisent, elle est très-efficace pour nous découvrir le mérite solide et le prix inestimable de la véritable vertu. Les saints meurent, dit-on alors, tout comme les pécheurs : mais quelle différence de cendres à cendres ! les unes sont des objets d'horreur, et les autres des objets de vénération. On foule aux pieds celles-là, et l'on se prosterne devant celles-ci. La seule terre qui a couvert les corps des saints, a eu souvent la vertu de faire des miracles. Concluons donc que c'est une folie insigne de mettre son bonheur dans les plaisirs, les biens et les honneurs de cette vie, et qu'il faut avoir perdu l'esprit pour s'appliquer à tout autre chose qu'à devenir saint.

Puisque la cérémonie des cendres est une pratique religieuse, nous devons les recevoir avec les dispositions et l'esprit que de-

Digitized by Google

mande une chose si sainte ; inutilement reçoit-on la cendre sur la tête, si l'orgueil règne dans le cœur. Dieu a en horreur toute duplicité : si l'âme n'est pas contrite et pénétrée de l'idée de son néant, cette humiliation extérieure n'est qu'un acte d'hypocrisie. Gardez-vous donc bien, M. F. de porter l'irrévérence et l'indévotion jusque dans les actes les plus humiliants de la religion ; allez recevoir la cendre sur le front avec un cœur brisé de douleur et confus à la vue de vos iniquités. Ecoutez cet arrêt de mort avec une parfaite résignation, et faites en même temps le sacrifice de votre vie : acceptez la mort à laquelle Dieu vous a condamné, en satisfaction de vos péchés et comme une peine que vous avez bien méritée. On n'est guère capable à la mort d'en faire un sacrifice méritoire ; c'est proprement en recevant les cendres, que le sacrifice que l'on fait de sa vie peut être agréable à Dieu et d'un grand mérite. C'est pourquoi ne perdez pas de vue la mort dont cette cendre est le plus naturel symbole. Cette pensée vous persuadera aisément la pénitence, et en adoucira toute la rigueur. Commencez donc le carême dans ces dispositions. Hélas ! ce sera le dernier pour plusieurs de ceux qui m'écoutent ; quelle consolation pour eux s'ils l'ont observé fidèlement ! Mais quel regret, quel désespoir, s'ils en font la matière de nouveaux crimes, de nouvelles infidélités ! Ah ! M. F. il est temps de sortir tous de notre assoupissement (Rom. 13. v. 11.) : *Hora est jam nos de somno surgere.* Le temps est court (I. Cor. 7. v. 29.) : *Tempus breve est.* Mettons-le donc à profit ; prenons garde qu'il ne nous échappe, et que le jugement de Dieu ne nous surprenne avant que nous soyons sincèrement convertis. Entrons dans les intentions et dans l'esprit de la sainte Eglise ; convertissons-nous dans le cœur ; oublions, autant que nous le pourrons, notre corps, pour ne penser qu'à notre âme ; afin qu'à la solennité de Pâques, purifiés de cœur, d'esprit et de corps, morts au péché, victorieux de nos passions, chargés de bonnes œuvres, nous puissions célébrer dans la joie et dans la sainteté la résurrection de notre divin Sauveur, et mériter après notre mort d'entrer avec lui et par lui dans son immortalité bienheureuse. *Amen.*

Digitized by Google

CCXX. DISCOURS.

DE LA SEMAINE SAINTE.

Ecce homo.

Voilà l'homme. (JOAN. 19. v. 5.)

C'EST ainsi, M. F. que Pilate annonce aux Juifs Jésus ensanglanté par une cruelle flagellation, dans la vue de calmer leur barbare fureur, et de le sauver de leurs mains parricides. Je viens de même aujourd'hui vous présenter l'homme de douleur, et, dans ces temps de tristesse et de deuil, où l'Eglise, tout occupée de la passion et de la mort de son divin époux, en célèbre la mémoire dans cette semaine appelée *sainte*, à cause de ces mystères d'amour opérés pour notre rédemption; je viens, par le spectacle touchant de ses souffrances, arrêter, s'il est possible, le cours des outrages que vous ne cessez d'ajouter aux douleurs et aux ignominies de sa passion; et comme le temps ne me permet pas de m'étendre, autant qu'il serait nécessaire, sur le plus profond des mystères de notre religion, je viens seulement vous engager à entrer dans l'esprit et dans les vues de la sainte Eglise, en vous développant les cérémonies augustes qu'elle a instituées pour nous remettre sous les yeux d'une manière plus sensible cet étonnant spectacle d'un Dieu souffrant et mourant pour nous. Ah! que n'ai-je en ce moment l'autorité et le zèle enflammé des prophètes, pour vous inspirer les vifs sentiments de religion qu'elle demande de vous en ce saint temps, pour exciter dans vos cœurs la confusion, la terreur, la componction, l'horreur du péché, l'amour de la justice, l'esprit de pénitence et de conversion! Soyez donc dociles à notre voix et n'endurcissez point vos cœurs, mais convertissez-vous au Seigneur votre Dieu, dans le jeûne et dans les larmes, dans les soupirs et les gémissements de la pénitence, dans toutes les pratiques de la mortification évangélique et de la piété chrétienne; afin que par les exercices de la semaine sainte et par les bonnes œuvres, vous vous prépariez à purifier vos consciences, à manger l'Agneau pascal, et à célébrer dignement la grande fête de Pâques qui approche.

On appelle *semaine sainte*, celle qui précède le jour de Pâques, ou le jour destiné à célébrer le mystère de la résurrection de Jésus-Christ. Cette semaine était aussi appelée *la grande semaine*,

Digitized by Google

dès le temps de saint Chrysostôme, qui en parle ainsi (Hom. 30. in gen.) : « Si on la nomme *grande*, ce n'est pas qu'elle soit « composée d'un plus grand nombre de jours que les autres, ou « que les jours qui la composent soient plus longs que ceux des « autres semaines; c'est uniquement à cause de la grandeur des « mystères qu'on y célèbre. » Ces mystères sont ceux de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ; mystères également tristes et salutaires, et qui sont les plus propres à nous inspirer cet esprit de componction et de douleur, qui est si nécessaire à tous les pécheurs.

On a aussi donné à cette semaine le nom de *pénale*, ou de *péneuse*, soit à cause des peines et des souffrances de Jésus-Christ dont on y renouvelle la mémoire, soit à cause de la longueur des offices et de la rigueur des jeûnes et des abstinences que les chrétiens doivent pratiquer durant cette semaine.

Les lois des empereurs chrétiens ordonnaient de suspendre pendant la semaine sainte toutes les œuvres serviles, tous les travaux du commerce et toutes les procédures de justice. Saint Chrysostôme avait en vue ces ordonnances impériales, quand il dit dans une de ses homélies au peuple d'Antioche : « Ce ne sont pas seulement les « pasteurs de l'Eglise et les prédicateurs, qui recommandent aux « fidèles d'honorer et de sanctifier la semaine sainte; ce sont les « empereurs, qui suspendent par leurs lois toutes les affaires civi- « les et criminelles, afin que les fidèles, dégagés de tout autre « soin, puissent s'occuper avec piété et avec tranquillité de tout « ce qui a rapport au bien spirituel de leur âme. » On voit par un sermon de saint Augustin, que le même usage était établi de son temps en Afrique. Il y exhorte les fidèles à continuer pendant tout le reste de l'année la cessation des procès, des inimitiés et des querelles; et à persévérer dans l'esprit de paix et de piété qui leur avait été prescrit durant les vacations de la semaine sainte et de celles de Pâques.

Les fidèles ont une obligation particulière de sanctifier la semaine sainte, en jeûnant plus rigoureusement, en pratiquant des abstinences et des mortifications continuelles, en priant avec plus de ferveur, en passant ces jours solennels dans la retraite, et en assistant assidûment à tous les offices divins. Toute cette semaine doit être destinée à méditer la passion de Jésus-Christ : tous les offices de l'Eglise se rapportent à ce grand objet. Elle fait lire à la messe l'histoire de la passion selon les quatre évangélistes. Les prophéties qui regardent ce grand événement, et qui en détaillent les principales circonstances, sont la matière des Epîtres qu'on lit à la messe, ainsi que des leçons, des versets et des antiennes qu'on

Digitized by Google

lit aux autres offices. Ah ! si malgré tant de motifs propres à toucher les cœurs les plus endurcis, il se trouvait parmi les chrétiens des lâches qui ne partageassent point dans ces jours l'affliction universelle, je leur déclare, comme autrefois Moïse aux Hébreux (Levit. 23. v. 29.) qu'ils seront exterminés par le Seigneur du milieu de son peuple, et que n'ayant point voulu participer à la croix et aux souffrances de Jésus-Christ, ils n'auront aucune part à sa gloire et à sa résurrection glorieuse.

L'Eglise honore, le dimanche des Rameaux, l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem, lorsque tout le peuple vint au-devant de lui, tenant en main des branches de palmier et des rameaux verts en signe de joie et de triomphe. Jésus-Christ reçut ces marques éclatantes de respect de la part des Juifs, cinq jours avant sa mort; ce qui montre jusqu'où peut aller l'inconstance et la légèreté de l'homme, puisque ce même peuple, qui avait crié en le voyant entrer à Jérusalem (Matth. 21. v. 9.) : *Gloire au Fils de David, béni soit celui qui vient au nom du Seigneur*, demanda cinq jours après qu'il fût mis à mort, en criant à Pilate (Matth. 27. v. 23.) : *Qu'il soit crucifié*. Cette conduite, M. F. doit nous rappeler à nous-mêmes le souvenir de notre propre inconstance, qui n'est que trop semblable à celle des Juifs. Nous adorons Jésus-Christ un jour, nous le cherchons dans la communion, et nous lui dressons une espèce de triomphe dans notre cœur; et le jour suivant nous le trahissons, nous l'abandonnons, nous le crucifions de nouveau par nos péchés. La fête des Rameaux est d'une institution très-ancienne dans l'Eglise. On lit dans la vie des Pères du désert, qu'après s'être séparés pendant le carême pour se préparer à la fête de Pâques par une solitude plus exacte, ils ne manquaient jamais de se rassembler à la fête des Palmes ou des Rameaux, qui précédait la semaine des mystères de la passion de Notre-Seigneur.

L'Eglise bénit en ce jour des rameaux qu'elle distribue ensuite au clergé et au peuple, qui les portent dans une procession solennelle, qui nous représente l'entrée de Jésus-Christ dans Jérusalem. Il y a eu quelques endroits où l'on rendait encore cette représentation plus parfaite, en portant le Saint-Sacrement à la procession des Rameaux; mais cet usage a cessé. Au retour de la procession on frappe à la porte de l'église, que l'on ouvre ensuite. Cette cérémonie mystérieuse nous marque et nous rappelle que l'entrée du ciel était fermée à tous les hommes avant Jésus-Christ, et que c'est cet Homme-Dieu qui nous l'a ouverte par sa mort et ses souffrances.

Cette procession, ces palmes, symboles de la victoire et de l'es-

Digitized by Google

pérance, ces chants de triomphe, nous marquent bien clairement quel a été le motif de l'Eglise dans l'institution de cette solennnité. Elle veut, par un culte véritablement religieux et par un hommage sincère de tous les cœurs chrétiens, suppléer, pour ainsi dire, à ce qui manquait à un triomphe purement extérieur, qui fut suivi, peu de jours après, de la plus noire et de la plus infâme perfidie. C'est dans cet esprit de religion qu'on doit recevoir et porter ces rameaux. L'Eglise veut que tous ses enfants reçoivent en triomphe leur divin Sauveur, et qu'ils réparent en quelque manière la cruelle impiété, la superficielle et grimacière réception des Juifs perfides.

L'office des trois derniers jours de la semaine sainte est regardé comme étant les obsèques de Jésus-Christ : cet office est appelé *ténèbres*, parce que anciennement il se disait pendant la nuit. Lorsqu'on eut avancé l'office sur le jour précédent, on conserva l'usage des cierges que l'on plaçait devant l'autel sur un grand chandelier, tantôt formé en croix, d'autres fois triangulaire ou à plusieurs branches. Ces cierges, qu'on éteint successivement, figurent la dispersion des apôtres ; le dernier, qu'on cache, représente Jésus au tombeau, qui ressuscite ensuite. Le bruit qui se fait à la fin de l'office, dont toutes les paroles ne tendent qu'à nous pénétrer d'une vive et salutaire componction et d'une tendre sensibilité pour le Sauveur souffrant et mourant pour nous, est le symbole des ténèbres et de la confusion qui arriva à la mort de Jésus-Christ. Ce bruit ne devrait se faire que par l'officiant, ce qui serait plus conforme à l'antiquité. Le catéchisme de Montpellier observe que ce bruit fait par le peuple, est non-seulement nouveau, mais qu'il est dégénéré en confusion et en tumulte ; qu'il serait à propos de le supprimer tout à fait. En effet, une cérémonie instituée pour porter l'attendrissement dans tous les cœurs, et exciter la plus sensible pitié et la plus amère douleur, est devenue de nos jours une farce indécente, qui ne sert plus que de jouet et d'amusement à des enfants libertins et effrontés, qui ne sont ni instruits, ni retenus, ni corrigés par des parents qui n'ont pas plus de religion qu'eux.

Durand dit que de son temps, c'est-à-dire au douzième siècle, lorsqu'on avait chanté le *Benedictus*, le peuple criait à haute voix et avec confusion. Ceci était, suivant cet auteur, une malédiction contre Judas et la troupe qui saisit le Sauveur. Le même Durand ajoute qu'en plusieurs églises le peuple se prosternait la face contre terre pendant le *Miserere*.

A l'office des ténèbres, l'Eglise nous fait lire les gémissements et les lamentations du prophète Jérémie, remplis de traits qui

Digitized by Google

caractérisent si bien le Messie, livré par la justice de Dieu son Père aux insultes et aux mauvais traitements de ses ennemis. Le Sauveur y est présenté inondé d'afflictions, et sous la verge de l'indignation du Seigneur qui le frappe et lui brise les os, qui le plonge dans l'amertume, et qui l'enivre d'absynthe, qui lance sur lui tous les traits de sa colère, qui refuse d'écouter ses cris, et qui rejette sa prière, quoiqu'il le voie prosterné et mettant sa bouche dans la poussière. Ses ennemis qui le haïssent injustement, le prennent comme un oiseau qu'on prend à la chasse : il tend la joue à celui qui le frappe; il est rassasié d'opprobres; il devient le jouet de tout son peuple, et le sujet de leurs chansons et de leurs plus sanglantes railleries; il est mis dans un lieu ténébreux, et l'on roule une pierre pour l'y tenir renfermé, comme ceux qui sont morts pour jamais. Que ces prophéties des souffrances et des humiliations du Messie sont touchantes, M. F. qu'elles sont lumineuses, qu'elles sont propres à ranimer notre foi, à nous pénétrer de componction et à nous embraser d'amour et de reconnaissance !

Le jeudi saint, autrement dit le *grand jeudi*, a toujours été regardé comme une des plus grandes solennités du Christianisme. L'Eglise célèbre en ce jour deux actions mémorables de Jésus-Christ, qui se passèrent la veille de sa passion et de sa mort. La première est l'institution de l'eucharistie. La seconde est l'acte d'humilité que fit ce divin Sauveur, en lavant les pieds à tous ses apôtres, et même à Judas.

1° Pour nous rappeler l'institution de la divine eucharistie, l'Eglise en a fait une espèce de représentation dans ses temples. Le prêtre qui représente Jésus-Christ communie tout le clergé, ainsi que ce Dieu-Homme communia tous les apôtres après l'institution de l'eucharistie. On ne dit qu'une seule messe dans chaque église, afin d'imiter plus exactement la cène de Jésus-Christ; et les prêtres reçoivent la communion à la manière des laïques, ainsi que les apôtres la reçurent immédiatement des mains de celui qui venait d'instituer cet auguste sacrement.

On prépare dans chaque temple un trône de gloire, où l'on place, après la messe, l'hostie qui est réservée pour le lendemain, parce que le vendredi saint on n'offre point le saint sacrifice; et pour représenter la mort de Jésus-Christ d'une manière plus sensible, le prêtre consume par la communion le très-saint Sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, qui a été exposé durant vingt-quatre heures à l'adoration des fidèles, ce divin Sauveur nous ayant laissé l'eucharistie pour un mémorial de sa passion. Après la messe du jeudi saint, les fidèles doivent s'empresser de venir rendre leurs

Digitized by Google

adorations au saint Sacrement exposé, ainsi que d'éternelles actions de grâces pour le bienfait inestimable de l'eucharistie. Les visites et les stations qu'on fait partout si religieusement dans les églises, sont encore une espèce d'amende honorable que les fidèles font à Jésus-Christ, non-seulement pour ce qu'il a souffert et d'ignominies et de douleurs durant sa passion, au jardin des Olives, dans les rues de Jérusalem, chez Caïphe, chez Pilate, chez Hérode, et sur le Calvaire; mais encore pour toutes les irrévérences, les sacriléges et les profanations commises dans les églises depuis l'intitution de l'eucharistie, soit par les infidèles, les hérétiques, les impies, soit par les mauvais catholiques.

2° Pour nous rappeler l'acte d'humilité que fit autrefois notre divin Sauveur, en lavant les pieds à ses apôtres, l'Eglise en fait encore une espèce de représentation, dont la pratique est très-ancienne. Dans plusieurs endroits, le prêtre, qui tient la place de Jésus-Christ, lave les pieds à douze ou à un plus grand nombre de pauvres, ainsi que Jésus-Christ lava les pieds de ses disciples. On lit, avant cette cérémonie, l'évangile de saint Jean, où cette action est rapportée avec toutes ses circonstances, pour montrer qu'elle doit nous servir de modèle.

Les rois même et les empereurs se sont fait un point de religion d'abaisser en ce jour l'orgueil de leur diadème, pour suivre l'exemple de Jésus-Christ, qui avertit ses apôtres, qu'étant leur Seigneur et leur maître, il a voulu s'abaisser devant eux, afin de leur apprendre à ne pas rougir de s'humilier devant leurs semblables. Pour entrer dans l'esprit de cette cérémonie, nous devons admirer l'humilité profonde de Notre-Seigneur, et l'imiter par nos sentiments et notre conduite, faire souvent réflexion que le serviteur ne doit pas s'élever au-dessus du maître, et que le maître s'étant mis au-dessous du serviteur, celui-ci doit se mettre plus bas encore, s'il se peut, que Jésus-Christ ne s'est mis lui-même.

Le vendredi saint, qu'on nomme par excellence, *le grand vendredi*, à cause du mystère de notre rédemption consommé en ce jour, et dont l'Eglise célèbre la mémoire, a été regardé de tout temps comme le plus saint, le plus auguste, le plus vénérable et celui que les chrétiens ont toujours célébré avec plus de religion et avec une dévotion plus sensible. C'est le grand jour des miséricordes du Seigneur, puisque c'est le jour où ce divin Sauveur a voulu, par un excès d'amour incompréhensible à tout esprit créé, souffrir les plus cruels supplices et expirer ignominieusement sur la croix, afin que nous fussions guéris par ses plaies, lavés dans son sang, justifiés par l'arrêt de sa condamnation, et que nous trouvassions dans sa mort le principe de notre vie.

Digitized by Google

Nul jour de l'année plus respectable, plus distingué; sa célébrité est née avec l'Eglise. Qui ne voit, dit saint Augustin, que la fête du vendredi saint a précédé toutes les autres? L'office est un des plus augustes et des plus touchants. Tout inspire la componction, la dévotion et une religieuse tristesse. On ne sonne point les cloches en ce lugubre jour; en un mot, l'esprit du mystère et de la religion se fait sentir à toutes les cérémonies, et dans les prières tout se ressent de la triste solennité. On étend sur l'autel une simple nappe, qui est l'image du suaire dont le sacré corps du Sauveur fut enveloppé. Le prêtre, prosterné la face contre terre, témoigne par cette posture l'amertume où son cœur est plongé, laquelle doit être commune en ce jour à tous les fidèles. Malheur à celui qui ne sera point affligé, et qui ne prendra aucune part à la douleur de l'Eglise.

Le vendredi saint l'Eglise offre à Dieu des prières particulières pour toutes sortes de personnes : pour les pécheurs, pour l'Eglise, pour le Pape qui en est le chef visible, pour l'évêque et les autres ministres de l'Eglise, pour les rois et pour tout l'état, pour les catéchumènes qui aspirent à la grâce du baptême, pour les hérétiques et les schismatiques, pour tous ceux qui sont dans l'affliction, pour la propagation de la foi, enfin pour la conversion des juifs et des idolâtres. En rassemblant dans ses prières tant de différents objets, l'Eglise nous fait connaître toute l'étendue et toute la force de la médiation de Jésus-Christ. Elle nous montre qu'il n'y a aucune grâce et aucun bienfait qui ne puissent être obtenus par les mérites de son sang et par le sacrifice de sa croix.

C'est aussi en ce jour que l'Eglise expose la croix de Jésus-Christ à la vénération, ou plutôt à l'adoration des fidèles. Car on ne doit pas craindre d'abuser de ce terme, en l'appliquant à l'instrument de notre salut. L'usage en est très-ancien dans l'Eglise; et la pureté de la foi, ainsi que nous l'avons établi en expliquant le premier commandement (*), ne peut être altérée par le culte que nous rendons à la croix, puisqu'il n'est que la marque de l'adoration véritable que nous devons à notre Rédempteur, auquel il se rapporte.

Nous avons une homélie de saint Chrysostôme, intitulée *de l'adoration de la croix*, où ce saint Docteur parle ainsi : « C'est « aujourd'hui que l'Eglise propose à notre culte la croix de Jésus- « Christ, et qu'elle nous invite à venir adorer ce précieux instru-

(*) Voyez le LXX. discours.

Digitized by Google

« ment de notre salut. Embrassons ce signe vénérable de notre « rédemption avec tendresse et avec respect. Il nous rend la vie de « la grâce; il chasse les démons qui nous tentent; il guérit nos « maux; il dissipe nos ténèbres; il instruit, il éclaire tout l'uni- « vers. C'est cette croix qui fait la force de l'Eglise; c'est le rem- « part qui nous défend contre le péché; c'est la source de notre « salut. Heureux celui qui l'adore et qui l'embrasse avec un cœur « chaste et des lèvres pures ! Armons-nous de cette croix pour « vaincre le monde; elle est le glorieux trophée de la victoire que « Jésus-Christ a remportée sur lui : qu'elle nous serve en même « temps de couronne et d'appui. Elle fera mourir nos passions; elle « assurera notre salut, dont elle est le symbole. »

Un chrétien, le vendredi-saint et en général pendant toute la semaine sainte, doit méditer les souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Quel est, M. F. celui qui a souffert tant d'opprobres, tant de tourments, une mort si ignominieuse ? C'est Jésus-Christ, le plus grand, le plus saint des enfants des hommes, la splendeur des saints, le roi des anges, la terreur des démons; c'est Jésus-Christ, c'est-à-dire notre modèle, notre juge, notre maître, notre Père, notre Dieu.

Pour qui Jésus-Christ a-t-il souffert ? Pour tous les hommes : pour le gentil comme pour le juif, pour le pécheur comme pour le juste. Tous sont morts également, et Jésus-Christ meurt généralement pour tous (II. Cor. 5. v. 15.) : *Pro omnibus mortuus est.* Loin de ce débonnaire Sauveur cette acception odieuse, cette exclusion désespérante des personnes. Son sang n'était-il donc pas suffisant pour tous ? son cœur ouvert à tous ? sa grâce offerte à tous ? Pourquoi restreindre ses dons, tandis qu'il les étend sur tous avec tant d'abondance (I. Tim. 4. v. 10.) ? *Salvator omnium.* Jésus-Christ est donc mort, M. F. pour nous qui n'étions pas encore, pour nous qui devions être un jour ses ennemis, pour nous dont il n'avait rien à attendre, pour nous dont il prévoyait l'injurieux oubli et l'horrible ingratitude. Pour aimer ainsi ses ennemis, il faut être un Dieu ; mais pour ne pas aimer un Dieu si aimable, il faut être plus qu'ennemi, il faut être un forcené, un démon.

Pourquoi Jésus-Christ a-t-il souffert ? Pour expier le crime, pour sauver le criminel (Rom. 4. v. 25.) : *Traditus est propter delicta nostra.* Enfants de colère, sujets rebelles, nous ne pouvions offrir à Dieu qu'un sacrifice indigne de ses regards : il fallait un Dieu pour apaiser le courroux d'un Dieu; il fallait un homme pour satisfaire pour l'homme. Il fallait donc que l'homme qui avait offensé et que Dieu qui était offensé se réunissent dans la même

Digitized by Google

personne. En vertu de cette réunion qui s'est faite dans Jésus-Christ, les satisfactions de l'homme sont devenues les satisfactions d'un Dieu, parce que les mérites d'un Dieu sont devenus les mérites de l'homme. Oh! que l'Homme-Dieu doit être cher aux hommes! Oh! que les hommes doivent avoir horreur du péché! il est d'une telle noirceur, qu'il n'a pu être lavé que par les larmes d'un Dieu, qu'il n'a pu être effacé que par le sang d'un Dieu, qu'il n'a pu être expié que par la mort d'un Dieu.

Allons donc, M. F. au pied de la croix, contemplons-y le douloureux mystère de la passion de notre Sauveur; comptons, si nous pouvons, tous les coups qu'il a reçus, toutes les plaies dont il a été couvert, toutes les épines qui lui ont percé la tête, toutes les gouttes de sang qu'il a répandues; considérons ses yeux noyés dans les larmes, sa langue abreuvée d'amertume et de fiel, son cœur percé d'une lance, ses mains et ses pieds cloués et attachés à un bois infâme, ses nerfs foulés, tous ses os disloqués, en un mot tout son corps sacré meurtri, déchiré; et demandons-lui ensuite, avec le prophète (Is. 53. v. 5.): Qui l'a frappé de la sorte et qui l'a ainsi traité? Nous entendrons ce qu'il nous répondra: que c'est le péché qui l'a réduit à ce triste état; que ce sont nos péchés, que c'est nous-mêmes qui avons causé toutes ses douleurs... Nous, Seigneur, nous, les auteurs de votre sanglante passion! et nous n'en sommes pas saisis, pénétrés de componction et de repentir! et nous pourrions regarder encore d'un air tranquille et indifférent, nous pourrions encore aimer le péché! nous pourrions encore nous rengager dans l'esclavage du péché, dont vous nous avez délivrés à si grands frais! nous pourrions vous attacher à une nouvelle croix! nous pourrions refuser d'endurer patiemment quelques peines légères, quelques contradictions, quelques épreuves, quelques mauvais traitements, pour l'amour de vous, et en union de vos souffrances et de votre passion!

Le samedi saint, qu'on appelle aussi le *grand samedi*, a toujours été regardé dans l'Eglise, comme un des jours les plus solennels, avant même qu'on eût avancé les offices de la nuit du dimanche de Pâques au jour qui les précède. L'office, proprement de ce jour, est la continuation des obsèques du Sauveur, et en particulier de sa sépulture. L'Eglise est encore dans son grand deuil; son profond silence et la cessation du divin sacrifice qu'on n'offrait point en ce jour, marquent son affliction; elle est uniquement occupée à pleurer la mort de son divin Epoux, à honorer en ce jour la descente de l'âme de Jésus-Christ dans les enfers, c'est-à-dire, les limbes, et le repos de son sacré corps dans le sépulcre. Cet office se terminait anciennement au coucher du soleil,

Digitized by Google

et alors commençait l'office solennel de la grande veille de Pâques ; mais depuis que l'Eglise latine a interdit, pour de sages raisons, les assemblées nocturnes, l'office de la veille de Pâques a été avancé le samedi saint.

Il commence par la bénédiction du feu nouveau, l'ancien étant éteint ; tout est ici mystérieux : Jésus-Christ, la lumière du monde, étant mort, cette divine lumière, pour ainsi dire, fut durant ces trois jours comme éteinte. Ce fut donc au moment que le Sauveur prit une nouvelle vie, que reparut ce nouveau feu, dont celui qu'on tire le samedi saint du caillou est comme le symbole et la figure. Les oraisons dont l'Eglise se sert pour bénir solennellement ce nouveau feu, en développent elles seules tout le mystère, aussi bien que le sens mystique et moral.

C'est en l'honneur de la très-sainte Trinité, dont Jésus-Christ est la lumière, que d'abord après la bénédiction du nouveau feu on allume un cierge qui se divise en trois, et qu'on invite tout haut le peuple à remercier Dieu de la connaissance que nous a donnée Jésus-Christ de cet adorable mystère, *lumen Christi*. Notre foi est proprement la lumière de Jésus-Christ.... *Deo gratias*, répond-on : quelles actions de grâces ne lui devons-nous pas pour un bienfait si insigne !

Le cantique de joie qu'on appelle communément l'*Exultet*, parce qu'il commence par ce mot, est comme un cri d'allégresse de toute l'Eglise à l'agréable nouvelle de la résurrection du Sauveur ; aussi se chantait-il au moment que le jour commençait à paraître ; et, de même que les anges annoncèrent aux hommes l'heureuse naissance du Sauveur par un cantique céleste, *Gloria in excelsis Deo*, gloire à Dieu au plus haut des cieux, l'Eglise annonce sa triomphante résurrection en invitant toute la cour céleste à célébrer avec elle ce glorieux triomphe. Tout ce cantique de joie n'est qu'un continuel enthousiasme : c'est en le chantant que l'Eglise fait la bénédiction du cierge pascal : l'Esprit-Saint se fait trop sentir dans la sainteté et dans la célébrité de cette auguste et mystérieuse cérémonie, pour ne pas croire que ce ne soit ici son ouvrage. On ne saurait douter qu'elle ne soit de tradition apostolique, quoiqu'elle ne se fît point avec cette majestueuse publicité dans les temps de persécution où les empereurs païens tenaient comme captive toute l'Eglise ; mais dès que ces temps sombres furent passés et que la paix fut rendue à l'Eglise, on vit ses sacrées cérémonies se développer et ses offices se célébrer avec cet ordre, cette religion et cette majesté qui marquent la haute sagesse et la sublime sainteté de l'Esprit divin qui les règle. On croit que ce fut le pape Zozime qui ordonna la cérémonie du cierge pascal, et on en attribue la bénédiction,

Digitized by Google

telle que nous l'avons, à saint Ambroise. Ce cierge mystérieux signifie Jésus-Christ ressuscité, qui est la joie et la lumière du monde ; il représente encore la lumière de la foi qui nous éclaire, et ce feu divin que la charité de Jésus-Christ est venu allumer sur la terre, et dont il veut que tous les hommes soient embrasés. C'est proprement à sa résurrection que ce feu divin s'est allumé, et que cette lumière surnaturelle a commencé à se répandre dans le monde : les cinq grains d'encens qu'on met au cierge pascal, en forme de croix, signifient les cinq plaies dont le Sauveur a voulu conserver les cicatrices sur son corps glorieux, et qui font assez entendre que la mortification est une espèce de sacrifice offert à Dieu en odeur de suavité, dont le feu de l'amour divin consume la victime.

La bénédiction du cierge pascal est suivie de douze leçons de l'Ecriture-Sainte, que l'on appelle *prophéties*, dont la lecture est mêlée de cantiques et d'oraisons. Les rapports spirituels, mystiques et moraux qu'on en fait avec la solennité du jour et surtout avec la cérémonie du baptême, dont on peut dire que le samedi saint est la grande fête, donnent une assez juste idée du grand mystère de notre régénération, qu'on appelle la *Pâque*, c'est-à-dire, le passage d'Egypte dans la terre de promission, de l'état d'esclaves à la qualité d'enfants de Dieu, de l'état du péché à l'état de grâce.

L'Eglise fait ensuite la bénédiction des fonts baptismaux. Anciennement, le samedi saint et le samedi avant la Pentecôte étaient les seuls jours destinés à donner solennellement le baptême dans l'Eglise ; c'est pour cela qu'on bénit, dans ces deux jours, avec tant de pompe et d'appareil les fonts où nous sommes régénérés en Jésus-Christ. Les fidèles doivent, pendant cette bénédiction, remercier Dieu de leur avoir procuré la grâce incomparable du baptême, et renouveler les promesses qu'ils y ont faites avec de grands sentiments de confusion et de douleur de les avoir si souvent violées ; ils doivent encore penser, pendant le jour du samedi saint, qu'ils ont été ensevelis avec Jésus-Christ, par le baptême, pour ne plus pécher.

La messe du samedi saint ne se célébrait autrefois que la nuit de Pâques, vers l'heure de la résurrection du Sauveur, c'est-à-dire, au point du jour. Dans cette messe anticipée, l'Eglise quitte ses habits de deuil, et marque assez par ses chants d'allégresse, par l'éclat et la magnificence de ses ornements et par le son des cloches, la joie qu'elle a de voir son Epoux sortir du tombeau, et, triomphant de la mort, reprendre une vie nouvelle, éternelle, glorieuse, éclatante, impassible. On omet l'introït à cette messe,

Digitized by Google

parce que tout le peuple est déjà assemblé, et que les grandes litanies qu'on chante auparavant, pour inviter tous les saints à joindre leurs cantiques de joie aux nôtres, servent d'introït. Cette messe n'étant point la messe du samedi, mais celle de la nuit du samedi au dimanche, dans laquelle le Sauveur est ressuscité, c'est pour cela qu'à l'oraison et à la préface on ne fait mention que de cette nuit sacrée, comme si on la célébrait toujours sur la fin de la nuit.

Après l'épître commence proprement la solennité pascale par l'*alleluia* dont le chant avait été interrompu depuis la veille de la Septuagésime, que l'Eglise était entrée dans l'affliction et dans le deuil de la pénitence. C'est un cantique de louanges, d'actions de grâces et de réjouissance; le plus court des cantiques, composé de deux mots hébreux qui expriment d'une manière bien plus énergique qu'on ne saurait faire en tout autre langue, ce qu'ils signifient, c'est-à-dire: *Louons Dieu, remercions-le, faisons éclater notre allégresse, alleluia.* C'est de l'Apocalypse (Apoc. 19. v. 1. etc.) que ce cantique de joie a été pris; il était si familier aux fidèles, dans le temps pascal, que c'était le salut ordinaire qu'on se donnait mutuellement les uns aux autres, conformément à l'esprit de l'Eglise, qui le répète si souvent dans ses offices dans ce saint temps. Puissions-nous, M. F. entrer dans tous les sentiments de cette épouse de Jésus-Christ, et célébrer si dignement les grands mystères qu'elle propose à notre culte et à notre vénération, pendant ces jours sacrés, que nous soyons trouvés dignes de chanter avec elle, non-seulement à la fête de Pâques, mais encore pendant toute l'éternité, l'*alleluia* dans la Jérusalem céleste! *Amen.*

Digitized by Google

CCXXI. DISCOURS.

DE LA FÊTE DE L'ANNONCIATION.

Dixit autem Maria ad Angelum : Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundùm verbum tuum.

Alors Marie dit à l'Ange : Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. (Luc. 1. v. 38.)

Heureuse issue de l'ambassade la plus glorieuse, et de la négociation la plus intéressante pour nous qui fût jamais ! Voilà donc l'affaire de tous les siècles, l'affaire de tout l'univers, la grande affaire de la rédemption du monde, annoncée à tant de patriarches, prédite par tant de prophètes, attendue avec tant de soupirs, sollicitée par tant de vœux ; la voilà enfin décidée, conclue et déterminée. Marie consent à être mère de Dieu, et en conséquence de son consentement, le Verbe divin s'incarne dans ses chastes flancs : *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundùm verbum tuum.* Les vœux des patriarches sont exaucés, les prédictions des prophètes sont accomplies, les ombres cessent et les figures sont remplies ; le Messie demandé avec tant d'ardeur, si souvent promis, tant de fois figuré, commence à paraître. Le ciel et la terre vont être enfin réconciliés ; Dieu contracte une alliance éternelle et indissoluble avec l'homme. Qu'est-ce qui opère, qui produit, qui accomplit toutes ces merveilles ? Deux paroles d'une jeune vierge : *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundùm verbum tuum.* O paroles bien simples en apparence, mais toutes-puissantes et souverainement efficaces dans leur simplicité !

Et quelle est donc, demande saint Ambroise, cette servante du Seigneur qui tient entre ses mains le sort de tous les mortels ? Quelle est cette fille d'Adam qui ouvre le ciel à son gré, *quæ est ista ?* Vous la reconnaissez, M. F. et avec quelle joie ne la reconnaissez-vous pas ? C'est cette Vierge qui, dans tous les temps, le digne objet, après Dieu, de notre culte, de notre confiance et de notre amour, nous est spécialement, en cette solennité, proposée à tous comme le plus parfait modèle de la plus nécessaire des vertus, qui doit servir de fondement à toutes les autres, de l'humilité chrétienne ; cette Vierge toujours si grande devant Dieu et devant les hommes, et toujours si petite dans l'idée qu'elle a d'elle-même

Digitized by Google

et à ses propres yeux ; cette Vierge, qui, devenant féconde par la vertu vivifiante et toute chaste du Saint-Esprit, conçoit dans son sein, plus pur que les cieux, un Dieu humilié et anéanti, et donne aujourd'hui un sauveur au monde, un rédempteur aux hommes pécheurs, un réconciliateur, un pacificateur à tout l'univers.

Joignons donc ici, M. F. le Fils à la Mère, et ne séparons point l'annonciation de Marie de l'incarnation du Verbe ; puisque l'Eglise, qui a établi cette fête à l'honneur de ces deux grands objets, les a réunis ensemble. Double mystère d'une hauteur inouïe et d'une profondeur inconcevable, où paraît le contraste de la plus sublime élévation d'une part, et du plus profond abaissement de l'autre : élévation dans Marie qui est revêtue du caractère de Mère de Dieu ; abaissement dans le Verbe qui est revêtu de la nature de l'homme. Quelles instructions sublimes et divines pour notre propre conduite ne trouverons-nous pas dans le développement de ce double mystère !

Comme l'heureuse nouvelle que l'ange Gabriel annonce aujourd'hui à la sainte Vierge est le signe le plus sensible, et, pour ainsi dire, la première époque de notre religion, l'Eglise exprime tous les mystères qu'elle renferme sous le titre de l'*Annonciation de la Mère de Dieu*. Le moment destiné de toute éternité pour la réconciliation des hommes avec Dieu étant arrivé, l'ange Gabriel, qui avait prédit au prophète Daniel l'avénement et la mort du Messie, il y avait plus de quatre cents ans, et qui depuis six mois avait été envoyé de Dieu au prêtre Zacharie, pour lui annoncer la naissance de celui qui devait en être le précurseur ; cet ange, dis-je, fut pareillement envoyé de Dieu à une vierge appelée *Marie*, de la tribu de Juda et du sang royal, puisqu'elle était de la famille de David, pour lui annoncer qu'elle était choisie pour être la mère du Verbe incarné. Cette fête, sous le titre d'*Annonciation*, est presque aussi ancienne que l'Eglise même ; et du temps de saint Augustin on la solennisait au même jour que l'on croit, selon une ancienne et vénérable tradition, que Jésus-Christ a été conçu, et que le Verbe éternel s'est incarné. Le dixième concile de Tolède, tenu l'an 656, appelle la solennité de ce jour la fête par excellence de la Mère de Dieu : *Festum sanctæ Virginis genitricis Dei, festivitas Mariæ*. Car quelle plus grande fête peut-on célébrer en son honneur, disent les pères de ce concile, que l'incarnation du Verbe divin dont elle devient en même temps la mère ? Néanmoins l'incompatibilité du deuil de l'Eglise et de la passion du Sauveur, où tombe d'ordinaire l'Annonciation, avec la joie et la solennité qui convient à cette grande fête, déterminèrent les pères du concile à la transférer au temps de l'Avent, où tout l'office est presque du

Digitized by Google

mystère de l'incarnation et de l'Annonciation ; mais vers le neuvième siècle, l'Eglise ayant remis cette fête à son propre jour, on l'a célébrée dès lors, comme avant le concile de Tolède, le vingt-cinquième de mars.

Lorsque l'ange Gabriel se présenta devant Marie pour lui annoncer le mystère de l'incarnation : *Je vous salue, ô pleine de grâce*, lui dit-il avec un profond respect ; *le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes.* Une visite, un discours si peu attendu jeta la sainte Vierge dans le plus grand trouble ; étonnée, interdite, elle ne savait que penser de ce qu'elle voyait, de ce qu'elle entendait ; son étonnement parut sur son visage, et y répandit une rougeur subite, indice de sa vertu. La première cause de son trouble fut la vue de l'ange. Cet envoyé céleste avait pris une figure humaine pour lui parler. Ce ne fut point en songe, mais visiblement qu'il s'offrit à ses yeux. Marie fut alarmée, effrayée, à la vue d'un objet qu'elle n'avait point coutume de voir. Une autre raison de son trouble, dit saint Augustin, c'est que son humilité souffrit des louanges que l'ange lui donna. Ce qui l'interdit, dit saint Pierre Chrysologue, ce fut le langage tout nouveau et si étonnant qu'il lui tient, *quia venerat in sermone terribilis.* Mais qu'y avait-il donc dans les paroles de l'ambassadeur divin, qui dût l'effrayer, l'alarmer, l'épouvanter ? Ce qu'il y avait, M. F. Des éloges et des louanges. On lui annonce qu'elle est pleine de grâce devant son Dieu, qu'elle est à ses yeux la plus parfaite, la plus sainte, la plus agréable des créatures ; son humilité en souffre et elle se trouble (Luc. 1. v. 29.) : *Turbata est in sermone ejus, et cogitabat qualis esset ista salutatio.*

L'ange s'apercevant du trouble et de l'agitation de Marie, la rassure en l'appelant par son nom. Il fallait calmer son âme, afin qu'elle fût en état de recevoir les impressions divines (Luc. v. 30.) : *Ne timeas, Maria*, lui dit-il, ne craignez point, Marie, vous avez trouvé grâce devant le Seigneur ; vous concevrez dans votre sein, vous mettrez au monde un fils, et vous l'appellerez Jésus : *Invenisti gratiam apud Deum ; ecce concipies in utero, et paries filium, et vocabis nomen ejus Jesum.* L'enfant que vous donnerez au monde, sera le Fils du Très-Haut, et le Saint des Saints ; c'est le Sauveur prédit par les prophètes, qui régnera dans la maison de Jacob, et dont l'empire n'aura point de fin. Vous êtes étonnée, je le vois, que l'on vous fasse entrer dans l'exécution d'un si grand mystère ; mais Dieu se communique à qui il lui plaît ; et rien ne lui est impossible (Luc. 1.v. 37.) : *Non erit impossibile apud Deum omne verbum.*

Les paroles de l'ange, en calmant le premier trouble de Marie, la jetèrent dans un trouble plus grand encore. Eh ! comment pour-

Digitized by Google

rait s'accomplir ce que vous m'annoncez, reprit-elle, puisque je suis consacrée à Dieu sans réserve, et que, par un vœu solennel, j'ai promis de ne contracter jamais d'engagement avec aucun homme mortel : *Quomodò fiet istud, quoniam virum non cognosco?* paroles admirables ! sentiments tout divins ! Non, dit saint Ambroise, ce n'est ni par aucune défiance, ni par vaine curiosité que Marie fait cette demande : dévouée à Dieu par un vœu sacré, elle déclare son engagement irrévocable, et la ferme résolution où elle est d'y être fidèle, prête à renoncer à la gloire de la maternité divine elle-même si elle était incompatible avec la gloire plus chère encore de son inviolable virginité.

Apprenez, adorez les desseins de Dieu, continua l'ange, et concevez la grandeur des merveilles qu'il veut opérer en votre faveur et pour le salut des hommes : le Saint-Esprit se répandra sur vous, et la vertu du Très-Haut vous environnera de son ombre ; c'est pourquoi le saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu (Ibid.) : *Spiritus sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi*, c'est-à-dire, l'Esprit-Saint descendra dans vous par une effusion extraordinaire et miraculeuse de grâces, et il vous communiquera une fécondité toute divine, pour être mère sans cesser d'être vierge, et Dieu s'élèvera au-dessus de l'ordre et de toutes les lois de la nature, pour faire triompher dans vous l'ordre surnaturel et supérieur de la grâce.

Comme le trouble où les paroles de l'ange avaient jeté Marie, n'eut pas seulement pour principe la présence et la vue de cet envoyé de Dieu, mais encore les louanges qu'il lui donna, il nous marque aussi sa profonde humilité, et il en est la première preuve. Car Marie, loin de s'arrêter à ces louanges et d'en tirer vanité et de la complaisance pour elle-même, en est effrayée, épouvantée ; preuve sensible qu'elle était vivement pénétrée de la grandeur de Dieu et de son propre néant. La majesté de son Dieu et sa propre bassesse lui étaient toujours présentes, ainsi qu'elle l'exprime dans le cantique de sa reconnaissance (Luc. 1. v. 48.) : *Quia respexit Dominus humilitatem ancillæ suæ.*

Une seconde preuve de l'humilité de la Vierge, c'est la manière dont elle reçoit la grande nouvelle que l'ange lui annonce. On n'en a jamais annoncé et on n'en annoncera jamais une telle à aucune créature. Or, comment reçoit-elle cette nouvelle? Une personne moins humble aurait été hors d'elle-même, et se serait abandonnée à une joie excessive; mais rien de ces mouvements humains dans Marie; elle n'y mêla aucun retour sur elle-même, aucune idée de sa propre élévation ; l'amour-propre n'y prit aucune part : bien loin de s'élever, elle s'abaissa davantage dans la vue du mystère in-

Digitized by Google

effable que Dieu allait opérer en elle, et dont elle se réputait si indigne.

Troisièmement, la grande humilité de Marie parut dans les dernières paroles qu'elle adressa à l'ange : *Voici la servante du Seigneur.* Ecoutons attentivement, dit saint Bernard (Serm. 4. dom. intra oct. Assumpt.) ce que répond celle qui était choisie pour être mère de Dieu, mais qui n'oubliait pas de s'humilier. Remarquez bien son humilité, dit saint Ambroise (Lib. 2. in Luc. n. 16.) remarquez bien sa piété : on la déclare mère future d'un Dieu, et elle ne s'en dit que la servante. Or, en se disant ainsi la servante qui ne fait que ce qu'on lui ordonne, elle ne s'attribue aucune des prérogatives de cette grâce incomparable.

Enfin une dernière preuve de l'humilité de Marie, c'est le profond silence qu'elle garda sur le mystère de l'incarnation, qu'elle ne découvrit à personne, pas même à Joseph son époux. Ce silence, en effet, ne peut avoir eu d'autre principe que son humilité profonde. Toute autre se serait crue obligée d'annoncer au monde l'heureuse nouvelle de la venue du Messie, de donner cette consolation aux personnes vertueuses de sa connaissance, cette marque de confiance et de respect à son époux ; mais Marie, pour ne pas s'enorgueillir des faveurs dont le Ciel l'avait comblée, ne songe qu'à bénir le Seigneur, et à dérober aux yeux de tout le monde sa gloire et ses priviléges.

Cette humilité de Marie a été la véritable cause et le principe de son élévation à la maternité divine. Je sais, dit saint Bernard, que son inviolable virginité, que sa parfaite pureté a charmé le cœur du roi de gloire ; mais ce n'est pas là précisément ce qui l'a attiré dans son chaste sein. Les anges étaient aussi purs que cette bienheureuse créature, et l'apôtre m'apprend que ce n'est point à la nature angélique qu'il a voulu s'unir. C'est vous, sainte humilité de Marie, qui avez conçu le Fils du Très-Haut : un abîme a appelé un autre abîme, et Marie anéantie à ses propres yeux nous a donné un Dieu anéanti aux yeux de tout l'univers. Sans cette humilité, la virginité de Marie n'aurait pas eu de quoi toucher le Verbe éternel, et la parole des vierges folles nous le donne assez à entendre ; mais n'en soyons pas surpris, ajoute saint Fulgence, puisque l'humilité est comme la fleur, l'âme, l'esprit, l'intégrité, la virginité même de la virginité, *virginitas virginitatis est humilitas.*

Enfin Marie, dans ce mystère, montra une obéissance aveugle et une parfaite soumission : quand l'ange eut éclairci sa difficulté, elle ne répliqua plus ; il ne paraît en elle aucune irrésolution ni aucune inquiétude, elle donne seulement son consentement : Je suis la servante du Seigneur ; qu'il me soit fait selon votre parole : *Ecce an-*

Digitized by Google

cilla Domini, fiat mihi secundùm verbum tuum. Elle rentre aussitôt dans son silence, et s'abandonne entièrement à Dieu pour l'exécution de ce qu'on vient de lui annoncer.

Dès que Marie eut prononcé cette salutaire parole, l'Esprit-Saint descendit dans elle, et, par un miracle ineffable, il forma du plus pur de son sang le corps adorable de l'Homme-Dieu : en même temps Dieu créa une âme également parfaite, qu'il unit au corps; et dans le même instant le Verbe éternel, s'appropriant cette âme et ce corps, forma une union toute divine, en vertu de laquelle un Dieu est homme, un homme est Dieu, une vierge est mère; en vertu de cette divine alliance, l'humanité sainte ne fait plus avec le Verbe qu'une même personne en deux natures, l'une divine, l'autre humaine, un Jésus-Christ vrai Dieu et vrai homme tout ensemble, le vrai Emmanuel, Dieu avec nous (Is. 7.v.14.) *Emmanuel nobiscum Deus.* Ainsi s'accomplit dans la plénitude des temps cet ineffable mystère, l'ouvrage du ciel, l'admiration des anges, la rédemption des hommes, le grand prodige de la sagesse, de la bonté, de la toute-puissance de Dieu (Joan. 1. v. 14.) : *Verbum caro factum est, et habitavit in nobis.*

Nous devons en cette fête adorer, dans son anéantissement, Jésus-Christ, et le remercier de s'être fait homme pour nous racheter.

Saint Paul fait beaucoup valoir, et avec raison, que Dieu, après avoir parlé à nos pères *par les prophètes, nous a parlé par son Fils* (Hebr. 1. v. 1. et seq.); car quel est ce Fils ? C'est celui qui est au-dessus de tous les anges. Qui est l'ange à qui Dieu ait jamais dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui : *Filius meus es tu, ego hodie genui te?* Celui que Dieu nous a donné dans le mystère de ce jour, est celui-là même *que tous les anges adorent.* Son trône est un trône éternel; il est assis à la droite du Père, les anges s'empressent de le servir : ô le grand et inestimable présent ! Dieu nous l'a donné dans l'incarnation. Jugeons par là de son amour, et voyons jusqu'où doit aller notre reconnaissance.

Ce n'est pas tout : non-seulement le Fils de Dieu s'est donné à nous, mais encore il s'est anéanti en quelque manière lui-même. A quels abaissements profonds ne s'est-il pas réduit ? Un Dieu est fait homme; un Dieu est devenu enfant; un Dieu n'a pas eu horreur d'être renfermé dans le sein d'une vierge; un Dieu, la majesté, la grandeur même a pris la forme d'esclave; un Dieu, la sainteté par essence, s'est revêtu de la qualité de pécheur, s'est chargé du poids de tous les péchés des hommes, du poids de toute la colère céleste. Quels hommages ne lui devons-nous pas dans ses prodigieux abaissement? Quel amour, quelle tendre reconnaissance pour les biens immenses et les grâces abondantes qu'il vient apporter au monde?

Digitized by Google

2° Nous devons honorer Marie comme mère de Dieu, l'invoquer comme mère des hommes, et imiter les vertus dont elle nous donne l'exemple.

L'ange Gabriel a honoré Marie, parce qu'elle allait devenir mère de Dieu. Elisabeth l'a honorée comme la mère de son Seigneur. Jésus lui-même l'a honorée en se soumettant à elle. Les apôtres l'ont honorée comme la mère de leur Maître. N'est-ce pas d'eux, dit saint Bernard (Serm. de Laudib. Virg.) que nous avons appris à l'honorer, parce qu'elle est mère de notre Sauveur? C'est vous, Vierge sainte, dit saint Cyrille d'Alexandrie (Serm. de virg. Contra Nestor.) que les apôtres ont comblée de louanges qui ont été publiées par toute la terre. Jésus l'a laissée à saint Jean pour lui tenir lieu de mère (Joan. 19. v. 27.) : *Ecce mater tua.* Qui peut douter que ce disciple bien-aimé ne lui ait rendu l'honneur, le respect, tous les services qu'une bonne mère peut et doit attendre d'un bon fils? *Ecce filius tuus.* Il faut donc honorer Marie, parce qu'elle est mère de Dieu.

Nous devons aussi l'invoquer comme mère des hommes, avec toute la confiance que doivent nous inspirer son pouvoir et sa bonté. Si Jésus-Christ, dit saint Ambroise, veut bien regarder les fidèles comme ses frères, pourquoi la mère de Jésus-Christ ne serait-elle pas leur mère? Marie, dit saint Bonaventure, a deux sortes d'enfants : l'un est unique et selon la chair, c'est l'Homme-Dieu ; plusieurs selon l'esprit et par adoption, ce sont les fidèles. Cette adoption s'est faite sur le Calvaire, et au pied de la croix de Jésus-Christ. Honorons donc, M. F. la sainte Vierge, comme notre mère; ayons pour elle un amour tendre et filial; son effet propre, dit saint Bernard, doit être de réformer nos mœurs par le soin que nous devons avoir d'imiter les vertus dont elle nous a donné de si grands exemples.

Ah! Vierge sacrée, glorieuse mère de Dieu, tendre mère des hommes, nous nous prosternons à vos pieds, nous vous présentons nos humbles prières ; vous avez tout crédit auprès de votre Fils adorable; faites descendre sur nous l'abondance de ses grâces et de ses bénédictions. Nous vous saluons comme mère de Dieu, et en même temps nous vous invoquons comme mère de miséricorde, *mater misericordiæ*, comme refuge des pécheurs, *refugium peccatorum*, comme le salut et l'appui de ceux qui sont dans la peine, *salus infirmorum*. Loin que votre élévation nous éloigne de vous et nous intimide, c'est ce qui nous y attire, c'est ce qui nous rassure. Secourez-nous donc, et dans le temps, et à cette heure critique qui doit nous faire passer du temps présent à l'éternité. *Amen.*

Digitized by Google

CCXXII. DISCOURS.

DE LA FÊTE DE PAQUES.

Surrexit.

Il est ressuscité. (Marc. 16. v. 6.)

Il est donc arrivé, M. F. ce jour solennel où les humiliations se changent en triomphe, où les desseins des méchants sont confondus, où celui qui semait dans les larmes moissonne dans la joie, *surrexit.*

Durant le cours de plusieurs semaines les larmes ont été votre partage; nos églises, revêtues de deuil, n'ont offert à vos yeux que des objets sombres et lugubres. A la vue des souffrances et de la mort ignominieuse de votre divin Rédempteur, votre âme a été plongée dans l'affliction la plus vive et la plus amère. Mais aujourd'hui le spectacle change : déjà des sons mélodieux, des chants d'allégresse, la figure de cet *Alleluia* dont il est parlé dans l'Apocalypse, et qui doit être le cantique éternel de la Jérusalem céleste, ont réveillé votre âme abattue par la douleur, et vous ont appris que le temps des épreuves était passé, que l'ouvrage du salut était consommé, que Jésus venait de dépouiller les enfers et d'enrichir les cieux, *surrexit.*

O vous qui avez méconnu ce Jésus au jour de ses opprobres, venez le reconnaître au jour de sa gloire ; vous qui l'avez vu insulté de toutes les créatures dans ces derniers jours, venez le voir aujourd'hui adoré des anges du ciel. Vous qui avez pleuré sur sa mort, comme on pleure sur celle d'un fils unique, réjouissez-vous de sa résurrection. Vierge sacrée, sa mère, Marie son amante, saintes femmes, essuyez vos pleurs. Disciples consternés, rassurez-vous. Apôtres dispersés et encore effrayés du coup qui est tombé sur le pasteur, revenez à ce pasteur de vos âmes. Prêtres saints, venez voir votre nouveau pontife sortant des obscurités de son tombeau plus brillant que l'étoile du matin (Eccli. 50. v. 6.) : *Quasi stella matutina*, Peuple fidèle, venez voir ce divin soleil tout rayonnant de lumière (Ibid. v. 7.) : *Quasi sol refulgens.* Ames justes, qui l'avez suivi à la trace de son sang, et qui ne découvriez plus en lui les traits de sa majesté, venez le voir dans tout l'éclat de sa beauté et de sa gloire (Is. 33. v. 17.) : *In decore suo.* Vous tous enfin que la

Digitized by Google

mort de votre divin Sauveur avait jetés dans la consternation, venez le voir vainqueur et triomphant de cette fière ennemie, *venite et videte*. Venez, et mêlons ensemble et nos cœurs et nos voix, pour rendre à Dieu des actions de grâces sur les victoires de son Fils. Que tout ce qui respire loue aujourd'hui le Seigneur; que dans le ciel et sur la terre on solennise cette fête des fêtes; que les voûtes de nos temples, comme celles du firmament, retentissent de cris de joie; que toute créature chante aujourd'hui (Apoc. 5. v. 12.): L'agneau qui a été mis à mort est digne de recevoir gloire, honneur, puissance, force et divinité: *Agnus qui occisus est, dignus est accipere gloriam, et honorem, et divinitatem.*

Encore une fois, M. F. réjouissons-nous en ce jour que le Seigneur a fait (Ps. 117. v. 24.): *Hæc dies quam fecit Dominus, exultemus et lætemur in eâ.* Jour des jours, fête des fêtes; jour d'espérance et de salut pour tout le peuple fidèle; jour de gloire et de triomphe pour les membres comme pour le chef; jour où l'empire de la mort succombe sous l'empire de la vie; jour où le péché est détruit, la malédiction de la loi levée, l'enfer vaincu, le démon terrassé, le règne de la grâce établi, le ciel ouvert; jour où cet empire de Jésus-Christ et de ses saints tant désiré, tant célébré par les prophètes, commence pour n'avoir plus de fin, et va prospérer: *Hæc dies quam fecit Dominus.*

Ne croyez pas cependant, M. F. que je me borne aujourd'hui à vous entretenir du triomphe glorieux de Jésus-Christ dans sa résurrection. Le premier fruit que vous devez tirer de cette solennité étant de rendre votre résurrection spirituelle semblable à celle du Sauveur, je m'attacherai principalement à vous fournir sur ce sujet les instructions les plus solides.

Le nom de *Pâque* signifie *passage*, et Dieu le donna (Exod. 12. v. 11.) à la principale fête des Juifs. C'était celle où ils célébraient le passage de l'ange exterminateur qui, la nuit avant le jour de leur sortie d'Egypte, passa par les maisons des Israélites et des Egyptiens, mais avec un sort bien différent des uns et des autres; car il ne fit aucun mal dans les maisons des Israélites, voyant leurs portes teintes du sang d'un agneau que Dieu leur avait ordonné d'immoler le soir précédent: mais il extermina tous les premiers-nés de chaque famille dans les maisons des Egyptiens; ce qui détermina Pharaon, leur roi, à rendre la liberté au peuple d'Israël. Cet agneau fut nommé l'*Agneau pascal*, ou simplement *Pâque*. Les Juifs, pour en renouveler la mémoire, immolaient tous les ans un agneau à la fête de Pâques; ils le mangeaient ensuite avec les cérémonies prescrites par la loi, et c'est ce qui s'appelait *faire* ou *manger la Pâque*. Or c'était la figure de Jésus-Christ qui devait être sacrifié pour nous sauver; et c'est pour cette raison que saint

Digitized by Google

Jean l'appelait (Joan. 1. v. 29.) l'*Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde,* et que saint Paul appelait (I. Cor. 5. v. 7.) *notre Pâque.* Le temps de notre vraie Pâque était donc le temps de la mort et de la résurrection du Sauveur. Le jour de sa mort fut celui où les Juifs célébraient leur Pâque, renouvelant la mort et la cérémonie de l'agneau qu'ils avaient immolé quand ils partirent d'Egypte; et le jour de sa résurrection répondait au jour du passage de la mer Rouge, lorsque le peuple d'Israël fut entièrement délivré des Egyptiens qui le poursuivaient. Maintenant l'usage de l'Eglise a attaché principalement le nom et la solennité de Pâques au passage que fit Jésus-Christ de la mort à la vie glorieuse par sa résurrection, parce que cette Pâque suppose la première et renferme de plus le fruit précieux de la gloire qui en doit être la récompense et la fin. Aussi ce jour a-t-il toujours été comme le centre de toutes les fêtes de la religion chrétienne, parce que c'est dans ce jour que l'ouvrage de notre rédemption a été entièrement accompli. L'Eglise y ajoute les solennités et les obligations les plus grandes, l'appelant par excellence *le jour que le Seigneur a fait,* ou simplement *le jour du Seigneur.*

1° Nous devons en ce jour adorer Jésus-Christ sortant triomphant du tombeau. C'est dans ce mystère qu'il a prouvé invinciblement qu'il est le vrai Dieu et le Tout-Puissant. En ressuscitant, il a donné des preuves infaillibles de sa divinité; il a confondu l'incrédulité la plus opiniâtre. Car s'il n'était pas Dieu, il faudrait conclure que Dieu nous aurait trompés en faisant le plus grand de tous les miracles en faveur d'un séducteur qui s'était vanté d'être Dieu et qui ne l'était pas.

Au reste, nous ne pouvons douter de la vérité de ce grand prodige. Nous avons vu, en expliquant le symbole (*), que ce dogme fondamental de notre foi a été attesté, et par les figures et par les prophéties qui l'ont prédit, et par les témoignages irrécusables de ceux qui ont vu Jésus-Christ après sa résurrection, touché ses plaies, bu et mangé avec lui, et scellé ce témoignage de leur sang. La vérité de la résurrection du Sauveur est encore prouvée par les précautions de ses ennemis même, qui avaient tant d'intérêt d'en empêcher la croyance, et dont tous les doutes n'ont servi qu'à les publier, et n'ont pu produire que de vains efforts d'incrédulité (Ps. 63. v. 7.) : *Defecerunt scrutantes.* Avertis par Jésus-Christ, non pas en passant et une fois, mais expressément et à plusieurs reprises; non pas seulement en énigmes

(*) Voyez le XXX. discours.

Digitized by Google

et en figures, mais en termes précis et formels; non pas en général du miracle, mais en particulier du jour de sa résurrection (Matth. 27. v. 66.) que ne firent-ils pas pour prévenir la surprise? Ils fermèrent d'une grosse pierre l'entrée du sépulcre: *Munierunt sepulcrum.* Ils y apposèrent les sceaux publics, *signantes lapidem.* Ils en confièrent la garde à des troupes réglées, choisies et à leur solde, *cum custodibus.* Quel a été l'effet de cette prévoyance des Juifs? Point d'autre, M. F. que d'écarter jusqu'aux moindres doutes, jusqu'aux plus légers soupçons sur la résurrection de Jésus-Christ. Car, malgré tant de précautions, le corps du Sauveur, après trois jours de sépulture, ne s'étant pas trouvé dans le tombeau, que pouvaient dire les pharisiens? Que ses disciples l'avaient enlevé à la faveur de la nuit, et pendant que la garde était endormie? Mais, reprend saint Augustin, comment a-t-on pu approcher du sépulcre, lever la pierre, emporter le corps sans éveiller aucun des soldats? D'ailleurs, si la garde était endormie, d'où a-t-elle su qu'on l'avait enlevé? et si elle n'était pas endormie, comment a-t-elle souffert qu'on l'enlevât? Quelle apparence que les apôtres, qui étaient la faiblesse et la timidité même, soient devenus tout à coup si hardis; et qu'au travers des gardes, avec un danger visible de leurs personnes, ils aient osé ravir un corps mis en dépôt sous le sceau public? De plus, quand ils l'auraient osé, à quel dessein auraient-ils voulu faire croire aux autres une chose dont la fausseté leur aurait été pleinement connue? Que pouvaient-ils espérer de là? Car, s'ils avaient enlevé ce corps, il leur était évident que Jésus-Christ n'était pas ressuscité et qu'il les avait trompés; et comme ils s'étaient exposés pour lui à la haine de toute leur nation, n'était-il pas naturel que, se voyant ainsi abusés, bien loin de soutenir encore ses intérêts, ils le renonçassent, déclarant ouvertement que c'était un imposteur? témoignage qui eût été reçu des Juifs avec un applaudissement général, et qui leur eût gagné l'affection de tout le peuple; au lieu que, publiant sa résurrection, ils ne devaient attendre, et n'ont éprouvé en effet que les traitements les plus rigoureux, les persécutions, les prisons, les fers, les feux, les roues, les gibets, la mort même.

Que conclure, M. F. d'un raisonnement si pressant et si convaincant, sinon que ce serait la plus grande de toutes les folies de douter de la vérité de la résurrection de Jésus-Christ, quand même la religion sainte que nous professons, et qui suppose la certitude de ce grand miracle, ne serait pas appuyée d'ailleurs sur une infinité d'autres preuves et d'autres démonstrations auxquels tout homme raisonnable ne saurait refuser sa croyance.

2° Nous devons reprendre comme Jésus-Christ une vie nouvelle. Notre résurrection spirituelle doit donc être véritable et réelle,

Digitized by Google

et non point fantastique et imaginaire comme celle de la plupart des chrétiens dans ces jours de solennités. Car, hélas! M. F. qu'avons-nous vu et que voyons-nous encore tous les ans, à Pâques? Ce que vit autrefois le prophète Ezéchiel. Des morts de plusieurs années se lever de leurs sépulcres et composer une armée florissante; c'est-à-dire une foule extraordinaire de pécheurs invétérés, errer autour des tribunaux sacrés et former un peuple de nouveaux pénitents. Mais ce merveilleux spectacle n'est-il pas au fond une pure vision? Et la plupart de ces résurrections annuelles et de ces pénitences pascales sont-elles autre chose que des ombres de pénitence et des fantômes de résurrections?

J'appelle *ombres de pénitences et fantômes de résurrections* toutes ces dévotes apparitions que font durant ce saint temps dans nos églises ces prétendus chrétiens qui, hors de là, n'y viennent que rarement; qui passent les six mois, souvent même les années entières dans un éloignement criminel des sacrements, qui n'assistent aux offices de l'Eglise qu'avec dégoût et contrainte, qui négligent ceux de la paroisse et recherchent toujours les plus courts, sans se mettre en peine des lois de l'Eglise et du scandale qu'ils donnent à leurs frères.

J'appelle *ombres de pénitences et fantômes de résurrections* toutes ces confessions précipitées, préparées par une conscience aveugle sur ses devoirs et négligente dans ses recherches, exprimés sans autres sentiments que la honte de l'aveu et l'envie d'une prompte absolution.

J'appelle enfin *ombres de pénitences et fantômes de résurrections* toutes ces communions hasardées, qui n'ont point été précédées d'une épreuve suffisante, qui sont accompagnées d'une sécurité criminelle, qui ne diminue pas aux yeux de Dieu l'horreur et l'attentat du sacrilége, et qui sont suivies d'un endurcissement encore plus funeste. O pénitences fausses! résurrections chimériques! illusions publiques! O saints mystères du christianisme! comment êtes-vous traités? C'est cependant là, M. F. la plainte ordinaire de l'Eglise et le triste sujet de ses gémissements, qu'à Pâques même les vrais changements sont rares; que tout ce qu'on voit de nouveau dans ces saints jours n'est qu'une cérémonie, et qu'après les fêtes tout se trouve dans le même état qu'auparavant.

En voulez-vous savoir la raison? C'est qu'il n'y a point de vraie conversion, comme il n'y a point de résurrection véritable, qu'elle ne soit surnaturelle. Jésus-Christ n'est ressuscité que par sa vertu divine, et nul ne peut reprendre comme lui une vie nouvelle que par un principe surnaturel. Or, quel est le ressort secret de la plupart de ces dévotions pascales? Elles n'ont point d'autre principe que des sentiments humains et des dispositions purement naturel-

Digitized by Google

les. On donne dans ce saint temps quelques signes de religion ; mais c'est la politique qui le veut, c'est la bienséance qui l'ordonne, c'est le monde même, tout corrompu qu'il est, qui le demande. Il faut tromper un époux, calmer la vigilance inquiète d'une mère pieuse, en imposer à des yeux qui nous observent, éluder les foudres et les anathèmes de l'Eglise qui nous menacent. On obéit donc, mais à contre-cœur ; et chacune des démarches qu'on fait semble dire par le trouble qui les accompagne (I. Reg. 28. v. 15.) : *Quare inquietasti nos?* Devoir onéreux, obligation importune, pourquoi venez-vous troubler notre paix, interrompre nos plaisirs, suspendre nos habitudes, *quare inquietasti nos?* C'est là tout le mystère des pieux mouvements que les pécheurs se donnent dans ces saints jours. Or, dites-moi, M. F. un retour à Dieu ainsi forcé, sans esprit intérieur, par respect humain, par crainte servile, quelque spécieux, quelque éclatant qu'il soit au dehors, peut-il jamais être au fond réel et véritable, et le démon n'y a-t-il pas plus de part que Dieu? Aussi, dit saint Jean (Apoc. 3. v. 1.) quoiqu'il paraisse aux yeux des hommes que ces pécheurs aient repris une vie nouvelle, ils sont toujours au nombre des morts : *Nomen habes quòd vivas, et mortuus es.*

En quoi consiste donc cette vie nouvelle? A renoncer à tout péché, et à ne vivre plus que pour Dieu.

Saint Paul, dans son épître aux Colossiens, a exprimé quelle est la vie nouvelle que doit mener un chrétien : Si vous êtes ressuscités avec Jésus-Christ, recherchez ce qui est dans le ciel, où Jésus-Christ est assis à la droite de son Père ; n'ayez d'affection que pour les choses du ciel ; détachez-vous de celles de la terre (Colos. 3. v. 1.) : *Si consurrexistis cum Christo, quæ sursùm sunt quærite... non quæ super terram.* Changement de pensées et de désirs : voilà la preuve de votre résurrection, voilà des règles qui ne sont point équivoques.

C'est l'esprit et le cœur qui déterminent toutes nos actions. L'illusion dans l'esprit et la corruption dans le cœur : voilà quel était votre état avant la résurrection. Aujourd'hui votre esprit est-il éclairé par Jésus-Christ? Votre cœur est-il purifié par la grâce? 1° Vivez-vous de la foi comme le juste? Règle-t-elle vos jugements? Est-elle la source de toutes vos pensées? Etes-vous pénétrés de la grandeur de votre Dieu? Connaissez-vous la vanité des choses d'ici-bas, l'inutilité des occupations de la terre, les dangers qu'on court dans le monde, la corruption de ses maximes, le faux brillant de ses honneurs? 2° Votre cœur est-il d'accord avec votre esprit, et joignez-vous volontiers votre voix à celle de Jésus-Christ, quand il le frappe d'anathème? L'éloignement du monde et la retraite, la

Digitized by Google

vigilance et la prière, les jeûnes et les mortifications, feront-ils désormais vos plus chères délices? Pourra-t-on dire de vous, en parlant du lieu de votre chute ou plutôt de votre mort, ce que les anges disaient du sépulcre de Jésus-Christ : Il n'est plus ici, il est ressuscité : *Surrexit, non est hic.*

Ne vous trouvera-t-on plus dans ces cabarets qui ont été pour vous la source funeste de mille crimes, où vous avez dissipé un bien nécessaire à votre famille; où vous avez blasphémé le saint nom de Dieu par des imprécations et des malédictions accompagnées, le plus souvent, de querelles scandaleuses et publiques : *Surrexit, non est hic.*

Ne vous verra-t-on plus dans ces compagnies dangereuses où la médisance se repaît en secret des faiblesses et des défauts du prochain; où tant de fois on a surpris votre innocence, alarmé votre pudeur, corrompu votre cœur par des discours et des libertés criminelles : *Surrexit, non est hic.* Sera-ce bientôt, et pour toujours, que nos temples deviendront les lieux de vos plus chères délices; que vous viendrez pleurer au pied des autels les profonds égarements de votre vie passée? Ah! jusqu'à ce que vous nous donniez ce spectacle édifiant, jusqu'à ce que nous vous voyions plus adonnés à la prière, plus recueillis dans la maison du Seigneur, plus sensibles aux misères des pauvres, plus assidus à fréquenter les sacrements; jusqu'à ce que vous montriez moins d'attache à vos intérêts, moins de sensibilité sur les injures, moins d'emportement et d'impatience dans vos peines; en un mot jusqu'à ce que nous vous voyions changer de langage et de conduite, permettez-nous de douter de votre résurrection, et de dire, comme le disciple incrédule (Joan. 20. v. 25.) : *Nisi videro, non credam.* Quand on est ressuscité comme Jésus-Christ, le ciel est l'objet de nos désirs, la terre celui de notre aversion et de nos dégoûts. Car encore une fois, qu'est-ce que ressusciter comme Jésus-Christ? C'est prendre comme lui une vie nouvelle (Rom. 6. v. 4.) : *Ut quomodò Christus surrexit à mortuis, ita et nos in novitate vitæ ambulemus.* Or, le signe de la vie, c'est l'action. Par conséquent le signe d'une nouvelle vie, ce sont de nouvelles actions, nouvelles pensées, nouvelles vues, nouveaux sentiments, nouveaux désirs, nouveaux exercices, nouveaux soins.

Enfin, le grand caractère de la résurrection du Sauveur, le trait singulier qui le distingue de tous ceux qui n'ont été ressuscités que pour mourir encore, et l'endroit principal par où saint Paul nous le propose pour modèle, est que Jésus-Christ ressuscité d'entre les morts ne meurt plus, et que sa nouvelle vie ne finira jamais (Rom. 6. v. 9.) : *Christus resurgens ex mortuis, jam non moritur.* D'où

Digitized by Google

vient donc, M. F. que notre résurrection de la mort du péché à la vie de la grâce en ces saints jours est si peu constante et si peu durable? D'ou vient que les Pâques ne font que des conversions passagères, et que nous conservons si peu de temps la grâce que nous avons reçue? Hélas ! la cause d'un malheur si déplorable n'est pas difficile à trouver. 1° On ne prend aucune précaution pour conserver cette grâce. 2° On oublie bientôt tout ce qu'on avait promis à Dieu, et l'on viole sans scrupule toutes ses résolutions. Je dis, 1° qu'on ne prend aucune précaution pour conserver la grâce qu'on a reçue. Que dis-je? on regarde le temps pascal où nous allons entrer, comme un temps de relâchement, de repos et de plaisir. On dirait, dit saint Bernard (Serm. de resur. Domini.) que la résurrection du Sauveur est devenue comme un temps de péché, et le terme fatal de nos rechutes. *Proh dolor ! tempus peccandi, tempus recidendi facta est resurrectio Salvatoris.* Le deuil dans lequel l'Eglise était plongée ces jours derniers, les mystères douloureux qu'elle célébrait, les saintes austérités qu'elle prescrivait à ses enfants, tout cela arrêtait la licence; et comme si cette épouse de Jésus-Christ, dans le transport de joie où elle se livre, à la vue de son divin époux ressuscité, lâchait la bride à toutes les passions, on voit renaître les parties de plaisir, les jeux, les dissolutions, les débauches et tous les excès les plus honteux. On dirait qu'il y a dans la religion des jours où la retenue et la vertu sont de saison, et d'autres où la licence et le libertinage ont droit de dominer; ou, pour parler plus juste, on dirait qu'on ne doit être chrétien que pendant quelques jours consacrés aux pleurs et aux larmes; et que, parce qu'on se fait alors quelque violence, on a acquis le droit d'être pécheur tout le reste de l'année.

Je dis en second lieu qu'une autre cause de nos rechutes, après la solennité de Pâques, est que nous oublions bientôt tout ce que nous avons promis à Dieu, et que nous violons sans scrupule toutes nos résolutions. Nous avons fait à Dieu mille promesses en approchant du tribunal où nous avons trouvé une nouvelle vie; les accomplissons-nous après être ressuscités, et peut-on dire de nous comme de Jésus-Christ, que le miracle de notre résurrection et de notre nouvelle vie prouve la sincérité de nos promesses passées? Ces résolutions au contraire si essentielles à notre salut, ces projets d'une vie toute nouvelle, ces propos qui paraissaient si fermes d'éviter à jamais les occasions du péché, de recourir fréquemment à l'usage des sacrements pour nous soutenir, tout cela a-t-il eu de réalité hors de notre imagination qui l'a formé? et quand tout au plus nous y aurions été fidèles pendant un certain temps, parce qu'un reste de honte de violer nos promesses un moment après que nous

Digitized by Google

venions de les jurer au pied des autels, nous aurait soutenus les premiers jours, notre fidélité a-t-elle été loin? Ne sommes-nous pas parvenus peu à peu à nous persuader que nous nous étions imposé un joug inutile et trop pesant, que nous pouvions nous dispenser de tant de gênes et de contraintes, et qu'il n'était pas nécessaire de nous faire une obligation de ce qui n'en était pas une pour les autres? Voilà comme on oublie ses résolutions, comme les promesses s'évanouissent, comme le plan qu'on s'était formé d'une nouvelle vie ne subsiste pas même dans le souvenir; l'on reprend ainsi ses anciennes habitudes, et l'on retombe comme auparavant dans les mêmes péchés, et c'est ainsi que toute la vie n'est qu'un retour continuel de la vie à la mort et du péché à la grâce: faut-il être surpris après cela si l'on s'endurcit toujours de plus en plus dans le péché? Que dis-je, faut-il être surpris si l'on meurt dans le péché, puisqu'il est sensible et évident qu'on reçoit à l'heure de la mort les sacrements dans les mêmes dispositions qu'on les avait reçus pendant qu'on était en santé? C'est-à-dire, qu'à l'heure de la mort on fait de belles promesses comme on en avait fait pendant la vie, et qu'on n'est pas plus changé ni converti que dans un autre temps. Malheur déplorable, M. F. mais qui n'est que trop commun! Ah! pour vous en préserver, profitez de l'avertissement que saint Paul adressait autrefois aux fidèles nouvellement convertis à la foi. M. F. leur disait-il (Gal. 5, v. 1.) demeurez donc fermes, et ne vous rengagez plus sous le joug de la dure servitude dont la grâce de Jésus-Christ vient de vous délivrer: *State, et nolite iterùm jugo servitutis contineri.* Tout ce que vous venez de souffrir pour purifier votre conscience, pour en éclaircir les abîmes au tribunal sacré, ces larmes, cette honte, ces aveux qui ont tant coûté à votre faiblesse, ces déchirements de cœur, tout cela, l'auriez-vous souffert en vain? *Tanta passi estis sine causâ?* (Ibid. 3. v. 4.) N'allez donc pas reprendre des chaînes dont vous n'avez pu soutenir la pesanteur, ne rentrez plus dans les voies amères de l'iniquité qui sont si tristes et si difficiles, *state, et nolite iterùm jugo servitutis contineri.* Vous êtes devenus des enfants de lumière, la victoire de Jésus-Christ, le fruit de sa mort, le trophée de sa résurrection; ne diminuez pas la gloire de son triomphe, en rentrant encore sous la servitude du démon, *state, et nolite iterùm jugo servitutis contineri.* Conservez donc soigneusement le trésor que vous avez reçu jusqu'au jour du jugement, afin de ressusciter pour l'éternité bienheureuse. *Amen.*

Digitized by Google

CCXXIII. DISCOURS.

DES ROGATIONS.

Petite, et accipietis.

Demandez, et vous recevrez. (JOAN. 16. v. 24.)

QU'IL faut être grand pour accorder tout ce que l'on demandera! Qu'il faut être libéral pour presser, exciter même à demander! *petite, et accipietis.* Reconnaissons, à ces admirables soins, l'amour extrême de notre Dieu qui, non content de nous combler chaque jour de bienfaits signalés, veut encore nous fournir les moyens d'entretenir un saint commerce avec lui, pour lui exposer nos besoins, lui porter nos plaintes, lui faire de nos peines et de nos croix un sacrifice d'une agréable odeur. Faibles comme nous sommes, environnés de mille écueils, souillés de mille crimes, pressés par mille besoins, exposés à mille dangers, que deviendrions-nous sans la prière? C'est par elle que nous nous approchons de notre Dieu, que non-seulement nous nous acquittons du juste devoir de la créature envers le Créateur, mais encore que nous obtenons la délivrance de tous nos maux. C'est par la prière que David obtient la rémission de ses crimes, qu'Ezéchias voit ses jours prolongés, que Manassès fléchit le Seigneur irrité, que Judith triomphe d'Holopherne, que les Machabées remportent les victoires les plus complètes sur les ennemis du Dieu d'Israël. Enfin la prière est la ressource du pécheur, le soutien du juste, l'occupation la plus consolante de l'âme fidèle. Ne soyons donc pas surpris, M. F. si la religion nous fait un précepte de prier sans cesse, et si la sainte Eglise, toujours inspirée par l'esprit de Dieu, nous enjoint, soit dans les calamités publiques, soit dans les besoins pressants de l'Eglise ou de l'Etat, des prières et des supplications extraordinaires, afin de fléchir la colère céleste, et faire descendre sur nous les plus précieuses bénédictions. Telle a été entre autres son intention quand elle a autorisé la dévotion des *rogations*, dont il est important de vous faire connaître l'origine, la fin et la manière de la pratiquer utilement.

Le mot de *rogations* signifie la même chose que *prières* ou *supplications*. On entend par là les trois jours d'abstinence qui précèdent immédiatement la fête de l'Ascension, pendant lesquels l'Eglise

Digitized by Google

prescrit aux fidèles des prières extraordinaires et des processions. On croit communément, sur le témoignage de saint Grégoire de Tours, que saint Mamert, archevêque de Vienne en Dauphiné, est le premier qui institua les rogations, pour implorer la miséricorde de Dieu et apaiser sa colère, dans un temps où son Eglise était accablée et menacée de plusieurs malheurs. Sidoine Apollinaire (Lib. 5. Ep. 14. et lib. 7. Ep. 1.) contemporain de saint Mamert, la fit observer dans l'Auvergne pour prévenir la désolation dont l'armée des Goths menaçait cette province. Il en parla même dans cette occasion à saint Mamert, dans une lettre qu'il lui écrivit. Nous avons encore les sermons qu'Alcime Avit, successeur de saint Mamert, prêcha dans l'église de Vienne, par l'ordre de son saint archevêque, pour exhorter les peuples à l'abstinence des rogations. Grégoire de Tours en a inséré un extrait dans son Histoire ecclésiastique des Gaules. (Lib. 1. cap. 34.) Cependant quelques auteurs prétendent que les rogations sont plus anciennes que saint Mamert, et qu'il en est parlé dans un sermon que fit saint Augustin la veille de l'Ascension. (Serm. 178. de tempore.) Quoi qu'il en soit, nous voyons que saint Césaire d'Arles assure (Serm. 37.) que cette dévotion était de son temps universellement répandue par toute la terre, *in toto mundo*.

On a appelé les rogations *les petites litanies*, pour les distinguer des grandes litanies et de l'abstinence du jour de saint Marc, auquel on donnait le nom de *grandes litanies*. Ces litanies doivent leur institution à saint Grégoire le Grand. On ne fait point abstinence le jour de saint Marc dans le diocèse de Genève, mais seulement aux trois jours des rogations; et cette abstinence n'est point accompagnée du jeûne, quoique vraisemblablement, du temps de saint Mamert, le jeûne fût commandé pendant ces trois jours. Saint Charles, archevêque de Milan, a ordonné le jeûne des rogations dans son premier concile provincial, ajoutant que c'était l'ancien usage de son église. Chaque fidèle sur ces points de discipline doit suivre l'usage établi dans le diocèse dont il dépend.

M. F. si la prière d'un seul est toujours efficace, lorsqu'elle est accompagnée des conditions requises, ainsi que nous l'avons vu en parlant de la prière en général, que sera-ce de celle de plusieurs ensemble, qui sollicitent le ciel tous à la fois, pour impétrer la même faveur? Telle est la première raison de l'institution des prières publiques en général, et de celle des rogations en particulier. Toutes les fois que des nécessités communes et pressantes, où les peuples ont un plus grand intérêt d'apaiser la justice de Dieu et d'obtenir les besoins de l'Eglise et de l'Etat; en un mot, dans toutes les calamités publiques, l'Eglise enjoint à ses enfants

Digitized by Google

de se réunir tous ensemble pour impétrer plus infailliblement l'effet de leurs demandes. Cette conduite est une conséquence tirée des paroles du Fils de Dieu (Matth. 18. v. 19.) : *Si duo ex vobis consenserint super terram, de omni re quamque petierint, fiet illis à Patre meo;* si deux d'entre vous se réunissent pour prier, quoi qu'ils demandent, ils l'obtiendront; car c'est raisonner juste, avec saint Jean Chrysostôme : Celui, dit ce Père (Serm. 130.) qui ne peut rien refuser à deux personnes unies ensemble, que refusera-t-il à une assemblée nombreuse? *Qui nihil negat tam paucis, quid in conciliis, et congregatione sanctorum poscentibus denegabit?* Cette conséquence se tire encore de la nature de toute sorte de société et d'assemblée, qui comprend une multitude de personnes réunies en un corps, et qui est sans doute d'une tout autre considération devant Dieu aussi bien que devant les hommes, que n'est pas un seul membre ou une seule personne en particulier; d'où il s'ensuit que ce que toute une grande assemblée demande ou autorise, est d'un autre poids que les instances d'un homme seul, pour lequel il s'en faut bien que l'on ait les mêmes égards que l'on a pour une communauté entière. Aussi voyons-nous que les justes demandes d'un peuple, d'une ville, d'une province, sont autrement écoutées d'un souverain, et qu'on a des ménagements et des considérations pour un corps entier, qu'on n'a pas pour les particuliers.

Dieu, M. F. semble tenir la même conduite; il préfère le tout à la partie; et si quelquefois il a eu plus d'égards à quelques-uns de ses amis, comme à un Abraham, à un David, et à quelques prophètes, qu'à des nations entières; ç'ont été là des faveurs spéciales envers des personnes d'un mérite singulier et supérieur, ce qui n'a point tiré à conséquence; au lieu que nous voyons qu'il s'est toujours rendu favorable aux prières des peuples, qu'il s'est laissé fléchir à la vue des misères publiques, et que sa colère n'a pu tenir contre les soumissions de toute une multitude qui a imploré sa miséricorde : *Misereor super turbam*, dit un jour le Sauveur du monde (Marc 8. v. 2.) dans une rencontre où il s'agissait de soulager la faim d'une grande multitude de peuple qui l'avait suivi dans le désert : j'ai compassion de ce peuple. Que si notre cœur est sensible aux misères communes et aux gémissements d'une infinité de pauvres misérables; si nous avons compassion des plus criminels même, quand nous les voyons humiliés, et implorer la miséricorde de leur juge; pensons que le cœur de Dieu est encore infiniment plus tendre, et plus vivement touché des pleurs, des gémissements et des prières des fidèles assemblés; il ne peut leur refuser ce qu'ils demandent. *Vidi afflictionem populi mei*, dit-il

Digitized by Google

dans l'Ecriture (Exod. 3. v. 7.) j'ai vu l'affliction de mon peuple; la voix de leur misère est venue jusqu'à moi; leurs cris et leurs plaintes qui sont montés jusqu'au ciel, m'ont touché sensiblement; je leur accorderai enfin ce qu'ils me demandent, vaincu par les instances et les prières qu'ils m'ont faites.

Ne soyez pas surpris, M. F. de cette efficacité des prières publiques : c'est que ceux qui se réunissent pour fléchir le Seigneur, ont le même pouvoir sur le cœur de ce tendre Père, qu'aurait sur l'esprit et le cœur d'un homme la prière de tous ses amis assemblés, pour le conjurer de leur accorder une faveur, dans laquelle il aurait lui-même un intérêt particulier. Les frères de Joseph crurent ce moyen infaillible pour arracher du cœur de ce saint patriarche, qu'ils avaient vendu comme un esclave, le ressentiment de l'outrage qu'ils lui avaient fait, et dont ils craignaient les suites : ils se jetèrent tous ensemble à ses pieds pour le conjurer, au nom de leur père commun, d'oublier cette injure.

Enfin, si toute prière, avec les sentiments de respect, de confiance et de culte qu'elle renferme, est un hommage et une gloire que l'on rend à Dieu, ne s'ensuit-il pas que cette gloire est plus grande à proportion de la multitude de ceux qui la rendent ? C'est pour cela que les prophètes de l'ancienne loi invitaient si souvent les peuples à s'assembler pour glorifier cette souveraine majesté par leurs prières, et marquer par là leur culte et leur vénération (Joel. 2. v. 15.) : *Vocate cœtum, congregate populum.* Et c'est pour cela qu'avant même qu'il y eût des temples dans le christianisme, il y avait *des églises*, c'est-à-dire, des assemblées où l'on faisait des prières communes, et saint Paul même fait un détail des choses que l'on devait y demander à Dieu pour le bien de l'Eglise et de la religion. Qu'il me soit donc permis, M. F. de vous adresser aujourd'hui ces paroles du prophète-roi (Ps. 28. v. 2.) : *Afferte Domino gloriam et honorem.* Chrétiens de tout âge, de tout sexe et de toute condition, réunissez-vous dans ces trois jours de prières solennelles, de pénitence et d'humiliation, pour rendre la gloire qui est due au Souverain de l'univers; mais rendez-la-lui par un témoignage public : joignez tous vos voix dans un même concert; poussez tous des cris et des gémissements vers le ciel, persuadés que vous ne pouvez davantage honorer le Seigneur, désarmer sa colère et obtenir les grâces dont vous avez besoin, que par ce témoignage éclatant de votre piété : *Afferte Domino gloriam et honorem.* C'est de la divine miséricorde que vous devez attendre tout votre secours ; c'est à elle seule que vous devez vous adresser. Dites donc au Seigneur, avec le saint roi Josaphat, attaqué à l'impourvu par une armée innombrable (II. Paralip. cap. 20. v. 12.) : *In*

Digitized by Google

nobis quidem non est tanta fortitudo, ut possimus huic multitudini resistere, quæ irruit super nos : vous savez, ô grand Dieu, que nous n'avons pas des forces suffisantes pour repousser les efforts de cette multitude d'ennemis qui ont conjuré notre perte, et qui sont venus fondre inopinément sur nous; quelle ressource nous reste-t-il, dans ce malheur imprévu et dans une telle perplexité, que de recourir à vous, qui êtes le Dieu des armées, l'asile des affligés et le protecteur de tous ceux qui gémissent sous le poids de l'oppression? *Cum ignoramus quid agere debeamus, hoc solum habemus residui, ut oculos nostros dirigamus ad te.* (II. Paral. c. 20. v. 12.)

Rien n'est plus propre à rendre nos prières efficaces que la pratique de la mortification. Comme ce fut en contentant son appétit que le premier homme connut sa faiblesse, selon la remarque de saint Ambroise (De Elia et jejun.) il n'appartient qu'à l'abstinence de rendre à notre âme les forces qu'elle a perdues. La gourmandise chassa du Paradis ceux qui régnaient parmi les délices; et l'abstinence rend les hommes dignes de régner parmi les anges; l'abstinence purifie l'âme, élève les sens, assujettit la chair à l'esprit, offre à Dieu un cœur contrit et humilié, calme les ardeurs de la concupiscence et fait briller le flambeau de la chasteté. L'apôtre saint Paul affligeait son corps pour le réduire en servitude. L'abstinence apaise la justice divine que nos péchés ont irritée. L'exemple des Ninivites en est une preuve remarquable. Dieu leur avait fait annoncer par un prophète la destruction de leur ville; au bout de quarante jours elle devrait être renversée de fond en comble; ses habitants pratiquèrent le jeûne et l'abstinence, et joignirent la mortification aux prières ferventes qu'ils adressèrent au ciel; le Seigneur en fut touché, et révoqua la sentence terrible qu'il avait portée contre cette ville criminelle. Enfin, c'est par l'abstinence que l'on s'offre à Dieu comme des hosties vivantes; nos corps sont des victimes qui lui sont agréables, lorsqu'elles lui sont présentées par les mains pures de la mortification chrétienne. Telle était la pensée du roi-prophète (Ps. 43. v. 22.) : Nous nous considérons en votre présence, Seigneur, ainsi que des brebis dévouées à la mort, nous nous immolons tous les jours par des austérités continuelles, en vue de vous plaire : *Propter te mortificamur totâ die : æstimati sumus sicut oves occisionis.*

Il faut assister aux processions en esprit de pénitence et de prières.

Saint Grégoire exige (In regis. lib. 11. Ep. 3.) à la procession où il invite les fidèles, la contrition du cœur et les larmes de la pénitence. Puisque nous avons tous péché, à peu près de la même manière, il faut nous assembler et gémir de concert, afin de fléchir

Digitized by Google

la divine miséricorde. « Il faut, dit un concile de Mayence (Can. 33. « Sirmund. tom. 2. p. 283. an. 813.) observer les rogations, « ainsi que nos pères l'ont fait, et pratiquer les stations ordinai- « res, non point dans un équipage fastueux, mais en celui d'un « pénitent, couvert de cendre et vêtu d'un cilice, marchant pieds « nus, et le cœur pénétré d'une vive componction. » Ecoutons un autre concile plus moderne (Conc. Colon. 1. part. 9. cap. 7. Labb. tom. 14. p. 547.) : « Nos pères ont ordonné les rogations ou « litanies dans les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension ; « nous exhortons tous les fidèles d'y assister ; tous ayant péché, « tous sont tenus de demander pardon ; ils l'obtiendront plus aisé- « ment dans ce pieux concours approuvé de notre mère la sainte « Eglise ; elle nous propose l'exemple d'Elie, pour exciter notre « confiance envers le Père des miséricordes ; c'était un homme « faible comme nous qui, ayant prié, la pluie cessa pendant trois « ans et demi d'arroser les campagnes d'Israël ; mais ayant renou- « velé sa prière, le ciel irrité se laissa fléchir ; les eaux tombèrent « du sein des nues, et la terre produisit des fruits en abondance. « Or, si telle fut la force de la prière d'un seul homme, d'obtenir « sur-le-champ ce qu'il demandait, pensez-vous que Jésus-Christ « fermera l'oreille aux cris de l'Eglise, son épouse ? »

Le but des processions des rogations et du jour de saint Marc a été d'apaiser la colère de Dieu, qui se manifesta autrefois par des calamités sensibles. En 442, de fréquents tremblements de terre jetèrent la consternation et l'épouvante parmi les habitants de Vienne en Dauphiné ; le feu du ciel tomba sur l'hôtel de ville, et le réduisit en cendres avec plusieurs maisons voisines ; les bêtes féroces sortaient des forêts, et venaient attaquer les hommes au milieu des places publiques. Les habitants effrayés se réfugièrent dans l'église cathédrale avec saint Mamert, leur archevêque, qui, pour faire cesser cette désolation, ordonna les processions dans la forme à peu près qu'elles se font aujourd'hui.

La procession de saint Marc a été instituée par saint Grégoire, en 590, à l'occasion d'une horrible calamité qui ravageait la campagne de Rome : les eaux ayant croupi longtemps après une furieuse inondation, corrompirent l'air et causèrent une peste cruelle, laquelle enleva le prédécesseur de saint Grégoire avec un très-grand nombre de personnes de tous les états et de tous les âges. La procession ordonnée par le religieux Pontife s'exécuta avec tant de piété et de ferveur, que la plaie cessa sur-le-champ. Comme on craignait de la voir renaître les années suivantes, le saint Pape renouvela la procession qu'on a continuée depuis : il en parle en ces termes (Epistolar. lib. 2. init.) : « La pieuse solen-

Digitized by Google

« nité qui revient tous les ans, nous fait sentir avec combien de « dévotion nous devons célébrer la grande litanie; il faut se ressou- « venir des fléaux épouvantables dont la justice divine punissait nos « fautes, et lui opposer un remède dont l'efficacité nous est connue. « Nous nous rendrons vendredi prochain à la basilique des saints « apôtres, accompagnant tous nos pas du chant des hymnes et des « cantiques spirituels; là, nous célébrerons les saints mystères « pour remercier Dieu de ses bienfaits, et pour obtenir de sa « bonté de nouvelles grâces. »

Ah ! M. F. nous éprouvons de nos jours des malheurs bien plus grands que du temps de saint Grégoire et de saint Mamert; car nos péchés surpassent ceux de nos pères. Les secousses de la terre dont les habitants de Vienne parurent si effrayés, ont été plus fréquentes et plus violentes dans ce siècle: combien de maladies contagieuses fondent de temps en temps sur nos contrées, et qui enlèvent bien plus de monde que du temps de saint Grégoire! une guerre épouvantable, suivie d'horreurs dont l'histoire d'aucun peuple n'avait jamais fourni d'exemple, a désolé l'Europe pendant plusieurs années; un peuple malheureux, abandonné de Dieu, portant sur le front l'empreinte de sa malédiction, s'est précipité de crime en crime, d'impiété en impiété, de délire en délire; mais le bras du Tout-Puissant s'est appesanti sur lui; le ciel en colère a fait éclater d'une manière effrayante sa juste et terrible vengeance.

Nous frémissons encore, M. F. au seul souvenir et des excès frénétiques d'une faction audacieuse et sacrilége, et de la marche criminelle de ces cruels ennemis de l'humanité, et de la désolation affreuse qu'ils ont répandue de toutes parts. Enfin la misère a-t-elle jamais été au point où nous l'avons éprouvée ? Combien d'années de stérilité pour une seule récolte abondante ? Tantôt le ciel paraît de bronze et d'airain, il défend aux nues de verser sur nos campagnes des rosées salutaires; tantôt c'est un déluge qui gâte nos fruits, une grêle qui les écrase, un vent du nord qui les glace avant leur maturité; tantôt la contagion entre dans le bétail, la mort vole de pâturage en pâturage; en un mot, la justice divine nous poursuit et nous punit. Embrassons donc le seul parti qui nous reste, et qui est de fléchir le Seigneur par une pénitence sincère et véritable: revenons à lui de tout notre cœur; prenons la résolution de le servir désormais lui seul; plus de ménagement, plus de partage (I. Reg. 7. v. 3.): *Præparate corda vestra Domino, et servite ei soli.* Assistons aux processions ordonnées dans ces jours de pénitence avec les sentiments des Ninivites; n'imitons pas ni ces lâches fugitifs qui sont sourds à la voix de l'Eglise, qui dédaignent

Digitized by Google

ses invitations, qui regardent avec mépris la piété de ceux qui s'y rendent avec empressement, qui, semblables à Michol qui se moqua de la dévotion de David lorsqu'il dansait devant l'arche, n'osent se mettre dans la foule et rougissent de se confondre avec le peuple de Dieu dans nos cérémonies religieuses; ni ces chrétiens indévots qui n'honorent Dieu que du bout des lèvres, qui assistent, il est vrai, aux processions, mais qui se permettent d'y rire, d'y parler, d'y faire la conversation, en un mot, qui ne sont point animés d'un esprit de religion, et qui n'ont aucun désir de glorifier Dieu ni d'apaiser sa justice. Paraissons-y au contraire le cœur pénétré d'une dévotion tendre; ne nous en absentons jamais, à moins que nous ne soyons retenus par quelque infirmité réelle ou des affaires indispensables; réunissons-nous tous pour rendre gloire au Seigneur, pour publier tous ensemble la gloire de son nom, et obtenir de ses miséricordes, non-seulement la délivrance de nos maux et des calamités que nos iniquités nous ont attirées, mais encore toutes les grâces qui nous sont nécessaires, soit pour le temps, soit pour l'éternité. *Amen.*

CCXXIV. DISCOURS.

DE LA FÊTE DE L'ASCENSION DE JÉSUS-CHRIST.

Ascendet, pandens iter ante eos.

Il montera devant eux, et en montant il leur frayera le chemin. (Mich. 2. v. 13.)

Jésus-Christ qui s'élève dans les airs pour aller prendre possession d'un royaume éternel, les cieux qui s'ouvrent pour le recevoir, le Père éternel qui l'attend, les anges qui sont en marche pour l'accompagner, les nuées qui s'abaissent pour nous le ravir, les âmes justes tirées du sein d'Abraham qui le suivent, et les apôtres qu'un si nouveau spectacle jette en même temps dans des sentiments opposés de joie, de tristesse et d'admiration: c'est, M. F. l'idée de la fête de l'Ascension de notre Sauveur, c'est l'abrégé de son triomphe.

Que la superbe antiquité vante tant qu'elle voudra la gloire de ses héros, qu'elle raconte leurs victoires, qu'elle décrive leurs triomphes, qu'elle en exagère la pompe; que l'air retentisse encore, si l'on veut, des acclamations du peuple; c'est beaucoup pour des hommes, c'est tout ce que leur orgueil pouvait attendre d'honneur; mais ce n'était qu'une fumée, ce n'était qu'une ombre et une ima-

Digitized by Google

gination ; et à le regarder de près, c'était une captivité plutôt qu'un vrai triomphe : les conquérants du monde deviennent sujets en assujettissant les autres ; ce n'étaient que d'illustres esclaves de l'ambition.

Il n'est qu'un seul vainqueur, il n'est qu'un vrai triomphe, et ce triomphe est celui de Jésus-Christ. Tous les triomphes des hommes ne sont que de fausses lueurs, et le triomphe de Jésus-Christ est un soleil qui les efface. Les hommes n'assujettissent que des hommes, et Jésus-Christ triomphe du prince du monde et des anges rebelles. Les hommes ramassent des lauriers que bien des mains ont pris la peine de couper, et Jésus-Christ n'est redevable à personne de sa gloire. Le triomphe des hommes se termine à la mort, et le triomphe de Jésus-Christ est éternel.

Ce triomphe est beau, M. F. la mort est désarmée, l'enfer est réduit, le ciel est conquis. Ce triomphe est grand, il est parfait, il est assuré, il est magnifique. Il est grand, car c'est un Dieu qui est vainqueur ; il est parfait, car la victoire est complète ; il est assuré, car les ennemis n'ont plus de ressource ; il est magnifique, la solennité s'en fait dans les cieux. *Ascendit*, il est monté. Donnons ici la liberté à notre esprit, et ne le retenons plus dans la moyenne région pour considérer le transport d'un Hénoch ou l'enlèvement d'un Elie. *Ascendit*, il est monté. Portons nos pensées jusqu'au-dessus du firmament ; efforçons-nous d'entrer par ces portes éternelles qui s'ouvrent aujourd'hui par ses ordres. *Ascendit*, il est monté. Chaque circonstance ajoute un nouveau relief à son triomphe : cette nuée qui tempère l'éclat de sa gloire, ce mystérieux concours des anges, des patriarches et des apôtres ; cette grande armée députée du ciel, ces harmonieux concerts, cette pompeuse entrée, ce trône sacré que les chérubins même n'osent regarder fixément : tout concourt à lui donner un nouvel éclat. *Ascendit*, on lui rend des honneurs divins, il reçoit des pouvoirs infinis, sa juridiction est universelle. *Ascendit*, il est monté : c'est par sa propre puissance, c'est à la vue de tout l'univers, c'est sans aucun secours étranger.

Je ne suis pas surpris, M. F. si les apôtres admirèrent trop longtemps un triomphe aussi magnifique. Je ne m'étonne pas qu'ils eussent encore les yeux tournés vers le ciel lors même qu'ils n'en pouvaient plus être les témoins, et je vous avoue que je me tiendrais comme eux aux bornes d'une profonde et respectueuse admiration, si je ne craignais les mêmes reproches. Mais cessons d'admirer, puisque un ange le défend : *Quid admiramini?* Appliquons-nous plutôt à tirer de ce mystère tout ce qui peut exciter de nos cœurs une ferme espérance d'être réunis au chef qui nous a précédés, et à connaître les moyens les plus sûrs pour arriver un jour à la même gloire.

Digitized by Google

Le mystère de l'Ascension du Sauveur est un des plus augustes et des plus consolants de sa vie : aussi l'Eglise en a-t-elle célébré la fête dès les premiers temps, et avec la solennité convenable à un si saint jour. Saint Bernard a dit avec grande raison, qu'on ne doit pas moins honorer cette grande solennité que celle de Noël et de Pâques, parce qu'elle en est l'accomplissement. « Il est juste et raisonnable, dit ce saint docteur (Serm. de Ascens. Domini.) de « solenniser avec joie le jour auquel le soleil de justice s'est montré à « nos yeux ; mais de quelle utilité me seraient ces solennités, si je « devais toujours rester sur la terre? Et qui aurait la témérité « de désirer de monter au ciel, si celui qui en est descendu n'y « montait le premier? Je le dis sans hésiter, la demeure dans cet « exil me serait aussi insupportable que l'enfer même. »

L'Ascension du Fils de Dieu est un des articles de notre croyance; par cet article nous faisons profession de croire fermement, ainsi que nous l'avons développé en expliquant le symbole (*), que Jésus-Christ, après avoir achevé et accompli le mystère de notre rédemption, est monté comme homme en corps et en âme dans le ciel, où il avait toujours été comme Dieu, étant présent partout par sa divinité; et qu'il y est monté par sa propre vertu, et non par une vertu étrangère, comme Elie fut transporté dans un chariot de feu. Elie, dit saint Grégoire (Hom. 29. in Evang. apud D. Thom. 3. q. 57. art. 30.) étant un pur homme, n'aurait pu de lui-même franchir les espaces de l'air; c'est un char de feu qui l'emporte, dont les anges sont les conducteurs. Mais Jésus-Christ n'a besoin d'aucun appui, il s'élève par sa propre vertu, parce qu'ayant créé toutes choses, cet Homme-Dieu était au-dessus de tout, et n'avait besoin que de ses propres forces pour monter au ciel. Le saint pape applique à ce sujet cet oracle d'Isaïe (Is. 63. v. 1.) : Il éclate par la beauté de ses vêtements, et marche avec une rapidité surprenante, sans aucun secours étranger, et n'étant soutenu que de sa force toute-puissante : *Iste formosus in stolâ suâ, gradiens in multitudine fortitudinis suæ.*

Saint Bernardin aperçoit la même vérité dans ces paroles du roi-prophète (In Ascens. Serm. 1. art. 2. cap. 1.) : Levez-vous, Seigneur, montez par votre propre vertu (Ps. 20. v. 14.) : *Exaltare, Domine, in virtute tuâ.* C'est par l'endroit de notre nature, remarque saint Augustin (De Ascens. serm. 3.) et par la ressemblance avec les hommes, que le Sauveur a été crucifié; mais s'il monte au ciel, c'est en vertu d'un pouvoir qui lui appartient : *De nostro fuit*

(*) Voyez le XXXI. discours.

Digitized by Google

quòd Filius Dei pependit in cruce, sed de suo quòd ascendit. Habacuc, le diacre Philippe, ont été transportés dans les airs, dit le Catéchisme romain (Part. 1. cap. 7. S. S. 2.) aussi bien qu'Elie, par une vertu qui leur avait été communiquée d'en haut : au lieu que Jésus-Christ étant Dieu et homme tout ensemble, toute la puissance qu'il montre à cet égard lui est propre; il la trouve en son propre fonds, et son humanité y participe, attendu qu'avec la divinité elle ne fait qu'une même personne.

Vous vous représentez, dit saint Bernard (In Ascens. Domini, Serm. 2. num. 3.) l'étonnement des disciples en le voyant au milieu des airs franchir des espaces immenses. C'est sa divinité qui, l'ayant abaissé par miracle sur la terre, pour y prendre un corps; élève ce corps glorieux, sans miracle, de la terre jusqu'à la droite de son Père. Et si les anges l'accompagnent, ne croyez pas que ce soit pour le soutenir; loin de là, c'est pour admirer sa vertu toute-puissante.

Son triomphe ne ressemble en rien à celui des conquérants du siècle : sa face est plus brillante que le soleil; il est entouré de lumière, comme d'une robe; c'est le triomphe d'un Dieu dont les apôtres même ne sont pas encore dignes; il n'y admet que des âmes confirmées en grâce, les esprits bienheureux, et cette multitude innombrable de captifs qui, délivrés des prisons souterraines où ils l'attendaient depuis tant de siècles, suivent en foule et avec joie leur divin libérateur. Ces heureux captifs, ajoute saint Thomas (39. 57. art. 6.) marchent devant lui avec de grands cris d'allégresse. Ouvrez, disaient-ils par l'organe du prophète (Ps. 23. v. 7.) les portes des demeures éternelles; esprits célestes, accourez au-devant de votre divin maître. Ouvrez les portes du ciel, afin que le Roi de gloire y fasse son entrée; frayez le chemin qu'aucun mortel n'a su encore pratiquer, devant celui qui monte du côté du couchant. Le Seigneur est son nom; c'est par sa puissance qu'il a délivré les prisonniers (Ps. 67. v. 5. 7.) : *Iter facite ei qui ascendit super occasum : Dominus nomen illi... qui educit vinctos in fortitudine.*

Les théologiens apportent plusieurs raisons puisées dans les saints Pères, pourquoi il a fallu que le Sauveur montât au ciel. Voici les principales qui sont exposées dans le catéchisme du concile de Trente : 1° parce qu'il était de la bienséance que son corps, qui avait été rendu glorieux et immortel dans sa résurrection, habitât un lieu aussi élevé et aussi éclatant de lumière que l'est le ciel. Pendant qu'il était mortel, son corps était citoyen de la terre; mais il y devint étranger dès qu'il eut acquis l'immortalité. Il fallait que la terre fût dépouillée pour enrichir les cieux; les cieux demandaient un corps qui leur appartenait, et la terre ne pouvait pas retenir

Digitized by Google

plus longtemps ce sacré dépôt qui n'était pas à elle. 2° Afin qu'il pût jouir de la gloire et du royaume qu'il avait acquis par son sang. Il était juste que son humanité fût glorifiée après tant d'humiliations, et qu'elle entrât en possession d'une félicité qu'elle avait méritée par ses douleurs. Vous savez ce qu'il a souffert; vous savez s'il se trouva jamais douleur semblable à la sienne. N'entrons pas ici dans le détail : cette fête en deviendrait lugubre. Retenons-en justement le souvenir autant qu'il donne un relief à son triomphe. Sa douleur était un excès : l'Ecriture n'a pas trouvé de terme plus énergique pour en exprimer la rigueur (Luc. 9. v. 31.) : *Dicebant excessum ejus quem completurus erat in Jerusalem.* C'était un excès, mais cet excès devait être suivi d'un autre : un abîme invoquait un autre abîme; un excès de gloire devait succéder à un excès de douleur. 3° Jésus-Christ a voulu prouver, en mettant son trône dans le ciel, que son royaume n'était point de ce monde, ni un royaume passager et terrestre, tel que les Juifs se l'imaginaient, et tels que sont les royaumes de la terre; mais un royaume spirituel et éternel. 4° Il a voulu monter au ciel afin que son ascension excitât en nous le désir de le suivre, et pour nous faire comprendre que, quoique nous soyons encore en ce monde, nous devons toujours élever nos pensées vers le céleste séjour. 5° Il est monté au ciel, afin, comme dit l'apôtre (Hebr. 8. v. 1. et seqq.) de se présenter maintenant pour nous devant la face de Dieu, et de faire la fonction d'avocat auprès de son Père. Or, y a-t-il rien qui soit plus capable de donner une joie solide et véritable aux fidèles, que de savoir que Jésus-Christ, qui est tout-puissant auprès de son Père, est établi avocat et intercesseur pour leur salut auprès de lui? 6° Il est monté au ciel pour nous y préparer une place, ainsi qu'il nous l'avait promis, et pour y prendre pour nous, en qualité de notre chef, possession de la gloire. Enfin il est monté au ciel pour nous en ouvrir l'entrée, qui avait été fermée jusqu'alors par le péché d'Adam, et pour nous en assurer et faciliter le chemin, ainsi qu'il l'avait prédit à ses disciples; de sorte que, pour faire voir l'accomplissement de ses promesses, il amena avec lui dans le ciel les âmes des justes qu'il avait délivrés des limbes.

C'est au jour glorieux de l'Ascension du Sauveur qu'on peut lui adresser ces paroles : *Dominus universi tu es* (II. Mach. 14. v. 35.) vous êtes le Seigneur de l'univers. Nous vous avons reconnu comme le maître de la terre, quand vous êtes sorti de son sein, plein de gloire et de majesté, et que vous avez arraché tant de morts de leurs tombeaux. Nous vous avons reconnu pour le Seigneur de la mer, quand elle a calmé ses flots et apaisé ses tempêtes au premier commandement que vous lui avez fait. Enfin, dans

Digitized by Google

votre ascension glorieuse, nous vous reconnaissons comme le Seigneur de toutes les créatures, non-seulement insensibles, mais encore raisonnables et intelligentes, puisqu'il n'y en a aucune qui n'ait voulu contribuer à l'honneur de votre triomphe. Jetons les yeux vers le ciel, nous y verrons une troupe innombrable d'esprits bienheureux qui viennent au-devant de vous; portons nos regards sur la terre, nous y verrons tout ce qu'il y a de plus grand au monde, la sacrée Vierge Marie, les apôtres et les disciples qui vous conduisent des yeux. Ici, M. F. ne nous bornons pas à une admiration stérile. Elle doit être accompagnée d'amour, de joie, de bénédictions, d'actions de grâces, de louanges, de complaisance pour ce divin libérateur. Il faut que nous prenions part à son bonheur, que nous nous réjouissions de le voir assis à la droite de son Père, que nous lui disions avec les anges (Apoc. 5. v. 12.) : *Dignus est Agnus, qui occisus est, accipere virtutem, et divinitatem, et sapientiam, et fortitudinem, et honorem, et gloriam, et benedictionem.* Divin Sauveur, agneau immortel, et la victime qui a été immolée pour le salut de tout le monde, il est bien juste que toutes les créatures reconnaissent votre divinité, qu'elles redoutent votre puissance, qu'elles adorent votre sagesse, qu'elles se soumettent à votre empire, qu'elles chantent vos victoires et vos conquêtes, qu'elles honorent par des hymnes éternels votre mort, votre résurrection glorieuse, et votre entrée triomphante dans le ciel. Jouissez, adorable Sauveur, du fruit de vos travaux et de la récompense de vos peines; goûtez en repos les délices immortelles qui vous ont coûté tant d'amertume; mais que la splendeur de votre félicité ne vous fasse pas oublier que nous sommes encore misérables, et dans le sein de votre Père, souvenez-vous, s'il vous plaît, que vous avez laissé de pauvres orphelins sur la terre.

Les fruits que nous devons tirer de la célébration de cette fête, sont : 1° de regarder la terre comme un lieu d'exil, et d'en détacher entièrement nos cœurs.

Si nous voulons monter avec Jésus-Christ dans le ciel, il faut que nous ayons un souverain mépris et un dégoût parfait pour toutes les choses de la terre, que nous détachions entièrement nos cœurs des biens, des plaisirs et des honneurs de ce monde. C'est dans cette occasion, plus que dans toute autre, que nous devons nous régler sur cet enseignement du disciple bien-aimé (I. Joan. 2. v. 15.) : N'aimez point le monde ni les choses qui sont dans le monde : *Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt.* Et sur cet autre du prophète-roi (Ps. 4. v. 3.) : Enfants des hommes, jusques à quand aimerez-vous la vanité, et rechercherez-vous le mensonge? *Filii hominum, usquequo gravi corde? ut quid diligitis*

Digitized by Google

vanitatem, et quæritis mendacium? Ayons, dit saint Léon (Serm. 72. in Asc. 2.) les yeux toujours élevés vers ce lieu sublime où est Jésus-Christ; ne souffrons pas que le désir des choses du monde emporte et rabaisse nos cœurs vers la terre; que des biens périssables et passagers ne nous occupent point, nous qui sommes destinés à des biens éternels; mais coulons de telle sorte nos jours, que nous ne perdions jamais de vue que nous vivons ici-bas comme des étrangers qui soupirent sans cesse après la céleste patrie.

2° Au récit de toutes les merveilles arrivées à l'Ascension du Fils de Dieu, nous devons être dans le même état qu'étaient les disciples de Notre-Seigneur, quand ils le virent monter au ciel. Car, bien qu'ils l'eussent perdu de vue, ils demeurèrent les yeux élevés, les sentiments confus, interdits de paroles, et plus accablés dans l'impuissance de le suivre, que pressés du désir de le rappeler. Certes, il n'y a sans doute personne parmi nous, qui, par des mouvements secrets, ne s'élève de la terre vers le ciel pour y suivre le Sauveur triomphant, et qui ne voulût être participant de sa gloire. Ces sentiment sont justes et conformes à ceux de l'Evangile; nous devons souhaiter le ciel, et nous avons droit d'y prétendre; mais, pour y parvenir, il faut commencer à nous élever tandis que nous sommes sur la terre, et voici comment : il y a deux sortes d'élévations, une qu'on peut nommer *élévation de lieu*, lorsque nos âmes, quittant cette demeure terrestre, sont élevées au-dessus du ciel empyrée, comme nos corps le seront après la résurrection générale. L'autre est une *élévation de cœur*, lorsque par l'amour nous nous séparons des choses viles, abjectes et corruptibles, et que nous portons nos désirs vers les objets éternels; et cette seconde élévation est la voie, le mérite et le moyen d'obtenir la première.

Ce serait se tromper bien grossièrement que de prétendre aller au ciel par une autre voie que celle que Jésus-Christ a tenue, savoir; celle de la mortification, des humiliations et des souffrances. Il n'y a point deux chemins pour y arriver, un pour Jésus-Christ et un pour nous. Il n'y en a qu'un, et saint Paul nous apprend (Hebr. 10. v. 20.) que *Jésus-Christ nous l'a tracé par la voie de sa chair*, c'est-à-dire, par la vie qu'il a menée dans sa chair mortelle. Cette voie est celle des croix et des humiliations; c'est s'abuser que d'en chercher une autre. Ainsi si nous voulons avoir part au bonheur de Jésus-Christ, il faut nécessairement participer ici-bas à ses souffrances; si nous voulons être grands dans le ciel avec lui, il faut nous humilier et nous anéantir sur la terre comme lui.

Cette obligation de souffrir et de s'abaisser pour être élevé avec Jésus-Christ est expressément marquée et établie dans l'Ecriture et

Digitized by Google

dans les saints pères. Jésus-Christ lui-même dit à ses apôtres (Matth. 18. v. 3.) : Je vous dis en vérité, si vous ne devenez semblables à de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux : *Amen dico vobis, nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum.* Celui qui s'abaisse sera élevé (Luc. 14. v. 11.) : *Qui se humiliat, exaltabitur.* Jésus-Christ, dit saint Augustin (Serm. 123. n. 30.) est maintenant élevé dans le ciel : voulez-vous être élevé où il est élevé ? abaissez-vous où il s'est abaissé ; voulez-vous parvenir au comble de l'honneur ? marchez par l'humilité : *Ambula per humilitatem, ut pervenias ad æternitatem.*

3° Jésus-Christ ordonna à ses apôtres, avant de monter au ciel, de ne point partir de Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Père. Saint Chrysostôme demande (In Act. Apost.) pourquoi dans le temps que le Sauveur était encore avec ses disciples, le Saint-Esprit ne descendit point sur eux ? C'est, répond le saint docteur, qu'il fallait qu'ils désirassent ce qui leur avait été promis, et qu'ils se préparassent à une si grande grâce. Jésus-Christ, avant son Ascension glorieuse, aurait pu, en exécutant ses promesses, combler leurs vœux ; mais non, il les laisse languir dix jours dans la retraite, dans les veilles et les soupirs. Ils attendent, ils ont les yeux levés au ciel, ils regardent si le secours qu'ils espèrent ne se hâte pas de venir. Ah ! M. F. si nous connaissions comme les apôtres le don de Dieu, quel est cet Esprit que Jésus-Christ a promis aux vrais fidèles, combien ce don est précieux, quelles instances ne ferions-nous point pour l'obtenir !

Cet excellent don n'est pas seulement la grâce sanctifiante et la charité, mais c'est la propre substance de l'Esprit de Dieu qui vient dans les cœurs bien préparés, non-seulement par son opération, mais encore substantiellement et par la présence de sa majesté ; non pour leur rendre une courte visite, selon l'expression de saint Augustin, *non visitator subitus ;* mais pour demeurer éternellement avec eux et les consoler, *sed consolator perpetuus et cohabitator æternus.* Privilége admirable, mais propre de la nouvelle alliance. Les prophètes, les patriarches, dit saint Cyrille, n'ont jamais possédé le Saint-Esprit en substance, quoiqu'ils aient ressenti ses opérations ; il n'est que les chrétiens qui, par cette réception glorieuse, sont appelés et sont effectivement les enfants de Dieu, puisqu'ils reçoivent la communication de la nature divine, comme parle saint Pierre (II. Petr. 1. v. 4.) en recevant le Saint-Esprit, et par cette communication deviennent, en quelque manière, des dieux, *divinæ consortes naturæ... ego dixi : Dii estis* (Ps. 81. v. 6.) Peut-on imaginer une adoption plus parfaite ? et n'est-il pas inconceva-

Digitized by Google

ble que les chrétiens n'apportent aucune préparation pour se procurer tant de gloire, et qu'ils dégradent leur élévation par un attachement honteux aux plaisirs et aux biens d'ici-bas?

Pour recevoir le Saint-Esprit comme les apôtres, il faut s'y préparer par la retraite, la prière, les saintes lectures et la pratique de la charité.

La première disposition pour recevoir le Saint-Esprit, c'est de se dépouiller de l'esprit du monde. Jésus-Christ le dit expressément à ses apôtres, lorsqu'il leur annonce qu'il leur enverra le Saint-Esprit. Il leur déclare que le monde ne peut recevoir cet Esprit divin : Je prierai mon Père, dit-il (Joan. 14. v. 17.) et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous, savoir l'Esprit de vérité que le monde ne peut recevoir : *Spiritum veritatis quem mundus non potest accipere.* Qu'est-ce à dire le monde? C'est-à-dire ceux qui ont l'esprit du monde, ceux qui aiment le monde. Si donc nous voulons que le Saint-Esprit vienne demeurer en nous, nous devons nous retirer du commerce du monde, vider nos cœurs des affections terrestres, et, dans le port tranquille d'une retraite favorable, lever sans cesse les yeux au ciel, et regarder comme au-dessous de nous, tout ce que le monde estime de plus grand et de plus sublime. Mais hélas! M. F. la plupart d'entre nous, bien loin de se préparer à recevoir l'Esprit de Dieu, par la retraite, la prière, les saintes lectures, la pratique de la charité, veulent toujours vivre dans le tumulte du monde et dans le trouble de leurs passions; et, pleins d'indifférence pour les grâces d'en haut, ils ne veulent rien faire pour les mériter. Ah! Seigneur, s'il est cependant vrai que vous ne vous communiquiez qu'à ceux qui se préparent à vous recevoir, comment aurons-nous donc part à vos grâces? Nos cœurs que le monde a possédés, que le péché a gâtés, que la passion a corrompus, sont des demeures indignes pour un Esprit si pur. Venez toutefois, Esprit-Saint; préparez vous-même ces cœurs infidèles, animez-les, remplissez-les, et n'y souffrez plus aucun partage. Eteignez dans eux ces flammes étrangères et profanes qui y ont excité tant et de si grands incendies; faites-y succéder des flammes plus pures et plus chastes. Venez enfin purifier et sanctifier des âmes qui ne doivent vivre ici-bas que pour mériter de vous recevoir, afin de vivre éternellement avec vous dans le ciel. *Amen.*

Digitized by Google

CCXXV. DISCOURS.

DE LA FÊTE DE LA PENTECÔTE.

Spiritus meus erit in medio vestrûm, nolite timere.
Mon Esprit sera au milieu de vous, ne craignez point. (Agg. 2. v. 6.)

C'est, M. F. dans l'auguste fête de la Pentecôte que cette promesse du Seigneur s'est accomplie. Fête célèbre dans l'ancien Testament par la publication de la loi de Moïse. Fête bien plus célèbre et plus féconde en merveilles dans le christianisme par la publication de la loi de grâce, et par la descente du Saint-Esprit sur les disciples de Jésus-Christ. Pour nous en convaincre, remarquons les convenances et les rapports qu'il y a entre l'établissement de l'ancienne et de la nouvelle loi, et les différences qui les distinguent l'une de l'autre. Les rapports qu'il y a entre ces deux lois sont qu'elles ont toutes deux Dieu pour auteur; que comme l'ancienne alliance fut faite et confirmée cinquante jours après que Dieu eut fait sortir son peuple de l'Egypte, et que ce peuple eut célébré la Pâque en mangeant l'agneau pascal : la loi nouvelle a été donnée cinquante jours après que Jésus-Christ, le vrai agneau sans tache, a été immolé, et que, par la vertu de sa mort et de sa résurrection, il a retiré son peuple des ombres de la mort et du péché; que comme la loi ancienne a été gravée sur les tables par le doigt de Dieu, c'est-à-dire par le Saint-Esprit, que l'Ecriture appelle *le doigt de Dieu*, ainsi la loi nouvelle a été gravée par le Saint-Esprit; que comme Dieu donna la loi ancienne au milieu des foudres, des tonnerres et des éclairs qui marquaient sa présence et sa majesté; de même, quand il a donné la loi nouvelle, il se fit un grand bruit comme d'un vent impétueux qui venait du ciel.

Mais les différences de ces deux alliances sont bien plus frappantes : Moïse, qui n'est que serviteur, est médiateur de la première; Jésus-Christ, qui est le Fils de Dieu, est le médiateur de la seconde. Dans la première, Dieu fait éclater une majesté terrible qui jette les Israélites dans l'épouvante et la consternation; dans la seconde, il ne signale que sa bonté et sa miséricorde. Dans la première, Dieu ordonna à Moïse de défendre au peuple, sous peine de la vie, d'approcher de la montagne où sa majesté paraissait; dans la seconde, il se communique lui-même aux hommes, il

Digitized by Google

descend dans leur cœur, et il les comble de joie et de consolation par sa présence. La première n'a été scellée et confirmée que par le sang des boucs et des taureaux; la seconde l'a été par le sang adorable du Fils de Dieu même. Enfin, la première loi n'a été écrite que sur les tables de pierre, au lieu que la seconde a été gravée dans le cœur même des hommes. En effet, dit saint Bernard (In fest. Pentec. serm. 2. init.) c'est au jour de la Pentecôte que les cieux ont fait découler sur la terre une pluie abondante : *Hodie cœli distillaverunt à facie Dei Israel, et pluvia voluntaria segregata est hæreditati Christi.* Le Dieu d'Israël l'avait promise à son héritage, cette rosée salutaire; elle est enfin envoyée aux hommes par le ministère du Saint-Esprit. Cet Esprit invisible de Dieu s'est rendu visible aux apôtres sous la forme du feu, dont le propre est d'éclairer et d'échauffer, pour marquer les effets qu'il produit dans ceux à qui il se communique. Or, M. F. la même effusion qui se fit avec tant d'éclat au jour de la Pentecôte, se renouvelle encore tous les jours dans le secret des cœurs, jusqu'à la fin des siècles; nous pouvons tous avoir part à ce bonheur. Il est donc pour nous de la dernière importance de connaître la nature et l'auteur de ce grand miracle, et ce qu'il demande de nous pour descendre dans nos cœurs et y établir sa demeure.

Jésus-Christ, avant de monter au ciel, avait promis à ses apôtres que dès qu'il serait rentré dans le sein de son Père, il leur enverrait l'Esprit-Saint pour les consoler de cette séparation (Joan. 14. v. 18.) : Je ne vous laisserai pas orphelins, mais je vous enverrai l'Esprit de mon Père, pour être votre soutien et votre consolation : *Non relinquam vos orphanos, sed mittam Spiritum Patris.* En attendant restez à Jérusalem. Jean a donné le baptême de l'eau, dans peu de jours vous recevrez le baptême de l'Esprit-Saint (Act. 1. v. 5.) : *Baptizabimini Spiritu sancto non post multos hos dies.* En conséquence de cette promesse, les apôtres, de concert avec Marie, mère de Jésus, et les autres femmes pieuses, s'assemblèrent dans le Cénacle, pour attendre ce grand événement; là, dans le sein du recueillement le plus intérieur et de la prière la plus ardente, ils se préparaient à recevoir les dons du ciel. Dix jours à peine étaient écoulés, qu'ils sentirent l'heureux effet des promesses divines. Il se fit tout à coup un bruit éclatant qui venait du ciel, semblable à un coup de vent impétueux, et toute la maison où ils faisaient leur demeure en fut remplie; au même moment il parut à leurs yeux comme des langues de feu dispersées qui vinrent se mettre sur chacun d'eux. Ce fut alors que le Saint-Esprit descendit sur eux : ils en furent non-seulement éclairés, touchés, inspirés, mais remplis, et ils parlèrent aussitôt

Digitized by Google

toutes sortes de langues. Des Juifs de toutes les nations du monde, que la providence de Dieu avait assemblés à Jérusalem à l'occasion de la solennité de Pentecôte, ayant entendu ce grand bruit de la descente du Saint-Esprit, s'assemblèrent en grand nombre autour de la maison où étaient les apôtres.

Surpris et effrayés de ce que chacun d'eux les entendait parler en sa langue : Comment, s'écrient-ils, ces hommes qui parlent ne sont-ils pas de Galilée ? Et comment les entendons-nous parler la langue de nos pays ? Parthes, Mèdes, Elamites, habitants de Mésopotamie, de la Cappadoce, du Pont, de l'Asie, et de beaucoup d'autres endroits, nous les entendons tous parler, chacun en notre langue, des merveilles de Dieu ? Alors Pierre élevant la voix : « Ecoutez-moi, habitants de Jérusalem, leur dit-il ; voici l'accomplissement de la prophétie de Joel (Act. 2. v. 17.) ; dans « les premiers jours de salut, dit le Seigneur, je répandrai sur « toute chair mon divin Esprit : *Effundam de Spiritu meo super « omnem carnem.* Vos fils et vos filles en seront remplis et annonceront des oracles ; on verra des signes éclatants dans le ciel et « sur la terre, avant que le grand jour du Seigneur arrive ; alors « quiconque invoquera son saint nom sera sauvé. Peuple d'Israël, « vous avez mis à mort Jésus de Nazareth, homme puissant en « œuvres et en paroles ; Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, « nous en sommes les témoins, et c'est lui qui, du sein de sa « gloire, a opéré le prodige que vous voyez : faites donc pénitence, afin que vous soyez baptisés au nom de Jésus ressuscité, « et que, comme nous, vous receviez la plénitude de son Esprit « (Act. 2. v. 38 et seqq.) : *Et baptizetur unusquisque vestrûm « in nomine Jesu, et accipietis donum Spiritûs sancti.* Car il « vous est promis à vous et à vos enfants, de même qu'à nous et « à tous ceux qui se rendront dignes des dons de Dieu : *Vobis enim « est repromissio et filiis vestris.* » Touchés de ce discours et frappés d'un prodige aussi merveilleux, trois mille personnes se convertirent, reconnurent la divinité de Jésus-Christ, et furent baptisées en son nom : *Baptizati sunt circiter tria millia.*

Telle est, M. F. l'histoire de la descente du Saint-Esprit. Saint Léon, expliquant les circonstances de ce mystère, remarque (Serm. 73. in Pentec.) : 1° que le vent impétueux qui s'éleva ne remplit que le Cénacle, que le Saint-Esprit ne descendit que sur les six vingts disciples réunis ensemble, pour faire entendre que ce divin Esprit ne serait communiqué dans la suite qu'à l'Eglise et aux membres qui en feraient partie, et qu'il ne se trouverait que dans elle ; et qu'ainsi il serait nécessaire que tous ceux qui voudraient avoir part à ses grâces, s'unissent à cette société pour vivre et mourir

Digitized by Google

dans son sein, n'y ayant, comme dit saint Augustin (Tract. 16. in Joan.) que le corps de Jésus-Christ qui puisse vivre de l'Esprit de Jésus-Christ.

2° Il ne faut pas croire que la substance du Saint-Esprit ait été réellement dans les langues de feu qui furent aperçues par les sens. Ce symbole marquait que l'Esprit-Saint serait le principe de toutes les paroles des disciples; qu'ils ne parleraient que par lui, et en lui, et autant qu'il les ferait parler; car, selon la promesse de Jésus-Christ, ce n'était pas eux qui devaient parler devant les rois et les juges, mais c'était l'Esprit-Saint qui devait parler en eux et par eux. Pourquoi, dit saint Bernard (Serm. 2. in Pent. n. 2.) l'Esprit-Saint vint-il sur les apôtres en forme de langue de feu? Afin, poursuit ce père, qu'ils parlassent les langues de toutes les nations, qu'ils proférassent des paroles toutes de feu, et qu'une loi toute de feu fût publiée par des langues de feu. 3° Le feu se reposa sur les disciples, *seditque*, pour marquer que le Saint-Esprit ne leur fut pas donné seulement pour quelque temps, mais qu'il descendit sur eux pour y demeurer toujours, suivant ces paroles du Sauveur (Joan. 14. v. 16.): Je prierai mon Père, et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous. 4° Enfin ce feu s'arrêta sur chacune des personnes qui composaient l'assemblée, *supra singulos eorum*, et par conséquent non-seulement sur les apôtres ou sur les autres disciples qui devaient avoir part au ministère de la prédication, mais encore sur les autres qui devaient demeurer simples fidèles, et même sur les saintes femmes que Jésus-Christ n'a pas admises aux fonctions sacrées.

Ce n'est pas du jour de la Pentecôte seulement, dit saint Léon (Serm. 75. in Pent.) que le Saint-Esprit a commencé à habiter parmi les saints, mais c'est alors qu'il a été envoyé à l'Eglise pour la sanctifier, la gouverner, l'éclairer et l'enseigner jusqu'à la fin; c'est alors qu'il a allumé dans le cœur des serviteurs de Dieu les flammes d'une charité plus ardente, et qu'il leur a communiqué des grâces plus abondantes. Ils furent tous remplis du Saint-Esprit, dit le texte sacré (Act. 2. v. 4.): *Repleti sunt omnes Spiritu sancto*. Tous, *omnes*, non les seuls apôtres, mais tous les disciples qui étaient là, hommes et femmes chacun selon la mesure qui lui était nécessaire pour ses fonctions: les apôtres, pour porter l'Evangile dans tout le monde, pour fonder et gouverner l'Eglise; les autres, pour mener une vie très-pure et très-parfaite, pour rendre témoignage à Jésus-Christ dans l'occasion, et pour coopérer à l'établissement de la religion et au salut du monde, selon leurs dons et en la manière qui convenait à leur état.

On peu considérer le changement miraculeux que le Saint-Es-

Digitized by Google

prit opéra dans les apôtres, dans trois choses : 1° dans leur esprit, par les lumières dont il les éclaira ; 2° dans leur cœur, par les sentiments, les mouvements, les affections et les dispositions qu'il y produisit ; 3° par la sainteté, la force et le courage dont il les remplit. Mais pour bien comprendre la merveille de tous ces changements, il faut se représenter quels étaient les apôtres avant la descente du Saint-Esprit ; ils étaient presque tous grossiers, charnels, terrestres, sans éducation, sans étude, sans capacité, sans littérature, et par conséquent presque sans lumières. Jésus-Christ les avait instruits pendant quelques années des mystères que nous adorons et des règles de morale que nous devons suivre ; mais pour l'ordinaire, ils n'avaient rien compris dans ce qu'il leur avait enseigné, ou ils ne l'avaient compris qu'obscurément et imparfaitement ; en sorte qu'ils n'en avaient que des idées bien légères et bien confuses, et qu'une connaissance fort superficielle. Cela paraît clairement dans l'Evangile qui répète souvent et en divers endroits, que les disciples de Jésus ne comprenaient rien à ce qu'il leur disait (Luc. 18. v. 34.) : *Ipsi nihil horum intellexerunt.*

Le Sauveur avait un peu diminué l'ignorance et la grossièreté des apôtres durant les quarante jours qui suivirent sa résurrection, dans les apparitions qu'il leur fit ; il leur avait donné des instructions plus précises et plus nettes ; mais il les avait laissés encore fort imparfaits dans leurs connaissances. La plénitude et la perfection de la science leur fut donnée par le Saint-Esprit, selon que Jésus-Christ leur avait dit lui-même que cet Esprit consolateur leur enseignerait toute vérité (Joan. 16. v. 13.) : *Docebit vos omnem veritatem.* L'Esprit de Dieu ouvrit parfaitement leurs yeux, il leur éclaira l'esprit de ses plus vives lumières ; il leur fit parfaitement comprendre tout ce que Jésus-Christ leur avait enseigné ; il les fit entrer dans la vérité ; il les remplit de ses connaissances les plus pures, en sorte qu'il les rendit, pour tous les siècles, les lumières du monde, les docteurs et les maîtres de tous les hommes. Leur science divine est encore subsistante, subsistera jusqu'à la consommation du monde ; c'est dans elle que l'Eglise a toujours puisé et puisera toujours, comme dans des sources très-pures et remplies par le Saint-Esprit même, la doctrine céleste qu'elle a enseignée et qu'elle enseignera jusqu'à la fin des siècles. C'est dans leur école qu'ont été instruits tous les saints Pères, ces hommes d'un esprit si élevé, d'une science si profonde, d'une érudition si vaste et d'un mérite si rare, qui ont enlevé ceux qui les ont écoutés ou qui ont lu leurs écrits.

Les changements que l'Esprit-Saint fit dans le cœur et dans la vie des apôtres, ne sont pas moins merveilleux ; il faut les joindre ensemble, parce que l'un est l'effet de l'autre. Il est vrai que les

Digitized by Google

apôtres, avant la descente du Saint-Esprit, avaient tout quitté pour suivre Jésus-Christ; ils étaient affranchis de toute avarice et des vices grossiers, mais ils avaient encore beaucoup d'imperfections : on voyait en eux de l'ambition et de l'envie; ils disputaient de la primauté; ils étaient poussés d'un zèle amer; ils présumaient de leurs forces : c'étaient des hommes droits, sincères, mais imparfaits, faibles et sujets à toutes les infirmités humaines. Mais l'Esprit-Saint ne fut pas plus tôt descendu sur eux, qu'il changea divinement leurs affections, leurs mouvements; il leur fit aimer ce qu'ils avaient haï, et haïr ce qu'ils avaient aimé; il créa en eux des sentiments, des mouvements et des penchants tout nouveaux et entièrement contraires à ceux de la nature corrompue. Dès lors ils méprisèrent les honneurs, les richesses et les plaisirs; ils estimèrent les humiliations, la pauvreté, les souffrances; on ne vit plus en eux ni jalousie, ni ambition, ni disputes; de là le changement prodigieux et ineffable qu'on vit tout d'un coup dans leur conduite au moment qu'ils furent remplis du Saint-Esprit : le feu divin survenant en eux, dit saint Bernard (Serm. 5. in ascens.) et y trouvant des demeures pures, fit dans leur cœur une riche et abondante effusion de ses dons et de ses grâces; il changea toutes leurs affections en un amour tout spirituel, en sorte qu'un amour fort comme la mort ayant été allumé dans eux, les mit au-dessus de toute timidité, et les détermina à tout faire, à tout entreprendre, et à tout souffrir pour Jésus-Christ.

Or, M. F. le prodige qui s'opéra le jour de Pentecôte en faveur des apôtres, se renouvelle encore tous les jours en faveur des fidèles, non point avec cet éclat extérieur, ce spectacle frappant et sensible, mais d'une manière intérieure, également efficace; et ce que saint Pierre disait aux Israélites, on nous le dit encore à nous-mêmes; la promesse nous regarde tous; l'Esprit-Saint descendra sur vous si vous êtes disposés à le recevoir : *Accipietis donum Spiritûs sancti*. Or, M. F. voulez-vous reconnaître, à des marques certaines et infaillibles, si vous avez reçu ce divin Esprit? jugez-en par les caractères sacrés qu'il renferme, et par les effets salutaires qu'il produit dans ceux à qui il se communique.

L'Esprit-Saint est un Esprit de lumières; êtes-vous véritablement détrompés des faux biens de ce monde? Connaissez-vous le vide et le néant des choses humaines? Etes-vous bien convaincus que les trésors de la terre ne sont que des biens périssables; les honneurs, que vaine fumée; les plaisirs, que séduction et danger? Avez-vous l'intelligence de ces sublimes vérités : *Heureux les pauvres d'esprit, heureux ceux qui pleurent, heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, etc. !*

Digitized by Google

L'Esprit-Saint est un esprit de force ; êtes-vous armés contre le respect humain et toutes les complaisances mondaines ? Etes-vous, dans l'occasion, en état de vous vaincre vous-mêmes, de vous faire cette violence qui ravit le ciel, de remporter sur vous et sur vos penchants de glorieuses victoires, quoi qu'il en coûte à la nature ? Etes-vous prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte de votre sang pour la foi ?

Enfin, l'Esprit-Saint est un esprit d'amour ; l'avez-vous reçu ce feu céleste, ces divines ardeurs ? et comment l'auriez-vous reçu ? Hélas ! dans vous tout est froid, tout est languissant. Peu d'amour pour Dieu, peu de ferveur dans son service, peu de zèle pour les intérêts de sa gloire, peu de désirs, encore moins de soin de votre perfection.

Que faut-il donc faire pour recevoir le Saint-Esprit ?

Il faut l'attirer en soi par des désirs ardents, de ferventes prières, et la digne réception des sacrements.

L'Esprit de Dieu ne se communique qu'à ceux qui l'attirent dans leurs cœurs par l'empressement et la vivacité de leurs désirs, qui ne soupirent qu'après lui, qui lui adressent à cet effet les prières les plus ferventes, et qui se préparent à recevoir dignement les sacrements, dégageant le cœur de toutes les affections terrestres, afin que l'onction de ce divin Esprit se répande universellement dans toutes les facultés de leurs âmes, et même sur leurs corps ; en sorte que leurs âmes et que leurs corps n'agissent, dans toutes les fonctions de leur ministère, que par les impressions et la puissance du Saint-Esprit. Telle est, M. F. la manière dont Dieu veut que nous attendions l'infusion de ses grâces. Si nous n'avons un cœur qui veille, qui s'empresse, qui soupire, et qui, par l'ardeur de ses désirs, aille au-devant de son Dieu ; un cœur qui dise incessamment avec David (Ps. 41. v. 1.) : Seigneur, mon âme brûle de recevoir votre divin Esprit, avec la même ardeur qui consume un cerf altéré et blessé ; quand sera-ce que, prévenant l'arrivée de ce Dieu fort et de ce Dieu puissant, je pourrai sortir de moi-même et paraître en sa présence : *Quandò veniam et apparebo ?* Si, dis-je, nous ne sommes pas dans ces dispositions, et si nous avons un cœur froid, pesant et insensible, n'espérons pas de recevoir le Saint-Esprit, ni de ressentir les salutaires effets de sa visite.

1° Nous devons adorer et prier le Saint-Esprit en cette fête, parce qu'il est Dieu, et lui rendre, en cette qualité, nos devoirs et nos hommages. « Nous croyons au Saint-Esprit, disent les Pères « du second Concile œcuménique tenu à Constantinople, nous « croyons au Saint-Esprit, Seigneur, vivifiant, qui procède du

Digitized by Google

« Père et du Fils, que l'on adore et que l'on glorifie avec le Père « et le Fils, qui nous a parlé par l'organe des prophètes. » Voici les autorités sur lesquelles est établie la divinité du Saint-Esprit.

Ananie ayant fait une fausse déclaration aux apôtres, saint Pierre lui dit (Act. 5. v. 4.) : Comment Satan a-t-il tenté votre cœur au point de vous engager à mentir au Saint-Esprit ? Ce n'est point aux hommes que vous en avez imposé, mais à Dieu : *Non es mentitus hominibus, sed Deo.* C'est le même Dieu, dit saint Paul, (I. Cor. 12. v. 6. 11.) qui opère toutes choses, et c'est le même Esprit qui les distribue selon sa volonté. On baptise au nom du Saint-Esprit, comme au nom du Père et du Fils, et saint Jean nous assure (I. Joan. 5. v. 7.) que le Saint-Esprit ne fait qu'un avec le Père et le Fils.

2° Nous devons lui demander qu'il nous remplisse de lumière, de force et d'amour, pour pratiquer la loi de Dieu, et surmonter toutes les tentations.

Puisque nous sommes des aveugles en ce qui regarde surtout l'affaire de notre salut, nous avons besoin d'être éclairés. Puisque nous sommes la faiblesse même, incapables, par nos propres forces, de pratiquer la moindre vertu, ou de résister à la plus petite tentation, nous avons besoin d'être remplis de force. Enfin, puisque l'amour de Dieu n'est point le principe de nos actions, nous avons besoin que nos cœurs soient embrasés du feu sacré de la charité. Adressons-nous, pour cela, au Saint-Esprit ; prions-le qu'il se communique à nous avec tous ses dons, qu'il nous éclaire, qu'il nous fortifie et nous embrase de l'amour divin.

O Esprit saint et tout-puissant ! daignez descendre dans nos cœurs rebelles, et rendez-vous plus fort, pour les sanctifier, que n'est l'esprit du monde pour les corrompre. Changez nos cœurs de pierre, et donnez-nous des cœurs de chair qui soient doux et flexibles aux mouvements et aux impressions de votre grâce. Divin consolateur des âmes, souffle adorable du Père et du Fils, source inépuisable de lumière, fournaise ardente d'amour, Esprit de vérité et de sainteté, de charité, de douceur, de paix et de concorde, descendez sur nous; venez affermir les faibles, encourager les lâches, rassurer les timides, soumettre les rebelles, amollir les endurcis, réjouir les tristes, consoler les affligés. Nous ne vous demandons pas que vous nous accordiez, comme aux apôtres, la puissance de faire des miracles; nous vous demandons seulement que vous formiez en nous la vraie justice et la vraie sainteté qui ne peut venir que de vous. Nous vous demandons seulement que vous prépariez vous-même nos cœurs pour vous servir de demeure,

Digitized by Google

afin qu'après avoir eu le bonheur de vous recevoir avec tous vos dons ici-bas, nous vous possédions pendant l'éternité dans le séjour de votre gloire. *Amen.*

CCXXVI. DISCOURS.

DE LA FÊTE DE LA SAINTE TRINITÉ.

Euntes docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti.

Allez, instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. **(MATTH. 28. v. 19.)**

VOILA, M. F. la fin de la mission des apôtres et de l'Homme-Dieu : c'est pour faire connaître à toutes les nations de la terre le Dieu jusqu'alors inconnu, un dans sa nature, et trois en personnes, voilà le premier objet de notre foi, et par là même de notre culte. C'est donc pour nous instruire et nous édifier tout ensemble, que l'Eglise propose en cette fête un même Dieu en trois personnes, infini dans ses perfections, immense dans son étendue, éternel dans sa durée; non pour en faire le sujet de nos raisonnements, mais l'objet de notre soumission et de notre foi. En effet, quelle présomption de vouloir comprendre celui dont la grandeur est plus vaste que l'univers ! Quelle témérité de vouloir pénétrer des secrets plus cachés que le fond des abîmes, et atteindre au trône d'un Dieu qui est plus élevé que les cieux ! Ah ! si un seul rayon de sa gloire, communiqué à Moïse, éblouit tout un peuple; si les suprêmes Intelligences ne peuvent en supporter l'éclat, qui de nous osera porter ses faibles regards sur un Dieu dont la majesté accable celui qui osera entrer dans ses secrets ? Mais autant qu'il est impossible à l'homme de connaître ce que les trois adorables personnes sont en elles-mêmes, autant lui est-il nécessaire de savoir ce qu'elles ont fait en sa faveur, pour qu'il puisse leur rendre le juste tribut de sa reconnnaissance. Instruisez-vous donc, et écoutez aujourd'hui les bienfaits que vous avez reçus de chaque personne en particulier, et apprenez quelle doit être votre reconnaissance.

Un Dieu, un seul Dieu qui est le Seigneur, voilà le fond de la Religion ancienne. Mais l'Evangile, dans la plénitude de sa lumière, nous a montré dans l'Etre divin, toujours un et indivisible, un Père

Digitized by Google

Dieu, un Fils Dieu, un Saint-Esprit Dieu; trois personnes en Dieu, mais non pas trois Dieux; trois personnes, dont chacune est le Seigneur, mais non pas trois Seigneurs; trois personnes toutes-puissantes et éternelles, mais non pas trois Tout-Puissants et trois Eternels; non pas trois noms de Dieu seulement, mais trois personnes en Dieu, inséparables l'une de l'autre, et en même temps réellement distinctes. Une même divinité, une même essence, une même substance. Je crois un Dieu. Je crois un Père, un Fils, un Saint-Esprit: le Père parfait, le Fils parfait, le Saint-Esprit parfait: et cela ne fait qu'une même chose souveraine, immense, éternelle, parfaitement une en trois personnes distinctement subsistantes, égales, consubstantielles, à qui est dû un seul culte, une seule adoration, un même culte, une même adoration. Au dehors une même action indivisible, et dès là un même Créateur, un seul Seigneur de toutes choses. Au dedans des relations réciproques, mais différentes. Le Père engendre, et n'est pas engendré; le Fils est engendré, et n'engendre pas; le Saint-Esprit est produit du Père et du Fils, et il ne produit pas: il reçoit du Père, il reçoit du Fils; il est l'Esprit du Père et du Fils, et il n'est pas engendré. Voilà ce que nous enseigne la foi, ce que nous apprend la révélation, et ce que nous avons établi au commencement de cet ouvrage, en expliquant le premier article du symbole (*).

De tous les mystères de la Religion chrétienne, il n'en est point de plus incompréhensible à l'homme que celui de la Trinité. Nous ne concevons dans ce mystère autre chose, sinon que nous n'y concevons rien. C'est pourquoi les Prophètes, qui en ont eu les premières révélations, lui ont toujours donné ce caractère; nous le représentant, tantôt comme une lumière inaccessible, tantôt comme une obscurité impénétrable, tantôt comme un abîme sans fond, pour nous signifier que la Trinité des personnes divines est le grand mystère de l'incompréhensibilité de Dieu. D'où il suit que nous ne pouvons davantage exalter de notre part, ni plus relever le souverain être de Dieu, que par la croyance de cette ineffable Trinité. Plus il nous en coûte pour réduire notre orgueilleuse raison sur ce point, plus il y a de gloire pour Dieu et de mérite pour nous. C'est ainsi que nous l'avons confessé dans notre baptême; c'est au nom de l'adorable Trinité que nous y avons reçu le caractère de Chrétien; c'est, dis-je, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; caractère glorieux, titre de distinction qui nous relève, sans que nous l'ayons mérité, au-dessus de tant de nations infidèles.

(*) Voyez les IV. et V. discours.

Digitized by Google

Qu'y avait-il, en effet, Seigneur, en nous, qui fût digne d'une préférence que nous devrions estimer comme le plus grand de tous les bienfaits ? Qu'y avez-vous trouvé qui vous engageât à nous prévenir de tant d'autres grâces ? Mais nous, Seigneur, tout ne nous engage-t-il pas, en vous rendant l'hommage de nos esprits par la foi, de vous rendre encore l'hommage de nos cœurs par l'amour ? Tout ce vaste univers que nous apercevons, tout ce que nous voyons au-dessus, au-dessous et autour de nous, nous annonce vos grandeurs et vos bienfaits; que dis-je ? vous nous avez tirés du néant, et vous nous avez créés à votre image; tout ce que nous avons, nous ne l'avons que de vous, et tout ce que nous sommes, nous ne le sommes que par vous; vous nous avez donné une âme spirituelle, et cette âme, par les trois puissances qui lui sont propres, a une ressemblance particulière avec cette auguste Trinité de personnes que nous reconnaissons et que nous adorons dans ce mystère; à quel autre que vous, Seigneur, les doit-elle consacrer, ces trois mêmes puissances, puisqu'elle ne les a reçues que de vous ? A qui doit-elle penser qu'à vous ? Qui doit-elle s'appliquer à connaître que vous ? Qui doit-elle aimer que vous ? Je ne dis pas assez : à quelle autre que vous doit-elle se consacrer elle-même tout entière, puisqu'elle est sortie tout entière de votre sein, et qu'elle vous est, par conséquent, redevable de tout son être ?

Mais quels devoirs devons-nous rendre particulièrement au Père ? Nous devons le remercier du bienfait de la création. Les saints Pères et les théologiens attribuent la création de l'homme à la toute-puissance du Père, non que le Fils et le Saint-Esprit ne soient tout-puissants et créateurs, mais parce que le Père est le principe de toutes choses, même des personnes divines, et que la toute-puissance est nécessairement principe. Or, M. F. pour bien comprendre la grandeur du bienfait de la création, examinons ce que nous serions si nous étions encore dans le néant. Est-il rien de plus affreux que le néant ? Est-il un état plus triste, à la damnation près, que celui de n'être pas du tout ? Ne faut-il pas avoir mis le comble à son iniquité, le sceau à sa réprobation, pour croire ou pour souhaiter le néant, comme tant de scélérats qui ne craignent ou n'espèrent plus rien après cette vie ? L'être est le fondement de tout bien, le néant en est la privation : fut-il donc jamais, si vous en exceptez la damnation éternelle, un plus grand mal que le néant ?

Or, qui nous a tirés du néant ? qui nous a donné l'être et la subsistance ? à qui attribuerons-nous l'être et l'arrangement de ce vaste univers ? de qui tenons-nous l'existence et la vie ? est-ce du hasard ? Quoi donc ! un amas confus d'atomes privés de raison et

Digitized by Google

de sentiments aurait-il pu former un tout d'une beauté si parfaite, établir dans ses parties cette harmonie admirable? Ah! plutôt reconnaissez la main toute-puissante du Père des lumières qui, après avoir tiré du néant le ciel et la terre, produisit la lumière, sépara les ténèbres, tint, ce semble, conseil avec les personnes divines, pour former l'homme à son image et à sa ressemblance (Gen. 1. v. 26.) : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram.* Paroles mytérieuses, qui prouvent contre les juifs et les hérétiques, non-seulement la pluralité des personnes avec l'unité de l'essence divine, mais encore la dignité de l'ouvrage et la bonté de Dieu qui, comptant pour peu toutes les créatures qu'il a déjà tirées du néant, semble vouloir épuiser sa puissance, sa sagesse et sa bonté, en faveur de l'homme, qu'il regarde comme son chef-d'œuvre, et qu'il veut établir roi sur tout l'univers; mais, que dis-je? Le Père et le Créateur de toutes choses n'a formé ce grand univers que pour l'homme; les astres ne brillent dans le ciel que pour lui communiquer leur lumière, et la terre ne porte de fruits que pour lui servir d'aliment. Il a plus fait encore : à cette âme spirituelle dont il l'a orné, il a uni un corps; et ce corps mortel et corruptible, sa providence prend soin de le conserver, et fournit sans cesse à son entretien. Or, quelle reconnaissance n'exigent pas des bienfaits si signalés? Ne pas aimer un Dieu si bon, n'est-ce pas la plus noire de toutes les ingratitudes? Quel intérêt avait-il de nous donner la vie? Eût-il été moins grand, moins puissant, moins Dieu; notre création a-t-elle ajouté à son être quelques rayons de gloire? Non, sans doute, M. F. c'est notre seul bonheur qu'il a envisagé, et pour récompense de ses dons, il ne nous demande que notre amour, que le juste tribut d'une vive reconnaissance; serions-nous assez aveugles, assez insensibles, assez insensés pour le lui refuser!

2° Nous devons remercier le Fils du bienfait de la rédemption. Pour concevoir ce que Jésus-Christ a fait pour nous dans le mystère de la rédemption, rappelons-nous ce que nous étions devenus par le péché, et ce que nous sommes par la grâce. Le péché nous avait rendus ennemis de Dieu, indignes de ses regards; mais grâces en soient rendues au libérateur qui nous a affranchis de tous ces malheurs : d'ennemis de Dieu nous sommes devenus ses amis, ses enfants; disons encore plus, les cohéritiers de son royaume. Ah! Seigneur, si toute l'étendue et toute la générosité de notre amour suffisent à peine pour reconnaître le bienfait de notre création, qui ne vous a coûté qu'une seule parole, quel transport d'amour ne mérite pas le bienfait de notre rédemption, qui vous a coûté tout votre sang? Eh quoi, donc! M. F. fallait-il que notre Créateur, notre Rédempteur, versât tout son sang pour nous racheter? Ne suffisait-il pas

Digitized by Google

qu'il laissât couler une larme ? Une larme du Fils de Dieu suffisait sans doute pour apaiser la justice de son Père irrité ; mais ce n'était point assez pour la tendresse de son cœur ; et il ne nous demande que notre amour pour un si prodigieux amour. Ah ! est-il possible qu'il se trouve des cœurs assez durs pour lui refuser un amour si justement dû ? Quoi ! le Fils de Dieu m'a aimé, devons-nous tous dire, comme le grand apôtre (Gal. 2. v. 20.) : *Dilexit me ;* c'est parce qu'il m'a aimé qu'il s'est livré pour moi : *Et tradidit semetipsum pro me.* Pour moi, *pro me.* Et je ne me livre pas pour lui ! et je ne vis pas pour lui ! et je ne pense point à lui ! Quel mystère incompréhensible est-ce donc que mon cœur ? Abel est égorgé par son frère, Job est couvert de plaies, Joseph est vendu comme un esclave, David est outragé par son fils ; ce n'est pas pour me racheter qu'ils ont souffert, et cependant mon cœur, par un mouvement naturel, s'intéresse à leurs disgrâces. C'est pour me racheter que Jésus-Christ a été outragé, vendu, couvert de plaies, couronné d'épines ; c'est pour moi enfin qu'il a été crucifié, égorgé comme Abel, et mon cœur est insensible, indifférent à tant d'amour ! Quel prodige inconcevable d'ingratitude et d'endurcissement !

3° Nous devons remercier le Saint-Esprit du bienfait de la justification. Les bienfaits que nous avons reçus du Saint-Esprit sont sans nombre. Jetons un coup d'œil sur ceux dont il comble l'Eglise en général, et sur ceux que nous en recevons tous les jours en particulier. Comme il est l'âme de l'Eglise il influe sur ses membres, conformément aux fonctions auxquelles ils sont destinés, et il multiplie ses dons selon la multiplicité de leurs besoins. C'est lui qui éclaire les prophètes et leur révèle les choses à venir comme si elles étaient présentes ; c'est lui qui prête aux apôtres cette éloquence sublime qui a triomphé de la sagesse des philosophes et de l'éloquence des orateurs profanes ; c'est lui qui communique aux docteurs des âmes fortes pour terrasser l'hérésie et dissiper toutes les erreurs ; c'est lui qui donne cette foi vive qui transporte les montagnes, et à laquelle rien n'est impossible ; c'est lui qui découvre les sens les plus cachés et les plus profonds des divines Ecritures ; c'est lui enfin qui décide dans les conciles, et qui parle par l'Eglise.

Mais si l'Esprit-Saint est si libéral envers l'Eglise en général, il ne l'est pas moins envers ses enfants en particulier : c'est lui qui les éclaire dans leurs ténèbres, qui les fortifie dans leurs faiblesses, qui les dirige dans leur conduite, qui les relève dans leurs chutes, qui les humilie par la crainte, qui les affermit par l'espérance, et qui les sanctifie par la charité. Puis donc, M. F. que les bienfaits que nous recevons du Saint-Esprit sont sans nombre, ne s'ensuit-il

Digitized by Google

pas que notre amour doit être sans mesure? Et comme il n'est point en nous de puissance à laquelle il ne se communique, en est-il aucune que nous ne devions faire servir au témoignage de notre amour et de notre reconnaissance? Il éclaire notre entendement, aimons-le de tout notre cœur; il arrête l'impétuosité de nos passions, aimons-le de toutes nos forces. Dieu nous le commande : la reconnaissance, cette loi gravée autrefois sur la pierre, vient d'être écrite dans nos cœurs par la charité que le Saint-Esprit y a répandue (Rom. 5. v. 5.) : *Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum, qui datus est nobis.* Le don de la justification, le plus précieux de tous les dons, nous a faits amis de Dieu, héritiers de Dieu, et nous a unis à Dieu. Tant de faveurs, encore une fois, ne demandent-elles pas tout notre amour? Pouvons-nous être insensibles à tant de bienfaits, et refuser à un être si libéral et si bon tous les sentiments de reconnaissance dont nous sommes capables?

4° Puisqu'en qualité de chrétiens nous sommes entrés en société avec toute la sainte Trinité: société avec le Père, dont nous sommes les enfants; société avec le Fils, dont nous sommes les membres; société avec le Saint-Esprit, dont nous sommes devenus les temples; nous devons renouveler souvent notre consécration à ces trois adorables personnes; nous devons consacrer tous les moments de notre vie à la gloire du Père, par une humble soumission à ses volontés adorables; à la gloire du Fils, par une entière conformité à ses divins exemples; à la gloire du Saint-Esprit, par une fidélité inviolable à ses saintes inspirations. Souvenons-nous qu'étant les enfants de Dieu, nous devons plutôt tout sacrifier que de perdre cette auguste qualité, en rentrant par le péché dans l'esclavage de Satan. Souvenons-nous qu'étant les membres de Jésus-Christ, nous devons vivre d'une manière digne de lui. Prenons garde, dit saint Augustin (Hom. in Joan.) de devenir des membres gâtés et pourris, qui méritent d'être retranchés du corps, mais plutôt soyons des membres propres et sains, unis au corps, vivant en Dieu et pour Dieu. Souvenons-nous enfin qu'étant les temples du Saint-Esprit, nous ne devons jamais souiller nos corps par aucune impureté, pour ne pas nous exposer aux vengeances terribles qu'un Dieu vengeur fera éclater contre les chrétiens sacriléges et profanateurs.

5° D'où vient, M. F. que, par une tradition apostolique, la religion nous apprend à ne point entrer dans nos occupations, que nous n'ayons formé le signe de la croix, et prononcé le nom des trois personnes divines? D'où vient que la sainte Eglise ne termine aucun de ses psaumes, de ses hymnes, de ses cantiques sacrés sans rendre gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit? Sans doute le but

Digitized by Google

de ces saintes pratiques est de nous porter à honorer continuellement le mystère adorable de la sainte Trinité ; et en nous rappelant tous ces rapports admirables qui nous lient et nous attachent aux trois personnes divines, d'embraser nos cœurs de la plus vive reconnaissance et du plus ardent amour. Et en effet, quand nous disons, *au nom du Père*, si nous le disons avec foi, le premier mouvement de notre cœur ne doit-il pas être un mouvement de confiance et d'amour ? La foi ne nous apprend-elle pas que cette divine personne, qui de toute éternité produit son Fils unique, nous a aussi choisis par une prédestination gratuite pour ses enfants adoptifs (Ephes. 1. v. 5.) : *Qui prædestinavit nos in adoptionem filiorum Dei?* Quand nous disons *au nom du Fils*, si nous sommes pleins de foi, ne devons-nous pas être pleins d'amour ? Car nous savons que le Fils de Dieu est aussi homme comme nous ; qu'il est la rançon de notre âme et notre rachat ; que dis-je ! qu'il est notre nourriture et notre vie. Quand nous disons *au nom du Saint-Esprit*, si nous prions avec foi, pouvons-nous prier sans confiance ? Pouvons-nous ignorer que cet Esprit divin, au nom de qui nous faisons notre demande, la fait effectivement avec nous, en nous et pour nous ? Puisse donc, M. F. l'invocation de l'adorable Trinité réveiller sans cesse les sentiments de notre foi, de notre amour, de notre reconnaissance ! Puisse le nom d'un Dieu en trois personnes être pour nous un nom de salut à la fin, comme au commencement et pendant tout le cours de notre vie ! Puissent les ministres de l'Eglise le rendre aussi favorable à nos derniers qu'à nos premiers soupirs ! Puissions-nous enfin entrer dans l'Eglise triomphante, ainsi que nous sommes entrés dans l'Eglise militante, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. *Amen.*

Digitized by Google

CCXXVII. DISCOURS.

DE LA FÊTE DE SAINT JEAN-BAPTISTE.

Erit magnus coram Domino.
Il sera grand devant le Seigneur. (Luc. 1. v. 15.)

Etre grand devant les hommes, ce n'est pas toujours être véritablement grand, parce que toute grandeur qui n'est fondée que sur l'opinion des hommes, n'est que vanité. Mais être grand devant Dieu, c'est l'être véritablement, parce que Dieu étant la sagesse suprême, ne peut reconnaître pour grand que ce qui l'est en effet. Telle fut, M. F. la grandeur de Jean-Baptiste dont nous célébrons aujourd'hui la glorieuse naissance. Grandeur véritable, puisque Dieu la fit annoncer par un de ses anges, et qu'il multiplia les prodiges pour la rendre plus éclatante. Une femme stérile le conçoit; il est sanctifié dans le sein de sa mère; il y tressaille de joie, et il y reçoit la plénitude du Saint-Esprit. Zacharie son père recouvre l'usage de la parole que son incrédulité lui avait fait perdre, il lui donne le nom de Jean par une inspiration divine; les montagnes de Judée retentissent du bruit de ces merveilles, et chacun, dans les extases de l'admiration, se demande l'un à l'autre (Luc. 1. v. 66.) : Quel pensez-vous que sera cet enfant qui vient de naître : *Quis putas puer iste erit?* Mais tous ces témoignages n'approchent point de celui que Jésus-Christ lui rendit : ce Dieu incarné emploie d'abord le serment pour donner un nouveau poids à sa parole, et pour en éloigner le soupçon d'une exagération officieuse (Matth. 11. v. 11.) : Je vous dis en vérité qu'entre les enfants des hommes il n'y en a point eu de plus grand que Jean-Baptiste : *Amen dico vobis, inter natos mulierum non surrexit major Joanne Baptistâ.* Eloge plein et parfait, témoignage surprenant, unique, extraordinaire ! Mais Jésus-Christ ne s'arrête pas là : je vous déclare, ajoute-t-il (Ibid. v. 9.) qu'il est non-seulement prophète, mais encore plus que prophète, c'est-à-dire qu'il est supérieur à tous les prophètes, ayant été envoyé de Dieu préférablement à eux pour annoncer sa venue. Aussi est-ce le même dont il est écrit (Ibid. v. 10.) : *Voilà que j'envoie devant vous mon ange qui vous préparera la voie.* Jean-Baptiste, selon cet oracle de Jésus-Christ, était donc un ange, et encore quel ange ! un ange du premier ordre par la

Digitized by Google

grandeur de sa mission, et au-dessus des anges par l'excellence de son emploi. *Ne sont-ils pas tous*, dit saint Paul (Hebr. 1. v. 14.) *des esprits pour exercer leur ministère en faveur de ceux qui doivent posséder l'héritage du salut ?* Mais Jean-Baptiste était l'ange de l'Homme-Dieu : quelle différence de fonction et d'office ! quelle disproportion de grandeur et de gloire !

Mais que fais-je, M. F. dois-je donc me borner dans cette solennité à vous retracer les grandeurs de Jean-Baptiste ? Le dessein de l'Eglise, il est vrai, est bien de nous porter à l'honorer, et à admirer dans sa récompense la magnificence du Seigneur ; mais elle va plus loin : elle nous ordonne en même temps d'imiter ses actions ; et malheur à nous, si nous nous contentions aujourd'hui d'exalter sa sagesse et sa vie pénitente, sans nous mettre en peine de le prendre pour modèle. Elle nous le représente plutôt comme un témoin qui nous condamne par la vie austère qu'il a menée ici-bas, que comme un prédestiné qui nous éblouit par l'éclat de sa gloire. Elle nous invite par la vue de son bonheur à imiter sa pénitence, et elle veut que nous imitions sa pénitence pour avoir part à son bonheur. Voilà une des principales fins qu'elle s'est proposée en général dans l'institution des fêtes des saints ; et c'est pour répondre à ses vues que nous allons vous rappeler les vertus incomparables de Jean-Baptiste.

Le père de saint Jean-Baptiste s'appelait *Zacharie*, il était prêtre, et en exerçait les fonctions dans le temple de Jérusalem. Un jour qu'il brûlait de l'encens sur l'autel des parfums, l'ange Gabriel lui apparut. Comme il était troublé, l'envoyé céleste le rassura et lui dit (Luc. 1. v. 13.) : « Votre désir s'accomplira, Zacharie ; « Elisabeth votre épouse va concevoir un fils à qui vous imposerez « le nom de *Jean*. Sa naissance vous comblera de joie, et sera un « sujet de consolation pour un grand nombre de personnes ; car il « sera grand devant Dieu, et sera rempli du Saint-Esprit dans le « ventre de sa mère ; c'est lui qui doit préparer les voies du Sei- « gneur et lui former un peuple parfait. Il marchera dans l'esprit « et la vertu d'Elie, afin de réunir les enfants à leur père, et de « ramener les incrédules dans les sentiers de la prudence et de la « justice. » Zacharie considérant le grand âge et la stérilité de son épouse, ne crut point d'abord aux promesses de l'ange, et ce défaut de foi le rendit muet.

Cependant le peuple attendait le retour de Zacharie ; et sa surprise augmenta quand il s'aperçut que ce prêtre, d'ailleurs juste et irréprochable, venait de perdre l'usage de la parole. On comprit dans le temple et dans sa famille qu'il avait eu une vision. Elisabeth ne tarda pas à devenir enceinte. Lorsqu'elle eut atteint le sixième

Digitized by Google

mois de sa grossesse, elle reçut la visite de la sacrée Vierge Marie, sa cousine. A peine Marie eut-elle fait entendre sa voix pour saluer sa parente, qu'Elisabeth sentit l'enfant qu'elle portait dans son sein tressaillir de joie. Cette pieuse femme fut elle-même remplie du Saint-Esprit, et elle dit à Marie : « Vous êtes bénie entre tou-« tes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni. Eh ! d'où « me vient ce bonheur que la mère de mon Seigneur m'honore de « sa visite ? » Trois mois après, Elisabeth mit un fils au monde ; et comme on se disposait à le circoncire, elle déclara qu'il porterait le nom de *Jean*. Ses parents s'y opposaient, sous prétexte qu'aucun de la famille n'avait porté un tel nom. L'embarras où l'on était à cet égard alla jusqu'aux oreilles de Zacharie, lequel, ne pouvant s'exprimer que par des signes, mit par écrit que le nom que devait porter son enfant était celui de *Jean*. Cette rencontre des deux époux, qui ne s'étaient point concertés, excita l'étonnement de tous les assistants ; mais l'admiration redoubla, quand on entendit parler Zacharie et prononcer des oracles. Le bruit s'en répandit sur toutes les montagnes de la Judée, et chacun disait : Que deviendra cet enfant dont la naissance est accompagnée de tant de merveilles : *Quis putas puer iste erit ?*

Telles ont été les circonstances de la naissance de saint Jean-Baptiste : sur quoi je me contenterai d'observer avec saint Pierre Chrysologue (Serm. 88.) que cet heureux enfant fut sanctifié dans le sein de sa mère par une rédemption anticipée ; il fut rempli de l'esprit de Dieu avant d'avoir reçu l'esprit de l'homme ; parce qu'il devait être le précurseur du Messie, préparer au Seigneur un peuple parfait, aplanir les voies qui conduisent jusqu'à lui, par la vertu de son baptême, la sainteté de sa vie, et la force de sa prédication. Si donc tous les autres saints ont eu cette disgrâce de faire leur entrée dans ce monde comme des criminels, portant sur le front l'arrêt de leur condamnation écrit avec des caractères qui ne pouvaient s'effacer que par le sang de l'agneau sans tache ; s'ils ont paru devant Dieu en naissant comme des objets dignes de son courroux (Eph. 2. v. 3.) : *Naturâ filii iræ ;* Jean-Baptiste, par cette sanctification avancée, n'a point eu de part à ce malheur, et il est né avec une grâce qui le rendait agréable aux yeux de Dieu. C'est pour cela que l'Eglise solennise sa naissance, que Dieu lui-même a voulu honorer par tant de prodiges et de merveilles.

C'est quelque chose de bien glorieux dans la destinée de saint Jean-Baptiste, qu'il ait été choisi pour préparer les voies au Sauveur du monde, et pour lui servir de témoin. Mais ce qui est bien plus surprenant, c'est que le Sauveur, tout Dieu qu'il était, ait eu besoin du témoignage de saint Jean ; et que dans l'ordre, ou du

Digitized by Google

moins l'exécution des divins décrets, ce témoignage ait été nécessaire pour l'établissement de notre foi : or, l'un et l'autre est néanmoins vrai, et l'Evangile, qui est notre règle, ne nous permet pas d'en douter. Oui, M. F. le Sauveur a eu besoin du témoignage de Jean-Baptiste. Rappelez-vous que cet Homme-Dieu, lorsqu'il eut atteint sa trentième année (Matth. 3. v. 13.) se rendit au bord du Jourdain où Jean baptisait, pour recevoir son baptême. Jean-Baptiste voulut s'en défendre : *C'est moi*, disait-il, *qui dois être baptisé par vous, et vous venez à moi.* Le Sauveur répondit : *Faites ce que je vous dis. Car c'est ainsi que nous devons accomplir toute justice, et exécuter en tous points les ordres de mon Père.* A ces paroles Jean obéit sans plus de résistance, et baptisa Jésus-Christ. Mais auparavant il avait rendu témoignage à sa divinité : *Voici l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde.* C'est pour cela que notre Sauveur confondit dans la suite les Juifs incrédules par ce témoignage de son précurseur (Joan. 5. v. 31. 32.) : *Si je rendais seul témoignage de moi, vous diriez que mon témoignage n'est pas recevable; mais en voici un autre qui rend témoignage de moi.* Car selon saint Chrysostôme et tous les interprètes, *cet autre* dont parlait Jésus-Christ, était Jean-Baptiste. Que peut-on dire de plus grand, et que peut-on concevoir qui approche d'une telle élévation ?

Saint Jean-Baptiste, destiné à servir de témoin à Jésus-Christ, a montré un zèle infatigable pour remplir les fonctions de ce ministère. Combien de fois n'a-t-il pas fait retentir les déserts de Judée de ces paroles (Matth. 3. v. 3.) : Rendez droites les voies du Seigneur : *Rectas facite semitas ejus.* Quels soins ne prit-il pas pour établir le règne de Jésus-Christ ? Il l'annonça aux hommes, il le prêcha à haute voix sur le rivage du Jourdain et dans les autres contrées du désert pour lui aplanir les voies, et pour lui préparer un peuple parfait; il prêcha la mortification et la pénitence comme d'heureuses dispositions pour aller à Jésus-Christ, ou plutôt comme les voies par lesquelles on va à Jésus-Christ. Son zèle ne fut pas vain : plusieurs habitants de la Judée s'empressèrent de recevoir son baptême, qui les disposait à celui de Jésus-Christ, parce que c'était un baptême de pénitence, auquel devait succéder, comme il l'annonçait lui-même (Matth. 3. v. 11.) le baptême du Fils de Dieu, c'est-à-dire, un baptême dans le Saint-Esprit et dans le feu : *Ipse baptizabit vos Spiritu sancto, et igni.*

Que la vie du saint Précurseur de Jésus-Christ nous fournit d'admirables et d'importantes instructions !

Saint Jean était à peine sorti du berceau qu'il quitta toutes les douceurs de la maison de son père, pour s'adonner à la plus rigou-

Digitized by Google

reuse pénitence qui ait jamais été pratiquée. Il condamna les plus beaux de ses jours aux ténèbres des antres et des rochers. C'est là qu'il jeûna continuellement, ne mangeant que du miel sauvage et quelques sauterelles, autant qu'il en fallait pour s'empêcher de mourir, plutôt que pour continuer à vivre. Son corps n'était couvert que d'une peau de chameau, pour faire en même temps son vêtement et son supplice; jusque-là que saint Bernard le représente comme un homme nouveau, comme un homme coupable qui fait des pénitences étranges, quoiqu'il eût toujours conservé son innocence. Quelle étrange alliance qui joint ainsi dans un même corps les austérités d'un pénitent avec la sainteté d'un ange qui n'avait pas besoin de ces rigueurs ! voyez cependant comme il traite son corps; il le traite comme s'il était le plus grand pécheur du monde, et comme s'il eût commis les plus grands crimes; ce qui fait encore dire à saint Bernard : *Novum in novo homine pœnitentiæ mirare fervorem :* Admirez dans cet homme nouveau, et tel qu'il n'y en a point eu dans les anciens temps, une pénitence toute nouvelle et extraordinaire. Ce saint Précurseur ne croit point faire souffrir assez de rigueur à son corps innocent, dans la connaissance qu'il avait des rigueurs que le Rédempteur du monde devait endurer pour le rachat des hommes; il croyait devoir se conformer et se rendre semblable, autant qu'il le pourrait, à cette victime sacrée qui devait être immolée pour tout le genre humain.

Ce fut devant Hérode que saint Jean fit paraître excellemment son zèle et sa fidélité à défendre les intérêts de Jésus-Christ; et comme si le témoignage de sa voix eût été trop faible, il y joignit celui de son sang. Il alla trouver ce prince pour lui dire hardiment (Marc. 6. v. 18.) : *Non licet tibi habere uxorem fratris tui ;* il ne vous est pas permis d'avoir la femme de votre frère. Ainsi, se sacrifiant pour la justice et pour annoncer la vérité, il rend témoignage à la doctrine du Messie qui commence à paraître. Les menaces qu'on lui fait ne sont pas capables de l'ébranler : ni les prisons, ni les fers, ni la crainte de la mort ne sauraient empêcher cette voix de publier la vérité, et comme dit saint Ambroise, de reprocher à Hérode ses débordements par la voix de son sang que ce tyran a fait répandre. N'est-ce pas là, M. F. s'acquitter dignement de l'office de précurseur, que d'avoir fait connaître le Messie en le représentant si parfaitement, et en l'annonçant aux dépens de sa gloire et de sa vie, lorsque les anéantissements profonds de ce même Messie le tenaient caché parmi la foule du peuple, inconnu au monde, et pour ainsi dire, comme enseveli dans les profonds abîmes de son humilité?

Ce que nous devons apprendre principalement de saint Jean,

Digitized by Google

c'est, 1° de fuir le monde; 2° de pratiquer la mortification; 3° de faire ce qui dépend de nous pour procurer aux autres la connaissance et l'amour de Jésus-Christ.

La première chose nécessaire à un chrétien pour conserver l'innocence et pour acquérir la sainteté, est de fuir le monde et d'avoir l'esprit de séparation du monde, puisque par la profession du christianisme nous renonçons aux pompes du monde, à ses maximes et à ses lois. Ainsi, dans quelque état et dans quelque condition que nous soyons, nous sommes obligés de nous séparer du monde, c'est-à-dire de mépriser le monde, de haïr le monde, et de renoncer à l'esprit du monde; non qu'il faille absolument quitter le monde pour être sauvé, Dieu n'oblige pas tous les hommes à une si haute perfection; mais il les oblige tous à une séparation de cœur et de pensée, à ne mettre nullement ses affections aux choses du monde, à mépriser ce que le monde estime le plus, et à fuir ce qu'il recherche avec le plus d'ardeur.

En second lieu nous devons, à l'exemple de saint Jean-Baptiste, pratiquer des œuvres de pénitence et de mortification, nous attacher à la croix de Jésus-Christ, parce que nous devons être autant de témoins de Jésus-Christ, et le nom de chrétiens que nous portons renferme avec lui l'obligation de confesser notre foi aussi publiquement par nos paroles que par ce nom glorieux. Enfin, nous devons procurer, autant qu'il est en nous, la connaissance et l'amour de Jésus-Christ, empêcher les outrages qu'il reçoit, afin qu'il soit connu, aimé et servi de tout le monde, comme il le mérite.

C'est en nous conduisant de la sorte, et en imitant les grands exemples de vertu et de pénitence que nous a donnés saint Jean-Baptiste, que nous mériterons de ressentir même ici-bas les effets de sa protection. Oui, grand saint, qui avez mérité d'être déclaré, par la bouche même de la vérité, prophète et plus que prophète, un nouvel Elie et le plus saint des hommes, ange et apôtre du Père éternel, précurseur et baptiste du Fils unique de Dieu, premier témoin de la plénitude du Saint-Esprit en Jésus-Christ, prédicateur intrépide de la vérité, martyr de la loi de Dieu, victime de la chasteté, lampe ardente et luisante par la charité, nous vous honorons dans tous ces titres; nous révérons les liens qui vous ont uni à Jésus-Christ pour vous donner part à ses œuvres et pour vous faire entrer dans ses desseins. Nous contemplons avec joie la sainteté et les vertus éclatantes dont le Saint-Esprit vous a orné dans le sein de votre mère, pour faire de vous un chef-d'œuvre de grâce, un interprète fidèle de sa volonté, et selon qu'il l'avait prédit, un homme vraiment grand devant le Seigneur. Souvenez-vous, grand saint, qu'en quittant la terre vous avez acquis un nouvel em-

Digitized by Google

pire sur les cœurs; employez-le sur les nôtres; exercez sur nous du haut du ciel votre ministère pour nous convertir véritablement à Dieu, pour éclairer nos ténèbres par la science du salut, et pour nous faire marcher avec fidélité dans les voies de la sainteté, afin que nous puissions participer un jour à votre gloire et à vos récompenses. *Amen.*

CCXXVIII. DISCOURS.

DE LA FÊTE DE SAINT PIERRE ET DE SAINT PAUL.

Spectaculum facti sumus mundo, et angelis, et hominibus.

Nous servons de spectacle au monde, aux Anges et aux hommes. (I. Cor. 4. v. 9.)

Comme dans la création de l'univers, outre la multitude des étoiles du ciel qui ont chacune des destinations particulières, Dieu fit deux globes de lumière pour une fin générale, l'un qui préside au jour et qui règle les saisons, l'autre qui préside à la nuit et qui éclaire les ténèbres: ainsi le Fils de Dieu, dans l'établissement de son Eglise, outre la multitude des apôtres et des saints, qui sont comme autant d'astres particuliers, a voulu former ces deux grands luminaires qui brillent dans tout le monde, et dont la sainte Eglise solennise aujourd'hui la mémoire : l'un qui préside au jour, et qui répand dans tout le monde catholique les influences et les lumières du divin soleil de justice, c'est l'apôtre saint Pierre; et l'autre qui préside à la nuit, et qui dispense sa lumière, c'est l'apôtre saint Paul : l'un qui préside à la conduite de l'Eglise, par la souveraineté de sa puissance, comme l'astre du jour et le flambeau des Juifs, c'est l'apôtre saint Pierre; et l'autre qui éclaire les ténèbres de ce monde, et qui dissipe les erreurs de la gentilité, c'est l'apôtre saint Paul. Car, M. F. quoique saint Paul fût un vaisseau d'élection, qu'il fût la lumière des gentils; quoiqu'il ait plus travaillé qu'aucun de ses frères, qu'il ait été ravi jusqu'au troisième ciel, et qu'il ait vu des choses qu'aucun mortel ne peut exprimer, ni l'esprit humain comprendre; si cependant on le compare au prince des apôtres, il lui cède le premier rang, comme étant inférieur, et tirant sa lumière de lui; puisque c'est saint Pierre seul à qui le Fils de Dieu a dit : *Pierre, j'ai prié pour vous, afin que votre foi ne défaille jamais.* (Luc. 22. v. 32.) C'est saint Pierre

Digitized by Google

seul à qui Jésus-Christ a dit (Matth. 16. v. 18.): *Vous êtes Pierre, et sur cette pierre j'édifierai mon Eglise.* Il a dit aussi à lui seul (Joan. 21. v. 15.) : *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis, et vous confirmerez vos frères dans la foi.* Mais si saint Pierre, à raison de sa primauté, est le premier et le chef de tous les apôtres, saint Paul, et par sa vocation à l'apostolat, et par tout ce qu'il a fait en conséquence de cette vocation, a mérité dans tous les siècles d'être connu sous le nom de *grand apôtre, d'apôtre* par excellence. C'est pour cela que la sainte Eglise honore le même jour et fait une fête commune de ces deux grands saints. Rien de plus édifiant et de plus instructif que ce qu'elle propose par là à la vénération et à l'imitation des fidèles.

Une des raisons qui ont engagé l'Eglise à célébrer la fête des bienheureux apôtres Pierre et Paul le même jour, c'est qu'ils ont souffert le martyre le même jour dans la ville de Rome; et certes, ce n'est pas sans un dessein particulier de la Providence que ces deux colonnes de l'Eglise chrétienne ont terminé leur vie en même temps, quoique par un genre de martyre différent, dans la capitale du monde. Jérusalem, dit à ce sujet saint Maxime, était déjà assez illustre, ayant été le théâtre de la passion du Fils de Dieu, et tout l'Orient était assez heureux d'avoir été arrosé de son sang; il fallait que les princes des apôtres souffrissent dans l'Occident, afin qu'il ne fût pas moins glorieux par l'effusion du sang de Jésus-Christ. C'est l'expression de ce Père de l'Eglise (Hom. 5. de SS. Apost. Petro et Paulo post initium.)

Saint Pierre, natif de Bethsaïde en Galilée, était un pauvre pêcheur que Jésus-Christ appela à sa suite avec André son frère lorsqu'ils jetaient leurs filets dans la mer, en leur disant (Matth. 4. v. 19.) : *Suivez-moi, et je vous ferai pêcheurs d'hommes.* Il s'appelait avant sa vocation *Simon;* mais le Fils de Dieu, avant de l'établir sur le trône de son Eglise, changea son nom (Joan. 1. v. 42.) : *Tu es Simon, filius Jona : tu vocaberis Cephas, quod interpretatur Petrus.* Vous êtes Simon, fils de Jonas; vous serez appelé Céphas, c'est-à-dire Pierre. Sur quoi saint Chrysostôme remarque (In cap. 1. Joan.) que Dieu n'impose jamais de nouveaux noms aux hommes, que pour de très-grandes causes, et pour signifier les priviléges accordés à ceux dont il change le nom. Ainsi, changeant le nom à Abram, il l'appelle *Abraham,* qui signifie père de la multitude, pour marquer que celui à qui son grand âge et celui de son épouse, joint à sa stérilité, ôtaient toute espérance de postérité, devait cependant, par un bienfait singulier de Dieu, devenir le père des peuples : de même le Fils de Dieu changeant le nom de saint Pierre, a montré par ce changement qu'il le voulait

Digitized by Google

relever en priviléges par-dessus tous ses frères, et qu'il le destinait à être la pierre fondamentale de son Eglise, et le chef visible de son corps mystique.

Cette élévation extraordinaire de saint Pierre a été sans doute un effet des excessives miséricordes de son Dieu; c'est l'amour singulier de Jésus-Christ qui lui a donné la première place dans son Eglise. Cela n'empêche pas néanmoins que nous ne puissions dire avec plusieurs Pères de l'Eglise, et surtout avec saint Jérôme, que ç'a été la récompense de cette haute et admirable confession de foi qu'il fit lorsqu'il dit : *Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant.* Le Sauveur du monde dit un jour à ses disciples : Vous qui savez les sentiments des hommes, dites-moi ce que le monde dit de moi (Matth. 16. v. 13. et seqq.) : *Quem dicunt homines esse filium hominis ?* Ses disciples lui répondirent : Les uns vous prennent pour Elie, surpris de la grandeur de vos miracles; Hérode croit que vous êtes Jean-Baptiste ressuscité des morts pour lui demander compte de son sang; les autres croient que vous êtes Jérémie, ou quelqu'un des prophètes qui viennent réformer le monde. Le Sauveur n'en demeura pas là, et comme son dessein était de réunir tous ses apôtres dans la croyance de sa divinité, et d'imprimer dans le fond de leur cœur la foi de ce mystère, qui devait être le fondement de l'Eglise et de la Religion, il ajouta : Et vous autres, qui dites-vous que je suis ? *Vos autem quem me esse dicitis ?* Alors saint Pierre, instruit à l'école du Père céleste, fit au nom de tous les apôtres cette déclaration publique de leur foi : Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant : *Respondens Simon Petrus dixit : Tu es Christus filius Dei vivi ;* c'est-à-dire, vous qui vous appelez le Fils de l'homme, qui paraissez aux yeux des hommes sous la forme d'un serviteur, vous êtes le Christ, non comme les patriarches et les prophètes oints d'une huile matérielle, mais le Christ que le Seigneur a oint de sa divinité, Fils unique de Dieu par nature, en tout égal à votre Père, vrai Dieu d'un véritable Dieu, en qui toutes les créatures ont été faites. Vous êtes le Messie promis dès le commencement du monde, désiré par les patriarches, prédit par les prophètes, attendu depuis si longtemps. Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. Glorieuse confession ! illustre témoignage ! foi admirable ! aveu glorieux à celui à qui il est rendu et à celui qui le rend ! C'est par le mérite de cette confession et sur le fondement de cette foi, que le Sauveur répondit à saint Pierre, et lui donna ces augustes priviléges qui l'ont rendu son vicaire sur la terre, le chef visible de son Eglise, le prince des Pasteurs et l'oracle du monde ; *Beatus es Simon Bar-Jona, quia caro et sanguis non revelavit tibi :* Vous êtes heureux, Simon, fils de Jonas, parce que la chair et le

Digitized by Google

sang (c'est-à-dire, les hommes qui sont composés de chair et de sang) ne vous ont pas donné connaissance de ces choses, mais la pure miséricorde de mon Père céleste. C'est pour cela que je vous dis (remarquez, M. F. la force de ces termes) parce que vous m'avez reconnu comme Fils de Dieu, je vous dis que vous êtes Pierre : comme s'il eût dit : Puisque, selon votre confession, je suis le Fils du Dieu vivant, à qui tout obéit au ciel et sur la terre, je vous dis que vous êtes Pierre, c'est-à-dire l'unique fondement et la pierre angulaire de l'édifice de mon Eglise, y représentant ma propre personne. Vous êtes Pierre, et sur la fermeté de cette pierre j'établirai mon Eglise. Je vous donnerai la même puissance que j'ai reçue de mon Père, et vous laisserez à ceux qui vous succéderont la même autorité que vous aurez reçue de moi. Car le fondement de mon Eglise doit avoir autant de durée que mon Eglise même ; et par conséquent, comme elle durera jusqu'à la consommation des siècles, son fondement aussi doit être stable et ferme jusqu'à la fin du monde. C'est ainsi que tous les saints Pères ont entendu ces paroles ; et c'est ce que Jésus-Christ a confirmé à saint Pierre, lorsqu'il lui dit (Luc. 22. v. 32.) : *J'ai prié pour vous, Pierre, afin que votre foi ne défaille jamais*, et qu'elle soit assistée de la révélation de mon Père ; et lorsque cet Homme-Dieu ajouta : *Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel ; et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel ;* enfin Jésus-Christ, après sa résurrection, commanda à saint Pierre de paître ses agneaux et ses brebis (Joan. 21. v. 15.) : *Pasce agnos meos, pasce oves meas.* Par les *brebis*, qui sont les mères des agneaux, il faut entendre les évêques et les autres pasteurs ecclésiastiques ; et par les *agneaux*, les simples fidèles. Ne soyons donc plus surpris, M. F. que les évangélistes donnent à saint Pierre le premier rang dans la liste des apôtres (Matth. 10. v. 2.) : *Apostolorum nomina sunt : primus Simon, qui dicitur Petrus.* Il n'était pas le premier dans l'ordre des temps, car son frère saint André avait été appelé à l'apostolat avant lui ; il faut donc que ce soit par la prééminence de sa dignité. C'est Pierre qui paye le tribut pour les autres, selon la coutume des Juifs ; c'est lui qui préside au premier concile des apôtres, *Petrus cum undecim.* (Act. 2. v. 14.) C'est lui qui prononce le décret, et qui prend la parole, comme étant à la tête des autres (Act. 15. v. 28.) : *Visum est Spiritui sancto et nobis.* C'est pour lui, comme pour le chef de toute l'Eglise, qu'on fait des prières publiques pendant qu'il est en prison.

Il est vrai que saint Pierre renia Jésus-Christ ; mais il pleura cette faute toute sa vie.

Digitized by Google

O profondeur ! ô abîme des conseils de Dieu ! Pierre, tout éclairé qu'il était d'en haut, n'a point été inébranlable. Après avoir confessé Jésus-Christ, il le renonça ; après avoir dit à cet Homme-Dieu : *Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant,* il fut assez faible et assez lâche pour dire, parlant de ce même Sauveur : *Je ne le connais point.* Dieu a permis cette chute étonnante, M. F. il a permis que saint Pierre, que cette grande colonne de la foi fût ébranlée, pour l'affermir davantage, après l'avoir relevée par la pénitence; de sorte que nous pouvons dire du péché de saint Pierre ce que l'Eglise dit de la faute d'Adam, que c'est une faute heureuse, puisque ce saint apôtre l'a glorieusement réparée par sa conversion, et que d'ailleurs la Providence en a retiré de si grands avantages. Jésus-Christ avait été tenté et éprouvé en tout, hormis le péché, parce que le péché était incompatible avec sa souveraine sainteté. Il fallait que cette humiliation, qui n'avait pu convenir à celui qui devait toujours demeurer le chef invisible de l'Eglise, se trouvât dans son chef visible, afin que nous eussions un Pontife qui pût compatir sans exception à toutes nos infirmités, et même à celle du péché, par l'épreuve qu'il en aurait faite. Saint Pierre pleura sa faute aussitôt qu'il l'eut commise; et que n'a-t-il pas fait pour la réparer ? quel zèle pour gagner les cœurs les plus endurcis, pour convaincre les esprits les plus opiniâtres, et pour leur inspirer le don de la foi ! Dès les premières prédications qu'il fit aux Juifs, il soumit à l'Evangile, tantôt jusqu'à trois mille âmes, et tantôt jusqu'à cinq mille. Ce cœur si froid au moment de sa chute, fut tellement embrasé, après son repentir, de l'amour de son Maître, qu'il rendit publiquement témoignage à celui qu'il avait renoncé ; il prêcha hautement Jésus-Christ aux Juifs assemblés, et il confondit ceux qui l'avaient fait mourir. Que de travaux n'a-t-il pas entrepris dans la suite ! à quels dangers son amour ne l'a-t-il pas exposé ! Mais le temps ne me permet pas d'entrer dans le détail de ses courses, de ses fatigues, de ses prédications assidues, de ses veilles, de sa prison et de ses chaînes, de la cruauté avec laquelle Hérode le traita, pour s'attirer par là la faveur de la nation juive, en le faisant jeter pieds et mains liés dans un cachot obscur, et dont il fut délivré miraculeusement par un ange.

Le Fils de Dieu, qui avait fait saint Pierre le chef de l'Eglise universelle, voulut que cet apôtre, après avoir répandu ses influences jusqu'aux extrémités de la terre, par la dispersion qu'il fit des autres apôtres; après avoir parcouru en personne les royaumes de Pont, de Galatie, de Cappadoce et de Bythinie; après avoir gouverné sept ans l'Eglise d'Antioche, le Fils de Dieu voulut, dis-je, qu'il eût pour siége la capitale du monde, parce que, comme dit

Digitized by Google

saint Léon, Rome, maîtresse du monde entier, ayant commerce avec toutes les nations, devait être le centre de la véritable Religion, pour de là porter et étendre la croyance de la divinité de Jésus-Christ à tous les peuples, et afin que la foi du vrai Dieu s'établît où l'idolâtrie et toutes les superstitions avaient fondé leur empire. C'est donc dans Rome que saint Pierre, après plusieurs combats contre les puissances de l'enfer, couronna ses travaux comme un fidèle imitateur du Sauveur, en endurant, comme lui, le supplice de la croix. Une seule chose le distingua de Jésus-Christ dans son martyre, c'est la différente posture en laquelle il a été crucifié : il a voulu être attaché à la croix la tête en bas, par le respect qu'il portait à son divin maître; ce qui nous fait voir, dit Tertullien, que cet humble disciple a bien voulu endurer les tourments de son Sauveur, mais que, par humilité, il n'a pas voulu s'égaler à son triomphe : *Voluit ferre pœnam; noluit æquare triumphum.*

Saint Paul fut l'Apôtre par excellence, et en cette qualité il a été le maître du monde, l'oracle de l'Eglise universelle, l'un des fondateurs, ou pour mieux dire, l'un des fondements de notre religion; un homme de miracles, et dont la personne fut le plus grand de tous les miracles, un autre Moïse, par les visions et les révélations divines; un second Elie, par les transports et les ravissements; un ange de la terre, qui n'eut de conversation que dans le ciel; un vaisseau d'élection, rempli de toutes les richesses de la grâce; le dépositaire de l'Evangile et l'ambassadeur du Très-Haut.

Cependant cet illustre disciple de Jésus-Christ en fut d'abord l'ardent ennemi; il avoue lui-même (Gal. 1. v. 13. et 14.) qu'il était grand émulateur des traditions de ses pères, et partisan passionné de la religion judaïque; ensuite de quoi il était devenu comme le chef des zélés, et le ministre de la rage et de la fureur des pontifes et des pharisiens, pharisien lui-même. La mort de saint Etienne, qu'il avait lapidé par les mains de tous ses meurtriers, en gardant leurs habits, n'avait pas assouvi sa haine; il excita contre tous les fidèles une si grande persécution, que tous ceux qui étaient dans Jérusalem furent contraints de s'enfuir. (Act. 9.) Ce loup ravissant ravageait toute l'Eglise; il entrait dans les maisons, il en tirait par force les hommes et les femmes, et en remplissait les prisons. Après avoir rempli Jérusalem de meurtres, il voulut porter sa cruauté plus loin; pour cet effet, il demanda au grand-prêtre des lettres sanguinaires pour les synagogues de Damas, afin que, s'il y trouvait des disciples, il pût les amener prisonniers à Jérusalem; la fureur qui le possédait ne lui donnait pas un moment de repos; il ne respirait que le sang et le carnage des dis-

Digitized by Google

ciples du Sauveur. C'est dans ces dispositions détestables qu'il se met en chemin. Que méritait-il, M. F. dans cet état funeste, sinon d'être rejeté de Dieu? Cependant c'est dans ce voyage inspiré par la haine, entrepris par la cruauté, soutenu par la fureur, que le Fils de Dieu apparaît à ce lion, il le renverse par terre, il l'éclaire en l'aveuglant; il lui dit: Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? que t'ai-je fait pour m'attirer un si cruel traitement? Je suis ce Jésus que tu persécutes, ce Messie tant désiré et si longtemps attendu, seul objet cependant de tes blasphèmes et de tes malédictions. Je suis ce Dieu que l'amour du salut des hommes a rendu victime pour leurs péchés : *Ego sum Jesus quem tu persequeris.* Saul, à ces paroles, rend les armes; il écoute la voix qui lui parle avec tant d'autorité, et n'a plus de paroles que pour demander ce qu'il souhaite de lui. Cette haine, qui allait jusqu'à la fureur, se change en une parfaite soumission à toutes les volontés de ce nouveau Maître qui l'appelle à son service; aussi, bien loin d'exécuter la commission qu'il avait reçue des prêtres de la synagogue, de se saisir de tous les chrétiens et de les traîner en prison, il devient lui-même captif de Jésus-Christ, et toute sa gloire sera d'être un jour enchaîné pour sa querelle et son amour (Ad Philem. v. 1.) : *Paulus vinctus Jesu Christi.*

En effet, à peine saint Paul fut-il converti, à peine fut-il baptisé, qu'il se hâta de répandre au dehors le nouvel esprit qui l'animait, de gagner des âmes à Jésus-Christ, de publier la gloire de son nom, de confondre ou de soumettre à la foi ses plus fiers ennemis, d'annoncer partout son Evangile. Il prêche hautement la divinité de Jésus-Christ dans les synagogues de Damas et dans toute la Judée; mais son ministère ne devait pas être borné aux Juifs, c'était proprement le partage des apôtres et de saint Pierre même : mais répandre la grâce de Jésus-Christ sur toutes les nations de l'univers, prêcher Jésus-Christ à des païens et à des idolâtres, porter son nom devant les monarques et les souverains, persuader sa religion aux philosophes et aux sages du monde, les détacher de leurs fausses divinités, et, ce qui était bien plus difficile, des fausses maximes du siècle, pour les soumettre au joug de la Croix; faire adorer la sagesse de Dieu dans un mystère qui n'avait pour eux que des apparences de folie, c'est pour cela, M. F. qu'il fallait un saint Paul, et c'est pour cela que saint Paul était prédestiné.

Je n'entrerai pas dans le détail des conquêtes de ce grand apôtre. Depuis l'Asie jusqu'aux extrémités de l'Europe, il a établi l'empire de la foi; dans la Grèce qui était le séjour des sciences, et par conséquent de la sagesse mondaine; dans Athènes et dans l'Aréopage; dans la ville d'Ephèse, où la superstition avait placé son

Digitized by Google

trône; dans Rome, où l'ambition dominait; dans la cour de Néron, qui fut le centre de tous les vices, il a publié l'Evangile, et cet Evangile y a été reçu. Ce ne sont pas seulement des barbares et des ignorants qu'il a persuadés, mais ce sont des riches, des nobles, des puissants du monde, des juges et des proconsuls, des philosophes, des hommes éclairés; enfin, il a parcouru tant de pays, converti tant de peuples, que nous aurions peine à croire ce que l'histoire nous en dit, si tout l'univers n'en attestait pas de nos jours la vérité; mais le christianisme que nous voyons établi, la vaste étendue du royaume de l'Eglise, tant de nations devenues chrétiennes par la prédication de ce grand Saint, nous-mêmes qui en sommes sortis, et qui n'avons point d'autre origine que celle-là, tout cela sont des monuments encore subsistants des conquêtes de saint Paul sur la gentilité.

Jamais apôtre n'a été plus persécuté que saint Paul, jamais apôtre n'a autant souffert pour Jésus-Christ. Sans parler des incommodités nécessairement attachées à ses grands voyages, il a essuyé toute la rage des démons et la malice des hommes; il n'est aucun genre de supplice, dans la nature, dont il n'ait été affligé. Il a été trois fois battu de verges, lapidé une fois; il a passé un jour et une nuit au fond de la mer, il a souffert toutes sortes d'ignominies et de contradictions de la part de ceux de sa nation et de la part des étrangers, de la part des Gentils et de la part des faux frères; il a enduré la faim, la soif, le froid et la chaleur, les bannissements et les proscriptions; il a passé des années entières dans des prisons obscures, chargé de pesantes chaînes; enfin, il a terminé son apostolat par le glaive, ayant eu la tête tranchée à Rome, par ordre de l'empereur Néron, et il a souffert le même jour que saint Pierre.

Nous devons, M. F. 1° avoir pour ces grands saints une grande vénération, 2° les invoquer avec confiance, 3° imiter leurs vertus.

S'il convient, dit saint Jean Damascène (S. Basil. Apud S. Joan. Damasc. de fide orthod. lib. 4. cap. 16.) de rendre honneur à tous les saints qui sont les amis de Dieu, et qui, s'étant montrés ses dignes serviteurs, ont mérité d'être appelés à l'héritage éternel, quel honneur, quelle vénération, quels hommages ne sont pas dus aux bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, ces deux colonnes principales de l'Eglise, dont le Fils de Dieu s'est servi pour étendre sa doctrine par toute la terre? « N'est-il pas « bien juste, dit saint Augustin (Serm. 15. de sanctis.) qu'on « honore dans l'Eglise les fondements de l'édifice par lequel on « monte dans le ciel? » Ne soyons donc plus étonnés, M. F. si le tombeau de ces deux princes de l'Eglise est si glorieux : « C'est là

Digitized by Google

« que les plus grands monarques de la terre, dit encore saint Au-
« gustin (Eph. 42. ad mad. et Serm. 28. de Sanctis.) mettant
« bas leurs diadèmes, se prosternent, en posture de suppliants,
« devant le tombeau d'un pêcheur, *ad pedes piscatoris accedit im-*
« *perator.* » C'est là qu'on a vu un Charlemagne, prosterné, baiser toutes les marches qui conduisent au temple qui renferme les précieuses reliques de ces deux saints; un Henri, mettre sa couronne à leurs pieds; un Etienne, ne vouloir régner que par eux : rendons-leur donc aussi le culte qui leur est dû. Tâchons de mériter, par la ferveur de nos prières et la pureté de nos hommages, leur puissante protection : intéressons-les en notre faveur par une parfaite confiance, et n'oublions jamais que le principal culte qu'ils attendent de notre piété, est l'imitation de leurs vertus.

Nous devons imiter en saint Pierre sa foi, sa pénitence, son humilité, et son amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ.

La foi de saint Pierre fut une foi de pratique, une foi efficace et agissante; et telle doit être la nôtre. Car une foi qui s'en tient à des paroles, et qui est sans œuvres, est la foi des démons qui croient, qui tremblent et en demeurent là. La foi de saint Pierre fut une foi généreuse, qui lui fit abandonner, et tout ce qu'il possédait, et tout ce qu'il pouvait espérer (Matth. 19. v. 27.) : *Ecce nos reliquimus omnia*, voici que nous avons tout quitté. Et c'est ainsi que notre foi doit nous détacher de tout, c'est-à-dire que nous devons être disposés à quitter tout, et à souffrir avec patience la perte de tous nos biens, lorsqu'il plaît à Dieu de nous les enlever; et que nous devons y renoncer volontairement nous-mêmes, s'ils sont un obstacle à notre salut. La foi de saint Pierre fut une foi remplie de confiance, qui le fit marcher sur les eaux, sans crainte du péril où il s'engageait; ainsi notre foi doit se soutenir au milieu des périls du monde, des disgrâces, des persécutions, des révolutions. Enfin, la foi de saint Pierre fut à l'épreuve du scandale, et bien différente de celle de ces esprits incrédules qui, ne pouvant comprendre le mystère de l'eucharistie, en prirent occasion d'abandonner le Sauveur. Nous devons dans les temps d'orages, de défection et d'apostasie, nous attacher plus fortement, avec saint Pierre, à celui seul qui a les paroles de la vie éternelle.

La pénitence de saint Pierre doit être aussi le modèle de la nôtre. Tant qu'il a vécu, il n'a cessé de répandre les larmes les plus amères et les plus abondantes sur le malheur qu'il eut de renier son divin Maître; il pleura sa faute presque aussitôt qu'il l'eut commise, et il l'a réparée glorieusement, en rendant témoignage publiquement à celui qu'il avait renoncé. Cette langue esclave de la crainte, qui n'avait pu résister à la voix d'une servante, fit confesser Jésus-

Digitized by Google

Christ par des milliers de langues ennemies, et il souffrit lui-même la mort pour la gloire de son nom. Mais c'est surtout l'amour de saint Pierre pour Jésus-Christ que nous devons nous efforcer d'imiter. Oui, M. F. saint Pierre a aimé Jésus-Christ avec ardeur (Joan. 21. v. 17.) : *Tu scis, Domine, quia amo te.* Il renonça aux douceurs et aux commodités de la vie pour le suivre; il embrassa avec joie les fatigues et les contradictions d'un pénible ministère, sans que ni la fureur de ses ennemis, ni les fers, ni les prisons, ni les menaces, ni la mort, pussent arrêter un seul moment l'impétuosité de son zèle. Quel modèle pour nous ! quel exemple touchant !

La première chose que nous devons imiter en saint Paul, est sa fidélité à la grâce, et la promptitude avec laquelle il obéit à la voix de Jésus-Christ qui l'appelle. A la première lueur de la grâce, à la seule voix du Sauveur, tout hors de soi, il s'écrie : Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? Quand on est sincèrement converti, on ne parle pas autrement. On dit d'abord à Dieu : Que vous plaît-il que je fasse? Et on fait ce qui lui plaît. On a persécuté le Sauveur : on se fait honneur d'être son disciple, et de paraître tel. 2° Saint Paul, converti, est devenu l'instrument de la conversion de l'univers; sa conversion a été celle de tout le monde. A peine est-il baptisé, comme je l'ai déjà observé, qu'il annonce l'Evangile, et qu'il travaille à la gloire de Dieu et au salut des âmes. La vaste étendue de son cœur embrasse tout le monde. Non, dit saint Chrysostôme, on n'a jamais vu un cœur aussi grand, aussi vaste, aussi généreux, aussi ferme, aussi ardent, que l'a été le cœur de saint Paul : cœur si grand et si vaste, qu'on peut l'appeler le cœur de tout le monde, dont il a renfermé dans soi les villes, les provinces, les royaumes et tous les peuples; cœur si généreux et si tendre, qu'il n'épargne rien pour le salut de ses frères, jusqu'à souhaiter d'être anathème pour eux; cœur si ardent et si ferme que la hauteur des cieux, l'étendue de la terre, l'ardeur du feu, n'ont rien qui puisse lui être comparé. Ah ! M. F. nous sommes descendus de ces peuples dont saint Paul a été l'apôtre, et qui ont été l'objet de ce zèle dévorant et de cette charité sans bornes; malheur donc à nous, si nous ne ressentons pas les effets de son apostolat, et s'il a semé en vain parmi nous la semence de l'Evangile ! Nous avons ses ouvrages entre les mains; qui nous empêche de l'écouter et de nous rendre à la force de son éloquence ? Nous n'avons point d'autres armes pour combattre le vice, que celles dont s'est servi saint Paul, lorsqu'il instruisait les premiers fidèles. C'est donc, en quelque façon, ce saint homme qui continue, par la bouche de nos pasteurs, de nous instruire, de nous enseigner, de nous éclairer. Ne fermons pas les yeux à des lumières si vives, puisons dans la

Digitized by Google

doctrine de saint Paul des règles sûres de conduite, et animons-nous par ses exemples à notre propre sanctification et au salut de nos frères. Nous mériterons, par ce moyen, de participer un jour à ses récompenses et à la gloire dont il jouit dans le ciel. *Amen.*

CCXXIX. DISCOURS.

DE LA FÊTE DE L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE.

Quæ est ista quæ ascendit de deserto, deliciis affluens, innixa super dilectum suum?

Quelle est celle qui s'élève du désert, inondée de délices et appuyée sur son bien-aimé? (CANT. 8. v. 5.)

Ce n'est que par l'extase et le ravissement qu'on peut s'exprimer quand on contemple l'éclat dont Marie est environnée en ce jour : sa glorieuse victoire sur la mort, sa triomphante entrée dans le ciel, la hauteur du trône où elle est assise, ce concours de délices et de puissance dont elle est aujourd'hui revêtue, couronnée et glorifiée. C'est aujourd'hui que toutes ses admirables vertus sont dignement récompensées, sa gloire manifestée, ses grandeurs développées, que toutes les faveurs de Dieu se répandent sur cette Vierge incomparable, d'une manière qui répond à ses priviléges extraordinaires et à son incompréhensible sainteté; sa mort n'est qu'un sommeil mystérieux, et comme le dernier effort et le triomphe de l'amour divin; le tombeau non-seulement n'a point d'horreur pour elle, mais il devient par sa résurrection le berceau de sa gloire, et la fin de sa vie sur la terre est par son admirable Assomption le commencement de sa céleste immortalité.

Esprits bienheureux, qu'un si merveilleux spectacle jette dans l'étonnement, ne soyez plus surpris. Celle que vous voyez s'élever ainsi comme l'aurore, briller comme la lune, éclater comme le soleil, et redoutable comme une armée rangée en bataille, c'est, dit saint Anselme, la plus pure et la plus sainte de toutes les vierges; sa pureté virginale a préservé son corps de la corruption du tombeau. C'est, dit saint Thomas, la mère d'un Dieu sauveur; cette auguste qualité n'a pu permettre qu'elle demeurât comme les autres esclave de la mort. C'est, dit saint Jean Damascène, la plus humble servante du Seigneur; l'humilité, après l'avoir tenue longtemps abaissée sur la terre, l'a tout d'un coup élevée jusqu'au plus

Digitized by Google

haut des cieux. C'est, s'écrie saint Ambroise, la plus parfaite de toutes les pures créatures ; les complaisances du Créateur pour son plus bel ouvrage l'ont placé près de lui. C'est, ajoute saint Bernardin de Sienne, la plus éprouvée des élus ; l'excès de ses douleurs la conduit au comble des délices. C'est enfin, conclut saint Bernard, le chef-d'œuvre de la grâce ; la grâce dont elle a reçu la plénitude, est la mesure de la gloire qu'elle possède.

Ah ! M. F. lorsque les grands de la terre ont fini leur carrière, on vient encore sacrifier par de pompeux éloges à leur vanité, encenser leurs froides cendres, exalter leurs vertus, tandis qu'on prie pour leurs péchés ; louer encore leur puissance et leur félicité, à la vue de la triste bière qui les renferme : ce qu'une adulation servile fait souvent pour des hommes vains, que notre religion, notre piété, notre reconnaissance le fassent pour la reine des cieux. On leur rend de pompeux devoirs lorsqu'ils passent de la terre dans le cercueil ; rendons-en de plus justes et de plus glorieux à Marie aujourd'hui qu'elle passe de la terre au ciel. On célèbre leurs talents, leurs qualités héroïques, leur grandeur, lorsque la mort ne laisse plus apercevoir que leur vanité ; aujourd'hui que Marie est élevée au-dessus de tout ce qui est créé, consacrons aussi nos voix à célébrer ses grandeurs véritables, et en nous réjouissant de sa gloire, tirons en même temps les instructions les plus solides du mystère de son Assomption.

Entre toutes les fêtes que l'Eglise solennise en l'honneur de la sainte Vierge, son Assomption peut être nommée proprement sa *fête*, puisque c'est sous ce titre que l'Eglise universelle célèbre le jour et le moment heureux auquel la Mère de Dieu a été élevée et couronnée dans le ciel, et le triomphe qu'elle a remporté sur le péché, sur le démon et sur la mort. On a donné autrefois différents noms à cette fête : on l'a qualifiée d'abord des noms *du sommeil et du repos de la Vierge*, c'est-à-dire, sa mort sainte et bienheureuse. Ensuite on l'a nommée *la fête de la glorieuse Vierge*, sans y rien ajouter, comme celle qui est la consommation de toutes ses grandeurs ; enfin le nom d'*Assomption* lui est demeuré et est devenu célèbre dans toute l'Eglise. Ce qui n'empêche pas néanmoins que l'Eglise n'honore en ce même jour la sainte mort, la résurrection glorieuse, l'assomption triomphante, et le couronnement de Marie dans le ciel, à cause du peu d'intervalle qui sépare ces mystères, qui étant réunis rendent cette solennité plus auguste et plus respectable.

Si toute la gloire mondaine, les honneurs, les éclats, les distinctions de la terre sont des éclairs qui se forment tout à coup, et qui disparaissent de même ; qui ne brillent que pour laisser dans

Digitized by Google

de plus épaisses ténèbres ; qui ne durent qu'autant qu'il faut pour éblouir ; si le tombeau est toujours le fatal écueil où tout va se briser, se dissiper, s'évanouir, il n'en est pas ainsi, M. F. de la sainte Vierge dont la gloire devient plus éclatante dans le sein même du tombeau ; sa mort, ou pour mieux dire la fin de sa vie, est le triomphe le plus glorieux et le commencement de l'empire le plus étendu dont puisse être honorée une créature.

Lorsque je vous annonce la fin de la vie de Marie sur la terre, loin de vous ces tristes idées de maladie, de douleurs, de crainte et d'effroi ; ces lugubres spectacles de larmes, de préparatifs, de dispositions funèbres, ces sombres pensées de destruction et d'anéantissement. Tous ces apanages de la mort sont pour des hommes et des pécheurs, parce que ce sont des suites de la faiblesse humaine et des punitions du péché. Celle que ses priviléges et sa haute destination ont élevée au-dessus de toutes les créatures, ne devait point connaître cette misère, cette honte, cette dégradation ; aussi est-ce là même que Marie triomphe le plus glorieusement. Triomphe de la douleur : ce n'est ici ni l'épuisement d'un corps affaibli et usé, ni la défaillance de la nature, ni la violence du mal, qui arrachent cette âme de son sacré corps. Un corps si pur, exempt de toutes passions, incapable d'aucun mouvement déréglé, toujours conduit par la raison, la sagesse et la grâce, ne pouvait être sujet à aucune altération. Aussi presque tous les anciens Pères n'ont pas osé donner le nom de mort à cette fin glorieuse de Marie. Ils l'appellent un sommeil mystérieux, pendant lequel cette sainte âme se détache de son corps sans douleur et sans autres efforts que ceux de l'amour divin dont elle était tout embrasée.... Triomphe des frayeurs qui accompagnent les approches de la mort : l'horreur de sa propre destruction et l'incertitude de l'avenir font trembler à ce moment les âmes les plus saintes. Marie n'y envisage que la fin de son exil, le commencement de sa gloire, la réunion si désirée avec son Fils bien-aimé, entre les mains duquel elle remet sa sainte âme.... Triomphe de la corruption : elle descend au tombeau, mais sans en ressentir les horreurs ; elle y descend, non par malédiction comme les autres enfants d'Adam, mais par conformité avec son divin Fils ; la mort et ses ministres affreux, les vers, la pourriture, la corruption, respectent ce sacré dépôt, n'osent approcher de cette arche incorruptible, de ce temple auguste du Verbe incarné, de ce trône sacré où l'auteur de la vie a pris naissance. Elle descend au tombeau, mais elle en sort bientôt triomphante et revêtue de gloire et d'immortalité ; elle en sort brillante d'une lumière mille fois plus éclatante que n'est le soleil, lorsque, montant majestueusement sur l'horizon, il rend

Digitized by Google

à toute la nature la joie, la vie, la beauté. Eblouis, frappés et ravis, les esprits célestes se demandent avec étonnement : Quelle est donc cette créature, qui du désert de la terre s'élève avec un vol si rapide vers le trône de la divinité ; dont l'âme est déjà tout inondée des délices célestes : *Quæ est ista quæ ascendit de deserto, deliciis affluens ?* C'est au milieu de cet étonnement des esprits bienheureux que Marie s'avance ; le ciel s'ouvre à son approche ; l'auguste palais de l'Eternel paraît dans toute sa beauté : le Roi de gloire, le Fils de Marie, transporté d'amour, vient au-devant de sa Mère ; Marie embrasse son Fils, adore son Dieu. L'extase, les transports, les ravissements sont ses seules expressions ; amoureusement appuyée sur son bien-aimé, elle traverse toutes les hiérarchies célestes, tous les chœurs des anges qui la suivent des yeux, abîmés dans le respect et l'admiration ; elle s'élève jusqu'au trône de l'adorable Trinité. Là l'Esprit-Saint inonde des plus pures délices le cœur de sa chaste épouse ; là le Père éternel fait sentir toutes ses tendresses à sa fille chérie ; là le Verbe incarné communique toute sa gloire à la plus digne, la plus heureuse des mères (Ps. 44. 10.) : *Astitit regina.* Là, tout éclatante de lumière, placée sur un trône éblouissant, immédiatement au-dessous de Dieu, incomparablement plus élevée que tout ce qui n'est pas Dieu, elle est l'objet de l'amour des anges, de l'admiration des saints, du ravissement de toutes les créatures glorifiées : *Astitit regina.* Là elle est proclamée et reconnue comme Reine de tout l'univers : Reine de l'Eglise triomphante au ciel, dont elle fait la joie ; de l'Eglise militante sur la terre, dont elle fait la force ; de l'Eglise souffrante dans le purgatoire, dont elle est l'espérance et la consolation : *Astitit regina ;* Reine de toutes les vertus, dont elle est le parfait modèle ; Reine de toutes les grâces, qui ne sont répandues que par ses mains ; Reine des miséricordes, qu'elle ne cesse de solliciter ; Reine toute-puissante, tout aimable, toute tendre, toute compatissante, dont la tendresse et l'amour pour nous égalent le pouvoir et la gloire, et dont le pouvoir et la gloire n'ont point d'autre mesure que la libéralité infinie de Dieu : *Astitit regina.*

Voilà, M. F. ce que mille oracles venus du ciel nous apprennent du triomphe admirable de la Mère de Dieu ; voilà ce que l'Eglise par l'universalité, la singularité du culte qu'elle lui rend, nous apprend de sa puissance et de l'empire qu'elle exerce sur tout ce qui est créé. Toujours conduite par l'Esprit-Saint et toujours fidèle à son divin Epoux, cette sainte Eglise adore un seul Dieu et honore les saints. Marie est une pure créature : elle ne peut donc pas être l'objet de nos adorations ; mais elle est alliée avec toute la sainte Trinité, elle est la Mère de Dieu, la Reine des saints. Elle doit

Digitized by Google

donc avoir un culte supérieur à celui qui se rend aux saints : culte d'*hyperdulie*, ainsi que nous l'avons établi en expliquant le premier commandement de la loi (*) ; c'est-à-dire suréminence de culte, excellence d'hommages, supériorité d'honneur, de respect, de vénération, de reconnaissance, toujours au-dessous de ce que nous rendons à Dieu, toujours au-dessus de ce que nous rendons aux saints. Aussi, comme l'Eglise ne demande rien à Dieu que par les mérites de Jésus-Christ, qui est la source et le principe de toutes les grâces, ainsi ajoute-t-elle l'intercession de sa Mère, qui en est la distributrice. Comme elle consacre par des fêtes particulières tous les mystères de la vie de Jésus-Christ, ainsi consacre-t-elle par des fêtes particulières presque toutes les circonstances de la vie de sa Mère. Elle l'invoque sous les titres les plus glorieux pour elle, les plus tendres et les plus intéressants pour nous, de Reine des anges, de libératrice, de mère de grâce, de miséricorde, de consolation. Elle élève à son honneur les temples les plus somptueux ; elle répand ses bénédictions et ses grâces sur ceux qui se consacrent à son service. Enfin, comme l'amour et la libéralité de Dieu n'ont point de bornes en élevant et glorifiant Marie ; le zèle, la confiance et l'empressement de toute l'Eglise n'en ont point de même à l'invoquer et à l'honorer.

L'on peut dire de la très-sainte Vierge ce que saint Paul a dit de son Fils, que son humilité est le principe et la mesure de son élévation dans la gloire. Non, ce n'est ni l'éclat de sa beauté, ni la splendeur de sa naissance, ni sa gloire personnelle, qui l'ont fait monter à ce haut point de grandeur où nous la considérons aujourd'hui ; c'est son humilité qui l'a sanctifiée, qui l'a couronnée. Elle n'est montée que parce qu'elle était descendue; nulle créature n'est placée si haut, que parce que nulle créature n'est descendue si bas. Chaque degré d'humilité lui a valu un degré de gloire. Le Tout-Puissant n'a opéré de si grandes choses en elle, que parce qu'il a regardé son humilité. Elle est revêtue d'une gloire proportionnée à la dignité de mère de Dieu, parce qu'elle avait pris la qualité de servante du Seigneur. Son trône est placé dans la partie du ciel la plus élevée, auprès de celui de son Fils, parce qu'elle s'était ensevelie avec lui dans la grotte obscure de Bethléem. Elle est élevée au-dessus de tous les chœurs des anges, parce qu'elle s'est abaissée au-dessous de tous les hommes. La très-sainte Vierge, par son humilité, avait attiré le Fils de Dieu dans son sein virginal; et Dieu, pour récompenser son humilité, l'a attirée de la terre au ciel, et

(*) Voyez le LXVIII. discours.

Digitized by Google

l'a placée auprès de son Fils. Que vous êtes grand, ô mon Dieu! mais que l'humilité vous est agréable! C'est par elle que l'on s'élève véritablement, et que l'on passe du centre des humiliations sur le trône de la gloire. Le croyons-nous, M. F. Sommes-nous bien convaincus que, de même que la sacrée Vierge a mérité d'être exaltée à cause de son humilité, ce n'est que par cette vertu que nous mériterons de l'être?

Nous devons avoir, à l'occasien de cette fête, des sentiments de joie et de confiance,

Tout en effet, M. F. nous porte à une sainte joie dans cette grande solennité. Tout y est glorieux, tout y est agréable; c'est plutôt une fête du ciel que de la terre. On n'entend que cris de joie, que chants d'allégresse : les honneurs et les triomphes succèdent aux abaissements et aux humiliations. En un mot, Marie notre sainte mère entre dans les cieux, et passant des espaces infinis, arrive, dit saint Augustin, jusqu'au trône de l'Etre suprême, et y est placée à la droite de son Fils. Réjouissons-nous donc avec elle, félicitons-la de cette élévation qui surpasse toutes nos pensées et nos expressions.

2° L'Assomption de Marie est la consommation de notre confiance. Car, si elle monte dans les cieux, si elle y est assise à la droite de son Fils, c'est pour y faire l'office d'avocate des hommes, c'est pour y être leur protectrice; et nous serons quelquefois plus tôt exaucés en nous adressant à la mère de Dieu, qu'en nous adressant à son divin Fils : non pas qu'elle ait plus de pouvoir et de miséricorde que lui, à Dieu ne plaise que je profère une telle impiété, et que je prétende élever la créature aux dépens du Créateur, puisque Marie n'a rien par elle-même, et qu'elle tient de Jésus-Christ toute sa gloire et toute sa puissance; mais c'est que, si son Fils est miséricordieux, il est juste; s'il est notre Sauveur, il est notre juge; sa majesté imprime toujours quelques sentiments de crainte. Mais dans Marie, il n'y a que la miséricorde, il n'y a que la tendresse d'une mère, *in Mariâ pura humanitas*. Et ainsi, quelque misérables, quelque pécheurs que nous puissions être, recourons à elle dans tous nos besoins. Non, Vierge sainte, vous ne nous oublierez jamais, et du trône où vous êtes assise, vous ne dédaignerez pas de tourner vers nous vos regards. Toute glorieuse que vous êtes, vous nous reconnaîtrez toujours, vous agréerez toujours nos hommages, vous écouterez toujours nos vœux, et plus vous êtes proche de la source des grâces, plus vous en ferez découler sur nous. C'est dans cette confiance que nous nous prosternons à vos pieds, et que nous vous adressons nos plus ferventes prières. Nous vous honorons comme notre reine, mais en même temps nous vous invo-

Digitized by Google

quons comme la mère de miséricorde. Parce que vous êtes reine, vous pouvez tout pour nous; et parce que vous êtes mère de miséricorde, vous voulez pour nous tout ce que vous pouvez. Bien loin donc que votre élévation nous éloigne de vous, c'est ce qui nous y attire. Bien loin que votre grandeur nous intimide, c'est ce qui nous rassure. Puisque nous avons au plus haut des cieux une mère si puissante et si miséricordieuse, nous approcherons hardiment de votre trône. C'est là que la miséricorde plaide pour nous et prend notre parti. Ce n'est pas le trône, d'où le Tout-Puissant lance dans sa colère des foudres sur les pécheurs endurcis; mais c'est un trône de grâce d'où il fait miséricorde. Ce n'est pas ce trône de justice, d'où il prononce des arrêts de mort et de réprobation; mais c'est un trône où il n'est question que de l'abolition de nos crimes et de nos péchés. Nous mettons donc notre sort entre vos mains, et nous attendons tout de votre miséricorde toute-puissante, et de votre puissance toute miséricordieuse.

Mais si nous devons prier souvent la glorieuse Vierge, nous devons le faire avec une véritable dévotion et une grande attention. Nous devons lui adresser nos vœux spécialement et avant tout, pour obtenir de Dieu, par son intercession, les grâces qui nous sont nécessaires pour notre entière et parfaite conversion; car ce serait en vain que nous nous flatterions de sa protection, si nous voulions toujours vivre dans le désordre, et si nous ne voulions jamais réformer notre conduite. Apprenons donc à imiter Marie dans sa vie, et recourons ensuite à elle avec confiance pour obtenir une sainte mort. Ne nous attachons comme elle *qu'à la seule chose nécessaire*, qui n'est autre que notre salut.

Choisissons, à son exemple, *la meilleure part qui ne nous sera point ôtée*, c'est-à-dire, travaillons de toutes nos forces à nous procurer les biens éternels, et ne préférons pas les avantages d'un corps qui doit périr, à ceux de notre âme qui ne mourra jamais; ne préférons pas les biens fragiles et de vains honneurs, dont la mort nous dépouillera bientôt, aux bonnes œuvres dont la récompense n'aura jamais de fin. Imitons surtout l'humilité profonde de la bienheureuse Vierge, puisqu'elle a été la source de son bonheur et de sa gloire; sa pureté parfaite et angélique, qui a attiré les complaisances du Seigneur sur elle, et qui lui a mérité d'enfanter l'auteur même et le Dieu de pureté. Si nous marchons ainsi sur ses traces, si nous la prenons ainsi pour notre modèle, et si nous l'honorons fidèlement pendant notre vie, elle s'intéressera de son côté vivement à notre salut, et nous obtiendra tous les secours dont nous avons besoin pour parvenir heureusement à la céleste patrie. *Amen.*

Digitized by Google

CCXXX. DISCOURS.

DE LA FÊTE DE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE VIERGE.

Quæ est ista, quæ progreditur quasi aurora consurgens?

Quelle est celle-ci qui s'avance comme l'aurore, lorsqu'elle se lève? (CANT. 6. v. 9.)

QUAND l'aurore paraît à la pointe du jour, et qu'elle commence à répandre sa douce lumière, elle porte une espèce de joie dans le monde, parce qu'elle annonce aux hommes le lever du soleil qui doit bientôt paraître après elle.

Telle fut, M. F. Marie dans le beau jour de son heureuse naissance; semblable à une aurore brillante, elle devait répandre l'allégresse dans tous les cœurs, parce qu'elle annonçait au monde le lever prochain du vrai soleil de justice, qui viendrait en dissiper les funestes ténèbres, et y faire naître de plus heureux jours. Ah! si le monde avait connu la grâce que le ciel lui préparait dans cette naissance, quel heureux présage n'aurait-il pas eu de son bonheur, et avec quel transport n'aurait-il pas fait éclater sa joie! Du moins les anges la célébrèrent dans le ciel; toutes les intelligences célestes en furent dans le ravissement. L'adorable Trinité elle-même vit avec complaisance ce chef-d'œuvre de ses mains, ce digne objet de sa tendresse : Dieu le père la regarda dès lors comme sa fille bien-aimée, Dieu le fils la considéra comme le temple vivant où il devait un jour résider, l'Esprit-Saint et sanctificateur lui prépara toute l'abondance de ses grâces les plus spéciales; tout de concert s'empressa à l'embellir de tous les trésors qui pouvaient relever l'éclat d'une si haute destination.

Entrons, M. F. dans de doux sentiments d'allégresse à la vue de ces grandeurs de Marie naissante; mais ne nous contentons pas de porter au pied de son berceau une stérile admiration. Tâchons, au contraire, pour entrer dans l'esprit de cette solennité, de nourrir notre piété et de travailler à notre édification.

La naissance est la première chose qui rend une personne connaissable, et qui la tire de l'obscurité où elle était, pour l'exposer aux yeux des hommes. Quoiqu'on ait l'être avant que de naître, ce n'est qu'un être inconnu, lequel se produit à la naissance; et alors il est honoré selon la qualité des personnes. On rend aux enfants des

Digitized by Google

princes, aussitôt qu'ils sont nés, des honneurs proportionnés à la grandeur de leur extraction, et s'ils doivent être souverains, on les traite en souverains dès ce moment; on jette d'abord les yeux sur ce qui les rend plus recommandables, et sur ce pied on règle l'honneur qui leur est dû et les signes de réjouissance. Donc, puisque la bienheureuse Vierge commença à paraître au monde le jour qu'elle naquit, nous devons célébrer cette nativité selon ce qu'il y a de plus éclatant en elle, qui est que cette Vierge naissante doit être la mère du Verbe incarné, et par conséquent il est juste que nous lui rendions des honneurs proportionnés à cette haute dignité. Nous avons même d'autant plus de sujet de nous réjouir à cette naissance de Marie, qu'elle nous annonce le plus grand bonheur; et que dans la naissance des princes de la terre on ignore toujours si leur règne sera heureux ou malheureux, et qu'il peut se faire que sans le savoir on s'applaudisse de la plus grande disgrâce qu'il puisse arriver à un état, qui est de tomber en la puissance d'un roi insensé, selon la langue de l'Ecriture. (Eccli. 10. v. 3.)

Jamais naissance ne fut plus recommandable et par la noblesse du sang, et par les circonstances prises de la part des parents, et par la sainteté et le mérite de cette jeune enfant, qui en naissant devient le sujet de la consolation de tout l'univers et l'admiration de toute la cour céleste. D'abord Marie, selon la chair, était la plus noble personne. Quel éclat non interrompu dans sa famille! C'est une suite admirable depuis Adam jusqu'à sa naissance. On trouve en sa généalogie, des rois non moins recommandables par leur piété que par leur bravoure; des patriarches qui, dans les épreuves les plus critiques, ont signalé leur obéissance et leur foi; des prophètes pleins de zèle, de fermeté et de courage. La Providence qui dispose les événements suivant les règles d'une profonde sagesse, avait jeté les racines de sa grandeur dans la noblesse la plus ancienne et la plus éclatante de l'univers (Eccli. 24. v. 16.): *Radicavi in populo honorificato.*

Il est vrai que cette illustre maison était tombée en décadence au temps du père et de la mère de la sainte Vierge, Joachim et Anne. Ils vivaient dans la petite ville de Nazareth, où leur pauvreté et l'éloignement de la capitale les mettaient à l'abri de la cruelle défiance d'Hérode. Anne était stérile; et ce défaut, joint à la vieillesse, formait un double obstacle à l'accomplissement du désir qu'elle avait, comme toutes les femmes juives, de devenir mère. Le Seigneur la rendit féconde, pour honorer la naissance de Marie, par un grand miracle. Il est aisé de comprendre quelle fut la joie de ces pieux Israélites. Eclairés d'une lumière surnaturelle, ils comprirent aisément que Dieu n'avait formé cette bienheureuse enfant

Digitized by Google

que pour lui et qu'ils ne l'avaient qu'en dépôt. Une naissance si miraculeuse fut pour eux un préjugé certain de son mérite et de son excellence. O heureux parents! s'écrie saint Jean de Damas (Orat. 1. de nativit. B. Virginis. circa initium.) heureux époux, Joachim et Anne! d'avoir donné au monde une Vierge, qui sera en même temps la mère de Dieu, sans cesser d'être votre fille! *O beatum par Joachim et Anna! Virginem enim Dei matrem mundo peperistis.* Heureux les flancs, Vierge sainte, qui vous ont portée, heureuses les mamelles que vous avez sucées! Que tous les fidèles s'empressent de venir saluer cette fille qui vient de naître, parce qu'avant sa naissance elle était déjà prédestinée pour être la mère de Dieu, et avec elle le monde renaît et se renouvelle. Venez, peuples, venez, nations, sous quelque climat que vous soyez, s'écrie saint Jean de Damas: venez de quelque âge et de quelque condition que vous puissiez être; venez célébrer la naissance de cette Vierge avec laquelle naît pour ainsi dire notre salut: *Hodie mundi salus inchoavit: jubilate Deo, omnis terra; cantate, et exultate, et psallite.* Fut-il un plus juste sujet de joie, et en quel jour doit paraître davantage notre allégresse, puisqu'on peut dire avec saint Ildephonse (Serm. in nativit. Virg.) que c'est dans la nativité de la sainte Vierge qu'a commencé, en quelque manière, l'heureuse naissance de Jésus-Christ: *In nativitate Virginis felix Christi est inchoata nativitas?* Dieu n'avait regardé jusqu'ici la terre que comme une région de pleurs destinée pour le séjour des criminels: mais au moment que Marie paraît dans le monde, Dieu trouve un objet qui lui plaît trop pour paraître toujours si irrité!

En effet, Marie est née en état de grâce, et tous les autres naissent en péché.

Est-il rien de plus déplorable que l'entrée de tous les enfants d'Adam en ce bas monde? Et dans leur naissance, pour peu que l'on consulte la raison et la foi, que de tristes sujets de s'affliger, de craindre, de trembler pour eux, ne trouve-t-on pas? Ils naissent tous assujettis au démon et esclaves du péché. Héritiers du malheur, ainsi que du péché d'un père prévaricateur et coupable, ils sont destinés à passer leurs jours dans les agitations, les troubles, les peines, les combats. Mais il n'en est point ainsi de la naissance de Marie; nulle vapeur maligne n'obscurcit l'éclat de ce grand jour, nulle ombre de tache originelle ne ternit la gloire de cette incomparable enfant; nul souvenir honteux ne saurait troubler la joie de cette auguste fête.

Marie n'a jamais été comprise dans la malédiction commune qui, dès le moment de leur conception, rend tous les autres enfants d'Adam abominables aux yeux de Dieu. Préservée dès le premier

Digitized by Google

instant, et dans le premier instant de son être, de toute contagion du péché, elle fut de plus conçue dans la grâce. Aussi l'Eglise lui adresse-t-elle, avec l'Esprit-Saint, ces belles paroles du cantique (Cant. 4. v. 7.) : *Tota pulchra es, amica mea, et macula non est in te ;* vous êtes toute sainte, toute parfaite, toute belle, ô la bien-aimée du Roi des rois ! et ses yeux si saints, si purs, si pénétrants, si perçants, ne peuvent apercevoir dans vous la moindre tache, la moindre souillure.

Que ce jour donc, ô fille du Très-Haut ! où vous paraissez la première fois sur la terre, est un jour brillant pour vous, et que vos premières démarches sont belles (Cant. 7. v. 1.) ! *Quàm pulchri sunt gressus tui,... filia principis !* Quelle gloire pour vous de pouvoir vous présenter devant l'auteur de la vie, non comme une ennemie chargée de toute malédiction, mais comme l'objet de ses complaisances et de sa tendresse ! Quel triomphe d'entrer dans le monde, non comme tous les autres enfants d'Adam, avec le titre d'esclave de l'enfer, et en posture de criminelle, mais victorieuse, dès le premier instant de votre être, et du démon et du péché ; plus pure que les anges, plus sainte, plus accomplie, plus parfaite, en un mot, que tous les esprits bienheureux, et que les plus sublimes intelligences !

Quel honneur donc, ô Vierge incomparable ! ne devons-nous pas vous rendre en cet heureux jour qui vous vit naître revêtue de tant de gloire ! Que ce jour tienne rang éternellement parmi les beaux jours ; qu'il soit célébré par les plus beaux chants d'allégresse et les plus harmonieux cantiques d'actions de grâces ! Que tout l'univers, encore une fois, lui applaudisse et fasse éclater sa joie, puisqu'il lui est né une souveraine déjà comblée de gloire et d'honneur, et dont la naissance doit être suivie d'un bonheur aussi plein et aussi parfait, que celle des autres enfants d'Abraham leur annonce et leur fait attendre de misères !

Car Marie, prévenue de la grâce et fidèle à la grâce, n'a jamais commis aucun péché, même véniel : saint Thomas prouve cette vérité par plusieurs différentes raisons : 1° parce que le péché le plus léger eût rendu Marie indigne d'être la mère d'un Dieu ; 2° parce que par sa maternité divine elle a contracté la plus étroite alliance qu'une créature puisse avoir avec Dieu ; 3° parce qu'elle a conçu la Sagesse incréée, et que le Saint-Esprit nous assure (Sap. 1. v. 4.) que la sagesse ne peut entrer ni demeurer dans une âme criminelle et sujette au péché ; 4° parce que l'Eglise ne pourrait pas dire d'elle qu'elle est toute belle et sans tache, si elle avait été souillée du moindre péché ; 5° parce qu'enfin si Marie avait été un seul moment esclave du démon, la honte de la mère aurait rejailli sur son fils. Raisons so-

Digitized by Google

lides que saint Thomas appuie sur ces paroles de saint Augustin (Aug. de nat. et grat. apud D. Thom. 3. 9. 27. art. 40.) lorsque, parlant des péchés auxquels nous sommes tous sujets, il excepte la bienheureuse Vierge, de laquelle, dit-il, je ne puis souffrir qu'on fasse aucune mention, dès qu'il s'agit de péché; pourquoi? pour l'honneur du Dieu dont elle a été la mère, *propter honorem Domini.*

Toute la vie de Marie a été aussi pure que sa naissance.

Rien de plus édifiant, rien de plus instructif que la peinture que nous fait saint Ambroise (De Virginibus, lib. 2.) de la conduite de cette Vierge sacrée et des précautions qu'elle prenait pour conserver le précieux dépôt de la grâce; elle savait que le fondement de la grâce est l'humilité. Ainsi, dit saint Ambroise, elle portait déjà l'humilité dans son âme avant de porter dans son sein celui qui s'est dit *doux et humble de cœur.*

Elle savait que la grâce est presque toujours incompatible avec les richesses; aussi elle a aimé la pauvreté dès sa plus tendre jeunesse; comme son Fils adorable, elle a vécu pauvre; et comme lui, elle est morte pauvre. Elle savait que la grâce risque tout dans ces conversations médisantes où la réputation du prochain est si peu ménagée, dans ces conversations inutiles où l'on ne s'entretient que de ce qui flatte la vanité; de là ce silence modeste qu'elle s'était imposé, cette attention à mettre un frein à sa langue, et à ne laisser échapper aucune parole qui ne fût dictée par la nécessité, réglée par la vérité, avouée par la charité, *loquendi parcior.* Elle savait que la grâce risque tout dans ces assemblées profanes où chacun porte ses passions et ses préjugés, où Dieu ne se trouve jamais, où l'amour du monde s'insinue imperceptiblement dans les cœurs; de là cette profonde retraite dans laquelle Marie a toujours fait profession de vivre. Renfermée dans l'intérieur de sa maison, elle n'en sortait que pour aller au temple; elle ne voulait ni voir le monde, ni en être vue, *prodire nescia.* Elle savait enfin que la grâce risque tout dans l'inaction et l'oisiveté, et que, pour être vaincus par le démon, il suffit qu'il nous trouve désœuvrés. De là son assiduité au travail; elle voulait que ses jours fussent des jours pleins : la prière, la lecture des livres saints et les occupations domestiques partageaient tous les moments de sa vie, *intenta operi.*

Voilà, M. F. ce qui a paru d'extérieur en Marie. Mais que serait-ce, si nous pouvions pénétrer dans son cœur, découvrir la beauté et la gloire de cet auguste sanctuaire de l'Esprit-Saint, et démêler tout ce qui s'est passé dans le plus intime de son âme? Anges tutélaires, qui l'avez tant de fois admirée levant ses mains pures vers le ciel et répandant sans cesse son cœur en la présence

Digitized by Google

du Dieu vivant, dites-nous quelles furent les dispositions sublimes dont elle anima toutes ses actions. Expliquez-nous cette simplicité de vie, cette pureté d'intention, cette droiture d'esprit qui n'envisagea jamais que Dieu dans toutes les créatures, et ne chercha jamais que lui dans toute sa conduite. Développez-nous cette abnégation, cette indifférence, cette résignation de volonté, qui la tenait à tout moment sous la main de son Créateur, pour ne rien vouloir, ne rien désirer, ne rien demander d'elle-même; déterminée sans restriction à tout ce qu'il voudrait, à tout ce qu'il désirerait, à tout ce qu'il demanderait lui-même. Découvrez-nous cette résolution, cette détermination de cœur habituelle et continuelle à se soumettre à ce qu'il y aurait de plus humiliant, à souffrir tout ce qu'il y aurait de plus rigoureux, à sacrifier tout ce qu'elle aurait de plus cher et de plus précieux. Représentez-nous ce zèle ardent pour la gloire de Dieu et le salut des hommes, qui, produisant sans cesse les désirs les plus vifs, les prières les plus ferventes, les vœux les plus enflammés, les soupirs les plus embrasés, eut la vertu de hâter le moment de la rédemption du monde, et d'accélérer la venue du Sauveur. Retracez-nous cet amour immense et incompréhensible, qui fut assez puissant pour attirer le Fils de Dieu même, le dépouiller de sa grandeur, le réduire à un véritable anéantissement, l'engager à s'incarner dans le sein de cette auguste Vierge. Mais, taisons-nous, craignons de flétrir par la bassesse de nos expressions un sujet si relevé, et contentons-nous ici de croire, d'adorer et d'admirer avec respect et dans un profond silence.

Apprenons ensuite ce que nous devons faire pour bien célébrer cette fête.

1° La Nativité de la sainte Vierge doit être comme le signe de notre régénération spirituelle : *Hodie nata est per quam omnes renascimur*. Nous devons donc, pour honorer sa naissance, renaître nous-mêmes à la grâce par une sincère et véritable pénitence; et comme cette Vierge auguste s'est consacrée à Dieu entièrement et sans réserve, nous devons aussi nous donner à lui sans partage. Et c'est là, M. F. le fruit principal que nous devons tirer de ce mystère, et des exemples que nous a laissés Marie; c'est là précisément ce que Dieu exige de chacun de nous. Nous nous devons tout à lui, comme à notre Dieu; il le mérite infiniment par la beauté et l'excellence de son être. Nous nous devons tout à lui comme à notre créateur; il ne nous demande rien que ce que nous avons reçu de lui : tout à lui, comme à notre conservateur; cet être qu'il nous a donné en nous créant, il nous le redonne sans cesse et le reproduit à tout moment pour être employé à son service et à sa gloire : tout à lui, comme à notre père; c'est de lui que nous tenons non-seule-

Digitized by Google

ment notre corps et tous ses organes, mais notre âme et toutes ses facultés; personne n'est père à si juste titre, personne n'est autant ni aussi père que lui : tout à lui, comme à notre maître; et qui jamais eut plus de droit que l'ouvrier, et surtout le suprême ouvrier, sur son ouvrage? tout à lui, comme à notre libérateur, comme à notre Sauveur; il nous a affranchis de la tyrannie du démon; il nous a, d'une part, délivrés de l'enfer qui devait être notre partage, et de l'autre, mérité le ciel au prix de tout son sang : enfin, tout à lui, comme à notre dernière fin et au consommateur de notre félicité; et que prétend-il autre chose en exigeant que nous nous donnions à lui durant ce petit nombre de jours que nous avons à vivre sur la terre, que de pouvoir nous couronner à titre de mérite, et se donner lui-même sans réserve à nous durant toute une éternité?

2° Mais ce n'est pas assez de nous consacrer de bonne heure au service de Dieu; à l'exemple de la sainte Vierge, nous devons encore travailler sans cesse comme elle à nous rendre dignes de recevoir en nous Jésus-Christ par la réception du saint sacrement de l'eucharistie; pour cela il faut nous efforcer d'avancer toujours comme elle en vertu et en sainteté; car le seul moyen de conserver la grâce, c'est de travailler à l'augmenter (Luc. 19. v. 26.) : *Habenti dabitur, et abundabit; ei autem qui non habet, auferetur ab eo.* Il n'appartient qu'à ceux qui ont déjà beaucoup d'obtenir des grâces nouvelles; et c'est dans cette vue que Marie qui, dès sa naissance, fut comblée de grâces et de sainteté, loin de s'en tenir là, a travaillé sans cesse à faire valoir ce précieux trésor jusques à sa mort bienheureuse.

Ah! Vierge sainte, Vierge naissante, quoique dans cette fête vous ne paraissiez encore que dans les faiblesses de l'enfance aux yeux des hommes, vous êtes cependant appelée à tout ce qu'il y a de plus grand dans les vues de Dieu; souffrez donc qu'en vous considérant dans l'état de cette future grandeur, nous vous adressions les paroles et les sentiments que l'Eglise elle-même met dans la bouche et dans le cœur des fidèles : Reine des anges et des hommes, glorieuse dans le ciel, honorée sur la terre, redoutable dans les enfers, Vierge et mère tout ensemble, mais Vierge toujours pure et immaculée, et mère la plus heureuse de toutes les mères, auguste Marie, assurés que nous sommes de votre crédit auprès de Dieu, et en même temps de votre ineffable bonté pour les hommes, nous nous mettons sous votre puissante protection : *Sub tuum præsidium confugimus, sancta Dei genitrix.* Daignez nous l'accorder auprès de votre divin Fils, ne rejetez pas nos humbles prières; c'est du sein de nos misères que nous les offrons, c'est avec la con-

Digitized by Google

fiance la plus intime que nous vous invoquons : *Nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus nostris, sed à periculis cunctis libera nos semper, Virgo gloriosa et benedicta.* Obtenez-nous de Dieu la délivrance de nos maux, et plus encore celle de nos passions; obtenez-nous le pardon de nos péchés, la résignation dans nos peines, la force dans nos tentations, l'assistance dans tous les dangers, une pureté inviolable de cœur; obtenez-nous surtout l'amour de Dieu, la ferveur dans son service, une fidélité constante à ses grâces, un abandon entier à sa providence, un désir toujours plus ardent d'être à lui, enfin la grâce d'une sainte persévérance jusqu'à la mort. *Amen.*

CCXXXI. DISCOURS.

DE LA FÊTE DE LA TOUSSAINT.

Filii Sanctorum sumus.

Nous sommes les enfants des Saints. (Tob. 8. v. 5.)

L'Eglise nous présente, M. F. dans la solennité de tous les saints, l'image de la sainteté, non pas dans les combats, mais dans les triomphes; non plus traînée sur les échafauds, pour y être exposée aux bêtes et aux plaisirs sanguinaires d'un peuple barbare, mais élevée sur des trônes pour nous dire et nous persuader que nous sommes enfants des saints : *Filii sanctorum sumus.* Voyez-vous sur ces trônes brillants ces saints couronnés de gloire? Soyez persuadés, à ce spectacle, de la noblesse de votre extraction et de l'obligation où vous êtes d'exprimer leur sainteté par vos mœurs, pour avoir part à l'héritage qu'ils possèdent et qu'ils veulent aussi vous procurer. C'est proprement en ce jour que se vérifie la vision de saint Jean (Apoc. 21. v. 2.) : *Vidi civitatem sanctam, Jerusalem novam, descendentem de cœlo.* Elle descend, cette sainte cité, par sa protection, multipliant les intercessions et les satisfactions des saints pour le bien commun de l'Eglise. Elle descend pour recevoir l'honneur que l'Eglise militante lui rend en ce célèbre jour. Elle descend enfin par l'idée de sa gloire pour relever les espérances des chrétiens, et pour leur persuader la sainteté par les motifs de cette espérance; car un des plus pressants moyens dont la grâce de Dieu se sert pour nous exciter à la sainteté, c'est l'espérance de la gloire que Dieu a promise aux saints, parce que c'est un motif

Digitized by Google

qui anime notre courage pour suivre constamment ce dessein, tout comme l'espérance des avantages qu'on attend est le plus commun ressort des plus importantes actions de notre vie. Ce n'est pas que je veuille dire que le principal motif de notre sainteté doive être cette vertu intéressée ; nous devons servir Dieu principalement pour l'amour de lui-même ; mais la providence de Dieu se sert encore de ce moyen pour animer notre courage, et exercer notre vertu. Tâchons donc, M. F. de réveiller notre piété languissante, et pour tirer tout le fruit de cette solennité, d'entrer dans les vues de l'Eglise.

1° L'Eglise a déterminé un jour auquel elle fait une fête solennelle de tous les saints connus et inconnus, par la raison que le nombre en étant presque infini, elle s'est vue obligée, pour leur rendre le culte qui leur est dû, de le leur rendre en commun par cette célébrité. « Ne convient-il pas, dit à ce sujet saint Jean Da-« mascène (De Fide orthod. Lib. 4. cap. 16.) de rendre hon-« neur aux saints qui sont les amis de Dieu, et qui s'étant mon-« trés ses dignes serviteurs, ont mérité d'être appelés à son héri-« tage, qu'il regarde enfin comme ses enfants ? C'est par adoption « qu'ils ont acquis ce titre que Jésus-Christ possède en vertu de sa « génération éternelle ; c'est pour avoir accompli les volontés du « souverain Maître, qu'ils se sont rendus dignes de le posséder « dans sa gloire. Quel honneur n'est donc pas dû à ces illustres « vainqueurs de la chair et du monde, qui n'ont eu d'autres vues « que de plaire à Dieu dans toutes les actions de leur vie ? » Telles sont les personnes illustres à qui l'Eglise rend aujourd'hui ses hommages ; le culte dont elle les honore, est un tribut qui leur est dû par justice, puisque leurs vertus et la gloire dont elles jouissent les en rendent dignes.

2° L'Eglise a vainement employé durant le cours de l'année chrétienne tous les motifs dont elle a pu s'aviser pour nous exciter à la vertu. Elle nous a mis inutilement devant les yeux toutes les merveilles de la naissance, de la vie et de la mort du Sauveur dans les saintes solennités de ces divers mystères. C'est en vain qu'elle nous a découvert, dans ces jours consacrés à sa gloire, tous les miracles de l'amour infini de notre Dieu envers nous, et tous les prodiges qu'il a opérés pour notre salut. Ces grands excès qui ont fait autrefois trembler jusqu'aux créatures insensibles, et qui ont rempli toute la nature d'étonnement, n'ont point touché la dureté de nos cœurs. Enfin le zèle de l'Eglise pour notre salut lui fait faire un dernier effort. Elle nous ouvre le ciel et nous étale toute la pompe de la Jérusalem céleste pour animer notre ambition et nous réveiller de notre assoupissement. Jetez les yeux, nous dit-elle, sur la

Digitized by Google

grandeur, la beauté et la magnificence de la sainte Sion, et vous verrez que, quoique Dieu paraisse libéral partout, c'est là principalement que sa gloire éclate davantage. Si vous êtes passionnés pour les véritables richesses, les plaisirs réels, les honneurs solides, c'est là et ce n'est que là que vous trouverez des trésors inépuisables. C'est ainsi que l'Eglise expose à nos yeux tous les biens pour nous animer à la pratique de toutes les vertus, et qu'elle nous propose les exemples des saints pour nous inspirer le courage de les suivre.

3° Nous ne pouvons douter que les saints ne soient portés à nous assister de leurs prières et du crédit qu'ils ont auprès de Dieu. L'Ecriture, au livre second des Machabées (Cap. ult. v. 14.) dit formellement que Jérémie, après sa mort, s'intéressait auprès de Dieu pour tout Israël. En effet, comme la prière que l'on fait pour les autres provient d'un grand fonds de charité, plus les saints sont éminents en charité, et plus ils prient pour nous avec ardeur, et leurs prières sont d'autant plus efficaces, qu'ils approchent de plus près du trône de Dieu par le degré de leur béatitude. Si les apôtres et les martyrs, étant encore sur la terre, où ils avaient intérêt de penser premièrement à eux-mêmes, ne laissaient pas de prier pour les autres et même pour leurs tyrans, disait saint Jérôme (Ep. 53. contr. Vigil.) à combien plus forte raison prient-ils maintenant qu'ils sont sûrs de leur félicité, après tant de victoires et de triomphes.

Qu'on ne dise plus que les saints ne prient pas pour nous, sous prétexte qu'ils ne prient plus pour eux-mêmes; car s'ils ne demandent pas pour eux-mêmes, c'est parce qu'ils n'ont plus rien à désirer que la gloire de leur corps, qui leur est tout acquise, et qui leur sera donnée à la fin des siècles. Ils prient au contraire pour nous, parce que notre salut est encore incertain, et que leur charité leur fait souhaiter de nous avoir pour compagnons de leur béatitude. Ils sont unis à Dieu de toute leur affection, et, selon l'apôtre, ils deviennent un même esprit avec lui. Dans le sein de cette miséricorde infinie, ils en prennent les impressions et brûlent du désir de coopérer à notre salut. Nous avons donc, M. F. dans la cour céleste, une multitude innombrable d'amis devant ce Juge souverain qui juge les justices, et qui est terrible dans ses conseils sur les enfants des hommes; et si l'affaire de notre salut a besoin d'être soutenue, que n'avons-nous pas à espérer du secours des saints, lorsqu'ils se réunissent tous dans cette fête pour nous obtenir l'effet de nos demandes?

4° Que Dieu est magnifique dans ses saints, et qu'il mérite bien que toutes les créatures lui rendent de continuelles actions de grâ-

Digitized by Google

ces pour les faveurs dont il les a comblés ! Il les a prédestinés de toute éternité à une couronne de gloire, qui est tout ensemble une couronne de justice et de miséricorde à leur égard : de justice, parce que Dieu ne la donne qu'à ceux qui la méritent par leurs bonnes œuvres ; de miséricorde, parce qu'il leur donne, par sa pure bonté, les moyens nécessaires pour la mériter. Il veut qu'ils la méritent, et il fait voir par là le grand honneur qu'il leur fait en leur donnant occasion de gagner, par leur courage et par leur vertu, une gloire immortelle, qui surpasse infiniment toutes les grandeurs humaines. Il leur donne aussi les moyens de la mériter, sans lesquels ils n'y pourraient parvenir ; et c'est par là qu'il leur témoigne le grand amour qu'il leur porte. Admirons cette bonté infinie, et célébrons-la par nos cantiques et nos actions de grâces, au nom de ceux qu'il a tant aimés et glorifiés.

Pour bien solenniser cette fête, il faut honorer tous les saints comme les amis de Dieu, les invoquer comme nos avocats, et les imiter comme nos modèles.

1° Les saints méritent qu'on les honore (*), et rien n'est plus juste que de leur rendre l'honneur qui est la récompense de leurs vertus. Qu'est-ce que l'honneur ? C'est une connaissance claire et distincte du mérite supérieur d'une personne, que l'on s'efforce de lui marquer par quelque témoignage extérieur, comme sont les louanges, les respects et les déférences que la coutume a fait passer en loi. Il est vrai que les hommes qui ne connaissent pas le fond des cœurs, ni souvent même le vrai mérite, ont attaché ces marques de leur estime aux charges, aux emplois, aux avantages du corps et de l'esprit ; mais l'Eglise, qui est conduite par le Saint-Esprit, préfère les vertus chrétiennes, non-seulement à la grandeur de la naissance et à tous les avantages naturels, mais encore à toutes les vertus purement morales, et ne juge digne de son estime que ce que Dieu estime le plus lui-même, savoir : la sincère piété, la charité ardente, la profonde humilité, la foi vive, et toutes les vertus qui nous rendent saints et agréables aux yeux de cette divine Majesté, dont le jugement est la règle du véritable honneur. Refuser donc d'honorer les personnes qui ont saintement vécu et qui se sont distinguées par une éminente sainteté, refuser l'aveu dû à leur vertu, c'est refuser de rendre justice à leur mérite ; ce qui ne peut venir que de l'ignorance du droit ou du fait sur cet article de notre croyance, et c'est ce qu'il faut examiner. Pour le fait, nous en convenons, du moins à l'égard d'une grande partie

(*) Voyez le LXVIII. discours.

Digitized by Google

des saints que les ennemis même de l'Eglise catholique reconnaissent en cette qualité ; tels sont les apôtres, les premiers martyrs et les premières lumières du christianisme. Ce n'est point ce qui doit être contesté ; et en tout cas, nous supposons le fait, c'est-à-dire une vertu reconnue de tout le monde, et une sainteté attestée par des preuves surnaturelles, comme sont les miracles incontestables. Ce n'est donc que sur le droit que l'on peut disputer, c'est-à-dire, si la vertu est honorable, et si les personnes d'une vertu reconnue et supérieure méritent qu'on les révère. Mais pour qui l'honneur est-il donc fait et à qui est-il dû, s'il n'est pas le prix de la vertu et du vrai mérite ? et si les saints, pendant qu'ils vivaient sur la terre, méritaient qu'on eût du respect et de la vénération pour leur vertu, et qu'on les honorât, pourquoi leur refuserait-on cet honneur maintenant qu'ils sont dans le ciel, où ils ne sont plus sujets à ces vicissitudes, également surprenantes et funestes, que l'inconstance et la fragilité humaine n'a fait voir que trop souvent en des personnes qui, du comble de la sainteté, sont tombées dans les plus grands déréglements, et se sont précipitées dans l'abîme du vice ; au lieu que, dans le ciel, les bienheureux sont inébranlablement affermis dans le bien, et qu'outre cela, ils jouissent de la gloire et d'un bonheur incomparable, qui est la récompense de leurs vertus ?

2° Si c'est une justice et un devoir d'honorer les saints, c'est aussi une sainte et salutaire pratique de les invoquer ; et comme la mémoire des vertus qu'ils ont pratiquées mérite notre admiration, le crédit qu'ils ont auprès de Dieu doit exciter notre confiance. Je ne m'arrêterai pas à prouver cette seconde vérité, que j'ai aussi suffisamment établie (*). Je me contenterai de remarquer que nous n'adressons pas aux saints une invocation de grâce, de salut et de rédemption, qui ne peut appartenir qu'à Dieu seul ; mais une invocation d'assistance, de sollicitation, de prières, qui s'adresse, non pas directement à celui qui peut éclairer notre âme par lui-même et de sa propre lumière, mais à ceux que nous savons être aimés de ce Dieu de vérité et de charité, desquels, comme de ses favoris, nous réclamons l'intercession et les suffrages.

3° Enfin, nous devons imiter les saints comme nos modèles ; sans cela, c'est en vain que nous célébrons leurs triomphes et leurs victoires, c'est en vain que nous présumons du crédit qu'ils ont auprès de Dieu. L'abrégé de la religion, dit saint Augustin (Serm. 47. de Sanctis.) est de pratiquer ce que nous solennisons, et de faire, de l'objet de notre culte, la règle de notre vie :

(*) Voyez le LXIX. discours.

Digitized by Google

Summa religionis est imitari quod colimus. La vue de la gloire a dégagé les saints de la terre ; il faut qu'elle opère en nous le même effet. La foi de l'immortalité les a conduits à la sainteté ; il faut que nous y parvenions par la même voie. Les saints ont été ce que nous sommes ; si donc nous combattons comme eux avec courage, nous pouvons nous promettre de posséder avec eux l'héritage éternel où ils règnent à jamais.

Ce qui doit nous engager à imiter les saints, c'est l'espérance et le désir d'arriver au bonheur dont ils jouissent dans le ciel.

Il est certain qu'il faut des motifs pressants, touchants, convaincants, pour nous animer à la patience chrétienne, dans les différentes situations où nous nous trouvons dans cette vie mortelle ; mais peut-on nous en donner qui aient toutes ces qualités dans un plus éminent degré que l'éternité de la gloire à laquelle nous sommes appelés, et qui est la récompense des élus ? C'est dans cette vue que les saints ont triomphé du monde ; c'est par là qu'ils sont devenus inébranlables et invincibles dans les combats qu'ils ont eu à soutenir. C'est par là, dit le docteur des nations (Hebr. 11. v. 34.) qu'ils ont surmonté les tourments, le fer et le feu, tout ce que la mort a de plus effrayant et de plus cruel. C'est ce qui les soutient encore tous les jours dans les rigoureuses épreuves que Dieu fait de leur fidélité. Ils souffrent tout, dit l'Ecriture (Sap. 3. v. 4.) non-seulement avec patience, mais avec joie, parce que leur espérance est pleine de l'immortalité qui leur est promise : *Spes illorum immortalitate plena est.* Pourquoi ne les imitons-nous pas ? Avons-nous d'aussi rudes combats qu'eux à soutenir ? Avons-nous résisté comme eux jusqu'à répandre du sang ? Pourquoi donc sommes-nous si lâches ? Pourquoi dégénérant de la vertu de ces glorieux prédestinés qui sont aujourd'hui nos modèles, faisons-nous paraître tant de faiblesse dans des occasions où, à leur exemple, nous devrions remporter sur nous-mêmes d'éclatantes victoires ? c'est que nous n'envisageons pas comme eux cette glorieuse immortalité où ils aspiraient, et dont l'espérance les encourageait et les emportait à travers tous les obstacles.

Cependant, pour mériter ce bonheur, il ne faut que remplir les devoirs de son état, et conserver fidèlement tous les commandements de Dieu, et c'est, M. F. ce que nous persuadent une infinité de prédestinés, qui ont acquis leur gloire par les mêmes actions que nous pratiquons tous les jours. Hélas ! il ne faudrait que faire autant pour Dieu que nous faisons pour le monde. Au reste, comme l'exemple des saints nous montre ce qu'ils ont fait, il nous convainc aussi que la sainteté n'est point au-dessus de nos forces, puisqu'ils en sont venus à bout, et que du côté de Dieu, la foi

Digitized by Google

nous apprend que les secours nécessaires ne nous manqueront jamais. Prétexter donc la difficulté, c'est publier sa lâcheté et son peu de courage. Animons-nous plutôt à la vue de ces exemples touchants ; faisons voir qu'au milieu des charges et des emplois, parmi l'occupation d'une famille, dans l'embarras même des affaires où notre devoir nous engage, nous pouvons servir Dieu et par là mériter la gloire des saints, puisque tant de personnes l'ont acquise en demeurant dans les mêmes engagements, et n'ayant point d'autres moyens de se sanctifier que ceux que nous avons ; en un mot, efforçons-nous de devenir saints, si nous voulons être éternellement heureux. Les bienheureux que nous honorons aujourd'hui nous regardent du haut du ciel comme témoins de nos combats ; ils compatissent à nos misères et à nos faiblesses ; ils s'intéressent à notre bonheur ; ne cherchons point de vains prétextes pour nous dispenser de suivre leurs exemples, de crainte que ces mêmes exemples ne nous servent un jour de reproches, qui nous convaincront qu'il n'était pas impossible de vivre comme eux, puisqu'ils étaient autrefois ce que nous sommes ; au lieu que, si nous les imitons, ce sera le véritable et l'infaillible moyen d'obtenir la gloire dont ils jouissent et que je vous souhaite. *Amen.*

CCXXXII. DISCOURS.

DU JOUR DES MORTS.

Veni, et vide.

Venez, et voyez. (JOAN. 11. v. 34.)

PEU s'en faut, M. F. qu'à l'occasion de la triste solennité qui nous rassemble, je n'imite l'exemple de Marthe, si zélée pour son frère Lazare enfermé dans le tombeau, et que je ne réduise ce que je me crois obligé de vous dire sur ce sujet à ces touchantes paroles dont elle se servit pour attendrir le cœur d'un Dieu Sauveur : Venez seulement, et voyez : *Veni, et vide.*

Faudrait-il en effet d'autre prédicateur dans cette pieuse cérémonie que le simple appareil de tant d'objets touchants que la Religion rassemble aujourd'hui ? Ces sombres voiles qui couvrent de deuil nos autels, ces lumières mêlées aux ombres de la mort, ces chants funèbres dont les pitoyables accents portent la tristesse jusqu'au fond des âmes, ces sons lugubres dont les airs plaintifs

Digitized by Google

retentissent, les prières ferventes de l'Eglise, les sacrifices multipliés de son divin Epoux, le silence même éloquent des tombeaux, tout cela ne semble-t-il pas vous dire : *Veni, et vide ;* pensez à ceux qui vous ont précédés et que vous devez bientôt suivre; pensez à eux, comme vous voudrez qu'on pense un jour à vous ?

Mais, hélas ! c'est la triste destinée des morts d'être facilement oubliés des vivants. Dès qu'ils ont disparu aux yeux des hommes, ils sont bientôt effacés de leur mémoire; ou si l'on y pense encore de temps en temps, c'est un souvenir si faible, si stérile et si court, que le plus profond oubli lui est presque égal, et qu'il en a tous les effets. Cependant ils sont d'autant plus dignes de compassion qu'ils sont incapables de mériter. Que dis-je ! ce sont des âmes qui souffrent d'étranges supplices. Pour vous en former une idée, allez en esprit dans ces lieux souterrains, où la vengeance divine se déploie avec d'autant plus de sévérité qu'elle punit pour pardonner; considérez ce lac de soufre et ces torrents de flammes qui inondent ces âmes souffrantes, et ce qu'il y a de plus désolant, ce genre de supplice qui n'a rien qui le distingue des peines de l'enfer, au désespoir et à la durée près. Oui, là aussi bien que dans l'enfer, une pauvre âme est environnée, enveloppée de feu; le même élément, allumé près du même souffle, se fait sentir ; et comme cette âme, suivant l'ordre de la nature, était unie sur la terre à un corps de chair, auquel elle devait commander, et auquel elle a eu la lâcheté de se soumettre; de même, selon l'ordre de la justice, elle est unie dans le purgatoire à un corps de feu qui lui fait expier le reste de ses faiblesses. « Ce feu, dit saint Augustin (In ps. 37. apud suppl. « d. Thom. quæst. 400. art. 3.) cause une douleur qui sur- « passe tout ce que les hommes ont jamais souffert, tout ce qu'ils « sont en état de souffrir, tout ce que l'imagination la plus vive peut « nous représenter de plus terrible : *Purgatorius ignis durior est « quàm quidquid potest in hoc seculo pœnarum videri, sentiri, « aut cogitari.* » Hélas, un étranger, un ennemi même vous ferait pitié, si vous le voyiez en cet état; et vous n'en avez aucun sentiment pour vos amis, pour vos frères, vos sœurs, vos pères, vos mères, qui brûlent dans ces feux ardents, qui n'y brûlent peut-être que pour vous avoir trop aimés ! D'où peut venir cette dure insensibilité ? Ce ne peut être que parce que vous supposez, ou que les morts n'ont plus besoin de rien, ou que vous ne pouvez leur procurer aucun soulagement, ou que vous vous figurez que vous ne leur devez plus rien. Pour détruire ces préjugés, je vous apprendrai aujourd'hui combien il est utile et salutaire de prier pour les morts, ce que vous devez faire pour les soulager, et les motifs qui vous engagent à les secourir autant qu'il dépend de vous.

Digitized by Google

L'usage de prier pour les morts est très-ancien dans l'Eglise, il a toujours subsisté depuis le temps des apôtres.

(Voyez les preuves de cette vérité développées dans le XLIII. discours de cet ouvrage, depuis ces paroles : *La foi d'un purgatoire, etc.* jusqu'à ces autres, *mais si la foi du purgatoire.*)

Ce n'est donc pas en vain que nous prions pour les morts. Nos prières peuvent beaucoup contribuer à les soulager dans leurs peines. Comme Dieu aime parfaitement ces âmes saintes qu'il purifie dans les flammes du purgatoire, qu'il est leur père, leur frère, leur ami et leur époux, il n'est pas difficile de fléchir un cœur plein de tendresse et d'amour ; nous lui ferons même un extrême plaisir de nous y employer. Il est vrai qu'il trouve des obstacles à ses divines communications ; que sa sainteté lui fait rebuter des âmes souillées ; que les dettes et les fautes, quoique légères, dont elles sont chargées, arrêtent le débordement de ses faveurs, et que son amour est comme captif ; il est vrai, en un mot, que l'ordre de sa justice l'oblige à les punir ; mais c'est dans les dispositions d'un père amoureux qui, dans le temps qu'il punit, souhaite de trouver quelque obstacle qui l'en empêche, ou quelqu'un qui s'oppose à sa juste mais amoureuse indignation ; il se fâche même quand on ne le fait pas. Faisons donc en sorte, M. F. par nos vœux et nos prières, que sa justice soit satisfaite, et que sa bonté se répande dans toute sa plénitude, afin que ces âmes dégagées de leurs chaînes, s'envolent dans le ciel, où elles ne cesseront de louer, de bénir et d'aimer Dieu, et de s'intéresser par reconnaissance d'une manière toute particulière à notre salut.

Or, les moyens les plus propres au soulagement des morts, outre la prière, sont d'abord le jeûne ; et sous ce nom l'on doit comprendre toutes sortes de mortifications, comme s'abstenir de quelque divertissement, du jeu, se retrancher dans les repas les choses qui flattent le plus le goût, endurer avec une résignation parfaite les maladies, les contradictions, les revers de fortune ; s'imposer quelques peines satisfactoires de leur nature ; en un mot plier ses membres sous le joug de la pénitence. En second lieu l'aumône, parce que la miséricorde qu'on exerce pour les morts porte le Seigneur à l'exercer à leur égard. Enfin, l'adorable sacrifice de l'autel, qui est institué pour les vivants et pour les morts, est le moyen le plus efficace pour les délivrer et les soulager dans leurs peines. En effet, si les sacrifices que Judas Machabée fit offrir pour les morts purent leur être utiles, à combien plus forte raison devons-nous croire que le saint sacrifice de la Messe leur est profitable et avantageux ; aussi saint Chrysostôme dit à ce sujet (In cap. 1. ep. ad Philipp. hom. 3. tom. IV. ed. apud Hugonem, p. 266.) : « Ce n'est pas en vain

Digitized by Google

« que nous nous souvenons des morts dans la célébration des divins « mystères ; car si les sacrifices que Job offrait à Dieu pour ses « enfants lès purifiaient, peut-on douter, continue le saint Docteur, « que, lorsque nous offrons à Dieu l'adorable sacrifice pour les « défunts, ils n'en reçoivent de la consolation, et que le sang de « Jésus-Christ qui coule pour eux sur nos autels, dont la voix « monte et pénètre jusque dans les cieux, ne produise leur déli- « vrance, et n'abrége ces années d'expiation et de tourments que « la justice divine voulait exiger d'elles pour la satisfaction de ses « propres droits et pour le payement de leurs dettes ? »

L'esprit de l'Eglise est de prier pour toutes les âmes du purgatoire en général, le lendemain de la Toussaint : ce n'est pas à dire qu'on ne doive pas, dans ce jour, prier particulièrement pour ses parents, ses amis, ses bienfaiteurs ; mais l'esprit de l'Eglise est que l'on adresse au Ciel des prières en général pour le soulagement de toutes les âmes qui sont détenues dans le purgatoire.

L'état où sont les âmes du purgatoire doit non-seulement exciter notre compassion et animer notre charité, mais encore nous inspirer de la crainte. Ce qu'elles souffrent doit nous faire concevoir ce que c'est que le moindre péché et la haine que Dieu lui porte, puisqu'un Dieu infiniment miséricordieux traite d'une manière si sévère pour des péchés véniels des âmes qui sont ses épouses, qu'il aime tendrement et dont il est parfaitement aimé. Qui d'entre nous oserait se permettre une raillerie, un mensonge, une légère détraction, et tant d'autres petites fautes dans lesquelles nous tombons tous les jours sans frayeur, que nous avalons comme l'eau, si nous considérions avec les yeux de la foi les cachots ténébreux où ces péchés nous précipiteront, et les flammes vengeresses destinées à les expier ? Que le feu du purgatoire nous éclaire donc en ce jour, pour nous faire comprendre combien le plus petit péché est un mal épouvantable, et quelles précautions nous devons prendre pour nous en préserver, puisqu'il doit être puni d'une manière si terrible.

En second lieu, puisque les peines du purgatoire sont si excessives qu'elles ne diffèrent en rien de celles de l'enfer que par la durée, comme je l'ai déjà observé, ne devons-nous pas faire tout ce qui dépend de nous pour prévenir de si grands maux par notre pénitence ? Que dirions-nous d'un homme que nous verrions prendre beaucoup de peine à porter du bois dans sa maison pour s'y brûler lui-même tout vif ? Hélas ! nous faisons une folie beaucoup plus digne de compassion, lorsque par tant de péchés et de négligences où nous tombons à toute heure sans scrupule, nous amassons, comme dit saint Paul (I. Cor. 3. v. 12.) du bois, du foin et de la paille

Digitized by Google

pour brûler nos âmes dans le purgatoire; et ce qui est bien plus surprenant, c'est qu'encore que nous puissions nous garantir de ce feu dévorant, en apaisant en cette vie la colère de notre Juge par de légères pénitences et de petites satisfactions volontaires, nous ne nous en mettons nullement en peine, et nous les négligeons. Quel aveuglement et quelles larmes amères ne verserons-nous pas un jour sur notre folie, qui nous coûtera si cher !

Enfin que ne puis-je ici, M. F. ouvrir à vos yeux cette affreuse scène de supplices qu'endurent les âmes souffrantes dans le purgatoire, étaler ce tragique spectacle, creuser ces abîmes de feu, vous faire entendre les cris pitoyables de ces âmes affligées qui vous conjurent de faire attention à leurs peines pour en avoir pitié, qui vous disent d'un ton lamentable : Ayez pitié de nous, au moins vous qui êtes nos amis et nos proches (Job. 19. v. 21.) : *Miseremini mei, saltem vos amici mei.* Hélas ! que ne souffrent-elles pas par le ver rongeur qui les dévore, par la main de Dieu qui les frappe et qui fait des miracles pour les tourmenter (Job. 10. v. 16.) : *Mirabiliter me crucias;* ce Dieu, autrefois plein de bonté pour elles, qui leur devient, pour ainsi parler, cruel dans le lieu de sa vengeance (Job. 30. v. 21.) : *Mutatus est mihi in crudelem;* qui appesantit sur elles toute la force de son bras, et qui leur devient contraire par la dureté qu'il a pour elles : *Et in duritiâ manûs tuæ adversaris mihi.* Qui pourrait assez plaindre ces âmes, qui non-seulement sont abandonnées de celui qui avait eu pour elles toute la tendresse d'un père, mais encore qui se déclare leur ennemi et qui est devenu insensible à toutes leurs prières ? Livrées à la plus amère douleur, en vain, pour toucher le cœur de Dieu, qui est devenu leur juge, lui rappellent-elles le souvenir de ses anciennes miséricordes : *Ubi sunt misericordiæ tuæ antiquæ, Domine* (Ps. 88. v. 50.) ? Jamais il ne les écoutera qu'elles n'aient payé ce qu'elles doivent à sa justice jusqu'à la dernière obole (Lib. de curâ pro mortuis.) : *Donec reddas novissimum quadrantem.* Eh quoi ! M. F. s'écrie saint Augustin, ces cris qu'elles poussent au milieu de leurs brasiers ne vous attendrissent pas sur leur malheur et ne vous trouvent pas sensibles à leurs peines ! *Clamant quotidie qui jacent in tormentis, et pauci sunt qui respondeant !* quelle barbare cruauté, ajoute le saint Docteur ! *O quàm grandis crudelitas, fratres mei !* Un malade se plaint, et chacun s'empresse d'apporter du remède à ses maux; et des chrétiens soupirent dans d'affreux tourments, et personne ne pense à les soulager ! Déplorons une si injuste conduite; n'oublions rien pour leur procurer cette paix ineffable et éternelle, qui est l'unique objet de leurs désirs; ne laissons point sans secours ces pieux fidèles qui sont tombés entre les mains du Dieu vivant; tâchons de les

Digitized by Google

conduire à l'immortalité bienheureuse par nos prières, nos aumônes, nos austérités, nos jeûnes, par toutes sortes de bonnes œuvres, et surtout par l'oblation de l'auguste sacrifice de nos autels: la victime sainte et sans tache qui est immolée pour les vivants et pour les morts (Conc. Trid. Sess. 22. de sacr. Miss. cap. 2. in fine.) suivant la doctrine du concile de Trente, fléchira la colère de Dieu, et nous fera tous participer à la gloire éternelle. *Amen.*

CCXXXIII. DISCOURS.

DE LA FÊTE DE LA DÉDICACE.

Elegi, et sanctificavi locum istum.

J'ai choisi et consacré ce lieu. (II. PARALIP. 7. v. 16.)

Si les hommes voulaient rendre à Dieu leur culte à proportion de ce qui est dû à sa souveraine grandeur, ou des bienfaits qu'ils reçoivent de sa libéralité toute divine, il faudrait, M. F. que toutes les maisons des villes et des campagnes, et même tous les lieux de la terre fussent changés en autant de temples et d'églises, ou plutôt que tout ce vaste univers ne fût plus qu'un seul temple, que tous les hommes fussent autant de prêtres et de sacrificateurs, et que tous les moments de leur vie ne fussent employés qu'à offrir des sacrifices à cet Etre suprême. Mais comme Dieu a bien voulu condescendre à notre faiblesse et s'accommoder à nos manières, il s'est seulement réservé certains lieux qui sont plus particulièrement consacrés à son honneur et à son culte; lieux qu'il remplit plus visiblement de sa présence, et où il veut être adoré et servi avec un plus profond respect. Or, ces lieux qu'il a choisis de la sorte sont nos églises qui lui ont été solennellement consacrées par des cérémonies particulières que nous appelons *dédicace* et *consécration;* ce qui nous oblige de les considérer comme des lieux destinés au culte de cette divine majesté, des lieux sacrés et sanctifiés pour être la demeure de la Divinité; en sorte que ceux qui les fréquentent doivent d'un côté être pénétrés des sentiments de respect, de crainte et de vénération qui sont dus à celui qui veut bien y habiter d'une manière spéciale, et d'un autre côté être animés d'une véritable confiance de participer aux bienfaits qu'il répand abondamment sur ceux qui y viennent dans un esprit de foi et de religion.

Mais hélas ! M. F. à voir le peu de respect, de zèle, de dévotion

Digitized by Google

et de piété que la plupart des chrétiens de nos jours font paraître dans nos églises, ne pourrait-on pas leur appliquer ce que l'apôtre saint Paul dit aux habitants d'Athènes (Act. 17.v. 23.) en voyant dans leur ville un autel consacré au Dieu inconnu : *Ignoto Deo*, qu'ils ne connaissent pas le Dieu qu'ils adorent? S'ils comprenaient que c'est un Dieu de majesté jaloux de sa gloire et de l'honneur qui lui est dû, terrible dans les vengeances qu'il tire des impiétés que l'on commet en sa présence, en sa propre maison, sensible jusqu'à l'indignation du peu de zèle que l'on fait paraître pour la décoration et la décence de sa demeure; ils concevraient combien ce lieu est redoutable; ils apprendraient à n'y paraître jamais qu'avec la frayeur dans le cœur, le silence, le respect, la retenue; ils craindraient, en un mot, de profaner un lieu si saint et si auguste, sanctifié par tant de mystères et de cérémonies religieuses. Puissé-je donc aujourd'hui, en vous rappelant la destination de nos églises au culte du Dieu vivant, par leur dédicace et leur consécration, ranimer les sentiments de votre foi et de votre piété pour ces lieux sacrés !

Rien n'a été plus solennel chez les Juifs que la dédicace de leur temple; à voir le concours du monde qui s'y assemblait, le nombre prodigieux des victimes que l'on y immolait, la pompe des cérémonies augustes que l'on y pratiquait, c'était plutôt le triomphe public de la religion que la fête particulière du temple. Comme Dieu ne pouvait donner aux Israélites de plus tendre marque de son amour que d'habiter au milieu d'eux, ils ne croyaient pas pouvoir lui donner des marques plus éclatantes de leur gratitude, que de perpétuer la mémoire de ce jour heureux, que d'en faire passer le souvenir jusqu'à la postérité par une solennité qui se renouvelait tous les ans. C'est de là, M. F. et sur ce modèle que l'Eglise célèbre la dédicace des temples, dans le christianisme; elle veut exciter parmi les fidèles et renouveler les sentiments de reconnaissance dont ils doivent être pénétrés envers un Dieu qui a bien voulu établir sa demeure au milieu de nous, et fixer son tabernacle parmi des hommes mortels. Les chrétiens doivent même solenniser la dédicace de leurs temples avec une piété d'autant plus religieuse, une vénération d'autant plus profonde, et un amour d'autant plus ardent, qu'ils possèdent la réalité des biens dont l'ancien peuple de Dieu n'eut jamais que l'image et la figure.

Pour concevoir une idée de la sainteté que nos églises ont acquise par la dédicace qui en a été faite, il suffirait de considérer que c'est ici le lieu où le Saint des Saints, le Sauveur et le Rédempteur de l'univers demeure jour et nuit, et qu'il consacre par la présence réelle de son corps adorable. C'est de là principalement

Digitized by Google

que doit naître ce profond respect, cette sainte frayeur, dont tous ceux qui ont quelque sentiment de foi et de religion doivent être frappés en entrant dans nos églises.

Quels seraient vos sentiments, M. F. si vous entriez dans la grotte de Bethléem où Jésus-Christ est né, ou dans le saint sépulcre où son corps sacré a reposé? Ces saints lieux rappelant à vos esprits le souvenir des augustes mystères qui s'y sont accomplis, ne vous inspireraient-ils pas des sentiments extraordinaires de piété? Mais si votre foi n'est pas tout à fait éteinte, quand vous entrez dans nos églises, ne devriez-vous pas avoir les mêmes dispositions? Ne devriez-vous pas vous dire à vous-mêmes : J'entre dans le lieu où mon Dieu a voulu se rendre présent; oui, ce même Dieu, créateur et souverain Seigneur de toutes choses, que les anges adorent dans le ciel, et devant lequel ils s'anéantissent par de profonds respects, réside véritablement dans ce lieu. Je suis dans un lieu où le même sacrifice qui fut offert autrefois sur le Calvaire pour mon salut, est tous les jours renouvelé, et la même victime immolée pour mon amour; c'est à la vérité d'une autre manière, mais qui n'est ni moins sainte, ni ~~moins digne~~ de mes adorations. Cet autel devant lequel je suis est le lieu où le même ~~sang~~ de mon Sauveur, qui a coulé sur la croix, coule encore tous les jours pour moi, et dont le mérite m'est appliqué dans les sacrements que je reçois. Cet autel seul ne déploie-t-il pas à mes yeux tous les mystères de la religion? C'est là que vous consommez votre justice, ô mon Dieu! en immolant tous les jours votre propre Fils. C'est là que vous consommez votre amour, en me donnant toute la personne de ce Fils adorable pour être la nourriture de mon âme. C'est là que vous accomplissez les oracles des prophètes, toutes les figures, toutes les cérémonies de l'ancienne loi. Cet autel, ô divin Jésus! est comme le sacré sein de Marie dans lequel vous vous incarnez, comme la crèche où vous naissez, comme le Calvaire où vous vous immolez, comme le ciel où vous êtes assis sur les ailes des chérubins, à la droite de votre Père. C'est là que vous triomphez de la mort, et que vous donnez la vie; là, vous payez pour nous, vous priez pour nous; là, vous nous consolez, vous nous fortifiez, vous nous soutenez. Là, vous renouvelez, vous rassemblez, vous perpétuez toutes les merveilles de votre puissance, de votre bonté, de vos infinies miséricordes. Ce n'est plus comme autrefois un de vos anges qui, du propitiatoire, annonçait vos volontés aux hommes. C'est vous-même, encore une fois, adorable Sauveur, qui vous offrez pour nous sur cet autel; le pain qui y est consacré, devient notre nourriture; le vin mystérieux que nous y buvons est ce breuvage délicieux dont s'enivrent les saints dans la patrie céleste. Ah! M. F. comment

Digitized by Google

pouvons-nous jeter les yeux sur cet autel sans être pénétrés de respect, ravis d'admiration, embrasés d'amour; sans que nos entrailles soient émues, sans que notre cœur tressaille de joie, et s'élance vers Jésus-Christ.

La dédicace des églises nous rappelle bien d'autres consécrations. La foi nous apprend que nous avons été consacrés à Dieu par le baptême pour être ses temples, et l'apôtre a eu raison de nous dire (I. Cor. 3. v. 16.) : Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous? *Nescitis quia templum Dei estis, et Spiritus Dei habitat in vobis?*

Les temples matériels sont saints (I.Cor.3.v.17.) : *Templum Dei sanctum est.* Mais leur sainteté se rapporte à la nôtre, et la nôtre à Dieu. D'où il suit, M. F. que la solennité des dédicaces n'est pas seulement la fête de nos églises, mais elle est encore la fête de nous-mêmes (Div. Bern.) : *Nostra est, quia de ecclesiâ nostrâ; magis autem nostra, quia de nobis ipsis.* Peut-être que vous serez étonnés et que vous rougirez d'entendre qu'on célèbre votre fête, comme si vous étiez des saints déjà canonisés? Mais que votre surprise cesse; saint Jean nous dit (Apoc. 21. v. 2.) qu'il a vu une cité sainte qui descendait du ciel, parée et préparée comme une épouse pour son époux. Si elle est descendue du ciel, elle est donc en terre : or, il n'y a point d'autre cité sainte en terre qui soit épouse de Jésus-Christ que les âmes saintes rachetées et sanctifiées par son sang; c'est donc de ces âmes saintes que nous célébrons aujourd'hui la dédicace. Tel était le raisonnement de saint Bernard aux chrétiens de son temps : « J'ai peur, ajoutait-il, qu'il ne se trouve quelqu'un « parmi vous, ou qui entre en vanité de ce qu'on célèbre sa fête, « ou qui plutôt ne le veuille pas croire; mais vous devez vous gar- « der de l'un et de l'autre. Je désire cependant, poursuivait le saint « Docteur, que vous ayez une grande estime de vous-mêmes, con- « sidérant que vous êtes les temples de Dieu; et d'un autre côté « que vous l'ayez très-petite, connaissant votre indignité et vos « propres infirmités; et ce qui doit surtout vous inspirer ces sen- « timents d'humilité, c'est qu'il est écrit que Dieu perdra celui « qui aura violé son temple (I. Cor. 3. v. 17.) : *Si violaverit, dis- « perdet illum Dominus.* Or, vous avez été consacrés les temples « de Dieu par le baptême; vous avez donc tout sujet de trembler « sous ces épouvantables paroles, si vous n'avez pas maintenu in- « violable cette consécration. »

Pour entrer dans l'esprit de l'Eglise et solenniser chrétiennement la fête de la dédicace, nous devons d'abord remercier Dieu de ce qu'il veut bien habiter dans nos temples, et le prier d'accorder ses grâces à ceux qui y vont. Nous devons lui témoigner la plus vive

Digitized by Google

reconnaissance pour tous les biens dont il nous comble sans cesse, et surtout de ce qu'un Dieu si saint veut bien résider par un effort de la plus incompréhensible charité dans nos temples et nos églises. Nous devons en second lieu ranimer notre respect pour ces lieux sacrés et nous écrier avec Jacob (Gen. 28. v. 16) : En vérité, ce lieu-ci est saint, et je n'y faisais pas attention : *Verè locus iste sanctus est, et ego nesciebam.*

Oui, M. F. ce lieu qui nous rassemble est saint; c'est pour cela que l'Eglise a pris tant de précautions, pour le consacrer et le préparer à servir de demeure à l'Homme-Dieu; voilà la raison de ce pompeux appareil, qui en a accompagné la dédicace de tant de cérémonies vénérables, de tant de prières, de bénédictions, d'encens et d'onctions saintes qui y ont été si religieusement employées. C'est cette sainteté de la maison de Dieu qui pénétrait autrefois les fidèles d'un respect si profond à la vue de ces édifices sacrés, où les empereurs et les premières têtes du monde venaient humilier leur grandeur; où les rois et les peuples réunis sous les yeux du pasteur formaient un spectacle si digne de la majesté de la religion. Avec quelle édifiante gravité les voyait-on se placer par ordre dans ces augustes basiliques, recueillir toute leur attention pendant les sacrés mystères, et rendre comme à l'envi leurs hommages à l'Agneau divin immolé sur l'autel !

Mais de nos jours quelle différence ! et comment y paraît-on ? Autrefois, disait saint Chrysostôme, les maisons particulières des fidèles étaient comme des églises par la modestie, le silence, la paix qui y régnaient; Dieu était au milieu d'eux, et ils sentaient partout sa présence. De nos jours nos églises sont comme des maisons particulières par les profanations qui s'y commettent, non par des infidèles, par des barbares ou par des hérétiques, mais par les domestiques même de la foi, par les propres enfants de l'Église, par les prétendus chrétiens de nos jours qui entrent dans les temples avec des yeux superbes et altiers, pour y déshonorer Dieu et scandaliser leurs frères. Et en effet, M. F. où voit-on des ris plus dissolus, des postures plus indécentes, des entretiens plus libres ? Où l'impiété affecte-t-elle de montrer un front plus hardi? On parle sans retenue, on promène ses regards dans le lieu saint, comme dans un lieu de spectacle; on observe tout ce qui s'y passe, on compte tous ceux qui entrent, on se salue les uns les autres, on ne rougit pas de s'y abandonner au sommeil ! Quoi donc ! continuait saint Chrysostôme en parlant du peuple d'Antioche, vous osez vous tenir debout, rire, causer durant les saints mystères ! Je suis surpris que vous ne soyez pas sur l'heure écrasés de la foudre, et que nous, qui vous tolérons, n'en soyons pas écrasés aussi. Que pensez-

Digitized by Google

vous, M. F. de ce discours? Jamais le saint docteur tonna-t-il en chaire d'une manière plus forte! Autant de paroles, autant de coups de foudre. Mais contre qui éclate-t-il? Est-ce contre les plus sacriléges profanateurs des saints mystères? C'est contre ceux qui y rient, qui y parlent, qui s'y tiennent debout, *stant recti, rident, loquuntur*. Esprits célestes, qui êtes ici prosternés devant l'Agneau; cendres sacrées des martyrs, qui reposez sous l'autel, et vous, dépouilles mortelles de nos pères, qui êtes cachées au fond de ces sépulcres, vous êtes les témoins de ces affreux désordres, et vous révélerez un jour à la face du ciel et de la terre les abominations de Juda.

Mais laissons ce triste détail; gémissons plutôt de tant d'excès, d'attentats et d'irrévérences; soyons-en saisis de componction et de douleur; mêlons désormais nos larmes avec ce sang adorable qui coule sur nos autels; soutenons par la ferveur de nos prières les mains tremblantes des ministres du sanctuaire qui, comme Moïse, les élèvent pour nous vers le ciel; humilions profondément nos têtes coupables, et portons sur nos visages abattus les marques d'une salutaire confusion. Renouvelons aussi dans ce *jour* solennel notre consécration à Dieu et les promesses de notre baptême, afin que nous soyons nous-mêmes les vrais temples vivants de l'Esprit-Saint, et qu'après avoir vécu avec toute la sainteté que demande la perfection de notre état, nous puissions jouir dans le ciel d'une gloire immortelle. *Amen.*

DE LA FÊTE DE L'ANGE GARDIEN.

(Voyez ci-devant le CCIV. discours.)

DE LA FÊTE DU PATRON.

(Voyez ci-devant le CCV. discours.)

DU JOUR ANNIVERSAIRE DU BAPTÊME.

(Voyez ci-devant le CXVII. discours.)

FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

CLXVIII. Discours. Du précepte divin, de la confession sacramentelle et du choix d'un confesseur, *pag.* 1
CLXIX. Des qualités de la confession, 12
CLXX. De l'intégrité de la confession, 18
CLXXI. Des confessions générales, 26
CLXXII. De la manière de se confesser, 32
CLXXIII. De l'absolution et de la juridiction nécessaire pour la donner validement, 38
CLXXIV. Du délai de l'absolution, 48
CLXXV. De la satisfaction, 55
CLXXVI. Suite de la satisfaction, 62
CLXXVII. Des indulgences, 68
CLXXVIII. Du sacrement de l'extrême-onction, 78
CLXXIX. Suite de l'extrême-onction, 85

Digitized by Google

CLXXX. De la nature et de l'excellence du sacrement de l'ordre, 91
CLXXXI. Des dispositions au sacrement de l'ordre, 101
CLXXXII. De la nature du sacrement de mariage, 107
CLXXXIII. De l'indissolubilité du mariage, et du divorce, 111
CLXXXIV. De la dignité du mariage des chrétiens, et des dispositions qu'il exige, 119
CLXXXV. Suite des dispositions du mariage, et des obligations de cet état, 124
CLXXXVI. Des empêchements dirimants du mariage, 130
CLXXXVII. Suite des empêchements dirimants du mariage, 136
CLXXXVIII. Des empêchements prohibitifs du mariage, 144
CLXXXIX. De la nature de la prière, et de ses espèces, 149
CXC. Suite des espèces de la prière, et de sa néeessité, 156
CXCI. Du lieu et des effets de la prière, 162
CXCII. Des conditions de la prière, 169
CXCIII. Suite des conditions de la prière, 174
CXCIV. De l'oraison dominicale et de sa préface, 181
CXCV. De la première et seconde demande de l'oraison dominicale, 187
CXCVI. De la troisième et quatrième demande de l'oraison dominicale, 194
CXCVII. De la cinquième et sixième demande de l'oraison dominicale, 202
CXCVIII. Fin de la sixième demande et de toute l'oraison dominicale, 209
CXCIX. De la salutation angélique, 215
CC. Suite de la salutation angélique, 221
CCI. Fin de la salutation angélique, 227
CCII. Du chapelet et du rosaire, 234

Digitized by Google

CCIII. De la prière dite *Angelus*, 242
CCIV. De la dévotion à l'ange gardien, 248
CCV. De la dévotion aux saints patrons, 255
CCVI. De l'emploi de la journée, 263
CCVII. Du travail, 269
CCVIII. Suite de l'exercice de la journée, 276
CCIX. De ce que l'on doit faire en différentes circonstances, 284
CCX. Des maladies, 290
CCXI. De l'Avent, 299
CCXII. De la fête de la Conception, 306
CCXIII. Des quatre-temps, 312
CCXIV. De la fête de Noël, 317
CCXV. De la fête de la Circoncision, 325
CCXVI. De la fête de l'Epiphanie, 332
CCXVII. De la fête de saint François de Sales, patron du diocèse de Genève, 338
CCXVIII. De la présentation de Jésus au temple, et de la purification de la sainte Vierge, 347
CCXIX. Du carême, 353
CCXX. De la semaine sainte, 363
CCXXI. De la fête de l'Annonciation, 375
CCXXII. De la fête de Pâques, 382
CCXXIII. Des rogations, 391
CCXXIV. De la fête de l'Ascension de Jésus-Christ, 398
CCXXV. De la fête de la Pentecôte, 407
CCXXVI. De la fête de la sainte Trinité, 415
De la fête du saint Sacrement. (*voy.* t. 3, CXXXIII^e^ discours.)
CCXXVII. De la fête de saint Jean-Baptiste, 422
CCXXVIII. De la fête de saint Pierre et de saint Paul, 428

Digitized by Google

CCXXIX. De la fête de l'Assomption de la sainte Vierge, 438
CCXXX. De la fête de la Nativité de la sainte Vierge, 445
CCXXXI. De la fête de la Toussaint, 452
CCXXXII. Du jour des morts, 458
CCXXXIII. De la fête de la dédicace, 463

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

BOOKS REQUESTED BY ANOTHER BORROWER
ARE SUBJECT TO RECALL AFTER ONE WEEK.
RENEWED BOOKS ARE SUBJECT TO
IMMEDIATE RECALL

LIBRARY, UNIVERSITY OF CALIFORNIA, DAVIS

Book Slip–Series 458

Digitized by Google

956970

BX
1962
D8
1843
v.4

Du Clot, Joseph François, 1745-1821.
Explication historique, dogmatique et moral
de toute la doctrine chrétienne et catholique
contenue dans le catéchisme de l'ancien
Diocèse de Genève, par Du Clot. [Nouv. éd.]
Lyon, L. Lesne, 1843.
4 v.

1. Catholic Church- Catechisms and creeds.
2. Catholic Church in Geneva. I. Title.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA-DAVIS
3 1175 01394 9253

QP 2163

Digitized by Google